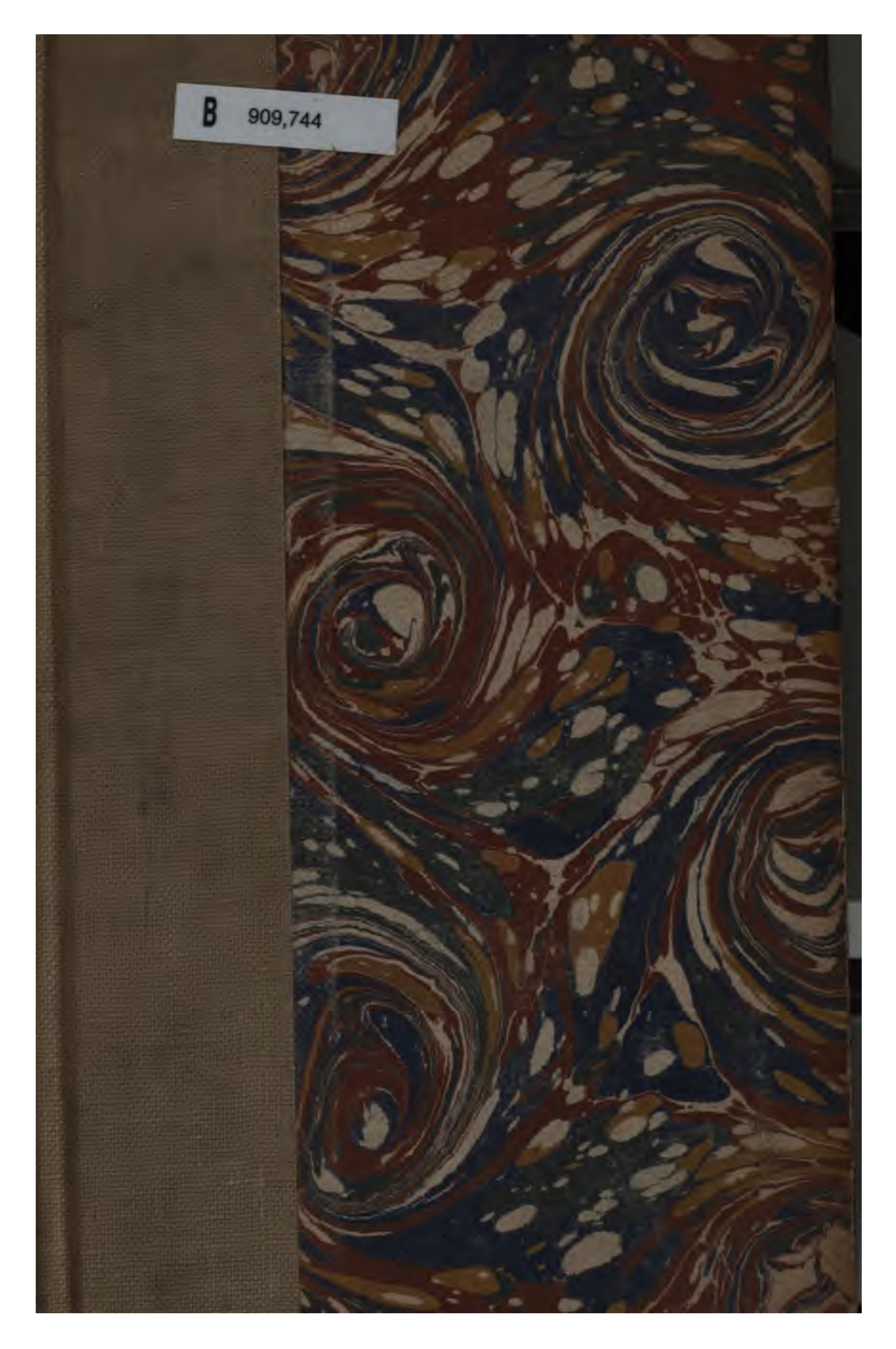
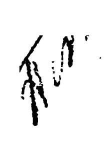





PARIS SANS PAIR
BIBLIOTHEQUE
DE
PAUL LACOMBE



BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

1894

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. EUGÈNE ASSE, de la Bibliothèque de l'Arsenal; PAUL BONNEFON, de la Bibliothèque de l'Arsenal; GUST. BRUNET, de Bordeaux A. CLAUDIN, Lauréat de l'Institut; E. DELAPLACE; JOSEPH DENAIS; VICTOR DEVELAY, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; GEORGES DUPLESSIS, de la Bibliothèque Nationale; ALFRED DUPRÉ, avocat à la Cour d'appel de Paris; DUPRÉ-LASALE, conseiller à la Cour de cassation; CHARLES EPHRUSSI; D'EYLAC; ALFRED FRANKLIN, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte DE GROUCHY; LÉON GRUEL; MARAIS, de la Bibliothèque Mazarine; P. MARGRY; HENRY MARTIN, de la Bibliothèque de l'Arsenal; GASTON PARIS, de l'Institut; LÉON-GABRIEL PÉLISSIER; Baron JÉRÔME PICHON, président de la Société des Bibliophiles français; ÉMILE PICOT; BERNARD PROST, archiviste-paléographe; Duc DE RIVOLI, de la Société des Bibliophiles français; Baron DE RUBLE, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte DE SAVIGNY DE MONCORPS, de la Société des Bibliophiles français; SCHWAB, de la Bibliothèque Nationale; HENRI STEIN, archiviste aux Archives nationales; P. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut; MAURICE TOURNEUX; abbé CH. URBAIN; abbé TOUGARD; GEORGES VICAIRE, de la Bibliothèque Mazarine, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

CHARLES NODIER; PAUL LACROIX (Bibliophile Jacob); J. CH. BRUNET; LEBER; G. PEIGNOT; PAULIN PARIS; L. BARBIER; VICTOR COUSIN; SILVESTRE DE SACY; J. DE GAULLE; CHARLES GIRAUD; LE ROUX DE LINCY; MONMERQUÉ; CH. ASSELINEAU; Comte CLÉMENT DE RIS; Marquis DE GAILLON; RATHERY; SAINTE-BEUVE; FRANCIS WEY; Comte DE BARTHELEMY; MEAUME; MOULIN; CUVILLIER-FLEURY; Baron A. ERNOUF; le Comte de BAILLON; Comte DE LONGPÉRIER GRIMOARD, etc., etc.

1894

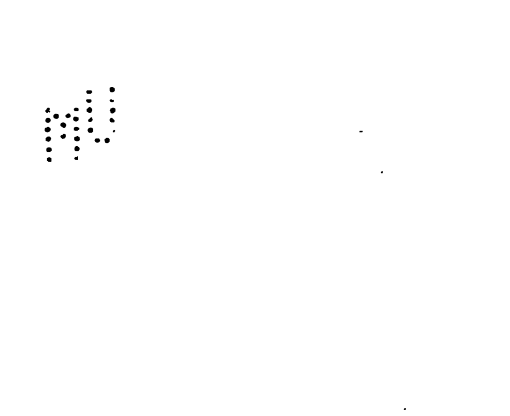
ON SOUSCRIT A PARIS

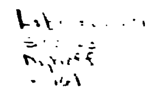
A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORÉ

AU COIN DE LA RUE D'ALGER





LA « CRONICA MUNDI »

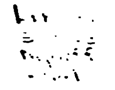
DE

HARTMANN SCHEDEL

AVEC LES BOIS DE WOLGEMUT ET DE PLEYDENWURFF

Parmi les cités allemandes qui, au commencement de la première Renaissance, accueillirent et favorisèrent le plus les arts, il n'en est point qui puisse disputer le principal rang à Nuremberg. Le plus grand ouvrier du bronze, Peter Vischer, le plus glorieux statuaire en pierre, Adam Kraft, le plus illustre tailleur du bois, Veit Stoss, le Benvenuto Cellini germain, Wenceslas Jamnitzer, enfin le chef de l'Ecole allemande et son maître, Albert Durer et Michel Wolgemut, sont Nurembergeois. La vieille cité norique offrait, politiquement parlant, un terrain favorable à cette large expansion des arts de toutes sortes. Reculant ses origines jusqu'à Charlemagne, elle est, dès 938, le siège d'une diète tenue sous Othon I. Les empereurs franconiens y dressent les premières pierres de l'imposante Veste. Rapidement accrue sous les Hohenstaufen, dont un, Frédéric II, lui octroie gracieusement certains privilèges en 1219, elle devient ville impériale sous Charles IV et prend rapidement un des premiers rangs, le premier peut-être, parmi les cités allemandes. La *Cronica Mundi* dit en propres termes : *Apud exteras gentes*





LA « CRONICA MUNDI »

DE

HARTMANN SCHEDEL

AVEC LES BOIS DE WOLGEMUT ET DE PLEYDENWURFF

Parmi les cités allemandes qui, au commencement de la première Renaissance, accueillirent et favorisèrent le plus les arts, il n'en est point qui puisse disputer le principal rang à Nuremberg. Le plus grand ouvrier du bronze, Peter Vischer, le plus glorieux statuaire en pierre, Adam Kraft, le plus illustre tailleur du bois, Veit Stoss, le Benvenuto Cellini germain, Wenceslas Jamnitzer, enfin le chef de l'Ecole allemande et son maître, Albert Durer et Michel Wolgemut, sont Nurembergeois. La vieille cité norique offrait, politiquement parlant, un terrain favorable à cette large expansion des arts de toutes sortes. Reculant ses origines jusqu'à Charlemagne, elle est, dès 938, le siège d'une diète tenue sous Othon I. Les empereurs franconiens y dressent les premières pierres de l'imposante Veste. Rapidement accrue sous les Hohenstaufen, dont un, Frédéric II, lui octroie gracieusement certains privilèges en 1219, elle devient ville impériale sous Charles IV et prend rapidement un des premiers rangs, le premier peut-être, parmi les cités allemandes. La *Cronica Mundi* dit en propres termes : *Apud exteras gentes*

nominatissima celeberrimaque. Emporium germanie amplissimum : magnificis operibus publicis et privatis ornata. On célèbre ses hautes tours, les doubles murailles qui la défendent, ses grandes portes, ses places publiques, ses fontaines « jettantz l'eaue par des canaux de boys », les ponts de pierre qui la traversent (1). Deux magnifiques églises, la massive Saint-Sebald et l'élégante Saint-Laurent, règnent dans les deux quartiers de la ville. Près de cent mille habitants se pressent dans l'enceinte. Le commerce et l'industrie fleurissent : « Tout le cõmerce populaire ce sont ouvriers fort ingénieux, ou volontiers marchãtz tresprudentz, inventeurs et maistres de subtils ouvrages, lesquelz seruẽt grandemẽt aux hommes (2). » Heureusement située à mi-chemin de l'Allemagne du Nord et de l'Italie, elle était le centre des relations commerciales et artistiques entre les deux contrées. Nulle cité du Nord n'a de plus fréquents rapports avec Venise.

Nuremberg s'administre à l'aide d'un Petit Conseil et d'un Grand Conseil composés des principaux citoyens de la ville, la plupart appartenant à des familles dans lesquelles le maniement des affaires publiques était héréditaire. La sagesse de ce gouvernement excite l'admiration des étrangers mêmes, au point qu'un ambassadeur vénitien, Alvise Mocenigo, après avoir constaté que Nuremberg est régi par vingt-huit familles nobles au plus, ajoute : « Cette ville a la réputation de se mieux gouverner que toute autre cité allemande. Aussi l'appelle-t-on souvent la Venise de l'Allemagne. » Christophe Scheurl, dans son *Libellus de laudibus Germaniæ*, avait déjà fait la même remarque : *Unde etiam civitati*

(1) La *Cosmographie universelle* de Sébastien Münster, 1556. Notons que pour ce qui concerne Nuremberg et beaucoup d'autres villes, l'auteur de la *Cosmographie* se contente assez souvent de traduire littéralement la CRONICA MUNDI.

(2) *Cosmographie universelle.*

magnæ accedunt divitiæ, et tantum apud Germanos nomen, quantum Venetiis apud Italos. Unde etiam Venetia Teutonica cognominata est.

Bientôt les lettres savantes et les sciences y acquièrent droit de cité. Le cosmographe et navigateur Martin Behaim, l'astronome Regiomontanus, l'historien Hartmann Schedel, les Pirckheimer, les Sebald Schreyer, Conrad Celtes, le poète lauréat, Anton Koberger, le typographe, l'omniscient Christophe Scheurl, et tant d'autres, naissent à Nuremberg ou en font leur séjour favori.

I

La grande cité impériale devait donc offrir à l'imprimerie naissante un terrain d'exploitation fécond et une riche hospitalité. Toutefois Nuremberg semble s'être laissé devancer, dans l'exercice de la nouvelle industrie, par quelques autres villes d'Allemagne, comme Augsbourg, Cologne, Ulm, Strasbourg. Mais bientôt elle acquiert dans le commerce des livres, si considérable à cette époque, une suprématie universellement reconnue. Elle dut cette situation hors pair à une ancienne famille qui allait conquérir une renommée dont le souvenir n'est pas encore éteint (1).

Les Koberger étaient établis au moins depuis le milieu du XIVe siècle à Nuremberg, où ils exerçaient la profession de boulangers. En 1349, un Koberger est cité comme ayant participé à une révolte contre les patriciens. A la fin du XIVe siècle, on rencontre des membres de cette famille alliés aux plus honorables maisons de la cité. En 1428, un Koberger devint membre du Grand Conseil; plus tard, d'autres Koberger firent partie de la même assemblée; un

(1) Nous empruntons beaucoup des renseignements que nous allons donner sur les Koberger au savant ouvrage de M. Oscar Hase : *Die Koberger*, seconde édition, Leipzig, 1885.

d'eux (1462) figure dans l'administration de la ville. On trouve encore un Reinhart Koberger reçu en 1483 dans la corporation des boulangers. Les branches nombreuses de cette famillle s'étaient répandues dans les divers quartiers de Nuremberg, surtout dans ceux de Saint-Laurent et de Saint-Sebald. Tous étaient boulangers. Par quelle transition cette famille fut-elle amenée à abandonner sa profession héréditaire pour fonder la plus puissante maison de librairic de l'Allemagne d'alors? On sait seulement que, dès 1485, un Martin Koberger est cité dans les registres de la ville comme imprimeur, sans que son nom ait laissé de traces durables. Est-ce à l'école de ce Martin que se forma celui qui devait porter si haut la gloire de la famille, Anthony Koberger? On n'a que peu de renseignements sur ses premières années. L'époque de sa naissance n'est connue qu'approximativement (144.. ?). Le premier livre publié par lui avec date certaine est de 1473. A partir de cette année, Anthony déploie une activité infatigable qui, en lui assurant le premier rang parmi les libraires de l'Allemagne, lui donne en même temps une haute situation dans sa ville natale. En 1498, Neudorffer, malheureusement trop sobre d'informations, nous apprend qu'Anthony Koberger employait vingt-quatre presses et avait à son service plus de cent ouvriers, tant imprimeurs que relieurs. Soit à Nuremberg, soit dans ses succursales allemandes ou étrangères, il ouvre seize magasins bien garnis de livres. Il ne néglige rien pour la bonne exécution des volumineux ouvrages qui sortent de sa librairie ; il acquiert à grands frais plusieurs manuscrits d'un même livre (quatorze pour une seule publication), les recueillant dans toute l'Allemagne et même en France et en Angleterre. Il s'assure le concours des meilleurs correcteurs, parmi lesquels Hans Amerbach, et fait revoir l'édition latine de la *Cronica* par les spécialistes les plus compétents.

En 1498, il devient membre du Grand Conseil et figure parmi les *erbaren* (honorables), classe de citoyens qui, sans

faire partie du patriciat, étaient comptés au nombre des premiers de la cité. Son nom et ceux de ses enfants se lisent sur les lettres d'invitation aux fêtes de l'Hôtel de ville. Deux fois marié et père de vingt-cinq enfants, il unit plusieurs de ses filles aux membres les plus honorés du patriciat nurembergeois.

On le voit louant pour son commerce de librairie, en 1470, une importante maison qu'il acheta plus tard, ainsi que plusieurs immeubles voisins; il acquiert encore, de la famille Muffel, une autre maison pour 2,800 florins, et s'il était vrai, comme le dit Aeneas Sylvius, que « les rois d'Ecosse voudraient être logés aussi bien que la moitié des bourgeois de Nuremberg », la possession de si nombreux immeubles donne une haute idée de l'opulence d'Anthony Koberger. Sa réputation, soit dans toute l'Allemagne, soit à l'étranger, n'était pas au-dessous de sa fortune. Il est en relations avec les humanistes les plus fameux de l'époque, Pirckheimer, Conrad Celtes, Scheurl, Hartmann Schedel, Lazarus Spengler, peut-être même avec Reuchlin, Ulrich de Hutten et Melanchton. Enfin Luther écrit à Lazarus Spengler (1525), l'habile et influent secrétaire du Conseil de Nuremberg, pour le charger de proposer aux Koberger d'éditer ses œuvres à Wittenberg même, où ils établiraient une maison de vente. Ces négociations n'aboutirent pas.

Anthony Koberger n'est pas en moins bons rapports avec les principaux imprimeurs de son temps. Il fait travailler pour son compte plusieurs imprimeurs de Bâle, et surtout le célèbre Hans Amerbach, avec lequel il entretient une longue correspondance qui témoigne de la sûreté de leurs relations commerciales et de leur cordiale intimité. Jodocus Badius le proclame « le prince des libraires et des plus honorables et fidèles commerçants, le sanctuaire de toute honnêteté et justice. » Toutes les lettres qu'il échange avec ses nombreux correspondants révèlent en lui un homme entreprenant, au coup d'œil juste, fidèle à ses engagements, très

serviable, habile à découvrir les collaborateurs utiles et à éventer les ruses des malhonnêtes gens. Un dernier et glorieux témoignage vient s'ajouter à toutes ces preuves de la haute honorabilité et de l'excellente réputation d'Anthony. En 1500 (?), l'empereur Maximilien l'invita à publier, en latin et en allemand, une double édition, avec gravures sur bois, de *Sainte Brigitte*. Sa lettre, envoyée de Fribourg à Brisgau, est conçue dans les termes les plus flatteurs.

Tous ces honneurs paraissaient justifiés par l'intelligente activité et la probité reconnue d'Anthony. Du reste, lui-même avait conscience de sa propre illustration ; à la fin d'un *Repertorium juris* de Bertachini da Firmo, imprimé par lui, il ne craint pas de se décerner un éloge plus mérité sans doute que modeste : *Completum et finitum in Imperiali urbe Nurembergh, quam non solum reipublicae honestas : verum etiam praefati Antonii imprimentis subtilitas reddit famosissimam.* La gloire de Koberger rejaillissait sur Nuremberg !

Il est probable que, selon l'usage ordinaire de ces temps, la famille d'Anthony était intéressée dans l'exploitation de son commerce. Son principal auxiliaire, le second chef de la puissante maison, son représentant attitré hors d'Allemagne, est le cousin d'Anthony, Hans Koberger. C'est lui qui fonde les succursales de Paris et de Lyon et qui se charge de répandre les publications de la maison en Angleterre, en Italie et en Espagne. La succursale de Lyon projette même une branche à Toulouse, comme en font foi les registres d'impôts de la ville, sur lesquels figure à plusieurs reprises un « Johan Colberga (Hans Koberger) (1), lybrair de Lyon », dont le commerce fut assez prospère pour que sa taxe primitive ait été successivement augmentée (2).

(1) Hans, abréviatif de Johann.

(2) *Les enlumineurs, les relieurs, les libraires et les imprimeurs de Toulouse aux* XV*e et* XVI*e siècles*, par A. Claudin, dans le *Bulletin du Bibliophile*, janvier-février 1893.

Quant à la maison de Paris, elle semble avoir prospéré même avant l'établissement de Hans en France. Dès 1476, Anthony Koberger entretient à Paris un facteur, Johann Sanderbrück. Les livres envoyés de Nuremberg furent alors menacés d'une saisie, et Anthony se rendit à Paris avec une lettre du Conseil de sa ville pour le roi Louis XI, qui accorda la main-levée. Philippe, électeur palatin, s'était entremis utilement dans cette affaire. La factorerie de Koberger à Paris atteint son plus haut degré de prospérité vers 1499, grâce surtout au zèle du représentant d'Anthony, Johann Blumenstock, qui avait quitté Bâle pour s'établir dans la capitale de la France. Cette prospérité est attestée par le célèbre éditeur Jodocus Badius, grand ami des Koberger. On signale encore un court séjour d'Anthony à Paris en 1500. Les envois de la maison de Nuremberg dans la grande cité française devaient être considérables, puisqu'il est question, en mai 1501, d'une expédition de nombreux ballots. En 1506, Amerbach reçoit l'ordre d'adresser à Blumenstock cinquante *Saint-Augustin*, quarante *Hugo*, quarante *Concordances de la Bible* et trente *Margarita poetica*, c'est-à-dire cent soixante grands in-folios, qui témoignent de l'activité des relations entre la métroople de Nuremberg et la succursale de Paris.

Outre ces dépôts permanents, les Koberger étendent leur commerce dans l'Europe méridionale par leurs correspondants de Milan et de Venise, dans le Nord par ceux de Lubeck et d'Anvers, et dans l'Est par ceux d'Ofen et de Cracovie, d'où leurs publications se répandent à travers toute la Hongrie et toute la Pologne.

Les grandes foires, si fréquentées alors par les voyageurs de tous pays, offraient encore de larges débouchés au commerce des Koberger. D'abord celle de Leipzig où les Nurembergeois, disait-on, avaient la part du lion et où, sans parler des autres livres, un agent spécial était chargé de la vente de la *Cronica* de Schedel; celle de Francfort, où Anthony se rendit en personne quinze fois, et où figuraient cent

exemplaires de son *Hugo* et trois cents de la *Tabula*. Non moins importante était la foire de Lyon qui desservait toute une partie de l'Europe. La vieille métropole française mettait alors en circulation plus de livres que toute autre ville européenne, excepté Venise. On note trois cents exemplaires des 5e et 6e volumes du *Hugo* vendus à Lyon en deux ans, ainsi que cent cinquante *Saint-Augustin* et autant de *Concordances*. Enfin les deux foires, qui se tenaient au faubourg Saint-Germain et entre Paris et Saint-Denis, étaient encore l'occasion d'importantes transactions.

Non content de ces ventes régulières, les Koberger, se conformant ainsi aux usages de l'époque, organisaient des voyages dans les directions les plus diverses. Leurs commis ambulants s'établissaient temporairement dans quelques auberges avec un stock de livres dont ils distribuaient l'alléchant prospectus qui commençait par ces mots : *Cupiētes emere libros infra notatos venient ad hospicium subnotatum venditorem habituri largissimum*. Et après cette invitation séduisante (1), Koberger expose que le désir de la gloire est naturel à tous les hommes, mais qu'il est diverses routes pour arriver à une renommée durable. Les uns, comme Platon et Aristote, ont choisi la philosophie ; les autres comme Sénèque, la morale ; d'autres comme Homère et Virgile, la poésie ; d'autres encore, l'éloquence comme Démosthène et Cicéron, ou la législation, comme Lycurgue, Solon, Trajan et Justinien. Mais l'étude qui l'emporte sur toutes les autres est celle des livres sacrés : *Si Christum scis (ait mellifluus doctor) satis est et si cetera nescis*. Puis vient à l'appui une analyse rapide de la *Somme* du divin maître Antoninus, divisée en quatre parties que Koberger recommande chaudement aux acquéreurs ; tout homme qui a souci de son salut doit avoir chez lui l'ouvrage du savant docteur. Cette très curieuse annonce est suivie

(1) M. Hase donne le fac-simile de ce curieux prospectus.

d'un catalogue des livres mis en vente, dans lequel figurent au premier rang les volumes pieux que Koberger éditait de préférence; d'abord la *remarquable* Somme d'Antoninus, puis la *Panthéologie*, puis, des Bibles *très agréablement imprimées*, les Vies des Pères, les Concordances de la Bible, des Sermons pour toute l'année, l'ouvrage, alors si renommé, de Hugo ; le *Vocabularium Salomonis*, la *Consolation de Philosophie* de Boèce et, parmi les médecins, Avicenne.

Si prospère et si florissante sous la direction d'Anthony et de Hans Koberger, la grande maison décline brusquement, après le premier quart du XVI[e] siècle. Plusieurs causes provoquèrent cette décadence. La Réforme porte un coup fatal aux publications ordinaires des Koberger ; les livres orthodoxes qu'ils éditaient de préférence sont battus en brèche par la nouvelle théologie des Luther et des Mélanchton. Sollicités de prêter leur publicité aux écrits de hardis novateurs, les Koberger reculent devant cette dangereuse responsabilité et subissent ainsi, sans compensation aucune, la dépréciation des produits ordinaires de leur maison. Les guerres civiles qui ensanglantent toute l'Allemagne à la suite de la Réforme augmentent encore le mal. Enfin Anthony Koberger II, fils aîné du fondateur, quitte les affaires dès 1521, s'endette et finit misérablement. Hans, le second fils, semble n'avoir guère montré plus de capacité commerciale. On cite encore, vers 1540, un Melchior Koberger, éditeur d'une Bible tchèque ; mais déjà la plupart des membres de la famille ont abandonné la librairie pour l'orfèvrerie dans laquelle plusieurs se font un nom honorable.

Ainsi s'éteint une glorieuse maison qui, pendant un demi-siècle, avait rempli l'Europe savante de ses publications justement renommées. Plus de deux cents gros in-folio avaient été édités par Anthony et Hans dans les vingt-cinq dernières années du XV[e] siècle. Aujourd'hui encore cette prépondérance de la puissante maison est attestée par le grand nombre de livres, sortis de cette officine, qu'on rencontre dans certaines

bibliothèques publiques. Ainsi l'Université de Leipzig conserve 70 ouvrages édités par Koberger, tandis qu'elle n'a que 67 incunables des autres éditeurs nurembergeois réunis. La bibliothèque de Saint-Galles n'a pas moins de 60 Koberger. A partir de 1480, Anthony est devenu le plus important éditeur de l'Allemagne et son activité productrice dépasse même celle du fameux Schœffer, le collaborateur de Gutenberg.

Nous renvoyons le lecteur, pour le catalogue complet des éditions de la maison Koberger, au livre si consciencieux de M. Hase (1) ; nous nous bornons à signaler, dans les divers genres, celles qui semblent avoir eu le plus de succès. On a attribué à Anthony l'ancien, antérieurement à 1473, la publication de plusieurs ouvrages, parmi lesquels un psautier latin, les Sermons de Jacques de Varagine, les *Facéties* du Pogge, et un Abrégé de la philosophie platonicienne par Alcinoüs. Mais, nous l'avons dit, les débuts d'Anthony ne peuvent être datés d'une façon certaine que de l'année 1473. A partir de cette époque, soit qu'il imprime lui-même, soit qu'il ait recours aux presses du bâlois Amerbach, du lyonnais Clein ou de quelques autres, il déploie une activité qui va croissant jusqu'au commencement du xvie siècle. Les livres qu'il édite de préférence sont les ouvrages de théologie ou de dévotion mystique, les principaux monuments de la scolastique, et les traités de droit canonique et de droit civil. A peine ajoute-t-il à cet ensemble un peu sévère quelques rares classiques. Il inaugure son « règne » par la publication d'un livre très recherché alors, le *De consolatione philosophiæ* de Boèce, avec les commentaires de saint Thomas d'Aquin, in-folio dont le succès fut si rapide qu'il en donna, dès 1476, une réimpression suivie de plusieurs autres à intervalles assez rapprochés. Duns Scot et son

(1) Pages 445-454.

adversaire saint Thomas d'Aquin, Alexandre de Alès, saint Bonaventure, Vincent de Beauvais, et même le sceptique Raymond de Sebonde, Pierre Lombard et autres représentent dignement le labeur de la théologie scolastique. Mais les favoris d'Anthony semblent être Antoninus, dont il édite sans se lasser la Somme théologique et des chroniques; Hugo de Prato, dont il répand les volumineux sermons au nombre de 300 in-folio à la fois; Aeneas Sylvius, dont il réimprime les Lettres avec persévérance, et Jacques de Voragine avec sa Légende des Saints si populaire pendant tout le moyen âge. Les Bibles, les Vies des Pères, quelques docteurs de l'Église, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, les Constitutions de Clément V, les Décrétales de Boniface VIII et de Grégoire IX, des bréviaires, des missels, des choix de sermons pour les différentes époques de l'année, les Postilles de Guillermus pour les Évangiles et les Épîtres, complètent ce répertoire de théologie orthodoxe. Quant aux manuels de religion mystique, le plus fréquemment édité par ou pour les Koberger est le *Hortulus animae*, enrichi de nombreux bois dont certains servent d'encadrement, tellement goûté des âmes pieuses que la maison de Nuremberg et celle de Lyon en donnent jusqu'à deux ou trois éditions dans la même année. Les classiques sont plus rares; cependant, on rencontre un Virgile avec commentaires (1492); quelques traités de rhétorique de Cicéron (1497); les Satires de Juvénal avec un triple commentaire (1497); un Valère Maxime (1510); l'Histoire naturelle de Pline l'Ancien (1518); enfin, quelques ouvrages de jurisprudence, comme le *Vocabularium juris utriusque* (1481); les Pandectes de Justinien (1482), l'un et l'autre plusieurs fois réédités.

Parmi toutes les publications des Koberger, celles qui doivent nous intéresser le plus, comme étant une sorte de préparation à la grande œuvre de la *Cronica Mundi*, sont les plus remarquables par les dimensions et la qualité de leurs illustrations. De ce nombre sont les Postilles de Nicolas de

Lyra, *Biblia latina cum postillis Nic. de Lyra* (1481). La première partie contient vingt-trois bois dont quelques-uns occupent toute la page : l'*Arche de Noë*, les *Tables de la Loi*, le *Temple de Salomon*, le *Chandelier à sept branches*, et autres. Dans la seconde partie, quoique moins riche en gravures, on remarque une vue de Jérusalem et le plan du Nouveau Temple, reconstitués d'après le texte de la Bible, avec une grande recherche de précision mathématique. L'intention artistique ne se révèle pas dans ce premier essai de l'illustration nurembergeoise ; toutefois, la figure du grand prêtre (210 m/m sur 100 m/m), richement vêtu, ne manque pas d'expression et est correctement dessinée.

Deux ans après (1483), Koberger emprunte pour sa *deutsche Bibel* les bois qui avaient paru, une dizaine d'années auparavant, dans la *Bible de Cologne ;* il n'emploie que 107 de ces bois et supprime les ornements marginaux. Est-ce cet emprunt fait à la cité rhénane qui stimule le zèle de maître Antoine ? Quoi qu'il en soit, l'année suivante (1484) il orne sa *Réforme des statuts et lois de Nuremberg* d'un grand bois de titre représentant : au milieu d'un édicule gothique, les armes de l'empire ; des deux côtés, les deux patrons de la ville, saint Sebald tenant d'une main le bâton pastoral, de l'autre un modèle de l'église, et saint Laurent revêtu de ses habits sacerdotaux, portant la palme et le gril ; à leurs pieds, les armoiries de Nuremberg. En 1488, Koberger publie la treizième édition allemande de la *Legenda Aurea*, dont la première édition illustrée, aussi en allemand, avait été donnée en 1471 par Zainer d'Augsbourg. L'imprimeur nurembergeois orne son livre de 262 bois de 85-90 m/m de hauteur sur 182-185 de largeur ; mais ces vignettes, qui trahissent le style de l'école de Cologne, semblent n'avoir pas été exécutées dans la capitale de la Franconie.

Le premier livre vraiment original et nurembergeois, édité par Koberger, est une œuvre dont le texte est attribué au P. Stephan, du couvent des Minorites, et pour l'illustration

de laquelle l'imprimeur s'assura le concours de Michel Wolgemut. Ce précieux volume a pour titre : *Schatzbehalter oder Schrein der wahren Reichthümer des Heils ünd ewiger Seeligkeit*, Écrin du trésor ou châsse des vraies richesses du salut et de l'éternelle félicité (1491). Quatre-vingt-seize grandes gravures de page, dont cinq répétées, commentent et décorent ce résumé de l'ancien et du nouveau Testament. Au titre, la Trinité : Dieu le Père, dans une noble attitude, chevelure et barbe longues, couvert d'un ample manteau, assis sous un baldaquin ; devant lui, agenouillé, le Christ en habit de pèlerin, au visage d'une expression douloureuse, les bras levés dans un geste d'étonnement à la vue de la couronne céleste que lui décerne Dieu le Père ; au-dessus d'eux, le Saint-Esprit sous forme de colombe ; à terre, des instruments de la Passion. Puis se déroulent les principales scènes du vieux Testament : la Création ; Adam et Ève ; le Seigneur annonçant à Abraham sa nombreuse postérité ; les trois anges prédisant au patriarche la naissance d'Isaac ; le sacrifice de ce fils bien-aimé ; Joseph vendu par ses frères ; Jacob demandant à Pharaon la permission de s'établir en Égypte ; la fille de Pharaon recueillant Moïse dans les eaux du Nil ; Dieu apparaissant à Moïse dans un buisson d'épines ; le passage de la mer rouge ; les plaies d'Égypte ; Coré, Dathan et Abiron engloutis ; Moïse consacrant Aaron comme grand prêtre et ses fils comme prêtres ; Josué combattant les ennemis ; Jephté vainqueur reçu par sa fille aux portes de la ville ; le sacrifice de Séïla ; les exploits de Samson ; Daniel prophétisant la gloire du Christ ; Isaïe lapidé par Manassé ; les rois idolâtres persécutant les serviteurs de Jéhovah ; Évilmérodach délivrant Joachim de sa prison et lui rendant sa couronne ; le massacre des Innocents. A ces compositions tirées de la Bible s'entremêlent des épisodes de l'histoire du Christ : Dieu le Père envoyant son fils sur la terre ; l'Annonciation ; Hérode interrogeant un prêtre sur le lieu de la naissance du futur roi des Juifs ;

la fuite en Égypte ; la présentation au temple ; les miracles du Christ; Jésus et la Samaritaine; la tentation; la Cène et la trahison de Judas; les diverses phases de la Passion, et la glorification du Christ. A la fin de l'ouvrage, un certain nombre de bois offrant, dans une antithèse suivie, les joies des souverains juifs en regard des souffrances du Christ : ainsi, Salomon entrant à Jérusalem avec l'appareil de la victoire, et Jésus sortant de la ville, courbé sous la croix ; la belle Abisag réchauffant la vieillesse de David, et le Christ nu, grelottant sur le Calvaire ; Salomon se livrant aux plaisirs de la table avec ses femmes et ses amis, et le Christ, sur la croix, souffrant de la soif. Enfin, quelques compositions allégoriques.

Ces compositions, dont la valeur se soutient avec une égalité qui accuse la conception et la main d'un seul et même dessinateur, sont d'une exécution fort inégale provenant des diversités de la taille sur bois. Toutes sont de Wolgemut, qui en a signé quelques-unes seulement, et encore de marques qui laissent place à plus d'un doute. La planche 19 offre un grand W très historié qu'on aperçoit sur la bannière d'un porte-drapeau à cheval derrière Jephté ; au folio 27, sur le drapeau que tient un des adorateurs de l'idole, une lettre qui, vue d'un côté, semble un M, et de l'autre, un W ; au feuillet 48, des W sur le haut des deux mâts du bateau ballotté par la tempête ; au feuillet 58, qui représente la révolte des Juifs, sur la banderole qui surmonte une des tentes, un W tronqué par le graveur ; au feuillet 73 (*Ecce homo*), un W sur un drapeau ; au feuillet 80 (entrée de Salomon à Jérusalem), un W inscrit sur un petit drapeau, entre deux autres drapeaux qui portent, l'un la première, l'autre la dernière lettre de l'alphabet.

Ce W plusieurs fois répété est-il réellement la signature de Michel Wolgemut ? On doit le croire, sans hasarder une affirmation téméraire. Quoi qu'il en soit, toutes ces compositions, si on les rapproche des œuvres incontestées du

maitre de Durer, ne peuvent être attribuées à une autre main que la sienne. Les figures se recommandent par une puissante expression d'ampleur et de gravité, leur simplicité grandiose accuse un idéal supérieur peut-être à celui des autres représentants de l'école nurembergeoise; les draperies, trop prodiguées et un peu lourdes d'aspect, sont disposées avec une certaine noblesse qui rehausse la dignité des personnages.

II

Le succès du *Schatzbchalter* détermina sans doute l'entreprise d'une publication de plus haute importance qui devait devenir célèbre sous le nom de *Cronica Mundi*. Deux patriciens de Nuremberg, Sebald Schreyer et Sébastien Kammermeister, conclurent, le 29 décembre de cette année 1491, avec Michel Wolgemut et son beau-fils Guillaume Pleydenwurff, un traité relatif à l'illustration d'un volumineux ouvrage, qui ne devait être rien moins que l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la fin du xv[e] siècle. La rédaction de cet immense travail fut confiée à un homme que ses études approfondies et son goût pour les choses de l'art semblaient désigner pour un si rude labeur. Hartmann Schedel occupait alors une des premières places dans ce cénacle d'humanistes qui siégeait au sein de la vieille cité impériale. Nous empruntons à M. Thausing (1) les quelques pages qu'il consacre au savant docteur : « Né à Nuremberg (1440) et mort également à Nuremberg (1514), après avoir enseigné les arts libéraux à Leipzig, il s'était rendu à Padoue en 1463 pour y apprendre la médecine. Il y séjourna précisément à l'époque où Andrea Mantegna, encouragé par ses savants amis de l'université, développait ce système dans lequel il combinait les principes

(1) *Albert Durer, sa vie et ses œuvres*, traduction de M. Gustave Gruyer, pp. 147-149.

de l'antiquité avec le réalisme, système qui lui valut de grands triomphes jusqu'à ce qu' il fut appelé à la cour des Gonzague (décembre 1466). Schedel rapporte qu'à Padoue il assista en 1465 à la dissection solennelle d'un cadavre humain, et que le 17 avril 1466 il fut reçu licencié et docteur *in utraque medicina*. En même temps, il apportait le plus grand zèle à l'étude de l'antiquité. Ayant eu sous la main un fragment du journal de voyage écrit en grec par l'érudit antiquaire Cyriaque d'Ancône, il y copia des notes, des inscriptions et des dessins. Bientôt, il composa un vaste recueil, dans lequel il consigna les curiosités de l'Italie, celles de Rome et de Padoue en particulier, se gardant bien de négliger les inscriptions, « afin que la postérité conservât des monuments qui pussent réjouir son esprit et l'exciter à une plus grande perfection. » Tout en pratiquant la médecine à Nordlingen, à Amberg et à Nuremberg, il poursuivit ce genre d'études et travailla à un recueil analogue pour les antiquités et les inscriptions de l'Allemagne. En 1512, Wilibald Pickheimer lui apporta de Trèves, outre des documents et des copies, une reproduction du monument romain d'Igel.

« Schedel s'est essayé comme dessinateur, mais ses essais, parvenus jusqu'à nous dans ses manuscrits, le montrent d'une très médiocre habileté. On y sent la main d'un amateur inexpérimenté qui, durant sa jeunesse, s'est pénétré de quelque morceau préféré, mais qui se trouve désorienté en face d'autres sujets. Schedel dessine à la plume, avec une dureté rappelant la gravure en bois, des figures drapées dans lesquelles, sans les noms écrits à côté, on ne reconnaîtrait rien moins que des figures mythologiques. Ces dessins répondent aussi peu aux idées de Schedel sur l'antiquité que les figures nues tracées par lui à la somme de ses connaissances anatomiques. Il y a une grande distance entre l'idée telle qu'elle existe dans l'esprit et la représentation figurée de l'idée. C'est seulement à la longue que l'art franchit cette distance, et la plume d'un savant ne pouvait guère fixer par des traits précis

la pensée dans son essor. La façon dont Schedel appréciait l'art antique doit avoir été, malgré toute sa simplicité, incomparablement supérieure aux dessins de ce savant. Il avait regardé de ses propres yeux et avec un vif intérêt les statues antiques qui, à Padoue et dans les environs, se trouvaient alors plus nombreuses qu'aujourd'hui. Il connaissait certainement aussi la collection des moulages en plâtre qu'Andrea Squarcione avait disposée dans son atelier. L'usage qu'en fit le grand Mantegna, fils adoptif de Squarcione, était de nature à ouvrir tous les yeux. Or, Hartmann Schedel en fut témoin. Il rapporta lui-même dans sa patrie un moulage d'après l'antique. Une foule de copies exécutées par des artistes et une quantité de gravures italiennes figuraient à côté de ses précieux livres, manuscrits et imprimés, qui, plus tard, devinrent la propriété d'Albert V, duc de Bavière. »

Tel était le laborieux collaborateur des deux peintres au talent desquels Sebald Schreyer et Sébastien Kammermeister faisaient un appel généreux.

Les deux patriciens s'engageaient à fournir la somme nécessaire à l'exécution de plus de deux mille bois. Le travail commun de Wolgemut et de Pleydenwurff ne leur coûta pas moins de deux années ; leur tâche ne fut achevée que le 12 juillet 1493. Écrite d'abord en latin, la Chronique fut traduite en allemand, avec quelques modifications, par Georges Alt, secrétaire de la Chambre des Impôts, et Antoine Koberger édita l'ouvrage dans les deux langues à la fois. Ce massif in-folio s'ouvre par le titre suivant, en grandes et belles lettres gothiques : *Registrum huius operis libri cronicarum cũ figuris et ymaginibus ab inicio mũdi.* Viennent ensuite 19 feuillets préliminaires pour la table des matières par ordre alphabéthique : *Tabula operis huius de temporibus mundi, ut historiarum rerũque ceterarũ ac urbiũ in se sparsim varieque scriptarum exoptãti singula facilia inventu sint iuxta seriem Alphabeti nomĩa rerum sũt ordinata. E directoque cuius rei nominis numerus apparens chartam foliorum indicat.* Puis

299 feuillets pour le texte et les gravures de la Chronique, répartie en six âges que nous examinerons successivement (1).

PREMIER AGE

Deux opinions ont cours sur la création du monde et l'origine de l'homme : les uns pensent que le monde est inné et incorruptible et que le genre humain a existé de toute éternité ; les autres soutiennent que le monde est créé et corruptible et que les hommes ont reçu la naissance à une époque déterminée.

Laissant de côté les erreurs de l'antiquité profane, l'auteur suivra le récit de Moïse : *Nam Moyses propheta ac historicorum pater deo plenus : ac celesti dictante spiritu totius magistro veritatis excepit hec oīa.* Il est superflu de se demander si Dieu a fait une œuvre si grande et si merveilleuse : *omnia fecit ex nihilo.* Et au verso, suivant dans un bois qui occupe toute la page, Dieu le Père portant la couronne impériale, d'où s'échappent de longues boucles, tenant en main le globe du monde, trône, assis en une large stalle richement sculptée ; il est vêtu d'une robe flottante et d'un manteau à larges plis ; deux doigts de la main droite s'étendent en un geste créateur. Tout autour de la figure divine, un cercle de nuages, dans lequel s'envolent des banderoles avec une légende de la Genèse. En haut un fouillis de branchages où se jouent des enfants nus. Au bas, deux figures de sauvages tenant des écus vides.

L'œuvre de la création commence : Dieu sépare la lumière des ténèbres, évoque du néant le firmament, les eaux et la terre, les animaux vivants et enfin, le sixième jour, fait naître l'homme. Chacune des phases de la création est magnifiquement commentée par une grande image circulaire, au-

(1) Nous prenons, comme base de notre étude, l'édition latine avec les figures coloriées.

dessus de laquelle (dans le coin à gauche) apparaît la main créatrice sortant d'un bout de manche. Le premier homme, grêle et maigre, à l'air souffreteux, émerge d'une espèce de fruit (une pomme ?) où ses jambes restent encore emprisonnées. Dieu lui tend une main comme pour aider à son éclosion. Dans un paysage accidenté qu'animent quelques arbres, des animaux, un cerf, une biche et un ours. Le repos et la sanctification du septième jour terminent ce rapide récit de la création.

Un chapitre sur les planètes et sur la « distinction des hiérarchies célestes » fait face à un grand bois rectangulaire, dont les angles montrent les têtes joufflues des quatre vents, jaillissant des flots de la mer. Dans la partie supérieure d'une grande sphère trône Dieu le Père, entouré des légions de séraphins, de chérubins, d'anges et d'archanges ; au-dessous, quatorze cercles concentriques dont le centre, selon les notions cosmographiques de l'époque, est occupé par la terre ; les autres sphères, celles de l'eau, de l'air, du feu et des planètes, se succèdent en s'élargissant proportionnellement jusqu'au grand cercle *Primum Mobile*, qui englobe tous les autres.

Dieu le Père, ayant la même attitude et le même geste que dans le bois de la Création d'Adam, fait sortir Ève de la côte du premier homme, dont les longs pieds ont quelque chose de simiesque ; quant à Ève, l'expression de son visage est empreinte d'une sorte de gravité recueillie qui n'est point sans charme. La faute irréparable va se commettre : le serpent couronné s'enroule autour de l'arbre fatal, mordant une pomme ; Adam et Ève tiennent chacun dans leur main le fruit défendu, et la science du bien et du mal leur est révélée ; ils voilent déjà leur nudité. L'expiation commence : dans la partie gauche du même bloc, l'ange, armé du glaive, chassant les coupables du Paradis terrestre, dont Hartmann Schedel donne une description géographique : l'Eden est arrosé par quatre fleuves, le Gange, qu'on appelle aussi le Phison,

le Gion ou Nil, « qui est regardé comme le plus grand fleuve de tout l'univers, » le Tigre et l'Euphrate. Passant de ces fleuves à la mer, l'auteur énumère les divers noms qu'elle prend selon les côtes qu'elle baigne ; il raconte que des matelots indiens, au temps des Césars allemands, furent poussés sur les côtes de la Germanie : « il est certain qu'ils venaient des plages de l'Orient, ce qui n'avait pu arriver si, comme le croient la plupart, la mer septentrionale était non navigable et gelée. » On voit que l'idée d'une mer libre vers le pôle nord remonte à une assez haute antiquité.

Après un rapide résumé de l'opinion des saints docteurs sur le Paradis terrestre, nous assistons aux premières épreuves de nos premiers parents. Dans un paysage rocheux que traverse une eau serpentante, Adam couvert d'une peau de mouton, armé d'une pioche en bois, attaque le sol ; près de lui, Ève assise à terre allaite un de ses fils, tandis que l'autre joue à ses côtés. D'amples draperies couvrent les genoux en laissant une jambe et un pied nus. Ève est toute semblable aux Vierges mères de l'Ecole nurembergeoise d'alors, Caïn et Abel remplaçant l'Enfant Jésus et le petit saint Jean ; la profusion des draperies, se répandant en plis cassés, est un signe caractéristique de la manière de Wolgemut, et on les retrouvera dans les premiers essais de son glorieux élève Durer. Abel tombe sous les coups de Caïn, et c'est à lui que remonte la lointaine origine de l'église : « *Iste Abel primus martyr ecclesiam inchoavit.* » Alors commence, pour se continuer pendant de longues pages, la série des premiers ancêtres de la race humaine, reliés entre eux par des branchages généalogiques. Une colonne spéciale, toujours teintée en vert dans l'édition coloriée, est réservée, sous le nom de *linea Christi*, aux ascendants du Sauveur dont le premier est naturellement Adam, suivi de Seth, d'Enoch, de Mathusalem, de Lamech et autres, et au temps de Lamech « il y avait sur terre des géants, des hommes fameux d'une puissance incroyable, sachant la guerre. »

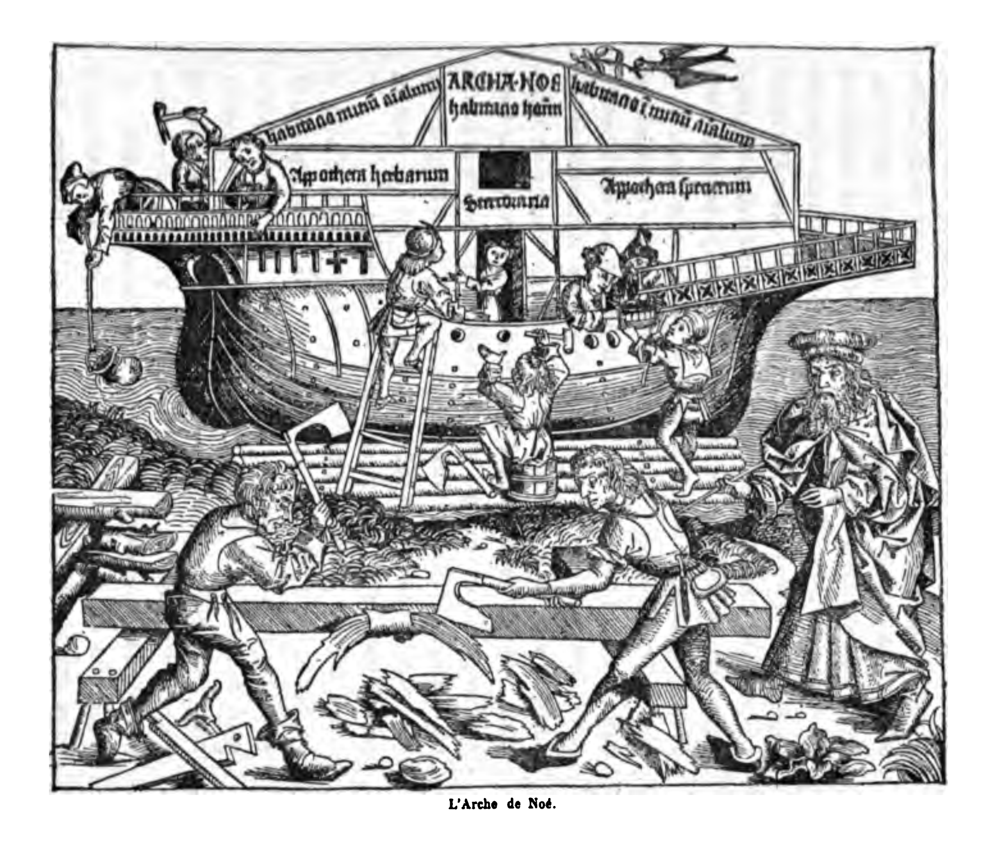


Adam et Ève.

SECOND AGE

Le second âge du monde commence avec le déluge, dans la six centième année de la vie du patriarche Noé, 1656 ans ou, selon un calcul approuvé par Bède le Vénérable et Isidore de Séville, 2242 ans après la création du monde. L'arche, en prévision de l'inondation universelle, a été construite par les soins de Noé. Elle se dresse sur une longue quille, divisée en compartiments dont la distinction est scrupuleusement indiquée :

Apotheca herbarum, *Apotheca specierum,* sans oublier les *Stercoraria* : l'étage le plus élevé est réservé à l'habitation des hommes et des animaux apprivoisés. D'abord et autour de l'arche, quelques figures d'hommes et de femmes occupés aux derniers préparatifs. On voit déja, par une naïve anticipation, au-dessus de l'arche, la colombe portant dans son bec le rameau d'olivier. Au-dessous de l'arche, tout au premier plan, sous les ordres de Noé, les ouvriers, armés de haches, travaillent le bois : ces personnages, vêtus à la mode de la fin du xve siècle, sont vivement dessinés, d'un assez beau caractère. L'arc-en-ciel, signe du traité entre Dieu et les hommes, « quoiqu'on lui donne généralement six ou quatre couleurs, n'a ici que deux couleûrs principales représentant les deux jugements : la couleur aqueuse indique le jugement passé qui n'est plus à craindre ; la couleur ignée annonce la certitude du futur jugement par le feu ». Les fils de Noé peuplent le monde ; la diversité des langues commence. Des monstres de toute espèce naissent sur la surface du globe et, ramassant en sa science indigeste toutes les fables de l'antiquité greco-latine, Schedel se complaît à décrire ces êtres difformes, dont Wolgemut et Pleydenwurff, répandent les portraits *fidèles* sur les deux côtés de la page. Ici ce sont des hommes n'ayant qu'un large pied, si agiles qu'ils suivent à la course les bêtes sauvages; là, d'autres ont de si grandes oreilles qu'elles couvrent le corps tout entier ; ailleurs des femmes ont une tête plate sans cheveux, mais par compensation une barbe descendant jusqu'à la poitrine; les satyres et les centaures, qui sont appelés *hippopèdes*, ne sont pas oubliés. Et que d'êtres plus monstrueux encore ! hommes à six bras ou à cou de girafe, ou sans tête, les traits du visage étant figurés sur la poitrine, ou avec une bouche dont la lèvre inférieure tombe jusqu'au ventre. Après ces hideuses fictions, recueillies au hasard dans les auteurs anciens, s'étend, sur deux pages, une large mappemonde, entourée de têtes joufflues représentant les vents. Trois coins sont occupés par les figures



L'Arche de Noé.

de Japhet, de Sem et de Cham, signes des diverses populations du globe. Les trois parties du monde, connues à cette époque, sont dessinées avec une fantaisie qui dénote çà et là une ignorance étonnante, même si on tient compte de l'insuffisance des notions géographiques du xve siècle. L'Europe elle-même est figurée d'une façon presque enfantine. L'Afrique, au lieu de la forme triangulaire que les modernes lui donnent avec raison, s'étale en une forme cintrée des plus capricieuses ; toutefois, les sources du Nil dans la région équatoriale sont notées avec une exactitude relative qu'on chercherait en vain dans nos atlas modernes, avant l'ère des récentes découvertes. L'Asie n'est pas mieux traitée ; la presqu'île indienne, au lieu de se terminer par la pointe du cap Comorin, présente à l'œil une ligne presque horizontale, Taprobane (Ceylan) étant de proportions démesurées. En somme, les auteurs de cette étrange mappemonde se montrent très inférieurs comme géographes à beaucoup de leurs contemporains ; de nombreuses éditions de Ptolémée publiées vers le même temps, entre autres celle d'Ulm (1486), dédiée par Nicolas Donis au pape Paul II, donnent de l'ancien monde une image bien plus voisine de la réalité.

Les arbres généalogiques reparaissent : Sem, Cham et Japhet et leurs femmes répandent leur abondante postérité à travers le monde terrestre. L'ivresse et le sommeil de Noé sont retracés dans une naïve image : Sem recouvre pieusement la nudité de son père, pendant que Japhet cache ses yeux de ses mains et que Cham, dans une attitude excentrique et railleuse, semble triompher de la faiblesse paternelle.

La vue de Jérusalem est la première que l'on rencontre dans cet in-folio si riche en plans de cités illustres. Elle vient à sa date si, comme Schedel le croit d'après le témoignage de Josèphe, elle fut fondée par Canaan ; mais, par un anachronisme familier aux auteurs du temps, le temple de Salomon se détache déjà entre les hautes tours de la ville. Au verso, se dresse la tour de Babel, élevée jusqu'au qua-

trième étage ; les travaux se poursuivent : une grue soulève une pierre serrée par des pinces gigantesques.

Les premiers empires se fondent et l'histoire profane se mêle à l'histoire sacrée. En même temps que les royaumes de Babylone et de Ninive, naissent ceux des Amazones, des Égyptiens et des Sicyoniens. Puis, sans transition aucune, un assez intéressant chapitre *de insulis in generali* où défilent l'Irlande, les Orcades, Taprobane, Chypre et la Crète avec ses cent villes; les Cyclades groupées autour de Délos, et parmi lesquelles l'auteur classe Rhodes qui est dite *prima Cycladum;* la Sicile et ses cyclopes ; les îles Eoliennes ; la Sardaigne, colonisée par Sardus, fils d'Hercule, venu de la Libye ; les Baléares et leurs frondeurs.

Sodome et Gomorrhe sont condamnées ; l'ange du Seigneur a fait sortir des portes maudites Loth, sa femme et leurs filles ; on voit déjà la femme désobéissante punie de sa curiosité téméraire et se changeant en statue de sel.

(*A suivre*). CHARLES EPHRUSSI.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

(SUITE)

LES ANGELIER

ARNOUL ET CHARLES L'ANGELIER

1558 (1559), 15 janvier. — Jehan Rivet, maître victrier, confesse que, à sa grand prière et requeste, et pour lui faire plaisir, Charles l'Angelier, marchand libraire et bourgeois de Paris, l'a pleigé et cautionné de la charge de tuition (tutelle?), à lui donnée par le prévost de Paris, des enfans mineurs de Pierre Manne, et il s'engage à ne lui causer aucun dommage (Arch. de Cothereau, not.)

1559, vendredi 22 décembre. — Jehan Ryvet, maître victrier à Paris, tuteur au lieu de feu messire François Landry, en son vivant curé de Sainte-Croix en la Cité, d'Emerye et Pierre Manne, enfans mineurs de Pierre Manne, marchand mercier, et de Jehanne Chopriart, sa femme, cède à honorable homme sire Charles Langelier, marchand libraire, la somme de 80 l. 15 s. 3 d. t., restant de la somme de 150 l. 15 s. 6 d., en quoi, par une transac-

tion passée par devant Jehan Donjart et Jehan Thiérart, notaires, le 25 décembre 1558, Ragonde de Goullons dite Vinot (1), veuve de feu Phil. Manne, marchand joualier, lui estoit tenue. (Arch. de Cothereau, not.)

1559 (1560), 2 avril. — Marion de Meaulx, veuve de feu Jehan Pynet l'aisné, en son vivant laboureur, demeurant à Arcueil, vend à honorable homme Charles L'Angelier, marchand libraire, bourgeois de Paris, un quartier de vigne à Arcueil, lieu dit la tombe de Rechigny, tenant d'un costé au dit acheteur, d'un bout aux hoirs de feu Me Pierre Seguyer, seigneur de Verrières, jadis lieutenant criminel de la prévosté de Paris. — 7 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1560, samedi 20 juillet. — Honorable femme Genneviefve Landry, femme autorisée par justice au refus de Charles Langelier, marchand libraire, son mari, héritière, par bénéfice d'inventaire, de feu Jean Landry, son père, aussi marchand libraire et bourgeois de Paris (2), réclame les loyers reçus par messire Jehan Hilau, prêtre, pour les louaiges de la ferme et terre de la Poulardière paroisse de Coutées, appartenant à feu Jehan Landry, son père, dont elle est seule héritière.

Le même jour, Jehan Boullayn, marchand, demeurant à Laval, déclare avoir reçu sa procuration.

1560 (1561), mercredi 8 janvier. — Jehanne Manne, femme de Jehan Ryvet, maître vitrier, âgée de 25 ans, déclare que feu Me Françoys Landry, curé de Sainte-Croix, cité de Paris, étant vivant, elle vit un certain personnage, étant chez lui, demander à emprunter la haquenée du dit Landry, lequel fist response qu'il ne

(1) Dans une pièce du mardi 14 janvier 1560 (1561) Ragonde de Goullons est dite *Vuirot*.

(2) Ce libraire a été inconnu de La Caille et de Lottin.

l'avoit plus et qu'il avoit icelle donnée à la femme de Langelier, sa sœur ; et oultre a dict que, quelquefois, ung nommé Roland Guesdon, soy disant prévost de Mante, lui a demandé si elle savoit pas bien que Geneviève Landry, femme du dit Langellier, s'estoit portée héritière d'iceluy défunt M[e] François Landry, son frère, ou s'elle sçavoit que aultres personnes s'en feussent portées héritiers, et que, si elle luy vouloit dire, il luy donneroit la moitié de la dette qu'il demandoit à la dite Geneviève Landry et audit Charles Langelier, son mary, ou bien quelque présent honneste et qui la contenteroit à son gré. Geneviève Landry, présente, demande acte de la déclaration. (Arch. de Cothereau, not.)

1560 (1561), mardi 14 janvier. — Claude Morant, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, et Emerye Manne, sa fiancée confessent que honorable homme Charles Langelier, marchand libraire, bourgeois de Paris, leur a baillé 75 l. 7 s. 3 d. à lui cédés et transportés par Jehan Rivet, tuteur de ladite Emerie Manne et de Pierre Manne, son frère, et par iceluy Langelier reçue par le moyen du transport de Ragonde de Goullon dite Vuirot (1), veuve de feu Philippe Manne, marchand jouaillier, bourgeois de Paris, sur 150 l. dues par Ragonde à Emerye et Pierre Manne, son frère — gardée sûrement par Langelier au profit d'Emerye au moyen de la caution par luy faicte au Châtelet de Paris par le dict Rivet tuteur. Par ce paiement, Langelier est déchargé de la caution. (Arch. de Cothereau, not.)

1560 (1561), mardi 11 février. — Guillaume Prevost, marchand libraire au Palais (2), âgé de 29 à 30 ans, et Cathe-

(1) Dans une pièce du vendredi 22 décembre 1559, Ragonde de Goullon es dite *Vinot*. Comme nous ne la voyons figurer dans aucun autre acte, il es assez difficile de savoir si c'est *Vinot* ou *Vuirot* qu'il faut lire.

(2) Guillaume Prevost n'est cité ni par La Caille ni par Lottin.

rine Langelier l'aisnée, sa femme, âgée de 18 ans ou environ, icelle Langelier, héritière en partie de feu Arnoul Langelier, marchand libraire, bourgeois de Paris, reconnoissent que Charles Langelier, marchand libraire, tuteur de la dite Catherine Langelier l'aisnée, leur a délivré tous les biens meubles et marchandise de librairie, vaysselle d'argent et aultres biens meubles appartenant et écheus à Catherine par le décès du dit Arnoul Langelier, son père (1), selon les lots et partages faictz [*en marge et effacé* : pardevant Gme Cavelas (Cavellat) et Pierre Drouart (libraires jurés) pour les livres en date ..... (*sic*), et les

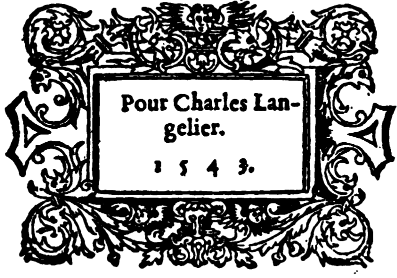


(1) On voit par ceci qu'Arnoult Langelier était riche.

Nous donnons ici un spécimen des reliures des Angelier. Le fer, très analogue à leur marque, porte deux anges attachés au Christ par un las d'amour et ces mots *Les anges liés*. Ce fer est-il celui que les Angelier mettaient sur les plats des livres qu'ils vendaient tout reliés ? Nous ne le croyons pas ; car, si cela était, on en trouverait bien plus, et ils sont très rares. Nous pensons que c'étaient les exemplaires des bibliothèques des deux frères Langelier et C. L. indiquerait Charles Langelier comme A. L. Arnoul Langelier. La reliure que nous reproduisons est celle qui recouvre le *Dialogue de Consolation entre l'âme et raison*. Paris, Arnoul et Charles Les Angelier, 1637, in-12

autres lots par le maître priseur] entre les dits Prevost et sa femme, et Lucas Brahier (Breyer), marchand (libraire), bourgeois de Paris, et Girarde Roffet, (à présent) sa femme, auparavant veuve du dit défunt Arnoul Langelier, mère d'icelle Catherine. Le dit Langelier, comme

Senſuiuent
LES BLASONS A-
natomiques du corps feme
nin, enſemble les contreblaſons de
nouueau compoſez, & additionez, auec
les figures, le tout mis par ordre: compo
ſez par pluſieurs poetes contempo-
rains. Auec la table deſdictz Bla-
ſons & contreblaſons. Im-
primez en ceſte
Année.



tuteur des autres frères et sœurs cohéritiers d'icelle Katherine Langelier l'aisnée, ou ce ensuivant l'advis et délibération et décision donnée entre les ditz Prevost et sa femme d'une part et icelui Charles Langelier d'autre, par nobles hommes et saiges maistres François de Marcillac, Claude Mangot, Augustin de Thou et Thomas Sebillet, tous advocats en la Cour du Parlement, esleus par les parties pour juger le procès existant entre elles,

et aussi suivant le compromis passé entre eux le 29 novembre dernier. — Prevost et sa femme confessent avoir reçu dudit Langelier 16 l. 19 s. dus de reste du compte fait amiablement des deniers par icelui Langelier, receus à cause du default de partie desdits biens meubles et marchandise de librairie que Lucas Breyer et sa femme avoient en leur possession, la totalité desquels ils n'ont sceu rendre en nature selon l'inventaire qui en a esté faict après le décès d'Arnoul Langelier.

Charles Langelier étoit en procès contre Lucas Breyer et sa femme pour le remplissement de l'inventaire et aussi contre les chapelains de l'ancienne communauté de l'église de Paris pour raison du banc, que tiennent de présent le dit Lucas Breyer et sa femme, et des choses qui peuvent être dues à Charles Langelier par Brahier, Girarde Roffet et les héritiers d'Arnoul.

Charles Langelier réclamait aussi de Breyer et sa femme deux demi ceints d'argent, une payre de bracelets el des anneaulx, or et argent monnoyé et non monnoyé, dettes actives et autres biens meubles révélés et non inventoriés, à la requeste de ladite Roffet, après le décès du dit Arnoul Langelier. (Arch. de Cothereau, not.)

La pièce suivante, datée du 6 mai 1561, donne une longue explication du procès dont il est ici question, relatif au banc (boutique) que Breyer occupait au Palais.

1561, mardi 6 mai. — Les prestres et chapelains de l'ancienne communauté de Paris (ils étoient 22 et sont nommés) d'une part, et Jehan Chuppin, marchand libraire, demeurant à Paris, et honorable homme Lucas Brahier (Breyer) aussi marchand (libraire), bourgeois de Paris, et Gerarde Roffet, sa femme, auparavant veuve de feu Arnoul Langelier.

Pour être payé des arrérages de 25 l. de rente à eux constitués par feu Me Pierre de Jouy et sa femme, les

chapelains s'étoient opposés aux criées faites à la requeste du procureur syndic de la Communauté des procureurs et advocats au Parlement, des héritages assis au village de Coulombe, et de deux bancs estans dedans la grande salle du Palais, affectés par de Jouy et sa femme à cette rente. — Par arrêt du Parlement, les chapelains avoient été subrogés au lieu des procureur et advocats à qui les chapelains avoient remboursé leurs frais de cryées, auxquelles s'étoient opposés aussi les Angeliers, Fery Gratia, Arnoul de Jouy, et Estienne Perde. Celui-ci racheta la rente et paya certains arrérages, tellement qu'il ne restait à payer aux dits chapelains que 68 l. 15 s. Les Angeliers avoient été déboutés de leur opposition à la sentence des nouveaux commissaires que les chapelains avoient fait nommer et condamnés à 34 l. 7 s. 4 d. pour les dépens payés. — Chuppin et Breyer payent à la Communauté 120 l. t., savoir Chuppin 90 l. pour les trois parts, et Brehier et sa femme, 30 l. pour l'autre part. Ils sont subrogés à tous les droits des chapelains. (Arch. de Cothereau, not.)

1561, jeudi 17 juillet. — Loys Tachet, facteur de Jehan de Tournes, libraire imprimeur à Lyon, reconnoit avoir receu de sire Charles Langellier, marchand libraire, bourgeois de Paris, 60 l. 3 s. 8 d., de reste de compte fait entre eux le 27 juin dernier, pour raison de toute la marchandise que le dit de Tournes a par ci devant fournie et livrée au dit Langelier, de tout le temps jusques à huy, et lui a mis ès mains une quittance de 60 l. 3 s. 8 d., laquelle il a dit et affirmé estre escripte et signée de la main du dit de Tournes, son maistre, le 6e du présent mois de juillet. (Arch. de Cothereau, not.)

1561, vendredi 14 novembre. — Michel de Maigny, compaignon carrier, demeurant hors la porte S. Victor, promet à honorable homme sire Charles Langelier, mar-

chand, bourgeois de Paris, de tirer et faire tirer de la pierre de moislon en une carrière au dit Langelier appartenant, estant en un jardin de la maison du dit Langelier devant le Cloz S. Victor, et faire porter la dite pierre en une masure estant sur le devant de la maison du dit Langelier, et en remplir les deux masures de la dite maison sur la rue jusques à deux toises de haulteur, en quarré, tant qu'il en pourra tenir et ce moyennant 20 l., sur lesquelles il reçoit 13 l. Le reste quand la pierre sera tirée. (Arch. de Cothereau, not.)

1562, mercredi 29 avril. — Rectification d'une erreur sur le chiffre d'une rente due à l'aumosnier de l'abbaye de Sainte-Genevièfve, mentionné dans une transaction du 10 may 1561, entre Charles Langelier et M[e] Robert Rebours, chanoine de S. Marcel. Transaction annullée et peu intéressante de laquelle il résulte cependant que Rebours avoit acheté, dès le 6 juin 1556, des héritiers de feu Nicoles de Foyne, jadis femme de Langelier, la moitié d'une rente de 7 l. 10 s. (Arch. de Cothereau, not.)

ABEL L'ANGELIER

1579, mercredi 14 janvier. — Abel Langelier, marchand libraire, bourgeois de Paris, et Françoise de Louvain, à présent sa femme, confessent debvoir à honorable femme Geneviève Montault, veuve de Jehan de Louvain, marchand joaillier, 66 escus 2/3 de rente pour prêt fait à eux ce jour. (Arch. de Cothereau, not.)

V. Pierre I du Pré, à la date du mercredi 14 juillet 1579 et Galliot II du Pré, à la date du lundi 5 juin 1581.

1584, 21 septembre. — Abel Langelier, marchand libraire juré, demeurant au marché de l'Herberie, en la Cité, achète une maison et jardin, au faubourg S. Marcel, faisant le coin de la rue des Postes, vis-à-vis le *Puits-qui-*

parle, ayant son entrée dans la rue du Puits, tenant au jeu de paume de la *Rose blanche*. La dite vente à lui faite par Jacquelaine Bournot, veuve de Jacques de Martigny, demeurant place Maubert, et Marie Bournot, veuve de Jehan Varencore (1) marchand libraire de l'université de Paris, sœurs, demeurant ensemble.

Cette pièce, revêtue d'une belle signature d'Abel l'Angelier, fait partie d'un registre du notaire Cothereau. *Archives nat.* ZZ[1], 302, fol. 182. Nous devons l'indication de cette pièce ainsi que de la suivante à M. Bernard Prost.

1584, 30 novembre. — Abel Langelier, demeurant au marché neuf de l'Herberie, en la Cité, et Françoise de Louvain, sa femme, vendent à Marguerite Morin, veuve de Nicolas de Louvain, marchand joyaulier, au Palais, 8 écus 1/3 de rente, moyennant 100 écus sol. (Arch. de Cothereau, not.)

Abel Langelier, Françoise de Louvain et Marguerite Morin ont signé l'acte avec le notaire. Cette pièce fait partie d'un registre du notaire Cothereau, conservé aux Arch. nat. ZZ.[1] 302, f. 345.

1596, 18 décembre. — Girard Dumas, âgé de 22 ans, natif de Loches, se met pour deux ans avec Abel L'Angelier, marchand libraire juré, demeurant dans l'enclos du Palais, qui le retient pendant le dit temps à son serviteur, lui monstrera son état et lui paiera 15 escus au bout des deux ans. (Arch. de La Barde, not.)

1597, 12 novembre. — Abel Langelier avoit une maison rue d'Ablon, au faubourg Saint-Marcel, citée comme tenant et aboutissant à celle de Charles de la Baume, faiseur d'esteufs (2). (Arch. de La Barde, not.)

(1) Ce libraire n'est cité ni par La Caille ni par Lottin.

(2) Les esteufs étaient des balles qui servaient pour le jeu de la paume.

Voir à l'article Nicolas de Louvain une pièce du 27 décembre 1597 où figure Françoise de Louvain, femme de sire Abel Langelier.

Nous trouvons dans les minutes de Cothereau un Langelier, qui était receveur de l'hôpital du Saint-Esprit, et un Sébastien Langelier, contrôleur des guerres, en 1570 ; ces personnages pourraient être des parents des libraires du même nom, mais rien ne nous autorise à l'affirmer.

MARTIN LHOMME

1558 (1559), mercredi 18 janvier. — Pierre Jouault, fondeur de lettres d'impression, demeurant rue des Carmes, en la maison où pend pour enseigne l'*Homme sauvage*, âgé de 45 ans, un couturier, un barbier, etc., et Martin Lhomme (1), maître imprimeur à Paris, demeurant, rue du Meurier, en la maison appellée vulgairement la *Grand Court,* âgé de 35 ans, attestent avoir bonne congnoissance de Guy Ogereau, graveur de lettres d'impression, fils de Michel Ogereau, libraire à Poitiers, et de Jehanne Cossot, sa femme, de présent prisonnier ès prisons du petit Chastelet, et savent qu'il est demeurant en ceste ville de Paris y tenant chambre, mesnage, feu et lieu, homme de bien, de bonnes mœurs, vie et honneste conversation, bien vivant, famé et renommé ; il tient chambre dès deux ans dans la dite maison de l'*Homme sauvage* et auparavant à la *Croix de fer*, place Maubert. (Arch. de Cothereau, not.)

CLAUDE CYANEUS

1559, mercredi 13 juin. — Pierre Loys de Martine, seigneur de Perreux, vallet de chambre ordinaire du

(1) Martin Lhomme fut pendu le 15 juillet 1560 pour avoir imprimé *Le Tigre Royal*, pamphlet contre le Duc de Guise.

Roy suivant la Cour, loue moyennant 70 l. t. par an à honorable homme Claude Cyaneus, imprimeur, demeurant à Paris, rue de Bièvre, à la *Rose*, une maison rue des Canettes, en la Cité, paroisse S. Christophe, où souloit avoir pour enseigne la *Gibecière*. (Arch. de Cothereau, not.)

1571, 28 may. — Me Jehan Guereault, postulant au Palais, et Claude Cyaneus, maître imprimeur, à Paris, a présent demourant au logis de la *Gibecière*, derrière la Madeleine, continuent le bail par lequel Guereault tenoit deux chambres de Cyaneus moyennant 12 escus par an. (Arch. de Cothereau, not.)

La Caille et Lottin ne citent que Louis Cyaneus qui fut libraire et imprimeur en 1529, et non Claude.

THOMAS MIGNOT

1559, 21 juin. — Thomas Mignot, libraire, et Jehanne Menuet, sa femme, propriétaires d'un quartier de vigne à Saintry-lès-Corbeil. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

ROBERT LE VASSEUR

1559, 18 septembre. — Robert Le Vasseur, marchand libraire, demeurant à Paris, d'une part ; et Catherine Gaudy, veuve de feu Estienne Monnot, marchand orfèvre ; de l'autre, du consentement de Blaise Monnot, père du défunt et de Claude Martin, marchand orfèvre, beau-père de Catherine, Robert Le Vasseur épouse Catherine. Chacun apporte ce qui lui appartient. Douaire : ce qui sera à son usage. Marie Monnot, sa fille du premier lit, sera nourrie et entretenue avec les futurs mariés. Henri Le Bé, affin (allié) du dit Levasseur (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

CYPRIAN BRUNEAU

1559, mercredi 20 septembre. — Cyprian Bruneau, marchand libraire et relieur de livres, met son fils Michel, âgé de 12 ans, en apprentissage chez Symon (Nicolas), marchand papetier. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN CHUPPIN

1559 (1560), mardi 13 mars. — Pierre Malot, marchand libraire, demeurant rue de la Calandre, à la *Couronne,* confesse que Jehan Chuppin, aussi libraire, bourgeois de Paris, lui a remis deux pièces (1) (insignifiantes). (Arch. de Cothereau, not.)

Ces deux libraires ont été inconnus à La Caille et à Lottin. Voyez Angelier (Arnoul L') à la date du mardi 6 mai 1561.

PIERRE MALOT

Voyez Chuppin (Jehan), à la date du mardi 13 mars 1559 (1560).

LES CORROZET

JEHAN CORROZET

1560 (1561), jeudi 3 avril. — Remond Sac, marchand parfumeur à Paris, dit que, dès le 13 juillet 1557, il prit à louage de feue Marguerite Vérard, veuve de Pierre Roux, quand il vivoit marchand, bourgeois de Paris, une place et bouthique assise dedans la grande salle du Palais,

(1) Ce sont deux engagements pris 1° par Ant. Sanglier ; 2° par trois Mariaval de payer à Estienne Joyau les frais de garde, à 2 écus par mois, de 2 prisonniers : de Louis Sanglier, libraire près Gisors, avant 1558 (1559) et d'un Mariaval, habitant Houilles, 1555.

joignant la chapelle de MM. les Présidents, de la S. Rémy, 1557, pour 9 ans, moyennant 26 l., par devant Arragon et Imbert, notaires. La veuve Roux, décédée puis naguère ; Sac étoit contraint de partir de cette ville pour aller recueillir une succession au pays d'Italie.

Pour entretenir son bail, garnir la boutique de marchandises et payer les louages, il demande aux exécuteurs du testament de la dite Vérard, Robert des Prez et Mathurin Pigeny de consentir au bail et transport qu'il entend faire à Innocent Bigot, marchand gantier, lequel transport Jehan Corrozet, marchand libraire à Paris, soy disant héritier de la dite défunte, à cause de sa femme, auroit voulu empêcher. Sentence du bailly du Palais autorisant Sac. Le dit Sac, en même temps, vend à Bigot 12 boîtes ou coffrets servans au dit estat et estant en la dite boutique. (Arch. de Cothereau, not.)

La « bouthique assise dedans la grande salle du Palais » était celle qu'avait occupée jadis Anthoine Vérard. Voir l'article Vérard, p. 116 (année 1893) et l'article Jehan André, à la date du 9 avril 1561.

1560, 2 juillet. — Inventaire de noble demoiselle Loyse du Bellay, veuve de feu noble homme Ch. d'Aulnay, en son vivant escuyer, sieur de Villeneuve-la-Guiart, seule héritière du cardinal du Bellay.

. . . .

C'est l'inventaire des livres trouvés en un bahut, appartenant au feu Révérendissime cardinal M. du Bellay, prisés par nous libraires soubsignés, Gilles Corrozet et Vincent Sertenas.

La 1re et 2e de S. Sebastiano Serlio (architecture)	10 s.	
Guarenus de beneficiis	7 s.	6 d.
Petrus Quinqueranus, de laudibus provinciarũ (faute pour *provinciæ*)	5 s.	
P. Egineta de curandis morbis liber tertius .	4 s.	
Prima pars Nizolii in Ciceronem, Venise . .	8 s.	

Stiebenaz de arte oratoria	3 s.	
Auguthinus (Augustinus) in novum testamentum	4 s.	
Tragédie de David de Nabal, en latin, dédié par un prologue françoys à la royne de Navarre, escript à la main, en parchemin	*6 s.*	
Praxis criminis, in-folio	3 s.	
Fernelius de abditis rerum causis	4 s.	
Linguarum XII Postelli	3 s.	
Dialectica Rami	3 s.	6 d.
Comentaria Cesaris, Grifius	8 s.	4 d.
Synodelia et decreta Cameracensis (Ecclesiæ ?)	4 s.	
Euclides, en maroq. rouge	8 s.	
Vita S. Celestini	3 s.	
Epitafya ejusdem Regni Fornicorū (impossible d'y voir Francorum) usque ad Odonem, escript à la main, couvert de velloux	5 s.	
Theologia naturalis	3 s.	
Grandi in epistola Pauli ad Romanos	3 s.	
Apologetica excusatio Principis a Brunsvig	2 s.	
Petrus de exilio, Alde	4 s.	
Disputatio adversus *(sic)*	3 s.	
Poema Scaligeri	3 s.	
Conradus de laudibus grecarum litterarum	2 s.	
Georgiques de Virgile, latin fr.		18 d.
Agathius in tres psalmos		12 d.
De sudore Christi		12 d.
Exemplaria litterarum Regis	2 s.	6 d.
Chronica Eusebii	3 s.	6 d.
Grammatice Hebraïca	2 s.	
Epistola Ciceronis ad Litum Pompon.	2 s.	
Canones Coloniensis	3 s.	
Galandinus in mortem Francisci regis.		12 d.
Gervasy Sepini Erotopegnion	2 s.	
Diversorum poetarum Priapeia, Alde	2 s.	
Carmina Jo. Bapt. Pignae carmū	2 s.	
Opera Joannis Secundi	2 s.	
An homo sit bonis vel malis (natus ?)	2 s.	
Pierii Valeriani Ode	2 s.	
Cœlii Secundi pro authoritate Ecclesiæ	2 s.	
Paraphrasis in epistolam ad Titum, escript à la main		12 d.

Grammatice hebraïca, in-4°	2 s.	6 d.
Galandius contra Ramum		18 d.
Concilia Molendi		18 d.
Targini in lamentationes Hyeremye		12 d.
Moretus in Catilinam oratio	2 s.	
Jeu Pitagorique		12 d.
Evangelium Mathei hebraice		12 d.
Convivium sapientum Plutarchi		12 d.
Oratio Petri Rami		12 d.
Annotationes in Icelium	2 s.	
Aristoteles de reprehensionibus	3 s.	
Topica Aristotelis	4 s.	
Economia Aristotelis et Xenophontis . . .	3 s.	
Une liasse de livres in-4°, contenant 7 volumes tels quels dont l'un est Sermones de Utino, escript à la main, inventorié premièrement.	3 s.	6 d.
Deuxième liasse in-octavo et sexagesimo (*sic*) de 10 volumes dont un est Lucianus en grec, inventorié, 2e liasse	5 s.	
3e liasse in-4 et in-8, reliez en parchemin, contenant 20 volumes, prisé	7 s.	6 d.

Gilles Corrozet

1561 (*1562*), *18 février*. — Pierre Bobye, marchand, bourgeois de Paris, baille pour cinq ans à Gilles Corrozet, marchand libraire, bourgeois de Paris, un petit corps d'ostel sur le derrière faisant partie de la maison en laquelle le dit Bobye est demeurant, assise rue des Marmouzets, en laquelle est pour enseigne la *Levrière*, le dit corps d'ostel consistant en ung petit cabinet, deux chambres, un guernier au dessus, ayant entrée et yssue rue de Glatigny. Prix 30 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1562 (*1563*), *mardi 9 février*. — Inventaire après décès de Pierre Lalemant, notaire et secretaire du Roy, à la requeste de noble demoiselle Jehanne de Luynes, sa veuve, rue de la Poterne...



Livres prisés, 11 février 1562 (1563), par Gilles Corrozet :

Cicéron en grand volume, de l'impression de Robert Estienne.
Plinius, *idem*, de Galiot Du Pré.
Bible en françoys, impression de Lyon.
Vies de Plutarque.
Les Hiliades d'Homère en françoys, grand volume . . 5s.
Annales d'Acquitaine, de viele impresion . . . . . 3s.
Commentaires de César en françois, grand volume. . 4s.
Fasciculus temporum en françois . . . . 2s.
La Mer des histoires, en grand volume. . . . . . 18s.
Les Histoires de Diodore Sicilien, grand volume impression de Vascosan, relié en parchemin. . . 22s.
Appien, des Guerres civiles, impression de Lyon, relié en parchemin . . . . 20s.
Postilles de Caresme . . . . 5s.
Les Annales de France, imprimée de 1557. . . . . 8s.
Le premier et le second volume de Froissard, relié en boys, 2 vol. . . . . 8s.

In-8o

Bible en françois, impression d'Anvers, 3 vol. (les deux en trois). . . . . 18s.
Conciones de Tite Live, Tucidide.
Croniques d'Argenton (Commines) . . . . 2s.
Biblia, impression de Pierre Regnault . . . . . . 8s.
Histoire des plantes, figures . . . . 4s.
Orloge des Princes . . . . 4s.
2 Constantin César, l'un latin, l'autre françois.
Quomodo lege (re) oporteat.
Le Courtisan.
Histoire d'Eneas Silvius.
6 livres de la Métamorfoze.
Georgiques de Virgile.
Enéide.
Aresta amorum.
12 volumes de musique prisez ensemble . . . . . 5 s.
Annales de France. Nouveau Testament en françoys, Ordonnances, Croniques d'Argenton, ensemble . 6s.
2 rames de grand papier à escripre. . . . . . . 40s.

Gilles Corrozet a attesté, au bas de cet acte, qu'il a fait la prisée ci-dessus. Belle signature.

(Arch. de Brûlé, not.)

1562 (1563), lundi 15 février. — Inventaire après décès de noble homme Mathurin Le Camus, s. du Plat Buisson, avocat au Parlement, à la requeste de Catherine Coiffart, sa veuve, tutrice et curatrice de Catherine, Charles, Magdelaine, et Jacques Le Camus, leurs enfants, avec noble demoiselle Jehanne de Louviers, veuve de noble homme Nicolas Sanguin, conseiller au Parlement, mère du défunt, et avec noble Jacques Sanguyn, conseiller du Roy, maistre des requestes aux eaux et forests, frère utérin d'iceluy défunt, aussi à la requeste de Me Jacques Sanguyn, tuteur subrogé, inventaire fait rue de la Vielz Tiseranderie, au coin de la rue du Coq, où le dit Le Camus est décédé, l'orfèvrerie prisée par Claude Prévost, maître orfèvre à Paris, les livres par Gilles Corrozet, marchand libraire. (Arch. de Brûlé, not.)

1567, lundi 21 juillet. — Gilles Corrozet, marchand libraire, bourgeois de Paris, confesse devoir et gager à Jehan Gueret et Jacques Bertheau, marchands chaussetiers, 20 l. t., pour le louage d'une boutique appliquée de présent à lingerie, adossée contre le premier pilier de la grande salle du Palais du costé de la chapelle de MM. les Présidents lequel (*sic*) tient et occupe de présent Catherine Cramoisy, femme de Corrozet, jusques au jour de S. Remy, que le dit banc appartient aux dits Gueret et Bertheau par moitié, payables à la S. Remy. (Arch. de Cothereau, not.)

Voyez André (Jean), à la date du jeudi 28 octobre 1568.

1579, samedi 11 juillet. — Catherine Cramoisi, veuve de feu Gilles Corrozet, cède à Estienne Enorant (?), marchand mercier au Palais, la moitié d'un banc et place

assis en la grande sale du Palais contre le premier pilier du costé de la chapelle de MM. les Présidents, faisant le deuxième dudit banc tenant icelle moitié (*à l'autre moitié* effacé) au dit Enorant, pour en jouir le reste du temps qu'elle a encore à le tenir, à charge de payer au roy 1 écu 2/3 et 5 s. (Arch. de Cothereau, not.)

Galliot Corrozet

1568, jeudi 28 octobre. — Voyez André (Jehan) à la date du jeudi 28 octobre 1568.

Nous trouvons, dans les Archives de La Barde, notaire, une pièce du 29 décembre 1589, relative à un Jehan Corrozet, marchand mercier, demeurant à la *Cloche,* rue Pelleterie, paroisse S. Jacques la Boucherie ; on peut croire que ce Corrozet était parent des libraires du même nom, mais rien ne nous permet de l'affirmer.

Jehan Landry

Voyez Langelier (Charles), à la date du samedi 20 juillet 1560, p. 27.

Guillaume Prevost

Voyez Langelier (Charles), à la date du 11 février 1560 (1561), p. 28.

(A suivre.)

LES ORIGINES

DE

L'IMPRIMERIE A SAINT-LO

EN NORMANDIE

Tous les historiens et les bibliographes normands fixent les débuts de l'imprimerie dans la ville de Saint-Lô, en Cotentin, vers la seconde moitié du XVIIe siècle. M. Frère, dans son *Manuel du Bibliophile normand* (Introduction, page XII), indique la date de 1656 comme étant celle de la première impression connue. M. Deschamps a confirmé cette assertion dans son *Dictionnaire de Géographie* (page 211), en écrivant : « C'est seulement à la date fixée par M. Frère que nous pouvons, avec certitude, faire remonter l'introduction de la typographie dans cette ville. » Il faut remonter à près d'un siècle plus haut, comme on va voir.

Saint-Lô, bâti sur un rocher, était au XVIe siècle une place-forte qui joua un grand rôle durant les guerres de religion. Prise en 1562 par les Protestants qui en furent chassés à leur tour à la fin de la même année par l'armée des Bretons, sous les ordres du comte d'Étampes,

la ville fut reprise l'année suivante par le parti huguenot, et peu de temps après rendue au Roi en vertu d'un édit de pacification.

Ce fut pendant la période d'accalmie qui suivit cette soumission à l'autorité royale qu'un imprimeur protestant du nom de Thomas Bouchard vint s'y établir.

Il débuta, en 1564, par l'impression d'un livre dont voici le titre exact :

TRAITTÉ

DE LA PESTE,

AVQVEL EST MONstré qu'elle est enuoyée de Dieu pour punir les pechez des hommes, quel remede il y faut cercher, quelle consolation reste quand par icelle on seroit retiré de ce monde.

Auec vne priere pour les malades.

PAR M. DE LA FAYE.

Plus vn Sermon de saint Cyprien touchant la mortalité.

Petit in-8, de 120 pages, d'une remarquable exécution typographique.

A ce moment, la peste qui s'était déclarée à la suite des guerres civiles et qui ravageait la France en divers lieux, menaçait Saint-Lô. Dans le traité qu'il écrivit à propos de l'épidémie qu'on appréhendait de voir paraître en la ville, De La Faye laisse de côté les prescriptions sanitaires et médicales pour n'offrir comme panacée, que des secours spirituels : « Et pour ce que, dit-il (1), qu'aucuns oyans parler de ceste maladie conta-

(1) Pages 12-13.

gieuse en seroient effrayez et tout esperdus... j'ay pensé n'estre point mauvais de remédier à un tel mal par la parole de Dieu... » Dans une épître *au lecteur chrestien*, placée en tête de son livre, il expose le but qu'il s'est proposé : « Et puis j'ay pensé que je pourroye par ce moyen profiter à beaucoup de povres gens espars par la France aujourd'huy quasi généralement batue de ce fléau, lesquels pourroyent estre destituez de consolation et n'auroyent personne qui les visitast et les consolast en leurs plus grands maux et destresses. Voilà ce qui m'a fait entreprendre ce labeur. » Dieu seul, ajoute-t-il plus loin (1), a le pouvoir de nous guérir : « Car si la peste, comme nous montrerons, vient aux hommes par la volonté de Dieu, si celuy qui a fait la playe (par manière de parler), la peut guarir, pourveu que nous l'invoquions en nostre extreme necessité... »

Ce mal est, selon de La Faye, une juste punition de nos iniquités, envoyée de Dieu. « Voilà pourquoy après nous avoir chastiez par les guerres civiles et domestiques esquelles ont esté commis tant de ravages, assassinats, meurtres, violemens de filles et honnestes matrones, voyans que pour correction qu'il nous ait donnée, quelque aspre qu'elle ait esté, nous roidissons le col, et que nous ne voulons retourner à luy, quelques signes de son ire qui nous soyent apparus, il faut qu'il frappe plus fort, soit par peste, soit par autres ses fleaux et qu'il redouble si dru les coups sur nos testes qu'il nous rompe et casse du tout, puisque ne voulons aucunement ployer sous sa main... (2) »

L'épître préliminaire, imprimée en *caractères italiques,* occupe deux pages (3 et 4). Le texte du *Traitté* va

(1) Page 13.
2) Pages 6-7

de la page 5 à la page 72, au bas de laquelle on lit cette formule finale :

LOVÉ SOIT DIEV

Page 73, on trouve une :

PRIERE POVR DIRE EN
la visitation des malades.

dont le texte s'étend jusqu'à la page 78 incluse.

Au haut de la page 79 commence le *Sermon de Saint Cyprien* par ce titre de départ :

SERMON QVATRIEME
de Saint Cyprien touchant la mortalité, auquel il exhorte à l'amour des délaissés ceste vie presente, & demonstre qu'il ne faut pas penser par ce que les bons & les mauuais meurent indifferemment, que la mort soit mesme aux vns & aux autres, d'autant que les bons sont appelez à rafraichissemẽt, & les meschans tirez au supplice.

Le mot FIN, se lit au bas de la page 109 *recto,* dont le *verso* est blanc. Le dernier feuillet *recto* est occupé par *Les fautes qui se sont trouuees en ce Traitté* et qui sont au nombre de cinq seulement. Le *verso* du feuillet final est entièrement blanc. Les signatures bien régulières par 4 (8 feuillets ou 16 pages par cahier) vont de A à G inclusivement.

Au milieu de la page de titre, on voit la marque suivante : un château ou forteresse crénelée (par allusion à la place fortifiée de Saint-Lô). Autour, une vigne palissadée, avec cette devise tirée du livre d'Isaïe : « *Quelle chose ay-je deu faire à ma vigne que je ne luy aye faite* ? » Au-dessous, l'indication de la ville, le nom

de l'imprimeur et le millésime, suivant le fac-similé ci-joint :



L'année suivante, nous trouvons Thomas Bouchard associé avec son coreligionnaire Jacques le Bas. Il publie conjointement avec lui :

KALENDRIER
HISTORIAL, ET AL-
MANACH PERPETVEL POVR
SAVOIR LES NOVVELLES ET
pleines lunes et quartiers d'i-
celle en chacun mois de
tous les ans.
AVEC AVCVNES TABLES POVR TROV-
uer le Nombre d'or, l'Indition Romaine, le Cycle Solaire, la lettre Dominicale, les ans du Bissexte, & Pasques en chacun an, durable à tousiours.
Aussi les Foires, comme elles sont en chacun mois.

Ce livret de 8 feuillets (16 pages) petit in-8 était destiné à accompagner une édition des *Pseaumes de David,* mis en rime française par Clément Marot et Théodore de Bèze, avec préface et annotations du même Mathieu de la Faye, dont voici le titre, pour lequel nous respectons, comme ci-dessus, la disposition typographique :

P S E A V M E S
DE DAVID, MIS
EN RIME FRAN-
COISE,
Par Clement Marot, & Theodore de Beze.
Ensemble, la prose correspondante verset pour verset auec breues annotations, reveües & augmentées de nouueau.
Plus, vne preface contenant l'vtilité, generale adressee de ce liure.

Au milieu de la page de titre du *Kalendrier* et de celle des *Pseaumes,* on voit l'emblême de la vigne palissadée, avec la forteresse dans le fond, avec cette légère différence que la devise, au lieu d'être placée tout autour en lettres romaines, l'est seulement à droite et à gauche



et *en lettres italiques*. Au bas, on a ajouté cette nouvelle citation :

PSEAV. 92

Tu exalteras ma corne comme celle des licornes, et seray oinct d'huile nouuelle.

La mention du lieu d'impression et les noms des typographes ainsi que la date sont ensuite indiquées :

A SAINT-LO

Par Thomas Bouchard, & Iaques le Bas

1565

Les *Pseaumes* forment un volume in-8, composé de 16 feuillets liminaires non chiffrés, comprenant d'abord la préface habituelle de Théodore de Bèze *à tous chrestiens et amateurs de la parole de Dieu*, datée de Genève, 10 juin 1543, suivie de la pièce de vers du même, commençant ainsi :

Petit troupeau qui en ta petitesse,
Va surmontant du monde la hautesse ;
Petit troupeau le mespris de ce monde,
Et seul thresor de la machine ronde ;
Tu es celuy auquel gist mon courage,
Pour te donner ce mien ouvrage.
. . . .

On trouve après, une autre *Préface sur les Pseaumes par Mathieu de la Faye* et la *Table des Pseaumes selon l'ordre de l'alphabet*. La traduction en vers des *Pseaumes* est accompagnée des versets correspondants en prose, imprimés à la marge, en caractères italiques. Les annotations formant commentaires sont en caractères minuscules au bas des pages. Les premières strophes de chaque pseaume sont accompagnées de leur musique notée. Le *Cantique de Siméon* suivi de *Prières avant et après le repas*, termine cette partie dans laquelle on compte 615 pages chiffrées.

Une partie annexe suit. Elle n'a pas de titre général et n'est pas chiffrée. Les signatures de A à K forment ensemble 80 feuillets non chiffrés. Cette partie comprend : 1° *La forme des prières ecclésiastiques ;* 2° *La forme d'administrer le baptesme ;* 3° *La manière de célébrer le Mariage ;* 4° Une petite instruction *pour la Visitation des Malades,* avec les prières et oraisons à réciter en la circonstance ; 5° *Le Catechisme, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfans en la chrestienté, fait en manière de dialogue, où le Ministre interroge et l'enfant respond,* entremêlé de quelques prières et oraisons.

Le volume se termine par la pièce suivante paginée à part avec ce titre spécial :

CONFESSION
DE FOY, FAITE D'VN
COMMVN ACCORD PAR
les François, qui desirent viure
selon la pureté de l'Euan-
gile de nostre Sei-
gneur Iesus
Christ.



Auec vne preface contenant response & defense
contre les calomnies dont on les charge.

I. PIER. 3

Soyez tousiours appareillez à respondre à chacun qui uous demande raison de l'esperance qui est en vous.

M. D. LXV.

Cette partie annexe, comme le *Kalendrier,* se compose de 39 pages chiffrées. Les caractères, les fleurons et les lettres ornées sont exactement les mêmes que ceux du texte des *Pseaumes* et du corps du volume.

L'édition des *Pseaumes,* que nous venons de décrire, avec les traités qui l'accompagnent, formait un véritable manuel de pratique religieuse à l'usage des protestants, un *vade-mecum* des religionnaires. C'était, dit de la Faye dans sa préface, « comme un recueil ou epitome de la doctrine de la Loy, des histoires, prophéties et proverbes, tellement qu'il semble que ce qui est dit ailleurs bien amplement soit ici rédigé en sommaire. De là est venu que aucuns l'ont appelé la *Petite Bible* (1). » Plus loin, le même De La Faye « prie et exhorte au nom de Dieu, toutes gens qui font profession de la vraye religion, d'avoir tousjours ce livre en mains et le lire et relire toute leur vie... »

Les Protestants étaient nombreux dans le Cotentin et la Basse-Normandie. Avec une telle recommandation,

(1) Cette dénomination de « *Petite Bible* » donnée au recueil, nous remet en mémoire une conversation que nous eûmes, il y a vingt-cinq ans, en 1868, à Saint-Lô. Nous ignorions, à ce moment, l'existence d'une imprimerie en cette ville au XVIe siècle; nous venions de relever, dans les registres des délibérations municipales, le seul acte concernant l'exercice de la typographie beaucoup plus tard, au XVIIe siècle, document que nous reproduisons plus loin. M. Dubosc, alors archiviste, nous mit en rapport avec un archéologue et un bibliophile de ses amis, M. Denis. Ce dernier nous affirma avoir lu, dans un livre de controverse catholique de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, dont il ne se rappelait plus le titre sur le moment, un passage dans lequel on reprochait aux habitants de Saint-Lô d'avoir fait venir de Caen un imprimeur du nom de Bouchard, pour y imprimer une Bible huguenote. Il en concluait que l'imprimerie devait avoir été introduite à Saint-Lô par les Protestants à l'époque des guerres de religion. Il ne se trompait guère. Depuis, grâce à ce renseignement, nous avons découvert les *Pseaumes* imprimés à Saint-Lô en 1565. Nous croyons que c'est la partie pour le tout que les disputeurs ont voulu désigner et que la Bible huguenote visée dans leur écrit n'est autre que la présente édition des *Pseaumes,* appelée vulgairement la « *Petite Bible* », comme nous l'apprend le ministre De La Faye.

le Psaultier huguenot de 1565 passa dans toutes les mains des fidèles de la Religion et ne tarda pas à s'épuiser. Deux ans après, en 1567, parut une nouvelle édition avec quelques modifications.

La préface de Mathieu De La Faye est supprimée, ainsi que les annotations au bas des pages. Le titre porte la suscription suivante :

A SAINT-LO
De l'imprimerie de Iaques le Bas.
M. D. LXVII

Le premier imprimeur, Thomas Bouchard, a disparu, cédant la place à Jacques le Bas qui reste seul à la tête de l'atelier typographique des Protestants.

Cette deuxième édition des *Pseaumes* est imprimée en caractères d'environ deux points moins forts que ceux employés pour la première. Elle contient également la musique des pseaumes, mais elle n'est pas paginée. On y compte 256 ff. non chiffrés. L'épitre liminaire, page 3, signature *ij*, « *à tous chrestiens et amateurs de la parole de Dieu, salut* », n'occupe que 7 pages dans l'édition de 1567, tandis qu'elle remplissait 10 pages dans l'édition précédente dont le caractère était plus gros et *chassait* davantage, comme on dit en termes d'imprimerie. La pièce de vers de Théodore de Bèze, commençant par ce vers :

Petit troupeau qui en ta petitesse

tient en 4 pages. Elle en occupait 5 dans l'édition de 1565. Vient ensuite (*verso* du 7e feuillet) la *Table des Pseaumes selon l'ordre de l'alphabet*. Cette table, imprimée à longues lignes dans l'édition de 1565 est disposée à 2 colonnes dans la réimpression et finit au recto du feuillet suivant juste en face, à peu près aux trois quarts de la page. Le bas de cette 15e page (8e feuillet

recto, édit. de 1567) est rempli par une épitaphe de Clément Marot que l'on ne trouve pas dans l'édition de 1565. Nous la reproduisons telle qu'elle est imprimée :

EPITAPHE DE CLEMENT
Marot par Estienne du Modilin.

Querci, la Cour, le Piemont, l'Univers,
Me fit, me tint, m'enterra, me cognut.
Querci mon los, la Cour, tout mon temps eut,
Piemont mes os, l'Univers mes vers.

Enfin, à la page 16, les pièces liminaires finissent par une citation de saint Jérôme appliquée au chant des psaumes. Cette citation n'existe pas dans l'édition de 1565 (1).

Les *Pseaumes* proprement dits commençent au feuillet 9, portant la signature A*i* au bas de la page. Ils sont entourés, *en manchettes,* des versets correspondants en prose, comme dans l'édition première, moins les annotations au bas des pages qui sont supprimées. Le texte des psaumes finit au verso du feuillet BB*i* par le *Cantique de Siméon,* suivi de la formule : LOVÉ SOIT DIEV, qui termine également l'édition précédente. Les prières en vers avant et après le repas, à la suite du *Cantique de Siméon,* ne se trouvent plus dans la réimpression de 1567. Les pièces qui viennent ensuite : la forme des *prières ecclésiastiques,* le *catéchisme,* etc..., sont les mêmes que

(1) Voici cette citation. Dans cette transcription nous indiquons par des barres la fin des lignes de l'original et nous figurons les différentes sortes de caractères, capitales, romains et italiques : S. HIEROSME AU TOME I | escriuant à Marcelle, l'inuitant | d'aller en Bethlehem dit, | *Au village de Iesus Christ, il n'y a que, gens rus | tiques, on n'y oit rien que Pseaumes de quelque co- | sté que tu te tournes le laboureur tenant la queue de | la charrue chante Allelu-ia. Le moissonneur suant | passe le temps à chanter Pseaumes, & le vigneron | avec sa serpe, taillant la vigne, chante quelque chose |* d *David : ce sont les chansons de ceste Prouince; ce | sont, comme l'on dit communément les chansons | d'amours.*

dans l'édition de 1565 et se terminent au verso du 256e feuillet (cahier HH), par *la manière d'interroger les enfants*, suivie du mot : FIN. Les pièces à la suite des psaumes, occupent 55 feuillets.

L'édition de 1565 se continuait par la *Confession de Foy faite d'un commun accord par les François qui désirent vivre selon la pureté de l'Evangile*. Cette pièce supplémentaire ne se trouvait pas dans le seul exemplaire que nous ayions pu voir de la réimpression de 1567 (1). Un second exemplaire est indiqué dans le catalogue de la vente Offor, faite à Londres en 1865. Nous ne savons où il est passé. Il est annoncé comme étant de format in-16; c'est évidemment une erreur. Le format est exactement le même que

(1) L'exemplaire qui nous a servi pour cette description nous a été obligeamment communiqué, il y a une douzaine d'années, par M. Doucet, banquier à Bayeux. Le volume, traversé par un gros trou de ver dans toute son épaisseur, était relié en vieux veau brun. Il provenait de la Maison de la Mission de Bayeux ainsi que le constatait un ex-libris imprimé, avec le numéro d'ordre de l'ancien catalogue de cet établissement religieux.

† AA
Ex libris Congregationis
Missionis domus Bajocensis
Catalogo inscriptus
N° 127

Ce bibliophile est décédé depuis et nous ne savons ce que le livre est devenu.

L'édition de 1567 des *Pseaumes*, imprimée à Saint-Lô, est infiniment plus rare que celle qui l'a précédée. Nous connaissons trois exemplaires de l'édition de 1567. L'un qui provient de l'ancienne Bibliothèque de Sorbonne est conservé à la Bibliothèque Nationale; un second fait partie de notre collection particulière; et un troisième qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, présente cette particularité sur laquelle nous reviendrons, que l'indication de *Saint-Lo* et le nom de l'imprimeur ne se trouvent pas sur le titre, bien que l'édition soit absolument la même. Nous n'avons pu découvrir aucun exemplaire de l'édition de 1567 dans les bibliothèques publiques et les deux seuls exemplaires dont nous avons eu la trace sont passés nous ne savons où.

celui de la première édition, c'est-à-dire le petit in-8 du temps. Dans le même catalogue Offor (nº 437), on annonce séparément le *kalendrier historial*, édition de Saint-Lô, 1567, qui devait faire partie du volume (1) et en avait été séparé, comme probablement la *Confession de Foy*.

A. CLAUDIN *(A suivre)*.

(1) Plusieurs éditions du psautier huguenot, publiées à Genève étaient accompagnées d'un *kalendrier historial*. Cet usage se transmit et se perpétua chez les Protestants de Normandie. M. Frère, dans son *Manuel du Bibliographe normand*, (tome I, page 172), signale une édition du *calendrier historial, où l'on peut cognoistre d'ici à seize ans quand sera Pasque, etc., avec les foires*, qui se vendoit en 1611 à *Quevilly*, près Rouen, chez David Geuffroy.

LA ROSE D'OR

UNE AUBERGE D'OUVRIERS RELIEURS

AU XVIIIe SIÈCLE

CALW, 1714-1780

Si les corporations de métier, même en remontant à leurs plus anciennes origines, ont été constituées dans un but humanitaire et aussi en vue du respect des règlements, avec la jouissance des privilèges y attenant, elles constituaient encore pour l'État une force avec laquelle il pouvait conserver tous ses droits de contrôle et toute son autorité ; mais elles visaient pour ceux qui en faisaient partie un but de solidarité mutuelle. Ce qui, primitivement, n'était permis qu'aux maîtres, devint peu à peu l'idéal des compagnons. C'est pour cela qu'avec, et quelquefois sans l'autorisation nécessaire, on a vu insensiblement se former des associations de métier composées d'ouvriers, dans un but purement humanitaire ; en voici un exemple. Au commencement du XVIIIe siècle, dans la petite ville de Calw, en Wurtemberg, il s'était établi, comme dans d'autres localités du reste, une sorte d'association de secours mutuels pour les

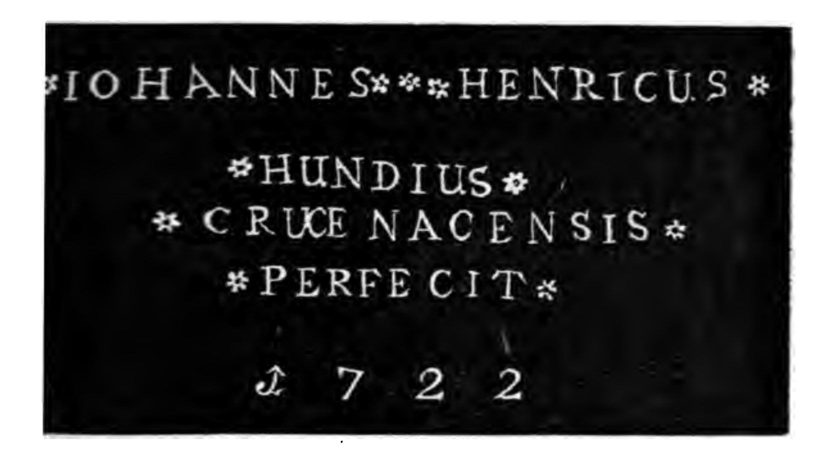
ouvriers relieurs qui étaient obligés de passer dans cette ville en allant chercher des travaux en dehors de chez eux.

Le document (1) que j'ai entre les mains, très précieux pour l'histoire de la reliure en général, mais particulièrement remarquable au point de vue des mœurs et de l'histoire bibliopégistique en Allemagne, embrasse presque tout le XVIIIe siècle, car il commence en 1714 et finit en 1788.

Deux maîtres relieurs exerçaient leur métier à Calw au commencement de ce siècle ; ils recevaient les ouvriers de passage, les employaient quelquefois, ou leur cherchaient de l'ouvrage. Cette hospitalité prit assez rapidement une grande extension, et, quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1720, la maison de ces deux maîtres relieurs fut convertie en auberge, en prenant comme enseigne : *La Rose d'Or*. On verra l'historique de cette fondation par la première inscription qui figure en tête de ce registre d'auberge. Elle nous apprend que les deux premiers ouvriers relieurs qui reçurent l'hospitalité dans cette maison furent *Jean-Tobie Reinhardt* en 1714, et *Jean-Georges Treinreich Han* en 1717. Ce sont eux qui, sur la demande des deux maîtres relieurs de Calw Jean-Georges Beller, et Jean-Jacques Bommers, fondèrent l'auberge des ouvriers relieurs à l'enseigne de *La Rose d'or*. Il fut alors commencé un registre manuscrit, naturellement en allemand, dans lequel se sont inscrits par la suite, tous les ouvriers relieurs qui ont séjourné dans cette auberge jusqu'en 1788. L'établissement cessa probablement d'exister à partir de cette époque. Jean-Tobie Reinhardt confectionna la reliure de ce registre, en parchemin orné de filets et de fers avec une grande

(1) Livre d'auberge des ouvriers relieurs, à l'enseigne de *la Rose d'or*, à Calw (Wurtemberg) de 1714 à 1780. Manuscrit, (collection particulière).

étoile à huit branches peinte en couleur au centre des plats, Jean-Henri Hundius exécuta en 1722 un étui en peau, pour renfermer ce registre, sur lequel on voit estampé : *Johannes Henricus Hundius crucenacensis perfecit 1722.*



Voici le fac-simile de cette reliure, composée de roulettes, de fers et de filets formant au centre une étoile dont les branches sont en mosaïque peinte. L'ensemble de cette décoration est lourd et peu gracieux, mais il faut songer que celui qui l'a composée et dorée en 1722 n'était pas un maître, mais un simple ouvrier, qui a sans doute voulu entreprendre un chef-d'œuvre sans en avoir les capacités.

Certains usages se sont immédiatement établis, et ont été constamment suivis par tous ceux qui, par la suite, ont fréquenté l'auberge de *la Rose d'or*. Lorsqu'un ouvrier relieur arrivait à Calw et se présentait dans la maison, le patron et maître de l'auberge, s'il avait de quoi l'occuper, le gardait dans son atelier ; dans le cas contraire il allait le présenter à ses confrères de la ville. Quelquefois il parvenait à le placer, comme souvent aussi il revenait



sans lui avoir trouvé d'ouvrage. Dans ce dernier cas, l'ouvrier généralement se remettait en route et, avant de quitter l'auberge, faisait son inscription sur le registre et recevait en espèces ou en nature, à son choix, le cadeau traditionnel de 3 batzen ou 16 kreutzers. Chaque fois que pour un motif quelconque, un compagnon ou un ouvrier

partait de la maison, il inscrivait également lui-même sur ce registre, son nom, ses prénoms, son lieu de naissance et l'endroit d'où il était venu en arrivant à Calw. Il accompagnait généralement son inscription de chaleureux remerciements pour la bonne réception et la gracieuse hospitalité qu'il avait reçues ; quelques-uns même ont mentionné le cadeau traditionnel que tous, du reste, touchaient en partant ; et enfin la plupart des inscriptions sont terminées par une devise ou symbole, qui était le plus souvent tirée de l'écriture sainte. Quelques-unes de ces devises cependant ne sont pas religieuses, on en rencontre qui ont de l'originalité, quelquefois même elles sont empreintes d'une douce gaieté ; d'autres dénotent une certaine prétention à la poésie.

Nous avons remarqué que certains mêmes noms se représentent plusieurs fois à diverses époques, avec la différence du lieu d'où viennent ceux qui le portent; ce sont ceux d'ouvriers qui, n'ayant pas trouvé de travail dans les villes environnantes, repassaient de nouveau par Calw, pour y recevoir une seconde fois l'hospitalité et tâcher de s'y placer.

Afin d'éviter des répétitions sans intérêt, je ne reproduirai que les deux premières inscriptions, celles de J.-T. Reinhardt et de J.-G.-T. Han, fondateurs de l'auberge, et je ne mentionnerai, parmi les autres noms figurant sur ce registre et qui sont au nombre de 266, que ceux dont l'inscription ou les devises offrent quelque originalité.

A cet effet, les devises que j'ai recueillies m'ont amené à classer ces différentes inscriptions en quatre catégories que je dénommerai ainsi :

Les devises religieuses,
Les devises sentencieuses,
Les devises originales et emblématiques,

Et les devises qui se rattachent plus spécialement au métier de relieur.

On remarquera que, dans l'une ou l'autre de ces divisions, surtout là où se trouve du latin, l'ouvrier avait encore conservé à cette époque une certaine instruction. On verra aussi que d'autres passagers, d'un caractère pensif et plus dramatique, se sont plu à accompagner leurs noms de sentences dont quelques-unes parfois dégénèrent en naïvetés banales. Enfin il se trouve des devises qui dénotent, chez ceux qui les ont écrites, un certain penchant à la poésie, et sont empreintes d'une imagination tout à fait originale.

Voici les deux premières inscriptions de ce livre d'auberge, qui sont les plus complètes et qui ont servi de type général pour toutes les autres, qui, comme je l'ai dit, sont au nombre de 266 pendant la période de 1714 à 1788.

L'an 1714 le 16 octobre,

Moi, *Jean-Tobie Reinhardt*, natif de Schmalhalden, je suis venu de Stuttgart à Calw, et selon l'usage traditionnel dans les corporations ouvrières, je me suis présenté chez le Maître *Jean-Georges Beller*, chez lequel j'ai reçu la meilleure hospitalité. J'y ai aussi trouvé du travail, et après y être resté six années consécutives, en 1720 j'ai pris en main (1) ce livre d'ouvrier, pour pouvoir le 15 septembre de la même année, y faire la présente inscription ; puis j'ai quitté la ville le 9 octobre suivant. Je prie donc ceux qui s'inscriront dans ce livre d'ouvriers, de se contenter de mon mauvais travail et de mon peu de savoir.

Sur la demande des deux Maîtres de la ville qui sont : Maîtres *Jean-Georges Beller* et *Jean-Jacques Bommers* de concert avec mon compagnon d'atelier *Jean-Georges Treinreich Han* de Tubinge, j'ai aidé à la fondation de l'Auberge des ouvriers relieurs à l'enseigne de *La Rose d'or*.

(1) Signifie : *J'ai commencé la reliure.*

Que Dieu veuille conserver notre cher Patron ainsi que les bons usages de la corporation, pendant de nombreuses années encore, afin que beaucoup d'ouvriers puissent encore jouir du bon cadeau traditionnel de 3 batzen (42 marcks environ).

Dans cet espoir je me remets en route après avoir fait mes meilleurs remerciements.

Devise : *Triste est ce temps, et méchants sont les gens.*

L'escroquerie et l'exploitation sont pratiqués sans gêne.
Ce que je pense en moi-même fait trembler ma plume.
Je ne me fie pas à la plume parce que c'est trop dangereux.

L'an 1717, le 8 août,

Moi, *Jean-Georges Threinreich Han*, natif de Tubinge suis venu de Bulach à Calw et je me suis présenté chez le Patron Jean-Georges Beller, qui m'a donné du travail, et selon l'usage professionnel, j'ai reçu tous les témoignages d'amabilité et de bonté, ce dont je le remercie en toute sincérité.

Devise : *Per dei Gratiam Manet averditur* (sic) *in omne Malûm.*

Nous trouvons dans les devises religieuses les plus intéressantes :

FERRWISCH, le 22 avril 1720.

Je compte à tout instant sur Dieu et le bonheur.

VEYBOTH, le 11 mai 1720.

Omnia cum Deo, et nihil sine eo.
Omnia cum Cristo, et nihil sine isto.
Omnia cum spiritu et nihil sine flatu.

Jean REINKEIMER, le 18 novembre 1720.

Ora et labora.

Jean HORNEBERGER, le 3 septembre 1721.

Dominus Providebit.

Jean SCHWEUTER, le 14 décembre 1725.

Jésus est mon but, tout ce que je fais doit lui plaire.

Charles SCHŒNEICH, le 12 février 1727.

Omnis spes mea in Deo est.

Des devises originales nous extrayons :

Simon PULHMANN, 24 août 1720.

Dieu dans le cœur, la bien-aimée dans les bras
l'un procure l'entrée au ciel, l'autre donne chaud.

Jean HUNDIUS, 9 mai 1722.

Tres sunt confire germanus flander et anglus
Dic quis edat melius, quis melius ve bibat
Non comedis germane, bibis, tu non bibis angle
Sed comedis, comedis flandre bibisque bene.

Georges GIRGLER, 12 février 1725.

Qui veut avoir la fille doit se mettre bien avec la mère.

Chrétien BŒHM, 5 mai 1729.

Si le travail était aussi doux que d'embrasser une jolie demoiselle, je travaillerais sans cesse même quand la journée serait de quatre semaines.

Jean KUHN, 13 septembre 1729.

J'aime ce qui est pur, même quand cela ne m'appartient pas, et quand même je ne peux pas l'avoir, j'éprouve à le voir dlaisir et joie.

Jean CAVELLE, 1er mars 1752.

Un moulin dans la vallée, un château sur le rempart,
une belle demoiselle dans un bon lit
Ce sont trois choses que le Casselois adore.

Ambroise GAMPP, 29 janvier 1754.

A la grâce et bonté de Dieu, un bon lit, une femme propre, le pain quotidien, avec du bon vin, que peut-il y avoir de meilleur en ce monde ?

Adam SCHWEISS, 6 août 1769.

Dans la jeunesse, tout l'honneur et la vertu vient sans blame, alors tu es de la noblesse.

Louis CHILV, 20 juillet 1782.

J'aime encore mieux une belle fille qui me plaît que beaucoup d'argent.

Jacques FISHER, 14 août 1783.

Un beau..... pour moi, un autre pour mon ami.

Jean HERTZOG, 11 juin 1720.

Apprends quelque chose et tu sauras quelque chose.
Vole quelqne chose et tu auras quelque chose.

Jean BICHNER, 10 août 1728.

Homme réfléchis à la fin, et tu ne feras plus jamais mal.

Georges BLOCH, 8 mai 1730.

E nuce fit corylus, è glande fit ardua quercq
e parvo puero saepè petitus homo (1).

(AUTRE DEVISE DU MÊME)

Espère en Dieu et attends le moment
les pauvres ouvriers deviennent aussi de braves gens.

Georges BURDAS, 11 octobre 1733.

Vide set (sic) *qui Vide.* (2)

Jean SEYBOLD, 20 juillet 1738.

Mieux vaut être grossier et impertinent que faux et poli.

Jean MULLER, 19 mai 1749.

Hoc erit tibi argumentum,
Semper in promptu situm,
Ne quia expectes amicos,
Quo a tacite agere posses.

Domage rend sage.

Georges BECK, 29 janvier 1754.

O mihi prœsteritos referat, si Jupiter annos.

Pierre KRAUSS, 11 juin 1758.

Patience, sagesse et temps rendent l'impossible possible.

Emmanuel ALLICH, 23 juin 1762

Tempore felici multi numerantur amici
Dunc tua fortuna perit nullus amicus erit.

(1) Le coudrier sort de la noisette, le dur chêne sort du gland, d'un petit enfant souvent sort un homme.

(2) Regarde avant d'accorder ta confiance.

Des devises originales nous extrayons :

Simon Pulhmann, 24 août 1720.

Dieu dans le cœur, la bien-aimée dans les bras
l'un procure l'entrée au ciel, l'autre donne chaud.

Jean Hundius, 9 mai 1722.

Tres sunt confire germanus flander et anglus
Dic quis edat melius, quis melius ve bibat
Non comedis germane, bibis, tu non bibis angle
Sed comedis, comedis flandre bibisque bene.

Georges Girgler, 12 février 1725.

Qui veut avoir la fille doit se mettre bien avec la mère.

Chrétien Bœhm, 5 mai 1729.

Si le travail était aussi doux que d'embrasser une jolie demoiselle, je travaillerais sans cesse même quand la journée serait de quatre semaines.

Jean Kuhn, 13 septembre 1729.

J'aime ce qui est pur, même quand cela ne m'appartient pas, et quand même je ne peux pas l'avoir, j'éprouve à le voir dlaisir et joie.

Jean Cavelle, 1er mars 1752.

Un moulin dans la vallée, un château sur le rempart,
une belle demoiselle dans un bon lit
Ce sont trois choses que le Casselois adore.

Ambroise Gampp, 29 janvier 1754.

A la grâce et bonté de Dieu, un bon lit, une femme propre, le pain quotidien, avec du bon vin, que peut-il y avoir de meilleur en ce monde ?

Adam Schweiss, 6 août 1769.

Dans la jeunesse, tout l'honneur et la vertu vient sans blame, alors tu es de la noblesse.

Louis Chilv, 20 juillet 1782.

J'aime encore mieux une belle fille qui me plaît que beaucoup d'argent.

Jacques Fisher, 14 août 1783.

Un beau..... pour moi, un autre pour mon ami.

Restent les devises dans lesquelles il est fait plus spécialement allusion au métier de relieur.

Georges Spesser, 6 juin 1724,

Gai, de bonne humeur et courageux, la pierre à battre est notre champ, le couteau notre charrue, et avec cela on gagne suffisamment d'argent.

Guillaume Hœrth, 25 mai 1730.

Les vrais ouvriers relieurs ne craignent pas d'aller de l'avant par vents et marées.

Jules Forber, 4 février 1744.

J'aime le métier de relieur, pour cela je ne me suis point fait tailleur.

Antoine Hum, 6 septembre 1764.

De belles demoiselles et du vin rouge doivent être la pierre à remouler des ouvriers relieurs.

L'auberge des ouvriers relieurs, à l'enseigne de la Rose d'or, ainsi que le constate le manuscrit original, fut fondée en 1717, par Monsieur Jean-Georges Beller, et Jean-Jacques Bommers, tous deux maîtres relieurs à Calw.

Le 13 novembre 1740, la direction passe dans les mains de Mme Vve Beller qui continue le métier de son mari.

A partir du 29 juillet 1749, l'auberge appartient à M. Salomon Minzing, maître relieur, et, après sa mort, le 13 août 1780, elle reste aux mains de sa veuve qui la recède le 21 mai 1781 à M. Kohlenberger, également maître relieur à Calw. Les inscriptions de notre recueil finissent le 14 janvier 1788.

Léon GRUEL.

ALFRED DE VIGNY

ET

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE SES POÉSIES

(SUITE)

II

Tous les poèmes de 1822 avaient été composés par Alfred de Vigny, lorsqu'il appartenait d'abord à ce qu'on appelait la maison militaire du roi, ou maison rouge (1), dans laquelle il était entré, le 1er juin 1814, comme lieutenant de la compagnie des mousquetaires, puis à la garde royale dans laquelle il était passé en mars 1816 avec le grade de sous-lieutenant, et où il obtint celui de lieutenant en juillet 1822. Il avait peu quitté Paris, où la garde royale avait sa garnison habituelle. C'est en effet à Vincennes en 1821 qu'il avait écrit *la Prison*, à Courbevoie, en 1822, qu'il écrira aussi *le Trappiste*, la seconde de ses publications.

Sa vie avait été fort mêlée à celle des salons (2), et nous en avons vu un reflet dans *le Bal*. Les choses allaient

(1) Ainsi nommée à cause du plastron et des revers rouges de l'uniforme.

(2) Gustave Planche, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er août 1832, a beaucoup insisté, il est vrai, sur la jeunesse solitaire de Vigny, et y voit la cause principale de son originalité. Nous croyons qu'il ne saurait être question d'isolement qu'après 1823, quand il quitta la garde royale. Dans tous les cas, c'est la thèse contraire à celle de Sainte-Beuve, qui a dit : « Dans une jolie pièce, *le Bal*, il se montrait d'une grâce aimable, et en même temps plus moderne, plus directe d'inspiration, plus souple de ton qu'il ne se permettra de l'être dans la suite. C'est bien Alfred de Vigny dans un salon, à vingt-cinq ans. » (*Nouveaux Lundis*, VI, 405. Voir aussi *Portraits contemporains*, II, 59.) Au point de vue littéraire, *le Bal* ne nous semble pas « plus souple de ton »; au contraire. Plus qu'ailleurs, le ton y a vieilli.

changer pour lui l'année suivante, par suite des évènements qui étaient survenus en Espagne, et de la politique que M. de Châteaubriand, nommé le 28 décembre 1822 ministre des affaires étrangères, adopta pour la France.

En 1820 avait commencé en Espagne un mouvement libéral qui avait contraint Ferdinand VII à convoquer les Cortès (7 mars) et à nommer un ministère constitutionnel. Mais la lutte entre les partis était bientôt devenue telle, que des combats fréquents eurent lieu entre le peuple de Madrid et les gardes du corps.

Au mois de juillet 1822, la garde royale fut désarmée par une émeute.

C'est dans ces circonstances que parut, au mois de juillet 1822, la seconde publication d'Alfred de Vigny. Anonyme comme la précédente, elle avait pour titre :

Le Trapiste, *(sic)* | Poème, | par l'auteur des Poèmes antiques et modernes : | le Somnambule, la Femme adultère, la Fille | de Jepthé, Héléna, etc. | *Paris*, | 7 juillet 1822. in-4. (1)

16 pp., y compris le faux-titre (*Le Trapiste*, | Poème.) Au verso du faux-titre : Imprimerie de Guiraudet. Couverture imprimée, servant de titre, avec fleuron — une lampe antique. — Sur le faux-titre se trouve cette épigraphe : « Je suis devenu étranger à mes frères, parce que le zèle de votre maison m'a dévoré, et que les outrages de ceux qui vous insultaient sont tombés sur moi. » (Ps. C LXVIII. v. 8.)

Cette épigraphe a été remplacée plus tard par un passage du *Journal des Débats*, 15 juillet 1822, mis en note.

Elle fut annoncée dans le *Journal général de l'Imprimerie* du 19 octobre 1822, n° 4689.

Quelques semaines plus tard il en paraissait, chez le même imprimeur Guiraudet, une 2e édition, in-8, d'une f. 1/2.

(1) Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale. Inv. Réserve Y. E. 1148.

Le *Journal général de l'Imprimerie* du 7 décembre 1822 la mentionne sous le n° 5475.

Dans ce poème, l'auteur s'était inspiré de la persécution religieuse qui avait suivi la révolution d'Espagne de 1820, et amené l'expulsion des religieux Trappistes de Sainte-Suzanne. Comme l'a dit Sainte-Beuve (1), il y « faisait acte de poète royaliste au moment où il se croyait près de faire acte de soldat en faveur de la même cause de la légitimité espagnole ». Ce caractère du poème apparaît surtout dans la troisième édition qui parut au mois de mars 1823. Elle est annoncée dans le *Journal de l'Imprimerie* du 22, sous le n° 1270, et se vendait — les précédentes éditions ne le disaient pas, du moins la première que nous avons vue, et vraisemblablement aussi la seconde, que nous n'avons pu rencontrer — « au profit des Trapistes d'Espagne. » Bien que cette édition ne soit pas originale, elle est très importante par un appendice qui n'existe pas dans les premières.

Le Trapiste, | poème. | Par l'auteur | des Poèmes antiques et modernes : | Héléna, le Somnambule, la Femme | adultère, la Prison, etc. | Troisième édition. | Au bénéfice des Trapistes d'Espagne. | *A Paris,* | *chez Guiraudet et Gallay, imprimeur et libraire,* | *rue Saint-Honoré, n° 315, vis-à-vis Saint-Roch;* | *Painparré, libraire, Palais-Royal, galerie de bois; Pélicier, libraire, place du Palais-Royal.* | *1823. in-8.* (2)

26 pp., y compris le faux-titre et le titre. Imprimerie de Guiraudet. Sur le faux-titre se trouve la même épigraphe que dans la première édition. Les pp. 21-26 sont remplies par des « *Documents sur les Trapistes d'Espagne.* »

(1) *Nouveaux Lundis*, VI, 406.

(2) La Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire. Inv., Y. e. 34792.

Ces documents sont précieux comme page d'histoire, et plus encore comme expression des sentiments politiques d'Alfred de Vigny à cette époque. A l'occasion de ce moine-soldat qui se mit à la tête d'un des corps royalistes défenseurs de Ferdinand VII, l'auteur raconte comment des Trappistes, exilés volontaires ou forcés d'un monastère de la Suisse, vinrent en 1796 s'établir en Espagne, à Sainte-Suzanne en Aragon, et comment en 1821 ils en furent expulsés. Voici les principaux passages de cet appendice :

« C'est du couvent de Sainte-Suzanne, en Aragon, qu'est sorti le Trapiste célèbre.

Plusieurs fois (les religieux ses frères le racontent ainsi), il fut averti par des songes, et vint trouver le vieil abbé de la communauté, lui disant, comme autrefois Samuel à Héli : *Me voici, car le Seigneur vient de m'appeler.* Mais l'abbé croyait d'abord que c'était un souvenir de son ancien métier des armes qui lui donnait ces pensées de guerre durant la nuit, et lui disait aussi : *Mon fils, retournez et dormez.*

Cependant, comme il revint encore disant toujours : *Qu'il savait bien qu'on se battait pour le roi, et qu'il y devait être,* l'abbé ne douta plus que ce ne fut, comme ils le disait, la *sainte volonté de Dieu* ; et sur les économies du couvent, il fut acheté un cheval. Il partit comme Bayard, *armé et aourné par sa famille, pour bien servir son roi naturel,* et il a combattu comme lui.

Ces détails, et ceux que je vais dire encore, on les peut entendre de la bouche même de plusieurs de ces bons pères, qui sont maintenant à Paris. Voici leur histoire entière et comment ils y sont venus.

Il arriva qu'en l'hiver de l'année 1796 une colonie de Trapistes partit du monastère de la Val-Sainte, en Suisse, que notre révolution avait comblé de malheureux, et peut-être de pénitens. On les vit marcher deux à deux et en silence à travers des peuples révoltés et des armées, ne sachant pas bien où la Providence les arrêterait, et passant parmi les nations, comme Pierre l'Ermite et sa croisade, sans autre guide que la croix. « Partout on refusait le passage à nos fondateurs, m'écrivait un de ces religieux. »

Lorsqu'on leur interdisait l'entrée d'une ville, il fallait passer la nuit exposés à un froid très cruel. Alors, comme les cabanes étaient révolutionnaires et se fermaient à des moines, ils se retiraient dans quelque cimetière, demandant l'hospitalité et un abri sous leur tombe à ces morts auxquels ils étaient aussi semblables par l'abandon et l'oubli du monde entier, que par leur pâleur et ces longues robes blanches qui les faisaient paraître comme des ombres errantes. Là ils priaient et se félicitaient dans leurs cœurs de ce que Dieu leur donnait des misères plus grandes encore que celles qu'ils avaient inventées pour eux-mêmes. »

Ces Trappistes errants parvinrent ainsi en Espagne, où Charles IV les reçut, et s'établirent à Sainte-Suzanne. Dom Gerosime d'Alcantara fut leur premier abbé.

« En 1808, les troupes françaises, toujours généreuses quand on les laisse à la pente naturelle de leur caractère, ont respecté l'enceinte du monastère. »

Mais en 1821, un décret des Cortès les bannit :

« Maintenant les voilà qui se présentent au seuil de nos maisons, pour demander un troisième tombeau, après qu'on les a dépouillés des deux premiers. »

Le P. de Martres était venu en France et quêtait pour son couvent dispersé. Cette quête fut l'origine du *Trappiste*, obole du poète, dont la voix s'élevait pour cette cause avec celle de Châteaubriand.

« O que n'ais-je acquis plus de gloire ! J'emploierais à être utile à ces hommes vénérables le crédit miraculeux qu'elle donne sur les âmes, et j'ajouterais mon nom à leur éloge, comme pour le sceller de toute son autorité ; mais si je suis trop jeune pour avoir le droit de faire tant de bien, j'ai du moins celui de rappeler pour eux l'intérêt qu'un homme illustre leur porte.....

« Puissent leurs prières faire sur beaucoup de cœurs l'impression que fit sur le mien leur simple vue. Quant à moi, voici sans doute la dernière fois qu'il m'est permis d'élever ma voix en leur faveur. Destiné à prêter une autre arme aux émigrés espagnols, je penserai du moins que personne n'aura

acquis sans leur avoir fait un peu de bien, ce livre où je parlais de leur infortune (1). »

Lorsque Vigny écrivait ces lignes il était en effet en marche avec son régiment pour les Pyrénées. Dans sa soif d'action, il avait, aux premiers bruits de guerre, demandé à passer dans un régiment destiné à faire campagne. Au mois de mars 1823, il avait été nommé capitaine au 55e de ligne, en garnison alors à Strasbourg. En juillet ce régiment fut dirigé sur Bordeaux d'où il devait gagner l'Espagne. Ces dates et ces déplacements sont importants, comme nous le verrons, pour bien fixer l'origine et la date de plusieurs poèmes.

La figure de ce moine soldat, le Trappiste, avait vivement frappé les esprits, surtout des royalistes. Si parmi les poètes Vigny fut le premier qui s'en inspira, il ne fut pas le seul. Un mois après qu'avait paru la troisième édition de son poème, le même sujet fut traité par M. Ernest de Blosseville, qui, à la Société des bonnes lettres, dans la séance du 18 avril 1823, lut une pièce de vers intitulée : *Le Trapiste, Elegie héroïque.* Elle fut publiée dans *les Annales de la littérature et des arts* de 1823. (Livraison 138e, t. XI, p. 241.)

Un écrivain que l'on trouve alors dans le camp des classiques et dans celui des romantiques, Edmond Géraud, qui collaborait, avec ses amis Augustin Soulié (2) et Lorrando, sinon à la *Muse Française,* du moins au *Mercure du XIXe siècle,* et aux *Annales de la littérature,*

(1) En note : « Cet ouvrage se vendra au profit des Trapistes espagnols. »

(2) J.-B.-Augustin Soulié, père de l'ancien conservateur du musée de Versailles, naquit à Castres en 1780, et commença ses études chez les Oratoriens de cette ville. Dès 1812, il publia une traduction en vers du *Cimetière de campagne,* de Gray, et depuis d'autres traductions en vers de Roberts, de Smith, de J. Montgommery (1827), et des poésies dans l'*Almanach des Muses* et les *Annales romantiques.* Fondateur de la *Ruche d'Aquitaine,* rédacteur de la *Quotidienne* de 1820 à 1830, et nommé alors conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, il mourut à Paris en 1845.

nous a transmis un écho de ce qui se disait alors sur la nouvelle œuvre d'Alfred de Vigny.

Dans une lettre que son ami Soulié lui écrivait de Paris, le 13 octobre 1822, et qu'il inséra dans son journal *la Ruche*, de Bordeaux, on lit ce passage :

« M. de Lamartine est de retour ; je ne l'ai pas encore vu. Victor Hugo, qui devait m'y mener, est depuis hier dans les délices de l'hymen... L'auteur d'un volume appelé *Héléna,* et d'autres poèmes, M. de Vigny, vient de publier un petit poème appelé *le Trappiste.* Il y a de très belles choses... un peu d'obscurité, mais de belles images et beaucoup de pensées (1). »

Un journal, l'*Impartial* (2), en rendit compte dans ses numéros des 18 et 19 mars 1823. Mais c'est surtout en 1826, lorsqu'il parut dans les *Poèmes antiques et modernes*, que la critique s'en occupa.

Voici les variantes qu'on relève dans cette première édition du *Trapiste* :

Le Mont-Serrat paré...

au lieu de :

Le mont Serrat...

*

Il *rappelle* à grand cris ses Rois emprisonnés :

au lieu de :

Il appelle...

*

Il *se lève*, il grandit, il s'étend comme un chêne,

au lieu de :

Il s'élève, il grandit.....

(1) Donné par M. Maurice Albert dans son introduction au Journal d'Edmond Géraud, publié sous le titre de : *Un homme de Lettre sous l'Empire et la Restauration*. Paris, Flammarion, s. d. (1892) in-16, p. XIX.

(2) Nous n'avons pu nous procurer ce journal, que la Bibliothèque nationale ne possède pas.

*

Ainsi de ton Bocage aux détours meurtriers

au lieu de :

Ainsi de ton bocage...

*

D'où les Goths foudroyaient leurs vainqueurs massacrés ,

au lieu de :

Où Pélage appela les Goths désespérés,

*

Il pense, et du tumulte aime à sauver ses pas ;

au lieu de :

Il passe dans la foule et ne s'y mêle pas;

Ainsi corrigé dès la 3e édition (1823).

*

Lui-même offrir à Dieu leur première victoire.

au lieu de :

Ce prêtre offrir...

*

S'efforce à ce discours, entrecoupé trois fois :

au lieu de :

S'efforce à ce discours entrecoupé trois fois :

*

Qui portent sous leurs bras des *glaives* renversés,

au lieu de :

Qui portent sous leurs bras des fusils renversés,

*

Déjà *nos feux éteints nous font voir ses amis.*

au lieu de :

Déjà, le fer levé, s'avancent ses amis *(3e édit.)*

*

Comme *la molle neige au vent du sud* se fond,

au lieu de :

Comme au vent du midi la neige au loin se fond,

*

Se mêlaient d'un torrent...

au lieu de :

Se mêlait d'un torrent...

*

Et le cri des vautours volant dans les ténèbres,
Et réclamant déjà leurs aliments funèbres.

au lieu de :

Et des loups affamés les hurlements funèbres,
Et le cri des vautours volant dans les ténèbres.

*

Et si de notre mort *la cause et* l'instrument

au lieu de :

Et si de notre mort le fatal instrument

*

O faiblesse mortelle ! ô misère *profonde* !
Le poids d'un grand service est trop lourd pour le monde ;
Qui sait mourir, serait ingrat étant puissant,
On s'immole plutôt qu'on n'est reconnaissant.
Tel fuit les malheureux, qui n'a pas craint les armes :
Le sang coule du cœur plus vite que les larmes.
Plaignons notre nature et *les fronts couronnés ;*
Mais servons-les pour Dieu qui nous les a donnés.

au lieu de :

O faiblesse mortelle, ô misère des hommes !
Plaignons notre nature et le siècle où nous sommes,
Gémissons en secret sur les fronts couronnés ;
Mais servons-les pour Dieu qui nous les a donnés.

Pas de date.

*

Ses amitiés littéraires étaient nombreuses. Par les Deschamps (1), il avait connu leur parent Edouard Delprat, A. Soumet (2) et Guiraud (3), déjà célèbres, Pichald, qui allait l'être, Mme Desbordes-Valmore, de Latouche (4); par Victor Hugo, Jules de Rességuier, avec lequel celui-ci était en relations épistolaires avant que le poète toulousain ne vint se fixer à Paris en septembre 1822; et par Rességuier probablement, Géraud, Augustin Soulié et Lorrando, qu'il retrouva à Bordeaux. Enfin, à cette date, la garde royale était presque un cénacle poétique ; jamais l'armée n'eut plus que là ses poètes et ses écrivains. Lamartine comme Vigny, qui l'y connut certainement, avait passé en 1814 par la maison rouge. Dans la garde royale, il eut pour compagnons d'armes le comte Gaspard de Pons (5) qui, venu d'Avallon, y était entré en 1815, le baron Taylor (6), qui, plus heureux que lui, fit la campagne d'Espagne, comme officier d'état-major, et recevra en 1829 *Othello* à la Comédie Française; Dittmer, autrefois son condisciple (7), qui se fera un nom avec Cavé dans le genre des proverbes dramatiques, et Cailleux (8), secrétaire général des Musées. M. de Beauchamp (9), Edmond

(1) *Journal d'un poète* pp. 210, 140.

(2) *Idem.* pp. 185, 232.

(3-4) *Ibid.* pp. 210 et 231.

(5) Voy. Gaspard de Pons, *Adieux poétiques*, Paris, Librairie nouvelle, 1860, 3 vol. in-16, *passim.*

(6) *Journal d'un poète*, p. 230.

(7) *Ibid.* p. 117, auteur aujourd'hui trop oublié, avec Cavé, des *Soirées de Neuilly, esquises dramatiques et historiques*, publiées en 1827 et 1828, sous le pseudonyme de M. de Fongeray. L'influence de ce livre est bien marquée par ce passage de la préface mise par Alexandre Dumas à son drame *Henri III et sa Cour*, jouée le 11 février 1829: «Je ne me déclarerai pas fondateur d'un genre, parceque, effectivement, je n'ai rien fondé. MM. Victor Hugo, Mérimée, Vitet, Loève-Veimars, Cavé et Dittmer ont fondé avant moi et mieux que moi ; je les en remercie ; ils m'ont fait ce que je suis. »

(8) *Id.* p. 230.

(9) *Id.* p. 66.

de Beauvau (1), M. de Saint-Paul (2), son parent, sont aussi très fréquentés par lui. Les *Souvenirs* de la comtesse d'Agoult nous le font entrevoir, à cette époque, comme danseur. C'est un commentaire précieux de la pièce *le Bal*, du moins de la première version, dans laquelle Vigny semble s'être mis lui-même en scène, rêveur et distrait. Vers 1820, « je n'avais, dit-elle, encore connu de lui, au bal où il était souvent mon cavalier, que ses distractions à la contredanse (3). »

Arrivé au mois de mars 1823 à sa nouvelle garnison de Strasbourg, Alfred de Vigny y resta jusqu'au mois de juillet. Ce serait pendant ces trois mois qu'il aurait composé en grande partie le poème d'*Eloa*, que dans l'édition de 1829, il dit « écrit, en 1823, dans les Vosges. » Mais ce fut certainement à Bordeaux qu'il le finit. Le colonel James de Montrivault, sous les ordres duquel il se trouvait maintenant placé, était son parent, et de plus, gendre de M. Brugnière, baron de Sorsum, fort lié avec Vigny, qui, en 1824, louera dans la *Muse Française*, sa traduction de Shakespeare. Si le poète eut besoin de quelque indulgence en faveur de l'officier, M. de Montrivault ne la lui refusa pas. Mais par caractère Alfred de Vigny était attaché à son devoir, et il le fit. Il nous a raconté ses pérégrinations militaires, et on ne l'y voit rien sacrifier à ses goûts littéraires, ni même à sa santé. C'est bien là l'homme qui écrira plus tard : *Grandeur et servitude militaire*. Il a dit du temps où il était encore dans la garde royale :

« J'étais malade en 1819, je crachais le sang. Mais comme à force de jeunesse et de courage, je me tenais debout, marchais sortais, il fallut continuer le service jusqu'à la mort. Ce n'est

(1) Lettre à Brizeux de 1831.
(2) *Journal*. p. 265.
(3) Daniel Stern, *Mes Souvenirs*, Paris, 1880, in-12, p. 305.

que lorsqu'un homme est mort qu'on croit à sa maladie dans un régiment..... Je pris ce parti contre moi-même et je dis : « J'irais jusqu'à la fin. » Je marchai une fois d'Amiens à Paris par la pluie avec mon bataillon, crachant le sang sur toute la route et demandant du lait à toutes les chaumières, mais ne disant rien de ce que je souffrais » (1)

Ce récit rappelle celui de Chateaubriant, malade et blessé dans la retraite de Brunswich. Mais voici qui nous montre comment furent composées les œuvres de cette époque :

« Je portais la petite bible que vous avez vue dans le sac d'un soldat de ma compagnie. J'avais *Eloa*, j'avais tous mes poèmes dans ma tête, ils marchaient avec moi par la pluie de Strasbourg à Bordeaux, de Dieppe à Nemours et à Pau, et quand on s'arrêtait, j'écrivais. J'ai daté chacun de mes poèmes du lieu où se posa mon front. Depuis la guerre d'Espagne, *Cinq Mars* vivait dans ma tête. (2)

La ville de Nancy fut une des étapes du 55e dans sa route vers Bordeaux. Un simple soldat de la compagnie commandée par A. de Vigny, un peu parent du général L. Donzelot, Pauthier, le futur sinologue, a fait, dans une lettre à Sainte-Beuve, un joli tableau de cette étape sous le poète capitaine. Il faut ajouter que Pauthier était quelque peu poète et qu'on trouve de lui pas mal de vers dans les recueils du temps (3). Nous avons ainsi peint au vif cette marche de Strasbourg à Bordeaux :

« C'est en 1823 que je fis la connaissance de De Vigny, voici comment. J'étais entré dans un régiment, le 55e... Dans le mois de juillet, notre régiment reçut l'ordre de se rendre à Bordeaux pour y tenir garnison... Le jour de notre arrivée à Nancy, c'était le tour du capitaine de Vigny (*de délivrer les*

(1) *Journal*, p. 60. — *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Garnier, 1893, t. II, p. 62.

(2) Lettre du 2 août 1831, à Brizeux.

(3) Il publia, en 1825, sous le nom de Pauthier de Sansay, deux volumes de vers : *Mélodies poétiques*, et *les Helleniennes*, Paris, Maurice. Vigny parle de lui dans son *Journal*, p. 220.

billets de logements). Je ne le connaissais pas encore. Nous causâmes ensemble pendant la route, et quand notre régiment fut arrivé à Nancy, je fus très surpris de recevoir de mon sergent-major un billet de logement d'officier, dans une maison bourgeoise distinguée. C'était le capitaine de Vigny qui m'avait fait cette gracieuseté sans m'en prévenir. De ce jour nous fûmes amis. Dans nos garnisons de Bordeaux, de l'île de Ré, de Pau, nous étions souvent ensemble. La vie de garnison n'allait pas plus à de Vigny qu'à moi ; les habitudes des autres officiers qui passaient une grande partie de leurs journées dans les cafés ou ailleurs ne lui convenaient pas. C'est à cette époque que Vigny composa son *Cinq-Mars*. Nous fûmes témoins ensemble de l'orage pyrénéen qu'il a si bien décrit. » (1)

Nous avons ainsi les diverses garnisons où Vigny allait passer les années 1823-1824. Voyons ce qu'il y fit. Arrivé à Bordeaux vers la fin de juillet, il y resta jusqu'au 6 octobre. Cette date nous est fournie par une lettre qu'il adressa, le 3, à Victor Hugo, et où il annonce son départ dans trois jours. Il employa tout le mois de septembre à achever *Eloa*, qui portait alors le titre de Satan, et dont nous avons ainsi la date précise de composition.

« J'ai reçu, mon cher Victor, et avec plus que du plaisir, votre aimable lettre. J'ai tardé à vous répondre, parce que l'ordre que nous venons de recevoir de partir pour l'Espagne m'a donné quelques occupations... J'ai fini *Satan* ; j'avais le pressentiment de notre départ et je me suis enfermé un mois pour cela. Je le crois supérieur à tout ce que j'ai fait ; ce n'est pas dire beaucoup, mais c'est quelque chose pour moi. Cette composition s'est beaucoup étendue sous mes doigts, elle renferme d'immenses développements. Il y a encore deux lacunes : j'espère avoir le temps de les remplir avant le jour du départ... Si les boulets ne respectaient pas le poète, je vous prie de faire imprimer *Satan* à part et tel qu'il est, sans corrections, soulignez seulement comme non ter-

(1) Publiée par Sainte-Beuve en Appendice à son article de la *Revue des deux Mondes,* du 15 avril 1864. (*Nouveaux Lundis*, Paris, M. Lévy, 1866, VI, 465.)

miné ce qui vous semblera trop mauvais. Les lacunes seront remplies en prose, que j'y mettrai si je n'ai pas de temps » (1).

A Bordeaux, Alfred de Vigny avait retrouvé des amis, comme lui écrivains et poètes. D'abord Edouard Delprat, cousin des Deschamps, auquel il confia en partant le portefeuille où étaient ses manuscrits ; Edmond Géraud, Lorrando, et aussi Charles Giraud et Mme Desbordes-Valmore, tous deux en ce moment en séjour dans la ville girondine. Ces amitiés adoucirent peut-être l'impatience et le dépit du soldat, qui voyait sans lui l'armée française s'emparer le 30 juillet du Trocadéro, et le 3 octobre entrer à Cadix.

On serait disposé à croire que ce fut un peu plus tard, à Pau, dans les excursions qu'il fit de là dans les Pyrénées, qu'il composa *Dorolida*, ce poème si fortement empreint des passions et des mœurs espagnoles, et lui-même l'a daté de 1823, « dans les Pyrénées ». Il est vrai aussi que le poète avait quitté Bordeaux lorsque *Dolorida* parut pour la première fois dans la *Muse Française* (livraison xe, avril 1824). Mais nous voyons dans des lettres adressées de Paris par Mme Sophie Gay à Mme Desbordes-Valmore, qu'elle et sa fille, avaient déjà entendu, quelque temps auparavant, de la bouche de l'auteur, la lecture du poème manuscrit. Ces lettres sont également intéressantes par les détails qu'elles donnent sur la vie d'Alfred de Vigny à Bordeaux.

« Ce charmant Emile (*Deschamps*), m'a dit que son cousin M. D... (*Delprat*), avait le bonheur de vous voir souvent : il connait aussi M. de Vigny et je présume qu'en ce moment il vous a déjà amené le poète guerrier. Je vous le dis bien bas, c'est le plus aimable de tous, et malheureusement un

(1) Lettre inédite publiée par M. Edmond Biré, *Victor Hugo avant 1830*, p. 320.

jeune cœur qui vous aime tendrement... s'est aperçu de cette amabilité parfaite. » Août 1823. (1)

Il s'agissait dans ces derniers mots de sa fille, la belle Delphine, dont le cœur avait battu tendrement pour le jeune poète, qui lui-même était assez touché pour qu'il fut parlé alors d'un mariage entre eux. Et dans une autre lettre, du 14 octobre 1823 :

« Que j'ai pensé à vous, chère amie, en lisant *Dolorida!* C'est divin n'est-ce-pas ? Il nous l'avait déjà *dite* et *redite* même. Eh bien ! j'ai trouvé encore plus de plaisir à la *lire.* C'est une composition, un tableau admirable. Le moyen de se distraire d'un démon qui se rappelle à vous par de tels souvenirs ! Delphine attend avec impatience votre avis sur cette *Dolorida* : elle espère se dédommager, en citant votre suffrage, de la contrainte qu'elle éprouve en n'osant donner hautement le sien. J'ai reçu une lettre charmante de l'auteur; mais comme il met les numéros tout de travers, elle ne m'est parvenue qu'après des courses sans fin. J'aurais été désolé de la perdre, car elle contient des choses ravissantes pour vous... » (2)

Une autre lettre, du 11 novembre, nous apprend qu'à Bordeaux, on connaissait déjà, à cette époque, *Eloa* ou plutôt *Satan*, dont des lectures probablement avaient été faites.

« Vous connaissez sans doute le *Satan* de M. de Vigny. On dit que c'est ravissant de grâce et de scélératesse. L'auteur vient à Paris. S'il ne m'apporte ni lettre ni vers de vous, nous l'étranglerons. Aussi conservez au monde un homme aimable et un talent divin. » (3)

EUGÈNE ASSE.

(*A suivre*) (4).

(1) Publiée par Sainte-Beuve, en note. (*Nouveaux Lundis*, VI, 417.)

(2-3) *Idem*, p. 417-418.

(4) Indiquons un erratum important à notre article précédent : p. 554, l. 6, lire *en ces lieux*, au lieu de : en ce lieu.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bibliographie des éditions de Simon de Colines, 1520-1546. Par Ph. Renouard. Avec une notice biographique et 37 reproductions en fac-similé. ***Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin, libraires de la Bibliothèque nationale, 28, rue des Bons-Enfants, 28,*** **1894, in-8 de 4 ff. limin., 516 pp. et 2 ff. n. ch. (40 fr.)**

Simon de Colines est à la fois l'un des plus savants et l'un des plus charmants imprimeurs du XVIe siècle. Successeur, en 1520, d'Henri Ier Estienne dont il épousa la veuve, il ne manqua pas, lorsqu'il fut à la tête de son officine, créée déjà depuis trente-six ans, de continuer les traditions que lui avait léguées son illustre prédécesseur. Les éditions de Simon de Colines sont recherchées à plusieurs titres et mériteront toujours de l'être, car si leur exécution matérielle est d'une élégance pleine de charme, les textes qu'elles contiennent sont d'une remarquable correction. Comme Henri Estienne, Simon de Colines a toujours fait appel aux personnages les plus érudits de son époque et il a toujours tenu à honneur de ne publier que des livres pour ainsi dire irréprochables. Jusqu'à sa mort qui arriva en 1546, Colines a donné une impulsion considérable à l'art de l'imprimerie ; il y a introduit, tant au point de vue du format des livres que des caractères employés, l'italique notamment, d'importantes innovations.

Mais nous n'avons pas à faire ici l'histoire de Simon de Colines et de son œuvre, puisque M. Ph. Renouard (un excellent imprimeur aussi) vient justement de nous donner une très importante bio-bibliographie de son confrère du XVIe siècle.

M. Ph. Renouard, arrière petit-fils d'Antoine-Augustin Renouard, le savant auteur des *Annales de l'imprimerie des Estienne*, a pensé avec juste raison que la Bibliographie des éditions colinéennes compléterait utilement le beau travail de son arrière grand

père ; comme ce dernier, sans épargner ni peine ni argent, il a fouillé les bibliothèques publiques de France, un grand nombre des dépôts publics de l'étranger ; il a eu recours aux richesses des collections privées et a dressé enfin une liste que l'on peut croire complète des éditions de Simon de Colines.

M. Renouard, par un excès de scrupule, semble s'excuser « du soin qu'il a pris de transcrire le titre de chacun des volumes édités, en indiquant la division des lignes, et d'en donner une collation minutieuse avec le détail des pièces nécessaires ». Nous n'en sommes plus, comme l'écrivait récemment M. Maurice Tourneux, au temps où un bibliographe croyait sa tâche accomplie quand il avait fait suivre la mention du format d'un livre de cette autre mention « Fig. ». Nos exigences sont devenues, à juste titre, plus grandes et, loin de reprocher à M. Renouard la minutie de ses descriptions, nous ne pourrons tous, bibliophiles ou bibliographes, que louer hautement notre savant confrère du « soin qu'il a pris ». Il serait même fort à souhaiter que tous les bibliographes suivissent son exemple et apportassent dans la rédaction de leurs travaux la même netteté et la même précision.

La Bibliographie des éditions colinéennes est établie suivant l'ordre chronologique, année par année, et, pour chaque année, par ordre alphabétique de noms d'auteurs. Quant aux titres, l'auteur les a transcrits fidèlement tels qu'ils sont libellés, c'est-à-dire avec leurs abréviations, parfois avec leurs fautes et leurs anomalies. Il a fait suivre ces titres de détails bibliographiques très minutieux et de notes instructives ; de plus, il n'a jamais manqué de citer les bibliographes précédents qui ont mentionné l'édition décrite non plus que d'indiquer dans quelles bibliothèques françaises ou étrangères elles se trouve. M. Ph. Renouard aurait désiré placer en tête de son excellente bibliographie une biographie détaillée de Simon de Colines ; malheureusement, la vie privée du célèbre imprimeur est peu connue. « Nous n'avons guère été plus heureux que Maittaire dans nos recherches, écrit-il avec une pointe de mélancolie, et quelques documents des archives nationales et des archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons, qui se rapportent surtout aux prédécesseurs de Colines, nous ont seuls fourni quelques renseignements sur sa vie privée ». Nous n'avons pas été, pour notre part, le Baron Pichon et moi, plus heureux que M. Renouard, car nous n'avons, parmi les documents extraits d'archives notariales et relatifs aux libraires du XVIe siècle, rencontré aucune pièce concernant Simon de Colines.

Malgré cette lacune, tout à fait indépendante de la volonté de l'auteur qui n'a cependant pas ménagé ses efforts pour la combler, l'étude biographique, qui vient à la suite de la bibliographie, résume avec beaucoup de clarté l'œuvre de Simon de Colines et permet d'en apprécier l'étendue et l'intérêt. Un index alphabétique des auteurs, un index des libraires et des imprimeurs cités et une table des figures terminent l'ouvrage et facilitent ainsi les recherches. M. Renouard, qui a mis des presses renommées au service de son long travail, n'a rien négligé au point de vue de l'exécution typographique ; le tirage en rouge et noir ainsi que les reproductions de titres donnent au livre un caractère fort agréable et l'on peut dire en regardant et en lisant le bel et bon livre de M. Renouard, que l'art du typographe est digne de la science de l'érudit.

GEORGES VICAIRE.

Propos de bibliophile. Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque nationale, par HENRI BERALDI. (Extrait du journal *La Nature*). *Paris, G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain*, 1893, gr. in-8 de 2 ff. n. ch., 45 pp. et 1 f. n. ch.

Le lecteur qui franchit pour la première fois le seuil de la vaste salle de travail de la Bibliothèque nationale, ceux même qui fréquentent habituellement cet établissement hospitalier, ne s'imaginent guère les nombreuses étapes qu'a parcourues le livre demandé par eux avant de pouvoir leur être communiqué.

Les formalités à remplir, à partir du moment où il arrive rue de Richelieu, venant du ministère de l'intérieur ou apporté par quelque donateur généreux, ne sont pas aussi simples qu'on se plaît généralement à le croire.

Un bibliophile, dont on connaît les excellents travaux bibliographiques et les notes pleines d'humour, M. Henri Beraldi, a eu l'ingénieuse idée de suivre un volume dès son arrivée rue de Richelieu jusqu'à sa communication au lecteur et d'initier le public aux voyages qu'il effectue à travers la Bibliothèque. Ces voyages, nous dit M. Beraldi, se divisent en quatre étapes. 1° Etre admis, c'est-à-dire passer par le « Bureau des entrées » : 2° Etre coté, c'est-à-dire

traverser le « Bureau du catalogue » ; 3° Pénétrer dans le dépôt, c'est-à-dire être placé sur les rayons; 4° Remplir son but qui est d'être communiqué au public, c'est-à-dire déplacé puis remis en place.

M. Henri Beraldi s'étend avec détails sur chacune de ces opérations; il nous conduit du bureau des entrées au bureau du catalogue, dans les sous-sols comme dans les magasins de la Bibliothèque, à la Réserve et dans la Galerie Mazarine; et l'on croirait presque, tant la description qu'il donne de ces divers locaux est claire et précise, arpenter avec lui ces bâtiments si vastes et pourtant déjà si restreints.

L'auteur des *Graveurs du XIXe siècle* n'a pas borné son étude à l'explication du fonctionnement des services multiples de la Bibliothèque nationale; il a examiné aussi, avec une grande impartialité, et traité très judicieusement l'éternelle question de la lenteur des communications des ouvrages au public S'il est malheureusement vrai que l'attente est parfois assez longue, il est juste de reconnaître que la faute n'en est pas aux fonctionnaires de tous rangs dont l'obligeance et la bonne volonté sont absolument inépuisables. Le public, en somme, ou du moins une grande partie du public est le principal coupable, car le nombre des bulletins inexactement libellés est relativement considérable; or, loin de rebuter ces bulletins, les bibliothécaires s'ingénient à les rectifier « et alors, dit M. Beraldi, les minutes passent, l'auteur du bulletin fautif, le travailleur qui ne sait pas dire exactement ce qu'il demande, s'impatiente et voue à tous les diables le personnel qui est précisément en train de se livrer patiemment pour lui à des recherches compliquées, fastidieuses et longues ».

Il y a bien aussi une autre cause à la lenteur des communications au public; c'est le trop petit nombre du personnel, étant donné le grand nombre de demandes d'ouvrages faites journellement; que MM. nos députés délient un peu les cordons de la bourse, que, mus par un bon mouvement, ils votent en faveur de nos Bibliothèques publiques quelques crédits supplémentaires et tout marchera au gré de tous. Les lecteurs auront satisfaction et le personnel ne sera certes pas fâché de voir alléger le lourd fardeau qui pèse actuellement sur lui.

En fin de compte, *le Voyage d'un livre* est une étude serrée en même temps qu'écrite avec une réelle bonne humeur, et les figures dont elle est ornée ajoutent encore à son intérêt.

Il a été fait un tirage de luxe à 95 exemplaires sur papier Whatman.

G. V.

Étude sur les filigranes des papiers lorrains, par Lucien Wiener, conservateur du Musée historique lorrain. *Nancy, chez René Wiener, rue des Dominicains, 53,* 1893, gr. in-8 de 2 ff. n. ch., 77 pp. et 35 planches (15 fr.).

M. Huillard-Bréholles, alors chef de section aux Archives nationales, appelait, il y a plus d'une vingtaine d'années, l'attention des travailleurs sur l'utilité qu'il y aurait à écrire une histoire des filigranes suivant une classification méthodique de ces marques de fabrique pouvant servir à faire reconnaître la provenance des papiers. MM. Midoux et Matton, bien auparavant, avaient déjà publié une étude sur les filigranes employés aux XIVe et XVe siècles dans le nord de la France; M. Ch. Schmidt, depuis, s'est occupé des filigranes des papiers employés à Strasbourg.

M. Lucien Wiener vient, à son tour, d'apporter une importante contribution à cette histoire aussi nécessaire à l'industrie qu'à l'étude de la paléographie. Le savant conservateur du Musée historique lorrain, qui a recueilli depuis un certain temps d'intéressantes et curieuses particularités sur les filigranes des papiers lorrains, n'a eu garde de conserver pour lui ses découvertes et il les a réunies en un beau volume élégamment imprimé sur papier des Vosges et tiré à 150 exemplaires seulement.

Ce n'est pas sans de sérieuses difficultés qu'il a pu mener à bien son remarquable travail, car s'il faut dans ce genre de recherches une patience à toute épreuve, il faut aussi et surtout un tact et une précision dont l'auteur ne s'est jamais départi. Les documents imprimés relatifs à ce sujet sont assez rares ; mais les archives lorraines ont heureusement fourni à M. Lucien Wiener des renseignements fort précieux qui jettent un jour nouveau sur cette branche d'industrie aux siècles passés.

Le travail de M. Wiener se divise en deux parties. « La première est consacrée à la marque du double ƆC, à ses origines, à sa durée, à la persistance de son emploi; à quelques particularités que l'on rencontre, la feuille de papier étant pliée en deux, dans les filigranes qui se trouvent sur la moitié opposée à cette marque ; au tarif de 1741, donnant la dénomination des formats de papier. Ce tarif, ajoute M. Wiener, n'est pas spécial à la Lorraine ; il est néanmoins utile pour certains développements propres à notre sujet. »

« La seconde partie comprend une série de planches des filigranes avec texte explicatif : 1o sur le sujet traité dans la première partie ;

2° des filigranes d'un intérêt plus général, tels que ceux qui ont des points de ressemblance avec les pays voisins, tout en ayant été faits en Lorraine. »

L'auteur a complété les documents recueillis sur cette question par une étude des filigranes du papier timbré de la Ferme de Lorraine et une série d'enveloppes de rames de papier au format du double ƆC. De même, il a cru devoir faire figurer, parmi les reproductions bien curieuses de la grandeur des originaux qu'il nous donne, quelques filigranes étrangers à la Lorraine trouvés en partie dans les Archives.

Enfin, M. Lucien Wiener a joint à son travail une liste des papeteries mentionnées dans les documents lorrains du XIVe au XIXe siècle. Cette énumération en comprend 64; la plus ancienne est citée en 1381, la plus récente en 1801.

En tête du volume, une reproduction d'un tableau du Musée lorrain représente un moulin à papier au XVIIIe siècle.

G. V.

La Reliure. Etudes d'un praticien sur l'histoire et la technologie de l'art du relieur-doreur, par EMILE BOSQUET, auteur du Traité théorique et pratique de l'art du relieur, d'un recueil de Barêmes, etc. Avec une lettre-préface de M. Léon Gruel. Ouvrage orné de 24 planches hors texte. *Paris, imprimerie générale Lahure, 9, rue de Fleurus, 9* (en vente chez l'auteur, 45, rue du Cherche-Midi), 1894, gr. in-8 de 2 ff.; II pp.; 187 pp.; et 2 ff. (10 fr.) (1).

Un livre traitant de la reliure, recommandé à l'attention du public par un artiste comme M. Léon Gruel, ne peut être qu'un excellent livre, et, si l'expérience de M. Emile Bosquet en cette délicate matière n'était connue de tous les hommes du métier, le témoignage de M. Gruel suffirait à attester la haute compétence de ce praticien distingué.

Les *Etudes* que publie aujourd'hui M. Emile Bosquet, résultat de ses recherches consciencieuses et approfondies, complètent la série

(1) Il a été tiré quelques exemplaires sur papier du Japon à 20 fr.

de ses précédents travaux. Dans le présent ouvrage, l'auteur s'est surtout attaché à l'histoire et à la technologie de l'art du relieur-doreur auquel il a déjà consacré un traité théorique et pratique très justement apprécié. Le livre de M. Emile Bosquet, orné de 24 planches hors texte reproduisant les genres de reliures les plus caractéristiques, tant anciennes que modernes, et des portraits de praticiens célèbres, est divisé en 24 chapitres, et je ne saurais donner une idée plus exacte de la nature des sujets traités qu'en donnant ici la table même de ces chapitres :

I. Esquisse d'une histoire de la reliure et de l'ornementation du livre relié. — II. La reliure commerciale depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — III. Notices biographiques. — Gruel-Engelmann — Trautz-Bauzonnet — Marius-Michel — Jean-Engel — Ch. Magnier. — IV. L'Ecole, étude sur les écoles professionnelles; programme d'enseignement. — V. La dorure à la main; ses éléments, ses procédés, ce qui constitue l'art en dorure à la main et ses rapports avec la dorure au balancier. — VI. Etude sur l'art du doreur à la main et la reproduction des anciennes dorures sur des reliures modernes, imitant les reliures anciennes. — VII. Comment on relie un livre précieux. — VIII. Les ennemis du livre. — IX. La reliure française, 1500-1800. Etude critique du livre de M. E. Thoinan. — X. La reliure à l'Exposition de 1889 (lettre à un bibliophile). — XI. Concours de composition décorative applicable à la reliure d'un livre — mai 1892. — XII. Exposition de reliures, cartonnages, etc , au cercle de la librairie — décembre 1892. — XIII. Exposition de la maison Gruel, reliures d'art destinées à l'Exposition de Chicago, 1893. — XIV. La pliure des feuilles; ses rapports avec l'imprimerie (imposition des pages, retiration, etc.).

Les sujets sont, comme on peut voir, fort variés et j'ajouterai traités avec une conscience et un souci de la vérité qui font honneur à leur auteur.

Le livre de M. Emile Bosquet s'adresse non-seulement aux hommes de l'art à qui il rendra les plus grands services, mais encore à tous les amateurs de livres et aux libraires qui trouveront, à travers ces deux cents pages, des enseignements utiles et profitables.

G. V.

Iconographie des Fables de la Fontaine, La Motte, Dorat, Florian, avec une étude sur l'iconographie antique, par Eugène Levêque. Album de 104 héliogravures

de Boussod et Valadon, tirées en sanguine. *Paris, E. Flammarion, libraire-éditeur, rue Racine, 26,* MDCCCXCIII, in-8 de 230 pp. et 1 f. blanc. (25 fr.)

M. Eugène Levêque qui a traduit en totalité pour la première fois, les *Fables ésopiques,* de Babrios (Paris, Belin, 1890) et les a étudiées dans leurs rapports avec celles d'Horace, de Phèdre, de Gilles Corrozet et de La Fontaine, s'occupe plus spécialement, dans ce nouvel ouvrage, des Fables françaises. Néanmoins, avant d'aborder son principal sujet, l'auteur a cru devoir donner quelques aperçus sur l'art chaldéen, assyrien, égyptien, phénicien ; puis il arrive à l'iconographie des fables du moyen âge, de la Renaissance, à l'œuvre impérissable du maître fabuliste qui a inspiré tant d'artistes depuis Chauveau jusqu'à Gustave Doré et enfin à l'iconographie des fables de La Motte, Dorat et Florian. M. Eugène Levêque a fait suivre ses intéressantes observations sur l'illustration et les illustrateurs de ces différents ouvrages d'un curieux album de 104 héliogravures, tirées en sanguine par Boussod et Valadon, qui permet de suivre à travers les siècles, les différences d'interprétation.

L'Iconographie des Fables a été tirée à 200 ex. dont 20 ex. sur Japon, 30 sur pap. de Chine (ces 50 ex. avec double suite des planches, en sanguine et en noir) et 150 ex. sur pap. vélin.

G. V.

VIENNENT DE PARAITRE

Le 3e fascicule de la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour.* (Edition J. Lemonnyer) ; les 4e et 5e fascicules sont annoncés pour le 15 février.

— Catalogue des estampes, dessins et cartes composant le cabinet des estampes de la Bibliothèque de l'Arsenal, par Gaston Schéfer, bibliothécaire à l'Arsenal. *Paris, aux bureaux de l'Artiste, 44, quai des Orfèvres, 44,* 1894, in-8 (1re livraison).

— D'Eylac (A. de Claye). La Bibliophilie en 1893. II. *Paris, librairie A. Rouquette, 69-73, passage Choiseul, 69-73,* 1894, pet. in-4.

G. V.

LA SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

Malgré les nombreux travaux qui ont été consacrés, dans ces dernières années, à l'histoire littéraire de la France, les écrivains qui s'occupent spécialement de ce genre d'études et ceux qui s'intéressent à leurs recherches n'avaient pas encore songé à créer un foyer commun d'activité, un groupement des forces dispersées et partant moins efficaces. Cette lacune va être comblée, grâce à la création de la *Société d'histoire littéraire de la France ;* les noms des membres du bureau et du conseil d'administration sont une garantie suffisante du caractère sérieux de la nouvelle association, qui aura pour organe une Revue dont la première livraison doit paraitre incessamment. Voici, du reste, le programme de cette Société, à laquelle le *Bulletin du Bibliophile* souhaite et croit pouvoir prédire un prompt et éclatant succès.

Il n'est personne de ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire et philologique de la France, soit dans les départements, soit même à Paris, qui n'ait senti quel avantage il trouverait à pouvoir entrer, autrement que grâce à des relations personnelles, en contact régulier et fréquent avec ceux qui se livrent aux mêmes recherches. Or les sociétés actuelles, où ces études sont en honneur, malgré les très grands services qu'elles rendent, ne peuvent suffire à créer entre les travailleurs les relations dont nous parlons ; car, locales ou régionales, elles sont limitées dans leur extension par leur caractère même, et n'ont ni direction ni organe qui leur soient communs. Et cependant tous ceux qui considèrent d'un côté les résultats définitivement acquis, de l'autre l'œuvre immense qui reste à accomplir, sont amenés à penser que si le progrès de la science n'est pas plus rapide, ce n'est ni au nombre des érudits, ni à leurs mérites, ni à leurs efforts qu'il faut s'en

prendre, mais uniquement au défaut d'organisation qui laisse jusqu'ici isolés, à demi inconnus les uns aux autres, ceux qui devraient être des collaborateurs.

C'est là aussi, sans doute, ce qui explique qu'il n'existe en France aucun grand recueil consacré aux travaux d'histoire littéraire de la France. Pendant que fleurissent en Allemagne les « Recherches romanes » (Romanische Forschungen), les « Études françaises » (Franzoesische Studien), le « Journal de langue et littérature françaises « (Zeitschrift für franzoesische Sprache und Litteratur), la « Revue de philologie romane » (Zeitschrift de Groeber) le « Compte rendu » (Jahresbericht) de Vollmoeller, la « Franco-Gallia », l' « Archive pour l'étude des langues et des littératures modernes » d'autres encore, qui ont pour objet exclusif ou principal l'histoire de notre langue et de notre littérature, on chercherait vainement, à Paris, l'équivalent de ce qui existe à Berlin, à Leipzig, à Bonn, ou même à Erlangen, et à Oppeln. La « Romania » est consacrée au seul Moyen-Age, la « Revue de philologie » et la « Revue des patois » à la dialectologie ou à la philologie proprement dite, la « Revue d'art dramatique » au théâtre ; chacun des périodiques existants a ainsi un objet spécial, plus ou moins vaste ; aucun n'est à proprement parler une revue générale de notre histoire littéraire. Il en faut dire autant de la « Revue des langues romanes » de Montpellier, relative surtout à la langue et à la littérature du Midi.

Les conséquences sont faciles à apercevoir. Celui qui a besoin de se tenir au courant du mouvement contemporain, même après des recherches multiples, ne trouve nulle part ni l'appréciation, ni même l'indication complète des travaux qui paraissent : il n'est renseigné ni sur ce qui est fait, ni par conséquent sur ce qui reste à faire. Celui qui produit est embarrassé de ses découvertes mêmes : pour peu qu'un mémoire soit d'une étendue ou trop grande ou trop restreinte, qu'il porte sur un sujet un peu technique, qu'il s'appuie, comme les méthodes modernes le demandent, sur des textes et des références nombreuses, les revues d'un caractère général lui étant fermées en raison de leur destination même, il faut ou délayer ce mémoire pour en faire un mauvais livre, ou le donner sous forme de brochure, — et l'on sait à combien de lecteurs vont ces brochures, — ou le garder en portefeuille, c'est le cas le plus fréquent. Les résultats d'un travail qui pourrait être fructueux se trouvent ainsi perdus.

Il nous a semblé que cet état de choses tenait à une seule et même cause, et comportait un seul et même remède : appliquer à

l'histoire littéraire le système qui a réussi dans toutes les autres branches de la science humaine, c'est-à-dire constituer, sur le modèle de la Société d'Histoire de France, de l'Association pour l'encouragement des Études grecques, une *Société d'Histoire littéraire de la France*, où se grouperaient à la fois les érudits et le public qui s'intéresse à leurs travaux.

Cette Société est aujourd'hui créée et autorisée. Elle aura avant tout pour but de fournir aux historiens de la France littéraire les occasions et les moyens de se réunir et de s'entendre, d'échanger leurs idées, de comparer leurs méthodes, de profiter en commun des recherches individuelles, en un mot d'amener une certaine coordination dans les efforts en vue de cette synthèse générale qui est l'objet dernier de toute science. Une *Revue* (1), qui paraîtra dès janvier 1894, et dont l'importance pourra grandir en proportion de l'activité et des ressources de la Société, en sera l'organe naturel. Elle devra non seulement établir entre les membres une correspondance régulière, les renseigner au jour le jour sur les études faites ou à faire, mais constituer ce recueil de leurs travaux qui a manqué jusqu'aujourd'hui.

Il n'est pas douteux, croyons-nous, qu'une application ainsi tentée sérieusement, et sans aucune préoccupation d'école et de coterie, du principe moderne de la solidarité, ne soit féconde et ne rende de grands services et à la science et aux savants, sans porter atteinte à l'indépendance d'aucun d'eux, sans gêner le développement des sociétés auxquelles ils peuvent appartenir. Il ne s'agit, en effet, ni d'absorber ni de remplacer quoi que ce soit, mais seulement de grouper et d'unir. Nous comptons même nous appuyer fortement sur les associations qui existent dans les différents centres, et y trouver les éléments constitutifs des comités départementaux qui doivent, ainsi que le montrent nos statuts, jouer dans notre organisation un rôle considérable.

Nous espérons, M , que vous voudrez bien vous joindre aux personnes qui nous ont déjà donné leur adhésion et dont la liste ci-jointe constitue le premier noyau de notre Société naissante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

(1) Le service de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* sera fait à tous les membres de la Société. Les personnes qui ne font pas partie de la Société pourront s'abonner à la *Revue d'Histoire littéraire de la France* moyennant 22 francs par an pour la France et 25 francs pour l'étranger.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président . . . . M. Gaston BOISSIER, de l'Académie française

Vice-Présidents . . . . M. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des lettres de Paris.
M. DEZEIMERIS, Correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Secrétaire . . . . M. F. BRUNOT, Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

Secrétaire-archiviste. M. Paul BONNEFON, Bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris.

Trésorier. . . . . M. Armand COLIN, Éditeur, à Paris.

Conseil d'administration :

BENGESCO (Georges), Ministre plénipotentiaire de Roumanie à Bruxelles et à La Haye.
CHUQUET (A.), Professeur au Collège de France, à Paris.
CLARETIE (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie française.
CLÉDAT, Doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
COURBET (Ernest), Receveur municipal de Paris.
CROUSLÉ, Professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
DOUMIC, Professeur au collège Stanislas, à Paris.
EICHTAL (Eugène d') à Paris.
FAGUET (Émile), chargé de cours à la Faculté des lettres, à Paris.
LARROUMET, Membre de l'Institut, chargé de cours à la Faculté des lettres, à Paris.
LAVISSE (Ernest), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
LEMAITRE (Jules), Homme de lettres, à Paris.
LENIENT, Professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
MARGERIE (A. de), Doyen de la Faculté catholique des lettres, à Lille.
MONOD (Gabiel), Directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
NOLHAC de), Maître de conférences à l'École des Hautes-Études, conservateur du Musée de Versailles.
OMGNT (Henri), Conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris.
PARIS (G.), Membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
PICOT (Émile), Consul honoraire, professeur à l'École des langues orientales, à Paris.
RÉBELLIAU (Alfred), Bibliothécaire-adjoint à l'Institut, à Paris.
ROUSSELOT (l'Abbé), Professeur à l'Institut catholique, à Paris.
SERVOIS, Garde général des Archives nationales, à Paris.
TAMIZEY DE LARROQUE, Correspond. de l'Institut, à Gontaud, par Marmande.
TOURNEUX (Maurice), Homme de lettres, à Paris.

Adresser les réponses et adhésions à M. F. BRUNOT, *Secrétaire de la Société, 23, rue Madame, Paris.*

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

100. — CARTEL. Auffzüge, Vers und Abrisse, So bey der Fürstlichen Kindtauff vñ frewdenfest zu Dessa, den 27 vnd 28 octob. vorlauffenden 1613 Jahrs. In gehaltenem Rindel vnd Quintanen Rennen. Auch Balletten vnd Tantzen den verordneten herrn Judiciren : Zuforderst aber den Amwesenden Fürstlichen Personen vnd Ansehenlichen gesandten. Wie auch dem hochloblichen Frawenzimmer, vnd unterschiedlichen Compagnien presentiret worden. Mit den hinzugehorigen Kuppfferstücken vnd derselben erklerung. *Zu Leipzig, in henning grossen des altern Druckerey verfertiget,* MDCXIV (1614) ; pet. in-4, cart. 600 fr.

Livre rarissime et précieux. C'est la description, dédiée à Jean-Georges d'Anhalt, de brillantes fêtes données à Dessau, en 1613, à l'occasion de baptêmes princiers. Le livre comprend deux parties bien distinctes : après le titre ci-dessus, rouge et noir, compris dans un très bel encadrement, vient la description, mêlée de prose et de vers, des ballets, danses, courses de bagues, cavalcades et autres divertissements, avec les noms des personnages qui y figurent. Ainsi se succèdent le « Cartel der herrn mantenatorn zum Ringelrennen », le « Cartel der Printzen aus Saba » le « Cartel der alten teutschen Reuter zum Quintanen Rennen », etc ; mais le divertissement principal, le *clou* de la fête, comme on dirait

aujourd'hui, fut le cortège formé par l'ingénieux hidalgo don Quichotte de la Manche, son fidèle Sancho, Dulcinée du Toboso et le reste.

La seconde partie se compose des gravures à l'eau-forte qui sont le commentaire artistique du texte ; elles sont toutes intéressantes par les détails très minutieux des vêtements, des coiffures, des harnais, les mouvements des chevaux assez vivement observés ; la cavalcade de don Quichotte est très poussée à la caricature ; Dulcinée surtout est d'une laideur réjouissante. L'importance attribuée à don Quichotte et à ses compagnons dans cette mascarade prouve avec quelle rapidité l'œuvre de Cervantes s'était popularisée en Allemagne. Ces fêtes devancent même la publication de la seconde partie du célèbre roman, qui ne parut qu'en 1615.

101. — MANUSCRIT DU XV[e] SIÈCLE, in-fol. de 223 ff. sur papier, ais en bois, recouv. de peau. 120 fr.

L'auteur, qui se nomme en tête de la première page du manuscrit, est Jérôme de Montegnone, citoyen de Padoue. Nous n'avons pu trouver aucuns renseignements sur ce personnage, mais son volumineux ouvrage révèle une érudition profonde et variée. Voici les titres de quelques-uns des principaux chapitres :

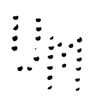
De religione ;
De qualitate Dei ;
De timore Dei ;
De bono atque malo ;
De felicitate et beatitudine et summo bono ;
De naturalitate et moralitate ;
De justitia ;
De amore et dilectione ;
De odio ;
De tyrannide et tyranno ;
De taciturnitate et loquacitate ;
De rapina et furto et quacunque ablatione alieni ;
De natura venerei amoris ;
De mutua dilectione et fide mariti et uxoris ;
De adulterio ;
Unde oriantur bella ;
De justis causis assumendi bellum ;
De vitæ brevitate ;
De sepultura ;
etc. etc.

Le procédé employé par l'auteur pour traiter des sujets si divers est assez uniforme : il consulte tour à tour les livres sacrés et les écrivains profanes, rapporte consciencieusement leurs opinions sur chaque matière et compose ainsi ses différents chapitres. Sa compilation, ordonnée avec méthode et clarté, forme une sorte d'encyclodie des connaissances que le xve siècle avait empruntées à l'antiquité.

102. — LETTRE du Pere Pacifique de Provin, predicateur capucin, estant de present à Constantinople, envoyée au R. P. Joseph le Clerc, predicateur du mesme ordre, & deffiniteur de leür Province de Tours. Sur l'estrange mort du Grand Turc, empereur de Constantinople. — A Paris, de l'imprimerie de François Hvby, rue Saint-Jacques, à la biblë d'or. M.DC.XXII (1622). Avec privilege du roy. Pet. in-8 de 28 pages chiffrées, et de 2 feuillets non chiffrés, dont le premier contient le privilège et le second est blanc. 30 fr.

Pièce curieuse et très rare.

Mustapha Ier, qui avait, en 1617, succédé à son frère Achmet, fut après quatre mois de règne, détrôné et mis en prison par les Janissaires. Son neveu Osman ou Oshman II, fils d'Achmet, le remplaça sur le trône (1618) ; il était âgé de 13 ans. En 1621 il fut battu par les Polonais à Choczim et obligé de faire la paix à des conditions honteuses. En 1622, les Janissaires le firent étrangler, pour appeler de nouveau Mustapha Ier au trône. C'est le récit de cette révolution de palais que donne le Père Pacifique, arrivé depuis trois mois à Constantinople et témoin des faits qu'il raconte. D'après sa lettre, l'exécution du jeune Osman fut décidée parce qu'il avait projeté, sous le prétexte d'un pèlerinage à la Mecque, de quitter Constantinople en emportant le trésor des sultans et d'installer le siège de son empire au Caire. — Le P. Pacifique fait suivre son récit de l'observation suivante : « Voyla que c'est, dit-il, « que d'un Royaume où il n'y a point de Princes legitimes pour « soustenir le party de son Roy contre une canaille de populace, un « seul eust mis cela en pièce : Par ces mal-heurs de nos voisins « voyons nous encore à quoy sert cette supreme Court de Parle« ment qui s'est toujours renduë si visvement protectrice de nos « Roys & s'est si rigoureusement opposée à tous ceux qui par escrit « ou de parolles en ont voulu heurter l'authorité... »



Puis il déclare au destinataire de sa lettre qu'il lui raconte toutes les circonstances de cette histoire tragique, quoique sans doute tous ces faits soient déjà connus et imprimés à Paris, « par ce que, « dit-il, je me suis doubté qu'on n'y fist aussi passer beaucoup de « mensonges, comme c'est l'ordinaire de ceux qui gaignent leur vie « à ce metier. »

103. — Poesis osca, sive drama Georgicum, in quo Belli mala, Pacis bona, ex occasione currentis Anni quadragesimi septimi, descripta repræsentantur carmine anteiquo Attellano, Osco, Casco: Auctore Jacobo Balde, è soc. Jesu. (*Monachii, ap. Joa. Wagnerum,* 1647); in-4 de 7 ff. et 82 pag., parch. 20 fr.

Ce *Drama Georgicum* est en l'honneur de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, un des négociateurs du traité de Westphalie ; il fut composé par le jésuite Jacques Balde à l'occasion de la paix particulière d'Ulm, conclue entre la France et la Bavière.

Après une dédicace emphatiquement élogieuse à Claude de Mesmes et une préface *de veteri Oscorum lingua,* viennent cinq dialogues sur la recherche et la découverte de l'Hippocrène Osque, *Hipp. Osco. crenes,* quelques morceaux lyriques, une dissertation et enfin le drame pastoral, dont les interlocuteurs sont deux bergers Mélibée et Alphésibée, et le dieu Mercure. Cette composition est divisé en trois parties : I, *de belli malis ;* II, *Denunciatio Pacis ;* III, *Tripudium rusticum ;* la traduction latine, aussi littérale que possible, est en regard du texte osque. Diverses poésies terminent le volume.

En somme, ce curieux livre témoigne d'une connaissance assez approfondie de la vieille langue du Latium. Brunet signale un recueil de poésies lyriques et de pièces fugitives de J. Balde (1646) et une édition collective de ses œuvres (1729) ; il paraît n'avoir pas connu le *Drama Georgicum.*

LA « CRONICA MUNDI »

DE

HARTMANN SCHEDEL

AVEC LES BOIS DE WOLGEMUT ET DE PLEYDENWURFF

(SUITE)

TROISIÈME AGE

Le troisième âge s'étend de la naissance d'Abraham au règne de David, durant une période de 940 années. Le vieux Melchisédec offre le pain et le vin à Abraham, auprès duquel se tiennent des guerriers couverts d'armures complètes de la fin du xve siècle, dessinées avec une curieuse exactitude et d'un bon style. Et alors se pressent en un pêle-mêle étrange, sans respect de la chronologie la plus élémentaire et de la distinction des lieux, les événements confondus des histoires anciennes, les généalogies sacrées et profanes, les vues de villes : le sacrifice d'Isaac et en face Trèves, capitale de la Gaule Belgique, fondée en 1497; Damas avec ses tours romanes; Babylone avec ses jardins suspendus et ses murs « longs de soixante-quatre mille pas, épais de cinquante coudées et hauts de quatre fois autant »; les dieux de la mythologie grecque, la lignée des rois assyriens, Rhodes avec son colosse de soixante-dix coudées; Joseph expliquant le songe de Pharaon, pendant que la femme de Putiphar, dont on aperçoit la chambre (un intérieur nurembergeois de la fin du xve siècle), tire le manteau du jeune

devin, bizarre mélange de deux épisodes bien distincts ; Athènes sous l'aspect d'une petite ville souabe, avec une église toute catholique et une maisonnette très semblable au *weierhaus* (1) que Durer a placé dans les fonds de sa *Vierge au Singe ;* Lacédémone qui, en sa qualité de cité guerrière, est ornée d'une redoutable enceinte, évidemment empruntée à quelque place-forte allemande ; Moïse gardant les brebis de Jéthro, son beau-père, sur le mont Sinaï, et voyant tout à coup Dieu apparaissant dans le buisson de feu, véritable image d'Épinal, comme tant d'autres de ces bois ; la sortie d'Égypte et les troupes de Pharaon noyées dans une mer de rouge carmin, d'où émergent quelques têtes d'hommes et de chevaux, le groupe serré des Égyptiens étant d'une très vive exécution, le Pharaon armé de pied en cap et sa monture se recommandant par un dessin fin et spirituel ; Moïse recevant des mains de Dieu les Tables de la Loi, pendant que le peuple des fidèles repose sous des tentes ; l'adoration du veau d'or (ou plutôt d'un petit Dieu mal dessiné) juché sur le chapiteau d'une haute colonne ; deux représentations de l'arche sainte, l'une selon Rabi Salomon, l'autre selon les docteurs catholiques ; la table supportant les douze pains azymes ; deux figures encore du candélabre aux sept branches, selon Rabi Moïse et selon les docteurs catholiques, et divers objets du culte israélite ; le grand prêtre en costume sacerdotal ; puis Corinthe, Tibériade, d'un aspect germanique, Saturne, Picus, Faunus et les Sibylles anciennes ; les fondateurs de Troie, Tros, Laomédon et Anchise, et au-dessous d'eux, un plan très pittoresque de Troie, avec l'imposante citadelle (Pergame) se détachant sur la hauteur, un long entassement de maisons drues et serrées, et, suite naturelle, les héros de la

(1) On appelait ainsi de petites maisons ressemblant aux chalets suisses situées au milieu des eaux et offrant par là une position avantageuse en temps de guerre ; on y plaçait les avant-postes.



Circé et Ulysse.

la guerre de Troie : Agamemnon, Ménélas, Hélène en reine du xve siècle, Pâris bizarrement accoutré, Hector (Achille est oublié) et son fils Francus ; « *a quo francorum nomen tractum est* », tradition acceptée par tout le Moyen-Age et consacrée par la *Franciade* de Ronsard ; la série des pontifes et des juges d'Israël ; Paris, dont Schedel raconte l'histoire en ces termes : sorti de Troie avec Énée et Francus, Pâris s'établit sur les bords de la Seine et donne son nom aux *Parisii ;* bientôt, la ville devient très importante ; Charlemagne, couronné empereur, y fonde un gymnase universel ; l'évêque Denys l'Aréopagite et les diacres Rusticus et Éleuthère y prêchent le saint Évangile et reçoivent la couronne du martyre ; on voit flotter sur les vertes eaux du fleuve le vaisseau qui sert encore d'emblême à la ville. Puis, chacune accompagnée d'une notice descriptive où la fantaisie et la vérité s'associent en une étrange alliance, Mayence, fondée, comme tant d'autres, par un troyen, Maguncius ; Carthage, Circé et une autre magicienne, celle-ci en costume d'Isabeau de Bavière, celle-là avec une riche coiffe bourguignonne, changeant en bêtes les compagnons d'Ulysse qui, de l'extrémité de son bateau, défie les charmes de l'enchanteresse : une des plus fines et des plus gracieuses gravures de la *Cronica ;* Naples, Venise assez exactement représentée, dans certaines parties du moins, avec le quai des Esclavons, le Palais des doges, la Piazzetta et sa colonne de Saint-Georges, le Campanile et le reste ; Padoue et le dôme de Saint-Antoine ; Pise, et tout à coup *Anglie Provincia.*

QUATRIÈME AGE

Cette période, comprenant 484 ou 485 années, commence avec le règne de David et finit avec la prise de Babylone par Cyrus. Elle s'ouvre par une belle page qui réunit les portraits en pied de David jouant de la harpe et de Salomon, six petits bustes des fils de David et, en demi-figure, une très élé-



Vue de Pérouse.

gante reine de Saba, encore coiffée à l'Isabeau de Bavière, couverte d'un voile transparent aux longs plis flottants, tenant en main un vidrecome gothique d'où s'échappe la fumée de l'encens. Le traditionnel jugement de Salomon est interprété assez médiocrement. Le temple se dresse sur le mont Moria ; à côté, une haute tour où l'on monte par un énorme escalier droit ; Pérouse et Jéricho, Aquilée et Trévise se succèdent ; entre temps Elie est enlevé sur un char de feu, pendant que son disciple Elisée le retient par les plis d'un lourd manteau qui doit gêner son vol vers les régions célestes. Et dans le pêle-mêle ordinaire, les personnages de la Bible et de l'antiquité païenne bizarrement confondus : Lycurgue à côté d'Isaïe, les sept sages de la Grèce, la longue nomenclature des souverains de Juda et d'Israël ; la poétesse Sapho avec Ezéchiel et Daniel ; la suite des rois Assyriens et des rois Romains. Toujours des vues de villes : Rome étendant sur deux pages ses sept collines et leurs glorieux monuments ; Gênes, Marseille, Bologne et les eaux vertes du Reno, Byzance. Nabuchodonosor envahit la Judée ; à gauche, Sédécias et les juifs chargés de liens, à droite, le roi Assyrien et ses hommes d'armes ; chevaliers et montures forment un ensemble d'un mouvement très juste et, chose rare à cette époque où l'on dessinait si médiocrement le cheval, l'allure des chevaux est prise sur le vif et bien observée ; la flamme commence à dévorer le temple de Salomon, au centre de la grande Jérusalem étalée sur les deux pages de l'in-folio ; quelques tours s'écroulent déjà.

CINQUIÈME AGE

Cet âge s'étend de la captivité des Juifs jusqu'à la naissance du Christ, embrassant une période de 590 ans. Babylone est détruite à son tour, et ses édifices tombent tout d'une pièce en s'entrechoquant comme les morceaux d'un jouet enfantin de Nuremberg. Le temple de Jérusalem se rebâtit ; les princi-

paux détails de la reconstruction sont indiqués : périmètre de l'édifice, plans des parties et de leurs ornements, sanctuaire ; hauteurs des divers étages, ensemble de l'intérieur ; les dimensions sont spécifiées avec un soin minutieux. Et le défilé recommence : les rois perses, les philosophes grecs, le rieur Démocrite et le larmoyant Héraclite, Zeuxis et Parrhasius, Toulouse et Milan, les orateurs et les historiens ; Pavie, les souverains de Macédoine et de Syrie ; les héros de



L'Annonciation.

l'ancienne Rome : les Décius, les Fabricius, les Papirius ; les soixante-dix traducteurs de la Bible au-dessus desquels plane le Saint-Esprit ; Alexandrie et les Ptolémées ; Sienne ; un étrange Annibal ; quelques prodiges ; le colosse de Rhodes

englouti par un tremblement de terre; du sang qui s'échappe du sol et du lait qui tombe du ciel en forme de pluie; une peste qui sévit dans Rome pendant deux ans et que les livres sibyllins déclarent un effet de la colère céleste, souvenir évident des *Décades* de Tite-Live si fertiles en miracles; la liste des consuls romains ; Mantoue ; le moyen âge de la littérature latine avec Névius, Ennius, Plaute, Térence ; une grandiose et fantaisiste vue de Florence ; Lyon ; Cologne avec ses nombreuses églises, sa ligne de forteresses au bas de laquelle se tordent les eaux verdâtres du Rhin, soulevant un lourd bateau armé de tous ses agrès ; Augsbourg ; trois soleils qui apparaissent à l'Orient le lendemain de la mort de César et se fondent peu en peu a un soleil unique, allusion au triumvirat aboutissant à l'autocratie d'Auguste et, au-dessous, quelques gros livres dont un ouvert reposant sur un lit de flammes, naïve image du premier incendie de la bibliothèque d'Alexandrie ; la Sibylle tiburtine montrant dans le ciel à Auguste la Vierge Marie qui tient l'Enfant-Jésus ; les historiens et les géographes, Tite-Live, Valère-Maxime, Strabon ; toute la famille du Christ et quelques scènes de la vie de la Vierge dont une charmante Annonciation ; enfin le festin d'Hérodiade où figure la tête de saint Jean-Baptiste sur un plat.

SIXIÈME AGE

Cette période s'ouvre par la naissance du Christ. Avec cette imperturbable sérénité qu'il montre toujours en matière de chronologie, Schedel détermine ainsi la date du commencement de cette époque : « la troisième année de la 193e olympiade ; 759 après la fondation de Rome ; 545 après la captivité de Babylone ; 1029 après le règne de David ; 2015 après la naissance d'Abraham ; 2957 après le déluge ; enfin 5199 ans après Adam. » Cet âge voit le triomphe des nations chrétiennes et la gloire du souverain pontificat ; il durera jusqu'aux temps de l'Antéchrist, jusqu'au moment où il

s'achèvera par la mort et la décrépitude de toute chose. De toutes les périodes que l'auteur a découpées dans l'histoire universelle, celle-ci est la plus considérable par la durée et par l'intérêt plus récent des évènements qui la remplissent. Aussi Schedel lui accorde-t-il dans la Chronique une place plus importante que celle qu'il a réservée aux cinq autres âges réunis.

L'ordre ou plutôt le désordre reste le même : les plans de villes, les portraits (?), les scènes de l'histoire sacrée et de l'histoire profane continuent à s'entre-choquer avec la même confusion. Toutefois Schedel fait peut-être montre d'un peu plus de critique des faits et d'appréciation philosophique : soutenu sans doute par une certitude croissante des sources auxquelles il puise, il semble vouloir être moins chroniqueur et plus historien.

Les vues des grandes cités allemandes se succèdent ; après Ratisbonne et Vienne s'étale, occupant les deux pages qui se font face, l'importante et fière Nuremberg. Schedel exalte les mérites de la puissante cité ; il insiste avec une complaisance toute naturelle sur la magnificence de ses édifices et surtout de ses églises, sur la solidité de ses fortifications, sur les arts nombreux qui y sont cultivés avec succès. Les Nurembergeois forment une race à part en Germanie : *nec Bavari nec Francones videri volunt, sed tercium quoddam separatum genus.*

Un grand bois de page nous montre dans le haut, au centre, le Christ bénissant ; autour et au-dessous de lui, les douze apôtres rangés sur un banc circulaire ; dans les quatre angles les emblêmes des quatre Evangélistes ; au-dessus du Christ, dans un *cartellino : data est mihi potestas in celo et in terra : Salvator.* Sur les auréoles dorées qui entourent les têtes des saints personnages, le nom de chacun ; des banderoles portant des versets de l'écriture se déroulent à travers toute la composition. Cette grande planche sert pour ainsi dire de frontispice aux scènes de la vie de la Vierge et au long

martyrologe des disciples du Christ : le supplice infligé à chacun d'eux est l'objet d'un bois spécial. Ainsi apparaissent tour à tour : saint Etienne lapidé, Saint Jacques majeur qui va être décapité par ordre d'Hérode Agrippa, saint Jacques mineur, refusant de renier le Christ, précipité par les Pharisiens du haut du temple ; saint Pierre crucifié, la tête en bas ; saint Paul décapité, (et à la page suivante un tout grêle Sénêque s'ouvrant les veines dans un baquet en guise de baignoire) ; saint Philippe mis en croix ; saint Barthélemy étendu sur une planche et écorché vif ; saint André sur sa croix ; saint Thomas échappé à la fournaise ardente, percé de lances ; saint Mathieu qui, après avoir évangélisé la race éthiopienne, l'avait rendue *ablutam fonte baptismatum de fusca formosam,* traîtreusement percé d'un glaive par derrière ; Judas Thaddée et Simon attachés à une colonne qui se brise et décapités ; l'apôtre Mathias frappé de la hache ; Madeleine enlevée au ciel par les anges ; saint Jean l'évangéliste, plongé par l'ordre de Domitien dans un tonneau d'huile bouillante, d'où il sort sain et sauf pour se retirer à Pathmos.

Cette longue odyssée à travers les persécutions des premiers chrétiens fait place par intervalles aux souvenirs du monde païen : les portraits des empereurs et des écrivains de la décadence se suivent en même temps que ceux des souverains pontifes. Schedel n'oublie pas les doctes assemblées où furent fixés les dogmes du christianisme naissant et les commentateurs graphiques ont adopté, pour les représenter aux yeux des lecteurs, un mode uniforme qu'ils appliquent à tous les Conciles : les pères vus en buste sont groupés en un faisceau serré au-dessus duquel plane le Saint-Esprit qui doit éclairer leurs pieuses délibérations.

Schedel réserve une place convenable aux pères de l'Église : saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Jean-Chrysostôme et les autres sont présentés tour à tour dans l'attitude de la méditation ou du travail, le livre saint ouvert

devant eux. Les derniers poètes latins de la décadence, chrétiens ou païens, ne sont pas oubliés ; parmi eux Claudien et Prudence. Puis viennent les conquérants barbares, Radagaise, Alaric, Genséric, et, bardé de fer, tenant d'une main un glaive et de l'autre un fléau, Attila, dont l'auteur trace un portrait expressif : « petit de taille, longue poitrine, grosse tête, petits yeux, barbe rare (quoique la gravure lui donne une barbe très touffue), nez camus, teint bronzé, tout son aspect trahissant son origine. »

Et de nouveau les larges vues de villes : Constantinople avec les flots verts du Bosphore ; Bude émergeant du Danube , avec son château aux épaisses murailles (*muri crassissimi*) ; Strasbourg lançant son orgueilleuse flèche dans les airs ; sa fondation remonte aux temps d'Abraham, les Romains y ayant établi un comptoir pour le payement des tributs, c'est de là que lui est venu son nom d'Argentina. De temps en temps, comme chez les historiens de l'antiquité, Tite-Live surtout, des prodiges extraordinaires, naïvement représentés par les illustrateurs : une pluie de grosses pierres ; dans la sixième année du règne de l'empereur Maurice, une inondation qui fit craindre un renouvellement du déluge ; l'eau de l'Adige s'éleva jusqu'aux plus hautes fenêtres de la Basilique de Zénon martyr ; le Tibre déborda et sortant de son lit, un dragon d'une monstrueuse grandeur traversa toute la ville et descendit jusqu'à la mer ; ici naît un enfant à quatre pieds et à quatre mains ; là un monstre humain à deux têtes. Mahomet, assis, tenant en main le Coran, reçoit la visite des premiers sectateurs de la nouvelle religion : « il s'inspire surtout des nestoriens, et, prenant ça et là des fragments de la loi de Moïse et de l'Évangile, il les réunit en un seul corps de doctrine. Afin de séduire plus fortement le peuple, il permet à chaque homme d'avoir autant d'épouses et de concubines que sa fortune en pourra entretenir ; il promet à ses fidèles un paradis qui est un vrai jardin de délices où ils trouveront les mets qu'ils pré-

fèrent, les plus riches étoffes *et virgines ad amplexum.* » On ne s'étonnera pas que Schedel fasse un assez chaleureux éloge de Charlemagne, fondateur du saint Empire Romain Germanique. Il le félicite d'avoir pendant quarante-sept ans fait de grandes guerres avec un incroyable bonheur et une rare grandeur d'âme. Son aspect extérieur répondait aux hautes qualités de son esprit : « il avait une taille élevée, la poitrine et les épaules larges, les yeux grands et vifs, le nez un peu fort, la barbe longue, un rare éclat dans la voix, une très grande dignité dans sa démarche et dans tous ses mouvements. » Malheureusement les illustrateurs ne se sont pas assez inspirés du texte de leur auteur et ils nous montrent un Charlemagne gauche et courtaud auquel ils donnent les traits d'un frère puiné d'Attila qui n'a vraiment rien de la majesté impériale.

Le bon Schedel semble accepter, en même temps que bien d'autres traditions aussi suspectes, la légende de la papesse Jeanne. Il raconte, sans scrupule, que la future papesse, déguisée en jeune étudiant, apprit les belles-lettres à Athènes, le droit sacré à Rome, et conquit bientôt une si grande réputation de science *ut omnium consensu pontifex crearetur.* Puis se rendant à la basilique de Latran, elle fut prise des douleurs de l'enfantement entre le Colisée et l'église de Saint-Clément et mourut en cet endroit même, après deux ans un mois et quatre jours de pontificat. Schedel ajoute et on a souvent répété après lui que certains pontifes évitaient à dessein cette route pour se rendre à Saint-Jean-de-Latran et qu'à partir de cette époque les papes, au moment de leur élection, doivent s'asseoir sur une chaise de forme spéciale, *ejusdem erroris vitandi causa.* Wolgemut *illustre* cette fable en nous offrant l'image d'une femme en buste, revêtue des habits pontificaux, tenant un enfant dans ses bras. On sait que l'histoire a fait bonne justice de cette bizarre invention.

Nous arrivons à la grande planche dite des électeurs de la Cour Impériale; il ne s'agit pas du système définitif régle-



LES QUATRE COMTES

Fragment de la grande planche de la Cour Impériale.

menté longtemps plus tard par la fameuse balle d'or (1356), mais d'une institution qui, selon Schedel, remonterait aux environs de l'an mille et dont il expose ainsi le mécanisme : l'Empire romain ayant été transféré aux Allemands pour qu'il s'appuyât sur des fondements plus solides, on l'établit sur quatre colonnes : à savoir quatre ducs, quatre marquis, quatre landgraves, quatre burgraves, quatre comtes, quatre barons, quatre hommes libres, quatre soldats, quatre cités, quatre métairies et paysans, comme le montrera la figure suivante. Il semblerait, d'après cette indication du texte, que les sept électeurs ne devaient point figurer dans cette planche; cependant, quoiqu'il n'en soit fait mention qu'à la page suivante, ils occupent la rangée supérieure de la grande planche; au milieu, assis dans une stalle à haut dossier, ornée de quatre lions d'or, l'Empereur, *Imperator gloriosus*, tenant le globe et le sceptre, coiffé de la grande couronne fermée, surmontée de la croix, enveloppé d'un long manteau en forme de chape, majestueux et digne ; à ses pieds l'écu avec l'aigle à deux têtes. Au-dessous, comme servant de base au trône, sur des piédouches, les armes des quatre duchés de Souabe, de Brunswick, du Palatinat et de Lorraine. A gauche de l'Empereur, les trois électeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Mayence, chancelier de Germanie, l'archevêque de Trèves, chancelier de Gaule, et l'archevêque de Cologne, chancelier d'Italie, tenant en main les parchemins impériaux, leurs écus à leurs pieds ; à droite, les quatre électeurs laïques : le roi de Bohême, échanson, présentant un vidrecome gothique en or, le comte palatin, apportant les mets, le duc de Saxe tenant l'épée impériale et le margrave de Brandebourg portant la clef de chambellan ; tous en magnifique appareil, leurs armoiries à leurs pieds. Dans la rangée supérieure, les quatre margraviats et les landgraviats, figurés par autant de pages tenant des écus ; au-dessous du trône impérial, quatre bustes de femmes représentant les quatre burgraviats; dans la dernière rangée, les quatre hommes libres, les quatre soldats

et les quatre comtes sous la forme de jeunes hommes, en pied, ou en demi-figure émergeant d'un calice de fleurs gothiques, tous tenant leurs armoiries ; à la page suivante, avec leurs écussons, les quatre cités, *Augusta* (Augsbourg) *Mens* (Mayence) *Aquisgranum* (Aix-la-Chapelle), et *Lubeck,* les quatre *villae,* Bamberg, Schelestadt, Haguenau et Ulm, enfin les quatre *rustici, Colne* (Cologne), *Regenspurg* (Ratisbonne), *Costenz* (Constance) et *Salzburg.* Ces douze appuis du trône impérial sont figurés par autant d'ensembles de constructions dont l'importance est proportionnée au rang hiérarchique attribué à chaque groupe, les *rustici* n'étant représentés que par quelques maisons de fermiers.

Cette représentation de l'Empire et de ses vassaux, quoique n'offrant pas l'aspect d'une composition homogène, est cependant assez imposante et digne du thème. Ces figures isolées ont dans leur rudesse naïve un air de dignité et de grandeur, un certain charme d'âpreté germanique qui est peut-être mieux approprié au sujet qu'une œuvre d'une facture plus soignée et d'une ordonnance meilleure. C'est une des pages qui font le plus d'honneur à Wolgemut et à Pleydenwurff, et où leur talent, avec les qualités et les défauts du terroir et de l'époque, donne sa mesure la plus exacte et la plus complète.

De son côté Schedel exalte la grandeur du pouvoir impérial avec une conviction inébranlable que n'aurait pas désarmée un Gibelin du vieux temps. Il se montre un apôtre fougueux du droit divin des empereurs : « le céleste créateur du monde a bien montré que la seule condition du maintien de la paix est le gouvernement de l'univers par un seul prince. » Et il ajoute, ce qui semblerait contradictoire : « nous ne prétendons pas que la puissance des autres rois et princes ne soit pas considérable, mais nous disons qu'elle est sous la domination de l'empire. C'est aux princes romains qu'il appartient de les réprimander quand ils deviennent tyrans. Nous affirmons que les causes des rois doivent être soumises à

César ; que tous sont tenus d'obéir à l'empereur pour le salut commun, de venir à la guerre quand ils y sont appelés, de contribuer aux dépenses, d'envoyer des secours, de livrer le passage, de fournir des provisions, de ne se dérober à rien de ce que leur enjoint la majesté impériale ; enfin de témoi gner à leur maître, l'Empereur, la même obéissance qu'ils exigent de leurs sujets. « Ce sont bien là, soutenues par Schedel avec un absolutisme tout germanique, les théories que Charles-Quint essayera quelques années plus tard de faire passer dans la pratique. Et c'est à la fin du règne de l'incapable et faible Frédéric III que l'auteur attribue aux empereurs une si exorbitante autorité !

De ces hautes considérations politiques, Schedel passe sans effort à la narration de ces prodiges qui tiennent une si large place dans la *Cronica*. Celui-ci ne manque d'une assez piquante originalité et donne une idée fort exacte de la piété superstitieuse de l'époque : « Il arriva au temps de l'empereur Henri II une chose merveilleuse, inouïe jusque là. Dans une ville de Saxe du diocèse de Magdebourg où était l'église d'un saint renommé, un prêtre célébrait la messe. Dans le cimetière de l'église dix-huit hommes et quinze femmes, dansant et chantant à haute voix, troublaient la célébration de l'office. Le prêtre les invite à se taire ou à se retirer ; ils se moquent de ses paroles et ne veulent cesser. Alors le prêtre irrité lance contre eux cette imprécation : Plaise à Dieu et au grand saint que vous demeuriez ainsi chantant et dansant pendant toute l'année ! Et il en fut ainsi : pendant l'année entière, sans aucun répit ils chantèrent et dansèrent. Chose étonnante à dire, pendant tout ce temps, aucune pluie ne tomba sur eux, mais ni la lassitude ni la faim ne les accablèrent et leurs vêtements et leurs chaussures ne s'usèrent pas pendant tout ce temps. L'année révolue, l'archevêque Horebertus, dans le diocèse duquel ce miracle arriva, les délia de la chaîne dont le prêtre les avait liés et les réconcilia sur l'autel de la dite église. » Et une curieuse



Chanteurs et danseurs sacrilèges noyés dans la Meuse

image, d'un assez joli dessin, nous montre deux jeunes musiciens jouant du tambour et de la flûte, pendant que quatre couples, dans les costumes du temps, les femmes en robes à longues traînes et chaussées de souliers à la poulaine, exécutent des mouvements cadencés.

Le pieux Schedel se plaît du reste à enregistrer ces manifestations de la colère céleste contre les sacrilèges et les impies. C'est ainsi qu'il raconte encore une aventure, celle-là plus tragique, des dernières années du XIIIe siècle : Comme à Utrecht des personnes de l'un et de l'autre sexe se livraient sur le pont à des danses et autres amusements, il arriva qu'un prêtre vint à passer, portant à un malade le très divin sacrement de l'Eucharistie. Ces jeunes gens ne témoignant ni égard ni respect pour les objets sacrés, le pont se rompit et deux cents personnes environ furent englouties dans les eaux de la Meuse et périrent. »

Parmi les vues de villes qui, selon l'usage de la *Chronique*, viennent égayer l'aridité du texte, une des mieux dessinées et des plus finement gravées, très séduisante d'aspect dans son riant paysage, est celle d'Ulm, la vieille cité souabe, décrite en hexamètres latins que Schedel, s'il n'en est pas l'auteur, transcrit consciencieusement. On y lit que la ville tire son nom des ormes (*Ulmus*) qui s'élèvent sur le terrain gras et humide ; qu'elle est ornée de hautes tours et de belles maisons ; qu'elle est très peuplée et gouvernée par de sages sénateurs.

Il est intéressant de noter comment Schedel apprécie la querelle des Investitures, la lutte de Henri IV et de Grégoire VII et la fameuse entrevue de Canossa. On croirait qu'après avoir fait un tableau si enthousiaste de l'omnipotence impériale, il va prendre résolument parti pour Henri IV et condamner les abus de pouvoir de l'implacable pontife. Il n'en est rien : imbu du respect qu'imposait encore à la fin du XVe siècle la suprématie papale, Schedel raconte brièvement, sans aucune marque de sympathie, l'humiliante sou-

mission du malheureux empereur : « ayant appris la censure de Grégoire, Henri suppliant implore son pardon par lettre. Le pontife, ému de ses prières, se rendit à Canossa, ville du territoire de Reggio, chez la comtesse Mathilde. Là, Henri avec toutes ses troupes, hâtant sa marche, ayant déposé ses ornements impériaux, se vit refuser l'entrée le premier jour. Supportant ce refus avec résignation, il ne quitta pas la place pendant la nuit et l'on raconte que le sol, *in quo rex stetit vel jacuit,* fut durci par la glace et la neige longtemps foulée pendant une très rude nuit d'hiver. Enfin, grâce à l'intervention de la comtesse Mathilde, le pape reçut le souverain dans le sein de notre mère l'Eglise ; la paix fut sanctionnée par un serment et l'empereur se retira vers Pavie, où peu après il rompit le traité et commença de nouvelles entreprises. Excité par les séditions de certains évêques, il résolut de nouveau de déposer le pontife Grégoire. Et ayant tenu une assemblée, il crée pape Gibert, archevêque de Ravennes, l'appelle Clément et l'amène avec lui à Rome dans des sentiments hostiles. Là, après avoir profané la basilique de Pierre, ils assiégèrent Grégoire dans le Môle d'Adrien. » La fin misérable de Henri IV est rapportée avec la même indifférence. Quelques lignes plus loin, l'auteur trace un portrait fort élogieux de Grégoire VII : « Certes il était très agréable à Dieu et aux hommes, prudent, juste, clément, patron assidu des pauvres pupilles. Et il était un adversaire acharné des méchants hérétiques et des mauvais princes tentant d'usurper par la violence les choses ecclésiastiques. »

Schedel passe ensuite à l'histoire de la première croisade. Mais mal renseigné sur cette expédition lointaine, il confond la croisade désordonnée et avortée de Pierre l'Ermite et de Gauthier-sans-Avoir avec celle des seigneurs ; il croit que Godefroy de Bouillon, Baudouin, Eustache et les autres chevaliers ne firent que s'associer à l'aventure des vilains. D'ailleurs, il raconte avec assez d'exactitude l'arrivée des croisés à Constantinople, leurs démêlés avec Alexis Comnène,

les nombreux combats qui précèdent la prise de Jérusalem, le siège d'Antioche et, à ce propos, l'histoire miraculeuse de la lance du Seigneur : « comme les affaires des chrétiens étaient si bas à Antioche, il était évident que tout serait désespéré au premier jour si notre Dieu n'avait montré par un miracle que le salut et la protection des chrétiens lui étaient à cœur. En effet la lance, dont le flanc de Jésus-Christ avait été frappé sur la croix, fut, grâce à une révélation surnaturelle faite à un pieux homme, trouvée dans l'église de Saint-André. Tous les cœurs étant animés d'une grande espérance par cette marque de la protection divine ; les chefs résolurent d'en venir aux mains avec les ennemis. On apporta donc, comme le meilleur des étendards, cette lance dont le flanc du Christ avait été transpercé par Longin. Les ennemis résistent d'abord avec acharnement ; mais Bohémond survient. Il est certain qu'il en périt environ cent mille. Et les chrétiens prirent quinze mille chameaux et emmenèrent un si grand butin qu'ils passèrent de l'extrême détresse à une grande abondance de toute chose, grâce au miracle de la lance. » Enfin on arrive aux portes de Jérusalem, que les croisés décident d'attaquer par quatre côtés à la fois. L'auteur raconte très brièvement le siège et la prise de la ville sainte ; il ne parle pas de cette émouvante prière qui rassembla, à la veille de l'assaut général, tous les croisés au jardin des Oliviers ; mais il n'oublie pas de dire, avec la plupart des historiens, que le massacre des infidèles, dans la ville et surtout dans le temple, fut tel que le sang dépassait la cheville des vainqueurs. Cette narration est accompagnée d'une vue de Nicée avec ses portes orientales, des portraits (?) de Godefroy de Bouillon, de Baudouin de Flandre et d'une image de la lance miraculeuse.

(*A suivre*). CHARLES EPHRUSSI.

EXTRAITS DES MÉMOIRES

DU

PRINCE EMMANUEL DE CROŸ-SOLRE

I. — VISITE A J.-J. ROUSSEAU
II. — DERNIERS MOMENTS DE VOLTAIRE

M. le vicomte de Grouchy, à qui l'on doit déjà tant de découvertes bibliographiques, entre autres l'intéressante série de documents sur Racine publiée ici-même, vient d'exhumer de volumineux mémoires écrits par le Maréchal prince de Croÿ-Solre, pleins de renseignements curieux et inédits sur la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il se propose de livrer au public de fort nombreux extraits de ces mémoires qui forment quarante volumes in-folio ; mais dès aujourd'hui il offre gracieusement aux lecteurs du *Bulletin* la primeur de deux des passages les plus piquants de ces confidences : l'un est la relation d'une entrevue avec J.-J. Rousseau que le prince de Croÿ va visiter à un sixième étage de la rue Platrière ; l'autre est le récit des derniers moments de Voltaire, soit d'après le témoignage oculaire de M. de Croÿ lui-même, soit à l'aide des rumeurs assez contradictoires qui coururent alors. Nous respectons scrupuleusement le texte de l'auteur ; son français assez incorrect, chargé de phrases incidentes, sent quelque peu le flamand ; mais des retouches, même discrètes, enlèveraient à ces deux extraits l'accent de naïve sincérité qui n'est pas un de leurs moindres mérites.

I

Il y avait bien longtems, que j'avais envie de voir le fameux Jean-Jacques Rousseau, qui depuis trois ans était venu se mettre en retraite au milieu de Paris.

Après son retour d'Angleterre, sa malheureuse que-

relle avec M. Hume, écrivain anglais, ayant achevé de révolter sa vanité, il avait tout abandonné et avait tâché de trouver de la ressource dans un prétendu stoïcisme sauvage qui ne voulait recevoir de bienfait de personne, et il ne vivait, suivant son ancien usage, qu'en copiant de la musique. On avait su qu'il allait à un café, on y courut pour le voir : il n'y alla plus, et on croyait très difficile de l'aborder. Le Prince de Ligne et le Prince de Salm le connaissaient et m'avaient promis de m'y faire recevoir, mais voyant que cela trainait et étant persuadé que je l'apprivoiserais d'abord, en ne lui parlant que des objets qui l'intéressaient alors, qui étaient la botanique, et de plus, ayant grand désir de savoir ce qu'il pensait du plan de mes ouvrages et de sonder sa façon de penser sur les grands objets, je résolus d'y aller tout simplement. Je le cherchai, non sans peine, dans la rue Plâtrière, enfin, ayant appris à un café qu'il était à un hôtel garni, j'y allai. Un vieux homme me dit qu'il n'y logeait plus, mais que c'était à trois portes de là. Je pris cet homme par le bras, lui disant que je ne le quitterais pas qu'il ne me mit dans son escalier. Nous y allâmes à tâtons, quoique ce fût de jour, mais il était si noir qu'on n'y voyait rien. Enfin, ayant gagné la rampe, je montai toujours, sachant que c'était à un sixième. Parvenu à sa porte, je frappai. Sa femme, toujours en manière de servante, m'ouvrit, et m'annonça. Je la suivis, de peur qu'il ne dise qu'il n'y était pas, et ayant débuté par des objets qui l'intéressaient, et qui nous conduisirent à bien d'autres, nous fûmes bientôt bons amis, et j'en fus très content.

Ayant mis par écrit, en revenant, notre conversation, je crois bien faire de la rapporter ici.

Le 28 mars 1772, donc, M. Rousseau, de Genève, me dit avoir soixante ans, étant né en 1712. Je le trouvai ne paraissant pas son âge, des yeux vifs, une belle physionomie, annonçant le cœur et la candeur.

Son seul coin (*sic*) était d'être dégoûté des hommes, ainsi que d'écrire, vraisemblablement par beaucoup de vanité cachée, qui lui fesait dire qu'il ne pouvait plus, ni penser, ni s'attacher. Je le trouvai ne vivant que pour lui et heureux depuis huit ans, disait-il, qu'il n'écrivait plus, vis à vis de sa femme, qui parait toujours sa servante ; copiant, pour vivre, de la musique ; une épinette à côté de son lit ; une chambre passable au sixième étage, au milieu de la rue Plâtrière ; sans rien d'affecté, en robe de chambre et bonnet ; seul et tranquille, paraissant heureux, ou cherchant à croire l'être.

Voltaire, parisien, à sa terre près Genève, exilé de Paris, ayant alors soixante-dix-huit ans, cultivait ses choux et écrivait des sottises, parce que son médecin lui disait qu'il fallait faire de l'exercice et se tenir l'esprit gai. M. Rousseau, de Genève, à un sixième étage à Paris, chassé de Genève, à qui je dis ce trait, me répartit : « *Il n'écrit des gaietés que par ce qu'il a l'esprit triste et ne fronde que par ce qu'il craint.* »

Il me reçut bien, sans gêne, il a le meilleur ton de la bonne compagnie, le plus doux et respectueux. Tout cela n'a pas l'air affecté, et hors son espèce de misanthropie, et de ne pas vouloir être mieux, il est charmant en tout, hors quand il retombe à dire : « *Je ne pense plus, je ne veux plus penser.* »

Il paraît un philosophe sensible, dont les yeux et le cœur décèlent les grandes qualités de l'âme, s'il ne les avait pas outrées par une vanité et sensibilité poussées à l'extrême.

Ce qu'il dit de mieux, c'est qu'il ne veut plus penser, parce qu'il se méfie de son imagination, qu'elle l'emportait, qu'il paraissait vieux quand il écrivait, qu'il rajeunit depuis qu'il ne pense plus.

Je débutai, pour l'intéresser, en lui demandant si je ne pouvais pas traiter le règne végétal autrement qu'on

traite la botanique, et j'entrai tout de suite en matière. Je lui exposai avec force le plan de mon ouvrage et surtout comment j'entendais traiter le règne végétal ; il parut s'animer sur ces objets là, et même beaucoup m'approuver. Il m'encouragea dans des termes dignes de lui, on voyait encore son âme de feu sur ses lèvres, mais il ne veut plus lire ni penser. Il m'avoua pourtant que, considérant les fleurs des champs, il ne pouvait s'empêcher de chercher les rapports d'utilité de toutes les parties entre elles, mais pour admirer, car il serait bien fâché, me dit-il, de faire ni un système, ni des classes.

Il me dit qu'il ne concevait pas qu'il y eut des athées, que cependant il y en avait beaucoup à présent, sans qu'ils en convinssent, mais que c'était parce qu'on ne voulait ni sentir ni raisonner.

Qu'il trouvait, comme moi, dans Moÿse et dans les objets reçus plus de vérités que dans tout, que tout porte au Créateur, que cela seul peut ennoblir et charmer.

Sur cela, je lui dis qu'il fallait avouer qu'on n'avait pas toujours assez entendu ses ouvrages, qu'on en avait abusé ; qu'il serait bien digne de sa raison et de son amour pour la vérité, de finir par une protestation de foi qui éclairât le doute de ses ouvrages, et que si ce qu'il me disait, était imprimé et signé de lui, cela ferait plus que tous les prédicateurs. Sur cela, il revint à son point de folie, de dire qu'on ne l'entendrait pas, qu'on ne voudrait que le critiquer, et qu'un homme sage ne voudrait jamais imprimer, M. de Fontenelle lui ayant dit que le meilleur livre fait le malheur de son auteur.

Il m'encouragea fort à écrire toute ma vie les vérités que je paraissais avoir saisi si juste, pour les laisser à l'académie ; que je ferais mon bonheur, en remplissant le devoir de chacun, qui doit à ses semblables le tribut de ce qu'il peut découvrir de bon, de ne rien négliger pour se corriger et approcher de la perfection, et de ne

pas me donner, de mon vivant, le goût de me voir critiquer ou mal entendre par des ignorants. On sent que cela revient à lui, qui, pour avoir été trop loin, est dégoûté des hommes par la vanité offensée de n'en avoir pas été l'oracle.

Je profitai de l'occasion pour lui établir mon système du milieu de nos connaissances, et que nous disons ne rien savoir que parce que nous voulons tout savoir, ce qui ne serait pas dans l'ordre de la créature créée. Il approuva beaucoup mon système, disant que nous pouvons encore aller un peu plus loin, mais que j'ai raison de prendre pour plan que nous savons tout, si nous approchons de savoir ce qui nous suffit pour nous être utiles.

Il me dit faire cas de M. de Buffon, mais qu'il trouvait que j'y répondais bien et battais M. Maillet. Il m'encouragea fort à suivre mon plan qui lui paraissait le mieux qu'il eût entendu. Il s'enflamma de mes peintures de l'aurore à Châtillon ; « *la nature dictait, j'écrivais.* » — « *Ah !* dit-il, *mettez cela pour votre épigraphe. Qu'elle est belle.* »

Que mon règne végétal devait être charmant pris ainsi. Il fut très aise de ce que je lui dis des antiquités. Il pensait aussi que les Hébreux étaient le plus sûr (*sic*). Enfin, il me parut, en gros, presque orthodoxe sur les généralités. Ce n'est que pour avoir été trop loin et avoir été mal entendu que des ouvrages ont fait du tort, et que nous aurions pu nous accorder en gros à merveille ; remarque que je fis avec joie pour le développement de la vérité, qui n'est qu'une pour tous les bons esprits ; il est malheureux que pour les détails, il n'ait pas jugé aussi juste.

Enfin, rien n'est si délicieux que son cœur et son esprit, mais je crois qu'on peut comparer Jean-Jacques à un nerf exquis, mais trop sensible, qu'un rien ébranle, et fait tomber dans le faux ; c'est surtout l'amour propre

outré et le feu de l'imagination qui le rendent intraitable par un excès de sensibilité qu'un rien révolte.

Pendant notre conversation de deux grandes heures, sa femme, qui tricotait à côté de lui, et lui, ne parurent avoir de distraction que pour s'inquiéter de ce que mon laquais toussait dans leur petite antichambre, de lui porter de la lumière et de la crainte qu'il ne s'y enrhumât; paraissant de bonne foi en faire autant de cas que de moi. Ils nous donnèrent une petite chandelle pour descendre les six étages qui sont petits et dont je crains qu'il ne tire vanité.

II

M. de Voltaire habitant depuis si longtemps, auprès de Genève, à sa terre de Ferney, dont il n'y avait pas d'apparence qu'il sortit, tant par son très grand âge, que par l'ordre qu'il avait reçu de sortir de France, s'attacha à une jeune et jolie parente, qu'il trouva superbe d'arracher du couvent où elle voulait, par pauvreté, faire ses vœux, la maria à M. de Villette, fils du trésorier, qui mangeait vite ce que son père avait amassé, mais qui avait du talent et l'esprit à la mode.

Peut-être que Madame Denis, sa vieille nièce, s'ennuyait à Ferney, enfin, après ce mariage, qui ranima le vieillard, on le détermina à revenir à Paris, sans trop voir s'il en avait la permission. Il n'y avait pas de tems à perdre à son âge; déterminé, on lui fit faire la route en jeune homme, avec grande diligence, et M. de Villette vint loger tout cela dans sa jolie maison à Paris, sur le quai des Théatins, au coin de la rue de Beaune.

Ce fut le 10 février 1778, que rentra à Paris cet homme célèbre, à l'âge de 83 ans et trois mois. Arrivé chez M. de Villette, on y courut en foule, j'ai vu ce large quai ne pouvoir contenir tous les carrosses. L'académie française,

un prince à la tête, et la comédie française y furent en corps. Le premier malheur de Voltaire fut, en arrivant à Paris, d'apprendre en même tems la maladie et la mort de M. Lekain, très célèbre acteur formé par lui, qui malgré son extérieur maussade et grossier poussa, dit-on, son art à la perfection et si loin, que par sa mort, on ne pouvait plus jouer les pièces principales de Voltaire. C'était pourtant là un des grands objets de son voyage, car ce fameux patriarche de sa secte n'était qu'un poëte et ne songeait nuit et jour qu'à des pièces de théâtre. Aussi n'était-ce qu'un patriarche de théâtre.

C'est grand dommage que Voltaire n'ait jamais eu de tenue, ni de principes en rien, car c'est un des plus beaux génies et des plus étendus qui ait existé. Son système de tout nier, de ne rien suivre et d'établir le pyrrhonisme avec l'indifférence, faisait qu'il pouvait, comme les avocats, bien écrire également pour le noir et le blanc, le pour et le contre, c'est ce qui a produit tant d'écrits, il y a peu d'écrivains plus généreux et plus brillants sur tous les objets. Son fort et son goût était pourtant de faire des tragédies, puisqu'à 83 ans il s'en occupait encore sans relâche. Ce qui est sans exemple, c'est que, dès les premiers jours de son arrivée, ayant fait répéter la tragédie qu'il composait alors, presqu'en une nuit, il en changea tout un acte, encore en beaux vers. Gare qu'il ne perdit à être vu de trop près ! (*sic*). Il y avait plus de trente ans que je l'avais vu et comme squelette hipocondre ; que ne devait-il être alors ? Il vivait toujours de café et de forger des vers : donc le café et le travail ne tuent pas toujours. Il est à observer qu'il y avait alors soixante-cinq ans qu'il avait fait la Henriade, ou du moins sa première tragédie.

Il voulait changer la déclamation, et il fesait sans cesse répéter sa pièce aux acteurs. Il se mit si bien en colère qu'il cracha en plein le sang. Tronchin le fit saigner et à plusieurs reprises il fut fort mal, ne songeant qu'à faire

jouer sa pièce et à retourner voir le printemps à Ferney.

Dans cette maladie, il demanda un prêtre et fit mille simagrées, mais ce qui est affreux, c'est qu'on vit que ce n'était que dérision et même qu'il tint des propos fort libres là-dessus. De sorte que ces prétendues conversions quand il est en danger, furent des plus problématiques et ne parurent que des simagrées, il disait qu'il faut mourir dans les règles et ne songeait qu'à sa pièce. Enfin, elle fut jouée, le 16 mars, mais comme ce fut le jour des combats, on dit que l'évènement du jour l'avait écrasée. On la joua ensuite plusieurs fois, sa nièce y était en appareil pour capter les suffrages, les deux premiers actes étaient beaux, le reste très froid, et il paraît que s'il avait pris un meilleur plan et sujet, il aurait encore pu réussir.

Son crachement de sang le mit donc en danger; l'abbé Gautier, confesseur des incurables, fit tant qu'il parvint chez lui et vint dire au curé de Saint Sulpice qu'il l'avait confessé; on lui demandait une rétractation, il donna celle-ci de sa main :

« Etant âgé de 84 ans, et atteint d'un fort crachement « de sang, M. le curé de Saint Sulpice ayant ajouté à ses « bonnes œuvres de m'envoyer M. l'abbé Gautier, je « me suis confessé et je déclare que je meurs dans la « religion catholique de mes pères, et que si j'ai scanda- « lisé l'Eglise, je lui en demande pardon. Et si l'on dit que « j'ai protesté d'avance contre ce que je ferais à la mort, « je déclare que cela n'est pas, et que c'est une mauvaise « plaisanterie qu'on a attribuée à des gens de plus d'es- « prit que moi. »

Le curé de Saint Sulpice qui nous conta tout cela n'en fut pas satisfait; il lui fit deux visites. Ils se firent force politesses; le curé assurait qu'il croyait qu'il y avait de la peur dans son fait, les esprits forts prétendaient qu'il n'y entrait que de la politique pour qu'on ne lui refusât pas

un bel enterrement. Au milieu de cet embrouillamini il fut mieux, et le 30 mars il alla à la 4e ou 5e représentation de sa pièce. L'acteur Brisart vint le couronner dans sa loge, le public éclata en applaudissements immodérés. On apporta et couronna sa statue sur le théâtre et l'académie lui rendit des honneurs infinis.

. . . .

30 mai. — Je trouvai un monde prodigieux au cours et au bas du pont royal. Comme je passais devant chez M. de Villette, où logeait Voltaire, j'arrétai à la porte d'une maison à côté et j'appris qu'il était mort, qu'on le cachait et que le peuple était là pour voir s'il y aurait un enterrement. J'envoyai un de mes gens pour savoir ce qui en serait, et, étant obligé d'aller au Marais pour prendre congé de la duchesse de la Trémoïlle, qui partait le lendemain, je fis encore passer mon carrosse devant cette maison à près de minuit. Je vis beaucoup de fenêtres ouvertes et du mouvement dans la maison, mais il n'y avait personne à la porte. J'appris par mon domestique que vers onze heures et un quart il avait vu la grande berline dans laquelle Voltaire était arrivé, sortir avec une espèce de paquet dedans et un laquais derrière, comme pour aller en visite et qu'il était dedans, ayant été embaumé le matin, qu'on le conduisait ainsi à la première poste d'où, sans éclat et incognito, on l'emmenerait à Ferney où il avait demandé à être enterré. Ainsi sortit pour la dernière fois de Paris, Voltaire et cela d'une manière peu brillante.

J'eus ensuite occasion de savoir plus de détails sur ce fait qu'on tint fort caché, du chirurgien qui le gardait (1) et assisté à l'ouverture et par un homme qui avait accès dans la maison.

(1) La première maladie de M. de Voltaire a été, le 25 février, un vomissement de sang qui l'a tenu dix-huit jours. Il a été convalescent de cette maladie jusqu'aux fêtes de Pâques, après quoi il a joui d'une assez bonne santé,

Le fait est que depuis dix jours il était beaucoup plus mal de ses coliques d'entrailles et que comme il avait toujours la rage de faire des tragédies et de travailler et qu'il a toujours eu besoin de s'échauffer par le café il en avait pris, dit-on, plus de vingt tasses, ce à quoi on attribuait sa rechûte, qui le mit au lit pour ne s'en plus relever, le 21 mai. Souffrant extrêmement, étant très en colère, et ne pouvant plus tenir, il envoya chercher de l'opium et en prit jusqu'à se calmer, où peut-être pour s'étourdir ainsi, on disait que c'était une espèce d'empoisonnement, mais il parait que c'est la famille qui le fesait passer pour fol, et il conserva presque toute sa tête. Il

à cela près d'être pris d'insomnie pour la quelle le maréchal de Richelieu lui fit faire une potion d'opium préparé qu'il devait prendre en huit jours et qu'imprudemment il prit en deux jours, joint encore à deux autres potions qu'il prit de l'ordonnance de messieurs Tronchin et Mitoire. Cet opium, lui a causé une chaleur considérable et un assoupissement après, les quels l'ont mis hors d'état de pouvoir se lever et sortir. Il se mit au lit le 21 mai, a tenu le régime le plus sévère, a resté pendant cinq jours la tête un peu libre et le 6 et jours suivants l'a perdue complètement, jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 30 mai 1778 à onze heures moins un quart du soir. Pendant toute sa maladie, il a été on ne peut plus violent, jurant continuellement et ne voulant rien prendre. On raconte beaucoup d'anecdotes de sa part, qui ne sont pas vraies et sur les quelles je garderai le silence.

Dans sa première maladie, il parla de confession, il fit venir un confesseur sans pourtant se confesser, disant qu'il ne voulait pas que son corps fut jeté à la voirie.

Dans sa seconde maladie il n'a pas parlé de confession, mais il fit tenir 25 livres au curé de Saint Sulpice pour ses pauvres.

Il a été embaumé le lendemain de sa mort, le plus complètement possible, son cœur a été demandé par M. de Villette qui l'a fait mettre dans un cœur de plomb, ses entrailles ont été données au fossoyeur de Saint Roch qui a reçu six livres pour cela. On l'a vêtu de sa robe de chambre, d'un bonnet de nuit et de ses pantoufles. Il a été mis dans sa voiture à onze du soir, accompagné seulement de son domestique pour partir en poste à l'abbaye de Sallière en Champagne, dont son neveu est possesseur, et où on prétend qu'il est déposé en attendant que ses parents puissent obtenir de l'Evêque la permission de le faire enterrer à Ferney.

On a ouvert son cerveau, avec beaucoup de précaution. Selon l'avis des médecins et chirurgiens présents, toutes les parties en étaient superbes.

(du chirurgien qui le gardoit.)

extravagua en partie, marquant pourtant toujours du feu, de l'esprit parfois, beaucoup de colère et fureur, il fut terrible dans cette fin. Tronchin disait que c'était une fin de désespéré et le prêcha même pour le calmer, mais Voltaire lui dit : « *Mais comment avoir recours à une religion que j'ai cherché soixante ans à détruire !* »

Le curé de Saint Sulpice le sachant au plus mal, y alla, on le fit attendre, enfin, il pressa tant, qu'il entra et le trouvant assoupi, lui cria : « *Monsieur de Voltaire reconnaissez-vous Jésus-Christ?* » Voltaire le regardait avec des yeux en fureur et dit en se retournant de l'autre côté : « *Qu'on me laisse en repos!* » Sur quoi, le curé se retira en faisant entendre qu'ayant dénié par ses écrits publiquement, il ne pouvait être enterré en chrétien.

Peu après, M. de Villette étant au pied du lit de Voltaire et pleurant, Voltaire lui dit, toujours avec un ton de déclamation : « *Vous pleurez !* » Il ne marqua rien d'honnête pour sa famille, enfin, la nuit du samedi au dimanche 30 mai, à onze heures du soir, il dit, en le nommant, adieu à son domestique qui le tenait, et expira.

Il y eut devant, une assemblée du premier président, de M. Amelot, du lieutenant de police, du curé de Saint Sulpice et d'un conseiller au parlement, nommé Mignot, parent de Voltaire, et sachant que c'était aussi la façon de penser du Roi, le curé ayant été très ferme, il fut décidé qu'on cacherait sa mort et qu'on l'emporterait, faisant croire qu'ayant perdu l'esprit et étant tombé en enfance, on l'emmenait à Ferney pour le rétablir.

En conséquence, le dimanche 31 mai, on fit l'ouverture du corps en règle, on remit le cœur à M. de Villette et à la famille, on lui trouva le cerveau des plus spacieux et des mieux conformés pour la mémoire, on décida que la cause de la mort était un abcès dans la vessie qui avait percé dans les entrailles, et y avait mis l'inflammation, sans quoi, malgré sa maigreur et son grand âge, il avait

encore du feu pour aller loin, on l'embauma, comme on ferait d'une momie, ayant ôté tout ce qui se corromp qu'on mit dans une boite qu'un fossoyeur de Saint-Roch promit d'aller enterrer secrêtement.

On le remplit d'aromates, on ajusta le reste, on lui mit un bonnet, une robe de chambre, on l'étendit et on l'attacha dans sa grande berline. C'est ainsi que mon domestique le vit partir à onze heures et un quart de la nuit du 31 mai, un laquais derrière le carrosse qui prit par la rue de Beaune et sans que personne l'aye vu que mon homme.

La police défendit aux imprimeurs et journalistes de parler de sa mort, et malgré sa grande célébrité, il n'en fut pas dit un mot. Ce ne fut que huit jours après que la *Gazette de France* mit en petit caractère à la fin de l'article de Paris, cette mort d'une manière très simple.

Voici l'article : « *Marie-François Arouët de Voltaire,* « *gentilhomme ordinaire du Roi, et l'un des quarante de* « *l'académie française, est mort le 30 mai* (sans dire où) « *âgé de 84 ans et quelques mois.* »

Il avait fait dans ses maladies plusieurs rétractations qui ne portaient que sur ce qu'il déclarait mourir dans la religion de ses pères, mais comme on voyait que ce n'était que pour obtenir un enterrrement et qu'il fesait des dérisions de tout, le curé de Saint Sulpice homme d'esprit et très ferme, tint bon, même contre Mr Amelot, le ministre qui a Paris, ce qui obligea à prendre la tournure qu'on vient de voir.

On le mena dans le carrosse à la petite abbaye de Scelière (*sic*) à trente lieues de Paris, près de Troyes, où il n'y a que deux ou trois moines, et qui appartient à l'abbé Mignot, conseiller au parlement, neveu de Voltaire ; ne perdant pas de temps, on lui fit vite un service et on l'enterra là, comme en dépôt, pour l'emmener à Ferney. Le lendemain, l'évêque diocèsain défendit qu'on

l'enterrât, mais il n'était plus temps, et c'est ainsi qu'on accomoda, comme on dit, la chèvre et le chou, la famille l'ayant fait enterrer, et l'église n'ayant pas consenti. La quantité de partisans qu'il avait dans Paris avait fait craindre une rumeur, cela obligea à prendre ces précautions, au moyen des quelles tout fut tranquille (1).

(1) On sait que la dernière tragédie de Voltaire est *Irène*. Il paraît que le rapport du curé de Saint Sulpice sur la prétendue rétractation est à l'archevêché ; celui que reproduit M. de Croÿ nous semble, sinon apocryphe, du moins peu exact.

Le 30 mai 1791, l'assemblée nationale décrétait le retour du corps de Voltaire de l'abbaye de Scellières et sa mise au Panthéon, ce qui eut lieu le 11 juillet suivant.

Il paraîtra des fragments considérables des *Mémoires du Prince de Croÿ-Solre* dans la *Revue rétrospective*, la *Revue d'Histoire diplomatique* et surtout dans les documents de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, laquelle donnera tout ce qui a trait à la ville et à la cour, Paris et Versailles

VICOMTE DE GROUCHY.

ALFRED DE VIGNY

ET

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE SES POÉSIES

(SUITE)

Il résulte de ces lettres que *Dolorida* était déjà composée avant qu'Alfred de Vigny quittât Paris en mars 1823, et connue par quelques lectures intimes. Dans la visite que Vigny et Alexandre Guiraud firent à Edmond Géraud pendant ce séjour à Bordeaux, il en fut fort question entre le poète et le rédacteur de la *Ruche*. Géraud a noté ainsi cet entretien dans son journal, à la date d'octobre 1823 :

« Hier, veille de la Toussaint, j'ai été bien inspiré de venir passer la soirée en ville. J'ai rencontré au spectacle, avec M. de Vigny, M. Guiraud, son ami, auteur des *Macchabées*. Nous avons fait une rapide connaissance...

M. de Vigny est venu me voir ce matin. Comme ce jeune homme est plein d'une modestie sincère et qu'il n'a rien de l'*irritabile genus* qui caractérise trop souvent les auteurs, j'ai pris le parti d'analyser franchement sa *Dolorida*, ainsi qu'il me le demandait lui-même. Nous avons beaucoup causé de sa tragédie de *Roland*, qui, loin de me paraître ridicule depuis qu'il m'en a développé le plan, me semble au contraire un sujet très attachant et très pathétique. C'est le Roland de l'histoire qu'il veut mettre en scène, mais dans une pièce de trois actes seulement; car, comme il le disait très bien lui-même, il ne faut pas, en exprimant une grappe, vouloir en tirer plus de jus qu'elle n'en contient.

Sur les instances réitérées de M. de Vigny, je lui ai lu mon élégie de la *Nuit de Saint Jean*... Ce jeune homme, vraiment très intéressant, et qui peut faire beaucoup mieux qu'il n'a

déjà fait, m'a quitté après trois heures de conversation. Il regrettait beaucoup de ne pouvoir aller, dans cette saison, visiter la *brèche de Roland*, sur la chaîne des Pyrénées. » (1)

Ce *Roland*, pour lequel il regrettait de ne pouvoir peindre d'après nature les sites des Pyrénées, n'était pas l'admirable poème *le Cor*, qui figurera en 1826 dans ses nouveaux poèmes. C'était, comme le dit Géraud, une de ces trois tragédies qu'il avait déjà écrites ou qu'il méditait, et qu'il détruisit en 1824, si nous en croyons ce passage de son *Journal :*

« Etant malade aujourd'hui, j'ai brûlé, dans la crainte des éditeurs posthumes : une tragédie de *Roland*, une de *Julien l'Apostat*, et une d'*Antoine et Cléopâtre*, essayées, griffonnées, manquées par moi de dix-huit à vingt ans.

Il n'y avait de supportable dans *Roland* qu'un vers, sur Jésus-Christ :

Fils exilé du ciel, tu souffris au désert » (1).

D'après Gustave Planche, ce serait en 1832 qu'il aurait consommé ce sacrifice :

« Au mois de mai dernier, pendant une longue maladie à laquelle il craignait de succomber, il a brûlé deux manuscrits, *Julien l'Apostat* et *Roland*, deux tragédies qui étaient ses débuts dans la littérature dramatique, dont nous ignorons la date, qu'il n'a jamais communiquées à personne, et qu'il a sagement dérobées aux éditeurs posthumes. » (2)

(1) *Journal intime*, publié par Maurice Albert, sous le titre : *Un homme de lettres sous l'Empire et la Restauration*. Paris, 1892, pp. 224-225.

(2) *Journal d'un poète*, p. 27. — Il est vrai que les dates mises aux diverses parties de ce *Journal* sont souvent inexactes. Ainsi les vers à Mme Dorval (p. 26) placés sous celle de 1824, sont évidemment postérieurs. — A la page 66, il parle encore de la tragédie de *Julien :* « J'étais lieutenant de la garde, en garnison à Versailles, en 1816, je crois, lorsque je fis une assez mauvaise tragédie de *Julien l'Apostat*, que j'ai brûlée dernièrement (1832). Telle qu'elle était, je la montrai à M. de Beauchamp qui avait fait quelques livres d'histoire. Après avoir entendu la préface et le premier acte, il me serra la main vivement et me dit : « Souvenez-vous de ceci : « *A dater d'aujourd'hui, vous*

Cependant il est très probable que déjà à Bordeaux, il songeait aussi au poème de *Roland* qu'il a définitivement intitulé *le Cor*. C'est à celui-ci plutôt qu'à la tragédie que s'applique ce passage de sa lettre à Victor Hugo du 3 octobre, citée plus haut :

« J'emporte un album et je ferai *Roland* au milieu de ses décorations naturelles. Je m'en réjouis. »

Dans cette même lettre, il parle d'autres œuvres commencées, et que, comme *Eloa*, il lègue, en cas de malheur, aux soins de son ami :

« Vous trouverez aussi bien des essais en vers et en prose. Ce qui vous en semblera digne, il faudra l'imprimer à la suite (d'*Eloa*) sous le titre de *Fragments*. C'est alors que les points auront un sens raisonnable. »

En quittant Bordeaux au commencement d'octobre 1823, Alfred de Vigny, croyait enfin « partir pour l'Espagne », pour les combats, pour la gloire : il ne partait que pour Pau. Il changeait seulement de garnison. Gaspard de Pons était plus heureux, il alla du moins en

avez conquis votre indépendance. » Ce fut un des encouragements qui me touchèrent le plus, et l'un des premiers, car je n'osais rien lire à personne. » Ce M. de Beauchamp (Alphonse), né en 1767, mort le 1er juin 1832, est l'auteur de l'*Histoire de la Vendée* (1806 et 1820), et de l'*Histoire de la campagne de 1814*. Tout en brûlant sa tragédie, Vigny n'abandonna pas ce sujet, et y revint sous la forme du roman. C'est la *Daphné* dont il parle si souvent dans son journal, pp. 94, 106, 114, 117, 119.

Le comte Gaspard de Pons qui avait connu cette tragédie, nous en a conservé un autre vers. « A la fin, Angélique demandait pardon à Roland qui lui répondait : « Vous m'avez fait trop souffrir, je ne saurais vous pardonner sur la terre, mais quoiqu'il en soit,

Mourez, je vais mourir, et nous verrons après. »

Ce dernier vers est assurément sublime, ne fût-ce que par la ferme confiance qu'il exprime dans l'immortalité de l'âme » (*Adieux poétiques*, Paris, Librairie nouvelle, 1860, t. I, p. LIII.)

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er aout 1832.

Galice essuyer quelques coups de fusils. Une autre douleur l'attendait à Pau : la nouvelle de la mort de M. de Sorsum, décédé à Paris le 7 octobre, à l'âge de cinquante ans seulement. C'est à ce séjour et à cette date d'octobre ou de novembre, qu'il faut rapporter ces excursions dans les Pyrénées au milieu desquelles il fit ou acheva *le Cor* et conçut le projet de *Cinq-Mars*, dont il a écrit dans son journal :

« J'emportai cette idée avec moi tout en écrivant quelques poèmes que je faisais en une nuit, et, en 1824, à Oloron, dans les Pyrénées, je composai entièrement et écrivis sur une feuille de papier le plan entier de *Cinq-Mars*. » (1)

Au nombre de ces poèmes « qu'il faisait en une nuit », nous ne voudrions pas ranger *le Cor*, si court, mais si achevé, et il nous paraît impossible d'y faire entrer *le Déluge,* bien qu'il l'ait daté « d'Oloron, dans les Pyrénées, en 1823 ». Peut-être en rapporta-t-il l'idée, après avoir assisté à l'orage pyrénéen, dont parle Pauthier, et qui lui inspira le beau morceau du chapitre XXII de *Cinq-Mars.*

Nous savons que Mme Sophie Gay, en novembre 1823, espérait le retour du poète à Paris. Cependant il était encore, le 13, à Bordeaux, où Géraud nous le montre amené la veille par Lorrando chez Mme Perrot :

« Nous étions tous réunis, dit-il, il s'y est montré parfaitement aimable et plein de l'usage du monde. On regrettait que M. de Chateaubriand eut abandonné les lettres pour la politique. « Oui, reprit-il avec beaucoup de simplicité. M. de Chateaubriand s'est fait diplomate, comme Dieu s'est fait homme. Il faut espérer que ce sera aussi pour nous sauver; mais il est descendu du ciel. » (2)

(1) *Journal*, p. 277.
(2) Géraud, *Journal*, p. 226.

Alfred de Vigny revint en effet à Paris, mais un peu plus tard et pour peu de temps, en simple permission. Il y était le 6 juin 1824, lorsque M. de Chateaubriand fut écarté du ministère, et il assista même à sa rentrée dans sa modeste demeure de la rue de l'Université. De retour à Bordeaux, le 12 juin, il la raconta à Géraud qui rapporte ainsi son récit :

« M. de Vigny m'a beaucoup entretenu de l'affaire du jour, de la destitution de M. de Chateaubriand. Il m'a dit que cette disgrâce ressemblait à un véritable triomphe. Tout le faubourg Saint-Germain, toute la Chambre des pairs sont allés s'inscrire chez lui. M. de Vigny s'est trouvé l'un des premiers chez M. de Chateaubriand, au moment où celui-ci arriva de l'hôtel des affaires étrangères. Parmi tout le modeste mobilier qu'il en faisait rapporter, se trouvaient deux superbes chattes qu'il affectionne beaucoup. « Ah! mes bonnes amies, s'écria-t-il en les voyant, avec une gaîté et une bonhomie dignes de La Fontaine, le temps est passé de faire les grandes dames. Il faut songer maintenant à prendre des souris. » (1)

Si nous avons cité ce passage, c'est pour montrer dans quels termes Alfred de Vigny était alors avec l'auteur des *Martyrs*, et l'admiration qu'il professait à son égard. Soit par simple coïncidence, soit par un rapport mystérieux de cause à effet, la chute de M. de Chateaubriand est liée à un autre évènement que l'on ne peut passer sous silence en parlant d'Alfred de Vigny.

La *Muse française* cessa alors de paraître, et l'article éloquent où M. de Saint-Valry traçait le portrait du ministre sous le nom d'Auguste, fut le dernier que publia ce recueil, dont la couverture bleue était célèbre parmi les romantiques (2). Elle avait duré juste une année, du

(1) Géraud, *Journal*, p. 233. Voy. *Mémoires d'outre-tombe*. Paris, Garnier, 1893, t. IV, p. 286; et sur Chateaubriand, *Journal d'un poète*, p. 212.

(2) *Charles Nodier*, par Mme Mennessier-Nodier. Paris, Didier, 1867, p. 263.

1er juillet 1823 au 1er juillet 1824, et avait fourni douze numéros, de 3 feuilles chacun, soit 48 pages in-8°. L'abonnement était de 13 francs pour six mois, de 24 francs pour l'année (1). Elle paraissait le 1er de chaque mois. Suivant l'expression de Mme Mennessier-Nodier, elle portait « en manière de pavillon » une double épigraphe : en tête de la partie consacrée à la poésie, le vers d'André Chénier :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

Sur la feuille de titre de chaque volume, ceux de Virgile :

Jam redit et Virgo. . . . .
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

Au réunions littéraires du groupe littéraire dont Alfred de Vigny faisait partie, d'abord chez Emile Deschamps, chez Nodier, rue de Provence, puis chez Victor Hugo, rue du Dragon, avaient succédé, au commencement de 1824, celles du dimanche, à l'Arsenal, la nouvelle demeure de Nodier. Sa fille nous en a laissé un joli tableau :

« Charles Nodier, dit-elle, s'y sentit vite chez lui. Ces vieilles murailles capitonnées de vieux livres en avaient si long à lui raconter ! Il trouvait un si grand charme, pendant les calmes soirées d'été à venir s'asseoir sur le balcon suspendu au-dessus du quai, pour voir se coucher le soleil, qui ne s'est jamais couché plus beau nulle part !

« L'île Louviers, avec ses berges vertes et sa ceinture de tremblants peupliers, faisait face de ce côté-là à la maison, qui en était seulement séparée par la largeur du chemin et la largeur du canal. Le soir, dans la saison des chaleurs, le

(1) La | Muse Française. | *Paris,* | *Ambroise Tardieu, éditeur,* | *rue du Battoir-Saint-André, n° 12.* | 1823 et 1824. (De l'impr. de Huzard-Courcier, rue du Jardinet, n° 12.) Bibl. nat., Z 2284. X. d. c.

2 vol. in-8°, de 452 pp., plus une f. n. ch. pour l'errata, et 387 pp., plus 1 f. n. ch. pour l'errata. Le premier volume est précédé d'un *Prospectus* de 4 pp.

murmure de l'eau presque dormante et le coassement des grenouilles accompagnaient la causerie, et donnaient à tout ce paysage une teinte rustique, isolée et sereine. » (1)

La disparition de la *Muse française* ne mit pas fin aux réunions de l'Arsenal, et Alfred de Vigny, qui n'y avait assisté cette année qu'en passant, y revint plus tard. La liste des rédacteurs de la *Muse française* est aussi celle de ce premier cénacle romantique. C'étaient : en première ligne, Alexandre Soumet, Guiraud, Emile Deschamps, Victor Hugo, Adolphe de Saint-Valry, qui en avaient été les fondateurs ; puis à côté d'eux, Charles Nodier, Jules de Rességuier, Pichald, Jules Lefèvre, Ulric Guttinguer, L. Belmontet, Victor Chauvet, de Villebois, N. de Lamarque, Adolphe Michel ; et formant comme un lien entre l'ancienne et la nouvelle école, Chênedollé, un ami de M. de Sorsum, Baour-Lormian, Arcelot, Brifaut ; enfin Mmes Desbordes-Valmore, Sophie Gay, sa fille Delphine, qu'on appelait la *Muse française*, et qui semblait personnifier le recueil, Mes Tastu, Dufrenoy, qui y donnait ses derniers vers, Verdier, Céré Barbé.

Le nom d'Alfred de Vigny y parut pour la première fois le 1er octobre 1823, dans la IVe livraison. Il était au-dessous du poème de *Dolorida* (t. I, p. 230). C'était, depuis *le Bal*, les seconds vers qu'il signait. La même livraison contenait : *le Supplice des Suicidés*, Ode, imité de Dante, par Chênedollé ; une Epître de feue Mme Verdier ; et *Adieux*, par Charles Nodier.

On y relève les variantes suivantes :

Furtive, a rallumé ces *rayons* solitaires ? (et 1826)

au lieu de :

ces lampes solitaires ?

(1) *Charles Nodier*, p. 260.

*

A l'air pur d'une nuit de l'ardente saison

au lieu de :

Aux souffles purs d'un soir de l'ardente saison

*

Une *autre* aurore *ici dans l'ombre* semble naître ;
Car la lune, *de loin, unit son feu d'argent*
Au feu qui, suspendu, veille rose et changeant.

au lieu de :

Une aurore imprévue à minuit semble naître ;
Quand la lune apparaît, quand ses gerbes d'argent
Font pâlir les lueurs du feu rose et changeant. (1826)

*

La soyeuse ottomane, où *la sieste s'endort,*

au lieu de :

La soyeuse ottomane, où le livre est encor, (1826)

*

La Madone d'argent, sous *des* roses cachée,

au lieu de :

La Madone d'argent, sous deux roses cachée,

*

Ne *put voir* tant de grâce à plus d'art s'allier ;

au lieu de :

Ne verra tant...

*

Laissant ses cheveux noirs *flotter* sur son épaule,
Comme *ce long manteau qui* tombe *autour* du saule,
Dolorida...

vers qui commencent un nouvel alinéa, au lieu de :

Et ces longs cheveux noirs tombant sur son épaule,
Comme tombe à ses pieds le vêtement du saule.

qui terminent le 3e alinea actuel, dont les huit premiers vers n'existent pas ici.

*

Et le dernier rempart que, dans *la* nuit folâtre,

au lieu de :

Et le dernier rempart que dans sa nuit folâtre,

*

Les quatre vers commençant par :

Pourquoi Dolorida......

n'existent pas ici.

*

Chaque son a longtemps retenti dans le vide.
Et la lampe luttait, *et* sa flamme *livide*
Décroissait.....

au lieu de :

Ses coups y réveillaient la douleur de l'absence,
Et la lampe luttait ; sa flamme sans puissance
Décroissait.....

*

Malheureux ! à ses yeux tout se montre plus sombre,

au lieu de :

A ses yeux fatigués tout se montre plus sombre,

*

Nul sourire enchanté ne me cachait tes larmes,
Et sur un autre cœur mon cœur rêvait tes charmes.

au lieu de

Et sur un autre cœur mon cœur rêvait tes charmes,
Plus touchants par mon crime et plus beaux par tes
[larmes.

*

Séduit par ces plaisirs qui *vivent* peu de temps,

au lieu de :

Séduit par ces plaisirs qui durent peu de temps,

*

Oh ! parle, *hâte-toi, pleure sur ton veuvage,*
Pleure moi !... Mais quel est...

au lieu de :

Oh ! parle ; mon cœur fuit ; quitte ce dur langage ;
Qu'un regard... Mais...

Avant d'être insérée dans l'édition des *Poèmes antiques et modernes* de 1826, *Dolorida* reparut dans les *Annales romantiques* de 1825, pp. 143-148.

En cette même année 1823, Alfred de Vigny donna aux *Tablettes romantiques,* recueil nouvellement fondé, *la Neige* (1), qui parut là pour la première fois, à côté de *la Prison*, déjà publiée.

Ce ne fut pas la seule pièce de vers donnée par Vigny à la *Muse française*. En 1824, deux autres encore y parurent.

Il avait composé ou plutôt projeté un *Poème de Suzanne*. Dans l'édition complète de ses œuvres il n'en a jamais inséré qu'un fragment, celui paru en 1822, dans les *Poèmes*, et qui ne compte pas plus de 36 vers.

Il en existe cependant un second. Il parut le 1er avril 1824, dans la xe livraison de la *Muse française* (tome II, pp. 212-215), et a pour titre : *Chant de Suzanne au bain*. Il y fait suite au premier, mais lui est très inférieur. On comprend que l'auteur, si difficile pour lui-même, l'ait retranché de ses œuvres. Il est néanmoins intéressant à connaître. Le voici :

(1) La *Bibliothèque Nationale* ne les possède pas, et nous n'avons pu nous les procurer ailleurs, ce qui nous empêche d'en noter les variantes, mais elles doivent être les mêmes que celles de l'édition de 1826. D'après Asselineau les *Tablettes romantiques*, in-12, de VIII et 446 pp., publiées par Persan et Pélicier, étaient précédées d'une préface signée J. A. et ornées d'un frontispice par L. Boulanger (La Muse romantique), et des portraits de Soumet, Guiraud, Ancelot et Ch. Nodier, par A. Colin.

CHANT DE SUZANNE AU BAIN

De l'époux bien-aimé n'entends-je pas la voix ?
Oui, pareil au chevreuil, le voici, je le vois.
Il reparaît joyeux sur le haut des montagnes,
Bondit sur la colline et passe les campagnes.

Oh ! fortifiez-moi ! mêlez des fruits aux fleurs !
Car je languis d'amour et j'ai versé des pleurs.
J'ai cherché dans les nuits, à l'aide de la flamme,
Celui qui fait ma joie et que chérit mon âme.

Oh ! comment à ma couche est-il donc enlevé !
Je l'ai cherché partout et ne l'ai pas trouvé.
Mon époux est pour moi comme un collier de myrrhe.
Qu'il dorme sur mon sein, je l'aime et je l'admire

Il est blanc entre mille et brille le premier ;
Ses cheveux sont pareils aux rameaux du palmier ;
A l'ombre du palmier je me suis reposée,
Et du nard précieux ma tête est arrosée.

Je préfère sa bouche aux grappes d'Engaddi,
Qui tempèrent, dans l'or, le soleil du midi.
Qu'à m'entourer d'amour son bras gauche s'apprête
Et que de sa main droite il soutienne ma tête !

Quand son cœur sur le mien bat dans un doux transport,
Je me meurs, car l'amour est fort comme la mort.
Si mes cheveux sont noirs, moi je suis blanche et belle,
Et jamais à sa voix mon âme n'est rebelle.

Je sais que la sagesse est plus que la beauté,
Je sais que le sourire est plein de vanité,
Je sais la femme forte et veux suivre sa voie :
« Elle a cherché la laine, et le lin et la soie.

« Ses doigts ingénieux ont travaillé longtemps ;
« Elle partage à tous et l'ouvrage et le temps ;
« Ses fuseaux ont tissé la toile d'Idumée ;
« Le passant dans la nuit voit sa lampe allumée.

« Sa main est pleine d'or et s'ouvre à l'indigent ;
« Elle a de la bonté le langage indulgent :
« Ses fils l'ont dite heureuse et de force douée,
« Ils se sont levés (1) tous et tous l'ont embrassée.

« Sa bouche sourira lors de son dernier jour. »
Lorsque j'ai dit ces mots, plein d'un nouvel amour,
De ses bras parfumés mon époux m'environne,
Il m'appelle sa sœur, sa gloire et sa couronne.

Comme *Dolorida*, cette pièce reparut dans les *Annales romantiques* (2), de 1826, p. 177 ; mais depuis jamais nulle part.

Trois mois plus tard, dans la XII[e] livraison, la dernière de la *Muse* (tome II, pp. 320-323), parurent encore des vers sur ce Byron qu'il admirait tant, et qui, le 19 avril, venait de terminer à Missolonghi sa glorieuse et courte carrière. Ils n'ont jamais depuis été réimprimés intégralement.

SUR LA MORT DE BYRON

(Fragment d'un poème qui va être publié)

Son génie était las des gloires de la lyre,
Et déjà dédaignant cet impuissant délire,
Quittant le luth divin qu'il vouait à l'enfer,
Sa main impatiente avait saisi le fer.

(1) Il y a dans le texte : « Ils se sont *élevés* tous ». Mais c'est là évidemment une faute typographique : le vers serait faux.

(2) Annales | Romantiques | Recueil de morceaux choisis | de littérature contemporaine. | *Paris, Urbain Canel, libraire,* | *place S.-André-des-Arts, n° 30.* | *Audin, quai des Augustins, n° 25.* | M DCCC XXV, in-12. Avec un frontispice de Deveria. — Bibliothèque Nat., Y, 6131, M. E.

On trouve dans le même volume : p. 71, *Les Ténèbres*, trad. de Byron, par Bruguière de Sorsum ; p. 221, *Zéphire*, par Denne-Baron ; p. 257, *L'Odalisque*, par Rességuier ; p. 175, *Le Désanchantement ;* p. 293, *A ma muse*, élegies, par G. de Pons ; p. 60, de Loyson, *l'Enfant heureux*, imité de Grillpartzer ; enfin de Victor Hugo, *La Canadienne*, p. 188 ; *les Deux Ages*, idylle, p. 264 ; *les Funérailles de Louis XVIII*, p. 335.

Deux couronnes sont tout dans les fastes du monde :
Orné de la première, il voulait la seconde ;
Il allait la chercher au pays du laurier,
Et le poète en lui faisait place au guerrier.
Il tombe au premier pas, mais ce pas est immense ;
Heureux celui qui tombe aussitôt qu'il commence !
Heureux celui qui meurt et qui ferme des yeux
Tout éblouis encor de rêves glorieux !
Il n'a pas vu des siens la perte ou la défaite ;
Il rend au milieu d'eux une âme satisfaite ;
Et s'exhalant en paix dans son dernier adieu,
Le feu qui l'anima retourne au sein de Dieu.
A l'éternel foyer Dieu rappelle son âme ;
Tu le sais à présent d'où venait cette flamme
Qui, prenant dans ton cœur un essor trop puissant,
A dévoré ton corps et brûlé tout ton sang.

. . . .

Peut-être, parvenue à l'âge des douleurs,
Vierge encore au berceau, née entre deux malheurs,
Connaissant tout son père et fuyant sa famille,
Devant ce cœur brisé viendra tomber sa fille ; (1)
Et quand le luth muet et le fer paternel
Auront reçu les pleurs de son deuil éternel,
Sa voix douce, évoquant une mémoire amère,
Y chantera l'adieu qu'il chanta pour sa mère.

. . . .

Poète-conquérant, adieu pour cette vie !
Je regarde ta mort et je te porte envie ;
Car tu meurs à cet âge où le cœur jeune encor
De ses illusions conserve le trésor.
Tel aux yeux du marin, le soleil des tropiques
Se plonge tout ardent sous les flots pacifiques,
Et, sans pâlir, descend à son nouveau séjour
Aussi fort qu'il était dans le milieu du jour.

Le même recueil contient aussi les premières pages de prose que Vigny ait publiées ; deux articles de critique

1) « Ada, cette jeune enfant dont il a parlé dans l'élégie *Adieu*, et dans *Child-Harold.* » — Voir encore sur Byron, le *Journal d'un poète*, pp. 156, 202, 292, et des vers inédits, p. 337.

littéraire, l'un sur un livre de vers, *Amour — A Elle*, œuvre anonyme de son ami, le comte Gaspard de Pons, (tome II, pp. 174-178) ; l'autre sur les *Œuvres posthumes de M. le baron de Sorsum*, qui figure dans la VII[e] livraison, 1[er] janvier 1824 (tome II, pp. 63-66).

Nous citerons de ce dernier quelques lignes. Elles font connaître plus particulièrement l'homme qui eut certainement quelque influence sur Alfred de Vigny, tout au moins sur ses lectures anglaises.

« Il s'était décidé, ou plutôt l'admiration de ceux auxquels il se confiait, l'avait décidé à sortir de la retraite, en nous apportant le fruit d'un travail de plusieurs années. Né avec autant de simplicité de cœur que ce La Fontaine, qui est resté parmi nous le modèle de cette vertu, il n'avait pas songé à terminer des ouvrages qu'il ne regardait pas comme aussi importants ; il était le seul qui ne crût pas à lui-même. Il est vrai de dire aussi que les lettres sont presque toujours une consolation, et qu'il était heureux.

Un jour cependant, il quitta ses études profondes et variées, et venait se montrer encore au monde, lorsqu'une mort presque subite vint le frapper comme une horrible punition d'un seul désir de gloire. Nos larmes ont suspendu nos éloges : mais c'est un devoir que de les continuer puisque nous sommes devenus sitôt une postérité pour lui ! » (1)

IV

Avant d'avancer plus loin dans la carrière d'Alfred de Vigny et dans l'étude des éditions originales de ses poèmes, il n'est pas sans intérêt de voir comment la presse accueillait ses vers. C'est la meilleure manière de le replacer dans le milieu où il a vécu, où il s'est développé, qu'il ait eu l'opinion pour lui ou contre lui. Voici donc

(1) Voir sur celui-ci : le *Journal Asiatique*, III, 252 ; la *Revue Encyclopédique*, nov. 1823, et le *Journal de la Librairie*, 1824, p. 31.

quelques extraits des appréciations littéraires auxquelles il donna lieu à ses débuts, de 1822 à 1824.

Le *Moniteur*, dans un article du 29 octobre 1822 (p. 1520), signé X., rendit compte à la fois des *Poèmes* d'Alfred de Vigny et des *Odes* de Victor Hugo. Il est impossible de tenir la balance plus égale entre les deux jeunes poètes.

« Ils nous pardonneront de n'avoir qu'une même couronne pour leur double triomphe ; nous ne nous pardonnerions pas de l'arrêter plus longtemps sur un front que sur l'autre : ces deux talents ont une même source, le cœur ; tous deux sont doués de force et de grâce ; ils ont tous deux initié la poésie au secret des plus intimes émotions. La moindre préférence serait une grande injustice, et cependant, comme pour doubler nos plaisirs en les variant, si tout est égal entre eux, rien n'est pareil, ni le système de composition, ni la facture du vers, ni le coloris et les mouvements du style. »

Après avoir cité tout entière la pièce *Symétha,* le critique poursuit :

« C'est dans Théocrite et dans Virgile qu'il faut chercher le modèle d'une poésie aussi suave et aussi fraîche, dont nous n'avons d'exemples *en français* que dans quelques idylles d'André Chénier ; mais nous chercherions en vain dans toute notre littérature le type de compositions telles qu'*Héléna, le Somnambule, la Prison* surtout. Ce sont les grands effets du drame jetés au milieu d'une poésie descriptive toute nouvelle, dont les tableaux sont là comme de belles décorations immobiles autour des personnages agissants. Cependant la plupart des poèmes de M. de Vigny ont à peine trois cents vers ; c'est qu'il aura senti, comme lord Byron, que la poésie moderne doit être *courte* pour produire un enchantement sans fatigue. »

Ancelot, l'un des collaborateurs futurs de la *Muse française*, alors âgé de vingt-huit ans et déjà célèbre par le succès de sa tragédie de *Louis IX*, en 1819, publia

sur les *Poèmes* dans les *Annales de la littérature et des Arts*, de 1822 (81e livraison, t. VII, p. 73), un article étendu, qui nous prouve que le voile de l'anonyme dont s'était enveloppé l'auteur était déjà percé, et que le nom de Vigny n'était plus désormais celui d'un inconnu :

« Nous ne craignons pas d'avancer, écrivait-il, que nulle part, le sentiment poétique n'a brillé à un plus haut degré que dans les différents poèmes dont se compose ce recueil, et le succès qu'ils obtinrent au milieu de nos tristes discussions nous est un sûr garant de celui qui leur est destiné. Ce qui nous a le plus frappé dans le talent de M. le comte Alfred de Vigny (que nous nommons sans scrupule, puisque déjà quelques journaux ont arraché le voile modeste dont il s'était couvert), c'est cette originalité si précieuse dans tous les temps et si rare dans le nôtre ; partout il est lui-même, et partout il est poète ; ses beautés sont à lui, ses fautes lui appartiennent, et ne sont jamais les fautes d'un homme médiocre. Ainsi que l'ont remarqué plusieurs critiques, on trouve des rapports frappants entre le talent d'André Chénier et celui de M. de Vigny, et cependant on ne peut dire que l'un ait servi de modèle à l'autre ; c'est une de ces ressemblances de famille qui sont moins dans l'exacte similitude des traits que dans l'ensemble de la physionomie. Doué d'une âme riche et d'une imagination féconde, comme l'était André Chénier, M. de Vigny est plus varié dans ses compositions ; sa muse voyageuse parcourt tous les pays comme tous les siècles... Quelle que soit l'époque, qnels que soient les lieux où nous transportent les aspirations de M. de Vigny, il est impossible de peindre avec plus de vérité les personnages qu'il amène sous nos yeux... Mais nulle part peut-être il ne brille avec plus d'éclat que dans un fragment qui a pour titre *le Bain.* »

Après avoir cité cette pièce presque tout entière, M. Ancelot juge ainsi le poème d'*Héléna :*

« De toutes les compositions de M. A. de Vigny, la seule qui se rattache aux intérêts politiques du moment, est le

poème d'*Héléna*, et c'est aussi la seule à laquelle cette protection ne soit pas tout à fait inutile.

La contexture de ce poème offre de graves défauts qui nuisent souvent à l'intérêt; car le cœur ne peut être ému quand la raison est blessée. La marche en est languissante, et, chose plus condamnable, les personnages ne disent pas toujours ce qu'ils doivent dire dans la position où les a placés l'auteur. Le troisième chant nous a paru le plus défectueux, et nous pensons que, dans une seconde édition, qui ne peut manquer d'avoir lieu bientôt, M. de Vigny ferait sagement de reserrer l'action de son poème, et de le réduire à deux chants. »

Le critique cite encore des passages étendus de *la Fille de Japhté* (avec cette reflexion : « Nous connaissons fort peu de vers contemporains qu'on puisse opposer à cette poésie si fraîche et si mélodieuse; nous n'en connaissons point qu'on puisse lui préférer ») ; de *la Femme adultère*, de *la Prison*, « dont l'exécution est moins irréprochable peut-être, mais qui ne laisse pas d'offrir de rares beautés. »

Dans ce dernier poème, il relevait cette faute :

« On *racontait de* n'est pas français. Dans la chaleur de la composition, M. de Vigny ne s'est pas souvenu que le verbe *raconter* avait succéder au verbe *parler* qui se trouve dans le vers précédent. »

L'article se terminait ainsi :

« Que ne devons-nous pas attendre d'un jeune poète qui entre ainsi dans la carrière, et dont la muse prend des tons différents avec tant de facilité? les plus brillantes destinées lui sont promises, et s'il veut joindre aux qualités précieuses qu'il tient de la nature celles que donne un travail sévère, il sera bientôt sans rival.

Nous ne saurions l'engager trop fortement, dans l'intérêt de sa gloire, à se défier de certains penchants au néologisme qui se montre quelquefois dans son recueil, à renoncer à des tournures de phrases plus bizarres qu'originales qui déparent des morceaux d'ailleurs pleins de charme et

d'élégance, ainsi qu'à des enjambements vicieux, dont l'effet est de donner aux vers une funeste ressemblance avec la prose. »

Dans les *Annales de la Littérature et des Arts* de 1823 (118e liv., t. x, p. 6), A. de Saint-Valry rendit compte des *Tablettes romantiques*, recueil dans lequel Vigny avait inséré son conte, *la Neige*, encore inédit, et *la Prison*, qui ne l'était pas.

Ami de Vigny, dont il était le collaborateur à la *Muse* et aux *Tablettes*, son article est curieux par certaines préférences qu'il nous fait connaître :

« Passer des vers de M. Guiraud à ceux de M. Alfred de Vigny, c'est à peine changer de pays ; c'est le même ciel, le même enchantement et presque le même parfum de poésie. Le poème de *la Prison* est un des plus beaux de l'auteur d'*Héléna*, et l'éditeur, suivant nous, ne pouvait mieux choisir. Cependant, j'ai entendu les uns, ou, pour parler plus vrai, les unes, lui préférer *la Femme adultère*, et les autres, le *Trappiste*. Heureux le poète qui fait naître une semblable diversité de goûts et d'opinions; heureux surtout de captiver ainsi le doux suffrage des femmes. »

Ailleurs, au *Mercure du XIXe siècle* (1823, t. i, pp. 163-164), on était beaucoup moins favorable aux écrivains des *Tablettes*. Léon Thiessé, qui avait à cette époque quelque notoriété, s'exprimait ainsi :

« Voulez-vous enfin de la poésie qui ne le cède en rien à de pareille prose (celle d'Abel Hugo), tâchez de lire la pièce intitulée *la Prison*, elle est de M. le comte de Vigny. »

Il relevait en particulier ces deux vers :

Tantôt craque à ses pieds le bois des ponts mouvants...
D'un mur qui le conduit tâte l'obstacle humide (1).

(1) On a vu plus haut que Vigny fit droit à cette critique, et corrigea ces deux vers. Quant à la Société des Bonnes-Lettres que Thiessé jette au nez des collaborateurs des *Tablettes*, Victor Hugo y fit plusieurs ectures, mais n ous n'y avons pas trouvé le nom de Vigny.

Le critique libéral terminait par cette sortie contre les royalistes autant que contre les romantiques :

« On y rencontre surtout une foule d'inconnus titrés, M. le comte Gaspard de Pons, M. le comte Amédée de Pastoret ; puis d'autres inconnus sans titres, MM. Barateau, Delprat, Lambert, Pelicier, Saint-Valry, noms jusqu'à ce jour sans gloire, et dont la célébrité a retenti seulement dans le désert de la Société des Bonnes-Lettres. »

Vigny était encore moins bien traité dans un autre recueil, fort répandu, organe de l'opinion libérale. Dans un article critique de E. Héreau, la *Revue encyclopédique*, de mars 1823 (t. XVII, p. 630), s'occupant aussi des *Tablettes romantiques*, cite un passage du poème de *la Neige*, et y relève, comme des « taches », les vers et les expressions :

Tente vers sa maîtresse un oblique regard,
Sous l'abri de ses mains . . . .
Et pleurante . . . .
. . . . *.Elle donne à ses yeux*
A travers ses beaux doigts, un jour audacieux.

Le même écrivain, dans la même Revue, de janvier 1825 (t. XXV, p. 205), rendant compte des *Annales romantiques* de 1825, où figurait la pièce de *Dolorida*, revient d'abord sur *la Neige*, déjà critiquée par lui, et s'acharne ensuite sur *Dolorida* :

« Pour ressembler en quelque chose encore à leurs aînées, les *Annales* leur ont emprunté aussi MM. Jules Lefèvre, de Maistre, de Vigny, et quelques autres, avec l'aide desquels on formerait un véritable recueil romantique, dans l'acception la plus défavorable que l'on puisse donner à ce mot... Quant à M. de Vigny, il avait donné aux *Tablettes*, une ballade intitulée *la Neige,* dont nous avons cité... des vers assez prétentieux et assez ridicules ; il a pour sa part, dans les *Annales,* une pièce qui porte le titre de *Dolorida*, et que nous nous rappelons avoir lu déjà dans une des livraisons de la défunte *Muse* que ses fondateurs avaient qualifiée du nom de *française*, croyant sans doute ce mot synonyme de *romantique*.

L'héroïne de cette pièce, dans laquelle on remarque ce vers qui renferme une si grande vérité :

La mort n'est que la mort, et n'est pas la vengeance,

Dolorida, attendant son époux, est couchée *sur un lit d'azur ;* elle a laissé sa *moresque fenêtre* ouverte,

..... La lune, de loin, unit son feu d'argent
Au feu qui, suspendu, veille rose et changeant.
Les deux clartés à l'œil *offrent partout leurs pièges,*
Caressent mollement *le velours bleu des sièges,*
La soyeuse ottomane, où *la sieste s'endort.*
. . . .
Dolorida n'a plus que ce *voile incertain,*
Le premier que revêt le pudique matin,
Et le dernier rempart que, *dans la nuit folâtre,*
L'Amour ose enlever d'une main idolâtre.....

Elle veille, abandonnée par un infidèle :

Trois heures cependant ont lentement sonné:
La voix du temps est triste au cœur abandonné.

Nous citons ces deux vers pour être justes ; pourquoi M. A. de Vigny ne nous en offre-t-il pas plus souvent de pareils ? »

Le crayon rouge du critique marque ensuite les vers suivants :

. . . . et *sous un air paisible*
Mord d'une dent jalouse une main insensible.....
. . . . sa pâle figure
Qui de quelque malheur semble traîner l'augure...
. . . .
Mes pieds sont froids et lourds . . . .
Je suis tombé trois fois en revenant ici.....
. . . .
Tout mon crime est empreint au fond de ton langage,
Faible amie, et *ta force horrible est mon ouvrage...*
Je jure, et tu le vois, en expirant, *ma bouche*
Jure devant ce Christ *qui domine ta couche.....*
Je lèverais mes bras jusqu'au sang de ses pieds...
L'infidélité même était pleine de toi.....

Nous nous sommes un peu étendus sur cette œuvre de M. A. de Vigny, auquel la *Muse française* avait décerné le surnom de Racine Moderne, pour montrer à ceux qui auraient ignoré l'existence passagère de ce recueil, ce que ses auteurs entendaient par cette nouvelle école qui devait régénérer le Parnasse, le romantisme par excellence, romantisme de pensée et romantisme d'expression. »

EUGÈNE ASSE.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

UBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

SUITE

VINCENT SERTENAS

V. Gilles Corrozet, à la date du 2 juillet 1560, p. 38, et plus loin, Mathurin Breuille, à la date du 9 octobre 1561.

1561 (1562), 19 janvier. — Vincent Sertenas, marchand libraire, bourgeois de Paris, confesse avoir receu de M[e] Estienne Lebault, receveur ordinaire de Paris, la somme de 48 l. t., à luy ordonnée par M. le Prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur et lieutenant général pour le Roy de la ville de Paris, pour faire imprimer les placartz, mis et attachés par les carrefours de la dite ville et faubourgs de Paris, contenant défense de porter armes etc., la feste de Toussaint dernière. (Arch. de Cothereau, not.)

1562, mardi 7 avril. — Vincent Sertenas, marchand libraire, bourgeois de Paris, comparoit comme tuteur de Marie Pouchet, fille de feu Thierry Pouchet et de Catherine Girard, jadis sa femme.

JEHANNE BRUNEAU, VEUVE DE VINCENT SERTENAS, ET VINCENT NORMENT, SON GENDRE ET ASSOCIÉ

1562 (1563), 30 mars. — Jehanne Bruneau, veuve de feu Vincent Sertenas, marchand libraire, bourgeois de

Paris, d'une part, et Gilles Robinot, aussi marchand libraire à Paris, et Guillemette Sertenas, sa femme. — Gauchère Sertenas, veuve de Thomas Bretoix, maître tailleur d'habillements, les dites Guillemette et Gauchère, filles de Vincent Sertenas et de feue Denise Bonnemaire (*sic* pour *mère*), jadis sa femme en premières noces.

Lesquelles parties, après avoir vu et calculé ensemblement l'inventaire fait des biens demourez par le décès dudit défunt, les dettes actives et passives, frais de ses funérailles et autre frais fournis par icelle veuve, et après avoir partagé également entre eulx toute la marchandise trouvée en la maison et bouticque d'icelle maison où le dit défunt seroit décédé, ont fait entre eux le traité qui s'ensuyt :

Le dit Robinot et sa femme, et Gauchère Sertenas cèdent à la dite veuve leur part héréditaire des biens meubles, ustenciles, habillements, bagues, joyaulx, marchandise de librairie, et toutes choses quelconques, moyennant quoi Jeanne Bruneau et les enfans mineurs d'ans de Sertenas et d'elle renoncent à leur part des dettes actives de Sertenas. Elle renonce à rien réclamer de Guillemette et Gauchère : pour la tenue de la maison depuis la mort du défunt, et pour dépense faicte à netoyer la maison pour le danger de peste qui a été en icelle; elle sera tenue de payer les dettes passives du défunt et de sa première femme, signaument et par exprès ce qui est dû à Guillaume Merlin, marchand (libraire) et bourgeois de Paris — aux héritiers de feu Estienne Groulleau, à ceux de Thierry Pouchet et au sire Carel, marchand, demeurant au carrefour S. Severin, à Me Jacques Sersceau — aux propriétaires de la maison où demeuroit le dit défunt pour les louaiges de la dite maison, à Felix Guybert, — à M. Aubert, avocat. (Arch. de Cothereau, not.)

1563, mercredi 2 juin. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, marchand libraire à Paris, reçoit de

Michel Demery, maître tailleur, quatre escus d'or sol. sur et tant moins de la valeur de quatre aulnes de satin, baillez par elle au dit Demery et sa femme (Nicole Georges) pour mettre en œuvre et qu'ilz disent leur avoir esté mal prins et desrobé en leur bouticque. Ils sont en procès contre ceulx qu'ils accusent d'avoir fait ce vol, et s'ils gagnent, ils remettront à Jeanne Bruneau ce qui leur sera, pour cela, adjugé, sinon un autre escu sol. — elle leur remet, de sa grâce, le surplus de la valeur du dit satin en considération de la grande perte qu'ils disent avoir soufferte. (Arch. de Cothereau, not.)

1563, vendredi 11 juin. — Phil. Tiercelin, cousturier, demeurant à Villeron, près Louvres, met son fils Thomas en apprentissage avec honorable femme Jehanne Bruneau, veuve de feu Vincent Sertenas, en son vivant marchand libraire à Paris, et Vincent Norment, aussi libraire à Paris, gendre de la dite veuve.

1563, jeudi 18 novembre. — Honorable femme Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, marchand libraire, et Vincent Norment, son gendre, reconnoissent, ensuyvant le contrat passé entre eulz par devant Corne(?) et P. Cothereau, notaires à Paris, le 22 avril dernier ; ils s'estoient et sont ensemble associez au train et trafficq de marchandise de librairie, pour aussi longtemps que bon leur semblera... en laquelle association ils ont mis et apporté, tant en marchandise de librairie que en deniers comptans, chascun d'eulx jusqu'à concurrence de 500 l. t., dont ils se sont tenus et tiennent pour bien conptans (*sic*) et en ont quitté l'un d'eulx l'aultre et, en ce faisant, a été expressément accordé que Norment vendra et distribuera la marchandise et fera trafic d'icelle, et en usera comme un bon père de famille et comme tous bons et loyaux marchands font, et néanmoins ne pourra faire debtes pour la dite association pour plus de 100 l. t. sans

y appeler la dite veuve. Elle lui donne les pouvoirs d'emprunter jusqu'à 100 l. t. et d'eschanger ou troquer de leur marchandise de librairie jusqu'à la dite somme de 100 l. t. — Le prouffit qui proviendra de la dite marchandise sera party entre eulx, par chascun jour de sabmedy, en quoy faisant le dit Norment tiendra compte à la dite veuve de l'administration qu'il aura faicte, toute la semaine, de leurs marchandises, et, s'il y a perte, la partageront et se pourront départir de ladite association quand ils voudront, en prenant chacun la moitié de la marchandise et des dettes. Jeanne ne veut pas qu'à la dissolution on demande à son gendre d'autre compte que ceux rendus chaque samedi. (Arch. de Cothereau, not.)

1564, 20 juillet. — Jehan Bonneau, marchand tapicier, et Anthoine Quinet, marchand cendrier à Paris, marguilliers de Sainte-Geneviève-des-Ardents, reçoivent de Me Jacques Plantin, notaire et praticien en cour d'église à Paris, 426 l. 16 s., 8 d., que ledit Plantin et Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, redevoient à la fabrique pour la clôture du compte ci-dessus transcrit, plus des titres de rente — les meubles, ornements, calices, reliques, etc. Sertenas étoit marguillier avec Plantin. Les 426 l. payées par Plantin seul. (Arch. de Cothereau, not.)

Le compte dont il s'agit n'est pas dans les liasses.

1564, lundi 31 juillet. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, marchand libraire, confesse devoir à honorable homme Vincent Brument (Norment), son gendre, 120 l. 12 s. Ce compte fait entr'eulx tant pour raison des frais faictz par le sieur Norment (ès voyages qu'il... [effacé] pour la dite veuve, pour le trafficque de marchandise dont elle estoit tenue par moictié que d'ar-

gent presté par luy à plusieurs fois...) Norment luy a rendu bon, juste et loyal compte du faict et trafficque de la marchandise de la société qu'ils ont entre eulx, sauf les changes faictz par Norment, tant avec les marchands de Paris que de Lyon et aultres, dont la dite veuve sera tenue pour moictié. Les 120 l., 12 s. payées aussitôt après le décès de l'un des deux, si elles n'avoient esté payées avant.

Fait en présence de Laurent Chancelier, aussi gendre de la dite veuve, qui a approuvé et consenty. (Arch. de Cothereau, not.)

Laurent Chancelier était libraire à Orléans.

1564, lundi 11 décembre. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, marchand libraire, et honorable homme Claude Lenfant, marchand joaillier au Palais, se tiennent quittes, l'un envers l'autre, pour raison du droit qui appartient à Lenfant à cause du louaige d'une boutique assise en la galerie des prisonniers du Palais, occupé de présent par la dite Bruneau, à raison de 15 l. t. par an ; revient pour la portion du dit Lenfant à 112 s. 6 d. et, pareillement, pour raison des louages de la portion d'une maison qui appartient en partie à Marie Pouchet, fille de feu Thierry Pouchet, belle-sœur du dit Lenfant, de laquelle Sertenas étoit tuteur, laquelle maison a esté occupée par Lenfant jusqu'à Noël 1562, que le bail à luy faict par Thierry Pouchet expira (compensation avec la part de Marie Pouchet, pupille de Sertenas, dans cette maison). (Arch. de Cothereau, not.)

1565. — Honorable homme Vincent Norment, marchand libraire, bourgeois de Paris, confesse devoir et gage à honorable femme Jehanne Bruneau, veuve de feu Vincent Sertenas, en son vivant marchand libraire et bourgeois de Paris, 488 l. 6 s. t., pour vente et délivrance de la moitié de toute la marchandise de librairie à la dite

veuve appartenant, et qui est, de présent, en la maison où pend pour enseigne l'*Ymage S. Jehan l'Evangéliste,* assise en la rue Neuve Notre Dame, en laquelle maison la dite veuve est de présent demourant, laquelle moitié ledit Norment a achapté, et receue de la dite veuve, selon la prisée faite par honorables hommes Robert Le Maignier (Le Mangnier) et Anthoine Leclerc, aussy marchans libraires, pour ce faire appelez par les parties, et le surplus de la dite somme de 488 l. 16 s., montant à 88 l., la dite Bruneau confesse avoir eu du dit Norment, avant, 60 l. et lui a rabattu les 28 l. restant à payer. Norment lui remet les salaires qu'il pourroit demander pour tout le temps passé jusqu'à la S. Jehan prochaine, pour l'état et traficq de la marchandise de librairie. Il paiera les 408 l. 16 s. en ceste manière : 25 l. à la S. Jehan prochaine, 25 l. l'autre S. Jehan, et par chascun quartier après, 25 l. jusqu'à entier paiement. — Quittance de tout ce qui pourroit être dû pour louage de boutique, salaire de leur serviteur que Jehanne étoit tenue payer — elle sera quitte des 120 l. 12 s. qu'elle s'étoit engagée à payer, le dernier juillet 1564, quitte de 200 l. de marchandise qu'elle étoit tenue de mettre dans la société par le contrat de mariage de Roze Sertenas, femme de Norment.

Ce faict, les dits Bruneau et Norment ont, d'un commun accord, mis en commun et société la dite marchandise de librairie étant en la maison de la dite veuve, c'est assavoir Norment, la moitié achetée par luy, et la veuve la moitié à elle demeurée, le tout passé en la possession et puissance du dit Norment comme l'aultre marchandise de librairie par eulx cy devant mise en commun pour être vendue ou eschangée par Norment ; et, pour que Norment puisse mieux traffiquer, elle lui donne puissance de pouvoir créer debtes jusqu'à concurrence de 200 l. au lieu de 100 l., la veuve tenue (jusqu'à

concurrence de 200 ?) des dettes que fera Norment au dit trafiq de marchandise, soit pour aller aux foires sur les champs en ceste ville et ailleurs. (Arch. de Cothereau, not.)

1565, mercredi 6 février. — Quittance de tout compte par Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, libraire, à son gendre Vincent Norment ; quittance pour l'administration de la marchandise et pour les louaiges de la maison, bouticque et banc du Palais occupez pour le trafficq de leur marchandise.

1565, vendredi 22 février. — Denis Berjert, marchand mercier-joaillier, et Marie Pouchet, sa femme, reçoivent de Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, pour elle et pour son fils mineur Vincent Sertenas, 49 l. 15 s. 7 d., restant à payer sur 169 l. 15 s. 7 d., reliquat du compte de la tutelle que Vincent Sertenas avoit eue de la dite Pouchet, fille de Thierry Pouchet.

1567, samedi 15 février.— Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, en son vivant marchand libraire, loue à Jehan Guerin, compagnon savetier à Paris, une maison, sise entre les portes S. Martin et du Temple, en ceste ville de Paris, joignant les remparts, à la réserve de la sallette basse, avec le jardin dont elle jouira tant du parterre, des treilles et arbres fruitiers, sans que le bailleur y puisse rien prendre sinon les herbes pour son usage et celui de sa famille seulement. Prix 20 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1567, samedi 29 mars. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, quitte son gendre, Vincent Norment, de tout compte pour leur commerce de librairie et de tous louaiges tant de la maison qu'ils occupent ensemble rue Neuve Notre Dame, à l'*Image S. Jehan l'Evangéliste* que du banc et boutique assis en la galerie des prison-

niers du Palais, à Paris, en laquelle est partie de leur marchandise de librairie commune entre les parties.

Confesse icelle veuve qu'elle ne pretend ne demande aucune chose tant ès *histoires* servant à *Mirouer politique* (1) in-8° qu'à celles des *Histoires prodigieuses*, in decimosexto, parce que ledit Norment, son gendre, a fourny et fait luy seul, de ses propres deniers, du consentement d'icelle veuve, les deniers pour faire portraire les dites *histoires* et, partant, a iceluy Norment de sa grâce et courtoisie consenty et accordé que, si la dite veuve, sa mère, veut participer et recevoir sa part ès dites *histoires* durant le temps de leur association seulement, faire le pourra se bon luy semble, en lui remboursant la moitié des frais qu'il luy a convenu pour ce qu'il en peut competer au dit Norment. (Arch. de Cothereau, not.)

1567, samedi 23 août. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, libraire, rue Neuve Notre Dame, à l'*Image S. Jehan l'Evangéliste*, vend à Robert Le Mangnier, marchand libraire à Paris, un banc et armoires de bois de chesne étant appliqué, de présent, en une place sise en la galerie des prisonniers par laquelle on va en la Chancellerie, laquelle place ledit Le Margnier tient a présent au moyen du bail qui luy en a esté faict par Me Estienne Gerbault, fermier du domaine de la ville de Paris, et qui appartenoit à la dite veuve, au moyen de la succession de feu Laurent Bruneau, son père, qui l'avoit acheptée du Roy et depuis racheptée par ledit Gerbault sur la dite Bruneau par ordonnance du Roy. — Prix de la vente des bancs et armoires, 10 l. (Arch. de Cothereau, not.)

(1) Le mot *histoires* est ici synonyme de *figures*. *Le Miroir politique, contenant diverses manières de gouverner et policer les républiques*, réimprimé, en 1567, par Vincent Norment, est l'œuvre de Guillaume La Perrière, toulousain. Voir *Brunet, Manuel du libraire*, 5e édition, t. III, col. 829.

1567, 17 septembre. — Vincent Norment, libraire, rue Neuve Notre Dame, reçoit comme apprenti Cyr Corron, fils de Martin, laboureur à Senonches, diocèse de Chartres, âgé de 14 ans. (Arch. de Cothereau, not.)

1568, vendredi 29 octobre. — Vincent Norment et Laurent Chancelier, marchands-libraires, quittent Jehanne Bruneau, leur belle-mère, de tout ce qu'elle a pu ou pourra recevoir des dettes actives de Vincent Sertenas, à condition de les descharger de tout ce qui pourroit être dû par le dit défunt à ung nommé Ercules Françoys. Elle quitte Chancelier de tout ce qu'il auroit pu avoir baillé et advenu à Chancelier par avantage ou prêt; elle reçoit 38 l. 16 s. restant dû par Norment de 408 l. 16 s., montant de leur compte final. (Arch. de Cothereau, not.)

1572, mardi 23 septembre. — Mathurin Oudart, marchand de vins, et Nicolas Roffet, marchand libraire, cidevant maîtres et administrateurs de la confrérie Madame S[e] Geneviève des Ardents, remettent à leurs successeurs M[es] Clinchamp, patenostrier, et Jehan Thuilleau, fripier, 68 l. 12 s. qui leur furent mis ès mains par Vincent Norment et Jacques Damaye, maîtres de la dite confrairie, en quoy par le compte par eulx rendu le 30 juin dernier, ils s'étoient trouvé redevables, sauf 30 l. que Oudart et Rousset (n'est-ce pas Roffet?) disent avoir baillé aux marguilliers pour payer la taxe des francs fiefs et nouveaux acquets dont ils ont présenté la quittance donnée à Clinchamp et Thuilleau et 17 l. 12 s. restant, les charges payées, des aumosnes reçues dans l'église, excepté le luminaire. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir plus loin à l'article des *Relieurs*, Estienne Le Duc, à la date du 20 juin 1574.

1574, vendredi 2 juillet. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, et Vincent Norment comptent défini-

tivement ensemble tant de la somme de 150 l. en quoy, par brevet du 4 may 1559, Jehanne étoit tenue envers Norment que des louages du logis que celui-ci tient de la dite veuve. Ils se tiennent réciproquement quittes à condition que Norment paiera tout ce qui sera dû par la dite veuve au sire Guillaume Le Bé, marchand papetier, demeurant en l'Université de Paris, jusqu'à concurrence de 15 à 16 l. dans huit jours,— non compris les deniers arrêtés ès mains du dit Norment.

En ce non comprins le papier de change de marchandise de livres baillée et reçeue par le dit Norment, durant leur association, qui est demeuré entre les mains du dit Norment, dont les parties tiendront bon compte l'un à l'autre. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, lundi 9 août. — Jehanne Bruneau reconnoît avoir reçu 20 l. en prêt, de Mathurin Oudart, marchand de vins, par la main de Nicolas Bonfons, libraire, et elle a baillé à Oudart en gaige et seureté 2 pentes de ciel de lit avec les custodes, deux draps de lin, une nappe ouvrée et douze serviettes. (Arch. de Cothereau, not.)

1577, mardi 21 mai. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sartenas (*sic*), marchand, bourgeois de Paris, confesse devoir à Jehanne Carboran, sa servante, 90 l. t. de compte fait ce jourd'huy pour les salaires et sommes par elles gaignées en sa maison depuis le commencement jusqu'à la S. Jehan Baptiste prochaine, et aussi pour prêt ; elle la paiera, étant prévenue deux mois d'avance. (Arch. de Cothereau, not.)

1581, jeudi 19 janvier. — Vincent Norment, marchand libraire, oncle de Catherine Desbarres, mineure ; Nicolas Bonvallet, maître gaignier (gaînier), son oncle aussi, à cause de sa femme, Catherine Norment, acceptent remboursement de deux escus d'or pour elle. (Arch. de Cothereau, not.)

1589, mardi 26 septembre. — Ce jour, à la requeste de Félix Le Mangnier, marchand libraire, bourgeois de Paris, rue Neuve Nostre Dame, comme exécuteur, avec Jehan Robinot, marchand mercier, du testament de feu Jehanne Bruneau, veuve, quand elle vivoit, de Vincent Sertenas, marchand libraire, demeurant rue Neuve Nostre Dame — Fut, à la conservation des droits de qui il appartiendra, procédé à l'inventaire des meubles trouvés dans la chambre où elle est décédée, qui fut dimanche dernier (24 septembre), estant des appartenances de la maison de la *Rose rouge*, rue Neuve Nostre Dame, montrées par Catherine Chancelier, fille de Catherine Sertenas, et par Vincent Norment, serviteur de Robert Fameau, marchand mercier au Palais (1).

Dans la chambre où elle est décédée.

Chenets, pelle, table de chesne sur un pied à coffre.		
Une petite couche de noyer à piliers tournés et goderonnés : lit, traversin, couverture, custodes de soye, ciel de tapisserie, tel quel.	4 l.	
Deux coffres	3 l.	
Douze escabelles.	3 l.	
Un dressouer de chesne à un guichet. . . .		40 s.
Quatre petites chaires caquetoires, une chaire à seoir à table, un placet couvert de tapisserie.		
Tableau d'un petit crucifix.		5 s.
Une armoire de chesne.		30 s.
Dix livres de vaisselle d'estain		35 s.
Une marmite, un chandelier de fer.		

Habits :

Robe (la meilleure), cote de drap noir, doublée de revesche et toile, telle quelle.	45 s.

(1) On voit que l'association de la pauvre Jeanne Bruneau avec son gendre n'avait pas prospéré. Devenue veuve de Sertenas, entre le 7 avril 1562 et le 30 mars 1562 (1563), elle fit de tristes affaires avec Vincent Norment, et mourut pauvre en septembre 1589. Norment, de libraire qu'il était, avait été obligé de se mettre au service de Robert Fameau. Quant au fils de Sertenas, nommé Vincent comme lui, nous n'avons plus trouvé trace de lui.

Une aultre de drap noir, à haut collet, doublée de toile noire, par devant bordée de tripe par bas. . 1 l. 15 s.
Deux plissons de panne. . . . . 20 s.
Deux chaperons de drap et une cape de camelot 10 s.

Linge :

Quatre chemises, prisées . . . . 10 s.
Quatre pentes de ciel de toile, avec franges et custodes. . . . . 10 s.
Un naperon et une serviette, huit petits draps de chanvre . . . . 20 s.

Lettres. — Jehan Beauvisage, trésorier et payeur de la gendarmerie, achète de ladite veuve une maison et jardin, entre les portes S. Martin et du Temple, etant à la dite veuve de son propre, 6 escus 40 s. t. de rente.

Son testament en une 1/2 feuille ; une page, écrite du 7 juillet 1587, ordonnant de ses funérailles et nommant Le Mangnier et Robinot, ses exécuteurs.

Le 3 octobre 1589, Le Mangnier apporte deux pièces, l'une du 8 octobre 1588, signée Viard et Le Camus, par laquelle appert que quatre escus de rente viagère, légués par Pasquette Bruneau à Jehanne, lui ont été délivrés ; l'autre pièce, une copie de la précédente. (Arch. de La Barde, not.)

Voir aux *Libraires de province,* Laurent Chancelier, libraire à Orléans, [qui était, comme Vincent Norment, gendre de Jehanne Bruneau.

FAMILLE SERTENAS

Voir Gilles Robinot, à la date du 20 avril 1575, et Nicolas Bonfons, à la date du 25 juillet 1594.

JULIAN MÉZIÈRE

1560, jeudi 3 octobre. — Julian Mézière, marchand libraire, bourgeois de Paris, loue a Me Chrestien Chartier, licencié ès loix, estudiant en l'Université de Paris, et ce pour cinq ans, une cave et berceau estant en icelle

telle qu'elle se comporte, assis entre les deux portes du Collège des Lombartz, estant des dépendances dudit collège, et que ledit bailleur dit tenir à pareil titre de MM. les proviseurs d'iceluy collège. Prix : 13 l. (Arch. de Cothereau, not.)

Ce libraire n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin.

PHILIPPE DEROSME

1560, 13 novembre. — Inventaire de feu Jehan Aligret, avocat au Parlement, sieur de Clichy en partie.

Livres prisés par Philippe Derosme (ou Decosme), marchand libraire.

Livres en théologie.

Paraphrasis Erasmi in epistola Mattœi . . . . . 6 s.
Summa angelica . . . . 2 s. 4 d.
Vita Christi. — Speculum conscientiæ.

Livres en humanitez.

Paulus Æmilius. . . . . 10 s.
Arismeticque *(sic)* de Brisse . . . . 4 s.

Livres en droit.

Grand coustumier de France . . . . 5 s.
5 livres en liasse.

Autres livres de medecine.

Une grande quantité de vielz livres. . . . . . . 40 s.
Une autre grande quantité de vielz livres, escriptz à la main, tant en pappier, que en parchemyn, prisé ens. . . . . 50 l. t.
Livres en blanc qui ne sont rellés ni parfaicts. . . 3 s.

Ce libraire n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin.

LUCAS BREYER

Voir Charles L'Angelier, à la date du 11 février 1560 (1561), p. 30, et Arnoul L'Angelier, à la date du 6 mai 1561, p. 31.

1569, 25 juin. — Lucas Brahier (Breyer), marchand libraire et bourgeois de Paris, cède à M. de La Roche Joubert, chevalier de l'Ordre, lieutenant de la Cie du

prince Daulphin, et à dame Catherine d'Aubusson, sa femme, 60 l. pour un louaige à lui dû. (Arch. de Cothereau, not.)

1595, 6 octobre. — Lucas Breyel (signé ainsi mais dans l'acte il y a Breyer), marchand libraire, rue de la Juifrie, paroisse de la Madeleine, pour lui et se faisant fort de Girarde Roiffay (*sic* pour Roffet ?), sa mère, veuve de feu Lucas Breyer (ailleurs, elle est dite Girarde Godeffray), fait compte avec Pierre Norvin, rubanier, pour les loyers d'une maison qui leur appartenoit en commun, rue de la Juifrie, à l'enseigne de la *Ville de Jérusalem*, depuis le jour de Noël 1589 jusqu'à Noël prochain. (Somme de 61 escus, payée par Gontier, fondeur en sable, père de la femme de Norvin, à la fin de 1589, pour Girarde et Lucas Brayer, est-ce son mari ou son fils ?) (Arch. de La Barde, not.)

ANTHOINE LECLERC

Voir Jehanne Bruneau, à la date de 1565, p. 160.

DAVID ET JEHAN LECLERC

Voir, plus loin, Jehan Houzé, à la date du 4 décembre 1599 et du 22 juillet 1600.

LOYS LECLERC

1561, jeudi 29 mai. — Loys Leclerc, libraire, relieur de livres, à Paris, exécuteur du testament de Jehanne Buhour, veuve de Pasquier Coutit, paye les frais d'inventaires, obsèques, etc., à Françoise Vallot, veuve de Jehan Moindre, apothicaire, qui s'étoit chargée de les faire faire. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir plus loin, à l'article des *Enlumineurs,* Jehan Leclerc.

JEHAN ET ESTIENNE MAHEU

Voir Guillaume Eustace, à la date du 23 juillet 1561.

1564, 2 décembre. — Estienne Maheu, fils mineur d'ans de feu Jehan Maheu, en son vivant marchand (*sic*), imprimeur, demeurant à Paris, et d'Isabeau Eustace, sa femme, avoit 20 s. de rente assise sur une pièce de terre à Champlan. (Arch. de Bardin, not. à Paris).

Arch. Nat., ZZ[1] 303, f. 234. Communiqué par M. Bernard Prost.

MATHURIN BREUILLE

1561, 7 octobre. — Mathurin Breille, marchant (libraire), donne pouvoir à Vincent Sertenas, marchand libraire, de recevoir toutes sommes à lui dues et oultre de vendre et débiter la marchandise de librairie, pour et au nom dudit constituant et ce à telles personnes en tel temps et pour tel prix que le dit procureur verra bon estre, etc. (Arch. de Cothereau, not.)

1561, 9 octobre. — Jehan Dallier, marchand libraire, et Vincent Sertenas, aussi marchand libraire, et procureur de Mathurin Breuille, aussi marchand libraire à Paris, nomment leur procureur especial..... Thomas fils et heritier de M. Charles Thomas, conseiller au grand Conseil, pour plaider, opposer, substituer et, par especial, saisir (renvoi illisible) et faire saisir tous les livres qui se trouveront estre imprimés et supposés sous les noms des dits Dallier et Breuille faulcement, comme les Ordonnances des trois estats tenus en la ville d'Orléans par le Roy N. S. (Arch. de Cothereau. not.)

ROBERT DU PARC

1562, 20 juillet. — Robert du Parc, imprimeur (on ne dit pas maître), a présent soldat sous la charge du capitaine Bisserte, transige avec les héritiers de sa femme, Agnès de S. Etienne. (Arch. de Brûlé, not.)

CLÉMENT PARIS

1562, vendredi 28 août. — Clément Paris, marchand libraire, et Catherine Gaudin, sa femme, auparavant veuve de Estienne Monnot, marchand orfèvre, apportent une cedule par laquelle François de Montebert (ailleurs Montebar), reconnoissent devoir à Michel de Gaudin (plutôt Gaudy, mais il y a bien Gaudin), père de Catherine, 25 l. t. (Arch. de Contesse, not.)

Inconnu à La Caille et à Lottin.

PIERRE LE BERT

1562 (1563), lundi 3 janvier. — Perrette Barat, veuve de feu Pierre Le Bert, libraire, demeurant à S. Germain-des-Prez: nomination de procureur, depens obtenus contre Henry Le Bègue, controleur en l'élection d'Evreux et sa femme. (Arch. de Cothereau, not.)

1566, jeudi 3 octobre. — Pierre Le Bert, marchand libraire, étant mort, son père et héritier, Toussaint, maître victrier, rue Ne S. Paul, abandonne la succession à la veuve Clémence Poictevin, moyennant 20 l. t. et le paiement des funérailles et de toutes dettes. (Arch. de Contesse, not.)

JEHAN MOUCHET

1562 (1563), 8 mars. — Guillaume de Souy, maître coustelier à Paris, à cause de Mathurine de Ricy, sa femme, auparavant femme de feu Jehan de Presles, maître orlogeur et gouverneur du gros orloge du Palais à Paris, baille pour deux ans à Jehan Mouchet, marchand libraire et papetier à Paris, deux boutiques, l'une au rez-de-chaussée et l'autre au premier étage de dessus — au dessous dudit gros orloge sans qu'il puisse rien prétendre en celle de au dessus que ledit bailleur retient à luy pour en joyr, ce présent bail fait à la charge que le dit preneur sera

tenu vivre catholiquement, selon l'ordre de l'église romaine, et moyennant la somme de 36 l. par an. Le bail seroit annullé si les héritiers de Jehan de Presles, payant à de Souy et à sa femme ce qu'ils lui doivent, vouloient reprendre les portions des dites boutiques auxquelles ils ont droit. (Arch. de Brûlé, not.)

Inconnu à La Caille et à Lottin.

GUILLAUME MERLIN

1561, jeudi 11 décembre. — Geneviève Godart, veuve de feu Nicolas Le Peuple, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, tutrice de leurs enfans, confesse être propriétaire d'une maison au bout du Pont au Change à l'opposite de S. Leufroy, au *Gros tournois*, corps d'ostel donnant sur la ruelle du Pied de bœuf, la moitié acquise par elle de son mari et l'autre moitié acquise par eschange de Guillaume Merlin, marchand libraire juré en l'Université de Paris, et Catherine Godard, sa femme — en la censive des dame et seigneurs du fief de Haran, dit Coquatrix, appartenant pour les deux tiers à noble dame Jehanne Le Viste, dame de Fresne, veuve de Jehan Robertet, et l'autre tiers à François Radin, fils de Simon Radin, général des monnoies. (Arch. de Brûlé, not.)

Voir Jehanne Bruneau, p. 156, à la date du 30 mars 1562 (1563).

1564, 24 avril. — Pierre Dumoustier, procureur au Chastelet de Paris, vend à honorables personnes sire Guillaume Merlin, marchand (ce doit être le libraire quoiqu'on ne lui donne pas cette qualité) et bourgeois de Paris, et à Geneviève Godard, veuve de Nicolas Le Peuple, le sixième d'une maison, rue S[te] Avoye, aux *Trois Compas*. (Arch. de Brûlé, not.)

1577, lundi 7 octobre. — Guillaume Merlin, marchand libraire et bourgeois de Paris, et Marie Caunet (ou Cannet), sa femme, constituent 25 l. de rente à Gilbert Thomas, procureur en parlement.

Hypothèques sur les trois quarts d'une boutique devant l'église S. Barthélemy, adossée aux murs du palais, achetée du domaine, le samedi 29 février 1577, et leurs autres biens présents et à venir. Prix : 300 l. t., un arpent de vigne assis aux Fontaynes, terroir de Nanterre (faisant partie ?) des biens partagés aux héritiers feu Guillaume Merlin (son père ?) (Arch. de Cothereau, not.)

GILLES ROBINOT

Voir Jehanne Bruneau, p. 156, à la date du 30 mars 1562 (1563).

1575, mercredi 20 avril. — Gilles Robinot, marchand libraire, bourgeois de Paris, et Guillemette Sertenas, sa femme, reconnoissent que, dès le 17 décembre 1574, ils vendirent à Jehan Poignant, marchand mercier, 20 l. de rente, par devant Ymbert et Mahieu.

Cette rente depuis cédée à Jehan Auvry, marchand, bourgeois de Paris, et Jehane Le Lettier, sa femme. Ils reconnoissent cette dette. (Arch. de Cothereau, not.)

1576, mardi 27 mars. — Jehan Grosleron, cuisinier du seigneur de Bercy, demeurant vieille rue du Temple, près le logis du sieur Ludovic Adjeceto, Gilles Robinot, libraire, et autres déclarent avoir connu Nicole Botte, qui devoit 12 l. à Anthoinette Lango, veuve de feu Jehan Guillemin. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir Robert Le Mangnier, à la date du dimanche 24 janvier 1580.

1597, 5 mars. — Gilles Robinot, marchand libraire au Palais, à Paris, demeurant rue S. Jehan de Latran,

paroisse S. Etienne du Mont, loue pour un an et 3 mois, à partir de Pâques prochaine, à Georges Lombart, aussi marchand libraire, demeurant en la dite rue et paroisse S. Benoist, une maison rue S. Jehan de Latran, à l'*Arbre sec*, pour 26 escus 2/3 par an. (Arch. de La Barde, not.)

JULIAN TREMBLAY

1563, samedi 5 juin. — Julian Tremblay, libraire, demeurant à Paris, rue S. Jehan de Latran, promet de vendre à Guillaume Drouet, mesureur de sel à Paris, et de faire garantir la vente par Perette Goulu, sa femme, une petite maison faite en appentis, rue de Versailles, près le collège du Cardinal-Lemoine, acquise par lui du vivant de sa première femme, avec les héritiers de laquelle il a traité. — 80 l. t. Vente réalisée le 9. 22 titres remis. Aucun détail de plus. (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille ni par Lottin.

1571, 6 juillet. — Jehane Guespin, veuve de feu Guillaume Drouet, mesureur de sel, vend à Jehan Chardavoine (1) (painctre? ou praticien? horriblement écrit) une maison faite en appenti, acquise de Julien Tremblay, libraire, rue de Versailles, près le collège du Cardinal-Lemoine. (Arch. de Brûlé, not.)

JEHAN D'AUMALE

Voir les Le Bé, à la date du 20 janvier 1563 (1564).
Jehan d'Aumale n'est cité ni par La Caille ni par Lottin.

(1) Nous nous demandons si le Jean Chardavoine dont il est question ici ne serait pas le même que Jean Chardavoine, né à Beaufort en Anjou, le 2 février 1537 et qui publia à Paris, chez Claude Micart, en 1575, *Le Recueil des plus belles et excellentes chansons en forme de voix de ville, tirées de divers autheurs.* Il est, en tout cas, bien permis de croire que, si ce n'est pas de l'auteur de la musique des *Voix de ville* qu'il s'agit dans cet acte, le Chardavoine en question appartient à la même famille.

LOYS VIET

1564, lundi 8 janvier. — Me Jehan Legendre, musicien, demeurant rue de la Licorne, à l'*Image Notre-Dame,* cède à Loys Vyet, libraire, bourgeois de Paris, tous les biens meubles estans en une chambre et garde-robe que Legendre tient de présent à loyer du dit Vyet, excepté les habillements et linges servans à son usage et à celui de sa femme et de ses enfans. Cette cession faite par Legendre pour estre dechargé de 55 l. 2 s. 6 d., de quoi il lui est resté redevable par compte fait le jour de la conception Notre-Dame, y compris le terme de Noël dernier passé.

Vyet loue la dite chambre et les meubles à Legendre 4 l. par mois, à commencer du 1er janvier courant, à la charge de fournir par Vyet au preneur et à sa famille d'autres meubles, linge et vaisselle si ceux dessus declarez ne suffisent et si pourra ledit Vyet en prendre et oster telles pièces d'iceulx comme bon luy semblera, en leur en fournissant d'autres nécessaires pour leur usage comme l'on a de coustume faire en ceste ville de Paris, a louaige de chambre garnye et se pourront les parties départir du present bail, quand bon leur semblera, en payant par le dit preneur les louages *pro rata* de ce qu'il occupera la dite chambre. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

1564, 29 novembre. — Loys Viet, libraire à Paris, reçoit de Marguerin Lapostre, marchand mercier, 6 l., pour un terme à echoir à Pasques, de la chambre faisant le 2e étage de la maison de l'*Image Notre-Dame,* rue de la Licorne, 24 l. par an. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN LESUEUR

1564, 24 avril (après Pasques). — Jehan Lesueur, maître fondeur de lettres d'imprimerie, et Marguerite Balde, sa femme, et Michel Lesueur, son frère, vendent une partie de la succession de Nicolas Le Sueur, leur père, et Claude Bruneau, leur mère, en une maison rue de la petite bouclerie à Paris, à l'enseigne du *Crieur.* Gabriel Blondeau, marchand orfèvre, lui vend aussi sa part en la dite maison. Vente par Thomas Jablier du tiers de la moitié de deux cinquièmes en cette maison. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir, plus loin, Pierre Mouton, à la date du 5 avril 1581.

JEHAN DAVID

1564, 19 ou 20 juin. — Jehan David, imprimeur à Paris, nommé exécuteur testamentaire avec Nicolas de Gonfreville, prestre, de Jacques David, aussi prestre et correcteur d'imprimerie. (Arch. de Bardin, not. à Paris).

Arch. nat., ZZ[1] 303, f. 76.
Communiqué par M. Bernard Prost.
Lotin cite un libraire des mêmes nom et prénom qui exerçait en 1621 ; nous nous demandons si c'est l'imprimeur David Jehan.

CLAUDE COQUET

1564, 26 juin. — Claude Coquet, marchand libraire, demeurant rue S. Victor, et Claude Beaugrand, veuve de feu Laurent Hochet, tavernier, rue des Meurs, près la dite rue et porte S. Victor, font un traité du mariage. Ils se prendront pour époux le plus tôt possible. (Arch. de Bardin, not. à Paris.)

Arch. nat., ZZ[1] 303, f. 81.
Communiqué par M. Bernard Prost.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN HULPEAU

1564, 17 août. — Marguerite Marchand, lingère, femme de Jehan Hulpeau, libraire, demeurant rue S[te] Geneviève du Mont, reçoit comme apprentie Marguerite Claire, fille de Roland Claire, barbier. La mère du barbier s'appeloit Anne de S[te] Beuve. (Arch. de Bardin, not. à Paris).

Arch. nat., ZZ[1] 303, f. 137.
Communiqué par M. Bernard Prost.

(A suivre.)

POÈTES PROVENÇAUX

(SUITE)

VI

Galoi troubaire de Marsiho,
Q'en prouvençau cantavo, antan,
L'Uvèune, la mar, sa patrio,
E la marqueso de Grignan ;

Tu, que dedins ta pouesio
A madamo Varanchan,
Laisses degoula toun genio
Dei brègo de mèste Mauchuan ;

En mourènt, as leissa toun oumbro
Souto lei pibo de Belloumbro
Que viho sus soun pavaioun,

Coumo dins touto la Prouvènço
Toun sabé, tei vers, ta sapiènço
Sèmpré faran viha toun noum.

Marius Bourrelly.

Le chanteur ravissant des bords de l'Huveaune — le La Fontaine provençal, — a subi le sort commun à la plupart des hommes d'une intelligence supérieure. Après avoir charmé par son esprit une société aimable, puissante par la richesse et par les relations les plus élevées, bercé de promesses, il a vécu dans un état voisin de la misère. Il eut le mérite de narguer la destinée et de conserver son caractère joyeux et c'est cette douceur de mœurs qui lui attira tant de sympathie.

François-Toussaint Gros, naquit à Marseille, vers la fin du dix-septième siècle, dans un milieu aisé. Placé au collège de l'Oratoire, il y fit de bonnes études. Il était très pieux et semblait appelé à la vie austère du cloître. Ses parents favorisèrent cette vocation et le jeune Gros alla prendre l'habit de Chartreux à Villeneuve-lès-Avignon. Avant de prononcer ses vœux, il s'aperçut qu'il s'était illusionné sur ses dispositions à l'état monastique : le troubadour avait sans doute percé sous l'habit de novice.

Revenu à Marseille, il y fréquenta la plupart de ses camarades de collège qui se livraient aux plaisirs de la culture des choses intellectuelles. Ses talents pour la poésie provençale le firent admettre dans les cercles littéraires. Présenté à Mme de Simiane, il obtint chez cette femme d'esprit et de bon ton des faveurs et des succès. Il brûla beaucoup d'encens sur l'autel de Bellombre, l'Abbaye aux bois de la Provence d'alors. Mme de Simiane, enthousiaste de la poésie alerte et colorée de Gros, ouvrait bien ses salons mais tenait sa bourse close. Elle promit beaucoup, mais elle ne tint pas. Notre poète n'était pas riche et les rimes provençales ne pouvaient suffire à son existence, bien qu'elles eussent obtenu une grande célébrité auprès des gens de goût. En 1732, Gros semble avoir fait paraître chez Cary, librairie de Marseille, trois fables, sur lesquelles le marquis de Caumont écrivait, le 30 décembre à l'éditeur : « J'y ay trouué des peintures viues puisées dans le sein même de la nature, des images riantes, beaucoup de choix et de force dans l'expression. On ne peut être poète sans auuoir tous les talens, et M. Gros peut se vanter de l'être, d'autant mieux que le genre de poésie auquel il paroît appelé exclut toute imitation seruile. »

Ce jugement est à retenir. Le marquis de Caumont était un savant distingué et un fin lettré. Il avait réuni

à Avignon une bibliothèque choisie, doublée d'un cabinet d'estampes, de médailles et d'antiquités, et il aimait à s'entourer des hommes de lettres. Ainsi encouragé, Gros publia encore quelques pièces fugitives et enfin son *Recuil de Pouesiès Prouvençalos de M. F. T. G., de Marsillo. A. Marseille, chez D. Sibié, imp., 1734* (1). Il y a un spirituel dialogue entre un bourgeois et un paysan de Marseille, sur l'heureux accouchement de la reine et sur le choix de Mme Varanchon pour nourrice de Madame de France. Les épitres à Mallaval, à d'Ardène, à Lebret, au marquis de Caumont sont pleines de charme et d'abandon. Une très longue pièce est dédiée à la marquise de Simiane; c'est une églogue intitulée : *Les Nymphes de l'Huveaune et de Bellombre.* Malgré son mérite, il y a beaucoup trop de classique. L'œuvre supérieure et originale de Gros est dans ses fables. Il excelle dans ce genre par l'invention et par le naturel. Il y est maître de son sujet et sa pensée revêt une forme propre et élégante. Ses moralités sont vivement amenées. Citons son chef-d'œuvre :

LOU POULAS ÉSPLUMASSA

Que fa bouen batre un glourivous,
Gardo sei cou d'un air jouïous,
Tandis que lou verin en secret lou devoro.
Certain Cacaraca, courtisan de l'Oouroro,
Beou, fier et d'un port majestous,
Dispousavo selon soun goust
D'un gentil pople de Coutounos.
Navie tant et puis mai,
De toutei lei coulours, de grandos, de pichonnos;
Anfin, sa cour èro un serrai.
Nouestre sultan, un jour, vès et si pesquo
D'uno galino barbaresquo,
Que fasie la félicita

(1) In-8 178 et 3 pp.

D'un poulas que n'avie qu'ello per tout partagi.
Soun amour et sa vanita
Sount pas d'humour d'espera davantagi.
Cres que n'a qu'à si présenta
Per que, senso difficulta,
Esto bello Affriqueno accepte soun oumagi.
Tallo maniero de pensa
Es de l'ourguillous l'apanagi.
Davan l'aubo la va trouba,
L'aprocho, la revillo,
Puis, per façoun, li caqueto à l'oourillo,
Et puis, piquo doou ped em'un air de fierta,
Tirasso l'allo, senarquillo;
Fa tant, dis tant, qu'esvillo soun rivau,
Qu'eme furour d'abord li declaro la guerro ;
Li beou lou vent. D'un bec mourtau
Plumo et quoue sount per l'air, troues de cresto per terro.
Que revers per nouestre galan,
Que tout esplumassa, vergougnous et sanglan,
Reven ches eou en estoufan sa laigno !
Lou jour si fa, galinos en campaigno.
Ges de poulas. Qu'es devengut ? Noun sai.
Qu'espectacle ! Lou veen din d'aquel équipagi,
Dins un cantoun, qu'empruntan un air gai,
Li ten d'abord estou langagi :
« N'aves pas esto nuech senti lei pepidoun,
La maudicho engenso que sount,
M'an pensa fa deveni lebre.
A fouerso de m'espepieouna,
Mi sieou per-tout despoudera,
Et même cresi qu'ai la fèbre. »

V'ai dich un coou, va dirai dous :
Que fa bouen batre un glourivous.

Florian a imité cette fable dans *Le coq Fanfaron*. Il en a pris le sujet, mais il y a mis du sien. Mancini-Nivernois, fabuliste assez distingué, a traduit l'apologue provençal presque mot pour mot. Son *Coq déplumé* se termine par ce vers ·

Il fait bon battre un glorieux.

Voici encore une fable de Gros qui se distingue surtout par un récit entraînant :

LEI DOUS LOUPS

Un jour, un loup, vieil, descarna,
Sarquavo à si desparjuna :
Lou paure diable s'en anavo
Testo souto, balin balan,
Et sur sa vido, en caminan,
Per enterin mouralisavo.
Qu'es devengut, entr'eou disie,
Aqueou tem que Marto fielavo !
Dei loups éres lou Capoulie ;
Din t'adoubadou si goumflavoun ;
Davan de tu cadun fugie :
Aves, cans, pastres, tous cridavoun :
« Vel'eici, garo lou barban ».
Aro lou mendre brut t'estouno ;
Uno mousco t'es un tavan.
Parens, socis, tout t'abandouno,
Et n'as pas sant alimen ren.
En fen aqueou resounamen,
Ves un hallan de soun espéço,
Qu'à soun aise boutavo en péço
Un Moutoun gros et gras à lard ;
D'abord la joio l'estoufeguo ;
Deis ueils l'empasso si deleguo ;
Et si penso : N'auras ta part.
Si couneissen, sian camarado,
Meme autrei fès l'y'ai fa plési.
Adounc, em'un air coumbouri,
Humblamen li fa la coulado
Et li dis : « Bouen jour, moun ami,
Fa bouen estre vous ; j'ès l'empéri.
Quadenoun, lou bel animau !
Permetés que n'en mangi un pau ;
Moueri de fan et de miséri ;
Din lou besoun l'ami si ves ».
L'autre, d'un ton plen de mespres,
En lin moustran sei trissadouiro,
Li respouende : « Que tant d'ami ?

Qu sies, vileno rato-fouiro ?
Anen, su, parte, crese-mi ;
Qu'hors d'aquo ti lévi la fedo ».
Lou misérable, ben surpres,
Va si fet pas dire doues fes :
La quoue basso, gratet pénedo,
En remoumian : « Aquo es fini :
La paureta n'a ges d'ami ».

Tandis qu'un accueil flatteur était fait aux œuvres de Gros, le poète végétait : ses puissants amis, ses protecteurs éclairés et si fins appréciateurs des choses de l'esprit, — le marquis de Caumont et madame de Simiane, osèrent le gratifier du prosaïque emploi « de brigadier d'un poste de douane ou agent subalterne des fermiers généraux », établis à l'île de la Barthelasse à Avignon. C'était honteux. Faute de mieux, Gros se résigna dans son île, avec moins de ressources que n'eut Robinson Crusoé. Il employa ses tristes loisirs à forger un dictionnaire provençal dont le manuscrit est sans doute perdu. La correspondance du marquis de Caumont, recueil autographe ayant appartenu à M. de Crozet, le savant et regretté bibliophile marseillais, — nous fait suivre avec intérêt les vicissitudes de Gros, pendant les deux années qu'il passa à la Barthelasse : elle fournit des détails sur le poète, absolument ignorés des biographes.

Le marquis de Caumont écrivait à l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille : « Notre pauvre troubadour est tranquille et content dans sa patache. Le poste est gracieux dans la belle saison ; mais en hyver, je ne comprends pas comment il a pu y tenir (11 mars 1735). — Je n'ay point veu notre troubadour depuis que j'ai receu votre dernière lettre. Jamais homme n'a esté plus « Vxorius » que luy. Il est d'ailleurs occupé à faire radouber sa patache. J'aime fort le voir, et je voudrois

bien luy faire changer son état de triton contre quelque chose de mieux et de plus lucratif (11 juin 1735). — Notre troubadour ne pouuoit mieux faire que de trauailler à vn dictionnaire provençal. Il doit m'en faire voir un échantillon... Il paraît content. Je lui trouue un excellent caractère. (14 janvier 1736). — Il me tarde fort de le sçavoir gîté en terre-ferme et auec un peu plus de reuenu. On luy promet monts et vermeilles, et moy aussi je suis toujours très empressé à luy faire plaisir. Je sçais qu'il travaille à vne espèce de dictionnaire provençal et je luy en sçais bon gré (18 février 1736). — Notre troubadour aura bientôt un enfant. Sa femme est sur le point d'accoucher, cela n'empêche pas de songer à son glossaire prouençal. On luy fait espérer un changement favorable. C'est un parfaitement honnête homme que j'aime fort (7 avril 1736). — Notre troubadour est occupé à pondre ses œufs. Je désirerois fort que le crédit de madame de Simiane pût luy procurer quelqu'employ d'vn reuenu honnête en terre-ferme, car sa patache est une triste demeure. Je ne sçais en quel état se trouue son glossaire provençal. (21 avril 1736). Je fais ce que je puis pour notre pauvre troubadour. J'agis et je fais agir mes amis. Mes soins ont été infructueux jusqu'à présent (5 janvier 1737.) » (1)

Le pauvre Gros dut philosopher et continuer à narguer le bien-être en notant son glossaire et en augmentant son portefeuille de quelque nouvelle production poétique. Enfin il quitta la Barthelasse pour occuper un petit emploi dans les fermes, au Pont-de-Beauvoisin. D'après quelques biographes, il aurait fait un voyage à Paris dans le but de tenter la carrière littéraire ; ses essais poétiques en langue française ne réussirent pas. Attaqué de para-

(1) *Notes pour servir à la Biographie de F. Toussaint Gros.* Marseille Vᵉ M. Olive, 1860, in-8.

lysie, il mourut à Lyon, en 1748, à l'âge de 50 ans, oublié et méconnu. En 1763 on réimprima ses œuvres sous le titre de : *Recueil de pouesiès prouvençalos de M. F. T. Gros de Marseillo. Nouvello édicien courrigeado et augmentado per l'autour, eme uno explicacien dei mots lei plus difficiles* (1). Mossy, imprimeur de Marseille, contrefit cette édition, la même année, avec un titre exactement pareil, mais il y glissa, p. 221, une énigme, qui augmenta son larcin d'une page et qui ne figure pas dans la vraie nouvelle édition. Depuis, Gros a encore été édité à Marseille, chez Arnaud (1842, in-8) avec une notice par Louis Méry. Les félibres ne sont pas enthousiastes de ce talent vigoureux, à la note toute provençale. Il n'en est pas moins resté le digne successeur de Bellaud de La Bellaudière et il occupera toujours un rang très distingé dans la galerie des *Troubaïres.*

VII

Le 21 juin 1791, le chirurgien Jean-François Reymonenq, reçoit de sa femme Claire Daulaux, un nouveau-né, qu'il appelle Jean-Joseph-Eusèbe. L'enfant était vigoureux. Le jeune homme complète ses études médicales à Paris. Le quartier latin d'alors était une faculté de plaisirs. Eusèbe Reymonenq y prit ses inscriptions régulièrement. Il arrive, néanmoins au doctorat. Sa carrière n'offre rien de saillant. Etabli à La Roque-Bussanne (Var), son lieu de naissance, il saigne ses compatriotes, — c'était à la mode, — et se livre à ses penchants pour la littérature provençale.

Déjà, à peine âgé de douze ans, il a manifesté son talent poétique, dans deux odes en français qui annon-

(1) Marseille, chez Sibié, 1763, in-8, 227 pp.

cent un esprit orné. Nous lisons ce fragment de l'ode au Printemps :

Les Zéphirs aux douces haleines
Vont en folâtrant dans les plaines
Caresser les aimables fleurs.
Tout plaît ou s'empresse de plaire,
Tout se ranime sur la terre :
La joie renaît dans tous les cœurs.

Au contact d'une population qui parle le provençal, Reymonenq se familiarise avec cette langue.

L'un des moins connus de la pléïade qui s'honore des Bellot, des Diouloufet, des d'Astros, ses contemporains, il a droit d'occuper une place dans le Panthéon troubadouresque. Ses *Fables, Contes et historiettes en vers provençaux* (1), sont semés de cet enjouement, de cette grâce native de nos trouvères. Le vers est ingénieux, coulant, écrit sans prétention, l'expression est pittoresque ; les sentences et les maximes arrivent sans effort et avec beaucoup de naturel. Toutes ces qualités se retrouvent dans la fable du moineau.

LOU PASSÉROUN

Un estourdit passérounet
Arrapat dins un trébuquet
Et mes en gabi,
Passavo soun tems dins la rabi,
Et per sa liberta boustigan de soun miès,
A travers leis barreous s'espéyavo lou piès.
Que fas aqui ? li dis un jour soun mestre,
T'abrigues per sourtir, pourtant, ounte pourrièś
Mièś estre ?
As plus à rédoutar la gièrou, ni lou caou,
Ni lou fusiou, ni la léquo perfido :

1) Toulon, Baume, 1835, in-8, 78 pp. Très rare.

Sies caressa per leis gens de l'houstaou ;
Ta mangeoiro est toujour garnido ;
Que désires de mai ? canto, fai bouano vido.
Sabes-ti pa que teis coumpans
Foou que vagoun gaspiar sa maigro nourrituro ?
Ben que catious outro mésuro,
Pitoun pas quatre grans
Sur leis fumiers dins leis carrièros,
Ou dins lou paillourie réjounch dins leis fénièros
Senso courre dangier d'estre pres, malhurous !
Per quaouque fin gatas alerto et pa rampous ;
Eis traous ountc la nuech van plugar la parpélo,
Un garri quaouque fès ven li rouigar leis ouas.
Anfin l'a pa de jour que noun la passoun bello :
Eh ! quu poou mies que tu counouisse seis encouas !
An fouasso de maoutems, dis l'oousséloun, va sabi,
Mai soun libres, doou mens ; et siou dins uno gabi.

Quelle aimable philosophie et quelle bonhomie dans dans ce début de *La Frémo et la Galino :* !

Taou crésem malhurous que jouis souto capo :
Countent doou viesti que lou tapo,
Satisfach d'un moucèou de pan,
Uno véno d'aillet li semblo un ourtoulan.
Lou passa, l'avenir, ren que siech lou tartugo ;
Senso envegeo, senso remord,
Travaillo viou, se couquo plugo,
En que bouan changearie soun sort !
Ensin és la Galino à l'obro matiniero.
La bourdillo de la carrièro
Et lou fumier de la lichièro
Soun per élo un trésor que s'espuiso jamai ;
Atou, tout lou jour leis estrapo,
Et de tems en tems li desclapo
Lou pagament de soun travai,
Un paou de pichot blad, quaouque gran de civado,
Brigo perdudo, et per hasard toumbado
Deis brégos avidos d'un ai ;
Et tout en estrapant si farcis lou gavai.
Uno Frémo, bouano amo, un jour n'examinavo
Uno siouno en dever de si cerquar soun pan.

Harpos et bec tout vanegavo,
Lou fém ero estrailla, la pooussièro voulavo,
Et ben que bouleguesse tant,
Li vesie pa trouvar per amourtir sa fam.
Atou, n'en a pièta, la crido :
Tito, coto, poulido !
Et la Galino ven, etc. ;

Les contes et les historiettes ne sont pas moins intéressants que les fables. On y reconnaît le goût éclairé de l'auteur ; il y a des pensées originales. Reymonenq travailla pour le théâtre, où il obtint un simple succès d'estime avec sa comédie en vers : *Lou Proucurour enganat* (1), représentée à Marseille. L'action manque de développement et le jeu des acteurs laisse à désirer sous le rapport de l'animation, la mise en scène est faible.

Avancé dans la vie, maladif, le docteur n'exerçait pas moins sa verve. Il a laissé des pièces inédites et quelques-unes ont été imprimées dans des recueils spéciaux. Réunies, elles formeraient un petit livre piquant.

(1) Marseille, imp. Clappier, 1851, in-4, 16 pp.

ROBERT REBOUL.

LES PORTRAITS

DE

LA REINE MARIE-ANTOINETTE

EN AUTRICHE & EN ALLEMAGNE

Malgré l'énorme quantité de portraits de la reine Marie-Antoinette qu'on rencontre partout, il existe toujours une grande divergence d'opinions sur les véritables traits de cette princesse infortunée (1). Cela se comprend aisément, quand on se rappelle que peu d'artistes de mérite avaient occasion de la peindre d'après nature, et quand on considère jusqu'à quel degré les passions du temps devaient influencer les artistes. Du vivant même de la reine, les artistes de la cour avaient adouci certains traits caractéristiques de son visage et créé une physionomie de convention, qui a depuis été adoptée par la postérité. C'est ainsi qu'on a vu s'atténuer peu à peu ces traits particuliers à la maison de Habsbourg-Lorraine qu'on retrouve sur les médailles et les meilleurs portraits de Marie-Antoinette : un front bombé, des yeux saillants, un nez non-seulement aquilin, mais presque recourbé, la lèvre supérieure fine et mince, mais l'inférieure épaisse et avancée, le bas de la figure fort et fuyant. En conséquent, le visage de la reine ne doit jamais avoir été d'une régu-

(1) Voir : *Iconographie de la Reine Marie-Antoinette.* Catalogue descriptif et raisonné de la Collection de Portraits formée par Lord Ronald Gower, précédé d'une lettre de M. Georges Duplessis. Paris, Quantin, 1888.

larité parfaite ; mais elle avait sa beauté particulière et dont le caractère principal était une expression de noblesse que ses ennemis eux-mêmes n'osaient méconnaître et que tous les mémoires contemporains attestent. Lorque commencèrent pour la reine les mauvais jours, où une haine atroce vint remplacer une adulation excessive, les artistes qui se souciaient encore de faire des portraits de Marie-Antoinette faisaient exactement le contraire de ce qu'avaient fait leurs devanciers. Tandis que ceux-ci cherchaient à atténuer les parties imparfaites du visage de la reine, ceux-là se plaisaient à les exagérer. Le nez qui était grand devint énorme, le menton un peu épais prit des proportions démesurées, et la figure d'une princesse que tout le monde avait admirée et flattée à l'époque de son arrivée en France en 1770, subit presque instantanément, après l'an 1789, une transformation complète. La flatterie posthume, trop d'accord avec une généreuse réaction en faveur d'une mémoire honorée, a continué cette œuvre jusqu'à nos jours et l'a achevée.

Il y aurait du mérite à faire une étude scrupuleuse de l'iconographie de la reine et de fixer une physionomie qui commence à nous échapper. C'est pour contribuer à un tel but que nous avons fait reproduire dans son ensemble l'intéressant tableau qui porte sur l'encadrement l'inscription : « *Donné par la reine à M. le Prince de Starhemberg, 1777, peint par le Chevalier Dagoty.* »

M. le prince Camille de Starhemberg, le possesseur actuel du tableau, qui se trouve dans son château Hubertendorf près de Blindenmarkt, en Basse-Autriche, a bien voulu, à notre demande, en faire faire une reproduction photographique. Ce portrait, qui rend les traits de la reine avec une grande fidélité, la représente pendant cette époque de sa vie où elle fut le plus adulée. Marie-Antoinette est en costume de fête, parée pour le bal ; elle porte le manteau royal. Sa main droite est appuyée sur un globe, la couronne des reines entourée de fleurs de lis repose sur un coussin, une harpe, son instrument favori, est adossée contre un tabouret ; dans le fond d'un vestibule, on aperçoit la statue de la France tenant le médaillon de Louis XVI. C'est bien la jeune et belle

souveraine que la France applaudit et qui put envisager l'avenir sans effroi. (1)

Ce qui confirme l'authenticité du tableau en question, c'est sa conformité exacte avec les gravures en couleurs de Janinet. de J.-F. Gautier-Dagoty, qui sont du même temps. C'est bien aussi la même personne que Moreau le Jeune et L.-S. Boizot nous ont montrée en profil.

Le premier possesseur du dit tableau, le comte George, depuis 1765 premier prince de Starhemberg, né à Londres en 1724, était de 1755 à 1766 ambassadeur de l'Autriche auprès du Cabinet de Versailles. C'est lui qui, en 1756, contracta avec Bernis cette fameuse alliance entre la France et l'Autriche qui fut scellée par la funeste hyménée du Dauphin Louis-Auguste et de la fille de Marie-Thérèse. De retour dans son pays, le Prince de Starhemberg fut nommé ministre de l'Intérieur par le gouvernement autrichien et resta à ce poste jusqu'en 1770, où il il fut nommé ministre pléni-potentiaire auprès du gouverneur des Pays-Bas autrichiens. C'est pendant cette époque que la reine daigna lui faire présenter son portrait.

Le prince de Starhemberg resta à Bruxelles jusqu'en 1783 ; après son retour en Autriche, il fut nommé grand-maître de la Cour *(Oberst Hofmeister)* par l'empereur Josèphe II, charge qu'il occupait encore sous les empereurs Léopold II et François II jusqu'à son décès, le 19 avril 1807.

Il m'appartient encore de diriger l'attention de mes lecteurs français sur les portraits et les bustes de la Reine qui se trouvent en possession de l'illustre maison d'Autriche. Il y en a un nombre assez considérable dans les châteaux impériaux à Vienne, à Schonbrunn et à Laxenbourg. La liste qui me fut offerte par la bienveillance de M. le chevalier d'Engerth, directeur de la galerie impériale de tableaux du Belvédère, en compte 12, et en outre 7 miniatures.

(1) Voir la reproduction dans : *Illustrirte zeitung. Leipzig,* 19 septembre 1891.
Un exemplaire de la reproduction se trouve dans la Bibliothèque nationale, cabinet des estampes.

Parmi tous ces tableaux, je ne mentionnerai que le portrait au pastel (89 cm. h. sur 41 cm. l.) peint par Jean-Etienne Liotard et qui est d'une rare perfection. La reine, très jeune encore, y est représentée en habits de chasse. D'après une note conservée aux archives impériales, ce portrait fut donné par Marie-Antoinette à sa mère l'Impératrice-Reine ; il se trouve maintenant au château de Laxenbourg *(im blauen Hof)*.

Quant aux bustes de la reine, il faut avant tout faire remarquer celui dont l'auteur n'est pas connu et dont on sait seulement qu'il fut envoyé de Paris. Feu le roi Louis II de Bavière l'admirait beaucoup et donna l'ordre d'en faire une photographie. Le malheureux prince fit un véritable culte de la mémoire de Marie-Antoinette et ne passait jamais devant son buste sans lui faire une révérence. Un autre buste non moins beau se trouve dans les collections impériales. Il fut exécuté à Paris en 1771 par J.-B. Lemoyne, et représente Marie-Antoinette comme Dauphine, un an après son arrivée en France.

Finalement, il ne faut pas oublier de faire mention d'une troisième buste de la reine qui se trouve chez l'archiduc Albrecht, et qui fut offert par la reine à sa sœur l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas autrichiens. L'artiste n'est pas connu, mais son œuvre est d'une rare beauté et d'une exécution parfaite. Ces trois bustes montrent une conformité exacte avec le type que portent les gravures en profil par Le Mire (d'après Moreau le jeune et Gaucher) et le médaillon de L.-S. Boizot (gravé par Marie-Louise-Adélaïde Boizot), et par conséquent avec les médailles de Wiedemann et de Guilemard estimées à juste titre par tous les amateurs. Non moins estimées comme les médailles de A. Wiedemann et de Guillemard (1770) sont les médailles par Duvivier de 1774-82. Quant aux médailles de Küchler, Baldenbach et Loos, qui représentent le supplice de la reine, ils ont seulement un intérêt historique ; pour l'iconographie de la reine, ils sont sans valeur.

Après Vienne, c'est à Darmstadt qu'on trouve quelques portraits de Marie-Antoinette. Ce sont les reliques d'une amitié qui liait la reine dès sa plus tendre enfance avec les

princesses Louise et Charlotte de Hesse-Darmstadt, qui furent élevées avec elle à la Cour de Vienne et dont les portraits en miniature l'accompagnèrent jusqu'au Temple.

Lorsque le président du tribunal révolutionnaire demanda à la reine de qui étaient les deux portraits de femme qu'on avait trouvés parmi ses effets, elle répondit : « Ce sont deux dames avec lesquelles j'ai été élevée à Vienne (1). » — « Quels sont leurs noms ? » — « Ce sont les dames de Mecklenbourg et de Hesse. »

Au château de Darmstadt se trouvent les portraits suivants :

Dans la galerie des tableaux :

A mi-corps, dans la toilette de Trianon, par Mme Vigée-Lebrun, (90 cent. de hauteur sur 72 cent. de largeur). Sur l'encadrement on lit l'inscription suivante :

« *Donné par la Reine à la Princesse Louise, en 1783.* »

Dans la chambre des assemblées :

En ovale, sans coiffure et avec l'inscription :

« *Peint par Louise-Elise Le Brun, née M. Vigée en 1781.* » (60 cent. de haut. sur 50 cent. de larg.)

Enfin au Palais-Neuf :

Une miniature qui représente la reine en habit de cour, décolletée, les cheveux relevés et ornés d'un chapeau à plumes (7 cent. de haut. sur 5 cent. de larg.). Cette miniature provient de la succession de la Landgrave George de Hesse-Darmstadt, née comtesse de Linange-Heidesheim (2). Pour la ressemblance, elle me semble préférable aux deux tableaux de Mme Le Brun. Cette femme quoique artiste de bon goût, spirituelle et attachée à la reine, n'eut pas le don de transmettre à la postérité les véritables traits de Marie-Antoinette. On a pu dire que, si, entraînée par l'inconsciente flatterie de son affection, elle embellissait son objet, ce mensonge était

(1) Ce séjour des princesses de Hesse à Vienne pendant leur jeunesse, mentionné par le comte de Reiset n'est pas appuyé par des documents quelconques. Probablement cette amitié date d'un séjour que la famille du prince Georges fit à Paris en 1780.

(2) Le nom exact de cette branche de la Maison de Linange (Leiningen) était : Linange-Dagsbourg-Falkenbourg in Heidesheim.

pardonnable. Cependant, plus sévère à cet égard, nous pensons que c'est faire tort à une personne que de changer son port, ses traits, sa physionomie, et de donner d'elle une toute autre idée que celle qui répond à la réalité. Ce manque de vérité est d'autant plus regrettable que la plupart des graveurs ont imité les portraits de la reine par Mme Le Brun, surtout le grand tableau, qui représente Marie-Antoinette entourée de ses enfants. De plus, n'ayant pas même suivi avec exactitude les contours tracés par Mme Le Brun, ayant plutôt cherché à faire le portrait d'une femme à la mode, ils sont insensiblement arrivés à supprimer presque toute ressemblance.

Une des princesses de Hesse-Darmstadt mentionnée ci devant la princesse Charlotte, fut mariée en 1784 en secondes noces au duc Charles de Mecklembourg-Strelitz (1), qui était veuf de sa sœur aînée Frédérique (1752-1782), et c'est grâce à cette circonstance qu'on trouve encore un portrait de Marie-Antoinette au château de Neu-Strelitz. Ce tableau peint au pastel par Dryander en 1785, représente la reine dans la simple toilette de Trianon (robe de percale blanche, fichu de gaze et un chapeau de paille à la Paméla), tenant une rose à la main ; le cadre avec la couronne royale, aux fleurs de lis, l'entoure encore. Après la mort de la duchesse Charlotte, la reine s'adressa à la landgrave Louise :

« La pauvre princesse Charlotte avait un portrait de moi, « pareil au vôtre ; ce sont les plus ressemblants qui aient « été faits : Je désirerais beaucoup le ravoir, ou du moins « savoir entre les mains de qui il a passé (2). »

Selon une lettre de la grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Strelitz du 28 février 1866 au comte de Reiset, la reine à daigné donner ce portrait elle-même au prince Georges de Hesse, frère de la princesse Charlotte. Suivant une autre lettre de la grande-duchesse douairière du mois

(1) Il se trouve maintenant dans la chambre mortuaire de la grand-duchesse douairière, Marie (née prineesse de Hesse-Cassel) décédée en 1881.

(2) Lettres de la reine Marie-Antoinette à la landgrave Louise de Hesse Darmstadt. Paris ,Plon, 1865.

de novembre 1865 à sa sœur la princesse Louise de Hesse, ce portrait lui a été transmis après la mort du prince Georges de Hesse-Darmstadt, oncle de feu son époux.

A la demande du comte de Reiset, qui, en 1865, se trouva à Norderney auprès du roi de Hanovre Georges V, ce dernier, pour résoudre ce problème, fit demander par une dépêche au grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, qui était alors près de Franfort, au château de Rumpenheim, si le portrait en question ne se trouvait pas dans la collection de Strelitz. Le grand-duc y répondit :

« Francfort, le 16 septembre 1865.

« Supposition tout à fait juste, concernant le portrait ovale « au pastel ; par contre, le tableau à l'huile, copie de Darms- « tadt. »

Ce renseignement exact prouve que le portrait dont la reine fait mention est retourné en possession de l'illustre maison de Mecklembourg-Strelitz, tandis qu'une copie à l'huile doit être restée à Darmstadt.

Un portrait semblable de l'illustre et malheureuse reine, mais en miniature enchâssé sur une grande tabatière en cristal et entouré de perles, se trouvait en possession du prince Georges de Hesse. Il appartient maintenant aux héritiers du duc Georges de Mecklembourg-Strelitz.

Quant aux deux statuettes qu'on voyait autrefois (1840-60) au palais de marbre près de Potsdam et dont parle M. Feuillet de Conches dans l'introduction de son œuvre sur Marie-Antoinette, elles sont tout à fait apocryphes. C'est une erreur, si ce savant prétend que Frédéric-le-Grand ait commandé ces deux statuettes toutes nues et lascives pour faire outrage à la reine ; car on sait qu'elles ne furent achetées qu'en 1840 pour la somme de 3000 écus par le roi Frédéric-Guillaume III à l'intercession de sa belle-sœur, la princesse douairière de Thurn et Taxis qui désirait venir en aide au comte autrichien de Pfaffenhofen. Ces deux statuettes furent probablement exécutées suivant les ordres d'un brocanteur parisien qui, pour faire croire au comte Pfaffenhofen, qu'elles étaient

l'œuvre de son père, dilettante en sculpture, y fit mettre l'inscription suivante :

MAR. ANT. GALLIARUM REG.
SCULP. AC. OBT.
E. G. S. LIB. BAR. A. PFAFF.
1775

C'est une pensée révoltante de supposer qu'un roi tel que Frédéric II ait pu pousser le naturalisme de son temps jusqu'à oublier entièrement la dignité du trône, de la morale et la décense même! La solution de cette énigme se trouve dans une ignorance historique qui a pu confondre le nom du comte Pfaffenhofen avec le sculpteur hollandais Alexandre Papenhoven qui était du dix-huitième siècle et dont on admire une statue de Vénus, qui se trouve au jardin neuf de Potsdam. C'est cette statue que Ewald de Kleist célèbre dans son poême *Le Printemps* :

Sieh Papenhoven's Meisterstück
Der Schönen Venus, in's Gesicht :
Sieh an den Mund des Marmorbilds !
Mansieht die Stimm' und hört Sie nicht.

Mes lecteurs me permettront de cesser ici mon examen. En parcourant mon catalogue des portraits principaux de la reine, qui se trouvent en Autriche et en Allemagne, et en examinant les reproductions mentionnées dans cet essai, on pourra se convaincre quelle était la physionomie véritable de cette malheureuse souveraine, qui expira sur l'échafaud le 23 octobre 1793.

A. LEESENBERG-HARTROTTE.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES

COLLECTIONNEURS D'EX-LIBRIS

Nous recevons le troisième numéro des *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris,* publication nouvelle qui s'adresse particulièrement aux amateurs d'ex-libris, de reliures armoriées et de blason. Nous constatons avec plaisir que cette revue tient les promesses faites lors de la fondation de la Société dont elle est l'organe. Sous son élégante couverture, nous trouvons des tirages hors texte reproduisant des pièces rares ou curieuses ; dans le texte, des articles soigneusement documentés et accompagnés de figures. Chaque numéro contient un questionnaire dans lequel les membres de la Société peuvent demander les renseignements dont ils ont besoin, et provoquer des recherches. Tout ce qui touche aux marques de propriété du livre trouve sa place dans cette revue, à laquelle nous souhaitons de continuer comme elle a commencé. — Pour plus de renseignements, s'adresser à M. le Dr L. BOULAND, 95, rue Prony.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

D'Eylac (A. de Claye). — La Bibliophilie en 1893. II. *Paris, librairie A. Rouquette, 69-73, passage Choiseul, 69-73,* 1894, pet. in-4 de 1 f. blanc, viii-167 pp. et 1 f. (10 fr.)

Lorsque M. de Claye publia, l'an dernier, la *Bibliophilie en 1891-1892*, il souhaitait à son petit livret d'avoir « des frères ». Il les aura, ajoutait-il, si le succès encourage l'auteur. Or, le succès a franchement accueilli ce premier volume dès son apparition ; on se l'est, pour ainsi dire, arraché chez Rouquette, et le petit frère est venu au monde, fort heureusement, attendant dès aujourd'hui, pour l'année prochaine, un troisième compagnon.

Je n'ai pas à présenter de nouveau M. le baron de Claye aux lecteurs du *Bulletin* qui ont pu apprécier eux-mêmes la sûreté de son érudition dans de bien intéressants articles publiés ici même. Outre que son nom est familier aux bibliophiles, son opinion fait autorité pour tout ce qui touche au livre.

C'est donc un vrai régal bibliographique et littéraire que vient de nous offrir l'auteur en faisant paraître le tome second de sa charmante publication.

Comme cela était en quelque sorte indiqué, la *Bibliophilie en 1893* est taillée sur le même patron que le précédent volume, avec plus d'ampleur toutefois.

Le livre débute — sans compter la préface — par deux études serrées sur la première édition des satires de Boileau et sur le premier texte de ce délicieux conte de Perrault, la *Belle au Bois dormant.* M. de Claye, à force de comparaisons minutieuses, a jeté

un jour nouveau sur quelques points de notre histoire littéraire demeurés obscurs.

Puis vient la série des compte-rendus bibliographiques dans lesquels l'auteur apprécie avec autant de goût que de jugement les principales publications de l'année, et l'on arrive enfin au chapitre le plus important de son ouvrage, la *Chronique du Livre.*

Cette chronique constitue, en quelques pages, une curieuse histoire des ventes qui ont eu lieu en 1893. N'allez pas croire que M. de Claye se soit contenté de transcrire sèchement les prix obtenus par les livres mis en vente ; ce qui donne à cette partie de la *Bibliophilie* un intérêt spécial, c'est que l'auteur a eu l'heureuse inspiration de dresser, chaque fois que cela lui a été possible, l'état-civil des livres précieux qui ont été adjugés, soit à l'Hôtel Drouot soit dans toute autre salle de vente. Il a fait l'historique de ces exemplaires, s'attachant à retrouver par quelles mains ils avaient passé et quels prix ils avaient atteints dans différentes ventes. L'année qui vient de s'écouler a vu se disperser bien des livres rares ; les adjudications n'ont certainement pas eu l'importance de celles qui viennent d'avoir lieu lors de la vente des deux premières parties de la Bibliothèque de M. le comte de Lignerolles, mais il suffit cependant de citer les noms de bibliophiles tels que MM. Marigues de Champ-Repus, de Mosbourg, de Fresne, Destailleur, Bon Taylor, Bouret, etc., pour que l'on puisse se rendre compte de l'intérêt qu'ont offert les ventes de l'année dernière.

M. de Claye aime trop les belles reliures pour n'avoir pas donné une place, dans sa *Bibliophilie,* à cet art si délicat du relieur. L'auteur, du reste, peut juger ces questions avec une compétence toute spéciale, car, récemment encore, l'*Union des arts décoratifs* l'appelait à siéger parmi les membres du jury chargés de juger le concours de reliure qu'elle avait organisé, et elle ne pouvait faire un meilleur choix.

M. de Claye, dans sa préface, nous annonce que le prochain volume contiendra des tables pour les trois premiers tomes de sa *Bibliophilie;* c'est une bonne promesse, car cela permettra de consulter avec beaucoup plus de fruit les nombreux et précieux documents qu'il a accumulés dans sa publication si utile et si pleine d'intérêt.

La *Bibliophilie,* imprimée avec luxe par Joseph Pigelet, de Châteaudun, est tirée à 300 ex. numérotés sur papier de Hollande dont 220 seulement ont été mis dans le commerce.

GEORGES VICAIRE.

Catalogue des estampes, dessins et cartes, composant le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque de l'Arsenal, par Gaston Schéfer, bibliothécaire à l'Arsenal. *Paris, aux bureaux de l'Artiste, 44, quai des Orfèvres,* 1894, in-8.

Le cabinet d'estampes de la charmante Bibliothèque de l'Arsenal est, après celui de la Bibliothèque nationale, le plus riche et le plus intéressant. La collection qui le compose est malheureusement peu connue, et il faut bien reconnaître que les recherches étaient assez difficiles à faire au milieu des cent mille pièces environ qu'elle renferme.

M. Gaston Schéfer, dont la compétence artistique, le jugement sagace et le goût délicat sont reconnus de tous ceux qui ont eu recours à lui, a pensé que ce serait rendre un service à tous les amateurs d'estampes ainsi qu'à la Bibliothèque, que de dresser le catalogue de cette magnifique collection. Il s'est donc mis courageusement à l'œuvre et il commence aujourd'hui la publication d'un travail hérissé de difficultés et qui lui a donné plus d'une fois bien du souci, en raison de l'anonymat sous lequel ont paru un grand nombre de planches. Il n'a épargné ni temps ni peine mais qu'il ne regrette ni sa peine ni son temps, car il trouvera sa légitime récompense dans l'utilité même de son œuvre.

La première livraison du *Catalogue des estampes*, qui vient de paraître, comprend deux feuilles, d'une impression très nette et très serrée, mais très aisée à lire, grâce à son habile agencement typographique.

M. Gaston Schéfer a adopté pour le classement des estampes, dessins et cartes, l'ordre existant actuellement dans les recueils anciens et les portefeuilles nouveaux, divisés, pour ces derniers, par écoles et par matières. Dans chaque école, l'ordre adopté est l'ordre alphabétique. Chaque article comprend, en général : le numéro de l'estampe, le nom de l'auteur sous lequel elle a été classée, un titre sommaire, la légende, vers, chiffres, etc., reproduisant autant que possible l'orthographe et le caractère typographique de l'original, les noms d'éditeur, date, état, format et enfin la désignation des livres ou suites dont fait partie la pièce cataloguée.

Lorsque cet intéressant travail sera terminé, alors qu'une table générale aura donné les noms qui y sont mentionnés, les icono-

philes, les travailleurs aussi, pourront se rendre compte, grâce à M. Schéfer, des richesses iconographiques de la Bibliothèque de l'Arsenal.

G. V.

CATALOGUE ANNUEL de la librairie française pour 1893, rédigé par D. Jordell, donnant la nomenclature de tous les livres parus en France et à l'étranger pendant l'année 1893. *Paris, Per Lamm, libraire-commissionnaire, (librairie Nilsson), 338, rue Saint-Honoré,* 1894 in-8 de 2 ff., 246 pp. et 1 f. (10 fr.).

M. D. Jordell qui est, comme on sait, le continuateur du *Catalogue général de la librairie française*, fondé par Otto Lorenz, vient d'apporter une heureuse innovation dans la publication de cet ouvrage qui rend les plus grands services aux bibliothèques et à la librairie. Le dernier volume, (tome XII), de ce catalogue comprend tous les livres publiés de 1886 à 1890 inclusivement; aujourd'hui, au début de 1894, il y a donc une pérode de trois ans sur laquelle nous ne sommes pas commodément renseignés. M. Jordell, se rendant bien compte de cet inconvénient, a trouvé une heureuse combinaison qui y remédie. Il a donc décidé de nous donner désormais un catalogue des livres imprimés pendant le cours d'une année. Ce catalogue annuel (1893), qui n'empêchera pas, à la fin du siècle, la continuation du *Lorenz*, est dressé exactement sur le même plan que ce dernier; toutefois, il est suivi de deux tables rédigées avec toute la précision et le soin qu'apporte dans ses travaux bibliographiques M. Jordell, savoir une table alphabétique des titres et une table alphabétique des matières. En 1900, ces catalogues annuels seront refondus et formeront un ou plusieurs volumes qui viendront s'ajouter aux 12 volumes déjà publiés du *Lorenz*.

Puisque M. Jordell est un infatigable travailleur que rien n'arrête, ne sommes-nous pas en droit d'attendre de lui la publication d'un ouvrage qui complèterait très utilement le *Catalogue général de la librairie française et étrangère* et en ferait un incomparable outil de travail pour les livres du XIXe siècle.

Le Catalogue d'Otto Lorenz ne commence qu'à l'année 1840; depuis 1801 jusqu'à cette époque, nous n'avons donc, pour nous

renseigner, que la *France littéraire*, la *Littérature française contemporaine* de Quérard, continuée par Bourquelot, et la *Bibliographie de la France*. Quérard et Bourquelot, bien que précieux, sont très incomplets, et la *Bibliographie de la France*, qui ne date que de 1811, est, en raison du nombre de ses volumes, d'une consultation mal aisée.

Ce serait donc faire œuvre utile que de combler cette lacune pour les quarante premières années du siècle. En soumettant cette idée à M. Jordell, je crois être l'interprète de tous ceux qui consultent son importante bibliographie et je fais des vœux pour qu'il veuille bien la prendre en considération.

G. V.

JOURNAL INTIME de M.-G.-T. Villenave (1804-1805), suivi de Mon livre ou moi ou d'autres. (Extrait de la *Revue rétrospective* de 1893-1894). *Paris, aux bureaux de la Revue rétrospective, 55, rue de Rivoli, 55,* 1894, in-18 de 2 ff. et 200 pp.

La *Revue rétrospective* que dirige avec tant d'autorité notre aimable confrère de l'Arsenal, M. Paul Cottin, continue à nous fournir de bien curieux documents historiques sur le XVIIIe et le XIXe siècles. Elle a publié, depuis une dizaine d'années, quantité de lettres, de mémoires, de relations, de notes où l'on trouve toujours à recueillir quelques détails intéressants. Notre collaborateur et ami Eugène Asse, dont les articles sur Alfred de Vigny, publiés ici mêmes, sont justement remarqués, y a donné des renseignements inédits sur Adrienne Lecouvreur, sur le Baron de Ferriol et Mademoiselle Aïssé ; M. Maurice Tourneux, dont nos lecteurs connaissent et apprécient les savants travaux, y apporte aussi fréquemment sa contribution. Je pourrais citer bien d'autres communications intéressantes faites à la *Revue rétrospective* soit par des amateurs soit par des érudits ; ce que je désire signaler aujourd'hui, c'est la publication du *Journal intime de Villenave,* le père de Mme Mélanie Waldor.

Dans ce journal écrit par lui-même et dont le manuscrit fait partie de la Bibliothèque de M. le Baron Jérôme Pichon, qui a bien voulu le communiquer à M. Cottin, Villenave a noté, au jour le jour, ses impressions d'ordre intime ou d'ordre littéraire ; à côté de notes

banales comme celles-ci « Lundi 26 août. Ma femme fait trois grands pots de cornichons », ou de « Ma femme achète une robe, Mélanie *idem,* 24 et 13 livres », on trouve des appréciations politiques, littéraires et religieuses, des anecdotes singulières et des récits pleins d'intérêt.

La *Revue rétrospective* est un précieux auxiliaire, pour les travailleurs ; on consulte toujours avec fruit la collection qui se compose actuellement de dix-neuf volumes et qui, nous l'espérons, continuera, chaque année, à grossir le nombre de ces documents de choix, publiés avec tant de discernement par son aimable directeur.

G. V.

MINISTÈRE de l'instruction publique et des beaux-arts. Bibliographie générale des inventaires imprimés par Fernand de Mély et Edmund Bishop. Tome deuxième (1er fascicule). *Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte,* 1894, in-8 de 2 ff., 370 pp. et 1 f. blanc.

Dans la livraison de septembre-octobre 1892, j'ai rendu compte du tome I de l'intéressante Bibliographie que MM. Fernand de Mély et Edmund Bishop ont entreprise. Le premier fascicule du tome II de cet ouvrage vient de paraître à la librairie Ernest Leroux. Il contient la liste des inventaires imprimés en Allemagne, Danemark, Ecosse, Espagne, Hollande, Hongrie, Islande, Italie, Pologne, Suède et Norwège, et Suisse. Les auteurs de ce remarquable travail, appelé à rendre tant de services, ont terminé le 1er fascicule du tome II par des additions relatives aux inventaires français, anglais et écossais.

Ces additions ne sont peut-être pas aussi complètes qu'elles pourraient l'être, et je crois rendre service à MM. de Mély et Bishop en leur signalant les extraits suivants d'inventaires imprimés dans le *Bulletin du Bibliophile* et concernant des prisées de livres :

— *Vendredi 13 juin 1544.* — Inventaire (par Galliot du Pré), de Jehan de Badonvilliers, S. d'Aunoy, de la Rivière, maître des comptes.

Bulletin du Bibliophile, mars-avril, 1893, p. 127.

— *Mardi 29 janvier, 1548 (1549).* — Inventaire (par Galliot I du Pré), de Jehan Hennequin, conseiller au Parlement, s. de la Chapelle-feu-Payen.

Bull. du Bibl., mai-juin, 1893, p. 221,

— *29 janvier 1548 (1549).* — Inventaire, après décès, (par Benoist de Gourmont) de noble homme Me Jehan de Thommery, lieutenant général du grand maître des eaux et forêts.

Bull. du Bibl., mai-juin, 1893, p. 247.

— *20 juin 1553.* — Inventaire, après décès, (par Guillaume II Nyverd) de Michel du Vau, commis au greffe de l'élection de Paris, rue des Arcis.

Bull. du Bibl., juillet-août, 1893, p. 319,

— *27 août 1553.* — Inventaire (par Galliot du Pré), de noble homme Françoys Sedille, conseiller au Parlement.

Bull. du Bibl., mai-juin, 1893, p. 222.

— *5 juin 1556.* — Inventaire, après décès, (par Jehan Le Bé), de Marguerite La Porte, femme de sire Gaudefroy Roussel, apothicaire, bourgeois de Paris.

Bull. du Bibl., mai-juin, 1893, p. 243.

— *12 août 1558.* — Inventaire et prisée des livres (par Galliot du Pré). de feu Michel de Vaux, advocat en Parlement, à la requête d'Isabelle Sanguin, sa femme.

Bull. du Bibl., mai-juin, 1893 p. 222.

— *2 juillet 1560.* — Inventaire (par Gilles Corrozet et Vincent Sertenas) de noble demoiselle Loyse du Bellay, veuve de feu noble homme Ch. d'Aulnay, en son vivant escuyer, s. de Villeneuve-la-Guiart, seule héritière du cardinal du Bellay.

Bull. du Bibl., janvier-février, 1894, p. 38.

— *7 janvier 1561 (1562)* — Inventaire (par Guillaume Nyverd), de Jehan Thioust, s. de Champigny, avocat au Parlement, décédé dans son hôtel, rue de la Verrerie.

Bull. du Bibl., juillet-août, 1893. p. 321.

— *23 janvier 1561 (1562).* — Inventaire des livres de Roland Poussemye, conseiller au Châtelet, par Estienne Petit, libraire juré de Paris.

Bull. du Bibl., mars-avril, 1893, p. 122.

— *Mardi 9 février 1562 (1563).* — Inventaire, (par Gilles Corrozet), après décès, de Pierre Lalemant, notaire et secrétaire du Roy, à la requête de noble demoiselle Jehanne de Luynes, sa veuve, rue de la Poterie.

Bull. du Bibl., janvier-février, 1894, p. 40.

— *Lundi 21 août 1570.* — Inventaire de Robert Mauroy (Gabrielle Petit, sa veuve), marchand, bourgeois de Paris, rue Mauconseil.

Bull. du Bibl., mars-avril, 1893, p. 123. Cet inventaire n'est pas relatif à des livres.

— *Jeudi 13 octobre 1594.* — Inventaire, après décès, (par Nicolas Bonfons) de Jehan Gillebert le jeune.

Bull. du Bibl., novembre-décembre, 1893, p. 513.

— *22 octobre 1596.* — Inventaire (par Nicolas Bonfons) de feu Me Jehan Gillebert, notaire ès cours ecclésiastiques, rue Neuve-Nostre Dame, au Petit-Escu.

Bull. du Bibl., novembre-décembre, 1893 p. 514.

MM. de Mély et Bishop ont été bien inspirés en dépouillant avec soin les précieux documents que nous a donnés M. Coyecque dans le *Bulletin de la société de l'Histoire de Paris;* le minutier des notaires Jehan et Pierre Crozon est d'une richesse incomparable, surtout au point de vue des libraires et des imprimeurs qui paraissent avoir été leurs principaux clients.

Avant de terminer cet article, qu'il me soit permis de regretter de ne pas trouver, à la date du 6 juin 1413, l'inventaire, imprimé pourtant (*Bull. du Bibliophile*, 1843, p. 518), des livres composant la Bibliothèque des seigneurs de Jaligny, publié par M. Le Roux de Lincy, et que j'avais signalé à MM. de Mély et Bishop dans mon article de 1892.

Mais je sais, par expérience, combien est rude la tâche du bibliographe et ce n'est, certes, pas moi qui jetterai la pierre à MM. Bishop et de Mély.

G. V.

— Le tome I (5 fascicules) de la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage, etc.*, 4e édition publiée par M. J. Lemonnyer, à laquelle le *Bulletin* a déjà consacré un article dans sa livraison de novembre-décembre 1892, vient d'être mis en vente. Il comprend les premières lettres jusqu'à *Discours sur le monde mulièbre* et est précédé d'une préface de l'éditeur.

Les fascicules suivants sont annoncés comme devant très prochainement paraître.

— ANTOINE GUILLOIS. Le Salon de Madame Helvétius. Cabanis et les idéologues. Ouvrage orné de deux portraits d'après des originaux inédits. *Paris, Calmann Lévy,* 1894, in-18.

Le nouveau livre que vient de publier M. A. Guillois, à qui l'on doit déjà de très intéressants ouvrages historiques tels que *Napoléon* et *Pendant la Terreur,* m'est arrivé trop tard pour que j'en puisse parler avec détails dans cette livraison. Je me borne donc aujourd'hui à le signaler aux lecteurs du *Bulletin.*

Il en est de même pour le savant ouvrage de M. l'abbé Ch. Urbain, à qui je demande de vouloir bien me faire crédit jusqu'à la prochaine livraison. Voici le titre de son livre:

— NICOLAS COEFFETEAU, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française (1574-1623). Ouvrage, orné d'un beau portrait, par Ch. Urbain, ancien élève de l'école pratique des Hautes études, docteur ès lettres. *Paris, Thorin et fils, 4, rue Le Goff,* 1894, in-8.

FERNAND DE LA MORANDIÈRE. — Beaux Serments. *Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 28 bis, rue de Richelieu*, 1894, in-18, (3 fr. 50).

Le *Bulletin du Bibliophile* n'annonce pas ordinairement les romans. Je ne puis cependant ne pas faire une exception pour *Beaux Serments*, de M. Fernand de la Morandière, qui est une œuvre honnête et saine, et que l'on peut, sans inconvénient, laisser ouverte sur toutes les tables.

MOLIÈRE. — Le Tartuffe ou l'Imposteur, comédie en cinq actes avec notice et des notes par Georges Monval. Dessin de L. Leloir, gravé à l'eau-forte par Champollion. *Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, rue Racine, 26, près l'Odéon*, MD CCC XCIV, in-12 de 2 ff. et xx-140 pp. (7 fr. 50).

En plus du pap. ordinaire, il a été tiré 20 ex. sur pap. du Japon, avec triple épreuve de la gravure (n°s 1 à 20), 25 ex. sur pap. de Chine, avec double épreuve (n°s 21 à 45) et 25 ex. sur pap. Whatman, avec double épreuve (n°s 46 à 70).

Je tiens, enfin, à saluer l'apparition d'une nouvelle Revue qui me semble appelée à rendre les plus grands services aux archéologues et aux historiens, et dont trois numéros ont déjà paru, la *Correspondance historique et archéologique*, dirigée par MM. Fernand Bournon et F. Mazerolle.

Les noms des deux directeurs de cet intéressant organe, tous deux anciens élèves de l'école des Chartes, sont une garantie de l'exactitude des renseignements qu'ils y accueillent. *La Correspondance historique* a pour but de faciliter de toutes les manières les recherches scientifiques ; elle a sa place indiquée à côté de *l'Intermédiaire des Chercheurs*, cette si utile publication de M. Faucou, conservateur du musée Carnavalet, qui s'occupe spécialement de la littérature et de la curiosité. Elle en est, pour ainsi dire, le complément naturel.

Le vieux *Bulletin du Bibliophile* est donc heureux de souhaiter à son jeune confrère tout le succès auquel, à bien des titres, il a droit.

Les abonnements (10 fr. par an) sont reçus chez M. F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie, 11, quai Conti, à Paris.

G. V.

Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle (1801-1893), par Georges Vicaire, préface de Maurice Tourneux. *Paris, A. Rouquette,* 1894. Premier fascicule.

Cette bibliographie était attendue avec quelque impatience par les amateurs, si nombreux aujourd'hui, des livres de notre siècle ; le *Manuel* de Brunet et son *Supplément* ne signalent, et encore très succinctement, que les publications de la première moitié de cette période ; Asselineau n'appelle l'attention que sur quelques romantiques ; le beau volume de M. Brivois se borne aux ouvrages illustrés ; d'autres travaux, fort estimables d'ailleurs, de ces dernières années sont restés inachevés ou volontairement incomplets. Une bibliographie générale du XIXe siècle s'imposait donc, tâche difficile et délicate, réclamant un labeur consciencieux et soutenu,

Periculosæ plenum opus aleæ ;

on était condamné à naviguer entre deux écueils ; on risquait de dire trop ou trop peu.

Le premier fascicule, qui vient de paraître, nous autorise à croire que l'auteur a adopté le seul système raisonnable, également éloigné de l'un et l'autre excès : pour Balzac, Théophile Gautier, Victor Hugo et autres *di primo cartello,* une bibliographie complète, embrassant jusqu'à leurs moindres opuscules (devenus les plus rares et souvent les plus recherchés) ; pour le reste, une sélection judicieuse, acceptant les œuvres de réelle valeur ou d'une vogue indiscutée, excluant les productions oubliées ou dédaignées. Il n'y avait guère d'autre moyen de ne pas être ou incomplet ou trop complet. C'est ainsi que, dans ses premières pages, M. Vicaire donne la nomenclature totale des œuvres d'Augier, de Balzac, de Banville, d'Auguste Barbier, de Barbey d'Aurevilly, de Baudelaire, tandis qu'il se contente du strict nécessaire pour les écrivains d'ordre inférieur.

L'auteur a réservé, avec raison, une assez large part aux publications périodiques, aux collections, bibliothèques, en un mot aux divers recueils de quelque importance ; il donne la nomenclature complète des ouvrages publiés par la *Société des Amis des livres,* que préside avec tant d'autorité M. Eugène Paillet, de l'*Art,* de l'*Artiste.* C'est là un travail considérable, qui coûte de patientes et minutieuses recherches, mais d'une incontestable utilité ; ces périodiques suivent, presque au jour le jour, le mouvement littéraire et artistique d'une époque dont ils donnent, mieux que des ouvrages isolés, le fidèle reflet. Une exacte analyse de leurs livraisons

sera un secours précieux pour les futurs historiens de la littérature et de l'art au XIXe siècle. D'autre part, les amis de notre vieille langue sauront gré à l'auteur d'avoir dressé, selon l'ordre chronologique des publications, une liste complète des ouvrages édités par la *Société des anciens textes,* depuis les *Chansons du* XVe *siècle* (1875) jusqu'au *Chansonnier françois de Saint-Germain-des-Prés* (1892).

Autre innovation dont il convient de féliciter M. Vicaire. Les bibliographes sont trop enclins à faire la part du lion à Paris et à rejeter dans l'ombre la province injustement sacrifiée. Le nouveau *Manuel* est plus équitable : les départements y seront convenablement représentés et les amateurs d'ouvrages spéciaux sur telle ou telle partie de la France y trouveront d'utiles renseignements. On rencontre déjà, dans le premier fascicule, le relevé exact des publications faites par la *Société des Amis des livres de Lyon.* La vieille métropole des Gaules qui, dès les premiers temps de l'imprimerie, s'est signalée par une si active production, méritait bien cet honneur. On ne saurait trop encourager cette excellente façon de pratiquer une décentralisation qui n'a rien de dangereux.

L'ouvrage complet ne formera pas moins de 4 ou 5 volumes, grand in-8, à deux colonnes, publiés en 8 ou 10 fascicules de 12 ou 13 feuilles, soit chacun de 384 ou 416 colonnes. Ces proportions monumentales répondent à la tâche que l'auteur s'est proposée ; la nouvelle bibliographie comprendra en effet : les éditions, avec ou sans figures, des écrivains de l'école romantique; les meilleures réimpressions des auteurs des siècles précédents ; les collections et bibliothèques de tous genres, les publications des sociétés de bibliophiles de Paris et de la province, les ouvrages tirés à petit nombre ; enfin tous les livres du XIXe siècle intéressants par la beauté de l'impression, par le luxe des illustrations ou à tout autre titre. Les prix de publication, les chiffres atteints dans les ventes mémorables et la valeur courante seront indiqués avec exactitude. Une table des titres de tous les ouvrages catalogués terminera le dernier fascicule.

M. Maurice Tourneux, dans une vive et alerte préface sous forme de lettre à l'auteur, présente le nouveau *Manuel* au public. Il fait justice du dédain immérité que les bibliophiles ont trop longtemps montré pour les livres de notre siècle : « Les préventions littéraires d'alors, dit-il, abolies aujourd'hui sans retour, je l'espère, accentuaient encore cette exclusion, d'autant plus inexplicable qu'abstraction faite des idées ou des doctrines, ces œuvres honnies avaient par leur typographie et leur décor de quoi séduire des

yeux assurément clairvoyants..... Des coquets in-12 de Renouard et de Didot aux extravagances typographiques de ces toutes récentes années, que de chemin parcouru ! Que d'efforts dont il est souverainement injuste, pour ne pas dire pis, de ne point tenir compte ? Se peut-il qu'un délicat vraiment digne de ce nom reste insensible aux ingénieuses combinaisons du burin, du bois et de la lettre moulée dont Curmer et Hetzel, Furne et Bourdin, Dubochet et Paulin nous ont laissé d'inimitables modèles. » Depuis quelques années, le XIXe siècle a pris une éclatante revanche ; il semble même accaparer, avec le XVIIIe, les faveurs d'un dilettantisme trop exclusif ; cette réaction, comme toutes les réactions d'ailleurs, risquerait de dépasser la mesure, si un certain nombre de libraires et d'amateurs érudits ne tenait haut et ferme, en face de cette menaçante levée de boucliers, le drapeau de la vieille bibliophilie. Ici, de même qu'en beaucoup d'autres matières, le mieux est un sage éclectisme qui sache accueillir tous les bons et beaux livres, depuis les vénérables productions de l'imprimerie naissante jusqu'aux œuvres de l'art contemporain.

Mais revenons à M. Vicaire, pour le complimenter une fois eucore du brillant échantillon qu'il vient de nous donner et lui souhaiter bon courage dans la poursuite et l'achèvement de sa laborieuse entreprise. Le *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle* est imprimé par M. Joseph Pigelet et édité par la librairie Rouquette avec tout le soin que réclame un si important ouvrage.

E. DELAPLACE.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

104. — LA DIETTE DE SALUT par le cardinal Pierre de Luxembourg et Paraphrases de Job par Pierre de Nesson ; in-fol. de 56 ff. ; hauteur : 299 millimètres, largeur : 208 millimètres, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Rel. anc.*) 1850 fr.

Voici la note du catalogue Lignerolles sur ce manuscrit :

« Superbe manuscrit exécuté au XVe siècle, sur VÉLIN et dans un parfait état de conservation. La Diète de Salut de Pierre de Luxembourg, qui, dans certains manuscrits, est simplement intitulée « le Livret » commence, au fol. 1, par : « Quand je regarde et cognois quelle vie j'ay menee... » et finit, au fol. 27 v°, par : « ... vous y veulle recevoir s'il lui plaist, a la fin de ceste mortelle vie. Amen, Explicit. » Le fol. 1 est orné d'une belle miniature dans laquelle l'auteur est représenté assis à sa table de travail, en costume de cardinal. On sait que Pierre de Luxembourg, né en 1369, vint étudier la théologie à Paris. Nommé à quatorze ans évêque de Metz par le pape Clément VII, il fut élevé à la dignité de cardinal diacre par le même pontife. Il mourut, à l'âge de 18 ans, à Villeneuve-lès-Avignon, en 1387.

L'ouvrage de Pierre de Nesson commence au fol. 27 v°, par le titre suivant : « Sensuit la Complainte que fait Job a Dieu ou Service des Vigiles qui est l'office que Saincte Eglise fait pour les mors. Et commance Job a dire ainsy a nostre Seigneur : *Parce mihi, Domine....*

Pardonne moy, beau sire dieux,
Car tu vois que je deviens vieux...

Cet ouvrage est connu sous les trois titres de *Paraphrases de Job*, *Leçons de Job* et *Vigiles des morts*. Voici la dernière strophe dans laquelle l'auteur fait connaître son nom :

Si fineray ma petite œuvre,
Qui mon ignorance descœuvre,
En ceste neufiesme leçon
Ou tous les lisans je requier
Quil leur plaise de corrigier
Leur humble disciple NESSON.
EXPLICIT. »

Ajoutons quelquels mots à cette intéressante notice. Pierre de Luxembourg mourut en odeur de sainteté et le culte de ce bienheureux se répandit assez vite dans les Flandres, en Savoie et en Espagne. Ses restes, dispersés à la Révolution, ont été retrouvés et solennellement déposés en 1854 dans l'église de Saint-Didier d'Avignon. Ses contemporains vantent sa piété ascétique et son érudition précoce en matière de théologie. Les conseils, en effet, qu'il adresse à une de ses sœurs pour la détourner de l'état séculier sont empreints d'une maturité qui étonne un peu de la part d'un écrivain mort à 18 ans. Le début même est d'une humilité chrétienne peu ordinaire dans un si jeune âge : « Quand je regarde et cognois quelle vie j'ay menee depuis que je scens connoistre bien et mal, je ne treuve que pechiez et temps perdu. Et se ie ay fait aucuns biens, sy ne sont ilz pas dignes de guerdon... » Toute la *Diète de Salut* est animée du même esprit de pieuse modestie, uni à une raison d'une fermeté virile. Aussi quelques biographes hésitent-ils à considérer Pierre de Luxembourg comme le véritable auteur de ce manuel pratique de sainteté, qui n'est pas sans quelque analogie avec l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales. Quoi qu'il en soit, il est peu de livres, ayant pour but la direction d'une conscience chrétienne, qui puissent lui être comparés pour l'onction prénétrante et l'élévation des idées.

Quant à la *Paraphrase de Job*, selon l'auteur de l'article *Nesson* dans la *Nouvelte biographie générale* (Firmin Didot frères, 1870), on n'en connaîtrait jusqu'ici que quatre manuscrits ; deux à la Bibliothèque nationale et deux à la Bibliothèque Vaticane, dont un du fonds de la reine Christine ; notre manuscrit joint donc au mérite d'une excellente conservation celui d'une très grande rareté. La Paraphrase se compose d'une série de sixains de vers de huit pieds, commentant successivement chaque verset du Livre de Job. Nesson versifie avec aisance et la peinture des répugnantes infirmités du malheureux Job arrive parfois à un réalisme énergique.

105. — Traicté de la justice de Dieu et horrible vengeance contre les meurtres commis par les princes et potentats de la terre. *S. l.*, 1562 ; pet. in-8 de 15 ff., mar. rouge, fil., tr. dor. (*Bedford*) 120 fr.

Pièce protestante, très rare ; l'auteur s'appuie sur les livres saints et l'histoire pour établir que les princes meurtriers périssent

de mort violente. Son indignation est quelquefois éloquente : « Cõment, ô Princes sanguinaires, regardez-vous le temple de Dieu, que vous avez violé et pollué de sang ? Oserez-vous contempler le ciel que vous avez offensé ? marcherez-vous sur la terre que vous avez taincte du sang innocent ? Entreprendrez-vous de cõmunier au corps de Jesus Christ, duq̃l auez meurtri les mẽbres, os de ses os et chair de sa chair ? Coñe leuerez-vous les mains pour prier Dieu, desquelles le sang distille ? » Et craignant qu'on n'applique trop directement cette violente apostrophe aux princes contemporains, surtout peut-être à Catherine de Médicis et à Charles IX, l'auteur anonyme s'empresse d'ajouter : « Telles ou semblables remonstrances furent proposées au prince Theodose, auq̃l fut fermee la porte du tẽple de Millã. » La fin est sur un ton plus menaçant : « Ne permets, ô Dieu des batailles, que Satan obtienne victoire contre ton peuple éleu, mais que luy et ses semblables meurtriers soyent par ta dextre exterminez, et que pour le sang innocent de tes martyrs, ton ire descende sur tes ennemis, afin de les humilier, et que tous soyent contraints de recognoistre que tu es le Roy des Roys et le Prince des Princes, ayant toute puissance au ciel et en la terre. » On comprend que cette vigoureuse protestation contre les persécutions religieuses, qui commençaient à peine, soit sans nom d'auteur et d'imprimeur ; elle semble avoir été imprimée à Lyon ou à Genève. Inconnue à Brunet.

106. — **L'Histoire ꝛ Recueil de la trium || phante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez || luthériens mescreans du pays Daulsays ꝛ autres | par || treshault et tres-puissant prince ꝛ seigneur Anthoi || ne par la grace de Dieu duc de Calabrė | de || Lorraine et de Bar., etc... en deffen || dant la foy catholique | nostre || mère léglise | et vraye no || blesse | a lutilité et || puffit (*sic*) de la cho || se publicque || (*à la fin :*) *Ex parisiorũ Lutetia. XII kalendas Januarii.* MCCCCCXXVI (1526), in-fol. got. de 10 ff. prélim. non chiff. et 98 ff. ch., fig. s. bois, vélin. 250 fr.**

Livre rarissime, sorti des presses de Galiot du Pré, dont l'auteur, Nicole Voleyre de Sérouville, est nommé dans le privilège et dans une épître en latin adressée à Guillaume Budée. — Ce volume est orné de 6 figures et 2 vignettes gravées sur bois. Deux de ces figures

portent au bas le G surmonté de la croix de Lorraine, monogramme de Geofroy Tory.

Exemplaire grand de marges.

Petit racommodage au titre.

Livre important pour l'histoire des premiers temps de la réforme luthérienne. En 1525, des bandes d'allemands luthériens passèrent le Rhin, entraînèrent à leur suite les paysans d'Alsace et menacèrent la Lorraine. Antoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, qui s'était signalé par sa vaillance à Agnadel et à Marignan, marcha contre eux et les tailla en pièces à Loupestein, près de Saverne, et à Scherwiller, près de Schélestadt ; un des chefs de ces aventuriers, Gerbert de Molsheim, fut pendu, et Saverne, qui lui avait ouvert ses portes, livrée au pillage. Tels sont les évènements que raconte Nicole Voleyre de Sérouville, « maistre en la faculté d'ars, secrétaire et historien de treshault et puissant prince monseigneur le duc de Lorraine ». Selon le goût de l'époque, le narrateur mêle au récit des faits contemporains les souvenirs de l'antiquité sacrée et profane : le duc Antoine est comparé tantôt à Moïse, tantôt à Gédéon, ou encore aux Machabées ; Alexandre, Scipion, les Gracques et autres sont également mis en cause.

La campagne fut des plus meurtrières : « Les Lorrains obtindrent la victoire tellement que les luthériens de la premiere bande furent tous desconfitz, et ceulx de la seconde chocquez rudement. Quoi considéré, ceulx de la troisiesme se retirerent selon les pieds des montaignes, les quelz neantmoins furent si soubdainement aconsuyviz des lorrains, avec le debvoir que les albanois estradiotz et autres cheuaulx legiers faisoient de les destourner, qu'ilz furent depuis trouuez mors et couchez les ungs sur les autres le hault dune toyse ou plus. Et pouoient estre au nombre de vingt et deux ou vingt et quatre mille hõmes. Desquelz il en demoura quelque douze mille sans ceulx qui furẽt navrez et eschapperẽt pour lors. Mais depuis (tesmoings les ambassadeurs de la ville de Eynszem en aulsays et autres), ils moururent des playez sans pouoir trouuer guarison a cause de la nuyt ». A signaler parmi les chapitres les plus intéressants une description de Saverne en 1525.

Ce volume est d'autant plus précieux qu'on ne connaît guère d'autre histoire d'un des épisodes les plus importants des guerres de religion dans la première moitié du XVIe siècle. Sa valeur est encore rehaussée par les bois dont il est orné et dont deux au moins sont d'un très grand style.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

SUITE

HILAIRE ET JEHAN LE BOUC

1564, octobre. — Inventaire de Jacques Le Noir, curé de Saint-Jehan en Grève.

Livres prisés par Hilaire et Jehan Le Bouc, libraires à Paris, le 4 octobre.

1° Les livres de théologie, estimés par paquets de 5, 6, 9, 10 volumes (aucune indication intéressante.)

Saint Augustin, de la Cité de Dieu en françois, vieille impression.

Sermons de Caresme par Puy Herbault, imparfait du deuxième volume. . . . . 25 s.

(Arch. de Brûlé, not.).

La Caille et Lottin n'ont connu ces libraires, le premier qu'en 1579, le second en 1582.

1591, mardi 7 juillet. — Jehan Le Bouc, marchand libraire, demeurant au Mont S. Hilaire, paroisse S. Estienne du Mont, d'une part, et Jehane Arnoul, veuve de feu Jehan Moysson, aussi marchand libraire, demeurant rue neuve Nostre-Dame, paroisse S. Christophe, se

marient. Contrat passé en la présence et du consentement de honorable homme Hilaire Le Bouc, pareillement marchand libraire, cousin-germain de Jehane. 50 escus de douaire. (Arch. de La Barde, not.)

EUSTACHE LE BOUC

1590, 20 juillet. — Honorable homme Eustache Le Bouc, marchand libraire, demeurant au Mont et paroisse Saint Hilaire, confesse avoir vendu à Pierre Honoré, marchand mercier-passementier, un buffet à deux guichets, fermant à clef, une table qui se tire par les deux bouts, et une couche garnie de ses verges de fer, le tout de noyer, et que Le Bouc dit lui appartenir. Prix : 10 escus sur lesquels 6 seront payés à Nicolas Leschaudel, marchand lapidaire, que Lebouc lui doit pour une demie-année de loyer d'une chambre et boutique qu'il tient de lui, à écheoir à la Saint Rémy; il reçoit 2 escus des quatre restant dus aura et les deux autres le 21 juillet. (Arch. de La Barde, not.)

Inconnu à La Caille et à Lottin.

JEHAN HERAULT

1564, 25 novembre. — Promesse de mariage de Pierre Travers, menuisier à Paris, à Barbe de la Porte, veuve de feu Gilles Justice, tisserand, en présence de Jehan Hérault, marchand libraire à Paris, rue Judas, ami de Barbe. — Barbe donne tous ses biens à Travers, à la charge qu'il sera tenu de la faire enterrer et inhumer, faire faire ses obsèques, funérailles et services, selon l'état et qualité d'icelle de la Porte, et de payer les dettes qu'elle pourroit avoir. (Arch. de Bardin, not.)

Arch. nat., ZZ^1, 303, fol. 219 v. Communiqué par M. Bernard Prost.

La Caille et Lottin citent un Jehan Hérault en 1611, peut-être est-ce un fils de celui qui exerçait en 1564?

JACQUES ET JEHAN MACÉ

1564, 19 décembre. — Jacques Macé, marchand libraire, bourgeois de Paris, reçoit comme apprenti, pour 3 ans, Jehan Guériboult, fils de Thibault Guériboult, laboureur à Longuesse, près Pontoise. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1], 303, fol. 262. Communiqué par M. Bernard Prost.

1564 (1565), 29 janvier. — Jehan Macé, marchand libraire juré en l'université de Paris, donne à loyer, de Pasques prochain jusqu'à cinq ans, à Jacques Macé, aussi marchand libraire, fils du dit Jehan Macé, une maison assise à Paris, au Mont Saint Hilaire, faisant le coin des rues Fromentel et Saint Jehan de Latran, à l'*Image Nostre-Dame*, pour le prix de 110 l. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1], 303, fol. 309. Communiqué par M. Bernard Prost.

PIERRE GRANDMÈRE

1564, 27 décembre. — Pierre Grandmère, libraire, demeurant à Paris, rue Saint Jehan de Beauvais. Donation à Jaquette Grandmère, sa sœur, de tous ses droits à la succession de feu Jehan Grandmère, leur père. (Arch. de Bardin, not.)

Arch. nat., ZZ[1], 303, fol. 265. Communiqué par M. Bernard Prost.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN CHARRON

1564 (1565), 8 janvier. — Inventaire, après décès, de Martin Le Camus, conseiller au Parlement, à la requeste de sa veuve Loyse Legrin, tutrice d'Antoine, Loyse et Hester Le Camus, leurs enfans, rue Bourtibourg.

. . . .

Ensuyvent les livres du dit défunt, prisés par Jehan Charron, marchand libraire, à Paris (appartenant à la dite succession.)

Livres de droit : Bartolle en 10 vol. . . . . 3 l. t. 10 s.
(Beaucoup de livres très mal décrits.)
Un Margarita poeticqua (*sic*).
Une liasse de 14 vol., reliez en cuyr, tels quels. . . 6 s.
Une liasse de 18 petits livres, couverts de parchemin 2 s. 6 d.
Livres de médecine (sans autres détails).

(Arch. de Brûlé, not.)

Jehan Charron, fils aîné de Thibault, n'est cité par Lottin qu'en 1567.

1575, mercredi 25 mai. — Jehan Charion (*sic*), marchand libraire, bourgeois de Paris, adjudicataire de la ferme de la police et scel des draps des Parlements de Paris, Rouen, Dijon et Bretagne, Simon Drouyn, huissier, ayant droit, lui céde cette ferme pour les vicomtés de Caudebec, Montivilliers et Cany, pour 5 ans et 6 mois ; 300 l.t. par an. (Arch. de Brûlé, not.)

1587, samedi 14 novembre.— Me Jehan Poulain, prestre, chanoine de Saint-Denis du Pas en l'église de Paris, demeurant cloître de la dite église, met son frère Jehan (*sic*) Poulain en apprentissage chez Jehan Charron, maître imprimeur à Paris, rue Saint Jacques, à l'*Arche de Noé*. (Arch. de Cothereau, not.)

THOMAS BRUMENT

1564 (1565), jeudi 22 mars. — Jacques Delanoue, maître maçon à Paris, confesse avoir fait prix pour les travaux suivants, avec nobles hommes P. Letrand et Thomas Brumen, libraire juré, tant en son nom à cause de sa femme que comme procureur de Thomas Richard, marchand libraire, rue des Sept-Voyes — Guillaume Lachicault et Guillaume Cavelat, marchand libraire, demeurant au Clos Bruneau, Jehan Le Ber, G. Godière —

Gilles Gourbin, marchand libraire, rue Saint Jehan de Latran, Cath. Alleaume, veuve de Jehan Vante, etc. Il sera tenu d'abattre ou faire abattre et desmolir les saillies des maisons (1) où pendent pour enseignes les *Estryers* et le *Grand Cerf,* rue Saint Denis, paroisse Saint Sauveur, couper les solives et autres merrains et gouttières, faire faire tous les esteymens et le tout refaire de neuf du rez-de-chaussée à la couverture, rétablir la couverture, planchers, etc., de mettre un posteau de boys neuf de la grosseur d'un pied en carré et de la hauteur de celuy qui y est de présent, faisant la jambe de la porte du *Grand-Cerf,* et restablir la pierre qui y est de présent pour la défense d'icelle, aussi de démolir et refaire les deux jambes de pierre de taille, dont l'une mitoyenne avec les dames de Sainte Catherine, faire les pignons de bon plâtre, moillon et pierre blanche, détacher et approprier les voirrières qui y sont, d'ici à Pâques. Prix 120 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1580, samedi 21 mai. — Honorable homme Thomas Brumen (signe très bien), marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant au clos Bruneau, à l'enseigne de l'*Olivier,* constitue avec Odo Pigenat, recteur, et Jehan de S. Genet, procureur du collège de Clermont, à Girard Le Feron, advocat au Parlement, 25 escus d'or de rente pour 300 escus d'or. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir, Philippe Damfrye, p. 311 (année 1893), à la date du 19 janvier 1582.

THOMAS RICHARD

Voir Thomas Brument, à la date du 22 mars 1564 (1565.)

(1) Voir le curieux édit du 22 novembre 1563 sur les saillies des maisons, boues et immondices de Paris. *Paris, Robert Estienne,* 1563.

EMMANUEL RICHARD

1597, 15 janvier. — Emmanuel Richard, marchand libraire à Paris, prise les livres dans l'inventaire de Jean Dulac, conseiller au Chastelet. (Arch. de la Barde, not.).

GILLES GOURBIN

Voir Thomas Brument, à la date du jeudi 22 mars 1564 (1565).

1572, 11 juillet. — Perrette Prevost, servante, demeurant à Paris, en l'hostel de Gilles Gourbin, libraire juré de l'Université de Paris, vend, en présence de son maitre, six perches deux tiers de terre à Loys Huault, S. de Montmagny et Messy (Massy). (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

GEORGES POLY

1564 (1565), 28 mars. — Georges Poly, libraire et relieur de livres, demeurant à Paris, rue du Mont Ste Geneviève, et Marie de Forests, sa femme, vendent à Nicolas Quyneau, meunier, une maison, rue de Versailles, à Paris, pour la somme de 50 l. t. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ¹. 333, fol. 412. Communiqué par M. Bernard Prost.

Non cité par La Caille, ni par Lottin, ni par M. Thoinan.

JEHAN MANCELET

1565, lundi 14 janvier. — Inventaire, à la requeste de Marguerite Leblond, après le décès de Laurens Drouet, marchand, bourgeois de Paris ; Guillaume Drouet fils, mineur.

S'ensuyvent les livres prisés par Jehan Mancelet, libraire.

. . . .

Deux dictionnaires, Robert Estienne, in-fol. . . . 3 l.

Une paire d'heures en parchemin, à usaiges de Paris, fermez à tissus de velours, fermez à fermoir d'argent doré, prisé. . . . . 3 l.
Actes des apostres par personnaiges, in-fol. . . 15 s.
Légende des Sains, in-fol. . . . . 3 s.
Meliadus de Leonnoys. . . . . 4 s.
La pratique, M. Bernard Gordon, (Guydon ?). . 2 s.
Processionnaire d'Amiens. . . . . 1 s.
Heures de Paris. . . . . 6 d.
Huon de Bordeaux. . . . . 1 s. 6 d.
Ordonnances du roy Charles VII. . . . . . 1 s.
Tristan de Leonnois. . . . . 2 s.
Deux livres de musique. . . . . 3 s.
Plusieurs livres imparfaits, liez en quatre paquets. 15 s.

(Arch. de Brûlé, not.).
La Caille et Lottin n'ont connu ce libraire qu'en 1581.

JEHAN DE LA LANDRE

1565 (1566), 12 janvier. — Jehan de La Landre, marchand libraire, demeurant au faubourg S. Marceau, au *Jeu de Paulme des rats bottés,* et Charlotte Hagues, sa femme. Vente de biens à Cormeilles, Sartrouville, etc. (Arch. de Contesse, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

GEOFFROY DES FOSSÉS

1565 (1566), 29 janvier. — Estiennette Perrot, veuve de feu Geoffroy des Fossés, marchand libraire à Paris, reçoit de divers 212 l. t. 10 s. sur 350 l., à elle dus par obligation du 26 septembre 1565. (Arch. de Brûlé, not.).

Lottin ne cite que Nicolas Des Fossés qui était libraire en 1582. La Caille n'a connu ni Geoffroy, ni Nicolas.

GUILLAUME GUILLART

1566, 22 août. — Michel Chausson, marchand, bourgeois de Paris, et Guillaume Guillart, marchand libraire,

juré de l'Université de Paris, se portant fort pour Yoland Chausson, sa femme. Il s'agit d'un trente-deuxième de maison, rue Neuve Saint Merry, à la *Roze*, et par avant aux *Images Saint Cosme et Saint Damien.* (Arch. de Brûlé, not.)

1567, vendredi 4 juillet. — Guillaume Gaillard (1), marchand libraire, juré en l'Université de Paris, rue Saint-Jacques à l'*Image Sainte Barbe*, près Saint Benoist, cautionne avec Marin Ferront, curé de Bellouere au Maine, René Taron, sergent royal au Maine, donné en garde à Michel Hucher, huissier du roy à la Cour des Aides. (Arch. de Cothereau, not.)

JEHAN FOUCHER

1566, mardi 3 septembre. — Jehan Foucher, libraire juré de l'Université de Paris, et Marie Guérin, sa femme, demeurant rue Saint Jacques, à l'*Escu de Florence*, vendent 25 l. de rente sur leurs biens, divers arpens de terre à Saint-Germain-des-Prez et partie de maison, rue de la Cossonnerie. (Arch. de Brûlé, not.)

1569, mardi 5 avril. — Jehan Foucher, marchand libraire, rue Saint Jacques, à l'*Escu de Florence,* donne procuration pour recevoir 130 l.t. (Arch. de Cothereau, not.)

CLAUDE MABILLE

1567, 18 mars. — Loyse Fagot, veuve de feu Me Pierre Coletet, procureur et clerc au greffe du Chastelet de Paris, Me Guillaume Coletet, aussi procureur et clerc au greffe du dit Chastelet — Guy Coletet, mercier, Guillaume se

(1) Il y a bien dans l'acte Gaillard et non Guillard.

portant fort pour Jehanne Coletet, leur sœur, tous enfans de Pierre, reçoivent de Claude Mabille, marchand libraire, 25 l.t. pour remboursement d'une rente remontant à 1539. (Arch. de Brûlé, not.)

Cette pièce est également intéressante pour la famille Colletet.

La Caille ni Lottin n'ont connu ce libraire.

1574, lundi 13 septembre. — Claude Mabille, marchand libraire de Paris, et Claude de Laulnay, sa femme, et Jehan Poulain, courtier de vins, et Marie de Laulnay, sa femme, vendent à aultre Marie de Laulnay, veuve de Jehan de Rossinat, archer des gardes du Roy, tous leurs droits à l'héritage de Pierre de Laulnay, leur père, huissier en Parlement, et Gilette Paumart, sa femme, leur père et mère, à Leudeville. (Arch. de Cothereau, not.)

PHILIPPE GAULTIER DICT DE ROVILLE

1567, jeudi 19 juin. — Philippe Gaultier, dict de Roville, libraire-imprimeur en l'Université de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne des *Deux Cochets,* confesse devoir à noble homme et saige Me Nicolas Gaultier, principal du collège de S. Vaast d'Arras en la dite Université, 60 l. t. pour prêt loyal en demi-royaux d'or, un double Henry et autres espèces remboursables le jour de Notre-Dame, à la my aoust.

Le dit Philippe Gaultier, debteur, confesse que le dit Nicolas lui a remis une coppie d'ung livre, escript à la main, en papier, contenant 26 feuillets écrits non comprins celui du titre, intitulé : *Traicté de la goutte par Demetrius Pepagomenus tourné en françoys par Me Ferry Jamet, docteur en médecine,* pour iceluy livre imprimer en volume dit in-8, de beau et grand papier, — le texte d'iceluy livre d'une lettre appelée le *Cicero romain*, les

sommaires des chapitres aussi de *Cicero italique*, et les annotations marginales de l'*ytalicque de petit romain* et le (vers?) qui est parmy, de mesme. Ce que le dict Philippe Gaultier sera tenu et promet ainsy de faire d'icy ung moys, à la charge que, après la dicte impression faicte, il sera tenu d'en fournir au dict Nicolas Gaultier la quantité de 300 volumes complets, qu'il paiera à raison de 3 deniers et maille pour chascune feuille. (Arch. de Cothereau, not.) (1).

LOYS DU ROZÉ

1567, 19 août. — Loys du Rozé, marchand libraire, demeurant à Paris près le collège Mignon, paie 150 l. t. pour le rachat de 12 l. 10 s. de rente, faisant partie de 25 l. vendus par lui et Ant. de la Faye, sire du Puys Carré, le 10 novembre 1561, à demoiselle Jehanne Escardel, alors veuve de Mathurin Vaillant, conseiller au Parlement, et maintenant femme de Guillaume Chevalier, sire de Bagneux, maitre des Comptes. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE PLANTÉ

1568, 29 janvier. — Pierre Planté, libraire relieur de livres, demeurant à Paris, rue des Lavandières, en l'Université de Paris, prend comme apprenti Roland de Lisleret, pauvre garson, natif de Paris, en la paroisse de Saint Estienne du Mont, à lui baillé par les députés par le Roy et sa cour de Parlement pour les pauvres de Paris. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

(1) Philippe Gaultier, dit de Roville, s'est établi depuis à Lyon.

JEHAN MOREAU

1568, jeudi 19 août. — Honorable homme Jehan Moreau, marchand, maître juré libraire à Paris, atteste que, puis six semaines, il a achepté tous les livres estant de la succession de feu noble homme Me Guy Appollo, conseiller au Chastelet, et luy ont esté vendus iceux libvres par mademoiselle Magdeleine Chevillart, sa veuve, 55 l. t., de prix fait et convenu, entre eulx par l'advis de nobles hommes..... Pommereul et Germain Chappotyn, avocats, qui auroient vu et visité les dits livres à ceste fin, laquelle somme il a payé comptant devant Gilbert Leblanc, praticien en court laye ; il en requiert acte. (Arch. de Cothereau, not.).

BONIFACE FLANDRAS

1568, samedi 9 octobre. — Romaine Julliart, femme de Boniface Flandras, marchand libraire à Paris, de lui autorisée, lui donne pouvoir de vendre une portion de maison, assise au village de Montigny (on ne dit pas lequel). (Arch. de Cothereau, not.).

Ce libraire n'a été connu ni de La Caille, ni de Lottin.

REGNAULT CHAUDIÈRE

Voir Michel Vascosan, à la date du 26 juillet 1569, et Frédéric Morel, à la date du 30 juillet 1580.

J. YSONNEAU

Voir Cyret Lepiscié, à la date d'octobre 1569.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

CYRET LEPISCIÉ

1569, octobre. — Inventaire de Jehanne de Loynes, veuve Lalemant, depuis femme de Cl. de Soreau, sieur de Magny.

Livres prisés par Jehan Ysonneau et Cyret Lepiscié, libraires.

. . . .

Bible en latin, impr. de Robert Estienne, 1538. . . 25 s.
Epitome omnium operum Augustini deffendu *(sic)* . 5 s.
Ung missel, usage de Paris, ancienne impression . 20 s.
Annales d'Acquitaine . . . . 6 s.
La Vie *(sic)* de Plutarque en deux grands volumes, en françois . . . . 70 s.
Les Ordonnances de la ville de Paris, escriptes à la main . . . . 8 s.
(Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille ni par Lottin.

GUILLAUME MOREAU

1570, 24 août. — Guillaume Moreau, imprimeur, demeurant à Paris, à la *Court de Bavières,* près la porte Saint Marcel, et Marguerite de Norry, sa femme, vendent la moitié d'une maison, sise à Provins. (Arch. de Brûlé, not.

Inconnu à La Caille et à Lottin.

JEHAN MASSÉ

1571, lundi 29 mai. — Jehan Macé, libraire (on ne dit pas marchand), plaide contre divers laboureurs de Vitry. (Arch. de Cothereau, not.)

La Caille et Lottin citent un Jehan Macé qui, libraire en 1537, exerçait encore en 1582. Malgré la différence d'orthographe, il est probable que c'est du même libraire qu'il s'agit ici, les clercs, ainsi que nous l'avons déjà dit plusieurs fois, transcrivant avec assez de négligence les noms propres.

OLIVIER DE HARSY

1571, jeudi 12 juillet. — Cautionnement de Pierre Fournier, sieur de Rozay en Bretagne, par Gabriel Buon,

marchand libraire, demeurant au Mont Sainte Geneviève et Olivier de Hersy, du dit estat. (Arch. de Cothereau, not.) (1).

GABRIEL BUON

Voir Olivier de Harsy, à la date du 12 juillet 1571.

1581, 2 août. — Honorable homme Gabriel Buon, marchand libraire, bourgeois de Paris, à cause de sa femme Jeanne Rondel, et Marie Bonnemer, veuve de Jehan Rondel, bourgeois de Paris, louent à François du Breuil, procureur au Parlement, une maison rue de la Parcheminerie, aux *Trois fourmages* (3/5e à Marie Bonnemer, 2/5e à Buon) 66 escus 2/3. (Arch. de Cothereau, not.)

1582, 26 avril. — Gabriel Buhon, marchand libraire, et Jehanne Rondel, sa femme, reçoivent 320 escus d'or pour la rente d'une maison. (Arch. de Cothereau, not.)

Un tiers de la pièce est déchiré.

ROBERT LE FIZELLIER

Voir Laurent Sonnius, à la date du 5 avril 1596.

1571, 20 décembre. — Claude Le Fuzellier, procureur et receveur de Sussy (*sic*) en Brie, huissier et bastonnier de la Chapelle du Vivier en Brie, transige avec Guillaume Le Fuzelier, son fils, marchand, demeurant à Boisgautier, paroisse de Licy, et Martine Laurent, sa femme. Guillaume étoit fils de Marguerite du Bié, première femme de Claude. Isaac Pinot, escuier, seigneur de Perigny, avoit épousé Suzanne Le Fuzelier, fille de Claude et de

(1) Olivier de Harsy s'est établi depuis à Lyon.

Thomasse Parmentier, sa deuxième femme, Catherine Preudhomme, troisième femme de Claude Le Fuzelier, Jehanne Pesne, quatrième femme vivante. (Arch. de Brûlé, not.).

Cette pièce a été relevée parce qu'il y a peut-être une parenté entre ce Fuzelier et le libraire de ce nom ou à peu près *Le Fizelier*.

NICOLAS MOUSTIER

1572, lundi 7 juillet. — Nicolas Moustier, marchand libraire, comme tuteur des enfans de defunt Thomas Plâtrier, maître peintre, et de Ypolite Laflache, confesse que Pierre Feuguent, aussi maître peintre, lui a rendu un petit lit de camp et trois escabelles de bois de noyer, appartenant aux dits mineurs. (Arch. de Contesse, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE DROUART

1573, vendredi 9 janvier. — Inventaire de Marie Huault, femme de Jacques Petremol, S. de Vierville, conseiller au Parlement, et mère de D^elle^ Philippes Petremol, et de G^me^ Petremol, décédé depuis sa mère..... en une maison rue de la Verrerie.....

. . . .

Un *livre d'or* dedans lequel y a du parchemin 1 once 1/2 d'or, le parchemin rabattu, prisé l'once 22 l. (1). . . 33 l.

Livres prisés par Pierre Drouart et Gervais Malot, libraires.

. . . .

. . . .

Ensuyvent les livres, (19 pages de 15 à 16 articles) (280 à 300 ouvrages).

(1) C'était un bijou ; on en rencontre encore quelquefois en argent.

Villegagnon contrà Calvinum. . . . . . . 4 s.
Réponse de Villegagnon à la Royne mère, in-4, parchemin. . . . . 2 s.
15 vol. in-4 et in-8 (en un bloc).
Mer des histoires en feuille, grande impression de Paris . . . . 30 s.
Histoire des 9 Charles . . . . 30 s.
Continuation de l'Histoire de Paradin. . . . 25 s.
Description d'Afrique, 1er et 2e tomes, relié. . . 40 s.
De origine et rebus Polonorum. . . . . . 40 s.
Catalogue des Connestables (Leferon ?) . . . 30 s.
(Beaucoup de livres, impression d'Allemagne).
(27 volumes, 8 vol., 70 vol. !!)
Froissart, 2 vol . . . . 3 l.
Historia Dannorum, in-fol. . . . . 10 s.
Cosmographie du Levant, in-4. . . . . . 5 s.
Cronique de Normandie, in-8. . . . . . . 5 s. (?).
Bellon, des poissons. . . . . 15 s.
Araguellus de nobilitate, in-fol. . . . . . 25 s.
33 volumes de vieils livres. . . . . 3 l.
Coustumier de Normandie, in-fol. . . . . . 15 s.

(Arch. de Brûlé, not.).

GERVAIS MALOT

Voir Pierre Drouart, à la date du 9 janvier 1573.
Gervais Malot aide Pierre Drouart dans la prisée des livres de Marie Huault, femme de Jacques Petremol.

FLEURY PREVOST

Voir Galiot du Pré, à la date du 15 mai 1574, p. 228 (mai 1893.)

PIERRE LE FORT

1574, vendredi 17 septembre. — Abraham Boileau, voiturier par terre, rue Neuve Nostre-Dame, s'engage envers Charles Bayart, maître fourbisseur d'épées, rue de la

Barillerie..... Pierre Lefort, libraire, rue Vieille draperie, et autres commissaires ordonnés par justice, à nettoyer et faire curer les boues, pour l'année prochaine, à enlever les boues à un certain prix. (Arch. de Cothereau, not.)

Inconnu à La Caille et à Lottin.

NICOLAS SOULLART

1575, vendredi 8 avril. — Jehanne Anjorrant (honorable femme), veuve de Michault Raudin, escuier, sieur de Gourmont en Brie, constitue procureur pour comparoître à l'assignation à elle baillée, à la requeste de Nicolas Soullart (ailleurs Souillart), libraire, demeurant à Paris, pour déclarer qu'elle a répondu de 250 l. pour Martin Collet envers Jehan Panier. (Il s'agissoit de payer à Soullart, créancier ou procureur de Panier.) (Arch. de Cothereau, not.)

Voir Estienne Vallet, à la date du 6 juillet 1584.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE ARCAMBAULT

1575, 29 novembre. — Madeleine Clément (1), veuve de Adrien Tournebus, achète de Jehan Bertrand, Catherine Verger et autres, des biens provenant de la succession de Pierrette Valet, leur mère, femme en deuxièmes ou troisièmes noces de Pierre Arcambault, marchand libraire et bourgeois de Paris, situés à Tauvery, paroisse de Fericy en Brie, près le pont de Samoys. (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille ni par Lottin.

(1) V. p. 313 (année 1893) les pièces relatives à Madeleine Clément.

GUILLAUME LE NOIR

1576, lundi 2 janvier. — Léon de Corbie, ci-devant examinateur au Chastelet, reçoit de Claude Lestourneau, examinateur au Chastelet, des deniers consignés en ses mains de l'adjudication d'une maison sise à St.-Germain des Prez, entre les portes de Bussy et de Nesles, qui fut à feux Guillaume Le Noir et Catherine Gilbert, sa femme 7^{20} 16 l. 11 s. 2 d. t. (156 livres 11 sols 2 deniers), restans à distribuer de 1500 l., montant de l'adjudication, sur la somme de 320 l. que Pierre Ourry, laboureur, avoit prêtée à Guillaume Le Noir, et transportés à Corbie.

En 1570, Catherine Gilbert vivoit et étoit tutrice des enfans mineurs d'elle et de Guillaume Le Noir. Simon Calvarin étoit subrogé tuteur.

(Ce nom qui est celui d'un libraire de Paris fait penser que Guillaume Le Noir est le libraire du même nom).

(Arch. de Brûlé, not.)

Voir Nicolas de Louvain, à la date du 27 décembre 1597 ; et Jehan Houzé, à celle du 29 septembre 1600.

SIMON CALVARIN

Voir Guillaume Le Noir, à la date du 2 janvier 1576.

REMY BRISSET

Voir Henry Pacquot l'aîné, à la date du 26 juillet 1557.
Inconnu à La Caille et à Lottin.

GILLES BEYS

1577, vendredi 16 août. — Information sur maître Jehan Le Normant, avocat au Parlement, seigneur de Moussy (probablement nommé à un emploi, mais on ne dit pas lequel). Vingt et un déposants, parmi lesquels R. P. en Dieu Mess. Meric de Vic, abbé de Clermont (ou Seremont)

aumônier du Roy, 27 ans. — Antoine Maryette, avocat, agé de 24 ans. — Jacques Le Congneux, procureur au Parlement, 58 ans. — Denis Duval, marchand libraire, rue S.-Jehan de Beauvais, à l'enseigne du *Cheval volant,* 41 ans ou environ. — Gilles Betz (Beys?), libraire juré, rue S.-Jacques, à l'enseigne du *Lys blanc,* 35 ans.

Duval connoit Le Normant depuis 12 ans et l'a fréquenté tant à Paris qu'à Coullogne et Louvain, en l'Université de laquelle ville il a demeuré 2 ans — à Coullongne, un an 1/2, et autres lieux, a connoissance de Me Chrestien Martin, de présent avocat en la ville de Gand en Flandre, qui étoit piétagogue (*sic*) dudit Le Normant, pendant lequel temps il l'a veu vivre catholiquement; il est bon catholique, etc.

Betz (Beys) a fréquenté Le Normant à Paris, Louvain, Anvers et ailleurs au pays de Flandres et n'a jamais ouï dire qu'il eut mauvais sentiment de la foy. (Arch. de Cothereau, not.)

DENIS DUVAL

Voir Gilles Beys, à la date du vendredi 16 août 1577, et Jehan Houzé, à celle du 29 septembre 1600.

JEHAN CHAUVIN

1577, jeudi 29 août. — Anne Doublet, femme de Jehan Chauvin, imprimeur, (on ne dit pas maître), demeurant rue des Mures, devant le petit Navarre, près le Mont Sainte Geneviève, reçoit de Jehan Jaillery, marchand, bourgeois de Paris, ce qu'il devoit à sa sœur Louise, jadis sa servante (110 s.)

(Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEAN MESSANCE

1578, 11 juin. — Jehan Messance, marchand libraire, demeurant au bout du Pont aux Meusniers, près l'orloge du Palais, donne à loyer à Guillaume Giboust, marchand peaussier, le huitième, par indivis, d'une maison, rue des Assys, au bout du Pont Nostre-Dame, au *Cheval bardé.*

(Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE DELASTRE

1578, mercredi 16 juillet. — Inventaire, après décès, de Guillaume Berthelemy, conseiller au Parlement, à la requeste de noble Dlle Marie Hennequin, sa veuve — Madeleine Barthelemy, sa fille.

. . . .

Livres prisés par Pierre Delastre, marchand, libraire bourgeois de Paris, (nombreux et bien décrits, pour les usages de l'époque).

Beaucoup de droit.

Thesaurus Linguæ græcæ et latinæ, impression de Robert Estienne, en 4 volumes. . . . . . 6 escus sol. et 2/3.

Annales de Nic. Gilles. . . . . 1 escu

Mémoires de Commines et celles (*sic*) de mess. (sans prix).

Martin du Belloy, en 1 vol. . . . . 1 escu

Monstrelet, en 1 vol. . . . . 2 escus sol.

Froissart, 1 escus et 20 s. — Histoire de France de du Haillan, 1 escu 2/3. — Cosmographie du levant, 5 s. — Annales de Poulogne, 8 s.

Les Histoires orientales. . . . . 3 s.

Plusieurs paquets de livres. Histoire de la guerre des Vénitiens. . . . . 3 s.

(Arch. de Brûlé, not.)

BENOIST RAVOT

1578, 1er août. — Benoist Ravot, marchand libraire, et Loyse Rabache, sa femme, payent à noble femme, Marguerite Rubentel, veuve de noble homme Jehan des Cordes, avocat au Parlement, 40 escus sol. pour le rachat de 10 l. de rente, constituées à Denis Rubentel, père de Marguerite, le 19 octobre 1536, par Pierre Rabache, marchand, bourgeois de Paris, et Marguerite Nyvert, sa femme, père et mère de Loyse Rabache. (Arch. de Brûlé, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

JEHAN LE CHANTRE

1579, vendredi 13 février. — Jehan Le Chantre, marchand libraire et contreporteur (colporteur) de livres, au nom et comme procureur de Guillaume Lecoq, Nicolas Vincent, Pierre Pascot, Nicolas Douault, Guillaume Tiger, Claude Souberon, Jehan de Brière, (*sic*), tous marchands libraires contreporteurs de livres, poursuivant au nom de tous, le règlement de leur estat, selon deux sentences données entre eux et les marchands merciers du Palais, par le bailli du Palais; leur procuration est du mardi 10 février. De Brie seul dit ne savoir signer. (Arch. de Cothereau, not.)

Non cités par La Caille ni par Lottin.

CLAUDE GARAMONT

1579, 13 mars — Inventaire de Pierre de Reims.

Un brevet signé Bugrand et Thuret du 15 septembre 1561 par lequel appert Claude Garamont, tailleur de caractères du Roy, demourant à Paris, rue du Mont S. Hilaire, et Isabeau Lefèvre, sa femme, avoir vendu au dit défunt

(Pierre de Reims), 5 quartiers de vignes en une pièce assise au terroir de Paris, hors la porte S. Anthoine au lieu dit La Granche aux merciers, tenant d'une part à.... (*sic*), d'un bout sur le chemin de la Planchette, pour 100 l. t., payés, (Arch. de Brulé, not.)

MICHEL GADOULLEAU

1579, mercredi 10 juin — Bail par la famille Dugast dont Jehane Dugast, veuve de feu Guillaume Mondet, marchand libraire à Paris, et femme de Loys de Launay, marchand, bourgeois de Paris, Jacques Dugast, marchand demeurant à Senlis, à Michel Gadoulleau, marchand libraire, demeurant à Paris, au Mont S. Hilaire, au Clos Bruneau, en la maison de la *Corne de Cerf*, de ceste maison où il est demeurant pour 6 ans. Prix: 1° 4 escus d'or pour 12 l. de rente, dont la dite maison est chargée envers le curé de S. Hilaire; 2° l'impôt des fortifications plus 53 escus et 1/3 de loyer. Bail de 6 ans, à partir de la S. Jean 1579. (Arch. de Rossignol, not.)

FRÉDÉRIC MOREL

1580, 30 juillet. — Honorable homme, Frédéric Morel, imprimeur ordinaire du Roy, bourgeois de Paris, rue S. Jacques, à la Fontaine, paroisse S. Benoist, confesse que, à cause de Jehanne Vascosan, sa femme, il est propriétaire de la moitié par indivis (1/16e en moins) d'une maison, court et appartenances, rue S. Jacques, à la *Fontaine,* tenant la totalité d'une part à Regnault Chaudière, d'autre à une maison de l'hostel Dieu, — et d'une autre maison, rue S. Jehan de Beauvais, aux *Sizeaulx d'or*, — moitié d'une maison, rue de la Bucherie, au *Mortier*. Sur ces héritages qui ont appartenu a défunt honorable homme Michel de Vascosan, libraire juré de l'Université de Paris, et autres biens qui ont aussi appartenu tant au dit feu Vascosan qu'à Catherine Bade, jadis sa femme, veuve de Sayves, marchand apothicaire, et

Marie Bade, sa femme, — Berthrand Lefèvre, marchand, et Jehane de Passavant, sa femme, à cause d'elle, comme fille de Marie Danès, sa mère, ont droit de prendre 8 escus 1/3 de rente. (Arch. de Brûlé, not.)

ROMAIN TYVERNY

1580, 19 décembre. — Madeleine Clément, veuve de Turnèbe, loue à Romain Tyverny, marchand papetier, libraire et relieur de livres, rue de la Tisseranderie, une boutique rue de la Tisseranderie près le carrefour Guillory, la chambre haulte et le grenier. Prix 23 escus 1/3. (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

V. p. 313 (année 1893) les pièces relatives à la veuve de Adrien Turnèbe.

PIERRE MOUTON

1581, mercredi 5 avril. — Pierre Mouton (signe mal Pieran Mouton), fondeur de lettres et imprimeur, demeurant au Mont et en la paroisse S. Hilaire, épouse Anthoinette Chapelain, fille d'un marchand de Paris, etant au service de Philippe de Caen, tailleur d'anticques à Paris (1), place de Grève, à l'*Etoile*, — Phil. Le Gay, mirouetier, beau frère de Pierre, — Barthelemye Hervé, veuve de Germain Mouton, mère de Pierre, — Jehan Lesueur, maître imprimeur et fondeur de lettres, et Michel Lesueur, marchand papetier, oncle de la feue femme dudit Mouton (on ne la nomme pas). Dot : 23 escus 1/3, donnés par Denise Lesueur, sa parente. La future déclare, en outre, avoir la moitié d'un 1/2 arpent de vigne à Creteil en plusieurs pièces. (Arch. de Brûlé, not.)

Pierre Mouton ne paraît pas être maître.

(1) Sculpteur en bois dans le style que l'on appeloit alors antique ou à la Romaine et que nous avons appelé, depuis, de la Renaissance.

LOYS GUIARD

1581, mercredi 17 mai. — Guillaume Bouladre, ymaiger, demeurant rue Frepault, paroisse S. Nicolas des Champs, et Robine Sirgès, sa femme, d'une part, et Loys Guiard, libraire, (on ne dit pas marchand), demeurant rue Guerin Boisseau, même paroisse, se quittent réciproquement de toutes réparations et poursuites à raison de certain coup de couteau que Bouladre prétendoit lui avoir été baillé par Girard (*sic* ici) la veille S. Nicolas dernière; et le dit Girard à cause d'un manteau à son usage et d'une escuelle d'estain qu'il disoit lui avoir été pris par Bouladre, lequel manteau il dit lui avoir esté rendu, chacun paiera son procureur et Bouladre le barbier. Procès devant les justiciers de S. Martin des Champs. (Arch. de Rossignol, not.).

ANTOINE GOURDIN

1581, 21 aout. — Anth. Gourdin, marchand libraire à Paris, demeurant au coin de la rue des Amandiers, procureur de Perette Le Maire, veuve de Jehan Lhomet, tonnelier. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

1596, 5 juillet. — Antoine Gourdin, marchand libraire à Paris, rue des Sept voies, un écu de rente sur héritages à Belleville sur Sablon. (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN LE NORMANT

Voir Philippe Damfrye, à la date du 19 janvier 1582.

HIÉROSME DE MARNEF

Voir Philippe Damfrye, à la date du 19 janvier 1582.

PIERRE SAVOYS

1582, samedi 21 octobre. — Pierre Savoys, libraire, demeurant rue du Paon, près la rue S. Victor, donne sa fille Jehanne Savoys en mariage a Jehan Lefèvre, marchand de foin, demeurant rue Geoffroy L'asnier, au bout du port au foin. Presents : Claude Voizard, m^e^ passeur des ponts de Paris, gendre de Savoys. Dot : 33 escus 1/3, et les habits ; douaire : 13 escus 1/3. Les parties déclarent ne savoir escripre ne signer (un libraire !! Il est vrai qu'il n'est pas dit maître). Savoys et le beau père de Le Fèvre qui lui a fourni des habits neufs garantissent le paiement du repas de noce. (Arch. deBrulé, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

MICHEL CLOPEJAU

1583, mardi 24 (25) octobre. — Michel Clopejau, marchand libraire, demeurant au Mont S. Hilaire, enseigne de l'*Ancre*, tuteur de Geneviève et Vincent Clopejau, enfans mineur de luy et de feue Marie Alleaume, sa femme, appelle d'une sentence du prévost de Paris, rendue contre lui en faveur de Claude Perrot, sieur de la Malemaison, conseiller en ladite cour et président ès requestes du Palais, du 15 mars 1582. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

ABRAHAM DAUVET

1584, jeudi 5 janvier. — Abraham Dauvet, marchand libraire, demeurant au Mont S. Hilaire, enseigne de la *Cuyllier* (?) Il avoit épousé Marie Chalonneau. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

(Acte embrouillé de désistement de la famille Chalonneau). La Caille appelle ce libraire Dauvel.

ESTIENNE DE LACROIX

1584, mardi 1er mai. — Estienne de Lacroix, imprimeur à Paris, au clos Bruneau, aux *trois Croissans*, et Robert Cousin, manouvrier, rue Fromenteau, confessent que Claude Rousselet, fille de feu Jehan, tonnelier, à Paris, nièce de Lacroix et belle sœur de Cousin, a reçu de noble homme Jehan de Baillon, escuyer, absent, la somme de 16 escus 2/3 qu'il lui a donnée gracieusement pour aider à la pourveoir. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

ESTIENNE VALLET

1584, vendredi 6 juillet. — Estienne Vallet, marchand libraire, bourgeois de Paris, rue des Sept Voyes, paroisse S. Estienne, à la *Bible d'or*, actionne en compte les administrateurs d'une maison, rue des Sept Voyes, qui appartient à Nicolas Souillard (le libraire?) (Arch. de Cothereau aîné, not.).

1600, 29 juin. — Estienne Vallet, marchand libraire juré à Paris, et Suzanne Cheval, sa femme. (Arch. de Pajot, not.).

Cet acte est aussi mal écrit qu'embrouillé.

JEHAN MOISSON

1584, samedi 7 juillet. — Jehan Moisson, marchand libraire à Paris, demeurant en la maison de (M. Leclerc?) enseigne du *Soleil d'or*, épouse Jehanne Arnoul, fille de feu Jehan Arnoul, en son vivant (*changeur*) rue Neuve nostre Dame et de Perette de Valle, sa femme, — Présents: la dite Perrette, Hugues Fremyn, maître brodeur. — Anne Moisson, frère. — Dot: 50 escus d'or et habits filiaux, qua-

tre nappes, douze serviettes. Douaire : 33 escus 1/3. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

Non cité par la Caille ni par Lottin.

Voir Jehan Le Bouc, à la date du mardi 7 juillet 1591.
La veuve de Jehan Moisson avait épousé Jehan le Bouc.

1592, juillet (*avant le* 7). — A la requeste de Jeanne Arnoul, veuve de feu Jehan Moysson, marchand libraire, rue Neuve nostre Dame, en une chambre des appartenances de la maison de la (Marche ?), paroisse S. Christophe, pour elle et comme héritière de Robert et Marie Moysson, leurs enfants, il est procédé à l'inventaire de Moysson.

Linge et habits suffisants.

Demi ceint d'argent, garni de ses chaines, 2 marcs 2 onces 7 gros à 6 escus le marc . . . . . . 13 escus 9 s. 4 d.

Quatre anneaux et une estrainte, les anneaux avec pierres ou pièces de verre . . . . 6 escus 1/3

Vaisselle d'étain et cuivre.

Il lui est dû par la veuve feu Siflault, libraire, la dite veuve estant à Tours, 24 escus à elle confiés par Moysson. Il y a, en la ville de Tours, un haut de chausses, chapeau et autres hardes et des outils servant à l'état de libraire, laissés par lui à Tours, qu'elle estime 30 escus ou environ.

S'ensuit la marchandise et outils servant à l'estat de libraire.

Cinq presses tant à rogner que à mettre..... (la fin manque.)

Deux marteaux à battre les livres.

Plusieurs sortes de livres prisés . . . . . 1 escu 10 s.

(Arch. de La Barde, not.).

(A suivre.)

LA « CRONICA MUNDI »

DE

Hartmann SCHEDEL

Avec les bois de WOLGEMUT et de PLEYDENWURFF

(SUITE)

L'année 1128 est particulièrement féconde en prodiges. Le feu sacré fit de nombreuses victimes, dont les membres noircissaient comme du charbon ; beaucoup de malades dans la ville de Soissons se rendirent à l'église de la bienheureuse Marie et durent leur guérison à son intervention. Une pluie de sang tomba aux environs de Ravenne et de Parme ; une truie mit au monde un porc à tête de bœuf ; une poule enfanta un poussin à quatre pattes. Des armées de feu furent vues dans le ciel et des étoiles tombèrent du firmament sur la terre ; l'hiver en outre fut très rude et suivi d'une effroyable famine, qui causa une grande mortalité d'hommes et d'animaux sauvages et domestiques. L'Italie fut désolée par les tremblements de terre ; la lune s'éclipsa et prit une teinte sanguinolente. Enfin naquit un monstre ayant en avant une tête d'homme et en arrière une tête de chien, monstre dont les illustrateurs donnent une consciencieuse image.

Le martyre de Thomas Becket trouve dans Schedel un narrateur sympathique : « Comme cet homme très bon et très saint voulait rétablir dans leur ancien état les dignités ecclésiastiques sur lesquelles le roi Henri II avait étendu sa puissance usurpatrice, il eut à souffrir des dommages, des

opprobres et des insultes ; il vit proscrire ses parents et ses amis et reçut enfin la couronne du martyre.... Ses meurtriers périrent misérablement : les uns se coupaient les doigts avec les dents, les autres moururent consommés par la pourriture, d'autres succombèrent à la paralysie. Le pape Alexandre, en apprenant les miracles du bienheureux Thomas, l'inscrivit sur la liste des saints. »

Conformément aux traditions légendaires et historiques de l'Allemagne, le chroniqueur donne un grand relief à l'imposante figure de Frédéric Barberousse. Après avoir raconté, sans beaucoup de précision, ses guerres en Germanie, ses luttes avec la papauté, sa réconciliation avec l'Église et la part qu'il prit à la troisième croisade, il le juge ainsi : « certes c'était un homme grand et illustre, magnanime, généreux, vaillant et éloquent, qui augmenta l'Empire à ce point qu'on pourrait à peine lui trouver un égal depuis Charlemagne ; glorieux en tout *preter persecutionem ecclesie.* » Ici encore, malgré son profond respect pour le saint empire romain, Schedel se garde bien de rien dire de contraire aux droits sacrés de l'Eglise. Et même, en général, dans la longue querelle du Sacerdoce et de l'Empire, il semble prendre parti pour le Saint-Siège. Cette orthodoxie, à la veille de la Réforme, mérite d'être notée. Toutefois il hésite à se prononcer entre les Guelfes et les Gibelins et il dispense le blâme aux deux factions avec une scrupuleuse impartialité : « les noms funestes de Guelfes et de Gibelins naquirent pour la ruine de toute l'Italie : on vit le fils en lutte avec le père, le frère avec le frère.... Ces appellations infestèrent bientôt toute l'Italie excepté la seule ville de Venise et avec une telle rage que, pendant deux cent cinquante ans et plus jusqu'à notre époque même, elles ont servi de prétexte aux crimes les plus affreux. Les Italiens se sont fait à eux-mêmes plus de maux qu'ils n'en avaient éprouvé de la part des barbares.... »

Schedel, qui ne manque pas d'enregistrer la fondation des nombreux ordres religieux se succédant pendant tout le Moyen-

Age (et les illustrateurs ont soin de tracer des couvents de chacun d'eux d'assez fantaisistes images qui leur donnent souvent l'aspect de redoutables forteresses), Schedel parle avec quelques détails de la création des puissantes congrégations de saint Dominique et de saint François. « Dominique, espagnol, fut un homme grandement orné de sainteté et de savoir, chef et père illustre des prédicateurs, et il brilla en ce temps-là comme un astre national de la religion chrétienne.... Il fut admirable censeur des vices, implacable adversaire des hérésies, conseiller très zélé des fidèles..... Et comme l'hérésie avait pullulé dans les villes des Gaules, Toulouse et Albi, et commençait à se répandre au large et au loin, le bienheureux Dominique, qui commençait à être connu, se transporta en ces lieux pour l'extirper. Le pontife Innocent et le roi de France lui donnèrent pour auxiliaire Simon de Montfort.... Enfin en l'an 1223 du salut aux nones d'août, dans la cité italienne de Bologne, il émigra vers Dieu. Plus tard, Grégoire IX, entendant parler de ses miracles et de son illustre vie, l'agrégea au nombre des saints. »

Saint François n'est pas moins bien partagé : « le séraphique François, italien de nation, d'Assise, cité ombrienne, fut un homme entièrement divin, premier instituteur et fondateur admirable de l'ordre des frères mineurs... Méprisant toutes les choses terrestres, il suivit le Christ durant toute sa vie... Il exerça sur lui-même les rigueurs de l'austérité à un tel point que, pour amortir les tentations de la chair, il se couvrait l'hiver de neige et de glace ; il appelait aussi la pauvreté sa seule maîtresse. Il aimait mieux entendre dire de lui-même des blâmes que des éloges. » Comme saint Dominique, il est mis au nombre des saints par Grégoire IX, et le pape Nicolas III envoie aux fidèles un bref pontifical sur ses stigmates.

L'auteur accorde naturellement son tribut de vénération aux maitres de la scolastique tant admirés pendant le Moyen-Age et en particulier au plus grand de tous, à Saint Thomas

d'Aquin. Il rappelle son origine, ses études au monastère du Mont-Cassin, les espérances qu'il donna dès ses premières années : « il arriva à une telle excellence de doctrine qu'il ne le cédait à personne pour la connaissance de la philosophie et de la théologie. Quelques années après il occupait le premier rang, publiait quatre livres en sentences et fut surnommé le docteur angélique. Appelé à Rome par le pape Urbain, méprisant toutes les dignités qu'on lui offrait, il se consacra entièrement à la lecture et aux travaux écrits.... il a laissé une *Somme de théologie* divisée en trois parties : *Somme contre les gentils ; Chaîne d'or ; sur les quatre évangiles*, il est aussi célèbre par sa gloire et ses miracles..... Enfin il émigra très saintement vers le Seigneur aux nones de mars 1274. Le pape Jean XXII, à cause de ses nombreux miracles, voulut le mettre au nombre des saints confesseurs et docteurs. »

Boniface VIII n'est pas traité par Schedel avec le même respect que ses prédécesseurs Grégoire VII et Innocent III. Tout en reconnaissant qu'il se fit remarquer par son savoir et son expérience, le chroniqueur l'accuse « d'avoir souhaité « si ardemment la dignité de pontife qu'il usa de tous les « moyens que l'ambition et la fraude lui suggérèrent pour y « arriver. On dit même qu'il suborna certains hommes qui « entrèrent dans la chambre du pape Célestin, homme « simple, pour lui persuader d'abdiquer le pontificat s'il « tenait à son salut. Devenu pape, il commença à mépriser « tout le monde et à poursuivre les Gibelins de sa haine. » Après quelques mots sur la querelle de Boniface VIII avec Philippe le Bel, Schedel raconte brièvement et sans émotion la fin misérable du pontife. Ce ton d'aigreur ou d'indifférence a lieu de surprendre de la part d'un homme qui, quoique défenseur énergique du pouvoir temporel des souverains, montre généralement, à l'égard des papes les plus ambitieux, des sentiments de respectueuse déférence.

De temps en temps Schedel signale quelques exécutions de Juifs, accusés des plus horribles méfaits. C'est ainsi que,

dans la première année du règne de l'empereur Albert, des Juifs de Nuremberg, Magdeburg et autres villes furent livrées aux flammes : « On n'épargna ni le sexe ni l'âge ; on raconte que plusieurs milliers de cette race malheureuse périrent : quelques enfants furent sauvés et baptisés. « Et un bizarre dessin d'une vigoureuse facture, mais d'une assez pauvre composition, nous montre un amas de têtes coiffées de bonnets entassées dans les flammes qui s'élèvent en pyramide, pendant qu'un bourreau, solidement campé, apporte des fagots pour entretenir le bûcher.

Voici en quels termes le chroniqueur allemand parle du plus grand des poètes italiens : « Dante Alighieri, florentin, s'illustre à cette époque comme poète inspiré et comme le premier des théologiens : cet homme méritait de ses concitoyens le plus profond respect ; bien que condamné à un long exil et pauvre, il s'occupa toujours des études physiques et théologiques ; chassé de Florence par la faction des noirs, il vint à l'université de Paris et comme il était très versé dans la science poétique, il publia, dans sa langue nationale, un ouvrage remarquable et divin sous le nom de *Comédie*, et dans une contemplation profonde de toutes les choses célestes, terrestres et infernales, *singula quæque historice, allegorice, tropologice ac anagogice descripsit.* » Comme tout le Moyen-Age, Schedel exalte Dante au moins autant comme théologien que comme poète. L'épitaphe envoyée par Jean de Virgile pour être placée sur le tombeau du poète, son ami, à Ravenne, vante aussi, avant toute chose, la science canonique de l'auteur de la *Divine comédie :*

THEOLOGUS DANTES, NULLIUS DOGMATIS EXPERS
QUOD FOVEAT CLARO PHILOSOPHIA SINU....

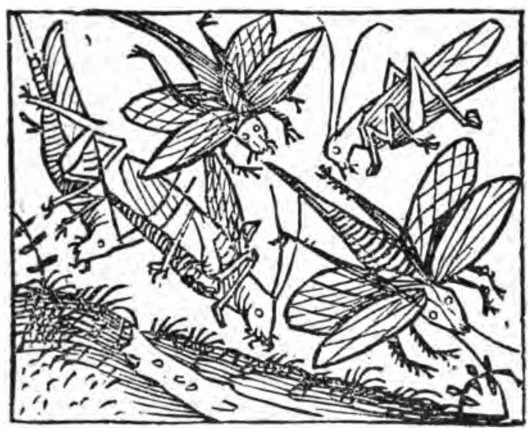
Il semble, en effet, que les contemporains du grand Alighieri et plusieurs des générations suivantes aient été plus vivement frappés de son savoir en matières religieuses que de son

incomparable génie poétique. A propos du séjour à Vérone de Dante fugitif, Schedel rappelle les honneurs accordés au poète par le fondeteur de la maison de Scaliger, dont il fait un grand éloge ; il le félicite d'avoir orné Vérone des plus beaux édifices et nous parle avec admiration du premier de ces tombeaux qui devaient perpétuer le nom de la famille : « On lui éleva au-dessus des portes du temple un tombeau magnifique orné de son image et d'une inscription. »

Pétrarque n'est point oublié : « d'un génie élevé et propre à toutes les études bonnes et salutaires, porté surtout vers la philosophie morale et la poésie... il était d'une apparence élégante avec une certaine majesté naturelle, d'une taille moyenne, ou un peu au-dessus de la moyenne, le visage plein, les membres arrondis et, dans sa vieillesse, tendant à l'épaisseur, le teint vif, tenant le milieu entre le blanc et le brun, les yeux si perçants que jusqu'à l'âge de soixante ans il lisait sans aucun secours étranger les lettres les plus menues. Pendant toute sa vie, si ce n'est dans l'extrême vieillesse, il fut très sain de corps. » Après avoir parlé des nombreux voyages de Pétrarque et de son couronnement au Capitole, l'auteur ajoute : « il revint ensuite à Avignon et dans une étroite vallée agréable et bien close, il écrivit un poème bucolique et deux livres sur la vie solitaire. » Sans doute Schedel par ces derniers mots vise les *Rime in vita e in morte di Laura ;* toutefois le nom de l'immortelle amante de Pétrarque n'est pas même prononcé.

Encore des calamités et des fléaux, dont la terrible peste de Florence. « Des sauterelles et de petites bêtes, en quantité innombrable, venues d'Orient en Occident, voilant le ciel comme une épaisse nuée, dévastèrent l'herbe et tous les fruits de la terre ; leur corruption et leur pourriture furent suivies d'une peste lugubre et lamentable qui se déchaîna pendant trois années à travers le monde presque entier. Née d'abord en Asie chez les Indiens *ob easdem bestiolas,* elle se répandit çà et là à travers les provinces jusque chez les Bretons. Puis,

traversant la mer l'année suivante, elle envahit le royaume d'Italie, ensuite ceux de France et de Bretagne. Enfin elle infecta de sa contagion les provinces de la Germanie et de la Hongrie et sévit tellement qu'à peine dix hommes sur mille



Invasion de sauterelles en 1348.

survécurent. Dans certains endroits le tiers des hommes seulement demeura. La plupart des contrées, non seulement les campagnes mais les citadelles, les bourgades et les villes furent tout à fait abandonnées et réduites à la solitude. Quelques-uns content que les juifs augmentèrent le fléau en empoisonnant les sources. » Schedel semble exagérer un peu les ravages de cette peste qui, d'ailleurs, est considérée comme la plus cruelle épidémie qui ait désolé l'humanité. Un contemporain, Froissart, se contente de dire qu'elle enleva « la tierce partie du genre humain. »

Puis de grandes vues de villes : Prague où on peut reconnaître au besoin le vieux couvent de Strahow, Breslau, Constance avec les vertes eaux de son lac, Bâle et le pont du Rhin, Constantinople au moment de l'assaut de Mahomet II, comme l'indique la légende, quoique la gravure ne présente aucun aspect de combat.

Le grand chef mongol Tamerlan est peint sous les traits presque doux d'un jeune guerrier, aux cheveux blonds tombant en longues boucles, d'où émerge une plume flottant au vent ; vu en buste, il est couvert d'une belle armure dessinée avec quelque soin ; une main tient une bannière enroulée autour de la hampe. Et voici ce que nous dit la *Chronique* du terrible envahisseur. « Tamerlan, grand roi des Tartares ou des Parthes, fut un homme d'une puissance incroyable. Issu d'une basse origine, d'abord simple soldat, il l'emporta tellement sur les siens par l'agilité de son corps qu'il devint bientôt le chef de nombreuses nations. S'étant emparé avec leur aide de l'empire des Parthes, il soumit les Scythes, les Ibères, les Albains, les Perses et les Mèdes, envahit la Mésopotamie et l'Arménie, traversa l'Euphrate avec quatre cent mille cavaliers et six cent mille fantassins et soumit toute l'Asie que nous appelons Mineure. » La défaite de Bajazet est racontée avec l'inexactitude dont l'auteur nous offre de si fréquents exemples ; au lieu de la placer à Ancyre, il lui donne pour théâtre l'Arménie ; cependant la cage de fer n'est pas oubliée ; Tamerlan y promène, à travers toute l'Asie, son captif, *admirandum humanarum rerum spectaculum*. Continuant ses conquêtes et suivant un bizarre itinéraire, le vainqueur « parcourt toute l'Asie, depuis le fleuve Tanaïs jusqu'à l'Egypte, prend d'assaut, pille et incendie Smyrne, Antioche, Sébaste, Tripoli, Damas et beaucoup d'autres villes très fortes... Lorsqu'il assiégeait une ville, il campait, le premier jour sous une tente blanche, le second sous une rouge, le troisième sous une noire ; ceux qui se rendaient à lui sous la tente blanche obtenaient la vie sauve ; la tente rouge était un signal de mort ; la tente noire annonçait la destruction de la ville qui devait être réduite en cendres. On raconte que les habitants d'une ville ne s'étant pas rendus dès le premier jour, les garçons et les jeunes filles, revêtus de blancs habits et portant des rameaux d'olivier, sortirent de la place pour essayer de fléchir la colère du vainqueur; il les fit tous fou-

ler aux pieds et écraser par sa cavalerie et mit le feu à la ville prise. » Un gênois, qui était son familier, lui ayant demandé pourquoi il se montrait si cruel, Tamerlan, le visage tordu par la colère et les yeux respirant le sang, lui répondit : « Tu crois que je suis un homme ; tu te trompes. Je suis la colère de Dieu et la dévastation de l'Univers ; aie bien soin de ne jamais te présenter devant moi. » Et, après cette sinistre réponse du nouvel Attila, Schedel ajoute ce trait bizarre : « Ceux qui l'ont vu disaient qu'il ressemblait à Annibal. » Il sait d'ailleurs que la discorde éclata entre les fils du conquérant et que son empire ne lui survécut pas.

La terrible guerre des Hussites inspire à Schedel des accents de colère indignée, qui ne laissent pas de surprendre de la part d'un écrivain précédant la Réforme d'une vingtaine d'années seulement. Il applaudit au supplice de Jean Huss et de Jérôme de Prague : « les princes du grand Concile voyant l'opiniâtreté et l'immuable esprit de ces hommes perdus décidèrent qu'il fallait couper ces membres pourris de l'église qu'on ne pouvait guérir, pour empêcher l'infection des autres parties du corps. Une sentence de l'assemblée des Pères condamna les rebelles à être brûlés, puisqu'ils rejetaient la doctrine de l'église. Jean Huss fut brûlé le premier. Jérôme, tenu en prison pendant trois cent quarante jours, ne voulut pas venir à résipiscence ; mais il ne cessait de louer Jean Huss depuis longtemps condamné au feu, l'appelant homme juste et saint et indigne d'une telle mort ; il se disait prêt à subir tous les supplices avec une âme vaillante et ferme. Beaucoup d'hommes très érudits vinrent le voir et surtout un cardinal florentin, pour lui faire abjurer son erreur ; mais comme il y persévérait avec plus d'obstination, il fut condamné comme hérétique et marcha au bûcher d'un front serein ; quand la flamme y fut mise, il commença à chanter une hymne que la fumée et le feu interrompirent à peine. On ne raconte d'aucun philosophe qu'il ait subi la mort avec autant de courage. On jeta les cendres des suppli-

ciés dans le lac pour qu'elles ne fussent point enlevées par les Bohémiens. Leurs disciples enlevèrent de la terre à l'endroit où le feu les avait consumés et l'emportèrent comme une relique sacrée dans leur patrie. Jean et Jérôme ont été regardés comme martyrs par les Bohémiens qui ne leur ont pas rendu moins d'honneur que les habitants de Rome à saint Pierre et à saint Paul. » C'est surtout contre les sectateurs des deux hérésiarques que l'orthodoxie de Schedel s'élève avec une pieuse indignation ; il ne leur ménage pas les épithèses violentes : *scelerati et abominabiles hussitarum sacerdotes.*

Un des événements les plus considérables de l'histoire et qui marque aujourd'hui la séparation du moyen-âge et des temps modernes, semble avoir produit sur notre annaliste une assez faible impression. Il n'accorde guère qu'un tiers de page à la prise de Constantinople par les Turcs. Après avoir noté les principales circonstances du siège et du dernier assaut et dit quelques mots des cruautés du vainqueur, il ajoute froidement : « Ainsi cette très noble ville fondée par Constantin I[er] tomba aux mains des infidèles. » Et cependant Schedel avait été témoin des rudes épreuves de la chrétienté au lendemain de la chute de Constantinople ; c'était presque sous ses yeux que les Huniade, les Mathias Corvin, les Scanderbeg avaient livré ces combats incessants qui refoulèrent à peine les flots de l'invasion ottomane. Le sens juste de la gravité de certains événements historiques manque à ces chroniqueurs souvent plus préoccupés d'un fait banal, d'un prodige vulgaire, que d'événements qui devaient exercer une telle influence sur les destinées de tout l'Occident.

Cependant Schedel applaudit aux efforts tentés par les héroïques défenseurs de la chrétienté contre le redoutable Mahomet II. Il rend justice à l'intrépidité persévérante de Mathias Corvin : « Il fut le défenseur de la religion chrétienne contre les Turcs et, après les avoir vaincus dans une grande bataille, il recouvra même une partie de la Bosnie ; il porta

dans l'empire des Turcs l'incendie, les ravages et les massacres. »

Une étrange planche représente les terribles effets d'un ouragan qui s'abattit sur Constantinople le 12 juillet 1490. « Les feux de trois astres tombèrent sur la ville et formèrent un immense étang... Pendant que la vapeur se démenait dans les nuages, on entendit d'abord de grands coups de tonnerre ; on vit ensuite des foudres brûlantes et des éclairs d'une immense étendue. » La figure illustre curieusement ce fait divers atmosphérique. Dans le haut, au-dessus de sainte Sophie, une bande sombre, avec le mot *fulgur,* d'où s'échappent des rayons qui fondent sur les principaux monuments de la ville ; tout autour un cercle, *circulus devastationis fulg.,* marquant l'emplacement de la région désolée par le fléau, avec les eaux vertes de l'étang soudainement formé. Et Schedel ne s'arrête pas en si bon chemin : des boucliers enflammés tombent du ciel ; les montagnes s'entrechoquent ; il pleut du lait ; on voit trois soleils et trois lunes. Enfin, en novembre 1492, une énorme pierre, en forme de delta, ravage les campagnes de l'Alsace et du Sundgau.

Cette histoire du sixième âge se termine par un éloge enthousiaste de Maximilien, roi des Romains (qui devient empereur en 1493). Soit que le fils de Frédéric III fût un protecteur zêlé de la vieille cité de Nuremberg, soit que Schedel eût éprouvé personnellement les effets de la bienveillance d'un prince ami des arts et des lettres, soit plutôt que le panégyrique enthousiaste du roi des Romains qui allait devenir empereur fût obligatoire pour l'auteur, il trace de lui un portrait des plus flatteurs, que la vie de Maximilien n'a pas entièrement justifié : « c'est un homme orné de la plus haute vertu, souple de corps, remarquable par sa science de l'art militaire, ne le cédant en courage à personne, bien plus, surpassant tous les rois en humanité et en libéralité... magnanime et intrépide sous les armes. » Schedel fonde de grandes espérances sur cette valeur de Maximilien ; il souhaite

que les progrès croissants de l'invasion turque soient arrêtés par ce défenseur naturel de la chrétienté : « Nous voyons en effet que presque toute l'Asie, depuis la Phénicie et la Médie jusqu'à l'Hellespont, est soumise à la tyrannie des Turcs. Ils occupent toute la Thrace, toute la Grèce, le pays des Etoliens, des Epirotes, des Illyriens jusqu'au cœur de la Dalmatie, accablant tout de la pire servitude ; presque toutes les îles, depuis la Mer Adriatique jusqu'au Pont-Euxin, ont été dévastées et désolées. Et ils attaquent souvent les frontières de la Germanie et de la Hongrie. » Schedel demande que toutes les nations chrétiennes, la riche Italie, la noble France, la courageuse Espagne, la belliqueuse et populeuse Germanie, se rangeant derrière lui, lui fournissent des forces supérieures à celles des Ottomans. Et exaltant à l'avance le triomphe du vainqueur, il s'écrie, dans un mouvement de lyrisme inattendu : « Oh ! quel char lui prépareront l'Italie et la Germanie ! Quelles grâces lui rendra l'Eglise, quelle fête célébrera toute la société chrétienne ! Les rois du Septentrion et de l'Occident le salueront à son retour du nom de grand empereur et de sauveur de la république chrétienne. Les cardinaux, tous les prélats de l'église, les magistrats des villes, portant les objets sacrés, sortant loin en avant des murs, iront au-devant d'eux... Toute la terre que devront fouler ses pieds sera couverte de pourpre ; les nobles matrones et les vierges sèmeront sur lui, du haut des maisons, les roses et les lys et enlaceront à sa tête sacrée des guirlandes de fleurs variées. Lui-même, élevé sur son char, jettera au peuple des pièces d'or, dans toutes les places, dans tous les carrefours où il s'arrêtera... Et ainsi triomphant, il sera conduit, non dans le Capitole et dans le temple du faux dieu Jupiter, mais dans la Basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres. Et là, trouvant le souverain pontife, Alexandre VI, véritable vicaire du Christ, tenant les clefs du royaume éternel, il recevra de lui une large bénédiction... Alors la muse laurée du poète Conrad Celtes reviendra pour ainsi dire des

enfers et composera des poèmes ; Antonius Sabellicus écrira son histoire. Nous aussi, si nous pouvons faire entendre notre voix au milieu des cygnes, nous trouverons quelque chose à raconter à la postérité sur un si grand roi. » Et après ce dithyrambe, l'auteur prend un premier congé du lecteur en ces termes :

« *Hec habuimus que per ociũ Nurembergense adjiceremus. Vos valete et boñ consulite, ex Nuremberga x kal'as Junias. Anno ab incarnatione salvatoris Christi millesimo quadringentesimo nonagesimo tercio.* »

Au dessous, en lettres capitales HA. S. D. Il avertit ensuite le lecteur qu'il a laissé quelques feuillets blancs pour qu'on puisse y écrire les actions des princes et des particuliers à venir, car, dit-il modestement, *non omnia possumus omnes. Et quandoque bonus dormitat Homerus.*

SEPTIÈME AGE

Schedel aborde enfin le septième et dernier âge, qui doit être signalé par l'apparition de l'Antechrist, la fin du monde et le Jugement dernier.

La venue de l'Antechrist sera annoncée par la résurrection des prophètes Énoch et Élias ; l'Antechrist viendra de la Syrie ou, selon d'autres, de Babylone, de la tribu de Dan ; engendré d'un esprit méchant, il sera le destructeur de la race humaine. « Bon nombre de sages eux-mêmes seront séduits par ses miracles... Ce sera le temps où la justice sera bannie et l'innocence haïe... L'Antechrist viendra au sommet du mont des Oliviers et il périra à l'endroit où le Sauveur est monté aux cieux... Pourquoi, après sa mort, y aura-t-il un silence de quarante-cinq jours ? C'est ce qui est de science divine. » Et en regard de cette prédiction, une magistrale image in-folio montre, dans la partie supérieure, l'Antechrist précipité du ciel par l'archange saint Michel au milieu de flammes, environné de démons dont les formes fantastiques témoignent de la plus vive imagination. Au-dessous, sur la

terre, au pied d'une colline, ces sages dont parle le texte, déçus par le génie malfaisant, haranguent la foule et la pervertissent par leur enseignement corrupteur.

Le chapitre *De morte ac fine rerum* est illustré par un des plus curieux bois du livre, avec ce titre : *Imago mortis.* C'est une danse macabre, une des plus anciennes que l'on connaisse et certes une des plus terriblement expressives. Elle se compose de cinq squelettes ; le premier, enveloppé d'un ample manteau aux plis tombants, souffle dans une sorte de flageolet dont les sons doivent rythmer la danse funèbre; à sa gauche, trois personnages exécutent une sarabande effrénée ; les deux premiers, entièrement décharnés, tordent leurs ossements en des mouvements d'un entrain lugubre; leurs membres s'entrechoquent et se désarticulent avec une horrible souplesse pour donner plus de *furia* à l'intempérance de leurs entrechats; quelques touffes de cheveux, demeurées sur les crânes dénudés, s'associent aux soubresauts des corps; ils se tiennent par la main, et le second, lançant au-dessus de sa tête un bras contorsionné, tend la main au troisième personnage du groupe, une femme, à en juger par ses longs cheveux, par un sein pendant que les vers n'ont pas encore dévoré; une ouverture hideuse laisse échapper les entrailles qui ondulent en suivant l'infernale cadence avec l'étoffe flottante du linceul. A leurs pieds un cinquième squelette, sortant la tête et un bras du drap mortuaire, semble s'éveiller au bruit de l'épouvantable ballet. Au-dessous, trente-neuf vers (semés de quelques fautes de quantité) qui sont un éloge emphatique de la mort, justicière souveraine, éternel repos du travail, sans laquelle la vie ne serait qu'une perpétuelle prison dont elle brise les portes. On a souvent, avant et surtout depuis 1493, représenté sous cet étrange aspect d'une danse suprême l'inévitable nécessité de la mort; mais jamais on ne lui a imprimé un pareil caractère de grandiose horreur.

Schedel arrive enfin au Jugement dernier. Le Christ, dans l'attitude de la bénédiction, la tête entourée d'une auréole



Danse macabre.

transpercée du glaive et du lys, les pieds posés sur le globe du monde, trône dans le ciel; à ses côtés la Vierge, les mains jointes, et S[t] Jean-Baptiste avec l'agneau; au-dessous, deux anges sonnant de la trompette; en bas, sur la terre, les morts, sortant des tombes, se répartissent en deux groupes, les justes se massant pour entrer au ciel, figuré par des rayons de clarté entourés de nuages, les damnés déjà consumés par les flammes de l'enfer.

Schedel saisit cette occasion d'adresser quelques pieuses exhortations à ses lecteurs; il les engage à ne jamais perdre de vue cette heure solennelle du jugement final : « Dans le même temps se fera la résurrection publique de tous, et le corps qui ressuscitera du sein des morts sera incorruptible et immortel, celui des justes pour qu'ils puissent toujours demeurer avec le Christ, celui des pécheurs pour qu'ils subissent sans fin les peines méritées..... combien sera grand le bonheur des hommes justes et pieux, soustraits aux souillures de cette terre, amenés devant ce juge très équitable et ce Père très indulgent qui leur donnera au lieu des fatigues le repos, au lieu de la mort la vie, au lieu des ténèbres la clarté, au lieu des biens terrestes et éphémères les biens éternels et célestes... »

Et après l'*Amen* qui termine ce morceau d'éloquence religieuse, Schedel prend de nouveau congé du lecteur, en se nommant cette fois comme l'auteur de la Chronique.

Completo in famosissima Nurembergensi urbe Operi de hystoriis etatum mundi ac descriptione urbium felix imponitur finis. Collectum brevi tempore Auxilio doctoris Hartmāni. Schedel qua fieri potuit diligentia Anno xp̄i Millesimo quadringentesimo nonagesimo tercio. die quarto mensis Junii.

Deo igitur optimo sint laudes infinite.

Malgré cet adieu au lecteur, Schedel ne peut se résoudre à l'abandonner si tôt et il ajoute encore à sa volumineuse *Chronique* plus de trente feuillets. Remarquant que les anciens historiens ont parlé trop sobrement de la Germanie,

il se propose de combler cette lacune : « Les Germains, dit-il, sont belliqueux, pleins de courage et agréables à Dieu ; il leur a été donné d'étendre au loin leur territoire et de résister plus que tous les autres hommes à la puissance romaine. »



Le Pape et l'Empereur.

Il ne manque pas de rappeler la fameuse défaite de Varus et ses trois légions taillées en pièces par Arminius. Il attribue à l'Allemagne, sans grand souci de la vérité historique, un rôle prépondérant dans les Croisades. « Et puisque cet ouvrage, ajoute-t-il, sort d'une officine de Nuremberg, ville célèbre, située à peu près au milieu de la Germanie, nous

achèverons ce livre en disant quelques mots de cette contrée. » Mais au lieu de rédiger lui-même le supplément de sa Chronique, il emprunte ces dernières pages à Aeneas Sylvius, rendant ainsi hommage à un écrivain dont la renommée était alors presque sans rivale. Toutefois, comme il peut paraître étrange de demander à un Italien le récit des choses d'Allemagne, Schedel donne pour ainsi dire à son auteur des lettres de naturalisation germaine, en se couvrant de l'autorité même d'Aeneas : « ayant habité, dit celui-ci, la Germanie plus de vingt-quatre ans, nous ne croyons pas qu'on doive nous regarder comme étranger. De plus, ayant servi longtemps l'Empereur et son peuple avec une très grande fidélité par de longs travaux, parvenu maintenant au cardinalat, nous avons à cœur ce qui peut contribuer à l'honneur et à l'utilité de sa nation et nous agirons de telle sorte qu'on nous croie presque autant germain qu'italien. » Et après cette adoption un peu cavalière d'une double patrie, le futur Pie II annonce qu'il va raconter les principales choses advenues sous le règne de Frédéric III ; le verso du feuillet nous montre

« Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur. »

Pie II revêtu des attributs de la papauté tenant en main le sceptre de l'église, et Frédéric III en habits impériaux, portant le globe, tous deux assis sur un même trône dont le dossier élevé est recouvert d'une riche tapisserie ; derrière le pape un cardinal et un évêque, derrière l'empereur un chevalier et un légiste ; au dessus, ce vers de Virgile :

Sum pius Eneas fama super ethera notus,

et les noms du chef spirituel et du chef temporel de la chrétienté. Puis commence le récit historico-géographique d'Aeneas Sylvius, dédié à Antoine prêtre, sacré de la sainte église romaine, cardinal d'Ilerda. L'auteur passe en revue, sans aucun

ordre déterminé, la Hongrie, la Valachie, la Thrace, la Turquie (et à ce propos il consacre quelques pages indignées à la prise et au pillage de Constantinople et à la profanation du temple de sainte Sophie, œuvre de l'empereur Justinien, célèbre dans tout l'univers), la Macédoine, la Grèce, l'Epire, l'Albanie, l'Illyrie, la Dalmatie, l'Istrie, la Styrie, l'Autriche, la Moravie, la Pologne, la Lithuanie, la Norvège, bizarrement placée à côté de la Bohème, et une foule d'autres contrées, les unes allemandes, les autres tout à fait indépendantes de la domination impériale.

Quoique Piccolomini se montre, comme il l'a annoncé, aussi allemand qu'italien et qu'il fasse dans cette excursion à travers l'Europe une très large part à l'omnipotence germaine, Schedel ne se déclare pas satisfait. Il reprend la parole pour reprocher certaines omissions à Aeneas Silvius qui n'a point parlé des Suèves, ces peuples si anciens de la Germanie, vantés par Strabon et Jules César, ni des villes pontificales, telle que Constance, Bâle, Strasbourg, Spire et autres. « Il a encore omis, ajoute Schedel, la Flandre, le Hainaut, le Brabant, contrées remarquables par leurs richesses et leur commerce. On y trouve Bruges, Gand, Malines, Anvers, qui étaient comptées autrefois dans la Gaule Belgique. Cependant l'Empire Germanique s'étant étendu, toutes parlent la langue germaine, quoiqu'elles connaissent aussi les autres langues par suite de leur voisinage. » Ainsi on voit déjà poindre, dès la fin du xve siècle, cette prétention, qui semblait plus moderne, d'englober dans la patrie allemande toutes les contrées où a pénétré l'idiome Germanique.

Schedel rend ensuite la parole à Aeneas Sylvius qui nous conduit en France et raconte le soulèvement national contre la domination anglaise. Il ne dit que quelques mots de Jeanne d'Arc, mais en constatant l'importance et le caractère miraculeux de sa mission : « A notre époque, Jeanne, vierge lorraine, inspirée, à ce que l'on croit, par Dieu, revêtue

d'habits et d'armes d'homme, conduisant les armées françaises, combattant la première entre les premiers, arracha en grande partie le royaume, chose merveilleuse à dire, aux mains des Anglais. »

Aeneas Sylvius parcourt ensuite, avec la même rapidité, la Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal. Arrivé à l'Italie, il se souvient qu'elle est l'une de ses deux patries et lui consacre une étude un peu plus approfondie. Il raconte, avec quelque complaisance, les luttes des Républiques italiennes et insiste sur la miraculeuse fortune du condottiere François Sforza, devenu duc de Milan ; il donne des renseignements assez précis sur l'histoire des dernier papes, et termine par un pompeux éloge d'Alphonse le Magnifique, roi de Naples : « En combattant, en déployant une activité victorieuse, il soumit à ses lois cette partie de l'Italie qu'on appelait autrefois la Grande-Grèce, et il semble aujourd'hui le maître de la paix italienne et en même temps le modérateur et l'arbitre des choses d'Espagne. »

Cette pérégrination du futur Pie II est semée de vues de contrées remarquables par un sens pittoresque du paysage, mais si dénuées de toute exactitude que la France et le Portugal, à trois feuillets de distance, sont représentés identiquement par la même image, composée d'ailleurs avec un art assez ingénieux.

Ce volumineux ouvrage se termine par une grande carte de l'Allemagne, ou plutôt de l'Europe centrale, depuis le milieu de la France jusqu'aux frontières de la Russie actuelle. Cette carte est précédée d'une sorte d'avis au lecteur dans lequel Schedel fait de nouveau un patriotique éloge de la Germanie, trop négligée, dit-il, par les anciens écrivains : « C'est une contrée très vaste ayant pour limite à l'orient la Sarmatie et la Pannonie inférieure, au midi les Alpes, à l'occident les Gaules, au nord l'Océan Germanique et le golfe Baltique qu'on appelle Oriental. On y trouve les fleuves les plus nobles de toute l'Europe, le Rhin, le Danube, l'Elbe

et autres, sans nombre et mémorables. » Suit une description de chacun de ces fleuves avec l'indication de quelques-unes seulement des principales villes qu'ils arrosent. Vienne est omise. Schedel vante ensuite la forêt hercynienne qui, au dire de Pomponius Mela, occupe un espace de soixante jours de marche, et dont une partie est appelée par les habitants la Forêt Noire. Enfin il trouve des accents emphatiquement laudatifs pour célébrer les richesses du sol, l'aménité des habitants et la puissance militaire d'un pays qui « seul, sans secours étranger, peut armer assez de cavaliers et de fantassins pour résister facilement aux nations étrangères. » Et le docte Schedel en dirait plus encore « s'il ne craignait d'ennuyer le lecteur. »

Cette carte, annoncée avec tant de solennité, ne fait guère honneur aux connaissances géographique de l'auteur ; il semble s'être préoccupé presque exclusivement des régions germaniques, qui sont assez exactement figurées, et avoir sacrifié le reste. C'est ainsi que la Grande-Bretagne, au lieu de s'élever dans la direction septentrionale, s'infléchit de manière à ce que la pointe extrême de l'Ecosse (séparée d'ailleurs de l'Angleterre par un bras de mer) vient se placer en face de l'embouchure du Rhin. L'Islande est rapprochée arbitrairement de la presqu'île scandinave ; celle-ci, parallèle aux côtes allemandes du nord, est reliée à la Russie par un isthme fantaisiste dont une partie porte le nom de *Grunland*, transplanté du nord de l'Amérique au nord de l'Europe ; l'Ile de Gottland est d'une grandeur démesurée. Même dans les parties moins fantaisistes de cette carte, on relèverait de nombreuses inexactitudes, soit pour le cours des fleuves, soit pour l'emplacement des montagnes, soit même pour le lieu des villes les plus connues.

Au verso de cette étrange carte, Koberger prend congé du lecteur par un long colophon où il exalte l'habileté et le soin des deux artistes qui ont semé à pleines mains leurs curieux bois à travers la longue odyssée de Schedel :

Abest nunc studiose lector finis libri Cronicarum per viam epithomatis et breviarij compilati opus q̃dem preclarum et a doctissimo quoqz comparandum. Continet eñ gesta quecumque digniora sunt notatu ab initio mũdi ad hanc usqz tẽporis nostri calamitatem. Castigatũqz a viris doctissimis ut magis elaboratum in lucem prodiret. Ad intuitũ autem et preces providorũ civiũ Sebaldi Schreyer et Sebastiani Kamermaister hunc librum dominus Anthonius Koberger Nuremberge impressit. Adhibitis tamẽ viris mathematicis pingendiqz arte peritissimis Michaele wolgemut et wilhelmo Pleydenwurff quarum (sic) *solerti acuratissimaqz animadversione tum civitatum tum illustricem virorum figure inserte sunt. Consummatũ autem duodecima mensis Julii. Anno salutis ñre 1493.*

On remarquera que, tandis que les noms des inspirateurs du livre, Schreyer et Kammermeister, et ceux des illustrateurs, Wolgemut et Pleydenwurf, sont cités en toutes lettres dans ce long colophon, il n'est fait aucune mention de l'auteur même de la volumineuse Chronique, qui s'était du reste nommé à la fin du dernier Age. Il convient peut-être de noter aussi ces quelques mots, *ad hanc usqz tẽporis nostri calamitatem.* Les écrivains se plaisent volontiers à parler de leur temps comme d'une époque de malheur et de désolation ; le bon Schedel ne déroge pas à cet usage ; il est du reste mieux fondé que beaucoup d'autres à déplorer les calamités contemporaines ; les dernières années du xve siècle, en effet, troublées par tant de guerres surtout en Allemagne, grosses des discordes religieuses qui allaient bientôt éclater, souvent visitée par la peste et la famine, pouvaient passer pour des années malheureuses, même aux yeux des moins pessimistes.

Relevons encore la qualification assez singulière de *mathematicis viris* donnée à Wolgemut et à Pleydenwurff. Enfin quoique Antony Koberger nous assure que l'ouvrage a été revu et corrigé par les hommes les plus savants, il nous faut signaler, dans le colophon même, deux grosses fautes d'im-

pression : *Abest* au lieu de *Adest*, c'est à dire exactement le contraire de ce qu'on veut annoncer au lecteur, et cet étrange *quarum* à la place de *quorum* qui change si bizarrement le sexe de Wolgemut et de son beau-fils.

En dépit de cet adieu qui semblait définitif, Schedel et Koberger ajoutent encore à leur interminable *Chronique* cinq feuillets non chiffrés où il est question de la Sarmatie, des origines du royaume de Pologne, de Cracovie (dont la vue est une des plus belles du livre) de Lubeck, de Nissa (ville importante de Silésie à son dire), et brusquement entonne une hymne de remerciments *ad Deum optimum maximum* pour toutes les faveurs qu'il a accordées au très juste et haut Maximilien, roi des Romains. Il prédit à ce prince, qui est décidément son favori, les plus hautes destinées. « Puisse-t-il gouverner longtemps le monde, porter l'étendard béni et la croix du lever au coucher du soleil.

Et feros turchos rabidasque gentes
Pettere et castris spoliare victos.

Toujours ce vœu, qui ne devait point être exaucé, d'une croisade commune de la chrétienté contre les infidèles.

CHARLES EPHRUSSI.

(A suivre).

LES ORIGINES

DE

L'IMPRIMERIE A SAINT-LO

EN NORMANDIE

(Suite.)

Nous ne connaissons aucun produit de l'imprimerie de Saint-Lô après 1567. La « paix passable et moyenne tranquillité » à laquelle De La Faye faisait allusion dans son premier ouvrage devait bientôt cesser. L'horizon s'était assombri, l'orage grondait. La guerre civile allait se rallumer. Le 20 juillet 1567, les Protestants de Pontorson essayaient de s'emparer par surprise du Mont Saint-Michel ; le pays était parcouru par des bandes armées. Le 10 novembre suivant, les troupes huguenotes rassemblées des diverses provinces opéraient leur jonction aux environs de Paris et livraient bataille aux Catholiques sous les murs de la capitale, à Saint-Denis. Le 23 février 1568, Condé mettait le siège devant Chartres. Un mois après, jour pour jour, les chefs protestants signaient le traité de Longjumeau, qui rétablissait l'édit d'Amboise, permettant le libre exercice de la nouvelle religion.

Cette paix n'était qu'un leurre. Les clauses principales n'en furent pas loyalement exécutées. Elle fut ouvertement violée ; un édit du 23 septembre 1568 défendant, sous peine de mort, de professer publiquement d'autre religion que la catholique. Il fut enjoint aux ministres de sortir du royaume dans la quinzaine de la publication.

Mathieu De La Faye, ministre de Saint-Lô, quittait la Normandie et se réfugiait dans l'île de Jersey (1).

L'imprimeur Jacques Le Bas dut quitter, à son tour, la ville de Saint-Lô peu de temps après. Nous retrouvons sa trace à Caen où il imprime une nouvelle et troisième édition du psautier huguenot, datée de 1569, au nom du libraire Etienne Desloges. En voici le titre figuré :

CENT CINQVANTE

PSEAVMES

DE DAVID MIS EN RIME

FRANÇOISE PAR CLEMENT

MAROT ET THEODORE

DE BESZE



AVEC VN

KALENDRIER HISTORIAL

Au-dessous l'ancre du Salut, imitée de la marque de J. Crespin, de Genève.

A CAEN

CHEZ ESTIENNE DESLOGES

M. D. LXIX

(1) Parmi les « Noms de ceux qui se sont transportés du duché de Normandie dans l'île de Jersey depuis le 3 septembre 1568 », figure comme deuxième sur la liste : « Mathieu de la Faye, *m. de S^t-Lô.* » (Voir F. Schickler, *les Églises du Refuge en Angleterre.* Paris, Fischbacher, 1892, tome II, page 385). Dans une autre liste de réfugiés en Angleterre, à la suite de la Saint-Barthélemy, on trouve dans les adjonctions de la deuxième liste : « Mathieu

Petit in-8, de 448 pag. chiffrées, plus 2 pages non chiffr. pour la table des *Pseaumes* (1).

Les caractères de cette édition que nous avons comparés et vérifiés sont exactement les mêmes que ceux des impressions de Saint-Lô, avec la seule différence qu'ils paraissent un peu plus fatigués que dans l'édition des *Pseaumes* de 1565. Les fleurons et lettres ornées sont identiques. On retrouve notamment à la page 17 de l'édition de 1569 une lettre initiale Q avec un lion grimpant particulière au matériel de l'imprimerie de Saint-Lô comme on pourra s'en assurer par la comparaison avec le fac-similé suivant de l'imprimé de 1565.

De La Faye, *dict de la Vigne, ministre de S-Lô.* » (Voir F. Schickler, ouv. déjà cité, tome i, p. 200.)

Mathieu De La Faye siégea au Colloque de Jersey du 19 octobre 1577. Il dut revenir en France, au moins après le traité de Fleix. (F. Schickler, ouvrage cité, ii, 423.)

En 1585, 22 ministres restèrent provisoirement à Jersey comme anciens réfugiés revenus. Parmi eux se trouvait De La Faye, sieur de la Vigne. (F. Schickler, ouvrage cité, ii, 425.)

19 août 1585. — « 3 jours après, De La Vigne et cinq des pasteurs sans poste essayaient vainement d'obtenir du gouverneur de Guernesey la réunion du Synode. » (F. Schickler, ouvrage cité, ii, 431.)

Décembre 1589. — Les autorités insulaires eussent volontiers retenu les ministres, mais leurs anciens troupeaux les réclamaient : « De La Faye réclamait instamment d'avoir son congé. » (F. Schickler, ouvrage cité, ii, 444.)

D'après une communication de M. H. Gast, ancien pasteur de l'Église Réformée de Saint-Lô, aujourd'hui à Rouen, Mathieu De La Faye exerça les fonctions de ministre à Saint-Lô de 1559 à 1602, comme en font foi les registres d'état-civil du temps.

(1) L'exemplaire que nous avons vu, se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal (T, 1132). Le *Kalendrier historial* occupe 7 ff., le 8e feuillet complétant le cahier devait être blanc. Il manque dans l'exemplaire de l'Arsenal. Les foires ne sont plus indiquées au bas des pages comme dans l'édition de Saint-Lô, 1565. On trouve en place de petites pièces de vers avec citation de *Pseaumes* appliquées à chaque mois de l'année. Voici les vers pour les mois de janvier :

PSEAV. CXLVII

C'est Dieu qui donne & qui en entassant
Neige en blancheur la lune surpassant
C'est luy aussi qui comme cendre espart





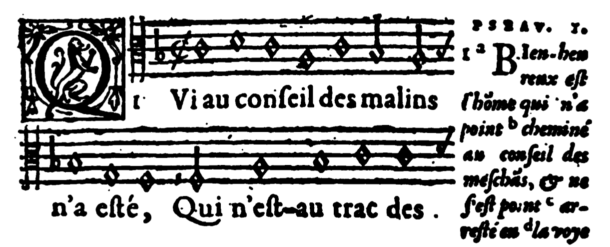
LES PSEAVMES DE DAVID, MIS EN RIME FRANCOISE,

Par Cl. Marot, & Th. de Beze.

PSEAVME I. C. M.

Beatus vir qui non abiit.

Ce Pseaume chante que ceux sont bien-heureux, qui reiettans les mœurs & le conseil des mauuais s'adonnent à cognoistre & mettre à effet la Loy de Dieu: & mal-heureux ceux qui font au contraire.



PSEAV. I.

1 a *B. ien-heureux est l'hõme qui n'a point b cheminé au conseil des meschãs, & ne s'est point c arresté au d la voye*

ANNOT. a Il enseigne la science de la vraye felicité, que le monde desire le plus; & entend le moins. b c. Qui n'adhere, ne consent, n'a rien de commun, & n'adonne son cœur à meschanceté, entédant par le conseil la mauuaistié qui est encores cachee & secrette, & monstrant par vne gradation & accroissement de noms & verbes que peu à peu on se destourne du droit chemin. c Qui par vne longue coustume de pecher ne s'enyure tellement qu'il s'oublie & s'endurcisse en sa malice ayant Dieu & sa Loy en risee & mespris. d c. La façon & maniere de viure.

A. i.

Il n'est pas douteux que l'imprimeur de Saint-Lô, Jacques Le Bas, soit allé exercer à Caen. Nous connaissons toute une série de livres et de pièces qu'il a souscrit de son nom et qu'il a daté de cette ville de 1583 à 1593. Nous n'avons encore rien trouvé de lui entre les années 1569 et 1583. Ses presses ont-elles chômé dans cet intervalle ? Nous n'en sommes pas certain. Nous sommes plutôt disposé à croire qu'il a dû servir la cause de ses co-religionnaires en imprimant des écrits de propagande auxquels il n'aura pas mis son nom. Il avait déjà employé ce subterfuge à Saint-Lô en tirant quelques exemplaires anonymes du *Psautier* de 1565 (1), et en imprimant à la suite, avec titre et pagination particulière, sans indication de lieu, ni nom d'imprimeur, la *Confes-*

Noire bruine & d'une et d'autre part.
C'est di-je luy qui iette les morceaux
De dur verglats & glace par monceaux
Et qui est cil qui soustienne & endure
Les traits cuisans de sa grande froidure?

Le texte des Pseaumes commence à la page 17. *L'épistre* et la préface de Math. De La Faye ne s'y trouvent plus, non plus que les commentaires en marge de l'édition de 1565. A la fin de chaque pseaume, il y a les prières ou oraisons de Marlorat, ministre de l'église de Rouen. Le texte des *Pseaumes* finit au bas de la page 428. Suivent les *Commandements de Dieu* en vers, le *Cantique de Siméon,* le *Cantique de Moyse* avec la notation musicale et page 447, la *Prière devant le repas* et celle *après le repas,* entièrement en musique. Ces deux pièces n'ont pas de notation musicale dans l'édition de 1565. La dernière page est cotée 448. Le volume se termine par la *Table des Pseaumes* à 2 colonnes en petite *italique,* 2 pages non chiffrées.

Le caractère est identique au gros caractère du texte des *Pseaumes* de 1565. Le petit caractère employé pour le *Kalendrier* et pour les *Oraisons* à la fin de chaque pseaume est absolument le même que celui des annotations placées au bas des pages de l'édition de 1565. L'édition de Caen, 1569, n'a pas les pièces annexes : *La forme des prières ecclésiastiques,* etc., de l'édition de 1565.

(1) L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, qui ne porte pas de nom d'imprimeur, est de ce nombre. (Voir la *Bibliographie française du Psautier* n° 150 ; à la suite de l'ouvrage de M. O. Douen ; *Clément Marot et le Psautier huguenot ;* Paris, Imprim. Nation., 1879, 2 vol. gr. in-8.)

sion de foy des Églises Réformées, qui pouvait se débiter à part.

L'exemplaire du *Traité de la Peste* de 1564, que nous possédons, provient de la célèbre vente du duc de Sunderland qui eut lieu à Londres il y a quelques années (1).

(1) La vente de la première partie de la *Bibliotheca Sunderlandiana* eut lieu du 1er au 12 décembre 1881, sous la direction de MM. Puttick et Simpson. Le *Traité de la peste* de 1564 figurait sous le n° 1898 comme 9e pièce d'un recueil. Nous fîmes alors le voyage de Londres avec l'intention d'acheter ce précieux volume. Nous dûmes y renoncer en présence du prix de 100 livres sterling (2,500 francs), qu'il atteignit. Ce fut M. Léon Techener qui le disputa aux Anglais et s'en rendit acquéreur. Depuis, M. L. Techener a mis gracieusement le recueil à notre disposition pour que nous puissions l'étudier. Il s'est décidé ensuite à le morceler et a bien voulu nous donner la préférence pour le *Traité de la Peste* qu'il nous a cédé au prix de 500 francs. La pièce était, d'ailleurs, dans le plus merveilleux état de conservation qu'on pût désirer.

Avant l'apparition de l'exemplaire de Londres en 1881, le *Traité de la Peste* nous était connu par une communication de M. le comte de Toustain, bibliophile normand des plus distingués, aujourd'hui décédé. Le 30 novembre 1877, ce dernier qui savait que nous possédions les *Pseaumes* de 1565, imprimés à Saint-Lô, nous envoyait une description de l'opuscule de 1564, prise sur un exemplaire qu'il a vu dans la collection Mancel, de Caen. Il terminait ainsi sa lettre adressée de Vaux-sur-Aure, près Bayeux : « Voilà, Monsieur, ce que je puis vous dire sur ce petit livre curieux et très rare. Il avance d'une année la date de la première impression connue à Saint-Lô; et, à ce point de vue seulement, il serait très intéressant. »

Lors de l'exposition rétrospective organisée en 1880 par la Société des Antiquaires de Normandie pour célébrer le centenaire de l'introduction de l'imprimerie à Caen, nous eûmes la curiosité de chercher à voir l'exemplaire du *Traité de la Peste* de la collection Mancel, léguée à la ville de Caen. Le conservateur du Musée Mancel, auquel nous nous adressâmes, ne put nous montrer le volume en question, sous prétexte que son catalogue n'était pas encore fait. Espérons qu'il n'a pas été distrait de sa destination et que cet exemplaire se retrouvera un jour ou l'autre.

Un exemplaire du *Traité de la Peste* se trouvait au XVIe siècle dans la bibliothèque ou *librairie* de Jacques Legendre, diacre de l'Eglise Réformée et bourgeois d'Alençon. Il est ainsi mentionné dans une clause de son testament du 8 septembre 1568 : « Je laisse à mon frère Jehan Legendre toute ma librairie soyent : Harmonyes, Bibles, Nouveaux Testaments, Psalmes, décades libvres de grammaire, alphabetz, traitez des scandales, DE LA PESTE et tous autres libvres... » (Voir *Etablissement d'imprimeries à Alençon* de 1569 à 1575, par Mme G. DESPIERRES ; Paris, Leroux, 1894. In-8, page 26).

Il faisait partie d'un recueil dans lequel se trouvaient d'autres pièces protestantes du temps, imprimées à Lyon, à Orléans et ailleurs. Trois de ces pièces, datées de 1566, sont imprimées avec les caractères de l'imprimerie de Saint-Lô.

En voici l'énumération, avec la description de chacune d'elles :

BRIEVE

RESOLVTION

DV DOVTE QVE

PLVSIEVRS FONT

auiourd'huy,

Assauoir quelle Religion est la plus ancienne, ou celle qu'ils tiennent de l'Eglise Romaine ou celle que l'Eglise reformee tiẽt & obserue.

IEREMIE 2. vers. 10. 11

Passez par les Isles de Cathim & voyez : en uoyez en Cedar, et considerez diligemment, & regardez s'il y a telle chose :

S'il y a Gent qui ait changé ses dieux : lesquels toutefois ne sont pas dieux : mais mon peuple a chãgé sa gloire en celui qui ne peut profiter.

M. D. LXVI.

Petit in-8 de 67 pages chiffrées, 28 lignes à la page, mêmes caractères que le *Traité de la Peste* de 1564, même nombre de lignes à la page. Signatures A à O par 4, et E, 2 feuillets seulement.

SOMMAIRE

DES RAISONS

QVE RENDENT CEVX

qui ne veulent par-
ticiper à la
Messe.



PLVS
*Vn brief discours de l'institution
de la feste Dieu.*
Lisez et donnez iugement avec discrétion.

M. D. LXVI.

Petit in-8, de 32 pages, 28 lignes à la page comme à la pièce précédente ; gros caractères de la *Confession de Foy* de 1565 et mêmes caractères que ceux du *Sermon de la Mortalité,* à la fin du *Traité de la Peste.*

EXAMEN

DE LA DO-

CTRINE SORBONI-

QVE, TOVCHANT LE

Sacrement & Sacrifice
de l'Eucharistie.

*Recueilli des escrits du Maistre des Sentences,
leur souverain Docteur nommé
Pierre Lombard.*

Mis en François sur le Latin dernierement
imprimé.

I. IEAN 4
Esprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu.

M. D. LXVI.

Petit in-8, de 68 pag. chiffr., plus un feuillet blanc à la fin, 27 lignes à la page, mêmes caractères que ceux du *Sermon de la mortalité ;* signatures A à O par 4.

Ces trois pièces ont, selon nous, une commune origine. Bien que ne portant point de nom de lieu, ni d'imprimeur, elles peuvent être portées à l'actif de l'imprimerie protestante de Saint-Lô, et viennent précisément combler la lacune entre 1565 et 1567 que nous avons constatée dans l'exercice de Thomas Bouchard et Jacques Le Bas en cette ville.

Selon toute probabilité, Jacques Le Bas continua à Caen cette lutte sourde par la voie de la presse. Nous avons reconnu son œuvre dans l'édition du *Psautier* de 1569, en comparant ses caractères et surtout en examinant les fleurons et les lettres ornées du volume qui sont d'une identité parfaite avec les productions datées de Saint-Lô. On pourra faire d'autres découvertes de ce genre en confrontant des pamphlets protestants sans nom de lieu, ni d'imprimeur parus de 1570 à 1582. Pour faciliter ces recherches et donner la clef du mystère, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les initiales historiées, d'un dessin et d'une finesse remarquables, dans le style de Du Cerceau, que nous avons pu relever dans les livres datés de Saint-Lô.





















A ces lettres, il convient d'ajouter le Q au lion *issant* en grimpant que l'on voit à la première page des *Pseaumes* de 1565 et dont nous avons donné un facsimile, page 265. L'alphabet peut se compléter par d'autres lettres du même style qui se rencontrent dans les impressions de Jacques Le Bas, datées de Caën, à partir de 1583.

Nous joignons la reproduction de deux têtes de chapitres :



et le fleuron allégorique de la parole de Dieu, figurée par les flammes du Saint-Esprit se répandant sur la surface du globe, que l'on remarque à la fin du texte des *Pseaumes* dans l'édition de 1565.



Si l'on retrouve ces lettres, ces têtes de pages ou ce fleuron caractéristique dans des impressions anonymes, on pourra les attribuer sûrement à l'ancien imprimeur de Saint-Lô, car nul autre que lui ne s'est servi de ce matériel d'ornementation.

Le ministre De La Faye était en quelque sorte l'âme de l'imprimerie de Saint-Lô. C'est lui, très vraisemblablement, qui attira Thomas Bouchard et son associé (1) et leur donna comme marque allégorique la vigne dont le nom lui resta comme surnom ou sobriquet. Privé de l'appui de son chef spirituel et n'ayant plus d'ouvrage, l'imprimeur Jacques Le Bas se retira à Caen où il se trouvait plus en sûreté et où il avait plus de chance de trouver de l'occupation. Les Protestants y étaient nombreux et il y avait de la famille. Un de ses parents, Vincent Le Bas dit Du Val, était ministre de l'Eglise de Caen.

Nous voyons le nom de Jacques Le Bas réapparaître en 1583 à Caen sur le titre d'un opuscule qu'il pouvait produire ouvertement au grand jour sans craindre d'être inquiété. C'était un discours sur l'institution des Académies et l'utilité des arts libéraux, prononcé à Caen le 18 octobre 1583, par Jacques de Cahaignes, professeur royal de médecine, à l'ouverture de son cours (2).

(1) Un fait analogue se passa à la même époque à Alençon.

Guillaume Bidard, ministre de l'Église d'Alençon et cinq de ses coreligionnaires, par acte notarié, cautionnèrent un imprimeur, Joachim de Contrières, de Caen « pour l'aider à le secourir à lever estat de imprimerie à Alençon. »

Ce dernier s'associait ensuite avec un autre imprimeur du nom de Robert Le Crosnier, d'après un acte du 22 mars mars 1565, passé devant les tabellions d'Alençon. (Pour plus de détails, voir le curieux travail de Mad. G. Despierres ; *Établissement d'imprimeries à Alençon de 1529 à 1575;* Paris, E. Leroux, 1894 ; in-8, pag. 21-26). — On ne connaît encore aucune impression portant les noms de ces typographes. Leurs productions sont très probablement anonymes.

(2) *Jac. Cahagnesii Cadomensis Regii Medicinæ professoris de Academiarum institutione et liberalium artium utilitate, oratio habita Cadomi initio suæ*

Plus tard, lorsque l'armée du roi de Navarre se porta en Normandie, après la victoire remportée par le Béarnais dans les plaines d'Ivry en 1590, Jacques Le Bas qui était son partisan, s'intitule « *imprimeur du Roy, en la province de Normandie.* » Cette même année, il imprime une des premières productions de Malherbe : Le « *Bouquet des fleurs de Sénèque* » (1). Il avait changé quelque temps auparavant sa marque et pris pour emblême un aigle

professionis, die 18 octobr. 1583. Cadomi, apud Iacobum Le Bas, 1583. Pet. in-4, de 16 ff. *(Bibliothèque de Caen).* Au verso, se trouve une petite pièce de vers latins de Jean Rouxel *(Joa. Ruxelius)* adressée à Jacques de Cahaignes. Trois ans après, l'auteur de ces vers mourait et le médecin Cahaignes publiait en son honneur le recueil suivant : *Jac. Cahagnesii Medicinæ professoris Regii de morte Joannis Ruxelli... Cadomi, ap. Jac. Le Bas,* 1586. — Le Tombeau de Monsieur Rouxel recueilli de plusieurs doctes personnages par Jacques de Cahaignes. *Caen, Jacques Le Bas,* 1586 ; 2 part. en un vol. petit in-4 (*collection Travers*). Jacques de Cahaignes était Protestant. En 1571, il avait tenu sur les fonts baptismaux une fille de Pierre Philippe, imprimeur-libraire à Caen, Vincent Le Bas étant ministre, ainsi qu'il résulte de cet extrait du registre des baptêmes et mariages de l'Eglise Réformée de Caen, année 1571, page 32 *verso* :

« Item, le vendredy xxviij[e] jour de ce moys et comme a esté finit le presche aud. lieu de Venoix par moy Vincent Le Bas ministre, à la fin duquel fut administré le baptesme à deux enfantz desquels les noms ensuivent :

La fille de Maistre Pierre Phlippe *(sic)* lung des anciens de ceste église au quartier de Froyde Rue et de Marie sa femme demeurant aud. quartier laquelle a esté portée par honorable homme Maistre Jaques de Quehengues *(sic)* du quartier de S[t] Pierre qui l'a nommée Marie. »

Pierre Philippe avait publié en 1563 un Nouveau Testament à l'usage des Protestants :

« Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Notre-Seigneur Jesus-Christ, reveu de nouveau et corrigé sur le grec par l'advis des Ministres de Genève, avec annotations revues et de nouveau augmentées par M. Augustin Marlorat. *A Caën, chez Pierre Philippe,* 1563. » In-8 (*collection Lormier*). Pierre avait commencé avec son frère Martin en 1550. On trouvera la marque des deux frères associés dans le recueil de Silvestre. (n° 631). Ce bibliographe fait cesser leur exercice en 1557. D'après les documents ci-dessus, on voit que Pierre a continué seul et qu'il vivait encore en 1571.

(1) Le Bouquet des Fleurs de Sénèque. *A Caën, de l'imprimerie de Jaques Le Bas, Imprimeur du Roy,* 1590. In-12, ou plutôt pet. in-8 de 23 pages. (*Collection du Baron J. Pichon.*)

un jeune dauphin entre ses serres, comme on peut le voir sur le titre du volume suivant :

STRENAE.

AD

SENATVM POPV

LVMQVE CADO

MENSEM.



CADOMI,

Ex Typographia Iacobi le Bas.

1588.

Le Bas employa plus spécialement cette marque à Caen (1).

(1) Cette marque allégorique avait déjà été employée par Michel Fezandat, imprimeur à Paris de 1540 à 1561. (Voir le recueil des marques de Silvestre, n° 423.)

La figure de la vigne palissadée qui se voyait sur les ouvrages de De La Faye, imprimés à Saint-Lô, ne reparaît plus qu'une seule fois. Elle coïncide probablement avec la présence de ce ministre, de retour en Normandie, après que l'ère des persécutions fut passée. On la trouve sans accompagnement de devises ou de citations de la Bible, sur le titre d'un recueil de prières chrétiennes en latin par Charles Paschal, conseiller au Parlement de Normandie, imprimé à Caen par Le Bas en 1592 (1).

Jacques Le Bas dut mourir en 1594 ; car nous ne connaissons rien de lui après 1593 (2). En 1595, sa veuve lui succède. Il laisse un fils, portant le même prénom que

(1) *Caroli Paschali regii in Normandiæ senatu consiliarii Christianarum precum libri duo. Cadomi, ex typographia Jacobi le Bas, typographi Regii,* 1592. *Cum privilegio;* pet. in-8, de 4 ff. prélim. non chiffr. et 208 pag. chiffr. (*Coll. Claudin*). — On retrouve dans ce volume non seulement la marque de la vigne, mais encore les lettres D et T de l'alphabet orné de Saint-Lô.

(2) Voici, en plus de celles que nous avons déjà signalées, la liste de quelques impressions caennaises de Jacques Le Bas, avec l'indication des collections où nous les avons vues :

1587. — Oraison de ne croire légèrement à la calomnie, digne d'estre en ce temps tousjours devant les yeux des Rois, des Princes et des Grands. A Monseigneur le Vicomte de Cheverny, Messire Philippes Hurault, chevalier, chancelier de France, etc... (par J. Vauquelin de la Fresnaye). *A Caën, par Jaques le Bas*, 1587 (Marque de l'aigle et du dauphin). Pet. in-4 de 2 ff. non chiffr. et 78 pag. chiffr. *(Collection Travers).*

1589. — Remonstrance sur l'arrest de Paris du premier jour de mars 1589 par lesquelles se vérifie tant par les Ecritures Saintes, les Saincts docteurs anciens et modernes que par les exemples et autorités prises des historiens et jurisconsultes qu'il n'est licite ou subject de s'armer contre son Roy, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. *Caën, de l'imprimerie de Jaques Le Bas*,1589. Pet. in-8 de 47 pag. (*Bibliothèque Nationale,* L' 34, n° 682.)

On retrouve dans cette pièce le bandeau aux deux têtes de chiens de Saint-Lô.

1590. — Les Lauriers du Roy contre les foudres pratiquez par l'Espagnol. (Au-dessous, les armes de France). *A Caën, chez Jaques le Bas, imprimeur du Roy en la province de Normandie,* 1590. Pet. in-8 de 108 pag. *(Collection Travers).*

1590. — De l'obéissance deue au Prince pour faire cesser les armes et res-

lui, qui remplaça sa mère dans les premières années du xviie siècle, et hérite du titre d'imprimeur du roi Henri IV.

tablir la paix en ce royaume. *A Caen, chez J. le Bas, imprimeur du Roy*, 1590, Pet. in-8 de 39 pag. (*Bibl. Nat.* L^b 35, n° 322.)

1590. — Discours de ce qui s'est passé en Daulphiné depuis le mois de may dernier par le sieur Desdiguières, contre le duc de Savoye. *Caën, de l'imp. de J. le Bas, imprimeur du Roy. Faict jouxte l'exemplaire imprimé à Tours* (sans date, mais en 1590). Pet. in-8, de 15 pag. (*Biblioth. Nation.* L^b 35, n° 382^a).

Le bandeau de S^t Lô aux deux têtes de chiens se retrouve encore dans cette pièce.

1591. — Remonstrance faicte au Grand Conseil du Roy sur le restablissement requis par les officiers qui ont suyvi la Ligue par M. François de Clary. *Caën chez Jaques le Bas, imprimeur du Roy.* Pet. in-8 de 56 pag. (*Biblioth. Nation.*, L^b 35, n° 402^a).

On retrouve dans cette pièce la lettre C de l'alphabet orné de Saint-Lô, ainsi que le bandeau à têtes de chiens.

1592. — Le doux Satyric. *A Caën, de l'imprimerie de Jaques le Bas, imprimeur du Roy*, 1592. Pet. in-8 de 56 pag. (*Collect. Travers.*)

1593. — Morologie des faux prophètes et manticores Jesuites, soy disant faussement de la Compagnie de Jésus ou description de plusieurs et diverses hérésies, erreurs, faussetez, etc., etc., pour respondre aux calomnies et menteries impudentes mises n'aguères en avant contre M. Estienne Malescot, amateur et serviteur de la Parole de Dieu par des libelles diffamatoires par eux semez sous main; et sans estre imprimez, faite et composée par Jessen, conte (*sic*) de Malte, seigneur de Touches, Paradis et La Leuf. *A Caen, par Jacques le Bas*, 1593. Pet. in-8. (*Le Bibliophile bordelais*, catalogue de Lefebvre, libraire à Bordeaux, décembre 1877, n° 959.)

A la suite du volume, que nous n'avons pas vu, étaient reliées d'autres pièces de la même année, sans nom de lieu ni d'imprimeur, très probablement sorties des presses de Jacques le Bas : 1° Traité qui monstre qu'il faut tenir la foy aux hérétiques; 2° Trois epistres par lesquelles il est monstré qu'il faut avoir en horreur ne craindre la mort corporelle; 3° Le codicille de Jessen, conte de Malte auquel est fait un brief recueil de ses principales œuvres; 4° Ode aux liguez françois et espagnolisez pour les advertir de songer et penser à ce qu'ils font et à leur conscience.

Le Bas a certainement imprimé encore d'autres pièces et volumes. Nous n'avons pas poursuivi plus loin nos recherches, n'ayant pas à faire la bibliographie des livres de l'imprimerie de Caën, nous avons voulu simplement, par ce tableau, indiquer la nature des écrits qui sortaient de ses presses et prouver, par des rapprochements matériels, que l'imprimerie de Saint-Lô avait été transportée à Caën et non ailleurs.



Voilà tout cc que nous avons pu recueillir sur la vie et les travaux de l'imprimeur de Saint-Lô. Nous n'avons rien trouvé sur son associé, Thomas Bouchard, à moins qu'on ne puisse l'identifier avec un Thomas Bouchard « de Landalles en Normandie » qui fut reçu habitant de Genève en septembre 1559 (1). Après la Saint-Barthélemy, un nommé Bouchard est signalé le 2 octobre parmi les réfugiés normands arrivés à Londres (2) ; mais, comme nous n'avons pas son prénom, rien ne nous autorise à supposer qu'il s'agit de notre imprimeur (3).

Après le départ de Jacques Le Bas, l'imprimerie cesse d'être exercée à Saint-Lô. En 1595, nous avons trace d'un imprimeur du nom de Pierres (*sic*) Quesnot, dont la demeure, d'après un contrat du 30 octobre de cette même année, est indiquée rue des Menuères (aujourd'hui des Menuyères), « proche le jardin Tiphene » (4). Nous ne connaissons rien de lui. La ville avait été dépeuplée par la guerre et la peste. De 1626 à 1632, la moitié des habitants avait péri, au rapport de Toustain de Billy.

(1) Voir la *France protestante* de MM. Eug. et Em. Haag, 2e édition publ. par M. H. Bordier, tome II, col. 961.

(2) Voir F. Schickler ; *Les Églises du Refuge en Angleterre*, tome I, p. 188.

(3) L'abbé de Massilian cite d'après les *Annales typographici* de Maittaire (*Index locorum et typographorum*, page 474), un Antoine Bouchard, imprimeur, qui aurait exercé à Avignon en 1557. (Voir les *Notes manuscrites de l'abbé de Massilian sur les imprimeurs d'Avignon*, conservées à la Bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon). Cet Antoine Bouchard est peut-être le père ou un parent de Thomas Bouchard, chez lequel ce dernier aurait appris son métier. Ne pouvant rien affirmer à cet égard, nous nous contenterons d'enregistrer le nom d'Antoine Bouchard, imprimeur à Avignon, ne fût-ce qu'à titre d'homonyme.

(4) Nous devons ce renseignement à M. L. Jeanne, bibliophile à Saint-Lô. C'est M. Lepingard, président de la Société d'archéologie qui a fait la découverte de cet acte dans les archives de la ville, en faisant des recherches sur les noms des habitants de Saint-Lô au XVIe siècle. Nous lui laissons le soin de publier ce document lorsqu'il le jugera convenable.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIIe siècle que l'imprimerie reparaît à Saint-Lô. Jean Pien vient y exercer le métier d'imprimeur et de libraire vers 1656. MM. Pluquet, Frère et tous les autres qui ont donné cette date comme étant celle de l'établissement de l'imprimerie à Saint-Lô, n'ont pas mentionné le titre du premier livre sorti de la presse de ce nouveau typographe. Le *Manuel du libraire* de Brunet indique (tome I, col. 1478), la pièce suivante : *Jacques de Caillières. Lettre héroïque sur le retour de M. le Prince à la duchesse de Longueville.* SAINT-LO, JEAN PIEN, 1660. In-4°. Nous connaissons encore de Jean Pien un volume petit in-8, daté de 1663 : *Profession de foy catholique présentée aux sieurs Grandchamp, de la Frenée et Dartenay, ministres à Saint-Lo, par François Charles, Parisien.*

L'année suivante (1664), Pien imprime le « *Royal Martyr, tragédie par les Isles Le Bas, escrivain* » ; petit in-8 : pièce fort rare, dont un exemplaire provenant de collection Cigongne, se trouve chez le duc d'Aumale (1). Le sujet de cette tragédie en cinq actes et en vers est tiré de légende de saint Herménégilde, roi de Castille, fils de Levigilde, roi d'Espagne.

Quoiqu'il fut imprimeur et libraire du Collège, Jean Pien ne faisait pas ses affaires. Il songeait à s'en aller

(1) Les Isles Le Bas avait fait imprimer à Caen l'année précédente, une autre tragédie de sa façon : « La mort burlesque du mauvais riche, petite tragédie par les Isles Le Bas, escrivain; *Caën, Joachim Massienne,* 1663. » In-12 de 56 pag. L'épître dédicatoire est adressée à « tres vertueuse, tres prudente et tres débonnaire personne, M. Gabriel Roussel, sieur de la Briere, etc., homme qui parmy les richesses doict véritablement estre appelé ayde de sa patrie. » Dans les stances au bon Lazare en faveur de M. de la Brière Roussel, il est dit de ce dernier « qu'il se montrera riche propice; le ciel qui lui donna du bien, en fist un homme bonissime, véritablement œconome sien. Il ne destachera ses chiens pour nous dévorer à la porte... » Cette pièce, non moins rare que le *Royal Martyr*, figure dans le catalogue de la librairie A. Durel, à Paris, juin 1890 (n° 1497), et, quoique en mauvais état, elle est cotée au prix de 50 francs.

et à tenter la fortune ailleurs. La municipalité s'en émut et songea à le retenir. Le 26 septembre 1666, on passa un accord, moyennant certains avantages qu'on lui concédait, pour qu'il se fixât à Saint-Lô et ne pût quitter la ville sans la permission des autorités. Voici le texte de cette pièce inédite :

« Dud. jour dixieme jour de septembre 1666, devant lesd. sieurs Maires et eschevins et bourgeois, il a esté délibéré que Jean Pien Imprimeur et Libraire habitué en ceste ville y fut arresté pour y demeurer entierement sans en pouvoir sortir pour aller demeurer ailleurs contre le gré et consentement desd. sieurs Maires et eschevins. A quoy led. Pien présent s'est obligé volontairement tant en considération qu'au passé, il a esté exempt des charges de lad. ville et que lesd. sieurs Maires et eschevins luy ont quitté l'usage de la chambre de haut au dessus de la premiere chambre de l'Hostel de Ville et le grenier de dessus avec une petite cave d'audessoubz dud. hostel de Ville tant pour son habitation de logement que pour son Imprimerie gratuitement, parce qu'il fera une séparation de lad. chambre à ses frais et une pagée dudi plancher en luy fournissant les soliveaux par lesd. sieurs eschevins et fera aussy remettre les fenestres à lad. chambre pour s'en servir, sans estre led. Pien obligé de entretenir la couverture.

Signé : Duchemin, Le Mennicier, Dubois, Vincen Tombète,
Sainct, Ravaud, M. Duhamel, Sanson. J. PIEN.

(*Registre des délibérations de la Maison de Ville pour les affaires communes du 25 février 1666 au 22 juillet 1673*, 8e pièce.)

Jean Pien, logé avec son imprimerie à l'Hôtel de Ville, et exempté de contributions, devenait l'imprimeur attitré de la municipalité. En 1668, il publie un panégyrique

de Saint-Lô, en vers latins, par Guillaume Ybert, prêtre et professeur d'humanités. Ce poëme, dédié aux notables de Saint-Lô par l'auteur qui était en même temps principal du Collège, forme un opuscule très petit in-4, de IV et 26 pages qui a pour titre :

VRBS

SAN LAVDVS

Au-dessous les armes de Saint-Lô, avec cette erreur que la licorne est contournée.

SAN LAVDI

Apud IOANNEM PIEN, Vrbis & Collegij Typographum.

M. D. C. LXVIIII

Le titre donné dans le *Bibliographe Normand* de M. Frère (tome II, col. 621) n'est pas tout à fait exact. Nous en avons vu un exemplaire qui fait partie de la bibliothèque de M. Travers à Caen (1). Après le texte qui finit à la page 26, on doit trouver un feuillet qui contient une pièce de vers latins de G. Ybert sur l'anagramme de Charles-François de Loménie, évêque de Coutances.

Pien était un pauvre typographe. Il imprime avec des caractères usés provenant d'un matériel d'occasion ou de rebut de quelque imprimeur de Caen ou de Rouen.

(1) Ce poëme a été réimprimé et traduit sous ce titre : Saint-Lô, poëme latin de Guillaume Ybert, prêtre et professeur d'humanités au Collège de Saint-Lô, trad. par Victor-Evremont Pillet, régent de rhétorique au Collège de Bayeux, et membre de plusieurs sociétés savantes; *Bayeux, imprimerie de C. Groult*, 1840; in-8 de 54 pag.

Quelle différence avec les impressions protestantes faites à Saint-Lô de 1564 à 1567 qui sont de véritables chefs-d'œuvre de typographie et peuvent rivaliser avec les productions des Estienne, des Jean de Tournes, des Plantin et des meilleurs typographes du XVI[e] siècle !

Jean Pien mourut en 1670. Sa veuve lui succéda. Ce fut elle qui imprima un autre poème de Guill. Ybert « *Carmen Cereale* ». (Voir FRÈRE, *Manuel du Bibliographe Normand,* t. II, p. 621.)

L'imprimerie était implantée à Saint-Lô, mais elle ne paraît pas y avoir été bien florissante, car elle n'a rien produit d'important ou de digne de remarque. Elle fut supprimée par arrêt du Conseil du 31 mars 1739. Un nommé Le Baron était alors imprimeur (1). Malgré cette interdiction, il paraît qu'on continua à y imprimer encore, de loin en loin, par tolérance. Nous avons trouvé

(1) Nous publions ici la lettre de d'Aguesseau, donnant ordre de supprimer les imprimeries de Saint-Lô, de Valognes et de Vire et fixant le nombre des imprimeries dans la généralité de Caen.

« *Monsieur Aubery de Vatan, intendant à Caen.*

« A Versailles, le 13 avril 1739.

Monsieur,

Je vous envoye l'arrêt rendu au Conseil d'État du Roy pour fixer le nombre des imprimeurs dans le Royaume. La fixation qui en avait été faite en 1704 a paru demander une réduction; d'ailleurs, les imprimeurs s'étoient multipliées même au-delà de cette fixation, soit en vertu de quelques arrêts du Conseil qui ont autorisé des imprimeries particulières, soit par la liberté que les officiers de police ont prise d'admettre des imprimeurs. L'arrêt que je vous envoye les instruira de leur devoir; il est important de les obliger à s'y conformer exactement. Dans votre département, la ville de Caen conserve ses quatre imprimeries : le Roy a bien voulu ne pas supprimer dès à présent la cinquième qui a été ajoutée mal à propos au nombre fixé par le réglement de 1704. Mais il faudra supprimer la première vacante. Le même réglement ne donnoit point d'imprimerie à la ville d'Avranches ; le nouveau réglement lui en accorde une. Les imprimeries des nommés Lecourt et Bernard qui travailloient sans arrêt du Conseil, doivent être interdites; la place sera

dans les archives de la Chambre syndicale de l'Imprimerie, mention d'un autre arrêt du 12 mai 1759, supprimant définitivement l'imprimerie de Saint-Lô. (Bibliothèque Nationale, *Mss. français,* n° 21,815, page 295.)

Plus tard, lorsque la France fut divisée en départements, une imprimerie fut établie à Saint-Lô pour les besoins de l'administration et de la propagande révolutionnaire. Un nommé P.-F. Gomont s'y établit et s'intitula : « *Imprimeur national* ». Peu de temps après, viennent deux autres imprimeurs : J. Marais, qui s'installe rue Saint-Thomas (1), et Agnès. Ce dernier venait de Coutances. Pendant la Terreur, Saint-Lô, comme plusieurs autres villes, changea de nom et s'appela *Roc de la Liberté.*

A. Claudin.

remplie par le plus capable. Les villes de Saint-Lô, de Valognes et de Vire ont actuellement des imprimeries, quoique l'ancien réglement ne leur en avoit point accordées ; ces imprimeries sont supprimées, avec d'autant plus de justice que les nommés Le Baron, Clamorgan et de Cesnes qui les exerçoient, n'ont jamais obtenu d'arrêt du Conseil. Vous voudrez bien donner vos ordres pour les obliger à ne plus faire les fonctions d'imprimeurs.

« Je suis, Monsieur, votre affné serviteur.

« Daguesseau. »

(1) J. Marais donne ensuite son adresse rue la Peuffre, comme on peut la lire sur le titre de l'ouvrage suivant :

Recueil chronologique des hymnes et chansons patriotiques qui ont paru depuis la Révolution française. *A Saint-Lô, chez J. Marais, rue de la Peuffre, proche le Temple décadaire, VIIIe année de la République;* in-12 de viii et 305 pag., plus xi pages pour la table des chansons.

A PROPOS

D'UN

LIVRE DE JEAN GROLIER

Nous lisons à la page 212 du travail que M. Le Roux de Lincy a consacré à Jean Grolier (1), lorsqu'il catalogue la bibliothèque du célèbre amateur :

101. ÉRASME. — *Erasmi Roterodami adagiorum chiliades tres, ac centuriæ fere totidem. Venetiis in ædibus Aldi, mense sept. 1508.* In-fol., v. f., fil., tr. dor.

« Il existe sur les marges de ce volume de nombreuses « notes écrites par Grolier; on remarque celle qui est « au v° du feuillet 112, au-dessous d'une médaille citée « dans le texte; cette note est ainsi conçue :

« *Ex eodem numismate, cujus nobis ipse Aldus cum « Mediolani apud nos esset, copiam fecit, hoc exemplar « deductum propriam et inscriptam hic effigiem refert « fidelissime.* Jo. GROLIERUS LUGDUNENS.

« A la fin du volume est écrite, de la main de Grolier, « l'inscription : *Grolierii et amicorum* (2). »

C'est là tout. Quelle était cette médaille? Le Roux de Lincy ne nous l'apprend pas. Nous avons eu la curiosité

(1) Recherches sur Jean Grolier, sur sa vie et sur sa bibliothèque, suivies d'un catalogue des livres qui lui ont appartenu, par M. Le Roux de Lincy. Paris, L. Potier, 1866. In-octavo de XLIX et 491 pages avec planches.

(2) Ce volume, après avoir appartenu à M. Coste et à M. Yemeniz, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. le M[is] de Grollier, qui a bien voulu nous le confier avec une bonne grâce dont nous ne saurions assez le remercier.

de rechercher l'histoire du dessin qui l'accompagnait, et voici le résultat de nos recherches, qui nous ont amené à réunir une série de notes sur Grolier et ses livres, que nous croyons de nature à intéresser ses admirateurs.

C'est un contemporain du collectionneur, Erasme, qui nous renseigne d'une manière précise sur ce qui nous occupe. Quelques lignes des *Adages* établissent que c'est à cette même médaille qui avait frappé Alde Manuce, que ce célèbre imprimeur, ami de Grolier, avait emprunté sa marque si fameuse, qui se trouve en tête du volume que nous avons eu entre les mains « *l'ancre embrassée par un dauphin.* »

Voici, du reste, ce que dit Erasme (*Proverbiorum secunda Chilias,* fol. 113) :

« On peut parfaitement constater que cette maxime

ΣΠΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ « *Hâte-toi lentement* »

« plaisait beaucoup à Titus Vespasien, par l'examen des « plus anciennes médailles de ce Prince ; Alde Manuce « m'en montra une en argent, d'une ciselure ancienne « et toute romaine, qui lui avait été envoyée en présent « par Pierre Bembo (1), noble vénitien, jeune homme « fort instruit et très curieux de la littérature ancienne. « Cette médaille était ainsi faite : d'un côté la tête de « Titus Vespasien avec une inscription ; de l'autre, une « ancre, dont le milieu, comme un timon, est embrassé « par un dauphin qui s'enroule autour d'elle. Ce sym- « bole ne signifie pas autre chose que le dicton de « César-Auguste, ΣΠΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ. »

En face de ce passage, Grolier a placé sur son livre un très joli dessin. L'ancre Aldine, on le voit, est la

(1) Sur les rapports de Grolier avec Alde, voir Le Roux de Lincy, page 43. Pierre Bembo, qui fut cardinal, a laissé dans les lettres un nom illustre.

copie exacte de celle du revers de la médaille; c'est donc à une monnaie antique, donnée à lui par Bembo, qu'Alde a emprunté sa marque si fameuse.



x eodem nomismate cuius nobis ipse
Idus, cū Mediolani apud nos esset copia
cit, hoc exemplar deductū propemodū et
scriptam hic effigie refert fidelissime.
Io. Grolierius Lugdunensis.

C'est bien un denier d'argent, à l'effigie de Titus, de l'an 80 de notre ère. Cohen, dans sa description historique des pièces frappées sous l'empire romain, au tome I, p. 454, nos 308-309, dit que cette médaille porte sur la face : IMP. TITVS. CAES. VESPASIAN. AUG. P. M. *Imperator Titus Cæsar Vespasianus Augustus Pontifex Maximus* autour d'une tête laurée de Titus à droite ; et au revers : TR. P. IX. IMP. XV, COS. VIII. P. P. *Tribunitia potestate IX, Imperator XV, Consul VIII, Pater Patriæ* et une ancre, autour de laquelle est enlacé un dauphin (1).

Nous nous sommes demandé comment il se faisait que les nombreux bibliophiles qui ont vu ou possédé l'exemplaire en question, même celui qui a remplacé l'ancienne reliure par un vêtement neuf, signé *Bauzonnet*,

(1) Il existe un type semblable en or, ou aureus, valant 40 fr.; aujourd'hui la pièce d'argent vaudrait deux francs. Le cabinet des Médailles, à Paris, possède un exemplaire de l'aureus et un du denier.

lequel, comme on le voit, a mangé beaucoup de marges, et abimé, par conséquent, l'annotation illustrée de Jean Grolier, que ces bibliophiles, donc, n'aient fait aucun rapprochement entre le revers d'une médaille romaine, dessinée par Grolier, sur un livre imprimé par Alde, et l'ancre au dauphin, signalée par Erasme lui-même, dans un passage de lui qu'ils avaient sous leurs yeux.

Nous n'avons pas arrêté là nos recherches ; avons-nous dit, et nous avons fait reproduire l'empreinte du



cachet de Jean Grolier, qui est aussi en la possession de son arrière petit-neveu, et porte les vraies armes des Grolier. Le Roux de Lincy parle de ce cachet, mais il en attribue la possession à Grolier de Servières. C'est bien à tort, croyons-nous, que cette attribution est faite et nous basons notre appréciation, tant sur des traditions de famille et sur la date de 1500, qui est gravée dessus, que par la disposition des armoiries (1). Nous ne saurions entrer ici à ce sujet dans un débat héraldique dont se sont occupés et le père Menetrier et Le Laboureur, et auquel fait allusion M. Le Roux de Lincy. Disons cependant que dans l'album de ce dernier, le n° 3 de la planche I, page 84, contient une erreur qui est répétée dans le texte, pages 85 et 86. Nous regrettons de dire que cette erreur n'est pas la seule commise par M. Le Roux de Lincy; nous aurons à revenir sur ces fautes.

(1) Jean Grolier, né en 1479, mort en 1565 ; Grolier de Servières, né en 1545, mort en 1610.

Il est donc dit : « *Jean Grolier écartela après son* « *mariage avec les armes de sa femme, Anne Briçonnet.* » Nous voyons en effet Grolier qui portait « *au 2 et 3 d'azur* « *à trois besants d'or, chargés en chef de trois étoiles* « *d'or* », écarteler au « *1 et 4 d'azur à cinq bandes d'or,* « *chargées d'un lion passant de gueules* ». Mais les armes des Briçonnet sont bien connues : « *d'azur à la bande* « *componnée d'or et de gueules, chargé sur le premier* « *compon de gueules, d'une étoile d'or, accompagnée* « *d'une autre de même en chef.* »

M. le Mis de Grollier, soucieux de tout ce qui se rapporte à l'histoire de sa maison, a bien cherché d'où pouvaient venir les armes dont Jean Grolier écartelait, sur le jeton reproduit sur le livre de M. Le Roux de Lincy, sur plusieurs volumes provenant de la Bibliothèque du célèbre amateur, sur le sceau des lettres qui sont à Chantilly et même sur son tombeau. Il n'a trouvé que son cousin-germain, Georges I Grolier, qui avait épousé une fille reconnue des Stuarts à qui cela pût peut-être se rapporter. Cette Stuart, reconnue, portait, paraît-il, « *fascé d'or et d'azur de six pièces, au lion de gueules.* » Pourquoi Jean Grolier écartelle-t-il avec ces armes? Nous l'ignorons (1).

Nous savons que Grolier était numismate (M. Le Roux de Lincy nous l'a dit) ; il s'était occupé de la refonte des monnaies en France, si nous en croyons le volume 353 du fonds Dupuy aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale où on lit : « C'est l'eualuation « des monnaies d'or et d'argent estrangères, selon les « poix et essays, qui ont esté faicts par nous, François « Lhuilier, sieur de Boulancourt, président en la

(1) M. Richebé, si compétent en semblable matière, n'a pas pu non plus nous renseigner. Voir sur les Grolier, Bibliothèque Nationale, manuscrits nouveau d'Hozier, cahier 376, pages 16 et suivantes.

« chambre des comptes et Jean Grolier, sieur d'Aguisy, « trésorier de France. »

Les auteurs du temps nous parlent aussi du goût de Grolier pour les médailles :

Hubert Goltz dans son « Jules Cesar » (1563), signale parmi les amateurs qu'il a vus à Paris en 1560 : « *Pari-* « *siis, Johannes Grolierus, questor regius.* »

D'autre part, *Jo. Bat. Egnatius* dans les « *annotationes in Ælium Lampridium*, K³, verso 1551 », dit : « *Nos certe, cum Mediolani ageremus, donati sumus a* « *questore regio Johanne Groliero, numismate aureo XXX* « *aureorum, cui postea nostras in tranquillum lucubra-* « *tiones dicavimus, mox alia quœdam majora ac graviora* « *nuncupaturi, quando raram viri excellentis liberalita-* « *tem non satis œquo munere prosecuti videamur. Id* « *autem numisma chirotecis elegantioribus incluserat,* « *quod et in Aldo compatre, grœcœ latinœque linguœ* « *instauratore secutus est olim donando, dum viri de* « *litteris optimè meriti virtutem admiraretur. Accedit* « *autem ad tantam liberalitatem, quod vir est moribus et* « *doctrinâ non vulgari, ac de excellenti beneficentia per-* « *petuo celebrandus. Utinam principes nostrates privati* « *hominis liberalitatem imitari discerent !* » (1)

Nous arrivons donc, comme le dit Egnatius, aux boîtes « *chirotecae* » où Grolier mettait ses médailles. Il n'en existe plus qu'une, à notre connaissance, celle de Chantilly ; Monseigneur le Duc d'Aumale a daigné nous permettre de reproduire ce précieux coffret, ce dont nous lui témoignons ici notre très respectueuse gratitude, ainsi que pour toutes les bontés qu'il a eues pour nous.

(1) Communication de M. Ed. Bonnaffé. — Sur Egnatius, Jean Baptiste de Egnaze, dont le nom véritable était « Jean de Cipellis », voir Le Roux de Lincy, page 60. Les médailles de Grolier, acquises par Charles IX, furent déposées à Fontainebleau et pillées pendant la Ligue.


IO. GROLIERII
ET AMICO
RVM.

Cette boîte a 145 millimètres de long, sur 100 de large et 45 de hauteur ; le couvercle, qui s'ouvre dans le sens de la longueur, est fixé sur un côté et retombe sur une gorge de 15 millimètres. L'extérieur est en maroquin vert olive ; les dessus, les côtés, les compartiments sont à arabesques dorées ; sur le couvercle, dans un encadrement d'arabesques, se lit la devise de Grolier : « *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* » Au-dessous, les compartiments, les filets et les arabesques sont à froid. La gorge porte aussi une large dentelle à froid. L'intérieur est doublé en maroquin citron, filets, compartiments et arabesques d'argent (1). Le dessus et le fond portent l'inscription « *Grolierii et amicorum.* »

Dans la boite, se trouvent six compartiments mobiles destinés à recevoir les médailles ; ils sont séparés par des coussinets de soie verte, bordés d'un liseré d'or. Chacun de ces compartiments est en maroquin vert olive et porte au-dessous, dans un encadrement de filets d'or, la devise « *Jo. Grolierii et amicorum.* » Le dessus de chaque compartiment est divisé en vingt carrés (cinq sur la longueur, quatre sur la largeur), séparés par un filet d'or. Dans chacun de ces carrés est creusé un rond destiné à recevoir les médailles. Le fonds de ces creux est en velours vert, chaque rond est entouré d'un filet d'or. Un long cordon vert, fixé sur le devant de la boîte (couvercle) s'introduit dans le médailler, reçoit tous les compartiments et permet de les soulever (2). Ce médailler était connu au siècle dernier ; alors il se trouvait au Creusot ; le Père Jobert le décrit dans sa *Science des*

(1) Les arabesques d'argent sont plus que rares à l'époque de la Renaissance ; nous n'en avons guère rencontré qu'ici.

(2) Nous devons cette description, ainsi que bien d'autres détails à M. Macon, bibliothécaire de Chantilly, que nous ne saurions assez remercier de son obligeance.



médailles, édition de 1739, tome I, p. IX ; Millin en parle dans son voyage archéologique dans le midi de la France, en 1804 ; on pourra aussi consulter avec fruit « *Un oratorien laïque, Jacques Chapet* », par Antoine Metman, Autun, 1882, où il en est question fort au long.

Le Roux de Lincy a commis bien des erreurs, avons-nous dit ; si, page 98, il confond le Spitzberg, de l'Océan glacial, avec le Spielberg, en Moravie, non loin d'Austerlitz, comme prison du Marquis Giorgio Pallavicino Trivulzio et de Silvio Pellico, il se trompe aussi de la manière la plus fâcheuse à propos des lettres de Jean Grolier qu'il donne aux pages 358-390 de son livre.

Aucune des lettres de Grolier, citées par Le Roux de Lincy, ne porte de millésime. Nous les avons vues à Chantilly et M. Macon les a soigneusement et longuement étudiées à notre intention. Mais comme elles sont toutes adressées au *Grand Maître de France*, ou au *Secrétaire du Grand Maître*, elles doivent toutes être classées entre 1526 et 1538. Avant la première date, les lettres sont adressées au *Maréchal* et après la seconde (exactement 10 février 1538), au *Connétable*. Le Roux de Lincy a été trompé par un antique classement ; néanmoins son erreur n'est pas excusable, car, outre que ces lettres sont adressées au *Grand Maître*, plusieurs mentionnent des évènements qui en indiquent clairement l'année. Par exemple, Le Roux de Lincy donne la date de 1558 à une lettre où il est question du père du *Grand Maître* ; or, il lui était facile de vérifier que Guillaume de Montmorency est mort en 1531. M. Macon a pu dater d'une façon certaine une dizaine de lettres, les autres doivent se placer entre 1526 et 1538, ou même entre 1527 et 1534. Nous sommes loin des années données par notre auteur, 1557 à 1565 (1).

(1) Voici les dates vraies de 14 lettres de Grolier à Anne de Montmorency 1° Paris, 10 octobre 1527 — 2° id., 25 novembre 1530 — 3° id., 12 novembre —

Mais ce n'est pas tout. Il y a à Chantilly *cinquante-huit lettres inédites* de Grolier, dont dix-huit adressées au Grand-Maître, Anne de Montmorency, et quarante à Berthereau ; on y trouve encore deux lettres d'Antoine Grolier, une de François du Solier, secrétaire de Jean, et deux autres relatives à Grolier. Les lettres de Grolier au grand-maître sont écrites avec assez de soin et lisibles ; celles à Berthereau, libellées au courant de la plume, sont indéchiffrables. En collationnant les lettres publiées par Le Roux de Lincy, et provenant de cette admirable collection, on peut voir qu'il y a nombre d'erreurs, de phrases et de mots mal compris, mal lus, changés ou inventés.

En présence du grand nombre de ces lettres de Grolier, possédées par Mgr le Duc d'Aumale, il y aurait sans doute intérêt à les publier intégralement, en y comprenant même, après les avoir rectifiées, les vingt-neuf lettres données par Le Roux de Lincy ; mais une telle publication n'entre pas dans le cadre de ce travail.

En visitant la merveilleuse bibliothèque de Chantilly, nous y avons admiré deux exemplaires de Cœlius Rodiginus (*Lectiones antiquæ*, Alde, Venise, février 1516. In-fol.), que n'a pas connus Le Roux de Lincy. Le premier est en maroquin brun, filets à froid, compartiments de mosaïque, doublés de maroquin brun, filets et chiffres de mosaïque, tranches dorées (Marius-Michel). L'épitre de

4e id., 28 mars — 5e id., 15 septembre 1530 — 6e id., 28 sept. 1530 — 7e id., 28 octobre 1530 (?) — 8e id., 15 novembre 1530 — 9e Bordeaux, dernier juin 1530 — 10e Paris, 25 mars — 11e id., 5 octobre — 12e id., 14 janvier — 13e id., 17 septembre — 14e id., 5 septembre.

Les 5e et 6e lettres à Berthereau sont de 1530, on ne saurait déterminer l'année des autres.

Comme nous l'avons dit, la plupart de ces lettres sont scellées de l'écusson écartelé.

Cœlius Rodiginus est adressée « *ad Johannem Grolierum christianiss. gallorum regis secretarium, nec non Insubriæ primarium quœstorem.* »

Voici, sans doute, le véritable exemplaire de dédicace. Le titre est tiré en or sur fond rouge et accompagné d'ornements exécutés en bleu, blanc et or ; au verso du titre se voit le monogramme de Grolier, peint en rouge, gris, vert et or, sur fond gris. Le second folio est décoré d'une jolie lettre initiale, peinte en or sur fond d'azur, et des armes de son possesseur. L'écu est entouré d'une couronne de lauriers et de la devise « *Portio mea, etc.* » et écartelé, comme nous l'avons dit ailleurs. Toutes les initiales du volume sont peintes en bleu et rouge.

Le second exemplaire est en veau fauve à compartiments, la reliure italienne du XVI[e] siècle, sans emblêmes, devises, ni monogrammes. Ce volume a certainement appartenu à Grolier ; il porte à la page 862, la signature *Io. Grolierii Lugdunensis et amicorum,* bien authentique ; au folio de garde, on retrouve la même signature précédée de la devise « *Portio mea* », les notes qu'on lit à la marge de plusieurs folios, notamment aux pages 203, 208 et suivantes, 287, 418, 419, 569, 783, sont toutes de l'écriture de Grolier. Le 1[er] fol. des liminaires (dédicace) et le 1[er] fol. du texte sont décorés d'ornements auxquels se trouvent mêlés les monogrammes P. P. R. H. et un écu d'azur portant trois étoiles d'argent en chef, et trois besants d'or en pointe, les devises « *Perferam præstabo* », « *Æque difficulter* » et plusieurs emblèmes. Les initiales sont peintes en rouge et bleu, quelques-unes sur fond noir (1).

Il y a là encore, non signalés par Le Roux de Lincy :

(1) L'exemplaire portant la dédicace autographe se trouve à la bibliothèque de Lyon ; Le Roux de Lincy en parle. Le vrai nom de l'auteur était Louis Ricchieri de Rovigo, professeur à l'université de Milan, protégé par Grolier.



1° *Publii Ovidii Nasonis Heroidum epistolae, Venetiis, in ædibus Aldi Romani, mense decembri MDII.*

2° *Publii Ovidii Nasonis quae hoc in libello continentur, Fastorum libri VI, de Fastibus libri V, de Pontis, libri IIII. Venetiis in Academia Aldi mens. febr. M.D.III.* — Deux volumes in-8, mar. olive à compartiments dorés.

3° *Regimiento de los principes. En Sevilla*, 1494, f°, veau fauve à comp. dorés.

4° *Marci Hieronymi Vidæ Cremonensis, Albæ episcopi, Christiados libri sex. Lugduni, apud Seb. Gryphium*, 1536, in-8, veau fauve à comp.

Et en outre :

5° *Libro dell'arte della guerra di Nicolo Machiavel, cittadino e secretario Fiorentino, Venetiis, Aldus*, 1540, in-8, mar. citron à comp. dorés. Catalogué 165 par M. Le Roux de Lincy.

Nous avons encore recherché dans quelques dépôts publics ce qu'étaient devenus les livres provenant de l'amateur lyonnais.

A la Bibliothèque Nationale, les Grolier (1) sont visibles dans une vitrine de la Galerie Mazarine, et la description de chacun d'eux se trouve dans le livret de l'exposition rédigé par M. Thierry.

Au département des manuscrits, les numéros 1229, 6154, 7822, 8203, 16554 et 16705 du fonds latin, viennent de Grolier.

A ces derniers, il faut ajouter le numéro 1595 du fonds de Sorbonne. C'est un petit in-4 écrit sur parchemin, en Italie, à la fin du xve siècle, et relié aux armes du cardinal de Richelieu. Il renferme différentes pièces de vers, composées en l'honneur de Sigismond Malatesta de Rimini. On lit à la fin de ce joli volume, au f. 66 :

(1) Moins un.

Grolierii et amicorum, et au f. 68 : PORTIO MEA, DOMINE, SIT IN TERRA VIVENTIUM : *Jo. Grolierii Lugdunensis et amicorum* (1).

A la Bibliothèque de Versailles, si remarquable tant pour le contenant que pour le contenu, nous avons trouvé deux Grolier (2).

Un *Aristote*, imprimé à Bâle en 1534, dans une superbe reliure, et un *Aulu-Gelle,* de 1503, imprimé à Bologne, couvert de notes manuscrites, dont la reliure est moins belle que l'autre ; il provient de la congrégation des Missions à Versailles. Ils ont échappé à Le Roux de Lincy, quoique d'autres amateurs les aient signalés.

A la Bibliothèque Mazarine, nous avons vu, outre le *Tertullien* des Aldes, de 1515, et l'ouvrage du réformateur Andreas Osiander, (*Harmoniæ Evangelicæ libri quatuor*), 1540, décrits par Le Roux de Lincy :

1° Un *Coran*, Bâle, Oporinus, mars 1543, qui porte l'inscription classique « *Grolierii et amicorum* » et les armes de Fieubet de Naulac (1626-1694) timbrées en or sur le plat. Le Roux de Lincy ne parle pas de cette mutilation.

2° Un *Coryciana*, Rome, Louis de Vicence et Lantilius de Pérouse, juillet 1524 ; in-4, que cite Le Roux de Lincy qui ne sait pas d'où ce livre peut provenir et qui hésite entre Saint-Germain-des-Prés et l'abbaye de Sainte-Geneviève.

A l'Arsenal nons n'avons pu retrouver le Sabellicus cité par Le Roux de Lincy, mais nous avons rencontré un :

Ortus delitiarum (sic), de CLXXXIIII pages, *Mediolani, anno à Natali christiano* M.D.C.C.C.C.C.XV (sic) *die nona octobris*. En 1580, suivant une inscription de la

(1) Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6ᵉ série t. II.

(2) Les honneurs nous en ont été faits avec la plus exquise bonne grâce par M. Léonardon.

dernière page, il appartenait à « Hugo Thubert ». En 1691, à « *N. Pàris, mon. sancti Germani a Pratis* » ; en 1600, à un nommé Hubert.

Il porte à la première page le timbre de Saint-Germain-des-Prés et sur la reliure : *Grolierii,* etc. ; nous ne le voyons pas dans le catalogue de Le Roux de Lincy (1).

Quelques particuliers possèdent des livres provenant de Jean Grolier, qui ont échappé à son historien. Nous avons vu chez le comte Beugnot un *Des. Erasmi Roterod. pacis querela principis christ. institutio, etc. Venitiis. in œdibus Aldi et Andreæ soceri,* in-8 ; il est du mois de septembre 1518. D'une grande fraîcheur, les caractères sont en cursives ou italiques avec initiales (surtout les G.) dorées. La reliure est en veau fauve, avec filets bruns ; la devise « *Grolierii* » n'y manque pas. Les marges portent à maintes reprises des doigts indicatifs dessinés par Grolier.

Le Baron J. Pichon en a un lui aussi, malheureusement incomplet. Disons, en passant, que notre confrère serait bien heureux si quelque hasard lui permettait de le compléter. La première partie de l'ouvrage (ff. 1 à 180), contient Suétone ; elle manque à cet exemplaire, qui devait être relié en deux volumes, et dont le Baron ne possède que le tome II.

(1) Nous avons demandé à Londres des renseignements sur les nouvelles acquisitions de livres ayant appartenu à Grolier, qu'on aurait pu y faire. Le Kensington ne nous a pas répondu ; le British-Museum nous a fait savoir que la *Revision* prendrait trop de temps.

Il y a au musée Britannique l'ouvrage de Celse, *de medicina*, catalogué 63 par Le Roux de Lincy, qui n'a pas reconnu que le médaillon du verso représente Horatius Coclès ; ce médaillon, comme celui du recto, paraît avoir été obtenu à l'aide d'une matrice qui a servi à fondre deux petites plaques de bronze, conservées l'une au musée Britannique, l'autre au musée de Berlin. (Communication de M. Léopold Delisle, d'après un article de M. W.-Y. Flechter, dans la « *Bibliographica* », nouvelle revue anglaise).

Il est en veau fauve, dans un cartouche formé par des accolades, et se terminant, en haut et et bas par des feuilles de vigne, ou de groseillier ; on lit sur le premier plat : *Sex* | *Aurelius* | *Victor* | *Evtropius* | *Paul* | *Diaco* | *nvs* | *Grolierii* | *et amicorum* | et sur le second plat : *Portio* | *mea* | *etc.* Les capitales sont en or. (1)

Un amateur de Lisieux, M. Courel, avait jadis un magnifique Grolier dans sa reliure originale ; c'était le Virgile des Aldes de 1527 ; il n'est pas cité par Le Roux de Lincy. Il est aujourd'hui chez M. de Villeneuve. M. Courel en possède un autre, privé de sa reliure ancienne, mais qui en a une en veau fauve aux armes d'un évêque de Lisieux (les clefs de Saint Pierre en sautoir). Au bas de la page CCXV y a « *Grolierii Lugdunensis et amicorum* » et la devise d'un des possesseurs du livre « *Renati fame, Turonensis et amicorum.* » Ce sont « *In cari Lucretii poemata comẽtarii a Joãne Baptista Pio editi, codice Lucretiano diligẽter emmendato* », etc.

Bononiœ typis excussoriis editum in ergasterio Hieronimi Baptistœ de Benedictis Platonici Bononiensi, Julio Quercente (2), *Pontifice maximo sedente : Italiœ vindicœ patriœ sotere Anno Domini M. D. XI. Kal. maii.*

A la page CCXXIII, errata et à la dernière ligne :

« *Philippus Vesque. Lexoviensis.* »

Ce livre porte de nombreuses annotations de la main de Grolier.

(1) Suivant Brunet, tome V, col. 581, le titre est : *Suetonii XII Cœsares sexti Aurelii Victoris a D. Cœsare Augusto, at que ad Theodosium excerpta Eutropii, de gestis Romanorum, libri X, Pauli Diaconi libri VIII ad Eutropii, historiam additi. Venetiis in œdib. Aldi et Andreœ soceri.* 1516, in-8, de 32 ff. n. ch. dont 1 bl. à 320 ff. ch. — Edition rare, dédiée à Grolier par Egnatius. (communication de M. Vicaire.). Le groseillier se retrouve sur les livre de Grolier de Servière.

(2) Jules II della Rovere, dont les armes étaient un chêne.

Chez M. de Rothschild, il y a un Valérius Probus, *Venetiis in œdibus Joannis Tacuini, Tridinensis,* 1525 ; il provient des Augustins déchaussés de Paris.

Depuis la publication de M. Le Roux de Lincy, il y a eu de nombreuses mutations dans les livres de Grolier ; nous allons essayer d'en indiquer quelques-unes.

Chez le baron Double se rencontre :

Ciceronis officia. Lugduni Melch. et Gasp. Trechsel, 1553; catalogué 73 par Le Roux de Lincy.

Chez M. de Villeneuve, président de la Société des bibliophiles français, il y a :

1° *Virgilius, Venetiis in œdibus Aldi et Andreœ soceri,* 1527 ; in-8, maroquin citron, compartiments, capitales peintes en or.

2° *Pauli Jovii Comensis medici,* 1531 ; catalogué 138 par Le Roux de Lincy.

3° *Hieronimi Cardani,* 1550 ; numéro 53 de Le Roux de Lincy.

Il en passe aussi chez les libraires. Ainsi, à la librairie Techener, nous avons vu, il y a peu de jours, deux superbes reliures in-fol., richement décorées, portant le nom et la devise de Grolier ; elles renfermaient les deux ouvrages de Albertus Krantz : *Saxonia* et *Vandalia.* Cologne, 1519-1520.

Il a passé en mai 1882 à la vente de Lord Gosford :

Valerius Maximus nuper editus. Venetiis, Alde, 1534 ; in-8. Adjugé 1.960 fr.

N° 318 de Le Roux de Lincy.

A la vente Sunderland, en 1882 :

9349. — Partenis. Venet., Aldus, 1540. Adjugé 15 livres st. Non cité par Le Roux de Lincy.

A la vente Techener en 1886 :

210. — Bernardini Parthenii Foroiuliensis pro lingua latina oratio. Aldus, 1545 ; in-4, vélin blanc à compart. de vélin noir, tr. dor. Adjugé 660 fr.

Non décrit par Le Roux de Lincy.

240. — Lucretius. Venetiis. Aldus, 1515; in-8, **maroquin rouge, filets à compart., fleurons. Reliure d'une parfaite conservation, dessin d'une grande richesse. Adjugé 6.050 fr.**

Non cité par Le Roux de Lincy.

242. — Virgilius. Venetiis, Aldus, 1541; **in-8, maroquin** fauve. Adjugé 2.010 fr.

N° 342 de Le Roux de Lincy.

591. — Augustini Dati Senensis opera. 1503; **in-fol., veau** fauve, compartiments. Adjugé 1.205 fr.

Non décrit par Le Roux de Lincy.

639. — Acta scitu digīssima doct. concinnata **Constantiensis** concilii celebratissimi. Mediolani, 1511; in-fol., **veau antique,** compartim. Adjugé 1.450 fr.

Ne se trouve pas dans Le Roux de Lincy.

A la vente Techener, en 1887 :

75. — Bessarionis Cardinalis Niceni et Patriarchae **Constantinopolitani** in calumniatorem Platonis libri **quatuor.** Metaphysicorum Aristotelis XIIII librorum trāslatio. **Theophrasti** metaphysicorum lib. I. Venetiis, Aldus, 1516; **in-fol.,** maroq. fauve, riches compartiments de mosaïque. **Adjugé** 5.000 fr.

Voir n° 38 de Le Roux de Lincy.

487. — Heliodori Æthiopicæ historiæ libri decem. **Basileae,** 1552; in-fol., veau brun, riches compartiments **mosaïque.** Adjugé 12.000 fr.

N° 130 de Le Roux de Lincy.

624. — Pauli Jovii Novocomensis episcopi etc., **de vita** Leonis decimi Pont. Max. libri quatuor. ***Florentiae,* 1549;** in-fol., veau brun, comp. mosaïque. Adjugé 7.450 fr.

N° 139 de Le Roux de Lincy.

A la vente Techener, en 1889 :

N° 71. — Joannis Joviani Pontani opera. Venetiis, **Aldus,** 1508; in-8, maroquin brun, compartiments. **Adjugé 5.000 fr.**

Les deux plats sont d'une ornementation différente.

N° 250 ou 251 de Le Roux de Lincy.

A la vente Seillière, en 1890 :

1186. — Pauli Jovii novocomensis. Florence, Torentinus, 1549 ; in-fol. Adjugé 2.550 fr.
Voir le nº 624 de la vente Techener.

A la vente Muller en 1892, se trouvait :

246. — C. Crispi Sallustii de conjuratione Catilinœ. Venetiis, Alde, 1509 ; in-8. Adjugé 600 fr.
Décrit par Le Roux de Lincy, sous le nº 270.

Au répertoire de la librairie Morgand, en 1893, on voit.

111. — Augustini Steuchi, Eugubini, etc. Lugduni apud Seb. Gryphium, 1548 ; in-fol. Offert à 3.500 fr.
Nº 113 de Le Roux de Lincy.

114. — Erasme. Bâle ex off. Frobeniana, 1535 ; pet. in-folio. Offert à 3.000 fr.
Voir le nº 105 de Le Roux de Lincy.

765. — Il libro del cortegiano, del conte Baldesar Castiglione. In Venetia, Aldo Romano, 1528 ; in-fol. Off. à 6.000 fr.
Nº 58 de Le Roux de Lincy.

2597. — Petri Criniti libri de Poetis latinis. Florence, Junta, 1565. Off. à 5.000 fr.
Nº 90 de Le Roux de Lincy.

2618. — Virgile. Alde. 1541. Off. à 4.000 fr.
Nº 342 de Le Roux de Lincy.

2709. — Statii Sylvarum, libri V. Venise, Alde, 1519. Off. à 3.500 fr.
Nº 290 de Le Roux de Lincy.

2712. — Juvenalis. Persius. Venetiis in œdibus Hœredum Aldi, 1535. Off. à 4.000 fr.
Nº 148 de Le Roux de Lincy.

2771. — Zacharice Ferrerii Vincent. Pont, gardien. Hymni. Romæ Vincentini, 1525 ; in-4. Off. à 2.500 fr.
Le Roux de Lincy le dit à la Bibliothèque Nationale.

2779. — Pontani opera. Venise, 1513. Off. à 3.000 fr.
Nº 250 de Le Roux de Lincy.

4859. — Apuleii metamorphoseos. Venise, Alde, 1521. Offert à 5.000 fr.

N° 16 de Le Roux de Lincy.

6389. — Diogenis, Bruti, Ippocratis medici Epistolœ, Florentiœ apud Francisci Venetus, 1487. Off. à 5.000 fr.

N° 98 de Le Roux de Lincy.

6432. — Xenophon, Bâle, 1534. Off. à 1.200 fr.

N° 349 de Le Roux de Lincy.

6443. — Augustini Dati Senensis opera. Senis Symionem Nicolaï Nardi, 1503 ; in-folio. Off. à 5.000 fr.

Non cité par Le Roux de Lincy, provient de la bibliothèque de Lord Sunderland.

7919. — Bernardi Justiniani Patritii Veneti, de origine Urbis Venetiarum. Venetiia, apud Bernardinum Benalium, 1534 : in-fol. Off. à 7.500 fr.

Non décrit par Le Roux de Lincy.

7997. — Germaniæ Exegeseos. Noribergensis, 1518 Off. à 2.500 fr.

Non décrit par Le Roux de Lincy.

A la Bibliothèque de Firmin-Didot, catalogue de 1878, nous voyons un *Florilegium diversorum epigrammatum,* en six livres, en grec ; *Venetiis, in œdibus Aldi, mense novembri* 1503, in-8, velours vert, tranche dorée ; superbe exemplaire sur papier fort, de la première et la plus belle édition de l'anthologie donnée par les Aldes. Il avait appartenu à Grolier. Au bas de la première page se trouvent deux médaillons très bien peints, l'un porte les armes avec cette devise : « *M. Jehan Glorier* (*sic*), conseiller du Roy, trésorier général de Milan » ; l'autre contient un emblème représentant une main tenant un fer et entamant des montagnes (les Alpes) pour les diviser, et ces mots : *Æque dificulter (sic).*

Le Roux de Lincy n'a pas connu ce volume, mais il indique un *Florilegium,* imprimé par Alde en 1521, sur vélin, à la Bibliothèque Impériale de Vienne.

A la même source, nous relevons, le *Sannazarii opera* de 1535, numéroté 279 par le Roux de Lincy; le *Castiglione* (n° 56) et le *Pauli Jovii Novocomensis episcopi* (n° 139).

A la vente Didot, en juin 1884, figurait *Sadoleti Jacobi episcopi Carpentoractis. Interpretatio Psalmorum. Ap. Seb. Gryphium. Lvgdun.* 1533, in-8, mar. br., comp. Exemplaire ayant appartenu à Grolier dont il porte la signature à la fin du volume. Nous l'avons vainement cherché dans Le Roux de Lincy.

A l'exposition rétrospective du Trocadéro, en 1889, on remarquait dans la collection du libraire Damascène Morgand :

15. *Philostrate, de vita Apollonii Tyanei.* Venise 1502, in-fol., mar. rouge, à compartiments ; nom et devise de Grolier. Le Roux de Lincy en place un semblable à la Bibliothèque Nationale.

16. *Datus Augustinus, opera.* Sienne, 1503. (Voir ci-dessus, 6643.)

Le *Catullus, Tibullus et Propertius.* Venise, Alde, 1518, in-8, acheté en 1856, 2.500 fr., par M. de Lignerolles, a été poussé à 10.000 fr., à sa vente en mars 1894 (n° 60 de Le Roux de Lincy qui lui donne la date de 1515).

VICOMTE DE GROUCHY.

(A suivre).

FAMILLE POQUELIN

M. le Vicomte de Grouchy, continuant ses précieuses recherches dans le tabellionage de Paris, vient de découvrir, dans le minutier du notaire Marion, un acte du 9 mars 1648 qui intéresse l'histoire de la famille de Molière.

On sait que Jehan Poquelin I, le grand'père de Molière, avait épousé, le 11 juillet 1594, Agnès Mazuel, dont il eut huit enfants : Jean II (père de Molière), Pierre, Jeanne, Marie, Nicolas, Agnès, Guillaume et Martin.

Il était mort le 14 avril 1626 : le futur Molière n'avait alors que quatre ans ; il connut davantage sa grand'mère, qui ne décéda que le 12 juillet 1644.

Entre les deux, était mort, à vingt ans, Martin Poquelin, leur dernier enfant, né en 1616, marié depuis un an seulement à Marguerite Fleurette.

En 1648 meurt Nicolas, 5e enfant, né en 1600, tapissier-valet de chambre du Roi avant son frère Jean, concierge de M. de Liancourt, et marié à Jeanne Vasé.

C'est alors que les enfants survivants se réunissent pour nommer des arbitres afin de terminer entre eux tous procès et différends relalifs à ces successions. Tel est l'objet de l'acte retrouvé par M. le Vicomte de Grouchy, et dont le texte suit :

Furent présents en leurs personnes, Jehan Poquelin, marchand tapissier, bourgeois de Paris, tapissier ordinaire et valet de chambre du Roi, demeurant sous les piliers des Halles, paroisse Saint-Eustache ; Jehanne Poquelin, veuve de feu Toussaint Perier, marchande lingère, demeurante sur le petit pont, paroisse Saint-

Germain-le-Vieil; Marin Gamart, maitre tailleur d'habits, bourgeois de Paris, demeurant rue Pierre Gasselin (?) paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, au nom et comme tuteur des enfans mineurs de lui et de défunte Marie Poquelin, sa femme; Guillaume Poquelin, gendarme de la compagnie de Monseigneur le Prince de Condé, d'une part.

François Rozon, huissier à verge (1), sergent au dit Châtelet, demeurant rue Petite Baudroierie, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, au nom et comme tuteur de François, Agnès et Marie Rozon, enfans mineurs de lui et de défunte Agnès Poquelin, jadis sa femme, d'autre part.

Lesquelles parties, pour terminer tous leurs procès et différends, mus et à mouvoir entre elles pour la succession et biens de deffunts Jehan Poquelin et Agnès Mazuel, sa femme, et de défunt Nicolas Poquelin, leur fils, tant pour les débats proposés et apposés par le dit Rozon, au dit nom, sur les comptes rendus par devant Me Nicolas le Laboureur, commissaire examinateur au dit Chastelet par la dite Mazuel et par led. Nicolas Poquelin, que sur tous les autres différends nez et à naître, de toutes les dites parties, pour quelque cause et occasion que ce soit, pour le fait des dites successions, ont nommé pour arbitres arbitrations et amables compositions, les personnes de nobles hommes Mre Edme Didier, l'aîné, de la part des sieurs Poquelin et Gamart, et .... Gorillon, de la part du dit Rozon, advocats en la cour de Parlement, auxquels ils se sont rapportez et rapportent pour vuider, terminer et juger tous les dits procès et différents, et au cas qu'ils ne se puissent accor-

(1) M. Loyal sera bientôt un confrère de l'oncle Rozon :

Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
Et suis *huissier à verge*, en dépit de l'envie.

der, les dites parties consentent que les dits sieurs arbitres puissent nommer un tiers avec le quel ils jugeront les dits différents dans un mois, et à cette fin, les dites parties promettent de produire par devant eux, dans huit jours d'huy, et à cette fin, pourront les dites parties prendre communication de ses comptes et autres actes par les mains des dits sieurs arbitres, promettant les dites parties respectivement de tenir, exécuter et accomplir ce qui sera jugé et décidé par les dits sieurs arbitres, comme si c'était un jugement souverain, à peine de cent livres, payables par le contrevenant à l'acquiesçant, auparavant que de pouvoir dire et proposer aucune chose contre le jugement et sentence arbitrale des dits sieurs arbitres et y seront tenus et promettent les dits sieurs Gamart et Rozon, en leur nom, faire valoir la dite sentence arbitrale qui interviendra envers les dits mineurs, ou payer la dite peine au cas de contradiction par iceulx mineurs à la dite sentence, consentant que tous frais qu'il conviendra faire et débourser tant pour les dits sieurs arbitres qui rendront la dite sentence arbitrale, qu'autres frais de la dite compromission, soient pris sur les loyers de la maison de l'image S[te] Veronique, sise rue de la Lingerie, et loyers de la foire S[t] Germain, etant dus aux dits sieurs héritiers.

Fait et passé en l'étude des notaires soussignés, avant midi, l'an 1648, le 9 mars ; et ont signé (1)

Rozon
M. Gamard Pocquelin J. Pocquelin
Jehanne Pocquelin
Baffroy Marion.

(1) Le 20 juillet 1649, les parties prolongent le terme ci-dessus pour trois mois.

Pendant que son père et ses oncles signaient cet acte, Molière, comédien nomade, était sur la route de Nantes, avec les Béjart. Il avait donc — nous l'apprenons ici — un oncle gendarme « de la Compagnie de Mgr le Prince de Condé » : Guillaume Poquelin, qui n'était connu jusqu'ici que comme tapissier, demeurant rue de Bourbon. Il devait mourir peu de temps après, puisqu'il est parlé de sa succession dans un acte du 10 novembre 1649, retrouvé aux Archives Nationales et publié par M. Campardon dans ses *Nouvelles Pièces sur Molière.*

C'est la donation faite par Jean Poquelin, la veuve de Toussaint Perier, à son frère Jean Poquelin, de sa part de propriété de la maison *Ste Véronique*, rue de la Lingerie, et des « deux loges et demie ou environ, sises en la halle couverte de la foire St Germain des Prés, rue de la Toilerie », dont il est précisément question dans l'acte si heureusement retrouvé par M. le Vicomte de Grouchy.

G. MONVAL.

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE M. LE COMTE DE LIGNEROLLES

Il nous est impossible de passer sous silence la vente de la bibliothèque de M. le comte de Lignerolles ; il nous est non moins impossible de lui consacrer le compte-rendu détaillé que mériterait une collection aussi importante, mais qui dépasserait de beaucoup la place dont nous pouvons disposer dans le *Bulletin*. Presque tout serait à citer ; nous devons nous borner à mentionner un certain nombre des adjudications les plus intéressantes, en demandant grâce pour des omissions forcées.

On sait que M. de Lignerolles avait, pendant un demi-siècle, rassemblé de toutes parts les livres les plus rares et les plus précieux. Il ne se cantonnait pas comme beaucoup d'amateurs, dans un genre exclusif ou dans une époque déterminée ; c'était un éclectique ; son attention était sollicitée par tout ce qui était vraiment digne d'intérêt, à quelque titre que ce fût. Aussi avait-il réuni un ensemble remarquable par une extrême variété : manuscrits ornés de belles miniatures, incunables, poètes rarissimes du XVIe siècle, éditions originales de nos classiques, suites de dessins, d'eaux-fortes ou de planches pour l'illustration des plus beaux livres, plaquettes en prose ou en vers relatives aux grands et menus évènements de l'histoire, il savait tout découvrir et tout acquérir.

Quant aux reliures, il était parvenu à en amasser un nombre presque incroyable, d'une exécution accomplie et des provenances les plus appréciées. Les Le Gascon, les Boyet, les Padeloup, les Derôme se pressaient dans

les rayons de sa bibliothèque. Et que de volumes aux armes ou au chiffre de rois, princes ou grands seigneurs, de ministres (Sully, Richelieu, Fouquet, Colbert), d'amateurs renommés (Maïoli, Mme de Chamillart, le comte d'Hoym) ! Les reliures modernes sont dues pour la plupart, et c'est tout dire, à Trautz, qui a exécuté pour M. de Lignerolles quelques-unes de ses merveilles.

Telle est, à grands traits, la collection qui a été livrée aux enchères, à l'hôtel Drouot, en trois ventes, du 29 janvier au 3 février, du 5 au 17 mars et du 16 au 25 avril. Ces ventes, conduites par M. Porquet avec son entrain et son autorité ordinaires, ont produit le chiffre très respectable d'environ onze cent mille francs.

Nous signalons :

Parmi les manuscrits :

1. Missel pour le cardinal de Richelieu. In-fol. de 74 ff. 2.320 fr.

Sur vélin, en lettres romaines et bâtardes; une des meilleures œuvres du célèbre calligraphe N. Jarry, avec sa signature au bas du f° 39 : *N. Jarry Par. scripsit*, 1639. Aux armes du Cardinal.

4. Horæ ; grand in-8, de 203 ff. 11.000 fr.

Sur vélin ; conservation excellente. 22 grandes miniatures à compartiments. Reliure ornée d'un semis de larmes et d'une dentelle composée des instruments de la Passion. xve siècle.

6. Horæ; petit in-4, de 240 ff. 8.850 fr.

Sur vélin. Aux armes de Philippe V, roi d'Espagne. 24 miniatures à pleine page ; 8 petites miniatures ; riches encadrements. Reliure en maroquin rouge, à larges dentelles, bien conservée. xve siècle.

9. Horæ ; pet. in-8, de 155 ff. 10.500 fr.

De la fin du xve siècle ou des premières années du xvie ; sur vélin. 39 grandes miniatures, dont quelques-unes fort remarquables ; 19 petites. Le plus beau peut-être des manuscrits de la collection. Reliure de Trautz-Bauzonnet.

13. Horæ ; pet. in-12, de 203 ff. 5.000 fr.

Sur vélin, exécuté en Italie au xvie siècle. Six parties, dont chacune est précédée d'une miniature à pleine page et d'un titre qui lui fait face. Spécimen intéressant de l'art italien à cette époque.

14. Heures de Nostre-Dame à l'usaige de Rome, escriptes audict lieu l'an MDXLIX, par M. Franç. Wydon. 6.560 fr.

Sur vélin ; 23 miniatures, plus un frontispice et les armes de Claude d'Urfé, auquel ces heures sont dédiées. Des bibliothèques La Vallière et La Roche-Lacarelle.

15. Prières dévotes. *Nic. Jarry, Paris. scribebat*, 1649 ; in-16, de 162 pp. **6.920 fr.**

En lettres romaines et bâtardes. Encore un chef-d'œuvre de calligraphie de Nic. Jarry. Neuf très belles miniatures de Du Guernier. Signature datée de Jarry à la page 149.

17. La Vision de l'âme de Thurno et la vision de Tondal. In-fol. de 34 et 44 ff. à 2 colonnes (*Trautz-Bauzonnet*). **6.550 fr.**

Sur vélin. Exécuté, au XVe siècle, pour Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne, femme de Charles le Téméraire, avec leurs initiales en or et leur devise : *Bien en adviengne,* plusieurs fois répétées.

19. Exercice de pénitence dédié à la Reine ; in-12, de 146 ff. **2.385 fr.**

Sur vélin. Environ 60 miniatures. Bordures découpées à jour, d'après des dessins très variés, aux chiffres de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

23. Le Débat de la noire et de la tasnée ; in-4, de 73 ff. **3.205 fr.**

Du XVe siècle, sur vélin. Trois jolies miniatures et lettres ornées. Des bibliothèques Méon, de Soleinne, baron Pichon. Après le *Débat de la noire et de la tasnée*, on trouve (ff. 22-60) le *Débat d'entre le gris et le noir*, inédit, puis plusieurs ballades et rondeaux. Au dernier feuillet, quelques mots d'une écriture du XVe siècle, signés G. de Luxembourg.

24. Le Chevalier délibéré, par Olivier de la Marche ; in-8, de 102 pp. **4.030 fr.**

Sur vélin, de la fin du XVe siècle ; 16 miniatures.

25. Le traicté de peyne, poème allégorique dédié à Monseigneur et à Madame de Lorraine ; in-16, de 20 ff. **2.000 fr.**

Du commencement du XVIe siècle, sur vélin. 16 miniatures peintes en grisaille. Trouvé en 1793 au château de Guise.

28. L'Arbre des batailles, par Honoré de Bonnor ; in-4 de 6 ff. de table et 122 ff. de texte. **1.050 fr.**

Du XVe siècle, sur vélin. Une miniature représentant l'auteur qui offre son ouvrage au roi Charles VI. Jolies bordures.

30. Observations des pays cogneu en l'Isle Madagascar... par E. de Flacourt ; in-4 de 7 ff. prélim. et 308 ff. **2.600 fr.**

Aux armes du surintendant Fouquet, auquel le livre est dédié. Reliure de Le Gascon.

Dans la section de Théologie :

39. Liber Psalmorum. *Parisiis, ex officina Simonis Colinæi*, 1541 ; in-16, réglé. **2.500 fr.**

De la bibliothèque du comte d'Hoym.

81. Historiarum veteris testamenti icones ad vivum expressæ. *Lugduni, sub scuto coloniensi*; pet. in-4. 1.030 fr.

Bel exemplaire de la première édition, très rare. 92 pl., la plupart d'après des dessins de Hans Holbein.

82. Même ouvrage, édition de 1547; in-4 de 52 ff. 1.200 fr.

De la bibliothèque de Méon. 98 planches.

87. Les Homélies du bréviaire, avec les leçons des Festes des Saints. Mises en françois (par Jean Baudouin). *Paris, Pierre Rocolet*, 1640; 2 vol. in-8. 10.000 fr.

Aux armes et au chiffre du chancelier Séguier. Très riche reliure, un des chefs-d'œuvre de Le Gascon.

88. Ces présentes heures à l'usaige de Rome... *pour Simon Vostre*, 1487; pet. in-4 de 68 ff. n. ch. Caractères goth. 1.705 fr.

Très bel exemplaire sur vélin. 18 grandes planches. Bordures à sujets divers. Sur le titre, la marque de Philippe Pigouchet.

91. Heures à l'usage de Rome... *Par Jehã Pychore et Remy de Laistre*, 1503; in-4, de 96 ff. non ch., car. goth. 5.050 fr.

Superbe exemplaire sur vélin. 14 grandes planches et bordures. Ce beau livre proviendrait de la bibliothèque de Guillaume V, stathouder de Hollande (1751-1795).

96. Hore in laudem beatissimæ Virginis Mariæ. *Parisiis, apud Oliverium Mallardum*, 1541; pet. in-8. 2.320 fr.

Sur vélin, le seul exemplaire connu. Bois de Geofroy Tory. De la bibliothèque La Roche-Lacarelle.

100. Incipiunt hore intemerate Virginis Marie... *Pour Anthoyne Verard*... Almanach de 1488 à 1508; in-4 de 140 ff., car. goth. 6.250 fr.

Exemplaire très bien conservé. 17 grandes planches et nombreuses figures. Au dernier f. la marque d'Ant. Vérard. Belle reliure du XVIe siècle, à compartiments.

105. L'Office de la Semaine Sainte, en latin et en françois... par M. l'abbé de Bellegarde. *Paris*, J. Colombot, 1732; in-8. 30.000 fr.

Ce très gros prix est justifié par l'intérêt exceptionnel de ce précieux volume, offert par Louis XVI à l'infortunée princesse de Lamballe et enrichi des autographes suivants :

Sur le feuillet de garde, se trouve l'envoi de la main de Louis XVI en cinq lignes, un billet autographe de la reine Marie-Antoinette en onze lignes et quelques mots de la jeune Marie-Thérèse, dite alors Madame Première, depuis Duchesse d'Angoulême et Dauphine.

Nous reproduisons ici ces lignes si touchantes :

« Madame ma cousine, c'est aujourd'hui vostre fête, je vous prie de « recevoir ce livre qui me vient de ma mère et où j'ai appris à prier « Dieu, je le prie pour vous, il bénit vos vertus.

« LOUIS.

« Mon cher cœur moi aussi je veux vous parler de toute mon amitié « dans cette occasion, je viens aprez le roi mais je suis au mesme rang « pour mon amitié pour vous, mes enfants aussi vous aiment, nous prions « tous Dieu a deux genoux pour que vous soyiez heureuse, ils savent « bien, ma chère Lamballe, que vous vous plaisez a les regarder comme « les vostres et vous estes dans leurs prieres comme dans leurs cœurs.

« MARIE-ANTOINETTE.

« Madame je ne vous oublirai jamais

« Votre cousine MARIE-THÉRÈSE. »

On a ajouté à l'exemplaire une lettre autographe de la Reine et quelques lignes de la main du Roi :

« J'ai appris avec une bien vive douleur, ma chère Lamballe, la mort de « votre bonne mère a qui vous gardiez si grande tendresse et respect j'ai « pleuré de votre lettre, je connoissois toutes les vertus de la princesse « de Carignan ma douleur s'en augmente, c'est un poid trop fort a sup- « porter pour vous et pour ceux qui vous aime, mon amie il me tarde de « vous voir et de mêler mes larmes avec les votres, car il ni a pas de « consolation pour un parreil désespoir et je ne peu que pleurée avec « vous et prier Dieu, nous parlions tout à l'heure de vous le roy et moi et « nous déplorions la triste destinee qui poursuit une ange telle que vous « si bien faitte pour appeller le bonheur autour d'elle et si digne de le « gouter, mais votre touchante resignation est au dessus de vos maux et « l'amitié du bon M. de penthievre et la notre vous reste, nous voudrions « que cela put adoucir un peu l'amertume de vos chagrins. adieu ma « chère Lamballe, je vous embrasse du meilleur de mon cœur comme je vous aimerai toutte ma vie.

« MARIE-ANTOINETTE.

« Le Roy entre et veut vous ajouter quelques mots. »

« Un mot seul, Madame et chère cousine mais un mot au fond du cœur « vous savez combien nous vous aimons, que Dieu soit avec vous.

« LOUIS. »

Aux armes et au chiffre de Louis XVI.

162. Les Confessions de S. Augustin, traduction nouvelle (par du Bois). *Paris, J. B. Coignard,* 1686 ; gr. in-8, front. et vign. par Mariette. 2.000 fr.

Très bel exemplaire en grand papier réglé, d'une parfaite conservation, orné d'une excellente reliure de Du Seuil.

170. Le Dialogue de Monsr Sainct Gregoyre . Translaté de latin en françois... *Pour Anthoyne Vérard,* 1509 ; in-4 de 148 ff., car. goth. 1.105 fr.

Sur vélin. Brunet ne cite qu'un autre exemplaire sur vélin, à la Bibliothèque Nationale. Des bibliothèques J. Pichon et La Roche-Lacarelle.

182. Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la Sainte Vierge... par messire Jacques Bénigne Bossuet. *Paris, Anisson*, 1704 ; in-12. 760 fr.

Edition originale, aux armes de Philippe Ier, duc d'Orléans, et de sa femme Elisabeth Charlotte de Bavière.

220. Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris, (Louis Antoine de Noailles) sur la perfection chrétienne... *Paris, Louis Josse*, 1698 ; in-12. 2.760 fr.

Aux armes de Mme de Maintenon.

226. Heures des exemples ou Catéchisme historial... par M. Anthoine d'Averoult. *Paris, Nicolas Buon*, 1608 ; 2 vol. in-8. 2.000 fr.

Riche reliure ancienne; sur les plats, les chiffres couronnés de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

243. Les Provinciales... Huitième édition... *Cologne, Nicolas Schoute*, 1685; in-12. 6.020 fr.

Aux armes de Mme de Chamillart.

254. Traitez du libre arbitre et de la concupiscence. Ouvrages posthumes de messire J. B. Bossuet. *Paris, Barthélemy Alix*, 1731 ; in-12. 800 fr.

Edition originale. Aux armes de Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, grand-maître de l'artillerie. De la bibliothèque du roi Louis-Philippe.

281. De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle par le sieur de Beuil (Le Maistre de Sacy). Gr. in-8, front. et fig. grav. 6.000 fr.

Précieux exemplaire, aux armes et au chiffre de Henriette de France, reine d'Angleterre.

Sur les plats, les armes d'Angleterre avec la devise *Honni soit qui mal y pense*. Aux angles et sur le dos du volume, le chiffre couronné de la Reine.

On a ajouté une très intéressante lettre autographe d'Henriette de France adressée au cardinal Mazarin.

« 10 Decembre 1645. La Reyne d'Angleterre.

« Mon cousin ayant rescu une lettre du Roy monseigneur laquelle je « vous envoye par firmin et sy se nut estte que jeusse craint que un sy « soudain voyage que le mien nut donne quelque soubson a nos amis et « ennemis jorois moy mesme este vous la porter puisque s'est pour vous « demander secours dans nos dernières extrémités comme vous veres « par la lettre que je vous envoye. Je ne vous presseray de rien en par- « ticulier vous congnoises ases nos necessités et maves ases fait voir « l'inclination que vous aues de nous assister ce que je feray est de vous « faire voir l'estat ou est reduis le Roy monseigneur et reseuvoir vos « auis je ne vous importunerai pas dauantage de se discours ny de mes

« recongnoissances des obligations que je vous ay. J'espère que vous le « croyes sest pour quoy je me contenteray de dire seullement que je « suis cinseremant

« Mon cousin

« Votre bien affectionnée cousine

« HENRIETTE MARIE.

« Saint-Germain, ce 10 decembre. »

Pour la reproduction de la reliure, voir Guigard, *Armorial du Bibliophile,* tome 1er, page 125.

293. Lorloge de sapience... *par Anthoine Verard,* 1493; pet. in-fol. de 160 ff., car. goth. 4.520 fr.

Première édition de la traduction française. Très bel exemplaire en petit texte, sur vélin. Seize miniatures. De la bibliothèque Ach. Seillière.

321. Les Véritez et excellences de Jésus-Christ... par le R. P. François Bourgoing. *Paris, Sébastien Huré,* 1636; 4 tomes en 2 vol. in-4. 655 fr.

Reliure de Le Gascon, aux armes du cardinal de Richelieu.

367. Traitté qui contient la méthode la plus facile et la plus asseurée pour convertir ceux qui se sont séparez de l'Eglise. Par le Cardinal de Richelieu. *Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy,* 1657; in-4. 380 fr.

Reliure de Du Seuil aux armes du cardinal de Richelieu.

376. De l'institution, usage et doctrine du Sainct Sacrement de l'Eucharistie en l'Eglise ancienne... par messire Philippes de Mornai. *La Rochelle, Hiérosme Haultin,* 1598; in-4. 1.700 fr.

Sur le feuillet de garde :
Au recto : *Pour ma fille, Marthe de Mornay ;*
Au verso : *Philippes de Mornay. Arte et Morte Duplessis. L'Esprit et la Force vient de Dieu. Ce livre est donné à ma fille Marthe de Mornay à laquelle je souhaite toute bénédiction spirituelle et temporelle.*
Plus bas : *Vitæ socia virtus. Mortis comes gloria. Philippes de Mornay.*

Sciences et Arts :

444. Joannis Lodovici Vicis Valentini de Concordia et discordia in humano genere... Libri quattuor... *Antuerpiæ, apud Michaelem Hillenium,* 1529; pet. in-8, veau fauve. 2.700 fr.

Très bel exemplaire de Maïoli. Sur le plat recto : *Io Maioli et amicorum;* sur le plat verso : *Ingratis servire nephas.* Des bibliothèques Paris et prince Radziwill.

446. Essais de messire Michel seigneur de Montaigne... *Bordeaux, par S. Millanges,* 1580; 2 v. in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). 760 fr.

Bel exemplaire de la première édition des deux premiers livres des Essais.

448. Les Essais. *Paris,* 1588 ; in-4, vélin. Précieux exemplaire avec un envoi autographe de Montaigne à Loysel. 8.000 fr.

449. Les Essais. *Paris, Abel Langelier,* 1595; in-fol., mar. bleu, rel. molle. 3.500 fr.

Première édition complète donnée par Mlle de Gournay. Portraits ajoutés de Montaigne, par Thomas de Leu, et de Mlle de Gournay, par Matheus. Au chiffre de Maximilien de Béthune, duc de Sully.

520. Emile ou de l'Education, par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. *La Haye, J. Neaulme,* 1762; 4 vol. in-8, mar. rouge (*Rel. anc.*). 620 fr.

Bel exemplaire de l'édition originale, avec les figures d'Eisen.

531. L'Utopie de Thomas Morus... Traduite nouvellement en françois par M. Gueudeville. *Leide, Pierre Van der Aa,* 1715; in-12. 905 fr.

Excellente reliure de Padeloup. Des bibliothèques Ch. Nodier et marquis de Ganay.

560. L'Art et science de trouver les eaux et fontaines cachees soubs terre... par Jaques Besson Dauphinois, mathematicien. *Orléans, Eloy Gibier,* 1569; in-4, vél. bl. doré. 455 fr.

Aux armes de J. Aug. de Thou.

585. Livre singulier et utile, touchant l'art et practique de Geometrie... par maistre Charles de Bouvelles. *Paris, Simon de Colines,* 1542. — Maison darchitecture antique, extraicte de Victruve... *Paris, Simon de Colines,* 1542; 2 parties en 1 vol. pet. in-4. 5.160 fr.

Reliure en maroquin noir, à compartiments et arabesques, aux armes de François Ier. Sur les plats, l'écusson de France surmonté de la couronne royale, la Salamandre et l'F couronné. Dos refait.

586. Entretiens sur la pluralité des mondes (par Fontenelle). *Paris, veuve C. Blageart,* 1686 ; in-12, mar. vert, doublé de mar. rouge, dent. 2.110 fr.

Edition originale. A l'intérieur, les armes de la marquise de Chamillart.

602. Les Simulachres et historiees faces de la mort... *A Lyon, soubz l'escu de Coloigne,* 1538 ; pet. in-4. 8.500 fr.

Edition originale de la *Danse des Morts,* de H. Holbein. 41 fig. gravées sur bois. Magnifique exemplaire, orné d'une reliure en mar. citron

à mosaïque de mar. noir, semée de marguerites, roses et pensées, alternant avec les attributs de la mort. Un des chefs-d'œuvre de Trautz.

644. La Venerie de Jacques du Fouilloux... *A Poitiers, par les de Mornefz et Bouchetz frères, s. d.*; in-4. 2.000 fr.

Aux armes de Frédéric III, duc de Bavière, comte palatin. Edition non citée par Brunet. Reliure en veau fauve, mosaïque de couleur rouge et verte, reproduite par Guigard. *Nouvel armorial du Bibliophile*, t. Ier, p. 66.

649. C'est le livre de l'art de faulconnerie lequel frère Jehan de Francières... a extrait et assemblé... *Paris, pour Pierre Sergent, s. d.* — Sensuyt le livre des chiens de chasse... 2 parties en 1 v. in-4, mar. rouge, doublé de mar. vert. (*Trautz-Bauzonnet*). 2.300 fr.

Très bel exemplaire de la première édition.

663. Le Pastissier françoys... *A Amsterdam, chez Louys et Daniel Elzévier*, 1655; pet. in-12, réglé. 1.020 fr

Belles-lettres :

735. Oraisons funèbres de Bossuet, évêque de Meaux... *Paris, Ch. Lahure*, 1863; in-fol., pap. de Hollande, mar. brun, doublé de mar. rouge (*Hardy-Mennel et Marius Michel*). 1.500 fr.

Exemplaire unique, imprimé par les typographes parisiens pour Berryer, qui les avait défendus devant la Cour d'assises, lors de la grève de 1862.

799. La Métamorphose d'Ovide figurée. *A Lyon, par Jean de Tournes*, 1557; pet. in-8. 3.700 rf.

Edition originale. 178 figures sur bois du Petit Bernard. Reliure de Boyet.

830. V. amplissimi Christophori Thuani tumulus. *Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium*, 1583. — V. C. Joannis Thuani regis Consiliarii tumulus. *Ibid.*, 1580; 2 part. en 1 vol. in-4, mar. brun, semis de larmes. 1.980 fr.

Poésies à la louange de Christophe de Thou et de son fils. Exemplaire en grand papier, aux armes de J. Aug. de Thou.

857. Le Résolu en mariage. *Paris, pour Anthoine Vérard, s. d.*; (vers 1500), in-8, de 80 ff. 2.800 fr.

Très bel exemplaire sur vélin, le seul connu. De la bibliothèque La Roche-Lacarelle.

858. Les œuvres de maistre François Villon... *Paris, Galliot du Pré*, 1532; pet. in-8, de 146 ff. (*Boyet*) 2.000 fr.

Edition rare. Bel exemplaire de J.-J. de Bure.

861. La Dance des Aveugles. *Lyon, s. d.*, (vers 1480) ; in-4, goth. de 44 ff. non ch. 1.450 fr.

Cinq bois des plus curieux, qui ont servi à l'édition postérieure donnée par Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard.

873. Les Fortunes et adversitez de feu noble homme Jehan Régnier seigneur de Garchy et bailly daucerre. *Paris, Jean de la Garde*, 1526 ; in-8 de 144 ff. goth., fig. sur bois. 2.500 fr.

Volume très rare, dont on ne connaît que deux ou trois exemplaires. De la bibliothèque de M. le baron J. Pichon.

883. Les Fantasies de Mère Sote. *Paris, pour Jehan Petit, s. d.*, (1546) ; in-4, goth. de 110 ff. 1.220 fr.

Bel exemplaire de la vente Techener.

889. Les œvvres de maistre Roger de Collerye... *On les vend à Paris, en la rue neufue Nostre-Dame à l'enseigne Faulcheur*, 1536 ; pet. in-8 de 104 ff., lettres rondes. 2.950 fr.

Volume rarissime, que Brunet déclare « presque introuvable ». On n'en connaît que deux exemplaires complets, celui du baron J. de Rothschild et celui-ci. Un troisième incomplet à la Bibliothèque nationale.

901. Les Œvvres de Clement Marot de Cahors... *A Lyon, à l'enseigne du Rocher*, 1545; 2 tomes en 1 vol. in-8, réglé, mar. bleu (*Du Seuil*). 4.000 fr.

Très bel exemplaire relié pour Louis, dauphin, fils de Louis XIV, dont les armes sont au bas du dos du volume. Des bibliothèques La Vallière, Coulon, Bruyère-Chalabre, Richard Heber et J. Ch. Brunet.

920. Rymes de gentile et vertueuse Dame D. Pernette du Guillet, Lyonnoise. *Lyon, Jean de Tournes*, 1545; pet. in-8, mar. rouge. 6.310 fr.

Exemplaire non rogné.

929. Œvvres de Louize Labé Lionnoize. *A Lion, par Jean de Tournes*, 1555; in-8 de 174 pp., v. ant. (*Reliure du XVI[e] siècle*). 3000 fr.

Première édition, extrêmement rare.

949. Livret de Folastries. A Janot Parisien... *A Paris, chez la veufve Maurice de la Porte*, 1555; in-8. 600 fr.

Poésies fort libres de Ronsard, qu'il n'a pas signées. Edition presque introuvable.

1005. Recueil de quelques vers amoureux. Chansons, Elégies, Masquarades (Par J. Bertaut). *Paris, veufve Mamert Patisson*, 1602; in-8, réglé, vél. blanc. 7.450 fr.

Poésies libres publiées par le frère de Jean Bertaut, sans nom d'auteur. Aux armes et au chiffre de Henri IV.

1006. Le Grand ciel Empyree de Claude de Kœrlec, seigneur de Mériadec... *A Paris, pour Félix le Mangnier,* 1585; in-4 de 14 ff. réglé. **2.300 fr.**

Pièce non citée. Portraits de Henri III et de Louise de Lorraine. Reliure en vél. blanc; aux angles, le chiffre du roi et de la reine surmonté de la couronne royale.

1011. Les Amours et premières Œuvres poétiques de François de Louvencourt, seigneur de Vauchelles... *A Paris, chez Georges Drobet,* 1595; in-8. Portrait par Thomas de Leu. **150 fr.**

Des bibliothèques Ch. Nodier et Viollet-le-Duc. « Poète peu connu, dit ce dernier, et qui mérite de l'être beaucoup plus que bien d'autres qui sont célèbres ». Très rare.

1073. Poésies de Mme et de Mlle Deshoulières. *Paris, Villette jeune,* 1732; 2 vol. in-8. **4.000 fr.**

Reliure de Padeloup, aux armes de Brancas, duc de Lauraguais, et de Diane-Adélaïde de Mailly, sa femme.

1093. Les Baisers (par Dorat). *A La Haye. Et se trouve à Paris chez Lambert et Delalain,* 1770; in-8, mar. rouge (*rel. anc*). **2.560 fr.**

Très bel exemplaire sur papier de Hollande. Excellentes épreuves des figures.

1170. Lentrée du Roy nostre sire en la ville de Paris. *S. l. n. d.* (1484); in-4 goth. de 12 ff. non chiffrés. **1.100 fr.**

Pièce en vers, absolument inconnue. Incomplète du 1er ff. Au f. *b iiij*, verso, une seconde pièce, aussi en vers : *Le sacre du tres-chrestien roy de France.*

1195. Fossetier. De la glorieuse victoire divinement obtenue devant Pavie par l'empereur Charles-Quint de ce nom. *S. l. n. d.* (*Anvers*, 1525); in-8 goth. de 8 ff. non ch. **750 fr.**

Seul exemplaire connu.

1265. Ode mezurée é rymée présantée pour estrene au Roy Henry le Grand. *S. l.*, 1602. **2.050 fr.**

Par Nicolas Rapin. Reliure molle en vél. blanc, aux armes de Marie de Médicis.

1303. Fables choisies et mises en vers par J. de la Fontaine... *Paris, Desaint, Saillant et Durand,* 1755-1759; 4 vol. gr. in-fol. mar. rouge. **6.000 fr.**

Sur grand papier de Hollande ; frontispice et 275 fig. d'Oudry; épreuves de premier tirage. Aux armes du duc d'Aumont.

1307. Contes et nouvelles en vers. De M. de la Fontaine. *Paris, Claude Barbin*, 1665. Deuxième partie des contes et nouvelles en vers. *Paris, Louis Billaine*, 1666; 2 p. en 1 vol. pet. in-12. 3.060 fr.

Edition originale des deux premiers livres.

1337. Recueil des plus belles chansons de ce temps mis en trois parties... Avec la desploration de Venus. *Lyon, Jean d'Ogerolles*, 1559; in-16. 1.760 fr.

Exemplaire grand de marges. De la bibliothèque de M. le baron Pichon.

1358. Œuvres complètes de P. J. de Béranger. Nouvelle édition illustrée... d'après les dessins de Charlet, Lemud, Johannot, etc. *Paris, Perrotin*, 1847, 2 vol. — Musique des chansons... *Ibid.*, 1847, 1 v. — Dernières chansons... *Ibid.*, 1860. — Ma biographie... *Ibid.*, 1858; ensemble 5 vol. in-8 brochés. 5.000 fr.

Epreuves des figures en double état, avant la lettre sur papier de Chine et eaux-fortes. Quelques eaux-fortes manquent.

1470. Karl der kuehne und der Burgundische krieg. *S. l.*, 1477; in-fol., goth. à deux colonnes. 2.000 fr.

Poème de 10 ff. imprimé à Strasbourg, 8 figures sur bois; très rare.

1472. La Nef des folles... *Imprimé nouvellement à Paris, par Petit Laurens, pour Geoffroy de Marnef. S. d.*, (vers 1500); in-4 goth. 3.200 fr.

Imitation du livre allemand de Sébastien Brandt par Jehan Droyn d'après le texte latin de Josse Badius. Des bibliothèques J. Pichon et La Roche-Lacarelle.

1568. Le Théâtre de P. Corneille... *Paris, Guillaume Cavelier*, 1706; 5 vol. in-12. — Poésies dramatiques de Th. Corneille. *Ibid.*, 1706; 5 vol. in-12, réglés, mar. vert (*Boyet*). 3.630 fr.

Exemplaire avec témoins. Armes de Mme de Chamillart à l'intérieur des volumes. De la bibliothèque J. Ch. Brunet.

1575. Les Sentiments de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid. *Paris, Jean Camusat*, 1638; in-8 de 192 pp. mar. rouge. 5.000 fr.

Aux armes du cardinal de Richelieu.

1584. Les œuvres de Monsieur Molière. *Paris, Claude Barbin*, 1673; 7 vol. in-12, mar. rouge. 16.200 fr.

Recueil factice des œuvres de Molière publiées par Barbin, sous la date de 1673. On n'en connaît que cinq exemplaires.

Aux armes de J. B. Colbert.

1587. Œuvres de Molière, avec des remarques... par M. Bret. *A Paris, par la Compagnie des libraires associés*, 1773 ; 7 vol. in-8. 22.100 fr.

Portrait de Molière gravé par Ficquet. Suite, en épreuves avant la lettre, du portrait et des 33 figures de Moreau. 22 planches à l'état d'eaux-fortes, etc.

1591. Les Précieuses Ridicules... *Paris, Ch. de Sercy*, 1660 ; in-12. 2.000 fr.

Edition originale, avec toutes les particularités signalées au catalogue Rothschild.

1594. Sganarelle ou le Cocu imaginaire... *Paris, Jean Ribou*, 1660 ; in-12. 2.550 fr.

Edition donnée par le sieur de Neuf-Villenaine. On n'en connaît que huit exemplaires.

1649. Œuvres de Racine. *Paris, Pierre Trabouillet*, 1687 ; 2 vol. in-12, front. de Le Brun, fig. de Chauveau, mar. rouge. 3.500 fr.

La première édition qui contienne la tragédie de Phèdre. Aux armes de J. B. Colbert.

1753. Les Amours de Psyché et de Cupidon, par M. de La Fontaine. *Paris, Claude Barbin*, 1669 ; in-8. 3.500 fr.

Reliure de Du Seuil aux armes du comte d'Hoym.

1762. Le Temple de Gnide, par Montesquieu. *Paris, Didot jeune*, 1794 ; gr. in-8, mar. rouge (*Petit*). 14.000 fr.

Exemplaire unique sur vélin, contenant les dessins originaux d'Eisen à la mine de plomb, les deux dessins de Le Barbier à la sépia, pour *Arsace et Isménie*, la suite du front. et des 9 figures de Le Mire avant la lettre, la suite du front. et des 10 figures peintes à la gouache.

1996. Erasme Roterodame. De la déclamation des louenges de follie... *Paris, Galliot du Pré*, 1520 ; in-4 goth. 1.650 fr.

La plus ancienne traduction française de *l'Eloge de la Folie*. 37 gravures sur bois.

2116. Les vies des hommes illustres... par Plutarque de Chœronée, translatées de grec en françois par Jacques Amyot. *Paris, Vascosan*, 1567. — Les œuvres morales et meslées... *Ibid.*, 1574. Ensemble, 13 vol. in-8, mar. bleu. 6.500 fr.

Superbe exemplaire relié par Padeloup.

2124. Les œuvres diverses du sieur de Balzac. *Paris, P. Rocolet*, 1644 ; in-4, mar. rouge à mosaïque de mar. vert, compart. et arabesques. 6.000 fr.

Aux armes et aux chiffres couronnés d'Anne d'Autriche.

Histoire :

2161. Cosmographie introductio... In super quattuor Americi Vespucij navigationes.. *S. l.* (*Saint-Dié, Gautier Lud*), 1507 ; in-4, de 54 ff. 1.600 fr.

Très rare. C'est dans cette Cosmographie de Martin Hylacomylus ou Waltzemüller que le nom d'Amérique est donné pour la première fois aux terres découvertes par Christophe Colomb.

2206. Description du premier voyage faict aux Indes Orientales par les François... Par François Martin de Vitré. *Paris, Laurens Sonnius*, 1609 ; in-12, mar. rouge (*Rel. anc.*) 500 fr.

Sur les plats, le chiffre de Henri IV et de Marie de Médicis, surmonté de la couronne royale.

2219. Mundus novus. *S. l. n. d.* (vers 1502) ; in-4 de 4 ff. 3.000 fr.

Relation du voyage exécuté par Vespuce en 150.

2220. Sensuyt le nouveau-monde et navigations faictes par Emeric Vespuce. *Philippe Le Noir, s. d.*, (vers 1520) ; in-4. 1.305 fr.

2221. Le même livre. *Paris, Jehan Jannot, s. d.* (vers 1521) 1.250 fr.

2222. Les Iles et Pays découverts et conquis par le capitaine du tres illustre, tres puissant et invincible Charles, empereur romain... *Imprimé en Anvers par Michiel de Hoocstsaten* (1522 ou 1523) ; in-4, goth. de 16 ff. 1.700 fr.

Relation composée probablement d'après les deux premières lettres de Fernand Cortez ; elle commence au départ de Cortez de la Vera-Cruz, en 1519, et se termine à la mort de Montezuma.

2237. Relation de la nouvelle France... Item, du voyage des Pères Jésuites aux-dites contrées... Faicte par le P. Pierre Biard... *A Lyon, chez Louis Muguet*, 1616 ; in-12, vél. blanc. 1.105 fr.

Très rare. Renseignements intéressants sur les établissements français en Acadie.

2270. Le Voyage et navigation faict par les Espaignols es Isles de Mollucques... *Paris, Simon de Colines* (vers 1524) ; in-8, goth. 1.755 fr.

Traduction par Ant. Fabre, Parisien, du manuscrit italien de Pigafetta.

2277. Discours sur l'histoire universelle... Par Messire Jacques Benigne Bossuet. Troisième édition. *Paris, chez F. Mabre-Cramoisy*, 1691 ; in-12, mar. rouge. 4.600 fr.

Aux armes de la duchesse de Bourgogne.

2516. Le premier (le second, tiers et quart), volume de l'histoire et Cronique de messire Jehan Froissart. Reveu et corrigé... par Denys Sauvage. *Lyon, Jean de Tournes*, 1559-1561 ; 4 tomes en 2 vol. in-fol. **2.610 fr.**

Très belle reliure de Padeloup, aux armes du duc d'Aumont.

2542. Mémoires de Messire Philippe de Comines... Nouvelle édition, revue par messieurs Godefroy. Augmentée par M. l'abbé Lenglet du Fresnoy. *A Londres, et se trouve à Paris, chez Rollin*, 1747 ; 4 vol. in-4, mar. rouge (*Derome*). **4.530 fr.**

Exemplaire sur grand papier, avec la dédicace au maréchal de Saxe, son portrait, et 57 portraits gravés par Odieuvre.

2558. Le sacre du Roy tres crestien, Loys douziesme de ce nom. Faict à Reims. *S. l. n. d.* (*Paris*, 1498) : in-4, goth. de 6 ff. **1.200 fr.**

Sur le titre, un bois représentant le roi nu agenouillé devant l'autel. Imprimé avec les caractères de Pierre Le Caron.

2559. Lentrée du Roi de France tres-chrestien Loys douziesme de ce nom, à sa bonne ville de Paris... Suit une grande gravure sur bois représentant ladite entrée. *S. l. n. d.* (1498) ; in-4 goth. de 6 ff. **1.550 fr.**

2573. Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou... Traduite sur l'édition latine de Londres. *A Londres*, (Paris), 1734 ; 16 vol. in-4, mar. bleu. **1.090 fr.**

Sur grand papier, aux armes du comte d'Hoym.

2579. Journal de Henri III... par Pierre de l'Estoile. Nouvelle édition (par Lenglet du Fresnoy). *A la Haye et se trouve à Paris, chez la veuve de Pierre Gandouin*, 1744 ; 5 vol. pet. in-8. — Journal du règne de Henri IV... *A la Haye*, (*Paris*), *chez les frères Vaillant*, 1741 ; 4 vol. pet. in-8, mar. rouge. **5.500 fr.**

Superbe reliure de Derome, dite *à l'oiseau*.

2624. La description et ordre du camp et festins et joustes. *S. l. n. d.* (*Paris*, 1520) ; in-4, goth. de 4 ff. **1.020 fr.**

Relation de l'entrevue du Camp du drap d'or. Exemplaire de Richard Heber et du prince d'Essling.

2625. Lordonnance et ordre du tournoy joustes et combat a pied et a cheval... *Paris, Jehan Lescaille*, 1520 ; in-4, goth. de 28 ff. **1.400 fr.**

Complément de la pièce précédente.

2629. Le siege de Pavie ensemble les assaulx... Composé en latin par egrege psonne Francoys tegius... Et de puis translaté en francoys par Morillon... *S. l. n. d.* (*Genève*, 1525) ; in-4 goth. de 28 ff. 1.205 fr.

2655. Lentrée de la Royne en sa ville et Cité de Paris... *Paris. A l'enseigne du Pot Cassé,* 1531 ; pet. in-4, de 24 ff. 3.000 fr.

11 encadrements de page, marque de Geoffroy Tory, répétée deux fois, et le *Deseing du present faict a la royne de deux chanceliers*, une des merveilles de la gravure sur bois.

2660. L'ordre tenu et gardé à l'entrée de treshault et trespuissant prince Charles Empereur... en la ville de Paris... *Paris, Gilles Corrozet et Jean du Pré*, 1540 ; gr. in-8 goth. de 20 ff. 1.400 fr.

Relation de la réception à Paris de l'Empereur Charles-Quint, allant châtier les Gantois révoltés.

2700. Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de M. de Thou... *A Londres et se vend à Paris, chez Rollin fils*, 1745 ; 6 vol. in-4. 5.400 fr.

Exemplaire sur grand papier, dans une excellente reliure de Padeloup.

2723. De Fausto Caroli IX, Francorum Regis et Isabellæ Austriæ matrimonio Papirij Massoni Commentarius. — Entier discours des choses qui se sont passées en la réception de la Royne et mariage du Roy... par Papirius Masson... *Paris, Nicolas du Mont*, 1570 ; en un vol. in-8, réglé, vél. blanc. 2.300 fr.

Aux armes de Charles IX.

2825. Lettre d'un gentilhomme françois à Dame Jacquette Clément, Princesse boiteuse de la Ligue. *De Sainct Denis en France, le 25 d'Aoust 1590* ; in-8 de 32 pp. (*Trautz-Bauzonnet*). 115 fr.

On sait que Jacquette Clément n'est autre que la duchesse de Montpentier qui, selon l'auteur, aurait accordé les dernières faveurs à l'assassin de Henri III.

2908. Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin. *S. l. n. d.* (*Paris*, 1650) ; in-4, réglé, mar. bleu. 2.600 fr.

Ce sont les dialogues de Naudé connus sous le nom de *Mascurat*. Sur grand papier. Riche reliure à compart., avec les chiffres couronnés de Louis XIII et d'Anne d'Autriche sur les plats.

2929. Mémoires de M. d'Artagnan... *Cologne, Pierre Marteau*, 3 vol. in-12, mar. vert. 1.010 fr.

Reliure molle, au chiffre du duc de Sully.

3019. Description de la Forêt de Compiègne, comme elle était en 1765... par Louis-Auguste, Dauphin (plus tard Louis XVI). *Paris, Lottin l'aîné,* 1766 ; in-8 de 60 pp. mar. rouge. 945 fr.

Tiré à 36 exemplaires. Aux armes de Louis XVI, alors dauphin.

3034. Les Croniques de Normandie, nouvellement imprimées à Rouen... *A Rouen, pour Pierre Regnault, s. d,;* in-fol., goth. à 2 col. 1.245 fr.

Très rare chronique, qui a dû paraître vers 1500.

3082. Les mémorables journées des François, où sont descrites leurs grandes batailles et signalées victoires. Par le R. P. Antoine Girard... *Paris, Jean Henault,* 1647 ; in-4. 620 fr.

Aux armes du prince Eugène de Savoie.

3114. Consolations divines et remèdes souverains de l'esprit affligé... Par le R. P. en Dieu messire Jean Lesselie Escossois, evesque de Rosse... *Paris, Arnold Sillart,* 1593 ; in-8. 800 fr.

Traduction, faite par Leslie lui-même, de ses *Piæ consolationes,* écrites à l'occasion du supplice de Marie Stuart. Inconnue à tous les bibliographes.

3204. Cérémonies des gages de bataille selon les constitutions du bon roi Philippe de France... publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque du roi par G. A. Crapelet. *Paris, Crapelet,* 1830 ; gr. in-8, mar. rouge mosaïque, riche dorure (*Thouvenin*). 2.620 fr.

11 planches lithographiées en double état : en noir sur papier et coloriées sur peau vélin. De la bibliothèque du prince d'Essling.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

GUSTAVE FLAUBERT. — **Un Cœur simple, illustré de vingt-trois compositions par Emile Adan, gravées à l'eau-forte par Champollion. Préface par A. de Claye.** ***Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127,*** **1894, in-8 de 2 ff., XVIII pp., 1 f., 79 pp., et 2 ff.**

Les *Trois Contes* de Gustave Flaubert sont trop connus pour qu'il soit besoin d'analyser ici ces trois petits chefs-d'œuvre de notre littérature, *Un Cœur simple, La Légende de Saint-Julien l'Hospitalier*, et *Herodias*, publiés en un volume, pour la première fois, chez Charpentier, en 1877.

Une telle œuvre méritait assurément d'être éditée et illustrée avec le plus grand luxe. M. Ferroud, qui ne connait aucun obstacle lorsqu'il s'agit de faire beau, a mis au service de cette publication le goût fin et délicat dont il nous avait déjà donné une preuve éclatante en éditant le *Dernier Abbé, la Mouche* et le *Roi Candaule.* Ces trois livres, — les premières créations de la librairie Ferroud — illustrés par Lalauze et Paul Avril, ont, dès leur apparition, conquis tous les suffrages des véritables amateurs de beaux livres ; mais, si charmantes que soient ces éditions, elles n'avaient pas encore atteint la puissance d'*Herodias* et la perfection d'*Un Cœur simple* qui ont été pour l'éditeur du boulevard Saint-Germain un triomphe incontesté.

On s'imagine assez généralement que rien n'est plus aisé que d'établir un beau livre. Que faut-il donc de plus qu'un artiste hors de pair, un bon imprimeur, de beaux caractères, de beau papier... et de l'argent ? Evidemment, il faut tout cela, mais il faut quelque chose de plus encore et c'est justement ce quelque chose qui est le principal écueil pour la plupart des entrepreneurs de livres, je veux parler du choix de l'artiste. Il ne suffit pas de s'adresser même à un maître ; encore faut-il que le talent de ce maître ai une parenté des plus intimes avec celui de l'écrivain dont il doit interpréter l'œuvre.

Découvrir cette parenté n'est pas une qualité aussi commune qu'on le pourrait croire ; elle est, à coup sûr, dominante chez M. Ferroud. Il n'ira pas, croyez-le bien, demander au jeune maître Rochegrosse d'illustrer un épisode de la vie provinciale, aussi touchant que le *Cœur simple,* de même que la pensée ne lui serait pas venue de faire illustrer *Herodias* par Emile Adan.

Les illustrations d'*Herodias* et d'*Un Cœur simple* sont empreintes de qualités artistiques absolument diverses, mais, chacune en leur genre, merveilleuses, et lorsque la *Légende de Saint-Julien l'Hospitalier*, confiée à un autre maître, Luc-Olivier Merson, aura paru, les *Trois Contes* de Flaubert formeront, bien que d'un genre différent comme texte et comme illustration, un ensemble tout à fait remarquable et conforme au désir du célèbre écrivain.

Mais j'en reviens au *Cœur simple.*

Ce conte est illustré de 23 compositions, autant de petits tableaux, où l'artiste a mis le meilleur de lui-même. Emile Adan, dont il serait puéril de vanter ici le talent alors que ses œuvres sont connues de tout le monde et très justement appréciées par les artistes, est véritablement entré dans la peau du romancier. Flaubert eût tenu le pinceau de l'artiste qu'il n'eût pas illustré le *Cœur simple* avec une émotion plus touchante et plus communicative. Scènes d'amour champêtre ou tristesses du cimetière, réalités de la vie bourgeoise ou visions célestes, Emile Adan a peint, comme s'il en avait été témoin, les divers épisodes de la vie de l'humble Félicité. Je ne crois pas exagérer en disant que le pinceau du peintre qui a illustré *Un Cœur simple* est digne de la plume de l'écrivain qui l'a écrit.

Toutefois, il convient d'ajouter que les aquarelles d'Emile Adan ont été interprétées à l'eau-forte par un maître graveur, par Champollion, avec la sincérité qui est la caractéristique de son magnifique talent.

L'œuvre de Flaubert est présentée aux bibliophiles par un bibliophile éminent, doublé d'un charmant écrivain, M. le Baron A. de Claye. La préface qu'il a écrite pour *Un Cœur simple* est celle d'un raffiné de lettres et elle a, en outre, ce mérite qu'elle est une préface. La plupart des préfaciers actuels profitent généralement de l'occasion qui leur est donnée pour disserter à côté du livre ; d'aucuns le font avec beaucoup de talent et il est toujours agréable de lire quelques belles pages. Mais le but d'une préface n'est-il pas en somme d'initier le lecteur au livre qu'on lui présente ? M. de Claye, lui, a écrit une vraie préface où il analyse l'œuvre de l'écrivain, met en lumière celle des artistes qui l'ont interprétée et rend hommage à l'éditeur qui l'a livrée au public.

Un Cœur simple, indépendamment de sa haute valeur artistique et littéraire, ne pouvait donc paraître sous de meilleurs auspices. Maintenant, faut-il féliciter M. Ferroud, le grand metteur en scène du livre? A quoi bon? Les amateurs se chargent de cette agréable mission, puisque ses publications, à peine parues, sortent de son magasin pour prendre place sur les rayons des bibliothèques d'élite.

Les Bibliophiles modernes tiennent déjà de lui le *Dernier abbé, la Mouche, le Roi Candaule, Herodias* et *Un Cœur simple*, mais ils réservent un bon coin pour la *Nuit de Cléopâtre* qui sera mise en vente lorsque paraîtra cet article, pour la *Légende de Saint-Julien l'Hospitalier, Jean et Jeannette, Salammbô*, les *Souvenirs de Flaubert*, par Mme Commanville, etc., etc.

Certains reprochent à M. Ferroud d'avoir peu produit; qu'il laisse passer ce reproche sans y prendre garde, car il vaut mieux ne faire qu'un beau livre qui demeure que vingt ou trente qui ne resteront pas. M. Ferroud, actuellement, a donné cinq publications de haut luxe et je suis convaincu que les siècles s'écouleront sans porter atteinte à ses créations qui, belles aujourd'hui, le seront demain et toujours.

GEORGES VICAIRE.

NICOLAS COEFFETEAU, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française (1574-1623), ouvrage orné d'un beau portrait, par Ch. Urbain, ancien élève de l'école pratique des hautes-études, docteur ès-lettres. *Paris, Thorin et fils, éditeurs, libraires du Collège de France, de l'école normale supérieure, des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 4, rue Le Goff, 4,* 1894, in-8 de 2 ff., 415 pp. et 1 f.

Quoique Vaugelas ait associé les noms d'Amyot et de Coeffeteau « ces deux grands maîtres de notre langue », quoique La Bruyère ait écrit: On lit Amyot et Coeffeteau. Lequel lit-on de ses contemporains ? » il faut avouer que Coeffeteau était, depuis le XVIIe siècle, tombé dans un profond oubli.

Notre savant collaborateur, M. l'abbé Urbain, frappé des mentions très brèves mais très catégoriques de La Bruyère et de Vaugelas, a voulu faire une œuvre de justice en remettant au rang qu'il doit

tenir dans notre histoire littéraire celui qui fut l'un des fondateurs de la prose française.

M. l'abbé Urbain s'est heurté à de grandes difficultés, car les biographes contemporains de Nicolas Coeffeteau — encore n'y a-t-il que le P. Mallet et le P. Echard, — ont été très sobres de détails sur sa vie ; les documents inédits n'ont fourni qu'un nombre relativement restreint de renseignements, et, par malheur, la correspondance très considérable de l'évêque de Marseille a été perdue, sauf quelques lettres administratives qui n'offrent que peu d'intérêt au point de vue de l'étude du caractère de Coeffeteau.

Néanmoins, M. l'abbé Urbain est parvenu, grâce à sa haute érudition, grâce aussi aux recherches minutieuses qu'il a faites tant à Paris, dans nos différents dépôts publics, qu'en province et à l'étranger, à reconstituer la vie du célèbre dominicain.

Il ne m'appartient pas de juger ici l'œuvre de notre collaborateur ; qu'il me suffise de dire que, dédiée à M. Petit de Julleville, l'éminent professeur de la faculté des lettres de Paris, elle a valu à son auteur le grade de docteur ès-lettres. Je me bornerai donc à indiquer les principales divisions de l'ouvrage. La première partie est consacrée à l'homme ; depuis la naissance de Coeffeteau (1574) à Château-du-Loir, et non à Saint-Calais, comme l'a dit le P. Echard, jusqu'à sa mort arrivée en 1623, avant qu'il ait pu prendre possession de l'évêché de Marseille auquel il avait été nommé le 21 août 1621, M. l'abbé Urbain retrace, avec documents à l'appui, la carrière ecclésiastique de celui qui fut l'ami de Malherbe, de Racan, de l'abbé de Marolles, de Théophile et le protecteur de Balzac et de Faret.

Dans la seconde partie, l'auteur étudie l'œuvre littéraire de Nicolas Coeffeteau sous les différentes formes où son talent s'est manifesté. Tour à tour théologien, orateur, moraliste, historien et poète, l'évêque de Marseille n'a pas laissé, d'après la bibliographie consciencieusement dressée par M. l'abbé Urbain, moins de trente-trois ouvrages, sans compter ceux qui sont demeurés inédits et dont la bibliothèque Mazarine possède les manuscrits.

Dans sa conclusion, l'auteur s'étonne que « les modernes historiens de notre idiome se soient si peu occupés de Coeffeteau et qu'on ne le voie jamais cité dans nos grands dictionnaires parmi les écrivains qui font autorité. Pour la part qu'il a prise au perfectionnement de la langue française, il méritait que l'on gardât son souvenir et que l'on sût quels services il avait rendus. »

M. l'abbé Urbain a savamment remis en lumière la figure oubliée de Nicolas Coeffeteau, il a nettement défini l'influence qu'il a

exercée sur la formation de notre langue. C'est un honneur pour lui que d'avoir accompli cet acte de justice littéraire.

G. V.

Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte Théodore de Renesse, membre suppléant du Conseil héraldique. *Bruxelles, Société belge de librairie, société anonyme, Oscar Schepens, directeur, 16, rue Treurenberg, 16,* 1894, in-8 (Tome I et premier fascicule du tome II parus).

Il arrive fréquemment aux bibliophiles et aux collectionneurs de rencontrer soit un livre, soit une bague, soit une pièce d'orfévrerie, soit tout autre objet d'art portant des armoiries inconnues. Connaître la provenance de ce livre ou de cet objet d'art est une des premières et bien légitimes préoccupations de l'acheteur, puisque sa valeur et son intérêt peuvent augmenter ou diminuer suivant qu'ils ont appartenu à tel ou tel personnage. On feuillette aussitôt Palliot, Grandmaison, Guigard, on fouille dans tous les armoriaux parisiens ou provinciaux que l'on peut avoir à sa disposition et, après de longues heures perdues, on n'a pas, bien souvent, trouvé ce que l'on cherchait. Rietstap est bien là avec ses 105,000 descriptions d'armoiries, mais pour y découvrir le renseignement désiré, il faudrait justement connaître... ce que vous ne connaissez pas.

Un héraldiste belge, M. le Comte Théodore de Renesse, qui a été probablement plus d'une fois lui-même dans le cas des bibliophiles et des collectionneurs dont je parle plus haut, a voulu combler la lacune existante en nous donnant ce que l'on peut appeler l'*envers* de Rietstap ; autrement dit, il a résolu le problème suivant : *Étant donnée une armoirie, trouver la famille à qui elle appartient.*

La tâche n'était pas mince, mais, en l'entreprenant, M. de Renesse s'est acquis un juste droit à la reconnaissance des amateurs et antiquaires, auxquels il évitera désormais des recherches fort longues et qui souvent demeuraient infructueuses.

Avec Rietstap, vous savez que telle famille porte telles armoiries; avec M. de Renesse, vous savez que telles armoiries sont portées par telles et telles familles.

Le *Dictionnaire des figures héraldiques*, dont le tome I et le premier fascicule du tome II sont déjà en vente, va donc permettre de déterminer la provenance de bien des livres et de bien des objets de curiosité qui n'avait pu l'être jusqu'à présent; ce travail

de bénédictin occupera, lorsqu'il sera achevé, une place importante parmi les ouvrages héraldiques et sera, pour les bibliophiles comme pour les bibliothécaires, un instrument de travail indispensable.

L'importance même de cette utile publication nécessite ici quelques détails sur le plan adopté par son savant auteur.

M. le Comte de Renesse a relevé dans l'*Armorial général* de Rietstap toutes les figures héraldiques qui s'y rencontrent; puis il a formé, pour chacune d'elles, un catalogue spécial « partagé en sections, divisions et subdivisions, et qui donnera, par ordre alphabétique, les noms de toutes les familles portant dans leur écusson le meuble, la figure cataloguée ». Pour chaque figure, le catalogue se divise en trois grandes sections, les *armes complètes*, c'est-à-dire celles qui ne contiennent absolument rien de plus que ce qui est indiqué dans cette section, les *armes non complètes,* c'est-à-dire celles qui contiennent toujours autre chose que ce qui est indiqué dans leur section, et les *armes écartelées.*

L'ouvrage de M. de Renesse est, en somme, le complément nécessaire de celui de Rietstap; et l'auteur du *Dictionnaire* a bien soin de faire remarquer qu'il faut toujours recourir à l'*Armorial général,* car beaucoup d'armoiries, identiques quant aux figures, ne diffèrent l'une de l'autre que par les métaux et les émaux de ces figures. Toutefois, M. de Renesse me paraît avoir, à partir du 5e fascicule, complété dans certaines parties son travail en indiquant lui-même ces métaux et ces émaux.

Les hommes du métier reprocheront peut-être à M. de Renesse de ne s'être pas exclusivement servi du langage purement héraldique. L'auteur va lui-même au-devant de cette objection et explique d'une manière très plausible les raisons qui l'ont déterminé à délaisser quelques-uns de ces termes trop spéciaux. Comme il veut avant tout que son travail puisse être consulté par tous les amateurs et que le plus grand nombre ne sont pas initiés à cette langue toute spéciale, il a employé des mots d'une compréhension à la portée de tout le monde. Il ne faut donc pas, étant donné le but de son *Dictionnaire*, lui chercher querelle sur ce point; ce qu'il faut demander à M. de Renesse c'est de simplifier le plus possible les recherches et c'est d'ailleurs ce qu'il n'a pas manqué de faire.

Actuellement, 7 fascicules sont publiés; chacun d'eux, d'une centaine de pages environ, est accompagné d'une planche d'écussons représentant les principales figures qui s'y trouvent cataloguées. D'après les prévisions de l'auteur, le *Dictionnaire des figures héraldiques* se composera d'une quinzaine de fascicules,

mais, lorsque l'on commence un ouvrage aussi considérable, on ne peut exactement savoir quelles proportions il atteindra.

Le principal, c'est que l'ouvrage soit utile et consciencieusement traité; on ne saurait lui refuser ces deux qualités.

G. V.

ANTOINE GUILLOIS. — Le Salon de Madame Helvétius. Cabanis et les idéologues. Ouvrage orné de deux portraits d'après des originaux inédits. *Paris, Calmann Lévy, éditeur, ancienne maison Michel Lévy frères, 3, rue Auber*, 1894, in-18 de 2 ff.; IV pp. et 336 pp. (3 fr. 50).

Voici un livre bourré de documents intéressants et d'une lecture aussi agréable qu'instructive. M. Antoine Guillois, arrière-petit-fils du malheureux poète Roucher, qui paya de sa tête sa fidélité aux principes de la monarchie constitutionnelle, y fait revivre tout un groupe d'hommes d'élite dont les œuvres et les théories ont exercé, sur les idées de leurs contemporains, une influence qu'on peut apprécier de différentes manières, mais qu'il serait injuste de nier.

« Le salon d'Auteuil, écrit M. Guillois, s'est ouvert aux jours de l'Encyclopédie; il a entendu les derniers échos du dix-huitième siècle mourant; s'il servit parfois de refuge dans la tempête, il devint au lendemain de la tourmente une école et une académie où le monde nouveau alla, pendant quelques années, chercher son Evangile. »

Ce fut, le 30 avril 1772, après la mort de son mari, que Mme Helvétius acquit du célèbre pastelliste Quentin de la Tour, la maison d'Auteuil. La femme, pleine de grâce et de distinction, que Franklin surnomma dans la suite *Notre-Dame d'Auteuil*, venait de marier ses deux filles; la solitude lui était lourde; elle ouvrit ses salons à une société d'élite. Depuis la fin de 1772 jusqu'à la mort de Mme Helvétius, la maison d'Auteuil fut assidûment fréquentée par d'Alembert, Diderot, Condillac, Malesherbes, d'Holbach, Bitaubé, Condorcet, Volney, Garat, Dupaty, Chamfort, Turgot, Roucher, Franklin, l'abbé Morellet, Daunou, de Tracy, Joseph de Chenier, Andrieux, Ginguené, etc. Les noms des hôtes que Mme Helvétius accueillait avec une grâce qui n'avait d'égale que sa bonté, suffisent à montrer ce qu'il se dépensait d'esprit et de talent dans ces réunions.

En 1778, Cabanis, qui avait alors 21 ans, fut présenté par Turgot et Roucher à *Notre-Dame d'Auteuil;* l'arrivée du jeune homme qui devint le fils adoptif de Mme Helvétius jeta un rayon de soleil dans la maison.

Quelques années plus tard, la Révolution éclata; Cabanis, qui avait conquis l'amitié de Mirabeau, se déclara partisan convaincu des idées qui triomphaient, et peu à peu les habitués d'Auteuil se lancèrent dans le mouvement révolutionnaire. La Terreur n'épargna pas les hôtes de Mme Helvétius; Condorcet, arrêté, s'était empoisonné dans sa prison; la tête de Roucher était tombée sur l'échafaud; et la plupart des habitués de la maison d'Auteuil avaient été mis sous les verroux. Après la tourmente, le salon de Mme Helvétius se rouvrit. Les idéologues, dont Cabanis était le chef, étaient alors arrivés au gouvernement, et le 18 brumaire provoqua de leur part un véritable enthousiasme.

Cabanis, lui, avait, le 14 mai 1796, épousé Mlle Charlotte-Félicité de Grouchy, sœur de Mme de Condorcet, et il était venu se fixer, chez Mme Helvétius, dans le pavillon du fond du parc. Mais Mme Helvétius ne devait pas jouir longtemps du voisinage de son fils adoptif et de sa jeune femme; le 13 août 1800, elle rendait le dernier soupir.

Les pages que M. Antoine Guillois a consacrées à Mme Helvétius et à ses amis sont des plus attachantes; il a su très habilement mettre en œuvre les nombreux documents qui lui ont été libéralement fournis par M. le vicomte de Gourio de Refuge et par M. le vicomte de Grouchy, petit-neveu de Mmes de Condorcet et Cabanis; M. de Grouchy — ai-je besoin de le dire dans ce *Bulletin* auquel il a donné de si précieux articles? — est un chercheur infatigable, un déterreur de documents sans pareil, et il a indiqué à l'auteur tant de sources, que ce dernier est presque tenté de l'appeler son collaborateur.

MM. Alfred Dutens et Fernand d'Orval, arrière petit-fils de Cabanis, ont communiqué à l'auteur les deux portraits qui ornent le livre, celui de Mme Helvétius et celui de Mme Cabanis.

Pour donner une idée juste de l'ouvrage de M. Antoine Guillois, il faudrait le suivre pour ainsi dire page par page : je laisse donc aux lecteurs qui ne manqueront pas d'être nombreux le plaisir de lire eux-mêmes cette histoire si attrayante des réunions d'Auteuil et des événements auxquels, dans des sphères diverses, ceux qui les composaient ont été mêlés. Le second livre de l'ouvrage est entièrement consacré à Cabanis et aux idéologues; le troisième nous conduit encore à Auteuil où, après la mort de Cabanis qui ne l'ha-

bitait plus que quelques mois, chaque année, Destutt de Tracy continuait les réunions qui s'étaient tenues jadis chez Mme Helvétius et chez Cabanis. Un dernier chapitre renferme les pièces justificatives et enfin une table très abondante des noms cités dans l'ouvrage permet de se guider facilement au milieu de ce monceau de documents accumulés en trois cents et quelques pages.

Je quitte à regret le *Salon de Mme Helvétius* dont M. Guillois nous fait une peinture si vivante et si colorée, mais je suis convaincu qu'il procurera à tous ceux qui couperont les pages du volume le plaisir très vif que sa lecture m'a procuré à moi-même.

G. V.

Répertoire des ventes publiques cataloguées, de livres, autographes, gravures, estampes et tableaux. Rédacteur en chef ; Pierre Dauze. *Paris, 24, boulevard Poissonnière,* gr. in-8.

Lorsque M. Pierre Dauze fit annoncer la prochaine publication de son *Répertoire des ventes*, il se rencontra quelques incrédules pour douter du succès d'une aussi vaste entreprise. Ils voulaient bien convenir de l'utilité de ce *Répertoire ;* le programme leur paraissait bien des mieux compris, mais encore fallait-il pouvoir le réaliser ?

Ces Saint Thomas de la librairie sont aujourd'hui les plus chauds partisans de la publication de M. Pierre Dauze et ils ont bien raison, car elle rend déjà les plus grands services tant aux amateurs, qu'aux libraires, aux marchands d'estampes et de tableaux.

Les ventes publiques de livres ou d'objets d'art deviennent de plus en plus nombreuses ; bibliophiles et libraires, antiquaires et amateurs, ont un intérêt incontestable à connaître, aussitôt vendus, les prix atteints par les livres, les estampes ou les tableaux adjugés aux enchères ; or, tous ne peuvent, pour une raison ou pour une autre, assister aux séances de l'Hôtel Drouot, de la salle Silvestre ou de la salle Claudin, ceux de l'étranger et de la province plus particulièrement.

Le *Répertoire* dont M. Pierre Dauze a eu l'ingénieuse idée permet à tous ceux qui s'intéressent aux livres ou aux objets d'art de suivre, sans perte de temps, les résultats des ventes et de se renseigner promptement sur leurs prix, sur leur cote, comme on dirait à la Bourse.

Au moment où s'imprime cet article, seize numéros ont déjà paru, et déjà un succès très significatif a accueilli la tentative aussi hardie qu'heureuse de M. Pierre Dauze. Une publication de ce genre manquait absolument ; aussi devons-nous en saluer l'apparition, tout en formant des vœux pour que son succès devienne plus grand encore.

Le *Répertoire des ventes* comprend trois parties :

1° Une *Gazette des Ventes*, petite chronique des nouvelles de la semaine, des résultats des grandes ventes étrangères de livres, autographes, estampes, tableaux, de l'annonce des enchères françaises et étrangères, paraissant tous les huit jours pendant la période active des ventes, et à des intervalles plus éloignés pendant la morte-saison. Cette partie aura sa table spéciale.

2° Un *Relevé complet des prix d'adjudication* pratiqués aux enchères publiques parisiennes et ayant la même périodicité que la première partie.

3° Une *Table alphabétique des noms d'auteurs (ou d'ouvrages anonymes) de livres, autographes, gravures, estampes et tableaux*, donnant :

Pour les livres, la partie principale du titre, l'imprimeur ou libraire, le lieu et la date de publication, le format et la tomaison, la reliure, le prix et enfin l'indication de la vente où l'adjudication a eu lieu. (Ne seront pas mentionnés dans la table les ouvrages vendus réunis à d'autres et dont le prix n'apprendrait rien ou ceux dont l'enchère n'a pas dépassé 10 fr.)

Pour les autographes, le destinataire quand il y a lieu, la date, le format, le nombre des pages et le prix d'adjudication (sauf pour les enchères inférieures à 5 fr.)

Pour les gravures et estampes, les noms des dessinateurs et graveurs, l'état, les marges et le prix d'adjudication (sauf pour les enchères inférieures à 15 fr.)

Pour les tableaux, dessins, aquarelles, l'indication du sujet, les dimensions et le prix d'adjudication (sauf pour les enchères inférieures à 50 fr. pour les tableaux et à 15 fr. pour les dessins et aquarelles.)

La *Table alphabétique* est tirée à 700 exemplaires. On peut s'abonner à l'une des trois parties seulement, soit à la *Gazette des Ventes* seule, 10 fr. ; ou bien à la *Gazette* et au *Relevé des prix*, 25 fr. ; ou aux trois parties, 36 fr. Il est tiré des exemplaires sur pap. de Hollande (60 fr.) et sur pap. du Japon (80 fr.)

G. V.

ICONO-MONO-BIBLIOGRAPHIE des petits formats in-24 du 18e siècle. Collection de Lyon, avec copie inverse

de ses gravures à l'édition similaire en parallèle dans la collection rivale dite de Cazin. *Paris, librairie du Cazinographile, A. Corroënne, 23-25, quai Voltaire, 23-25*, pet. in-12 de 2 ff.-72 pp.

Tous ceux qui recherchent ces charmants petits volumes dits *Cazins*, du nom de leur éditeur, et dont la publication de plusieurs d'entre eux fit faire à ce libraire de fréquents séjours à la Bastille, connaissent l'excellent *Manuel du Cazinophile* de M. A. Corroënne, complété par le *Bulletin du Cazinophile*, du même auteur.

M. Corroënne, comme Brissard-Binet, de Reims, a la passion des livres dits Cazins, et il s'est attaché à en dresser la bibliographie. Le *Manuel* traitait spécialement de la collection parisienne ; le nouvel ouvrage qu'il vient de publier et qui est, comme le précédent, une des parties de la *Bibliographie générale des petits formats dits Cazins*, a trait à la seconde collection, la collection de Lyon (de format in-24.)

Il a été tiré 277 exemplaires, savoir : 170 ex. sur pap. vergé (2 fr. 50) ; 100 ex. sur pap. de Hollande (4 fr). et 7 sur pap. de Chine.

G. V.

MEMENTO

— Note pour servir à l'histoire de l'imprimerie en Béarn. Les antécédents d'Henry Poyvre et de Jean de Vingles, premiers imprimeurs de la ville de Pau, par A. Claudin, lauréat de l'Institut. Extrait de la Revue de Gascogne. *Auch, imprimerie et lithographie G. Foix, rue Balguerie*, 1893, in-8 de 4 pp. (100 ex.)

— Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Limoges. L'Imprimeur Claude Garnier et ses pérégrinations, (1520-1557), par A. Claudin, lauréat de l'Institut. *Paris, librairie A. Claudin, 16, rue Dauphine, 16, Limoges, imprimerie Vve Ducourtieux, 7, rue des Arènes*, MDCCCXCIV, in-8 de 29 pp. (100 ex.)

Extrait du *Bibliophile Limousin*.

— Les Origines de l'imprimerie à Auch, par A. Claudin, lauréat de l'Institut. *Paris, librairie A. Claudin, 16, rue Dauphine, 16.* MDCCCXCIV, in-8 de 32 pp. (100 ex.)

Extrait de la *Revue de Gascogne*.

M. A. Claudin a fait des infidélités au *Bulletin* et ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'histoire des origines de l'imprimerie en province, lui

en voudront certainement de les avoir privés de ses si intéressants travaux. Aussi me fais-je un vrai plaisir de les mettre en mesure de les lire en leur signalant ici ces trois tirages à part, ornés de curieux *fac-simile*.

— Etablissement d'imprimeries à Alençon de 1529 à 1575, par Mme GÉRASIME DESPIERRES, membre correspondant du comité des sociétés des Beaux-Arts, officier d'Académie. Vingt planches hors texte. Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (section d'histoire et de philologie, année 1893). *Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte, 28,* 1894, in-8 de 30 pp. et 1 f. blanc.

— L'Abbaye de Gorze. Histoire messine, avec portraits, vues, sceaux, médailles & monnaies, par l'abbé F. CHAUSSIER, archiprêtre et curé de Gorze. *Metz, librairie de l'évêché, N. Houpert, successeur de E. Ballet, 14, rue des Clercs,* 1894, in-8 de 2 ff., xv pp. et 524 pp.

G. V.

MANUEL DE L'AMATEUR DE LIVRES DU XIXe SIÈCLE (1801-1893), par Georges Vicaire. Fascicule 2e. *Paris, A. Rouquette.*

Ce deuxième fascicule est en tous points digne du premier. Après l'intéressante série des ouvrages de M. Béraldi, la longue nomenclature des principales éditions de Béranger et l'article Beyle (Stendhal), M. Vicaire arrive aux *Sociétés de Bibliophiles* et aux *Bibliothèques*, signalant avec une scrupuleuse exactitude les publications si nombreuses comprises sous ces deux rubriques. C'est ainsi que nous voyons se succéder l'Académie des Bibliophiles, la Société des Bibliophiles français, avec ses sept volumes de *Mélanges* et la liste complète des œuvres de premier ordre qu'elle a éditées, la Société des Bibliophiles contemporains, les Bibliothèques artistiques, elzévirienne, facétieuse, gauloise, gothique, internationale de l'art, la petite bibliothèque littéraire et autres. La province occupe la place qui lui est légitimement due ; les bibliophiles béarnais, bretons, de Guyenne, languedociens, normands, de Reims, de Touraine se pressent en bataillons serrés, non moins actifs et zélés que leurs confrères parisiens. — A bientôt le troisième fascicule.

E. D.

/

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

107. — BOURBON (Frère Jacques Bastard de). ℭ La grande ꝛ merueil | leuse et trescruelle oppugnation de la cite de | Rhodes prinse nagueres par Sultan Seliman | a present grand turcq... redigee par escript | par excellent et noble cheualier frere | Jaques Bastard de Bourbon... (A la fin :) *Cy finist le present livre... Et imprimé a Paris pour honneste personne Gilles de gourmont, libraire iure en luniuersite de Paris lan mil cinq cent xxvi* (1526) *au moys de may;* in-4, maroq. grenat, milieu et fleurons dorés, fil. à fr., dos orné, dent. int., tr. dor. *(Chambolle-Duru).* 350 fr.

Exemplaire à toutes marges (témoins), très beau, sauf de légers raccommodages.

L'auteur, Jacques de Bourbon, était fils naturel de Louis de Bourbon, évêque de Liège, tué par Guillaume de la Marck et dont l'assassinat est raconté d'une façon si dramatique par Walter Scott dans *Quentin Durward.* Admis en 1503 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il y obtint une commanderie et prit une part glorieuse à la défense de Rhodes contre les troupes de Soliman. Il avait donc qualité pour raconter les évènements de ce siège mémorable et cette première narration, par un des principaux acteurs d'une lutte héroïque, est du plus haut intérêt.

Le livre est dédié, comme il convient, au grand maître Villiers de l'Isle Adam et l'auteur expose, dans cette dédicace, les raisons, au nombre de cinq, qui l'ont déterminé à composer son ouvrage :

« La premiere est pour le grand desir que iay de faire chose qui soit aggreable a ta seigneurie renommee et a lhonneur d'icelle comme a mon superieur et redoubte seigneur.

« La seconde affin q̃ les princes chrestiens et aultres seigneurs soient mieulx informez de la verite des choses passees au siege, et de la grande et increable puissance et fureur en laquelle le peruers et sanguinaire ennemy de la foy chrestienne, le grand turcq, est venu assieger la uille de Rhodes, lequel (*tanquam leo rugiens querit quem deuoret*) ne demande sinon croistre et augmenter sa faulce et mauldicte secte et superstition...

« La troisiesme pour obvier aux calumpniations et maulvaises parolles des mesdisans et aussi ignorans de l'affaire...

« La quatriesme pour honnorer les nobles chevaliers et aultres personnaiges de la compaignie, qui sont mors martyrs en ce siege ; et q̃ ont pour le nom et la foy de nostre saulueur Jesuchrist espandu leur sang...

La cinquiesme raison est pour aduertir ung chascun pour descharge de sa seigneurie renõmee des grandes et abhominables trahysons que plusieurs faulx chrestiens qui estoient dedans la ville ont faict et machine contre toy et ta saincte religion... affin que chascun soit informe que tu nas pas este obey ny fidellement seruy de tous tes vassaulx... »

La prise de Rhodes coûta cher à Soliman : « Le bascha (Achnet) iura sur sa foy et asseura qu'il estoit mort de mort violente plus de soixante et quatre mille de gens du camp, et quarante ou cinquante mille de maladie. ».

Au verso du dernier feuillet de la table, un joli bas de page : Jacques de Bourbon écrivant son livre.

108. — Ode sur la mort de la très chrestienne très illustre tres constante, Marie Royne d'Ecosse, morte pour la foy le 18 février 1587 par la cruauté des anglois héretiques, ennemys de Dieu. Auec l'oraison funèbre prononcée en Mars, à nostre Dame de Paris, au iour de ses obsèques & service. *Paris, Guillaume Bichon*, 1588 ; in-8, de 8 ff. non chiff., 67 pag., 2 ff. non chiff., mar. rouge, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). 240 fr.

Recueil de pièces très rares et qui méritent une description minutieuse.

La première partie se compose de deux odes, l'une en octave de vers de sept pieds, signée R. G. P. T., l'autre en sixains de

vers de huit pieds, sans signature. De ces deux poésies inspirées par la mort de la malheureuse reine, la première est de beaucoup supérieure à la seconde ; il y règne un certain souffle lyrique et une indignation, parfois presque éloquente, contre les princes catholiques qui ont laissé périr Marie Stuart sans tenter aucun effort sérieux pour la défendre. Elle commence ainsi :

Royne, jadis notre gloire,
De la France le bonheur,
Devant qne la parque noire
Ravit ce jeune seigneur
Que le ciel auoit fait naître
Pour le montrer seulement,
Non pour estre longuement
Votre époux et notre maitre...

L'auteur espère qu'au moins la royale victime sera vengée :

Et la jeunesse Normande
Ne produira-t-elle aucun
Qui piqué d'honneur demande
De reflotter sur Neptun,
Pour renouveller la gloire
De ses preux qui autrefois
Vous asservirent Anglois
Par une double victoire ?

Mais il semble, et avec raison, compter assez peu sur cette seconde invasion de l'Angleterre par les Normands ; il attend plus du formidable armement que Philippe II préparait cette armée même (1588).

Faudra-t-il qu'un peuple étrange
Bruissant sous le midy
Nos propres iniures venge
D'un courage plus hardy,
Avecq un reproche infame
A nostre postérité
D'avoir craint par lascheté
La quenoüille d'une femme ?

La seconde ode est moins une « déploration » de la mort de Marie Stuart qu'une violente invective contre Elisabeth et, subsidiairement, contre Henri VIII et Anne de Boleyn :

Ton père (si d'une p.....
L'on peut avoir père certain)
Fut un fier Néron de son aage,
Qui perpetra cent mille horreurs,
Et toy, sa fille en ses fureurs,
En as perpetré d'avantage.

Henri VIII est accusé d'avoir été à la fois le père et le mari d'Anne de Boleyn ; on compare son inceste à celui d'Œdipe :

Le fait d'Œdipe est une fable ;
De Henry l'exécrable fait,
Qu'un incestuant il a fait,
Est une chose véritable.

Le tout se termine par des souhaits de mort à l'adresse d'Elisabeth, de « cette Tisiphone » que menace « une lame Calédonique. »

Et que le sang noir jallissant
Lui souille le sein palissant
Et la face defigurée,
Puis tombant morte de son haut,
Soit comme iadis Brunehaut
Au cul d'un vieil cheval tirée.

Quant à l'Oraison funèbre, elle est écrite dans le style ampoulé de l'époque, non sans quelque mouvement oratoire : « Doncques, poure et misérable princesse, ny le nom de tant de Rois voz predecesseurs, ni l'onction dont Dieu vous auoit sacré à la Royauté, ny la memoire du Roy de France vostre mary, ny l'intercession de tous les Rois de l'Europe, ny l'interest cõmũ de tous les princes souverains, n'a peu empescher que la rage de vos cruels ennemys ne violast vostre corps des mains d'ũ funeste bourreau, ne respandist misérablement votre sang Royal, et dechirast piteusemẽt vos membres ; doncques soubs une mesme hache est tõbee ce iour là la Majesté de tous les Rois de la terre, un mesme glaive a avallé vostre teste et la grãdeur de tous les princes du monde... »

A la suite de l'Oraison funèbre, une épitaphe latine, une épitaphe en vers français, trois distiques latins pour le tombeau de la reine, signés N. P. A., une inscription en prose latine pour le *Regale monumentum,* signée P. C., enfin un sonnet de N. R. P. (Nicolas Rapin, Parisien).

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

SUITE

MATHIEU LESPRILLIER

1586, 25 juin. — Jehan Bourgeois, (signe Bourgois), doreur sur cuir, rue Neuve Nostre Dame, à la *Rose rouge*, (c'est la maison de Henry Paquot), met son fils Jehan Bourgeois en apprentissage chez Mathieu Lesprillier, marchand libraire et relieur de livres. Il avoit 11 ans. Son père l'entretiendra et Lesprillier le nourrira. Aucune somme payée à ce dernier. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par La Caille ni par Lottin.

ROBERT SELLIER

1586, samedi 12 juillet. — Robert Sellier, marchand libraire, rue S. Jacques, à la *Corne de cerf,* vis-à-vis le collège des Jesuistes, et Denise Bocquet, sa fiancée, reçoivent de Adrian Roussel, marchand, bourgeois de Paris, 33 escus 1/3, les meubles et tout ce qui leur avoit été promis par leur contrat. (Arch. de Cothereau, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

1586, mercredi 1er octobre. — Robert Sellier, marchand libraire, rue Saint-Jacques, à la *Corne de cerf*, paroisse S. Benoist, etoit en différend avec Marguerite de la Fontaine, veuve d'Adrien Roussel, marchand, bourgeois de Paris, au sujet des meubles de Roussel, qu'elle disoit lui appartenir par donation mutuelle, tandis que Sellier disoit qu'ils lui appartenoient à cause de sa femme, héritière de Roussel. Une sentence du 17 septembre avoit adjugé les meubles à la veuve. Sellier avoit appelé; il se désiste et promet de payer 15 escus. Sa femme, Denise Bocquet, qui ne sait écrire ni signer, ratifie. (Arch. de Cothereau, not.).

GEOFFROY COLLIER

1587, 15 janvier. — Claude de Montsel (1), 39 ans, femme de Jehan Haumont, maître gantier, le 24 janvier, mise affreusement à la torture : six coquemars d'eau, le front froid, le sang lui sortant par la bouche et par le nez, le questionneur déclare qu'elle n'en peut plus ; présentée au feu, exclamations touchantes : Que Dieu vous le pardonne, mes enfants, je n'ai jamais été menteuse, etc.

19 janvier. Geoffroy Collier, libraire, arrête Jehan Aumont accusé du crime de fausse monnoie. (Arch. de la Cour des Monnoies, liasse Z, 2855).

JEHAN VADE

1587, 22 janvier. — Jehan Vuade (signe Vade), maître fondeur de lettres, imprimeur, rue S. Jacques, paroisse S. Benoist, et Anthoinette Vasselart, (signe très bien), sa femme : procuration pour plaider sur la

(1) Claude de Montsel avait trois enfants ; elle fut condamnée à assister au supplice de son mari ; elle fut fustigée sous la potence et ensuite bannie du royaume de France pour avoir exposé souvent de fausses pièces.

succession de la mère d'Anthoinette. (Arch. de Cothereau, not.).

ROBERT NIVELLE

1587, 20 mars. — Robert Nivelle, libraire, rue S. Jacques, 28 ans.

Jehan Bessaulx, marchand libraire, rue S. Jacques, à l'*Eléphant*, 24 ans.

(Arch. de la Cour des Monnoies, liasse Z, 2855).

1595, 24 février. — Philippe de Cressé, sieur de Chaliot (Chaillot), demeurant à Paris, rue et paroisse S. Paul, ayant droit, par transport de noble sgr Messire Arthur de la Roque, sgr de la Bretonnière, reçoit le remboursement d'une rente de honorable homme Robert Nivelle, marchand libraire, bourgeois de Paris, rue S. Jacques, paroisse S. Benoist, à cause de feue Jacqueline Cressé, sa femme, et d'Anne Martin, veuve d'Estienne Pasdeloup, boulanger. (Arch. de Pajot, not.).

JEHAN BESSAULT

Voir ci-dessus Robert Nivelle, à la date du 20 mars 1587.

NICOLAS DE LOUVAIN

1587, mardi 10 juin. — Félix le Mangnier, libraire juré, prend pour apprenti Nicolas de Louvain, fils d'autre Nicolas et de Marguerite Morain. (Arch. de Cothereau, not.).

1597, 27 décembre. — Nicolas de Louvain, marchand libraire au Palais, demeurant rue S. Jehan de Latran, paroisse S. Benoist, fils de Nicolas de Louvain, marchand joyallier, et de Marguerite Morin, jadis sa femme, à présent femme de Alfonse Greban, bourgeois de

Paris, en son nom, assisté du dit Greban et de sa femme, et encore de Jehan de Louvain, marchand, bourgeois de Paris, et de Geneviève Després, sa femme, Françoise de Louvain, femme du Sire Abel Langelier, marchand libraire au Palais, tante.

Et honorable femme, Marie Guérin, veuve de Nicolas Gilles, vivant marchand libraire, rue S. Jacques, paroisse S. Benoist, en son nom, assistés de Marguerite Legrand, femme du Sire Claude Micquart, et auparavant veuve de feu Gilles Gilles, mère dudit défunt Nicolas Gilles, Alain Bobye, aussi procureur au dit Châtelet, cousin, à cause de Heleine Legrand, sa femme, Guy d'Elbène, escuyer, S. du Vieuf.., amy. — Guillaume Le Noir, aussi marchand libraire, ami de la dite veuve.

Se marient avec ce qu'ils ont; même la future n'entend mettre que 800 escus dans la communauté. Douaire : 300 escus. En cas de mort de sa femme, l'époux reprendra ses habits, armes et cheval, l'épouse ses joyaux et habits ou 100 escus. — David, Guy, Henri et René Gilles, enfans mineurs de la future épouse, seront nourris, entretenus et envoyés aux petites écoles ou en métier aux dépens de la communauté. (Arch. de La Barde, not.).

1600, 13 juillet. — Marie Guérin, veuve de feu Nicolas de Louvain, vivant marchand libraire, demeurant rue Bourglabbé, paroisse S. Leu et S. Gilles, donne à loyer une maison, rue des boucheries, aux faubourgs S. Germain, à Abraham Foulliart, tourneur en bois. (Arch. de La Barde, not.).

PIERRE SEVESTRE

1587, lundi 17 août. — Mathieu Zampini, docteur en droit, de présent à Paris, transporte à Pierre Sevestre, maître imprimeur, 7 escus 21 s. qu'il affirme lui estre dus par les héritiers de Claude Paulmier, à lui adjugés par

arrêt du grand Conseil, le 12 août (courant). (Arch. de Cothereau, not.).

HENRY COYPEL

1590, jeudi 13 septembre. — Honorable homme Jehan Le Blanc, maître imprimeur, à Paris, demeurant rue Alexandre Langlois, paroisse S. Etienne du Mont, et Germaine Gaultier, sa femme, vendent (au nom des mineurs, Blanc et non Le Blanc dont il etoit tuteur) à Henry Coypel, aussi maître imprimeur, demeurant rue Judas, paroisse S. Etienne du Mont, une maison, cour et jardin, provenant de la succession de Jehan Le Blanc, son père, rue Clopin, à l'opposite du petit Navarre, d'un bout au collège de Boncourt, et aux fossés de la ville, en la censive de MM. de Sorbonne. Prix : 230 escus dont Coypel paye 130, le reste à la S. Martin (payés le 23 novembre). (Arch. de La Barde, not.).

1590, 26 novembre. — Henri Coypel, maître imprimeur, et Marguerite Syvert, sa femme.

Elle étoit paravant veuve de Victor Cronest, aussi maître imprimeur ; elle stipule pour Marguerite Cronest, fille de Victor et de la dite Syvert, dont Coypel est curateur, et la donne en mariage à Adrian Langlois, boulanger. Douaire : 30 escus. (Arch. de La Barde, not.).

1590, 30 novembre. — Coypel et Langlois étoient associés en loyer de maison, nourriture, aliments et profits. Pour raison de cette association, Coypel étoit redevable à Langlois de 50 escus qu'il avoit employés, avec plus grand somme, à acheter une maison de Jehan Le Blanc, aussi imprimeur. Arrangement en vertu duquel Coypel est quitte. (Arch. de La Barde, not.).

VICTOR CRONEST

Voir ci-dessus Henry Coypel, à la date du 26 novembre 1590.

JEHAN LE BLANC

Voir ci-dessus Henry Coypel, à la date du jeudi 13 septembre 1590.

REMY SIFFLAUT

Voir Jehan Moysson, à la date de juillet 1592.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE REGNARD

1594, 12 décembre. — Pierre du Pron, naguères des gardes du Roy, met Pierre Regnart, fils de feu Pierre Regnart, libraire à Paris, et de N. sa femme, en apprentissage chez Gilbert Martinot, valet de chambre et horloger du Roy, demeurant (en l'orloge) du Palais, paroisse S. Barthelemy. (Arch. de La Barde, not.).

Pierre Regnart n'est pas dit maître.

GUILLAUME DE HEUQUEVILLE

1595, samedi 11 février. — Guillaume de Heuqueville, marchand libraire, rue S. Jacques, paroisse S. Etienne du Mont, pour lui et Magdeleine Delaunay, sa femme, fille et héritière de feu Rolland Delaunay et de Barbe Clément, sa femme, par laquelle il fera ratifier le dit acte quand elle aura atteint sa majorité, confesse qu'il est propriétaire d'une maison et jeu de paulme assis à Paris, rue du Murier, près la rue S. Victor, où souloit estre pour enseigne les *Trois rois*, tenant à Charles Pelletier, marchand orfèvre.

Itèm, d'une maison, rue Jehan Beausire, aboutissant au parc des Tournelles, etc. Rente due sur cette maison. (Arch. de La Barde, not.).

Lottin cite un grand nombre de libraires portant le nom de Heuqueville, mais un seul, pour le XVIe siècle, du prénom de Jean. Guillaume n'y est pas mentionné.

LAURENT SONNIUS

1596, 5 avril. — Laurent Sonnius, marchand libraire de Paris, reçu monnoyer de la monnoie de Troies.

Enquête du 2 avril.

Guillaume de la Noue, marchand libraire, rue S. Jacques, 50 ans. Laurent est fils de Michel Sonnius, bon catholique et bon serviteur du Roy, le sait s'être opposé aux desseins des rebelles qui estoient à Paris et avoir toujours désiré la reduction.

Ambroise Drouart, marchand libraire, rue S. Jacques, 48 ans, le connoît depuis 24 ans.

Robert le Fizellier, libraire, devant S. Barthelemy, 40 ans. — Claude Chapelet, libraire, rue S. Jacques, 31 ans. — Pierre Legrand, marchand de Paris. Lors de la réduction, Laurent Sonnius fut des premiers qui s'opposèrent à la violence de ceux que l'on appeloit les *Zélés.* (Arch. de la Cour des Monnoies, liasse Z 2866).

CLAUDE CHAPELET
AMBROISE DROUART ET GUILLAUME DE LA NOUE

Voir ci-dessus Laurent Sonnius, à la date du 5 avril 1596.

DAVIS DOULCEUR

1596, 12 décembre. — Inventaire après décès de Jehan Liébault, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris et premier médecin de Madame, sœur du Roy, à la requête d'Adrien Chappelain, auditeur des comptes, et d^elle^ Marie Liébault, sa femme, en la présence et du consentement de honorable homme Pierre Pichonnat, pour lui et se faisant fort de ses cohéritiers en la succession de dame Anne Hotman, sa mère, qui réclamoit des loyers dus par Liébault — 2 autres créanciers. Il est procédé à l'inventaire des biens demeurés après le décès du dit

Liébault qui eut lieu le dernier juillet passé, dans une chambre et estude des appartenances d'une maison, rue aux Fèves, où le dit defunt etoit demeurant et où se tient à présent François Le Vasseur, procureur au Parlement; les dits biens montrés par Chappelain et Grégoire Brunet, serviteur du dit defunt (1).

En un coffre de bahut 33 écus sol., 1 escu Royne et 9 escus pistolets.
Dix carnes et trois testons (43 t).
En 1/2 francs, 32 écus 50 s.
Lit prisé 4 escus 20 s.
Une longue robe de taffetas noir à l'usage du défunt... Une harquebuse garnie de son fourniment et un morion gravé . . . . 20 s.
Linge.
Livres.
Opuscules de Plutarque en françois, de la 1re impression, relié en veau rouge. . . . . 40 s.
Opera Galeni, de l'éd. de Venise. — Pline, de Lyon. — Ambroise Paré, de la 4e édit., veau rouge. . 1 escu 20 s.
Anatomie de Grévin, relié en parch. . . . . . . 10 s.
Rondelet, de piscibus.
Origine des Bourguignons, parch. . . . . 10 s.
Annales de France. 1re impr., veau rouge. . . . . 10 s.
Carolus Stephanus, anatomia, in-fol. parch. . . . 8 s.
Columelle, en françois, parch. . . . . 7 s. 6 d.
Paquets de 6, de 8 volumes, sans autre indication.
Cette partie signée: *Davis Doulceur.*
17 décembre. Inventaire des titres.
Toussaint Trouvé, maître orfèvre, reconnoît devoir 21 escus sol. à Liébault, le 23 juin 1595.

(1) Pierre de L'Estoile, dans son *Journal,* a mis au mois de juin 1596 la mort de Jehan Liébault, le gendre de Charles Estienne dont il a traduit et augmenté sous le titre de « Maison rustique » le *Prædium rusticum.* « Le médecin Liébault, homme docte, écrit-il, mourut sur une pierre où il fut contraint de s'asseoir en la rue Gervais-Laurent, à Paris. » C'est en juillet et non en juin que mourut Liébault.

D'après notre inventaire, c'est dans son *étude* et non dans la rue que trépassa Liébault. Cet inventaire donne des détails intéressants sur les affaires et les relations de Liébault.

Une promesse du 20 janvier 1587 pour laquelle Françoise de Clermont, duchesse d'Uzès, veuve de feu messire Jacques de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, tutrice de leurs enfants reconnoît devoir 100 escus sol. à Liébault.

Un livre contenant plusieurs feuillets écrits que le dit sieur Chappelain a dit estre de la main du dit defunt, non signé ni daté, qui est un brief etat du compte de la recette et dépense du dit defunt pour Mme de Vignonville, du 1er novembre 1576 jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1589 par lequel appert estre dû au dit défunt par Mad. de Vignonville 302 escus.

1589, 11 juillet. — Martin Rolland reçoit de Liébault 50 escus en vaisselle pour remboursement de pareille somme due.

1583, samedi 1er janvier. — Louise de Clermont, comtesse de Crussol et de Tonnerre, donne à Liébault 66 escus 2/3 de rente, sa vie durant, sur le comté de Tonnerre.

Chappelain dit que plusieurs années de cette rente sont dues.

Rente de 50 escus constituée à Liébault par noble dame Philippe de Moulin, veuve de mess. Charles de Fleurigny, en son vivant chevalier, seigneur du dit lieu, bailly et capitaine de Sens, dame de Savigny sur Orge, 22 août 1574.

1584, 23 août. — Adjudication à Jehan Liébault, de la maison de la *Blanque*, rue de la Calandre, pour 3750 escus sol., plus les charges (signé Courtin et Longuet, 30 sept. 1584).

1586, 18 juillet. — M. Jacque Heluyot (Helyot ?), abbé de Saint-Aubin en Bretagne, reçoit de Liébault 231 escus 56 s. 8 d. pour arrérages et rachat de 50 l. de rente.

1586, 21 août. — François Dauvergne, écuyer, S. de Dampont, et Simon Dauvergne, aussi écuyer, S. d'Aulnay, Dlle Marie Dauvergne, Dlle Madel. Dauvergne, femme de Guillaume Lallemant, etc., reçoivent de Liébault 857 escus 21 s. 8 d. pour arrérages et rachat de rentes.

1587, 29 janvier. — Les marguilliers de Saint-Germain le vieil reçoivent de Liébault 100 escus 20 s. pour rachat de rentes.

Jeudi 15 octobre 1587. — Jacque de Rivière, conseiller au Parlement, ayant droit par échange de Nicolas Gentian, trésorier des finances de la Reine, reçoit de Liébault 104 escus sol. 30 s. 10 d. pour rachat de 8 escus de rente, vendus à Gentian, le 14 octobre 1585, par Jehan Trouvé,

marchand orfevre, demeurant à Saint-Germain-en-Laye ; Liébault étoit caution de cette rente. Contrat devant Chantemerle et Le Camus.

Liébault garanti par Trouvé.

Tous les meubles et argent remis à Chappelain.

(Arch. de La Barde, not.).

Voir Germain Barroys, à la date du 30 mai 1600.

THOMAS DAVID

1596, 13 novembre. — Agnetz Desloges, veuve de feu Thomas David, marchand libraire, sur le pont aux Musniers, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, met son fils, Guillaume David, en apprentissage chez un mercier. (Arch. de Pajot, not.).

PIERRE PORTIER

1597, 14 janvier. — Pierre Portier, marchand libraire, rue Saint-Jean-de-Latran, oncle, du costé maternel, de Jehan Pellier, marchand de vin, assiste au mariage de Jehan Vaillant et de Catherine Leconte, au service de Jehan Pellier. Vaillant étoit en même temps savetier. (Arch. de La Barde, not.).

La Caille n'a connu ce libraire qu'en 1613, Lottin en 1606. D'après M. Thoinan, il y a eu deux Portier, Pierre Ier et Pierre II dit le jeune. Ce fut un Pierre Portier qui inventa les reliures en parchemin vert ; Michel de Marolles en parle dans ses *Mémoires*, mais sans dire si l'inventeur de ces reliures était Pierre I ou Pierre II.

CHARLES TESTART

1597, 6 août. — Charles Testart, libraire et maître doreur sur cuir, rue de la Lanterne, paroisse Ste-Croix, loue une maison avec jardin et puits mitoyen, sise à Saint-Germain-des-Prez, rue des Marets, de Jehan Prevost, drapier, 26 escus 2/3. (Arch. de La Barde, not.).

Voir aussi, à l'article *Doreurs sur cuir*, Jean de Colezy (ou Colery), à la date du 13 janvier 1598.

GUILLAUME DE LEUFVE

1597, 17 octobre. — Honorable homme, Jean Rabel, maître peintre, demeurant au cloître et paroisse Saint Marcel, et Guillaume de Leufve (de Leu ?), imprimeur en taille-douce, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoist, de leur bon gré pour terminer les procès et différends qui sont entre eux pendant devant le prévost de Paris ou sur le lieutenant criminel, pour raison de quelques paroles injurieuses que le dit de Leufve auroit dictes et proférées en l'absence du dit Rabel contre l'honneur et réputation du dit Rabel qui en auroit fait informer et obtenu prise de corps à l'encontre du dit de Leufve, ont transigé en la manière qui s'ensuit :

Rabel remet et quitte au dit de Leufve tant et tel intérêt civil et despens, dommages et intérêts qu'il eut pu prétendre et demander et ce moyennant la somme de 6 escus sol., que le dit Deleufve promet et gage payer à Rabel d'huy en un mois. Rabel se désiste de son procès et action et consent qu'ils restent non avenus après que le dit de Leufve a déclaré qu'il ne congnoist que bien et honneur en la personne du dit Rabel s'il y (*sic*) a dit quelques paroles iujurieuses et scandaleuses, ce a esté par colère et s'en repent. Fait et passé en la présence de Michel Paullus, marchand orfèvre à Paris, et Thomas de Leu, maître graveur en taille-douce à Paris. (Arch. de La Barde, not.).

PIERRE LHUILLIER

1597, 7 novembre. — Pierre Lhuillier, imprimeur du Roy, demeurant paroisse Saint-Etienne-du-Mont, procuration. (Arch. de La Barde, not.).

1598, mercredi 10 juin. — Simon Massei, conseiller et maistre d'hostel de la Royne, à présent prisonnier à la conciergerie du Palais, est cautionné par demoiselle Landomyne Sanderini, sa femme, François et Scipion Massei... Brice Lejay, avocat, Pierre Lhuillier, libraire-imprimeur du Roy, demeurant à Paris, rue d..... Ste Geneviève, aux *Signes Soldrini.* (Arch. de La Barde, not.).

BENOIST CHALLONNEAU

1597, 11 novembre. — Benoist Challonneau, marchand libraire, rue des Sept Voyes, paroisse Saint Etienne du Mont, loue, comme tuteur, une maison et terres à Belleville sur Sablon (1). (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN REMY

1597, 25 novembre. — Jehan Remy, marchand libraire, rue Saint Jacques, paroisse Saint Benoist, met Anthoine Larmeurier en apprentissage chez Jacques Roytin, maître brodeur chasublier. (Arch. de La Barde, not.).

NICOLAS GILLES

Voir Nicolas de Louvain, à la date du 27 décembre 1597.
Il n'est question dans cette pièce que de la veuve de Nicolas Gilles qui épouse Nicolas de Louvain.

FRANÇOIS GRÉGOIRE

Voir Nicolas Bonfons, à la date du 2 mars 1598.

DOMINIQUE SALIS

1598, jeudi 5 mars. — Nicolas de Bigues (ou de Biques) prieur et sieur d'Essonne, Claude Le Roy, contrôleur de la maison de M. le Prince de Conti, demeurant dans l'enclos de l'abbaye Saint Germain des Prez, et Michel

(1) C'est le *Belleville* actuel, formant le 20e arrondissement de Paris.

Ruette, chargeur de bois, au port de l'escole Saint Germain l'Auxerrois, mettent Macé Ruette (1), fils du dit Michel, en apprentissage, pour 4 ans, avec Dominique Salis, libraire et relieur de livres, rue Saint Jean de Latran. Les parties promettent à Salis 20 escus, savoir : 10 escus dans six mois et 10 escus dans un an. (Arch. de La Barde, not.).

GUILLAUME BYNET

1599, 5 avril. — Pierre Buyart, maître lunetier-miroitier, rue de la Barillerie, et Marin Lenthomy, maître peigner et tablettier, vendent à Guillaume Bynet, compagnon imprimeur, demeurant à Paris, carrefour Ste Geneviefve, et Jehanne Villebot, sa femme, deux presses de bois à imprimer, pour 100 escus sol. dont 25 payés comptant. (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN RICHER

1599, mardi 2 juin. — Y. de Riant, advocat au Parlement, demeurant au cloître Nostre-dame, en son nom, et Gillette Jillian, veuve de feu Jehan Richer, vivant marchand libraire, demeurant au Mont et paroisse S. Hilaire, disent qu'ils etoient en voie d'entrer en procès pour raison de la copulation charnelle que la dite veuve prétend avoir eue du dit de Ryant dont en seroit provenu un enfant masle, nommé Charles. Riant s'engage à payer les arrérages dus de la nourriture et à subvenir à ses besoins. (Arch. de la Barde, not.).

MACÉ TARET

1599, 28 novembre. — Macé Taret, imprimeur (on ne dit pas maître), demeurant au Mont S. Hilaire, en la

(1) La Caille, p. 213, dit que Macé Ruette inventa le papier marbré et le maroquin jaune marbré. Son fils Antoine, né en 1609, fut relieur du roi.

1598, mercredi 10 juin. — Simon Massei, conseiller et maistre d'hostel de la Royne, à présent prisonnier à la conciergerie du Palais, est cautionné par demoiselle Landomyne Sanderini, sa femme, François et Scipion Massei... Brice Lejay, avocat, Pierre Lhuillier, libraire-imprimeur du Roy, demeurant à Paris, rue d..... Ste Geneviève, aux *Signes Soldrini.* (Arch. de La Barde, not.).

BENOIST CHALLONNEAU

1597, 11 novembre. — Benoist Challonneau, marchand libraire, rue des Sept Voyes, paroisse Saint Etienne du Mont, loue, comme tuteur, une maison et terres à Belleville sur Sablon (1). (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN REMY

1597, 25 novembre. — Jehan Remy, marchand libraire, rue Saint Jacques, paroisse Saint Benoist, met Anthoine Larmeurier en apprentissage chez Jacques Roytin, maître brodeur chasublier. (Arch. de La Barde, not.).

NICOLAS GILLES

Voir Nicolas de Louvain, à la date du 27 décembre 1597.
Il n'est question dans cette pièce que de la veuve de Nicolas Gilles qui épouse Nicolas de Louvain.

FRANÇOIS GRÉGOIRE

Voir Nicolas Bonfons, à la date du 2 mars 1598.

DOMINIQUE SALIS

1598, jeudi 5 mars. — Nicolas de Bigues (ou de Biques) prieur et sieur d'Essonne, Claude Le Roy, contrôleur de la maison de M. le Prince de Conti, demeurant dans l'enclos de l'abbaye Saint Germain des Prez, et Michel

(1) C'est le *Belleville* actuel, formant le 20e arrondissement de Paris.

Ruette, chargeur de bois, au port de l'escole Saint Germain l'Auxerrois, mettent Macé Ruette (1), fils du dit Michel, en apprentissage, pour 4 ans, avec Dominique Salis, libraire et relieur de livres, rue Saint Jean de Latran. Les parties promettent à Salis 20 escus, savoir : 10 escus dans six mois et 10 escus dans un an. (Arch. de La Barde, not.).

GUILLAUME BYNET

1599, 5 avril. — Pierre Buyart, maître lunetier-miroitier, rue de la Barillerie, et Marin Lenthomy, maître peigner et tablettier, vendent à Guillaume Bynet, compagnon imprimeur, demeurant à Paris, carrefour S[te] Genevíefve, et Jehanne Villebot, sa femme, deux presses de bois à imprimer, pour 100 escus sol. dont 25 payés comptant. (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN RICHER

1599, mardi 2 juin. — Y. de Riant, advocat au Parlement, demeurant au cloître Nostre-dame, en son nom, et Gillette Jillian, veuve de feu Jehan Richer, vivant marchand libraire, demeurant au Mont et paroisse S. Hilaire, disent qu'ils etoient en voie d'entrer en procès pour raison de la copulation charnelle que la dite veuve prétend avoir eue du dit de Ryant dont en seroit provenu un enfant masle, nommé Charles. Riant s'engage à payer les arrérages dus de la nourriture et à subvenir à ses besoins. (Arch. de la Barde, not.).

MACÉ TARET

1599, 28 novembre. — Macé Taret, imprimeur (on ne dit pas maître), demeurant au Mont S. Hilaire, en la

(1) La Caille, p. 213, dit que Macé Ruette inventa le papier marbré et le maroquin jaune marbré. Son fils Antoine, né en 1609, fut relieur du roi.

cour d'Albret, met son fils, Jehan Taret, en apprentissage chez Jehan Cuvillier, serrurier. (Arch. de Pajot, not.).

JEHAN HOUZÉ

1599, samedi 4 décembre. — Jehanne Malo, veuve de feu Jehan Leclerc, vivant maître imprimeur, rue Frementel, en la maison de l'*Estoile d'or*, teste : Veut être inhumée au cimetière de l'église S[t] Etienne, sa paroisse. Laisse à Pierre Fremon, son petit fils, fils de feu Pierre Fremon et de Renée Leclerc, jadis sa femme, une presse servant au dit état d'imprimeur. Exécuteur Jehan Houzé, son gendre, libraire à Paris. (Arch. de La Barde, not.).

1600, 22 juillet. — Jehan Houzé, marchand libraire juré en l'université de Paris, demeurant rue Pelleterie, paroisse de S. Jacques la Boucherie, et Marie Leclerc, sa femme, stipulans pour Marguerite Houzé, leur fille, et Jehan Désengins, marchands, bourgeois de Paris, demeurant rue Montmartre, paroisse S. Eustache, et Hélène Lescuyer, sa femme, auparavant veuve de Pierre Barbier, vivant marchand linger, à Noyon, stipulant pour François Barbier, marchand lingier, fils de la dite, fait le contrat de mariage de leurs enfants en présence de Jehan Leclerc, marchand tailleur d'istoires, demeurant à Paris, et David Leclerc, maître imprimeur à Paris, oncles ; Antoine Rousseau, marchand bonnetier à Paris, et Suzanne Leclerc, sa femme, tante ; Jehan Villeneuve, procureur au Parlement, Ant. Guybert, Jehan Charron, Mathieu Labbé, tous marchands et bourgeois de Paris, amis de Marguerite Houzé, et de honorables personnes, Nicolas Lasacq, marchand, bourgeois de Paris, et Jehan de Beaurin, maître barbier et chirurgien, amis de François Barbier.

Houzé et sa femme donnent 800 escus, Désengins et la sienne, 500 escus. Douaire : 266 escus (Houzé et Margue-

rite signent très bien, Marie Leclerc beaucoup moins bien). (Arch. de La Barde, not.).

1600, 29 septembre. — Inventaire, après le décès de Marie Leclerc, femme de Jehan Houzé, marchand libraire au Palais, à Paris, demeurant rue Pelleterie, paroisse de S. Jacques la Boucherie, pour lui et à cause de la communauté ayant existé entre eux, et comme tuteur de Jehanne, âgée de 14 ans, Jehan, âgé de 7 ans, et Nicolas Houzé, âgé de 4 ans, leurs enfants, et aussi à la requeste de François Barbier, marchand linger, rue Aubry Boucher, à cause de Marguerite Houzé, sa femme.

La maison de la rue Pelleterie à l'enseigne du *Plat d'étain*.

Marie Leclerc mourut le 7 dudit mois de septembre.

Les objets dans cette maison et la boutique, sise au Palais, en la galerie des merciers, montrés par le dit Houzé, Didier, cordier, Sebastien Roch, et Alphonse Brevillier, serviteurs et servante au dit hostel, les meubles et joyaux estimés par Jacques de Verdun, sergent à verge au Châtelet, la marchandise de librairie par Denys Duval et Guillaume Lenoir, marchands libraires à Paris.

Sièges, etc. — Un cabinet de bois de noyer. . . 6 l. 40 s.
Une grande couchette de noyer, ciel et custodes de serge à franges. . . . . 24 l.
Plusieurs autres couchettes.
Un tableau peint sur bois où est représenté en figure la vierge Marie avec son fils, Joseph et S. Jehan Baptiste, garni de son chassis . . . . 3 l. 10 s.
Trois toiles peintes, l'une de S. Jehan Baptiste preschant au désert, et les deux autres de drolleries de Flandres. 1 l. 10 s.
Ung ciel et le dossier de tapisserie fait au gros point, façon de moresque, garni de frange de laine et... de soie, trois custodes et le contenant de camelot rouge, à frange et passement de soye. . . . . . 10 l.
Habits, Linge.

Argenterie. Une coupe d'argent, 12 cuillers à manche plat, le tout doré par les garnisons, du poinçon de Paris, pesant ensemble 2 marcs 4 onces 1/2 à 6 escus le marc.

Houzé déclare qu'il a fait faire inventaire à part de la marchandise de librairie par Denis Duval et Guillaume Lenoir, marchands libraires, dès le 12 du présent mois et elle s'est trouvée monter à 1.666 escus 51 sols.

Titres.

1581, 29 janvier. — Contrat de mariage devant Fardeau et Payan, notaires, entre J. Houzé et la défunte Marie Leclerc. Elle avait 333 escus, 1/3 de douaire, plus ses habits, joyaux, etc.

1588, 2 mai. — Houzé achète des commissaires députés par le Roy à la vente de son domaine les 2/3 du 8e estal de la galerie allant à la chancellerie du Palais, ensemble les 12e et 13e estal au prix mentionné.

1595, 11 octobre. — Houzé paye 38 escus 20 s. pour la revente des 12e et 13e estails. Même date, Houzé paye 11 escus 50 s. pour la revente des dits 2/3 du 8e estal.

Lui et sa femme, de son vivant, ont disposé du 12e estail.

1587, 5 août. — Il achète 66 escus 2/3 de rente de M. Nicolas de la Place, sieur de Saint Supplix et de S. Estienne de Rouvray, conseiller au Parlement, et de Marguerite Duguieust, son épouse. (Arch. de La Barde, not.).

PIERRE FREMON

V. Jehan Houzé, à la date du 4 décembre 1599.

GERMAIN BARROYS

1600, 30 mai. — Germain Barroys et Pierre Doulceur, marchands libraires et relieurs de livres en l'Université

de Paris, demeurant, assavoir le dit Barroys, rue de Sorbonne, paroisse Saint Benoist le bien tourné, et le dit Doulceur, rue Boucherie, paroisse Saint Estienne du Mont, reçoivent de divers 35 escus sol., à laquelle somme ils avoient composé avec eux. (Arch. de La Barde, not.).

LIBRAIRES DE PROVINCE

PIERRE TREPPEREL, *libraire à Orléans.*

Voir les Trepperel, à la date des 26 juillet 1550, 20 juin et 16 juillet 1573.

MICHEL OGEREAU, *libraire à Poitiers.*

Voir Martin Lhomme, à la date du 18 janvier 1558 (1559).

JEAN DE TOURNES, *libraire à Lyon.*

Voir Charles l'Angelier, à la date du 17 juillet 1561.

LAURENT CHANCELLIER, *libraire à Orléans*

1562, lundi 19 octobre. — Nicolas Bonfiz, libraire à Orléans, 55 ans, Anthoine Bonfiz, son fils, 16 ans ; Laurent Chancellier, aussi libraire à Orléans, 29 ans, ont bonne congnoissance de defunt Jehan Hardy, en son vivant libraire à Orléans, bedeau de l'Université du dit lieu, et attestent qu'il décéda en la dite ville d'Orléans environ le mois de may dernier. Ils ont assisté au convoy d'icelui défunt qui fut inhumé au grand cimetière d'Orléans, ce dont Guillaume Roger, maître potier d'estain à Paris, mari de Noelle Hardy, niepce du dit défunt, a requis les lettres. (Arch. de Cothereau, not).

Laurent Chancellier était le gendre de Jeanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, et le beau-frère de Vincent Norment.

1579, 30 juillet. — Catherine Sertenas, veuve de feu Laurent Chancelier, marchand libraire, met sa fille Claude Chancelier, en apprentissage chez Pierre Mathieu, compagnon, tailleur d'habits. Catherine et Claude déclarent ne savoir signer ni écrire. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir Jeanne Bruneau à la date du 31 juillet 1564, et du 29 octobre 1568.

NICOLAS BONFILZ, *libraire à Orléans.*

Voir Laurent Chancellier, à la date du 19 octobre 1562.

JEHAN HARDY, *libraire à Orléans.*

Voir Laurent Chancellier, à la date du 19 octobre 1562.

NICOLAS DACQUIN, *libraire à Arras.*

Voir Nicolas Bonfons, à la date du 13 août 1574.

JACQUES ROUSSIN, *libraire à Lyon.*

1594, 25 juillet. — Jacques Roussin, marchand libraire à Lyon, paroisse S. Dizier, reconnoit devoir à Joseph et Jehan Baptiste Cenamy, marchands fréquentans les foires de Lyon, 50 escus sol. de prêt en 50 carnes de quarts d'escu. Il paiera a Lyon à volonté. (Arch. de La Barde, not.).

BIBLIOPHILES

JEAN GROLIER

1526 (1527), 5 février. — Messire Jean Cotereau, chevalier, sieur de Maintenon, nomme ses procureurs, Mess. G. de Beaune, général des Finances, M[e] Jean Grolier, conseiller du Roi, trésorier ordinaire de ses guerres,

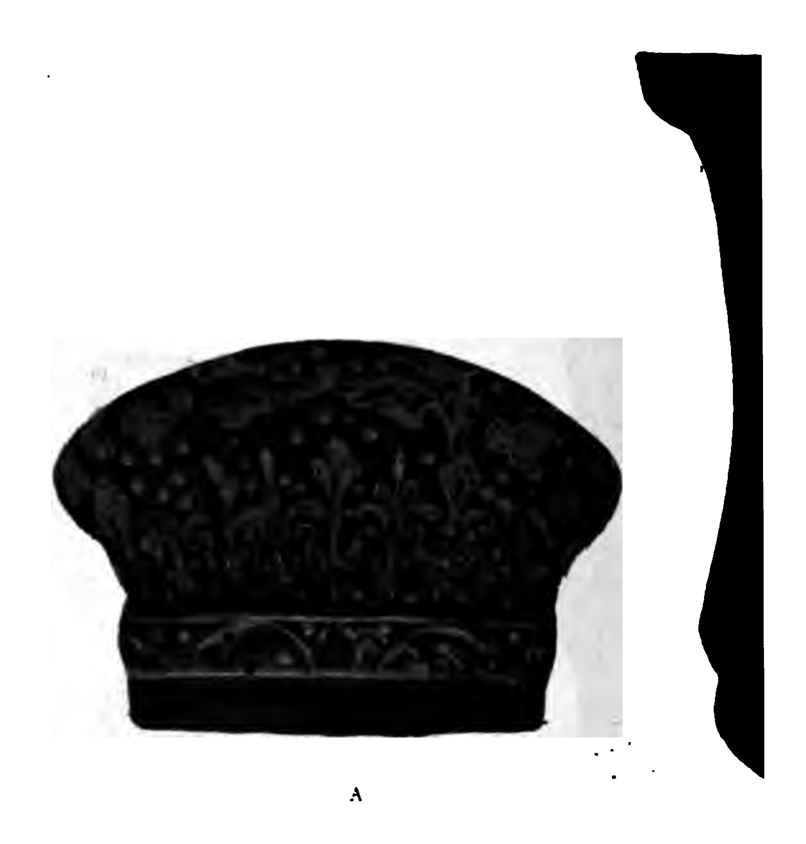


A Bout de la mule. — B Intérieur de la mule où posait l
faisant l'effet d'



) de la propriétaire. — C Extrémité postérieure de la mule, ıyant l'élégance.

(Collection du Baron Jérôme Pichon).



A

A Bout de la mule. — B Intérieur de la mule où posait le pi
faisant l'effet d'un



de la propriétaire. — C Extrémité postérieure de la mule,
ant l'élégance.

(Collection du Baron Jérôme Pichon).

pour résigner son office de trésorier de France au profit de noble homme Charles de Pierrevive, son neveu, conseiller du Roy et contrôleur de son argenterie.

Pierrevive paiera 600 l. de rente et 25.000 écus, 5.000 comptant, 10.000 la résignation acceptée, et 10.000, à la veuve et héritiers de Cotereau. (Arch. de Turpin, not.).

1557, 7 juillet. — Inventaire après décès de Hector Fossé, maître cordonnier à Paris, rue de la Haute-Vannerie, à l'*Image Saint-Martin*. (Le 19 mars 1555 (1556), Loys de Banville, marchand libraire à Paris, avoit vendu au défunt la 4e partie de cette maison; un autre quart appartenoit à son frère Hierosme de Banville).

Etat des dettes à Hector Fossé.

. . . .

Par M. le Trésorier Grolier . . . . 70 s. t.

Une partye signée Grollier, du 14 avril 1556, montant à 78 l. t. par laquelle appert le dit Grollier devoir la dite somme au défunt. (Arch. de Contesse, not.). (1)

JEHAN DE BADONVILLIERS

Voir son inventaire fait par Galliot I du Pré, à la date du vendredi 13 juin 1544.

MICHEL DU VAU

Voir son inventaire fait par Guillaume II Nyverd, à la date du 20 juin 1553.

(*A suivre*).

(1) En voyant notre grand bibliophile Grolier parmi les pratiques (ne payant pas comptant) du cordonnier Hector Fossé, nous avons pensé involontairement à la belle et curieuse mule représentée ci-contre qui porte des ornements dont les plus belles reliures du XVIe siècle auraient pu s'accommoder. Les fleurs de lis et les croissants dont cette mule est semée ne permettent guère de l'attribuer qu'à Diane de Poitiers ou à Catherine de Médicis et on se demande si ce n'est pas la vue des belles reliures de Grolier et autres amateurs qui a inspiré à quelques belles dames ou princesses du XVIe siècle l'idée de faire orner leurs chaussures d'une façon analogue.

LA « CRONICA MUNDI »

DE

Hartmann SCHEDEL

Avec les bois de WOLGEMUT et de PLEYDENWURFF

(FIN)

Quelle est (sans parler ici des gravures de Wolgemut et de Pleydenwurff), la valeur historique et littéraire de ce volumineux livre du docte Schedel ? Si cet essai d'histoire universelle était l'œuvre propre de l'auteur allemand, il y aurait lieu de le féliciter d'avoir mené à bonne fin un travail aussi considérable et suivi sans interruption, depuis le commencement du monde jusqu'en 1493, les annales de l'humanité. Malheureusement pour la renommée de Schedel, sa *Chronique* est loin d'être originale ; il en a emprunté le plan général, les divisions, le texte même, en grande partie, à un ouvrage similaire, le *Supplementum chronicorum* de Philippe de Foresta (plus connu sous le nom de Bergomensis) imprimé sept années auparavant à Venise et promptement devenu populaire. Quand on compare l'ouvrage de Foresta et celui de Schedel, on constate d'abord que la division en âges a été empruntée, sans modification aucune, par le second au premier. Dans Schedel comme dans Bergomensis, la première de ces époques s'ouvre avec la création du monde pour finir au déluge, l'un et l'autre commençant exactement par les même mots : *In principio creavit deus celū et terram. Terra autem erat inanis.* Chez tous les deux le second livre

s'étend du déluge à la naissance d'Abraham. Il en est de même pour le reste des deux ouvrages, bien que le *Supplementum* se compose de quinze livres, tandis que la *Cronica* est divisée seulement en sept parties ; malgré cette différence, l'ordre adopté et le fond de la narration sont étonnamment semblables. La forme est très souvent identique : Schedel s'est contenté fréquemment de transcrire des passages entiers de Foresta. Quelquefois, comme pour déguiser l'emprunt et par un reste de pudeur dans le plagiat, il introduit certains changements qui ne peuvent tromper personne, les uns justifiés, les autres sans raison apparente.

Toutefois il ressort de cette comparaison que le Bergomensis donne, sous la rubrique *Viri doctrinis excellentes*, une place plus large à la biographie des écrivains de divers genres et au catalogue de leurs ouvrages. En revanche, et cela se comprend, Schedel insiste plus longuement sur tout ce qui regarde la constitutiondu Saint-Empire et sur les évènements de l'histoire d'Allemagne. Mais il demeure acquis que le *Cronica Mundi* (sauf les dernières pages empruntées d'ailleurs à Æneas Silvius) est tantôt une copie, tantôt une imitation directe du *Supplementum chronicorum*. Faut-il croire que Schedel a simplement mis à contribution son devancier, ce qui semble le plus probable, ou que tous les deux se sont servis avec le même sans-façon de compilations antérieures? Du reste ces emprunts audacieux sont tout à fait dans les habitudes du temps ; les auteurs de ces volumineux ouvrages prennent sans le moindre scrupule leur bien où ils le trouvent ; Schedel lui-même sera pillé à son tour par la *Cosmographie de Munster* qui lui dérobera ses renseignements géographiques ou historiques sur plus d'une cité, entre autres sur la ville impériale de Nuremberg.

Parmi les auteurs anciens qui ont le plus fourni de matériaux à Foresta et à Schedel, Tite-Live et Eutrope se placent au premier rang. L'historien de Padoue occupe à leurs yeux la place d'honneur parmi les annalistes de l'antiquité.

Schedel, s'inspirant selon son usage des appréciations de Foresta, dit en parlant de lui :

«Tite-Live de Padoue fut grand et le premier des historiens, tant grecs que latins. Dans l'an 16, avant Jésus-Christ, il était célèbre à Rome; saint Jérôme, d'après Pline, raconte le fait suivant : des frontières les plus reculées de l'Espagne et des Gaules quelques hommes de noble naissance vinrent à Tite-Live, comme à une source de lait abondante ; Rome ne les avait pas attirés à la contemplation d'elle-même ; la renommée d'un seul homme les amena. Cet âge vit une merveille inouïe dans tous les siècles : des hommes, entrés dans une si grande ville, cherchèrent quelque chose en dehors de la ville. Tite-Live fut comblé par Auguste d'honneurs et de richesses. Il fut le plus diligent des historiens et écrivit cent dix livres d'annales ; nous avons perdu par la rigueur du temps la plus grande partie de ses ouvrages. Il vécut quatre-vingts ans et mourut à Padoue la quatrième année du règne de Tibère. Son tombeau existe encore dans le vestibule de Sainte Justine, avec cette inscription : *Ti.livi. Ti.fi.q̄rte legiōis ; Aliis cōcordialis patavi sibi et suis oībus.* Ses ossements ayant été retrouvés dans la suite, les Vénitiens, après avoir reconstruit le prétoire de la ville qui avait été brûlé, les placèrent dans l'endroit le plus élevé. »

Sans parler des emprunts que l'un et l'autre font à l'historien latin, ils présentent quelque analogie lointaine avec lui, soit pour le système général de leur composition, soit pour leur crédulité imperturbable à l'endroit des prodiges. Ils pouvaient d'ailleurs lire l'auteur des *Décades* dans les éditions assez nombreuses qui en avaient été données dès les premiers temps de l'imprimerie (1).

(1) La première édition semble être celle que donnèrent à Rome Sweynheym et Pannartz, sans date, mais à laquelle les bibliographes assignent la date de 1469. Viennent ensuite les éditions d'Udalricus Gallus, Rome (1470). de Vindelin de Spire, 1470, de Sweynheym et Pannartz, 1472, enfin deux éditions milanaises, l'une de Philippe Lavagna, 1478, l'autre d'Antoine Zaroto, 1480,

Tous deux se servent d'Eutrope pour les principaux éléments de leurs courtes biographies des empereurs romains ; quelquefois même ils se contentent de transcrire les propres mots d'Eutrope. Avec lui ils disent d'Othon : *Materno quam paterno genere nobilior ;* de Vitellius : *familia magis honorata quam nobili ;* de Titus, qu'il mourut *in eadem qua pater villa* ; de Domitien, qu'il s'adonna à tous les excès *libidinis, iracundie, crudelitatis* (1).

Les deux compilateurs connaissent en outre bon nombre d'historiens anciens : Hérodote, auquel ils demandent leurs meilleures informations sur l'histoire d'Égypte et de Perse, Thueydide, Xénophon, Salluste, Suétone dont ils paraissent faire assez grand cas, Plutarque et autres.

Quant aux renseignements qu'ils nous donnent sur l'histoire naturelle et surtout sur ces enfantements monstrueux (2). pour lesquels ils ont une complaisance marquée, ils les tirent presque toujours de Pline l'ancien, un des auteurs les plus populaires dès les premiers temps de la Renaissance, le plus souvent imprimé et le plus volontiers mis à contribution par l'érudition encore hésitante des humanistes d'alors.

Parmi les Pères de l'Église, celui dont ils invoquent de préférence l'autorité est Saint Jérôme ; ils s'appuient même sur son opinion dans les jugements qu'ils portent sur les écrivains profanes. Ils accordent aussi une haute importance au témoignage d'Eusèbe qu'ils citent très souvent, en accompagnant uniformément le fait qu'ils lui empruntent de ces mots : *ut Eusebio placet.*

Quelle que soit l'originalité de ces deux grandes *entreprises* historiques (et, surtout en ce qui concerne Schedel, elle est

(1) Les deux compilateurs pouvaient, sans parler des manuscrits, se servir de l'édition *princeps* d'Eutrope, Rome, 1471, sans nom d'éditeur, mais attribuée à Georges Laver.

(2) On rencontre d'ailleurs des spécimens de ces monstres, soit dans les manuscrits d'Isidore de Séville et d'Orosius, soit dans beaucoup de *Miscellanées* du Moyen-âge, soit encore sur les marges de la *Mappa Mundi.*

des plus médiocres), le *Supplementum chronicorum* et la *Cronica Mundi* ont au moins le mérite d'être les deux premiers essais d'histoire universelle tentés au début des temps modernes. Avant ces deux livres, on ne peut citer comme travail d'ensemble que le maigre *Fasciculus temporum* (1479), de Werner Rolewinck, qui n'est guère qu'une table chronologique. Foresta et Schedel n'ont été sans doute que des compilateurs, qui ont mis à profit, sans se piquer d'une critique sévère, des documents amoncelés pendant les siècles précédents. Mais cette réunion de matériaux historiques ou légendaires, embrassant une étendue si vaste de temps qu'elle remonte jusqu'à la création du monde pour ne s'arrêter qu'au seuil du XVIe siècle, ce laborieux effort pour grouper en un seul faisceau les diverses phases de la vie de l'humanité, cette vue générale, si superficielle et incomplète qu'elle soit, des étapes par lesquelles ont passé les destinées des peuples, ce panorama, coloré et confus en même temps, des époques les plus reculées et des siècles presque contemporains, tout cela ne mérite-t-il pas l'attention d'une critique devenue plus exigente en matière d'exactitude et de contrôle ?

N'était-ce pas vraiment un grand service rendu aux contemporains que de leur offrir, condensé dans un seul volume, un ensemble de connaissances si considérable, un répertoire complet de l'antiquité et du Moyen-Age ? Le lecteur studieux trouvait en effet, soit chez Foresta, soit chez Schedel, non seulement la suite ininterrompue des faits historiques, mais une incroyable abondance d'informations sur une foule d'autres sujets.

Les deux auteurs mêlent à la narration des faits un tableau très complet de l'histoire littéraire de l'antiquité greco-latine et surtout du Moyen-Age. Foresta s'attache plus que son imitateur à donner de chacun des écrivains plus ou moins célèbres des siècles précédents, philosophes, poètes, savants, controversistes et autres, une biographie très soignée, en y ajoutant une liste détaillée de leurs ouvrages. C'est

ainsi qu'il dresse un catalogue minutieux des ouvrages de Saint Augustin, de Boèce, de Saint Thomas et même de moindres personnages. Schedel se contente de citer rapidement leurs livres les plus importants. Tous deux réservent aussi une assez large place à l'histoire des conciles et des ordres religieux. Les grandes assemblées des docteurs chrétiens, les conciles d'Arles, de Lyon, de Constance, de Bâle, trouvent en eux des annalistes curieux, ainsi que les ordres de Citeaux, du Carmel, de Cluny, des Augustins, des Franciscains et toutes ces pieuses et puissantes corporations de religieux qui jouèrent un si grand rôle pendant toute la durée du Moyen-Age. Les *faits divers* et surtout les prodiges n'attirent pas moins leur attention : les enfantements monstrueux, les pluies de sang, les globes de feu apparaissant dans le ciel, les manifestations miraculeuses de la colère divine, reviennent à chaque instant, enregistrés avec une imperturbable crédulité. A la fin de son gros in-folio, Schedel a placé, comme un supplément assez logique de sa *Cronica*, un abrégé de géographie générale accompagné de la carte que nous avons signalée. Rien de semblable chez Foresta, qui se borne aux indications géographiques que suggère naturellement la narration des faits. En somme le *Supplementum* et la *Cronica* forment comme un recueil encyclopédique des connaissances d'alors en matière d'histoire, un résumé de tout ce qui avait pu être amassé pendant le Moyen-Age sur les diverses époques de l'humanité, un essai, informe sans doute, mais laborieux et puissant d'histoire universelle. Jusque-là les studieux écrivains d'annales, clercs ou laïques, avaient concentré leurs efforts sur une époque déterminée ; tels Grégoire de Tours, Frédegaire, Bède le Vénérable, Orderic Vital, et plus tard les chroniqueurs français comme Villehardouin, Joinville, Froissart et Monstrelet.

Mais on n'avait encore tenté aucune synthèse historique, aucun groupement des âges successifs, aucun tableau du monde depuis la Création jusqu'aux temps de l'écrivain. Il

convient donc de féliciter les auteurs du *Supplementum* et de la *Cronica* de ce méritoire effort pour condenser, dans un résumé rapide et suffisamment exact, l'histoire d'une si longue suite de siècles, en y mêlant le tableau des connaissances scientifiques et littéraires de leur temps. Leur œuvre présente l'aspect d'une compilation consciencieuse, mais souvent indigeste, où les autorités sacrées et profanes, sur lesquelles s'appuient les écrivains, sont citées sans esprit de contrôle. Ils se plaisent à entasser, sur un même ensemble de faits, les témoignages les plus divers sans indiquer leurs préférences. C'était d'ailleurs le défaut général de tous les contemporains, plus soucieux de montrer l'étendue de leur érudition que de la soumettre aux règles d'un jugement sévère. Aussi ne faut-il pas s'attendre à trouver dans ces chroniques quoi que ce soit d'analogue à cette science délicate de la critique historique, que nous réclamons aujourd'hui de tous les écrivains qui abordent le récit des annales de l'humanité.

Il ne faut pas non plus leur demander rien de ce que nous appelons la philosophie de l'histoire. Ils se contentent de rapporter, le plus souvent avec sécheresse, les évènements eux-mêmes et ne cherchent à en tirer aucune leçon spéciale. Cependant, lorsqu'il s'agit de grandes catastrophes ou de faits qui intéressent de près les croyances religieuses, ils ajoutent volontiers au récit des réflexions morales destinées à l'instruction des lecteurs.

Ils s'animent rarement et conservent presque toujours l'impartialité un peu froide qui est le propre de l'historien; toutefois chez Schedel, quand certains sujets, qui semblent l'émouvoir plus vivement, le tirent de son indifférence ordinaire, le style s'élève et prend quelque allure oratoire ou poétique. C'est surtout lorsqu'il parle de la majesté du saint Empire romain germanique qu'il trouve ses accents les plus chaleureux; il célèbre sur le ton du panégyrique la suprématie de la couronne impériale, les droits de tutelle de l'empereur sur les autres souverains, l'étendue de sa puis-

sance et le respect que tous doivent à cette souveraine autorité.

Quant aux gravures sur bois, au nombre d'environ deux mille deux cent cinquante, qui décorent l'énorme volume, elles sont de valeur très inégale. Cependant les plus médiocres même, celles dont le dessin et la taille sont grossiers, dépassent encore de beaucoup l'imagerie ordinaire. A leur brutalité un peu sauvage, à leur rudesse naïve se mêlent toujours quelque ampleur et un certain style de saveur nurembergeoise ; non pas qu'on puisse mettre ces rudes images en regard des fins et délicats produits de la xylographie vénitienne ou florentine des mêmes temps. On est ici en présence d'un art tout différent qui aspire aux compositions plus grandes, à l'énergie souvent exagérée, à une vigueur d'expression qui dépasse le but et ne craint pas de devenir grimaçante ; la sobriété et la mesure d'au-delà des Alpes lui sont inconnues. L'art de Pleydenwurff et de Wolgemut vise à la quantité, aux grandes dimensions, à l'effet décoratif de l'ensemble, à l'impression forte, plutôt qu'à l'ordonnance discrète et à la pureté des lignes. Il s'adresse aux masses, tandis que les Italiens sollicitent l'approbation d'un public plus raffiné. Mais si l'on accepte ce caractère tudesque avec ce qu'il a d'anguleux et de dur, on prend goût à ces manifestations d'un génie mâle et fécond. Alors que les petits bois choquent les yeux difficiles, les grandes images les retiennent par la largeur de la conception, par la vigueur de l'effort, par l'entrain de l'exécution. Si à ce point de vue quelques-unes des grandes pages de la *Cronica* sont remarquables, on peut signaler parmi les meilleures Dieu le père en costume impérial, les diverses scènes de la Création, de la vie d'Adam et d'Ève ; Circé et le bateau d'Ulysse rempli de ses compagnons, métamorphosés en bêtes, composition d'une finesse si charmante qu'on la prendrait pour une œuvre des premières années du XVI[e] siècle, déjà pénétrée de l'influence d'Albert Durer ; la grande planche (décrite par

nous) qui réunit dans une double page l'Empereur et les hauts dignitaires du Saint-Empire ; les perturbateurs des divins mystères condamnés à danser et à chanter pendant une année entière ; le pont de la Meuse qui s'entr'ouvre sous les pas des danseurs impies ; les Juifs aux grimaçantes figures consumés par les flammes ; enfin les grandes pages de l'Antechrist, de la Danse macabre, du Jugement dernier et les deux magistrales figures de Pie II et de Frédéric avec leur suite.

Pour les innombrables portraits (?) d'hommes de toutes sortes, souverains, saints et religieux, grands capitaines, philosophes et poètes, Wolgemut et Pleydenwurf ont économisé les frais d'invention. Désespérant sans doute de donner à tant de figures une physionomie distincte, ils ont fréquemment utilisé pour plusieurs personnages de condition très différente les mêmes bois, sans le moindre changement. C'est ainsi que Pâris devient tour à tour Epiménide, Épicure, Jean Damascène ; Hector, Jonas, Pittacus et autres se présentent sous les mêmes traits. En général les portraits en pied sont plus individuels et attestent plus de soin ; les bustes trahissent plus le métier et le travail collectif et banal de l'atelier. Les corps sont le plus souvent trapus et courts, les têtes trop grosses et sans distinction. Cependant, dans cette longue galerie de célébrités fantaisistes, on rencontre quelques figures bien venues ; la jolie et gracieuse reine de Saba en costume bourguignon ; saint Benoist portant d'une main une crosse et de l'autre un calice sur un livre, d'une allure ample et belle ; saint Sebald (tout particulièrement cher aux auteurs, en sa qualité de patron de Nuremberg), tenant en main le modèle de l'église qui porte son nom ; saint Bernard en costume d'évêque ; Maximilien, sans aucune ressemblance avec les portraits authentiques, tout éclatant de jeunesse en ses riches atours de roi des Romains.

Quant aux nombreuses vues de villes, elles semblent être le principal ornement du curieux in-folio ; elles s'y suc-

cèdent en ordre pressé, illuminant pour ainsi dire les larges feuillets, bariolées d'éclatantes couleurs, véritable amusement des yeux, avec les eaux vertes ou bleues de leurs fleuves, leurs collines boisées, leurs toits rouges, les pignons et les créneaux de leurs forteresses, leurs enceintes trouées de larges portes, leurs amas de maisons denses et serrées s'étageant en une perspective montante et à vol d'oiseau, vivantes accumulations de pierres amoncelées, entassées, pressées, donnant bien l'idée de ces populeuses cités du Moyen-Age, aux rues étroites, aux habitations débordant les unes sur les autres, étouffées dans leur périmètre trop étroit, proies des longues et fréquentes épidémies. Vues assez fantaisistes d'ailleurs et qui ne se piquent point de fidélité, puisque souvent, ici comme pour les personnages, le même bois est répété sans autre modification que le changement du nom de la ville.

Toutefois certaines images ont quelque prétention à une exactitude relative : on peut à la rigueur reconnaître le palais des Doges à Venise, la flèche (?) de Strasbourg, sainte Sophie de Constantinople, l'aspect général de Gênes, quelques monuments de Rome (1) dont le château St-Ange, la colonne Antonine, et la Porte du Peuple. Comme de raison, la vue de Nuremberg est la plus importante et la plus amoureusement soignée du volume. Elle remplit tout le verso du feuillet 99 et tout le recto du feuillet 100. Dans le haut, une bande aux tons bleus dégradés, occupant toute la largeur des deux

(1) Cette vue de Rome, d'après M. Lippmann, se référant au grand ouvrage de de Rossi, serait faite d'après un grand dessin dont on ne connaît qu'une copie à la *tempera*, conservée au musée de Mantoue. Dans cette copie le pont du château Saint-Ange est orné des statues de saint Pierre et de saint Paul qui y furent placées en 1534. Dans la Chronique de Schedel, à la place des euxd statues, on voit deux petites tours à créneaux, qui figurent également dans la vue de Rome du *Supplementum chronicorum* de 1490. M. Lippmann ajoute : les vues de la *Chronique* et du *Supplementum* contiennent la même portion de la ville et sont prises du même point de vue ; il paraît certain qu'elles ont eu un modèle commun.

pages et figurant l'horizon ; au-dessous, un grand espace blanc, en guise d'atmosphère, dans lequel se profilent les hautes pointes des clochers, parmi lesquels ceux de St-Sebald et de St-Laurent, désignés expressément par leurs noms. Au-dessous de ces hauts monuments, les innombrables toits aux tuiles rouges, se pressant dans la trop étroite enceinte de la cité impériale, des deux côtés de laquelle s'ouvre une large porte cintrée ouvrant sur la campagne. Au premier plan de vertes prairies, coupées de clôtures, animées de petits personnages à pied et à cheval et semées de riantes maisons, métairies, *Weierhaus* (1), moulins et autres ; le tout conçu et exécuté avec un accent de vérité qu'on rencontre rarement dans les autres vues de villes. On sent que les illustrateurs ont travaillé *de visu* et qu'ils ont mis un légitime orgueil à donner de leur ville natale une belle et glorieuse représentation.

Au total, cette profusion d'images, grandes et petites, jetées à travers le gros livre, avec une étonnante fécondité, atteste une puissance de travail et une richesse de production qui ont leur prix, malgré toutes les critiques de détail ; tous ces bois, sauf ceux du temple de Salomon, empruntés à la Bible de Koberger de 1481, ont été faits pour la *Cronica* ; il est clair que Pleydenwurff et Wolgemut seuls n'auraient pu suffire à un labeur si écrasant. Ils étaient à la tête d'un atelier ou, si l'on veut, d'une manufacture de gravures sur bois, employant sans doute un nombre de mains assez considérable pour satisfaire aux besoins d'une abondante production.

Est-il possible de distinguer, dans cet amas de gravures, la main de Wolgemut et celle de Pleydenwurff ? C'est ce qu'a essayé de faire M. Henry Thode, dans sa longue étude sur

(1) On donnait ce nom à de petites constructions, tout en hauteur, généralement situées dans une île, et pouvant servir d'observatoire en temps de guerre.

l'École de Peinture de Nuremberg aux XIVe et XVe siècles. (*Die Malerschule von Nurnberg im XIV und XV Iahrhundert ihrer Entwicklung bis auf Durer, dargestellt von Henry Thode.* Francfort, chez H. Keller, 1891).

Tout en reconnaissant qu'au premier abord cet ensemble d'illustrations paraît homogène, il croit qu'une étude plus approfondie permet d'attribuer la paternité de certaines compositions à Wolgemut et celle de certaines autres à Pleydenwurff, et il estime que cette répartition n'est pas si difficile qu'elle l'a semblé jusqu'ici : « Je crois, dit-il, que pour ce qui concerne l'esprit, le sentiment et la conception de la forme, on reconnaît distinctement que deux natures douées, au point de vue artistique, de qualités très différentes ont pris part à l'œuvre : l'une insipide, rude et sans esprit ; l'autre avec un sens prononcé de la finesse, du charme, de l'expression poétique. Et il ne s'agit pas seulement ici d'une différence qu'on peut mettre sur le compte du tailleur sur bois, mais d'une différence de style. On peut établir aisément la part de dessins afférente à Wolgemut : quand on feuillette le lourd volume, l'œil est frappé par plusieurs bois de dimensions plus grandes qui trahissent sans hésitation la paternité de Wolgemut ; je signalerai avant tout la composition du Christ et des douze apôtres (fol. CI verso de l'édition, latine), le Jugement dernier (fol. CCLXV verso) et les scènes de la Création (fol. I à VII) à l'exception de l'Assemblée des anges (fol. II). Si on se grave bien dans l'esprit les caractères distinctifs, on reconnaîtra le dessin de Wolgemut dans la majeure partie des grandes compositions à figures et dans la plupart des personnages isolés. Avant tout c'est la forme de la main qui doit compter pour un indice décisif, cette forme allongée des doigts qui s'étendent avec raideur à partir du plat central de la main, ceux du milieu étant juxtaposés droits et fermes, tandis que l'auriculaire, rigide, est séparé d'eux. Nous avons sans doute affaire à des mouvements de mains différents ; mais le type dominant est celui que nous venons d'indiquer.

Quiconque a étudié d'un œil exercé la forme des mains dans les peintures de Wolgemut pourra avec quelque attention la reconnaître ici. Et les types désagréables, rudement dessinés des peintures, se répètent en dimensions plus petites, mais encore plus grossiers : la rudesse du tailleur sur bois arrive jusqu'à en faire une véritable charge.

« Quelles sont maintenant les illustrations qu'on doit attribuer à l'autre individualité artistique plus délicatement organisée, à Wilhelm Pleydenwurff ? Leur nombre, comme nous l'avons dit, est beaucoup moindre. Je signale avant tout les suivantes comme des exemples caractéristiques : le groupe des anges (f. II), Circé et Ulysse (fol. XLI), Noé (fol. XIV, verso), Abraham (fol. XXII), Job (fol. XXIX), Alexandre le Grand (fol. LXXV, verso), le banquet d'Hérode (fol. XCIV, verso), le miracle de l'hostie (fol. CCXVII), la grandiose et dramatique Danse des squelettes (fol. CCLXIIII), l'Empereur et sa cour (fol. CLXXXIIII). Toutes les autres grandes images — à l'exception peut-être des figures de la Vierge (fol. CII, verso) et du martyre des SS. Pierre et Paul (fol. CIV, verso), sur lesquels je n'ose me prononcer avec certitude — pourraient être de Wolgemut... Ce qui distingue avant tout les figures de Pleydenwurff est un sens prononcé de la beauté, une observation pénétrante de la nature et une vive imagination. Il sait aussi bien traduire la dignité noble de la vieillesse que la grâce légère de la jeunesse ; en opposition avec la nature rude et bourgeoise de Wolgemut, il a en propre un sentiment aristocratique qui donne à son art un caractère d'absolue noblesse. Ses personnages se meuvent dans la plénitude de la liberté et du calme, malgré toute leur vivacité ; les traits du visage sont fins et accentués, le regard est vif et franc, les mouvements expressifs et spontanés. Il aime à donner à ses personnages des coiffures riches et souvent fantaisistes et un costume qui, par l'emploi des étoffes et des fourrures précieuses, vise à la plus grande variété, de même qu'il forme avec un goût achevé ces calices de fleurs d'où surgissent ces demi-figures (qu'on voit au revers des

autels de Wolgemut). Si l'on fait abstraction du caractère général, deux signes particuliers dans le dessin fournissent un criterium qui permet de décider quels bois se rapportent aux originaux de Pleydenwurff, à savoir la facture des cheveux et la forme de la main. Tandis que les personnages de Wolgemut ont une chevelure lisse, molle ou tombant en boucles onduleuses, les cheveux et la barbe dessinés par Pleydenwurff sont frisés et par cela même rendus avec beaucoup de détails à l'aide de traits tremblotants, ce qui invite le tailleur sur bois à manier son couteau presque comme une pointe d'aquafortiste. Dans les mains aux mouvements élégants, on remarque, comme dans le reste, la recherche de la grâce et de l'expression : les doigts fuselés à l'ossature fine se meuvent isolément ; l'annulaire et le petit doigt sont généralement un peu courbés. Ils ne sont presque jamais, comme c'est la règle chez Wolgemut, posés à côté l'un de l'autre, fermes et raides ; mais tantôt le doigt du milieu seul ou celui-ci et l'annulaire ou ce dernier seul sont légèrement infléchis en dedans, tantôt le doigt du milieu se glisse un peu sous l'index et par suite l'annulaire et le petit doigt s'isolent : en un mot l'artiste cherche à communiquer à la main le plus de vie possible.

« En s'appuyant sur ces particularités, celui qui voudrait prendre cette peine pourrait dresser un relevé exact des bois d'après Wolgemut et d'après Pleydenwurff ; il faudrait toutefois considérer que celui-ci également se servit de différents tailleurs sur bois qui ont traduit plus ou moins fidèlement. Nous nous contentons de constater la différence des styles en général et de signaler deux résultats d'une comparaison approfondie de ce genre. D'abord il est à remarquer que les plus belles compositions sont dues à Pleydenwurff et en outre qu'un certain nombre ont été taillées sur bois avec une science technique des plus complètes. Aucune des illustrations de Wolgemut ne peut être comparée, pour la finesse et le soin de la taille du bois, avec

des images telles que l'Assemblée des Anges, Abraham, Circé et Ulysse, la Cour impériale, pour ne citer que quelques exemples dont on pourrait beaucoup augmenter le nombre. On se demande involontairement, en présence de ces bois si supérieurs, s'ils n'ont pas été exécutés par Pleydenwurff lui-même. La seconde remarque à faire est que Pleydenwurff a pris une grande part à l'illustration du premier tiers environ de la Chronique, et qu'il a pour cette portion fourni le plus grand nombre des personnages isolés ; plus tard la collaboration se restreint à peu de compositions, la plupart de dimensions importantes. »

M. Thode signale ensuite le très curieux et très beau dessin du British Museum, publié par M. Sidney Colvin dans le *Jahrbuch der K. preussischen Kunstsammlungen* (t. VII p. 98), premier projet du grand bois représentant Dieu le Père sur son trône, en costume impérial ; ce dessin d'une plume élégante et légère, au dos duquel on lit des fragments du texte de Schedel, porte la date de 1490, qui prouve que, même avant le traité conclu en 1491 entre Koberger et ses collaborateurs, l'entreprise était déjà l'objet de leur préoccupation. Ce dessin, aussi bien que le bois correspondant de la Chronique, est unanimement attribué à Wolgemut ; toutefois M. Thode le donne à Pleydenwurff, à cause des hautes qualités de style et de facture qui lui semblent dépasser de beaucoup l'art de Wolgemut ; il abandonne le bois du livre à ce dernier qui, par la maladresse de la taille, aurait gâté l'œuvre originale de son associé ou plutôt en aurait fait une copie médiocre qu'il aurait remise au tailleur sur bois ; cette dernière hypothèse expliquerait la grande infériorité de la gravure comparée au dessin.

Quoi qu'en dise M. Thode, la part prise par chacun des deux illustrateurs à l'ornementation du massif in-folio n'est pas si aisée à établir. Le système du critique allemand est d'une simplicité séduisante : il consiste dans un triage des meil-

leurs bois du volume et dans l'attribution de ces échantillons de qualité supérieure à Wilhelm Pleydenwurff; quant aux raisons qui peuvent ou justifier ou même expliquer cette prédilection, M. Thode néglige de les exposer. Sans doute il établit une distinction judicieuse entre les morceaux d'une facture plus vigoureuse, mais plus grossière, et les compositions plus délicates et plus fines, taillées avec plus de soin ; sans doute encore le triage fait par lui au milieu de ces deux mille cinq cents bois dénote un sentiment assez vif des nuances de l'art du graveur et, comme le prouvent ses remarques sur les mains et les cheveux, un examen attentif, mais qui tombe parfois dans un excès de minutie, des moindres détails de certains bois choisis par lui pour les nécessités de sa thèse. Mais il oublie de nous donner les raisons pour lesquelles il assigne à Wolgemut les gravures d'ordre inférieur, à Pleydenwurff les meilleurs morceaux. En somme, il est visible que, dans cet essai téméraire de classification, M. Thode a été guidé par une étrange animosité contre Wolgemut, et on a une preuve décisive de ce parti pris dans ce qu'il dit du dessin conservé au British Museum. Jusqu'ici ce précieux morceau avait été considéré sans contestation aucune comme étant de Wolgemut ; M. Sidney Colvin, qui l'a mis en lumière et reproduit dans le *Jahrbuch,* n'émet aucun doute à ce sujet. Cette attribution contrariant les idées bien arrêtées de M. Thode sur la supériorité de Pleydenwurff, il rompt en visière à l'opinion établie, enlève le dessin à Wolgemut pour le donner à son favori et ne laisse au maître de Durer que le bois de la *Cronica.* Pour justifier cette anomalie, il est obligé de recourir aux plus hasardeuses hypothèses : ou Wolgemut a altéré le dessin original par la maladresse de sa taille (et alors il faut admettre, ce qui est loin d'être prouvé, qu'il ait été graveur), ou plutôt il aurait fait d'un beau dessin une médiocre copie, dont il aurait confié la reproduction au tailleur sur bois. Que de suppositions pénibles pour dépouiller

Wolgemut d'un dessin qui gêne tant l'argumentation de M. Thode ! N'était-il pas plus naturel d'expliquer l'infériorité de la planche à l'égard du dessin par les défaillances inévitables de la gravure, dont on pourrait citer de si nombreux exemples et qui n'ont point épargné même les plus belles œuvres de Durer ? Mais, dit M. Thode, il y a ici plus que l'infidélité de la taille ; autre chose est en jeu et les trahisons du graveur ne suffisent pas à expliquer la notable différence de style entre le dessin et le bois. Voyez plutôt, ajoute-t-il, les délicieux enfants du projet original, se livrant au haut de la composition à leurs gracieux ébats dans les branchages gothiques. Que deviennent-ils dans la gravure ? Ils ont perdu tout leur charme et toute leur malice ; ils se transforment en lourds et vilains petits êtres d'allure flamande si familière à Wolgemut ; en un mot, ils sont méconnaissables. Or, parmi les *putti* que M. Thode juge si monstrueusement défigurés, quelques-uns reparaissent avec les mêmes physionomies et la même gaucherie de naïveté dans le groupe des anges du folio II que M. Thode donne sans hésitation à Pleydenwurff.

Certes, comme le constate avec beaucoup de raison notre auteur, il y a de grandes inégalités dans les si nombreux bois de la *Cronica* ; mais il en est de même dans tous les incunables à figures, ce qui s'explique et par les emprunts mutuels et par le grand nombre des collaborateurs employés à un même livre et par l'inexpérience des tailleurs sur bois qui n'acquièrent une réelle *maestria* qu'une dizaine d'années plus tard. Dans ces conditions il semble impossible de tracer des lignes précises de démarcation, de mettre des noms au bas d'œuvres collectives, de sacrifier celui-ci à celui-là. Du reste non seulement en ce qui concerne la *Cronica Mundi*, mais d'une façon plus générale, M. Thode se plaît à rabaisser le maître de Durer, jusqu'à ne lui reconnaître aucun mérite artistique ; il lui enlève les œuvres qui jusqu'ici constituaient son patrimoine, les tableaux d'autel de Peringsdorf, de

Schwabach, les belles figures de Goslar et d'autres encore ; il ne voit en lui qu'un habile metteur en scène, visant à l'effet superficiel, dépourvu de sentiment, incapable de faire grand. Faut-il s'étonner, après cela, que M. Thode enlève à Wolgemut les meilleurs bois de la *Cronica* pour les donner à Pleydenwurff ?

Quoi qu'il en soit, le succès fut éclatant. Nous avons vu qu'Anthony et Hans Koberger établirent en plusieurs endroits des magasins spéciaux pour la vente exclusive de la *Cronica*. Grâce aux autres débouchés de l'importante maison de librairie, l'œuvre commune de Hartmann Schedel et de ses deux illustrateurs se répandit à travers toute l'Europe, de Toulouse et de Lyon jusqu'à Dantzig et Cracovie. Nous possédons un précieux document de 1509, qui constate en termes très précis ce rayonnement du succès de la *Chronique* et le chiffre considérable des bénéfices. C'est la répartition soit des exemplaires restants, soit des sommes à percevoir, entre Sebald Schreyer et les héritiers de Kammermeister d'une part et de l'autre, Michel Wolgemut et les héritiers de Wilhelm Pleydenwurff, Helena sa veuve, remariée, et Magdalena sa fille (1).

Parmi les créances tirées au sort, on voit désignées, comme échéant à Schreyer et aux héritiers Kammermeister, des sommes dues par des dépositaires de Paris, de Gratz, d'Ofen, de Prague, de Strasbourg (sans parler de Nuremberg, ou des villes voisines), le tout montant à 621 florins rhénans en or, 12 shellings, 7 liards. En outre le sort leur attribue un certain nombre d'exemplaires latins ou allemands coloriés ou non coloriés, envoyés à Milan et à Côme, qui n'ont pas encore été l'objet d'un règlement de compte.

Michel Wolgemut et les héritiers de Pleydenwurff reçoivent, entre autres sommes, seize florins dix shellings pour

(1) Il n'est question dans cet acte ni des Koberger ni de Hartman Schedel, ni du traducteur allemand Georg Alt, les frais de la Chronique ayant été liquidés longtemps auparavant.

un exemplaire latin et deux allemands non coloriés et non reliés, ainsi que six exemplaires latins non coloriés et reliés, outre des créances sur des correspondants de Vienne, Passau, Bâle, Lubeck, Ingolstadt, Dantzig, Francfort, sans parler d'exemplaires encore invendus, envoyés à Breslau, à Posen, à Bamberg, à Cracovie, à Lyon. L'Italie offrait à la *Cronica* un marché avantageux. Anthony Kolb à Venise (l'éditeur du célèbre plan attribué à Jacopo de Barbary), Peter Werner à Bologne, Hans Furleger à Florence, Jérôme Rotmunden à Gênes, sont mentionnés comme dépositaires d'un nombre d'exemplaires latins ou allemands, dépassant le chiffre de cent cinquante.

Cette faveur de la fameuse Chronique se soutint, même hors d'Allemagne, longtemps après son apparition. On lit, en effet, dans un inventaire de livres prisés par Galliot du Pré (1549) (1) : le registre des grandes Chroniques avec des figures, impression d'Allemagne, en un grand volume : 60 sous. Ce prix est un des plus élevés qu'on rencontre dans l'inventaire ; le *Poliphile* français avec ses belles figures, quoique relié et doré, n'est estimé que 38 sous.

Le prix courant en Allemagne de la Chronique non coloriée et non reliée semble avoir été de deux florins ; aujourd'hui un exemplaire bien conservé se vend de 300 à 400 fr.

CHARLES EPHRUSSI.

(1) *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1486-1600), publiés par le Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Bulletin du Bibliophile*, Mai-Juin 1893.

A PROPOS

D'UN

LIVRE DE JEAN GROLIER

(FIN)

Nous n'avons pas la prétention, loin de là, de donner ici l'indication de tous les documents, de tous les livres de Jean Grolier qui ont échappé à Le Roux de Lincy : nous nous bornons, nous ne saurions trop le dire, à publier quelques notes recueillies par nous. Disons cependant que depuis notre dernier article, M. Léopold Delisle nous signale à la Bibliothèque Nationale (Réserve, V. 321) un volume qui n'a peut-être pas été décrit parce qu'à l'extérieur il ne paie pas de mine ; c'est un exemplaire de la traduction italienne de Vitruve par Cesare Cesariano, Côme, 1521, grand in-folio, somptueuse publication dédiée à François Ier. L'exemplaire est revêtu d'une ignoble demi-reliure, mais à l'origine, il devait avoir une riche couverture, comme on peut le soupçonner en voyant l'ancienne dorure des tranches, et surtout en lisant à la fin du volume ces mots tracés avec les majestueux caractères que nous avons reproduits précédemment :

Jo. Grolierii Lugdunensis et amicorum.

A la Bibliothèque Royale de Copenhague sont conservés deux magnifiques volumes à la reliure de Grolier :

1° Blondi Flavii Forliviensis, de Roma instaurata; de Italia illustrata opus; de gestis Venetorum. Venetiis, 1510. In-fol. — Sur les plats : « Jo. Grolierii », etc., et « Portio mea etc. ».

2° Plauti Comœdiœ cum Pyladœ Buccardi commentario, Brixiœ, 1506. In-fol. — Sur les plats, les mêmes devises.

Ils sont du meilleur style, à en juger par la reproduction publiée dans le *Tidsskrift for Kunstindustri*, année 1890, en regard de la page 188 (planche hors texte) et page 190.

L'auteur de l'article est M. Carl Elberling, de la Bibliothèque royale de Copenhague, qui a bien voulu nous signaler, par l'intermédiaire de M. Léopold Delisle, ces deux beaux livres inconnus à Le Roux de Lincy, ce dont nous remercions cordialement ces deux messieurs.

A la bibliothèque de Reims (1), se trouve un François Colonna, le *Songe de Polyphile*, texte italien original, Venise 1499, in-fol. La reliure est du XVIe siècle, avec dorures sur les plats; l'exemplaire en question provient du chapitre de Reims; sur la couverture intérieure, à la fin du volume se lit : *Anthonius Regnier Edensis* (2) *et amicorum, anno nostræ salutis 1555 21° septembris*, et aussi sur la couverture intérieure, à la fin, à côté de la signature de Regnier : *Joannis Grolierii lugdunensis et amicorum*, en écriture cursive du XVIe siècle, et au-dessous, en capitales manuscrites du même temps PORTIO MEA, etc.

Ces mentions sont absolument de la main de *Grolier ;* cependant Le Roux de Lincy, citant le Sabellicus de Reims et quatre exemplaires du *Polyphile* à la reliure de

(1) Catalogue des incunables de la bibliothèque de Reims, — Reims, 1889 ; in-8, par Jadart, p. 97. — Ce Colonna est coté X 3155. nouv. 115. (Communication de M. le comte de Marsy.)

(2) D'Autun.

Grolier, n'indique pas celui-ci, dont nous tenons ainsi doublement à faire connaître la provenance.

Nous avons eu aussi la bonne fortune de pénétrer dans la bibliothèque de notre ancien condisciple, M. Paul Brenot, où nous avons vu plusieurs admirables livres provenant du prince des bibliophiles. Ils ont passé chez Morgand. Ce sont :

Petrus Grinitus, de Pœtis latinis, Florence, Juntam, 1505 (nº 2957).

Juvenal d'Alde, 1535 (nº 2712).

Apulée d'Alde, 1521, avec la signature « *Jac. Aug. Thuani* » (nº 4859).

Bernardi Justiniani, 1534 (nº 7919).

Marullus, Florence, 1497 (Voir le 180 de Le Roux de Lincy).

Il cortegiano, 1528 (nº 765).

Erasme, Bâle, 1535 (nº 114).

Augustini Stenchi, Lyon, 1548 (nº 111).

Nous avons ajouté à notre travail quelques pièces inédites provenant des archives de la maison de Grolier, l'indication de quelques autres rencontrées dans les dépôts publics, une lettre fabriquée par Vrain-Lucas, et la curieuse description du tombeau, du grand bibliophile passée par devant notaire en 1602.

Voici, d'abord, la copie de l'autographe faux vendu à Michel Chasles, de l'Académie des sciences, par Vrain Lucas (1) :

« Maistre Rabelais,

« Puisque vous me mandez n'avoir qu'ung mauvais exem-
« plaire du liure de Jean Wiclef, dont ie vous parlay l'autre

(1) Bibl. Nat., collection des autographes saisis.
Il va de soi que ni l'écriture ni la signature ne ressemblent à celles de Grolier.

« iour, ie vous envoie l'exemplaire que iai double, vous « priant l'avoir pour agréable. Quoique ie vous aye dict que « l'autheur d'iceluy liure étoit un monstre qui devrait plus « tot estre ensevely dans ung eternel oubly que d'avoir « encore quelque part de souvenir à cause de sa mauvaise « doctrine, ce n'est pas une raison pour que son liure soit « rejeté de nos bibliothèques. Je scay, et cela est mon advis « que les fidèles doivent pleurer des larmes de sang à cause « des ravages et des désordres épouvantables que sa doctrine « impie a causée en Europe. Je ne vous dis rien de plus, « mon cher maistre, car ie scais que vous scavez apprécier « toute chose et que vous scavez les mettre à leur place. Et « donc, ie vous souhaite le boniour. (1)

J. GROLIER.

M. le Marquis de Grolier nous a confié les actes suivants :

1° M. D. XI. die ultimo decembris, recepit magnificus Grolier, regius thesauriarus generalis ducalis status Mediolani, a Baptista de Vicemala et sociis, canepariis gabelle salis Bergamini, ex denariis lucri salis dicte gabelle anni presentis, solutis per dominum Joannem Petrum de Porris, nomine dictorum sociorum, scriptis eis in computo in libro gialdo intratatarum suprascriptarum prædicti anni, in-folio 150, et inibi debito predicto magnifico Domino thesaurario, in eodem libro, in-folio 24, libras viginti quatuor, mille centum

(1) Puisque nous en sommes au chapitre des falsifications, disons qu'il circule de faux Grolier dans le commerce. Nous en avons vu deux, « *Biblia Sacra , Lugduni , apud Gugliel. Rovillum, M.D.L.X.V.* » Il ne porte aucune inscription manuscrite, ni signature. Au centre de la reliure est un écusson, évidemment rapporté, représentant un lion ; au bas, se trouve, grossièrement frappé « *Grolierii amicorum* ».

L'autre est d'autant plus faux que c'est un livre imprimé plusieurs années après la mort du grand collectionneur. Il appartient à un de nos amis, que nous serions désolés de peiner, car il s'intéresse à juste titre et vivement à nos travaux. La supercherie a été, au reste, reconnue par un érudit bien plus compétent que nous en semblable matière.

octagintaseptem solidos sedecim et... solutum die ultimo maii 1512.

J. GROLIER (1)

Angelus, registrator.

2° François, par la grâce de Dieu, Roi de France, à nos amez et féaux conseillers, par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de nos finances, salut et dilection. Nous voulons et nous mandons que notre amé et féal, aussi notre conseiller et receveur general de nos finances en la charge et généralité de Normandie, maître Guillaume Prudhomme vous fasse la décharge nécessaire sur tels receveurs et grénetiers qu'aviserez de la dite charge sur les plus élevés deniers de leurs receptes, tant du principal de la taille que de la crûre, l'année commençant le premier jour de janvier prochain venant, de la somme de trente

(1) On remarquera que Jean Grolier avait deux signatures ; l'une pour ses actes publics, ses reçus de trésorier ; c'est celle qui figure, au bas de l'acte ci-dessus ; l'autre, que nous avons rélevée à la fin de son Erasme, servait au lettré, à l'amateur de livres. La lecture de ce reçu nous a été faite par MM. de Grandmaison et Dorez, attachés à la Bibliothèque Nationale. Nous les en remercions grandement.

quatre mil sept cent cinquante livres tournois, par nos amés et féaux Maître Jean Grollier et René Thizart, thrésoriers de nos guerres, aux quels nous l'avons ordonné et ordonnons par ces présentes, pour convertir et employer au fait de leurs offices de cette présente année, commençant le premier jour de janvier dernier passé, et icelle somme, avoir et prendre sur une partie de plus grande somme couchée et employée en l'estat général de nos dites finances, fait pour cette présente année, au nom de maistre Nicolas de Mifran et Jehan de Ponchier, naguères trésoriers des dites guerres pour le fait de leurs offices et par rapportant ces présentes, signées de notre main et quittances des dits Grolier et Thizart, sur son fait seulement. Nous voulons la dite somme de XXXIV[m] VII[c] L livres tournois, être allouée et rabattue de la recepte du dit m[e] Guillaume Prudhomme, receveur général dessus dit, par nos amez et féaulx les gens de nos comptes à Paris, aux quels nous mandons ainsi le faire faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. Nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandements ou défenses à ce contraires. Donné à Paris, le huitième jour de décembre, l'an de grâce mil cinq cent vingt deux, de notre règne le huitième.

François

3° Nous, Barnabo Visconte, conseiller (1), chambellan du Roi, notre sire, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante lances fournies de ses ordonnances, confessons avoir eu et reçu de maître Jean Grolier, aussi conseiller du Roi, notre sire, trésorier de ses guerres, la somme de sept vingt dix livres tournois pour notre état de capitaine de ses cinquante lances du quartier d'avril, mai et juin derniers passés. De la quelle somme de VII[xx] et X lt nous nous tenons contents, et en avons quicté et quictons le dit Jean Grolier, trésorier dessus dit et tous autres. Et en tesmoing de ce, nous avons

(1) Barnabo Visconte est nommé avec les qualités de *Capitaine du Roi nostre sire, et Chevalier de son ordre,* le 1[er] juillet 1531. Il avait été fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1525. (Bib. nat., cab. des titres). La Régente lui donna une pension annuelle de 1000 lt. sur les revenus de la châtellenie de S[t] Symphorien d'Ozon, à Lyon, le 4 juillet 1525 (Archives de l'Isère, B. 2908, cah. 25).

signé ces présentes de notre main et fait sceller du seau de nos armes, le vingt sixième jour d'octobre l'an mil cinq cents vingt trois.

BARNABO VISCONTE.

4° Nous, Antoine, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, de Lorraine et Bar, marquis de Pont, comte de Provence et de Vaudémont, etc., ayant la charge et conduite de soixante-cinq lances fournies, des ordonnances de Monseigneur le Roi, des quelles soixante cinq lances le dit seigneur a ordonné vingt lances fournies etre et demeurer en nos pays pour la garde, maintien et défence d'iceulx, et leur payement etre baillé et mis en nos mains par une simple quittance, confessons avoir eu et reçu de maître Jean Grolier, conseiller d'icelui seigneur et trésorier de ses guerres, la somme de six vingt quinze livres tournois, à nous ordonnée par le dit seigneur pour notre etat et droit de capitaine de quarante cinq lances du dit nombre de soixante cinq du quartier de juillet, août et septembre de l'an 1528 dernier passé, qui est au fait de vingt sols tournois pour chacune lance fournie par nous. De la quelle somme de VI^{xx} XV lt. nous nous tenons pour content et bien payé, et en quittons le dit Jean Grolier, trésorier des guerres dessus dit et tous autres, et en témoin de ce, nous avons signé ces présentes de notre main et fait sceller de notre petit scel, le vingt huitième jour de juillet de l'an 1529.

ANTOINE.

5° Nous Jehan Grolier, sieur d'Aguisy, conseiller du Roi, notre sire, trésorier de France, confessons avoir reçu comptant de Maitre Simon Boulenc, conseiller du Roi, receveur général de ses finances en la charge d'outre Seine et Yonne, établie à Paris, la somme de trois cents livres tournois pour notre droit de bûche de l'année finie le dernier jour de décembre dernier passé. De la quelle somme de III^{c} lt. nous sommes contents et en quictons le dit sieur Simon Boullenc, receveur général, dessus dit et tous autres. En tesmoing de ce, nous avons signé les présentes le unzième jour de mars l'an mil cinq cens soixante et deux.

M. le Marquis de Grolier nous a encore indiqué la pièce suivante:

Nous, Anne de Montmorency, comte de Beaumont, baron de Monberon et de Fère en Tardenois, seigneur de l'Ile Adam, chevalier de l'ordre, grand maître et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général du Roi en ses pays de Languedoc, capitaine de quatre vingt lances fournies des ordonnances du Roi, notre sire, confessons avoir eu et reçu de Maître Jean Grolier, conseiller du Roi et trésorier de ses guerres, la somme de deux cent quarante livres tournois, à nous ordonnée par iceluy seigneur, pour notre état et droit de capitaine des dites quatre vingt lances du quartier de janvier, février et mars, dernier passé, qui est au fait de vingt sols tournois par chacune lance fournie par mois. De la quelle somme de II^{c} XL lt. nous nous tenons pour content et bien payé et en quittons le dit Jehan Grollier, trésorier des guerres, dessus dit et tous autres. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de notre main et scellé du sceau de nos armes, le sixième jour de décembre l'an 1530.

MONTMORENCY (1)

L. S.

Bibl. nat., man. pièces orig., vol. 2031, dossier Montmorency, page 69.

Nous avons encore rencontré quelques actes de Jean Grolier que nous nous contenterons d'indiquer.

Déclaration portant que Jean Grolier a payé d'après les ordres qu'il avait reçus la somme de 5.904 livres 5 sols tournois, aux habitans de la cité et diocèse de Milan.

St Germain en Laye, 16 mai 1519.

Original, Bibl. nat., man. fr. 25720, n° 139.



Mandement à Philibert Babou, trésorier de France, de faire payer par Jean Grolier, trésorier des guerres, à Jean Carré, commis au payement de l'extraordinaire des guerres, la somme de 20.000 lt. pour le ravitaillement de Térouanne.

Amiens, 28 avril 1524.

Orig., Bib. nat., ms. fr. 2570, n° 246.

(1) On connaît les rapports de Grolier et du connétable de Montmorency.

*

Mandement au trésorier de l'épargne de faire payer par Jean Grolier 5450 lt. à distribuer en Italie au marquis de Saluces, à François de Saluces, à Paul Camille de Trivulze, au comte Hugo de Pepoli, à Jean Albert Merveille, à Jean Louis de Castillon, etc.

St Germain en Laye, 9 décembre 1626.

Bib. nat., ms. fr. 5502, fol. 46. (Mention).

*

Mandement à Jean Grolier, trésorier des guerres, de donner à Jean la Guette, commis au payement de l'extraordinaire des guerres la somme de 6250 lt.

Paris, 29 septembre 1528.

Orig., Bib. nat., ms. fr. 25721, n° 294.

*

Mandement à Jean Grolier, trésorier des guerres, de payer 135 lt. à divers hommes d'armes de la compagnie du sieur de Villebon, pour leurs appointements du quartier d'avril 1528, bien qu'ils n'aient pas assisté à la montre.

Compiègne, le 3 juin 1529.

Orig., Bib. nat., ms. fr. 25724, n° 138.

*

Mandement au trésorier de l'épargne de faire payer par Jean Grolier, trésorier des guerres, à divers hommes d'armes et archers de la compagnie du seigneur de Moüy, ce qui leur est dû pour leurs gages du quartier d'avril juin 1528, bien qu'ils n'aient pas assisté à la montre.

Coucy, 19 juillet 1529.

Original, Bib. nat., ms. fr. 25721, n° 321.

*

Mandement à Jean Grolier, trésorier des guerres, de payer à François Luzy, homme d'armes de la compagnie du seigneur d'Alègre, 90 lt. pour sa paye du quartier d'octobre, décembre 1528, janvier mars 1529 bien qu'il n'ait pas assisté aux montres.

Paris, 29 octobre 1529.

Original, Bib. nat., ms. fr. 25721, n° 337.

*

Mandement aux trésoriers de l'épargne, Jean Grolier et Georges Herouël, leur ordonnant de payer leurs gages pour les quartiers de juillet septembre et octobre-décembre 1530, à 2132 lances des compagnies d'ordonnance et aux capitaines qui les commandent.

Paris, 22 mai 1531.

Original, Bib. nat., ms. fr. 25721, n° 359.

*

Mandement au trésorier de l'épargne de payer à Jean Grolier, trésorier de France, 2250 lt. valant mille écus d'or soleil, à 45 sous pièce, pour le remboursement d'une somme équivalente qu'il a prêtée au Roi afin de subvenir au payement de terres que celui-ci a rachetées à l'Empereur.

Châteaubriant, 7 juin 1532.

Bib. nat., ms. fr. 15628. (Mention).

*

Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Jean Grolier, ancien trésorier des guerres, 21040 lt. 14 s. 11 d. faisant partie des 64.709 lt. 7 s. t. que le Roi lui a assignées sur le trésor, au lieu d'une pareille somme qui lui avait été assignée sur le receveur d'outre Seine, Etienne Besnier, et faisant partie des 384.806 lt. 10 s. ordonnées par le Roi être payées à Georges Hérouël et Jean Grolier, pour le payement de 2042 lances d'ordonnance pendant les troisième et quatrième trimestres de l'année courante.

Châteaubriant, 7 juin 1532.

Bib. nat., ms. 15628, n° 262. (Mention).

*

Mandement au trésorier de l'épargne de payer à Jean Grolier, 44.000 l. t. pour employer au fait de son office de trésorier des guerres pendant les troisième et quatrième trimestres de l'année courante et pour faire les fonds des assignations précédentes sur le trésor du Louvre qu'il n'a pu faire rentrer.

Paris, 4 octobre 1532.

Bil. nat., ms. fr. 15628, n° 263. (Mention).

*

Lettres d'attribution à la cour des aides de la connaissance de tous procès entre Jean Grolier, trésorier de France, héritier d'Etienne Grolier, trésorier des guerres à Milan et les Héritiers d'Antoine Turpin, trésorier et receveur général au dit Milan.

Paris, 3 novembre 1540.

Enregistré à la Cour des aides de Paris. Arch. nat. recueil cromo. n° 665 fol. 289. (Mention).

*

Nomination d'Antoine Grolier le jeune à l'office d'élu du Lyonnais à la place de Jean Grolier, son cousin, pour qu'il exerce cet office en l'absence et après la mort de son père, Antoine Grolier l'aîné.

Valence, 17 août 1524.

Bib. nat., ms. fr. 2702, fol. 105. (1)

Le cabinet des titres va nous fournir maintenant la description du tombeau de Jean Grolier en 1602. Voici la pièce que nous y avons relevée :

« Du 25 février 1602 ».

« Aujourd'hui est comparu par devant nous, notaires du Roi,
« nostre sire, en son chastelet de Paris, soussignéz, Me Claude
« Chapuis, praticien, demeurant dans cette ville de Paris,
« rue Galande, paroisse St Severin, le quel, pour et au nom
« de Me Antoine Groslier, chevalier, seigneur et baron de Ser-
« vières (2), maître d'hôtel ordinaire du Roi, nous aurait
« présenté une requête dont la teneur ensuit (3) :

(1) On consultera plus tard avec fruit, quand il y aura une table, les cinq volumes parus du catalogue des actes de François Ier, publié par l'Académie des sciences morales, 1880 et années suivantes, in-4. Il y a là quinze à vingt mille pièces, mine des plus curieuses pour la vie de Grolier, dont on pourra suivre les déplacements par les ordres du Roi.

(2) Sur Antoine Grolier de Servières, voir Le Roux de Lincy page 32.

(3) Voir le père Dubreul, *Antiquités de Paris*, citées par Le Roux de Lincy, page 25.

« A Monsieur le bailli de S[t] Germain ».

« Supplie humblement Antoine Groslier, chevalier, baron de Servières, maître d'hôtel ordinaire du Roi, disant qu'il lui est besoin faire faire extraits de l'escripture qui est sur le tombeau de feu M[re] Jean Grolier, vivant, chevalier, sieur et vicomte d'Aguisi, grand oncle du dit supliant, enterré devant le maître autel de l'église de l'abbaye de S[t] Germain, ensemble des armes, timbres et blazons du dit deffunt, etant dans l'église et cloître d'icelle. Ce considéré, il vous plaise, Monsieur, permettre au dit suppliant faire faire les dits extraits par deux notaires au chastelet de Paris, premiers sur ce requis, pour lui servir et valoir ainsi que de raison, et vous ferez bien ».

Au dessous est escript :

« Ce qui s'ensuit soit montré au procureur fiscal ».

Fait ce cinquième février 1602.

Signé : DE ROCHEFORT.

Et aussi plus bas est escript ce qui s'ensuit :

« Je n'empêche, sans que se puisse préjudicier aux religieux,
« prieur et couvent de S[t] Germain des Prés, et à leurs droits
« et sans tirer à conséquence. Fait ce cinquième jour de
« février 1602.

« *Signé :* DUCHESNE ».

Et au dessous est encore écrit ce qui s'ensuit :

« Soit fait suivant les conclusions du procureur fiscal, fait
« ce cinquième des dits mois et an.

« *Signé :* DE ROCHEFORT ».

« Nous requérant le dit Chapuis au dit nom, nous vouloir transporter en l'église de la dite abbaye de Saint Germain, pour faire les susdits extraits, ce qui lui aurait été accordé et de fait, nous nous serions transportés en la dite église, où il nous aurait montré une grande tombe de pierre de taille étant dans le chœur de la dite église, du côté gauche d'icelui, de la quelle nous aurions extrait, print et collationné l'écriture etant engravée en icelle, de la quelle la teneur ensuit :

« Ci gist Me Jehan Grolier, en son vivant chevalier, seigneur, vicomte d'Aguisy, thrésorier de Milan et de France, en la charge et thrésorerie d'outre Seine et Yonne, général des finances du Roi, qui trespassa le 22 octobre 1565.

Priez Dieu pour luy. (1)

Les quels mots ci dessus extraits sont écrits à l'entour de la dite tombe, et à chacun des costez de la dite tombe est un écusson ou sont gravées les armoiries du dit deffunt, qui sont timbrées. En chacunes des quelles armoiries sont représentés deux lions rampants, six étoiles et six o (2). Et au bas de la dite tombe, sous les pieds de la figure d'un homme qui y est représenté, est gravé en la langue latine ce qui s'ensuit :

« Joanni Grolerio Insubriœ dudum Galliœ nuper Questori castiss. fideliss. interger. V. C. Virtutum omnium litterarum comprimis et venerandœ antiquitatis amantiss., observantiss., studiosiss. Anna et Jacobella filiœ, (3) Anthonius et Petrus nepotes, Parenti Cariss. m. m. m. p. p. Vixit annos LXXXVI, obiit xi kal. Novemb. »

Plus, nous aurait requis le dit Chapuis nous vouloir transporter au dedans de l'enclos du maître autel de la dite Eglise et dans le cloistre neuf du préau de la dite esglize ce que lui aurions accordé, et là aurions trouvé, scavoir du côté gauche du dit maître autel, et aux voûtes du dit cloistre neuf (4), les armoiries escartellées et timbrées du dit deffunt, Mre Jean Grolier, élevées et taillées en pierre, en chacune des quelles etaient représentés deux lions rampants, six étoiles et six o,

(1) Cette épitaphe est donnée par Le Roux de Lincy, page 25.

(2) O pour besants. Ce notaire ne savait pas le blason.

(3) Anne, dame de Couray, qui épousa François Picot, seigneur de Saint Brice et Azanville, conseiller au Parlement de Paris. — Jacqueline, femme de Jacques de Prunelles, seigneur de Marchinville. Sur Antoine et Pierre, voir Le Roux de Lincy p. 304.

(4) Ceci met d'accord les deux religieux de l'abbaye de St Germain : du Breul, qui écrivait avant 1612, les dit dans le chœur, devant le maître autel ; suivant Dom Bouillard, c'est-à-dire avant 1724, elles se trouvaient dans la chapelle de Saint Casimir, située dans le bas de la croisée, du côté de l'Évangile.

comme à celles qui sont taillées de chacun des côtés de la dite tombe, et à l'entour du timbre de celles qui sont contre le maitre autel de la dite Eglize, sont écrits ces mots :

Portio mea Domine sit in terra viventium.

Les quelles armoiries, le dit Chapuis au dit nom aurait fait peindre au naturel d'icelles par Pierre Baudelot, maitre peintre à Paris, demeurant à la place Maubert, qu'il aurait mené exprès en la dite Eglize, dont et desquelles susdites choses, le dit Chapuis, pour le dit sieur Antoine Grôlier a requis et demandé acte aux dits notaires soussignez qui lui ont octroyé le présent pour lui servir et valoir en temps et lieu. Ce que de raison. Ce fut fait en la dite église S[t] Germain des Prés lez Paris, l'an 1602, le cinquième jour février après midi, et a, le dit Chapuis, signé la minute du présent, demeuré par devers Bontemps, l'un des notaires soussignés

Signé : DEMARQUET ET BONTEMPS.

M. Léopold Delisle signale une addition qui aurait pu trouver place dans le supplément qu'avait promis M. Le Roux de Lincy. A la généalogie qu'il a tirée des archives du Collège héraldique, il sera peut-être bon de joindre un petit discours, composé par un cousin de Jean Grolier, et dans lequel se trouve la première rédation des traditions, fort contestables, qui ont aujourd'hui cours sur l'origine de la famille des Grolier, traditions que M. Le Roux de Lincy a consignées à la première page de son livre. On nous pardonnera d'insérer ici ce morceau, dont la Bibliothèque Nationale possède une ancienne copie dans les papiers de d'Hozier qui ont formé le fonds primitif du Cabinet des titres et généalogies.

« Pour ce que chacune personne désire sçavoir dont est venu la source de leur généalogie, je George Grolier, seigneur de Casault, trésorier de Crémone, en Italie, et greffier du greffe et scel du baillage de Viennois, fils de feu Guillaume Grolier, recever de l'Arbresle, me suis ingéré et ay pris peyne sçavoir dont sont venus et issus mes ancestres et source de la généalogie des Groliers.

« Je trouvé, moy estant en Italie, où j'ay demeuré sept ans, exerçant l'office de trésorier de Crémone, soubz le roy François premier de ce nom, à présent reignant, en la ville de Véronne, estant aux Vénitiens. Il y avoit un gentihomme nommé Bernard Grolier, des plus apparens d'icelle ville, et me monstra, après avoir parlé de plusieurs choses et entendu de ses prédécesseurs, huit instrumens et plusieurs papiers fort anciens, tant des années MCLXII que des années MCLXVIII et IIII^{xx} et I, de quatre frères Groliers qui partirent leurs biens, dont l'un d'iceux quatre frères estoit gouverneur du fils du comte de Gennes, qui à présent se nomme duche. Après la mort de son père, ledit petit comte, à cause des partialitez qui estoient lors en icelle ville de Gennes, demeuroit à Véronne, au logis de sondit gouverneur, nommé Jherome Grolier, et desditz quatre frères, et estant retiré, ledit petit comte à Gennes, après celles partialitez cessées, maria sondit gouverneur Jheromme Grolier à la fille d'un des Grimaldi, grands gentilz hommes dudit Gennes, dont sont sortis entre autres enfans Estienne et Ambroiz Groliers, frères, qui furent capitaines de aucuns gens de guerre soubz les Geneuois, en leur armée, qui menérent en l'armée du roy de France Charles cinquiesme (1), en Languedoc, contre les Albigeois, lesquelz en ce temps estoient ennemis nouvellement lors revoltez et estant contre la foy comme à présent les Luthériens, lesquelles cerrmer obtindrent lors victoire contre iceulx Albigeois, lesquelz estoient plus de deux cens mille hommes, et les François et geneuois n'estoient que douze mille hommes. C'estoit la puissance divine qui y besongna, et fut lors gaignée la cité de Carcassonne et ostée au comte de Thoulouse, qui tenoit le party des Albigeois. Lors furent mises les garnisons audit pays, et mesmement envoya le dit roy Charles partie de son armée et de celle desditz Geneuois en Lionnois, pour quelque querelle qu'il avoit contre le duc de Bourgongne, et furent garnisons assizes à Ance, l'Arbresle et autres lieux circonvoisins de la Bourgongne et Beaujollois, et furent esleux pour capitaines pour partie des gens de guerre desditz Geneuois iceulx deux frères Estienne et Ambroiz Grolier, et demeurèrent en garnison, où Estienne Grolier se maria à une

(1) Il est inutile de relever les grossiers anachronismes dans lesquels tombe Georges Grolier.

des filles de la maison forte de Montmala, dont sont sortis Estienne Groslier, grand père de mon père, Guillaume Grolier, qui a eu deux enfants Estienne et Guillaume Grolier dont sont sortis deux enfans. L'un vint demeurer à Lyon, dont en sont sortis monsieur l'eslu Grolier, à présent, qui est mon cousin remué de germain, cousin de mon père, Guillaume Grolier, qui a esté trésorier de Milan, des guerres et de l'extraordinaire, soubz le roy Louis douziesme dernier décédé ; messire André Grolier, archediacre et chanoine de Vienne ; Eustache Claude Grolier, et le refaicturier de Savigny, tous frères. De l'autre frère est sorty Guillaume Grolier, mon père, et Gabriel Grolier.

« Autre chose n'ay sceu trouver d'icelle généalogie des Groliers, fors que à la rivière de Gennes et à Gennes sont plus grosses maisons des Groliers, qui m'ont dit que leurs prédécesseurs sont sortis de Ottrante, dernière ville d'Allemagne, et de Véronne en Italie, et que autrefois de leurs ancestres sont allez demeurer en Lionnois près Lyon, durant les guerres que les roys de France ont eues en Languedoc, dont ilz furent joyeulx en avoir ung de leurs parens, lorsque le roy Louis dernier décédé, douzième de ce nom, lorsqu'il print par composition la ville de Gennes, en l'année mil cinq cens unze, lequel leur parent estoit maistre Estienne Grolier, trésorier de Milan et des guerres, ensemble de l'extraordinaire, dont mention est faite cy devant, qui estoit père de M. maistre Jehan Grolier, conseiller du roy, à présent trésorier de France.

« Aussy avoient aucuns parents à Bordeaulx des Groliers, lesquelz plusieurs fois les sont allez voir à Gennes. Qui soit ainsy, moy estant à Bordeaulx greffier ordinaire de la grant séneschaussée de Guyenne, laquelle je vendy à un nommé Vasparault, et m'avoit cousté du roy François, à présent reignant, vingt mille livres tournois, je trouvay un qui vint obtenir une sauvegarde, nommé Paulle Grolier, bourgeois de Bourdeaulx. Après l'avoir interrogé, je trouvay que son grand père estoit issu des Groliers de Gennes, et me sceut bien dire qu'il avoit des parens à Lyon et à Larbesle, mesmement ledit trésorier Grolier.

« Autre chose n'ay sceu trouver au vray de cette généalogie des Groliers, et ne desplaise à messieurs de bonne maison et de grand lignaige qu'ils n'ayent grand tort de ce qu'ilz

ne mettent par escrit du temps du lignaige dont ilz sortis. Si j'eusse esté extoriograffe, je eusse prins poyne de sçavoir plus amplement de nos ancestres, et dont vint le fondement de la première source des Groliers. Partant, je prie Nostre Seigneur que par sa grâce vueille que tous ceux quy cy après descendront de cette race des Groliers soyent tous gens de bien et faire telle œuvre envers Nostre Seigneur qu'ilz puissent acquérir la gloire perdurable de Paradis. Amen.

« Extraict de mon grand livre, le XXVIII d'octobre 1532. Signé : GEORGE GROLIER. » (1)

VICOMTE DE GROUCHY.

(1) Bibliothèque de l'École des chartres, 6e série, t. II.

ALFRED DE VIGNY

ET

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE SES POÉSIES

(SUITE)

V

La *Muse française* n'avait pas encore pris fin, lorsque parut le poème qui devait consacrer la réputation d'Alfred de Vigny. Annoncé dans le *Journal général de l'imprimerie* du 24 avril 1824, sous le nº 2163, il parut sous ce titre :

Eloa, | ou | La Sœur des Anges. | Mystère. | Par le Comte Alfred de Vigny, | auteur du Trapiste, etc. | *Paris,* | *Auguste Boulland et Cie, libraire,* | *rue du Battoir, nº 12.* | 1823, *(sic)* in-8 (1).

58 pp. sans le titre et le faux-titre. Plus un f. n. ch. (Notice des principaux ouvrages nouvellement publiés par Ambroise Tardieu et Boulland). Sur le verso du faux-titre : Ambroise Tardieu, éditeur. Imprimerie de Firmin Didot, rue Jacob, nº 24. Sur le titre l'épigraphe qui existe dans les éditions suivantes :

C'est le serpent, dit-elle ; je l'ai écouté et il m'a trompé.
(GENÈSE).

(1) Bibliothèque nat. Inv. Réserve. Y. e. 4992. — *Eloa* avait été annoncée, dans le numéro du 1er avril 1824 de la *Muse française*, par cette note, qui accompagne les *Fragments d'un poème de Suzanne* :

« Après la lecture de ces vers, c'est annoncer une bonne fortune au public littéraire que lui promettre de nouveaux vers du même auteur. Le poème d'*Eloa*, que M. le comte Alfred de Vigny va publier à la librairie de Boulland, rue du Battoir, nº 12, réalisera sans doute tout ce qu'a promis ce poète dont le début fut si plein d'espérance. Nous rendrons compte de cette publication importante pour les lettres. M. le comte Alfred de Vigny est un des écrivains originaux qui caractérisent le plus la physionomie de notre époque. »

L'éditeur, Auguste Boulland, était celui de la *Muse française*.

De tous les poèmes d'Alfred de Vigny, *Eloa* est celui qui, proportionnellement à son étendue, a été le moins modifié. L'auteur lui avait donné dès le début sa forme presque définitive, tant il l'avait porté et muri d'abord dans son esprit. Théophile Gautier, dont le tempérament poétique ressemblait si peu à celui de Vigny, admirait *Eloa* sans réserve, et il en a fait ce magnifique éloge :

« Ce poème, le plus beau, le plus parfait peut-être de la langue française, de Vigny seul eut pu l'écrire, même parmi cette pléiade de grands poètes qui rayonnaient au ciel. Lui seul possédait ces gris nacrés, ces reflets de perle, ces transparences d'opale, ce bleu de clair de lune qui peuvent faire discerner l'immatériel sur le fond blanc de la lumière divine (1). »

Voici les variantes qu'on relève dans l'édition originale :

CHANT I

L'aveugle-né voyait sans pouvoir le comprendre
Le lépreux et le sourd se toucher et s'entendre,

au lieu de :

L'aveugle-né voyait, sans pouvoir le comprendre,

*

Abandonnant sa ville et subissant l'Édit,
Pour accomplir, en tout, ce qu'on avait prédit.

au lieu de :

Abandonnant sa ville et subissant l'édit,
Pour accomplir en tout ce qu'on avait prédit.

*

Lazare qu'il aimait et ne visitait plus,
Vint à mourir, ses jours *étant* tous révolus.

(1) *Moniteur* du 28 sept. 1863. Article reproduit dans l'*Histoire du Romantisme*, Paris, Charpentier, 1874, p. 163.

au lieu de :

Lazare, qu'il aimait et ne visitait plus,
Vint à mourir, ses jours étaient tous révolus.

*

Et comme une merveille, au Ciel même étonnante,
Aux pieds de l'Éternel vous porta rayonnante

au lieu de :

Et, comme une merveille au Ciel même étonnante,
Aux pieds...

*

Et l'Ange apparaissant répondit : Me voilà.

au lieu de :

Et l'ange, apparaissant, répondit...

*

Comme on voit la Comète errante dans les cieux
Fondre au sein de la nuit ses rayons *gracieux* ;

au lieu de :

Fondre au sein de la nuit ses rayons glorieux ;

*

Et les Vierges ses sœurs s'unissant en cortège,

au lieu de :

Et les vierges, ses sœurs, s'unissant en cortège,

*

Un jour... Comment....

sans la parenthèse où, depuis, ont été placés ses six vers à partir de « comment ».

*

Diamant radieux que sur son front vermeil,
Parmi ses cheveux d'or, a posé le Soleil.

au lieu de :

Diamant radieux, que sur son front vermeil,
Parmi ses cheveux d'or a posé le soleil.

*

> Nul Ange n'*osera* vous conter son histoire,
> *Aucun Saint* n'oserait dire une fois son nom. »

au lieu de :

> Nul ange n'oserait...
> Nul ange n'oserait dire une fois son nom. »

*

> Car rien n'y répondait à son âme attendrie ;

ainsi ponctué.

*

> Qui, dans les mêmes temps, se passaient sur la Terre,

ainsi ponctué.

*

> Mais en vain Eloa s'abreuvait *de* son onde,

au lieu de :

> Mais en vain Eloa s'abreuvait dans son onde,

*

> Cependant, seule un jour, leur timide compagne
> Regarde...

ainsi ponctué.

*

> La cuirasse d'azur garnit son jeune cœur ;

ainsi ponctué.

*

> Sur le front du palmiste ou les bras du cyprès.

ainsi ponctué.

*

> C'est ainsi qu'Eloa forte dès sa naissance

ne commence pas un nouvel alinéa.

*

> Comme une garde agile et dont la profondeur
> De l'air que Dieu respire éteint pour nous l'ardeur.

ainsi ponctué.

*

Jamais les purs esprits enfants de la lumière
. . . .
Les Anges de ces lieux redoutent les passages.

terminent cet alinéa, au lieu d'en former deux autres comme aujourd'hui.

*

Qu'au*raient* nouée entre eux les chants et la pitié.

au lieu de :

Qu'aurait nouée...

*

Un front plus pâle, empreint de traces inconnues,
Parmi les fronts sereins des habitants des nues,

ainsi ponctués.

*

S'il arrivait ainsi qu'en *ses* routes nouvelles,

au lieu de :

S'il arrivait ainsi qu'en ces routes nouvelles,

*

CHANT II

Ils fuyaient, revenaient, puis *s'*échappaient encore ;

au lieu de :

Ils fuyaient, revenaient, puis échappaient encore ;

*

Franchit les rocs *moussus*, dans les gouffres s'élance ;

au lieu de :

Franchit les rocs mousseux...

faute typographique évidente.

*

Jusqu'à la neige encor vierge *des* pas humains.

au lieu de :

Jusqu'à la neige encor vierge de pas humains.

*

Un nouvel alinéa commence avec le vers

Comme un cygne endormi qui seul, loin de la rive.

*

Tes soins ne sont-ils pas de surveiller *des* âmes,

au lieu de :

Tes soins ne sont-ils pas de surveiller les âmes.

*

Un nouvel alinéa commence avec le vers

Je suis celui qu'on aime et qu'on ne connaît pas.

*

Dans les *liens* du corps, attraits mystérieux,

au lieu de :

Dans les désirs du corps, attraits mystérieux.

*

Pleut sur les orangers, *les* lilas et le thym,

au lieu de :

Pleut sur les orangers, le lilas et le thym.

*

CHANT III

Mais vous êtes aussi le premier pas du Mal,

au lieu de :

Mais vous êtes aussi le premier pas du mal.

*

Eloa sans parler, disait : Je suis à toi ;
Et l'Ange ténébreux dit tout *haut :* Sois à moi !

au lieu de :

Eloa, sans parler, disait : « je suis à toi ; »
Et l'ange ténébreux dit tout bas : « Sois à moi !

*

Où la crainte toujours siège parmi *des* Dieux,

au lieu de :

Où la crainte toujours siège parmi les Dieux.

*

Les seize vers :

Sois à moi, sois ma sœur...
Il me fut révelé que je pouvais aimer.

forment un alinéa distinct.

*

Ce trouble des regards, grâce de la décence,

au lieu de :

Le troubles des regards...

*

Et son sein et *ses bras* répandirent le jour :

au lieu de :

Et son sein et son bras...

*

Les vingt-huit vers :

Tels retrouvant ses maux...
Si je vous connaissais, ô larmes des humains !

ne forment qu'un alinéa

*

Si *la* céleste main qu'elle eut osé lui tendre,

au lieu de :

Si sa céleste main...

*

Les neuf vers :

En ce moment passa.....
Elle chercha les cieux qu'elle ne voyait plus.

ne forment qu'un alinéa au lieu de deux :

*

Le poème n'est pas daté. (1)

Alfred de Vigny, retenu pendant tous les derniers mois de 1823 dans ses garnisons de Bordeaux et de Pau, ne surveilla sans doute pas l'impression de son œuvre, remise, comme nous l'avons vu, aux soins de Victor Hugo ; mais très probablement, lors de l'apparition du livre à la fin d'avril, il était à Paris qu'il ne quitta que postérieurement au 6 juin. Ce fut dans les Pyrénées que lui revinrent les échos de l'opinion publique sur *Eloa*. Un mois et demi s'était à peine écoulé depuis la mise en vente, que nous le retrouvons à l'extrémité méridionale de la France.

En passage, le 10 juin, à Bordeaux, pour aller rejoindre son régiment à Pau, il visita Edmond Géraud, à sa maison de campagne, *Belle-Allée*, et lui apporta un exemplaire d'*Eloa*. Géraud a noté ainsi cette visite dans son *Journal*, à la date du 12 juin 1824.

« M. de Vigny étant venu me voir en ville et ne m'ayant pas trouvé, a pris le parti... de traverser le pont et de venir à *Belle-Allée*. Lui, Lorrando (2) et le jeune Delprat sont arrivés vers midi. M. de Vigny m'a fait la galanterie de m'apporter

(1) Dans cette édition originale, on trouve écrits avec des majuscules beaucoup de substantifs, tels que : Archanges, Séraphins, Tabernacles, Anges, Nebel, Cinnamone, Mages, Ciel, Vierges, Terre, Colibri, Chaos, Enfer, Insomnie, Reine, Soleils, Aurore, Esprits, Pudeur, Mystére, Univers, Temps, etc.

(2) On trouve dans la 1re édit. des *Poesies* de S. Edmond Géraud, Paris, Nicolle (de l'imprim. de Didot l'aîné), 1810, in-18, six romances de P.-M. Lorrando. Né vers 1784 à Bordeaux, il y mourut le 20 déc. 1844. Chef de division à la préfecture de la Gironde, il avait démissioné en 1830. On a encore de lui l'*Entrée à Bordeaux de Madame, duchesse d'Angoulême, le 5 mars 1815, Bordeaux, Lavigne*, in-4.

son nouveau poème d'*Eloa*, sur lequel il avait écrit ce vers, lequel me semble bien digne d'un poète romantique :

Quoi ! venir de si loin pour trouver votre absence !

Nous avons conduit M. de Vigny, sous nos beaux ombrages du bord de l'eau. C'était un dimanche : la musique se faisait entendre dans la salle de danse, et la foule commençait d'arriver. Je feins de ne connaître que très imparfaitement son poème d'*Eloa*, afin de n'être pas obligé de trop m'expliquer à cet égard ; mais il m'écrit instamment de lui en écrire mon avis, dès que je l'aurai lu, et je le lui promets, en l'assurant qu'au défaut de tout autre mérite, il trouvera du moins dans mes observations une grande bonne foi. — Je reconduis ces messieurs jusqu'à la voiture qui les avait amenés, et qui les attendait près du pont, à la Bastide.

M. de Vigny, dont Gergerès (1), ce matin même, m'avait annoncé l'arrivée à Bordeaux, et avec lequel il avait passé la soirée au spectacle, M. de Vigny va rejoindre son régiment à Pau, le 55e de ligne. » (2)

Avec *Eloa*, apparaît pour la première fois ce titre de *Mystère*, que Vigny a depuis donné encore au *Déluge*. Ce mot, qui n'a en rien ici le sens qu'on lui donne quand il est appliqué à nos pièces du Moyen-Age, semble avoir été emprunté par Alfred de Vigny à lord Byron. Celui-ci venait tout récemment, de publier en 1822, dans le *Libéral*, son admirable poème dramatique, *Heaven and*

(1) J.-B. Gergerès, né en 1791, mort le 26 juillet 1869, avocat et bibliothécaire de la ville de Bordeaux. (Voy. Ed. Féret, *Statistique de la Gironde*, t. III, Bordeaux, 1880.

(2) *Un homme de lettre sous l'Empire* (p. 232). — Voltairien et médiocrement romantique, Géraud goûta d'ailleurs assez peu *Eloa*, et il rapporte plus loin ce quatrain, qui est peut-être de lui : « G... a fait dernièrement l'épigramme suivante sur le nouveau poème de M. de Vigny, intitulé *la Terre punie*.

Le comte de Vigny, cet immortel génie
A dit : Pour l'univers j'écrivis *Eloa* ;
Et quand toute la terre aura lu ces vers-là,
On verra *la terre punie*.

Earth, a Mystery, composé à Ravenne en octobre 1821. Cette supposition paraît d'autant plus vraisemblable que le sujet d'*Eloa* a beaucoup d'analogie avec celui du mystère *le Ciel et la Terre* (1), qui raconte les amours des anges, et auquel son auteur a donné pour épigraphe : *And it came to pass... that the sons of God saw the daughters of men that they were fair, and they took them wives of all which they chose.* (Genèse).

Ceci nous mène à la question de savoir si Alfred de Vigny s'est inspiré, pour le fond du sujet, du poème célèbre de Thomas Moore, *The Loves of Angels, les Amours des Anges*, paru à Londres, chez Longman, en janvier 1823. Cette œuvre du poète anglais, dont cinq éditions données la même année en Angleterre attestent la vogue, eut l'honneur non-seulement de deux éditions en France, l'une dès le mois de février 1823 (*Paris, Amyot,* in-12, impr. de Rignoux ; annoncée dans la *Bibliographie de la France*, n° 700), l'autre au mois d'octobre (*Paris*, *Renouard et J. Didot*, in-8, de l'impr. de J. Didot ; *Bibliograph. de la France,* n° 4241) ; mais encore de deux traductions, la première, anonyme, parue en avril (*Paris*, *Pillet*, in-12, *Bibl. de la Fr.* n° 1640), la seconde, par Mme Louise Belloc, en mai (*Paris, Chasseriau*, in-8, *Bibl. de la Fr.*, n° 2267.) La presse française s'en était beaucoup occupée, et M. Jay, entre autres, lui avait consacré un long article dans le *Mercure du XIXe siècle*, du mois de juin 1823 (t. Ier, p. 441). On pourrait ajouter que ce fut à Saint-Cloud et à Bellevue, pendant un séjour qu'il fit en France de 1821 à la fin de 1822, que Thomas Moore composa ses *Amours des Anges*, qu'il était assez répandu dans le monde littéraire et scienti-

(1) Byron a encore donné le titre de *Mystère* à son drame de *Caïn, a mystery*, composé également à Ravenne, de juillet à septembre 1821, et publié en décembre de la même année.

fique, fréquenté par Denon, Fourier, Langlès, Humbold (1), et qu'il put se rencontrer avec Alfred de Vigny lui-même. Enfin on trouverait quelque analogie entre le caractère d'*Eloa*, si tendre, si aimante, si miséricordieuse, et l'ange Zaraph qui est l'objet du troisième récit du poème anglais :

Love was to his impassion' soul
Not, as with others, a mere part
Of its existence, but the whole —
The very life-breath of his heart!

Cependant, malgré tout cela, nous croyons qu'Alfred de Vigny n'a imité ni le *Ciel et la Terre* de Byron, ni les *Amours des Anges* de Thomas Moore. Comme nous l'écrivions en 1890, à un de nos maîtres qui est aussi notre ami, le décor seul a quelque ressemblance. Combien le fond est différent, la pensée philosophique autre, dans l'œuvre du poète français ! Qu'est-ce qui fait l'originalité, la grandeur de celle-ci — indépendamment de la forme, si parfaite — c'est l'idée d'avoir fait naître *Eloa* d'une larme du Christ, d'avoir personnifié en elle l'ange même de la Pitié, qui se perd pour sauver le misérable suprême, le damné éternel, Satan enfin. Or, rien de semblable dans la passion qui unit aux filles de la terre, les Anges de Byron et de Moore. Le seul point commun entre les trois poètes, c'est un verset de la Genèse, et Vigny, nous l'avons vu, lisait assez la Bible, pour qu'il ait puisé à ce fonds commun sans y avoir été conduit par la lecture des deux écrivains anglais. On pourrait dire qu'à cette époque le sujet était dans l'air, Vigny n'imita pas plus Moore, que celui-ci n'avait imité Byron, bien que les *Amours des Anges* aient été composés après

(1) Voir l'introduction de *The Loves of Angels*, Paris, Galignani, 1842, p. 449.

le *Ciel et la Terre,* et en rivalité tout au moins de librairie (1).

Alfred de Vigny a écrit : « Jamais je ne comptai sur la popularité d'*Eloa*, et je voulais l'imprimer à vingt exemplaires. » Il se trompait, car c'est ce poème qui le fit en 1824 sortir de pair, et prendre le rang qu'il a désormais occupé parmi les poètes contemporains. Depuis, il eut la pensée de lui donner une suite, et elle l'occupa longtemps, sans qu'il ait laissé ou voulu laisser rien de ce nouveau poème qui devait s'appeler *Satan sauvé*. Dans son *Journal* (2), il en a seulement donné le plan et deux fragments. « Il s'agissait, dit M. Ratisbonne, de tirer cet ange déchu de l'enfer, de sauver cette touchante damnée... Et le poète avait imaginé de sauver Satan lui-même par la grâce d'*Eloa*, d'abolir l'enfer par la vertu toute puissante de l'amour et de la pitié. Quel dommage qu'il n'ait point exécuté le poême rêvé ! » (3)

Pour donner une idée des articles critiques dont *Eloa* fut l'objet, lors de son apparition, nous citerons celui paru dans le *Mercure du XIX*e *siècle*, au mois de mai 1825 (t. IX, p. 347). En voici quelques passages :

« Voici un ouvrage plein de beautés et de défauts. Pour qui voudrait le louer sans restriction, il suffirait d'en citer un grand nombre de fragments ; et pour le condamner tout entier, l'analogie du sujet pourrait aussi suffire.... Je n'examine point si l'invention de cette fable a quelque analogie

(1) Même Introduction, p. 450. — Quatorze ans plus tard, en 1838, parut *La Chute d'un Ange*, de Lamartine, et on put croire que l'auteur s'y était inspiré d'*Eloa*. Tout récemment encore M. Brunetière a dit : « Et pour Lamartine même, son aîné, qu'a-t-il fait dans sa *Chute d'un Ange* que de diversifier sans doute, mais aussi que d'étendre jusqu'au chiffre de douze mille vers le sujet d'*Eloa* ? » Cependant la ressemblance est surtout extérieure, de milieu pour ainsi dire.

(2) *Journal d'un poète*, p. 315.

(3) *Idem.*, en note de la p. 315.

avec tel poëme de Moore, ou de Byron ; si, parmi les écrivains français même, un certain Lesage n'avait pas déjà renfermé dans une urne je ne sais quelle divinité qui tient aussi le milieu entre le ciel et l'enfer..... Si le respect ne défendait pas tout examen des choses littéraires, une fois qu'elles sont entrées dans la consécration scholastique, j'oserais peut-être confesser que je ne connais rien de plus bizarre que l'invention de M. de Vigny, si ce n'est telle fable de Milton, telle rêverie de Dante... Je n'ai pas même le temps de remarquer qu'Eloa succombe par l'effet d'un bon sentiment : la pitié. Et cependant c'est là un grave tort de l'auteur. Pourquoi n'a-t-il pas fait plutôt de la vanité l'écueil de la vertu ? Faut-il jamais médire de la pitié, et décourager dans les femmes un sentiment si profitable pour le vainqueur, et qui excuse si bien la victime ? Puisse le poète n'être jamais puni de cet exemple qu'il a osé mettre sous les yeux de nos lectrices !... Maintenant il ne nous reste plus qu'à louer l'exécution de cet ouvrage si original. »

Suivent des citations, de la comparaison du cygne, des « secrètes amours » dans le discours de Lucifer à Eloa. Mais ce qu'il faut noter, c'est l'origine de cette légende d'une larme du Christ. Suivant le critique, elle aurait été relatée dans un petit volume publié en 1647, à Vendôme, par des religieux de cette ville, se prétendant dépositaires de cette relique, qui leur aurait été donnée par le roi Henri Ier, lequel la tenait lui même de l'Empereur grec Michel IV, le Paphlagonien (voir aussi le *Traité des superstitions* de Thiers). L'auteur termine par quelques réserves :

« Mais, ainsi que tous les jeunes poètes de l'école nouvelle, j'entends accuser M. de Vigny d'obscurité. Je ne veux point nier que ce caractère distinctif ne soit empreint chez lui comme chez les autres; j'ajouterai même que cette obscurité est un grave défaut. Il s'agira de savoir maintenant où ce défaut réside..... A quels écrivains ne pardonnera-t-on pas un peu de profondeur et même d'indéfini dans la pensée, si ce n'est aux poètes chargés de rendre l'expression de cette société malade du dix-neuvième siècle, où les droits et

les besoins sont en lutte, où le scepticisme combat les idées véritablement religieuses, tandis que le fanatisme vaincu se relève contre la philosophie, et où la civilisation s'étonne à la fois de ses perfections et de ses infirmités ? »

Cet article signé H. de L., était peut-être de Henri de Latouche, un des collaborateurs du *Mercure*.

Nous rappelerons seulement, sans le reproduire, l'article admiratif que Victor Hugo publia sur *Eloa* dans la *Muse Française* (1) de 1824 (xi° livraison). On sait qu'après sa brouille avec Vigny il l'a étrangement modifié, en l'insérant dans son volume *Littérature et philosophie mêlées*, où il a substitué le *Paradis perdu* à *Eloa*, et Milton à Alfred de Vigny.

VI

Après la disparition de la *Muse Française*, l'organe en quelque sorte officiel de la nouvelle école fut le recueil de vers et de prose qui, au mois de janvier 1823, s'était fondé sous le titre de *Tablettes romantiques*, et qui de 1824 à 1836 parut sous celui d'*Annales romantiques*. Alfred de Vigny, nous l'avons vu, y inséra *la Neige* en 1823 et *Dolorida* en 1825. Pendant les trois années (1824-1827), qui lui restaient encore à passer dans l'armée, allant d'une garnison à une autre, de Bordeaux à Pau, de Ré à Dieppe, etc. ; dans ses courts séjours à Paris, il retrouvait

(1) Tome II, page 279. En voici le passage le plus caractéristique : « Si jamais composition littéraire a profondément porté l'empreinte ineffaçable de la méditation et de l'inspiration, c'est ce poème. Une idée morale qui touche à la fois aux deux natures de l'homme ; une leçon terrible donnée en vers enchanteurs... voilà ce que présente *Eloa*, drame simple et immense, dont tous les ressorts sont des sentiments; table magique qui fait graduellement succéder à toutes les teintes de la lumière toutes les nuances des ténèbres; poëme singulier qui charme et qui effraye. » Voir aussi Biré, *Victor Hugo avant 1830*, p. 818.

maintenant ses amis du cénacle, aux dimanches de Nodier, et aux vendredis de Victor Hugo, qui venaient de commencer, dans cette même année 1824 rue du Cherche-Midi. Le romantisme s'étendait, grandissait, Géraud le reconnaît ainsi, non sans quelque dépit :

« Décidément, ces messieurs font secte, et chaque jour ils comptent un nouvel initié dans leurs mystères. Guiraud nous rencontrant l'autre jour, Soulié et moi, nous annonça qu'ils avaient converti deux ou trois hommes de lettres dans la semaine. Ils tiennent leurs séances rue Cherche-Midi, tous les vendredis soir. Victor Hugo a écrit une lettre à Nodier pour l'engager à y assister. « Nous avons, lui écrivait-il, sabbat romantique tous les vendredis ; venez-y, vous trouverez des farfadets, des esprits et des ombres de toute espèce. » (1)

Alfred de Vigny avait contribué notablement à ces progrès de la nouvelle école. Des journaux jusque là hostiles, s'adoucissaient, accueillaient et même recherchaient les œuvres romantiques. C'est ainsi que Vigny publia en 1825 dans le *Mercure du XIX*e *siècle* (2), une pièce de vers très étendue, qui y était donnée comme un fragment du poème encore inédit *le Déluge*.

LA BEAUTÉ IDÉALE

Aux Mânes de Girodet.

Où donc est la beauté que rêve le poète !
Aucun d'entre les arts n'est son digne interprète,
Et souvent il voudrait, par son rêve égaré,
Confondre ce que Dieu pour l'homme a séparé.
Il voudrait ajouter les sons à la peinture.
A son gré si la Muse imitait la Nature,
Les formes, la pensée et tous les bruits épars

(1) *Journal*, mars et mai 1824, p. 228 et encore 230.

(2) Le Mercure du dix-neuvième siècle, tome XI. *Paris, aux bureaux du Mercure*, rue *Saint-Marc-Faydeau, N° 10, P. Magie, l'aîné, libraire, boulevard des Italiens, n° 10.* 1825, p. 197 (novembre).

Viendraient se rencontrer dans le prisme des arts,
Centre où de l'univers les beautés réunies
Apporteraient au cœur toutes les harmonies,
Les bruits et les couleurs, de la terre et des cieux,
Le charme de l'oreille et le charme des yeux,
Le réveil des oiseaux, la chanson virginale,
La perle et les rayons de l'aube matinale,
La gémissante voix des soupirs de la nuit,
Le nuage égaré sur le torrent conduit,
L'éclair tombant du ciel et sillonnant l'espace
Comme un glaive de Dieu qui passe et qui repasse,
Les cris du voyageur dans la forêt perdu,
L'appel de la clochette en pleurant entendu, (1)
Les mots d'amour mêlés aux vents sifflant sur l'onde,
Et des chastes douleurs l'émotion profonde.
On entendrait ensemble, on verrait d'un coup d'œil
Dans les vapeurs du nord la faiblesse et l'orgueil,
L'orgueil farouche et noir des héros du nuage (2),
Et les blondes beautés qui pleurent dans l'orage ;
Leurs chants s'élèveraient dans les plaines de l'air,
Le bouclier divin tinterait sous le fer,
La harpe et les soupirs des vagues élégies,
Se mêleraient au cri des sanglantes orgies,
Et les hymnes plaintifs des filles du vainqueur
Au rire du guerrier qui sent percer son cœur.
La tragédie en pleurs parlerait dans la nue,
L'homme entendrait les sons d'une langue inconnue,
Semblable aux chants divins des astres de Platon,
Belle plus que les voix d'Homère et de Milton.
Les Dieux s'entretiendraient des malheurs de la terre.
Dans la nuit des forêts le rayon solitaire
Aux lèvres du chasseur en tremblant descendu,
Des mots qui nous diraient tout bas avec mollesse (3)
Ce qu'est l'amour de l'homme au cœur de la déesse.
Devant l'autel ému d'un miracle nouveau,
Sous le feu du génie échappé du ciseau

(1) Atala.
(2) Ossian.
(3) Endymion.

Le marbre palpitant (4) nous dirait si la vie
Est un plus beau festin lorsqu'on nous y convie
A l'âge qui rougit des pudeurs de l'amour,
Qu'à l'âge qui gémit de ne pas voir le jour ;
Et si pour aborder l'existence et sa flamme,
Il vaut mieux en naissant avoir toute son âme.
Mais quels vastes concerts, quels mots, quelles couleurs
D'un monde châtié traceront les douleurs
Et graveront pour nous sur les flots du déluge
La grandeur du coupable et celle de son juge ?
A ce dessin sublime et sur un mont jeté
Manquent le mouvement, les bruits, l'immensité,
Le concert où serait cette scène tracée
Regretterait encor la forme et la pensée,
Et si la poésie essayait des tableaux
Pour suivre le ravage et la marche des eaux,
Seule et sans les couleurs, les voix mélodieuses,
Elle demanderait ses sœurs harmonieuses.
Descends donc, triple lyre, instrument inconnu,
O toi ! qui parmi nous n'est pas encore venu
Et qu'en se consumant invoque le génie,
Sans toi point de beauté, sans toi point d'harmonie ;
Musique, poésie, art pur de Raphaël,
Vous deviendrez un Dieu...., mais sur un seul autel !
Ainsi je lui parlais....

Ce fragment était accompagné de la note suivante :

« Nous empruntons à M. Alfred de Vigny ce morceau d'un poème sur le Déluge. Ce poème est maintenant sous presse. L'auteur a peut-être exprimé ailleurs et dans quelques feuilles politiques, une profession de foi qui n'est pas tout-à-fait la nôtre ; mais le talent n'est-il pas de tous les partis ? Nous le rechercherons partout, excepté sur la route de l'adulation. Nous accueillerons surtout la *Poésie*, pourvu qu'elle ne descende jamais à se mêler aux complaisances ministérielles. Nous sommes trop jaloux de la liberté de penser pour ne pas respecter l'inspiration de la conscience, soit qu'elle vante un

(4) Galatée.

peu trop le pouvoir absolu, comme dans le poème du *Trapiste ;* soit qu'elle incline aux théories républicaines, comme dans les plus belles pages de M. de Châteaubriand. »

Cette pièce, qui n'a jamais été réimprimée depuis, ni même signalée, est doublement précieuse, et par sa valeur littéraire, et par le jour qu'elle jette sur l'origine du poème *le Déluge.* Le tableau célèbre que Girodet exposa sous ce titre au salon de 1806, et qui est, avec l'*Endymion*, son œuvre la plus belle, était dans la pensée de Vigny quand il composa ce poème, tout autant sans doute que le spectacle de l'orage d'Oloron.

En 1826, Alfred de Vigny fit paraître dans les *Annales romantiques* (1), qui étaient passées entre les mains d'Urbain Canel, l'éditeur habituel de romantiques, une de ses plus admisrables œuvres, *le Cor.* Ce poème a changé trois fois de sous-titre : ici, *Ballade,* plus tard, *Conte,* enfin tout simplement *Poème.* Aux pages 90-94 se trouve

Le Cor. Ballade

Roland y est écrit *Rolland.* En voici les variantes :

Dont le front est de glace et *les* pieds de gazons

au lieu de :

Dont le front est de glace et le pied de gazons.

*

Par *le grand* Saint Denis, certes se sont des âmes

au lieu de :

Par monsieur Saint Denis, certes se sont des âmes

(1) Annales | Romantiques ; | Recueil | de morceaux choisis | de littérature contemporaine. | 1826. | *Paris,* | *Urbain Canel, libraire,* | *rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9,* MDCCCXXVI, in-12. (Imprimerie de Rignoux, rue des Francs-Bourgeois-S.-Michel, n° 8), pp. VIII (pour le faux-titre et le titre, la table alphabétique des auteurs, et l'avis) et 400 pp. avec la table générale. Bibl. de l'Arsenal, B. L. 7406ter, et Bibl. Nat. Y. 6131, M. E.

*

ou *les voix étouffées*
Du nain vert Obéron qui parle avec *les fées.*

au lieu de :

ou la voix étouffée
Du nain vert Obéron qui parle avec sa fée.

*

Il *redoute en secret les* trahisons *du Maure.*
Le cor éclate et meurt, *se tait* et *sonne encore*

au lieu de :

Il craint la trahison, et, tandis qu'il y songe,
Le cor éclat et meurt, renait et se prolonge.

*

Pas de date.

(*A suivre*) EUGÈNE ASSE.

LES SATIRES DE BOILEAU

AVEC

UN COMMENTAIRE MANUSCRIT DE LE VERRIER

ET

DES NOTES AUTOGRAPHES DE DESPRÉAUX

Nous avons sous les yeux un très précieux exemplaire des *Satires* de Boileau, ornées d'un commentaire de Le Verrier, annoté ou plutôt revu et corrigé par Despréaux lui-même. L'édition est celle de 1701, in-4 (*Paris, Denys Thierry*), préparée par l'auteur et connue sous le nom d'*édition favorite* ; des feuillets intercalés entre les pages du texte imprimé, de la même dimension, ont reçu le commentaire de Le Verrier, écrit en caractères gros et très lisibles, qui contrastent avec l'écriture fine et un peu anguleuse, d'ailleurs assez nette, du satirique. Tantôt Boileau substitue, entre les lignes ou en marge, ses propres observations à celles de son ami ; tantôt il rature le passage condamné en se contentant de cette courte annotation : « Tout cela n'est point vrai » ou : « Il faut retoucher cela » ; quelquefois, sans donner ses raisons, il biffe le texte de Le Verrier si impitoyablement qu'on n'en peut rien entrevoir. Nous allons décrire cet exemplaire avec un soin scrupuleux, en insistant moins sur le commentaire que sur les corrections de Boileau.

Quelques mots d'abord sur le commentateur. On sait qu'il fut un grand ami du satirique. C'est pour lui que Drevet grava le beau portrait au bas duquel on lisait ces quatre vers :

Au joug de la raison asservissant la rime,
Et, même en imitant, toujours original,
J'ai su dans mes écrits, docte, enjoué, sublime,
Rassembler en moi Perse, Horace et Juvénal.

Il acquit la maison d'Auteuil, en stipulant que Boileau y conserverait une chambre et viendrait souvent l'habiter. On raconte partout que Boileau revint en effet à son ancienne demeure et que, ne trouvant plus dans le jardin un berceau qu'il aimait et qu'Antoine avait abattu par ordre de Le Verrier, il s'écria : « Je ne suis plus maître ici, qu'y viens-je faire ? » et ne reparut plus à Auteuil. L'anecdote n'est-elle pas controuvée ? En tous cas, ce léger mécontentement n'altéra en rien les rapports des deux amis. Dans une préface de quelques lignes qu'il a placée en avant de son commentaire, Le Verrier parle avec émotion de cette liaison ; après avoir rappelé qu'elle commença à Auteuil où il était allé avec « les illustres M. et Mad. Dacier, » il dit : « Nous ne demeurasmes pas longtemps à lier une amitié qui fait un des plus grands plaisirs de ma vie » ; plus tard, il ajoute en marge ces quelques mots : « et qui dura jusqu'à la fin de la sienne, arrivée le 13 d'avril 1711 ». La correspondance de Boileau et de Brossette témoigne de l'intimité de cette liaison (1) ; Despréaux ne manque jamais de partager avec son ami les délicieux fromages envoyés par l'avocat de Lyon et que Le Verrier, fin amateur, mettait au-dessus du parmesan. Il convient peut-être de remarquer ici que Boileau, trop souvent accusé d'hypocondrie et de quelque sécheresse d'âme, sut cependant se concilier les amitiés les plus durables et les plus dévouées, comme celles de Racine, de Le Verrier et de Brossette, amitiés qui

(1) Voir *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette*, publiée par Auguste Laverdet, (Paris, J. Techener, 1858), pp. 189, 191, 192 et suiv.

s'expliqueraient difficilement s'il ne les eût payées d'un peu de retour et s'il n'eût caché, sous une certaine rudesse de dehors, une sensibilité digne de pareilles affections. Disons enfin que Le Verrier se mêlait de faire des vers et qu'il est le premier auteur de la *Plainte contre les Tuileries,* insérée dans les œuvres du satirique. Boileau lui écrit en 1703 à ce sujet : « ... Au reste, j'ai soigneusement relu votre plainte contre les Tuileries ; j'y ai trouvé des vers si bien tournés que franchement en les lisant je n'ai pu me défendre d'un moment de jalousie poétique contre vous ; de sorte qu'en la remaniant j'ai plutôt songé à vous surpasser qu'à vous réformer. C'est cette jalousie qui m'a fait mettre la pièce dans l'état où elle est... Je ne sais, monsieur, si dans tout cela vous reconnaîtrez votre ouvrage, et si vous vous accommoderez des nouvelles pensées que je vous prête... j'ai une espèce de confusion d'avoir, par une molle complaisance pour vous, employé quelques heures à un ouvrage de cette nature, et d'être moi-même tombé dans le ridicule dont j'accuse les autres..... Ce qu'il y a de sûr, c'est que je ne retomberai plus dans une pareille faiblesse... ».

Boileau ne fait que quelques corrections peu importantes à la courte préface de Le Verrier et aux remarques qui la suivent ; la plus intéressante est relative à un péché de jeunesse de l'auteur, une tragédie qu'il avait commencée au collège, lorsqu'il n'était encore qu'en troisième. Voici comment il conte la chose : « Il commença une tragédie dont le sujet estoit pris d'un Roman de chevalerie errante, car en ce temps là il aimoit fort la lecture de ces sortes de livres. Il m'a conté lui même que ce début estoit fort pueril, mais qu'il y avoit pourtant un vers qu'il croioit pouvoir mettre en parallèle avec le plus beau des vers de Boyer, choisi entre plus de quatre vingt mille vers que Boyer a faicts. C'estoit un Roy qui parloit

en se mettant entre trois Géans venus a son secours, qui avoient pris querelle et estoient prests à se battre. Voici le vers :

.... Géans, arrestés vous,
Gardez pour l'ennemy la fureur de vos coups. »

Cette historiette est d'ailleurs racontée, un peu differemment, dans toutes les biographies.

Au bas de la première page du *Discours au Roi*, Boileau indique ainsi l'ordre de ses satires :

1re Damon, ce grand auteur.....
2e Qui frappe l'air, bon dieu.....
3e Muse changeons de style.....
4e Rare et fameux esprit.....
5e D'ou vient cher le Vayer.....
6e La noblesse d'Angeau (*sic*).....
7e Quel sujet inconnu.....
8e C'est à vous mon Esprit.....
9e De tous les animaux.....
10e Enfin bornant le cours.....
11e Oui l'honneur Valincour..... (1)

Malgré cette déclaration expresse, un ordre tout différent a été adopté du vivant même de Boileau, notamment dans cette édition de 1701, revue et approuvée par lui, et a prévalu dans toutes les éditions postérieures.

Nous ne relevons que quelques notes du *Discours au Roi,* celle-ci entre autres, qui fixe la date de cette pièce : « M. Despréaux ne laissa courir ce discours qu'en 1664, mais il n'avoit que vingt quatre ans quand il le fit et il y ajousta quelques vers qui regardoient l'année ou il en donna des copies ». C'est donc à tort que bon nombre de commentateurs regardent ce discours comme *composé* en 1665 ; cette date est celle de la publication définitive ;

(1) La douzième satire, *sur l'équivoque*, ne fut composée qu'en 1705.

mais l'auteur l'avait écrit dès 1661, remanié dans les années suivantes, et il en *donna des copies* dès 1664.

A propos d'un sonnet où Chapelain comparait Louis XIV au soleil, Boileau rectifie légèrement la note de Le Verrier, traite le sonnet « d'assez mauvais » et en cite malicieusement le premier vers :

> Quel astre flamboyant sur notre Parnasse erre !

En regard du vers 121 :

> Fouler aux pieds l'orgueil et du Tage et du Tibre.

Despréaux substitue ces quelques lignes aux explications de Le Verrier : « Dans cet hémistiche l'auteur comprend deux réparations que le Roy se fit faire en 1662 et en 1663, l'une par les Espagnols au sujet de l'insulte que le Baron de Batteville avoit faict au Marquis d'Estrades, ambassadeur de France à Londres, et l'autre par les parents du Pape au sujet de l'affront faict au duc de Créqui dans Rome. Ces histoires sont imprimées en plus d'un livre. Le marquis de la Fuente fut envoyé en France et déclara au nom de son Maître que les ambassadeurs d'Espagne n'entreroient point en concurrence avec ceux de France, et il y eut une colonne eslevée à Rome pour reparation de l'attentat commis contre le duc de Crequy. »

Despréaux se montre peu satisfait du commentaire sur la première satire ; la marge est semée d'observations qui durent chagriner le malheureux Le Verrier : « Il faut retrancher toute cette remarque ou tout est un peu pesamment dit et plein d'anachronismes » ; ou bien : « Il faut raccommoder la narration et faire parler M. Despréaux lui-même » ; ou encore : « Il faut retoucher toute cette remarque que l'on conte tout autrement. » Boileau est assez dur pour deux poètes contemporains, Monmaur et Colletet. Le premier « estoit un parasite tout hérissé de grec, qu'on appeloit a cause de cela Monmaur le Grec

et qui fréquentoit toutes les bonnes tables de Paris sans estre prié. Il parloit mal de tout le monde et surtout des gens de lettres ; cela lui attira un déluge de satires qui furent faictes contre lui et dont une partie a esté imprimée dans les Miscellanea de Ménage. » Et, à propos de de ces deux vers de Dalibray dans *la Métamorphose de Monmaur en marmite :*

> Son collet de pourpoint s'élargit en grand cercle ;
> Son chapeau de docteur s'applatit en couvercle,

Boileau écrit en marge : « Ces deux vers admirables par la rime. » Quant à ce pauvre Colletet, auteur d'une précieuse biographie des poètes de son temps, si malheureusement perdue dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre en 1871 : « C'estoit, dit-il, un poète fort gueux et d'un mérite assés médiocre. Il a pourtant faict quelques pièces passables et n'estoit pas sans génie. Voir Pelisson, Relation de l'Académie. »

Il est quelquefois assez difficile de concilier les notes de Boileau avec les vers qui les ont provoquées. Ainsi, en regard de ces vers et des suivants :

> Que Jaquin vive ici, dont l'adresse funeste
> A plus causé de maux que la guerre et la peste,

Despréaux écrit : « Il a voulu désigner l'illustre Jaquin qu'il ne connoissoit que sur un bruit de Palais où les gens d'affaires surtout alors estoient haïs par excez. Jaquin pourtant estoit un tres honeste homme et qui avait rendu de grands services à l'Estat. »

La satire II étant adressée à Molière, on eût pu attendre des notes qui l'accompagnent quelques détails inédits sur les relations des deux amis. Malheureusement, Boileau est ici trop peu expansif : toutefois il nous apprend que c'est à son frère Puymorin qu'il dut « la

connaissance de cet illustre poète comique », que cette liaison devint plus étroite, grâce à une certaine communauté de goûts et surtout « à leur génie enclin à la satire et à leur degoust pour les impertinences des hommes », enfin que « l'estime mutuelle qu'ils avoient l'un pour l'autre alla toujours en augmentant. » Tout cela est connu ; ceci l'est moins : Le Verrier nous dit : « Encore aujourd'huy l'autheur ne feint pas de dire publiquement qu'il met Molière au-dessus de Corneille et de Racine. » Boileau confirme cette assertion en ajoutant : « La raison qu'il en apporte est que des trois c'est celui qui a le plus attrapé la nature. » Voilà le pendant de la fameuse réponse à Louis XIV, demandant quel était le plus grand poète de son siècle : « Sire, c'est Molière. »

Mais un esprit sublime en vain veut s'élever
A ce degré parfait qu'il tâche de trouver,
Et toujours mécontent de ce qu'il vient de faire,
Il plaît à tout le monde et ne saurait se plaire.

On a raconté, de manières assez diverses et non sans quelques ornements de style, que Molière approuvait hautement ces vers et se les appliquait à lui-même. Boileau dit la chose plus simplement : « Molière fut extrêmement frappé de ces 4 vers la première fois qu'il les entendit et, serrant la main de l'autheur : Voilà, dit-il, une grande vérité et pour moi je vous avoue que je n'ay jamais rien faict dont j'aye esté content. »

Où ne lit-on pas que Boileau faisait volontiers le second vers avant le premier ? *Habemus confitentem reum :* « M. Des Préaux ne se laisse jamais maîtriser par la rime. Il ne songe qu'à penser juste et après cela il faict si bien que la rime s'y trouve. Ayant fait ces deux vers :

Je pourrais aisément, sans génie et sans art,
Dans mes vers recousus mettre en pièces Malherbe,

Il les dit à La Fontaine, qui d'abord s'escria : *Ne Jupiter quidem melius ;* c'estoit son mot. Mais où est la rime à Malherbe ? Et M. Des Préaux lui répondit : Il faudra bien qu'elle se trouve, et le lendemain lui apporta ce vers :

Et transposant cent fois et le nom et le verbe.

La Fontaine, qui avoit un goût admirable, fut si surpris qu'il demeura comme la statue du Festin de Pierre. »

Les notes sur la satire III nous serviront à rectifier deux erreurs généralement accréditées. Dans les anciennes éditions, cette satire est présentée sous forme de dialogue, et les deux interlocuteurs sont indiqués par les lettres A et P. La plupart des commentateurs, Brossette même qui aurait dû être mieux renseigné, prétendent que la première lettre désigne l'auditeur et la seconde le poète. Le Verrier, approuvé par Boileau, est d'un tout autre avis : « Dans cette pièce il y a deux interlocuteurs, le Poète sous la lettre A et une espèce de Broussin sous la lettre P. »

L'autre rectification se rapporte à ces deux vers :

La Pucelle est encore une œuvre bien galante.
Et je ne sais pourquoi je baille en la lisant.

Les commentateurs, y compris Brossette, veulent que ce trait ait été fourni au satirique par un mot de Madame de Longueville. Comme on lisait la Pucelle chez le prince de Condé, tout le monde vantant le poème, la belle frondeuse se serait écriée ingénument : Oui, cela est parfaitement beau, mais il est bien ennuyeux. Il était peu vraisemblable qu'un pareil jugement eût pu être porté à l'Hotel de M. le Prince, où Chapelain était fort goûté et comptait Madame de Longueville au nombre de

ses admiratrices les plus enthousiastes. Boileau nous donne une tout autre version : « Ce qui a donné occasion à l'auteur de mettre ici cette plaisanterie, c'est une naïveté que dit une demoiselle de l'Hostel de Rambouillet, qui avoit entendu la lecture de la Pucelle et à qui on la vantoit fort : Il est vrai, dit-elle, que cela est fort beau, mais cela est bien ennuieux. »

Peu de notes sur le commentaire de la satire IV ; la plus intéressante est celle-ci : « Molière avoit eu dessein de mettre en comédie le sujet de cette satyre et de faire des visionnaires plus naturels que les visionnaires de Des Marests, qui sont tous des extravagans qu'on n'a jamais veus. Il en a mesme donné quelque trait dans son Trissotin ; les Femmes Sçavantes sont de véritables visionnaires. »

Ces deux vers :

> Et combien la Neveu, devant son mariage,
> A de fois au public vendu son P...

sont ainsi annotés : « Cette misérable estoit dans son temps la plus fameuse courtisane de Paris et la plus débordée. Le Duc d'Orléans, oncle du Roy, l'avoit entretenue dans sa première jeunesse, l'emploioit à ses débauches et la promenoit quelquefois la nuict toute nue dans les rues de Paris. » Le même fait est raconté dans les mémoires du Comte de Rochefort (ou plutôt de Sandras de Courtilz), avec une abondance de détails qui ne laisse aucun doute sur les mœurs honteuses de Gaston d'Orléans et de ses courtisans.

Encore une pierre à l'adresse de Chapelain : « Il soutient souvent ses vers par deux épithètes qui sont comme deux échasses », et pour mieux montrer le rôle de ces *échasses,* Boileau dispose ainsi un vers de l'infortuné rimeur :

De ce roc sourcilleux le faiste inébranlable

Le Verrier nous assure, sans que Boileau le contredise aucunement, que la satire V, *sur la noblesse*, devait être d'abord adressée au duc de la Rochefoucauld, mais que « son nom de quatre syllabes fut un obstacle invincible. » Dangeau, de moins vieille souche, mais dont le nom s'accommodait mieux aux nécessités du vers, fut substitué au noble duc. Nous rencontrons, dans les notes de Boileau sur cette satire, une historiette probablement inédite, du moins fort peu connue. « Quelques jours avant le départ du Roy pour la campagne de 1672, l'autheur soupa chez Mlle de Lenclos avec M. de Longueville, M. le Duc de la Rochefoucauld et M. Dangeau ; et comme on y parlait fort de l'ardeur avec laquelle la jeunesse françoise alloit se signaler dans cette guerre, où l'on verroit qui estoit brave, M. Dangeau prit la parole et dit : Pour moi, je prétends faire mon devoir et rien davantage. A quoi Mlle de Lenclos respondit : Je ne doute point que vous ne vous gouverniés fort sagement, mais c'est ce jeune Seigneur, ajouta-t-elle en montrant M. de Longueville, que j'ay bien peur qui ne fasse quelque sottise. Et en effect, il fut tué dans cette campagne là mesme au passage du Rhin. »

On a répété que la satire VI faisait d'abord partie de Ire satire, dont elle ne fut détachée que plus tard. Une courte note de Despréaux nous apprend qu'il en était réellement ainsi et que « l'autheur aiant reconnu qu'un trop long détail des embarras de Paris languissoit, il résolut d'en faire une satire à part. » Le commentaire de

Le Verrier fournit de curieux renseignements sur l'état de la grande ville à cette époque et sur le peu de sécurité qu'on y trouvait, en dépit des louables efforts de la Reynie. Il raconte, entre autres, le fait suivant qui sert de glose à ces trois vers :

> Des filous effrontés, d'un coup de pistolet,
> Ebranlent ma fenêtre et percent mon volet.
> J'entends crier partout : au meurtre, on m'assassine.

« L'autheur qui ne venoit que de sortir du collège, avoit encore les idées fraîches de ce qu'il y avoit veu arriver. Des voleurs avoient accoutumé de se mettre tous les soirs en embuscade sous les fenestres du collège de Beauvais où l'autheur a esté longtemps pensionnaire. Un boursier de ce collège, homme impatient et grand ennemi du vol, ne manquoit pas de faire le guet à son tour, et de se tenir tous les soirs à la fenêtre. Dez qu'il voioit les voleurs, il leur jettoit quelque ordure. Les voleurs, ennuiez de ce manège, epierent le moment que ce boursier sortoit à demy hors de sa fenestre et se panchoit pour les arroser. Ils luy tirerent plusieurs coups de pistolet, et le tuerent. »

Une note de la satire VII prouve que Boileau ne dédaignait pas les éloges des cabarets : « Ce fut, écrit-il, à l'occasion de cette satire que Du Tot, commis de M. Guenegaud, homme de beaucoup d'esprit, mais fort débauché, mena l'auteur chez Chappelle. Ils allèrent ensuite au cabaret de la Croix Blanche, où M. Duranché, alors capitaine aux gardes et frère du Broussin, les vint aussitôt trouver, disant avec sa magnifique voix, en entrant, à la maîtresse de la Croix Blanche : Au moins, Madame, il n'y a plus que moi qui paye. On lut plusieurs fois la satire ; elle fut fort applaudie, bien que les débauchés de la Croix Blanche fussent gens assés chiches de louange. Petit-Val, officier de la Chambre des comptes, estoit aussi de cette partie. C'estoit un homme d'esprit et qui parois-

soit fort doux, mais qui avec son ton radouci sçavoit le mieux dire à ceux à qui il parloit les choses qui pouvoient le plus leur déplaire. Chappelle sçavoit bien le lui reprocher. » Ce cabaret de la Croix Blanche était des plus fréquentés ; dans une mazarinade intitulée : *Discours facétieux et politique en vers burlesques sur toutes les affaires du temps* (Paris, 1649), il est cité parmi les plus renommés de l'époque. Est-ce là que Chapelle emmena un jour Boileau pour écouter ses leçons de morale et l'enivrer ?

On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un recueil.

Le Verrier commente ainsi ce distique : « Montreuil disoit de luy mesme qu'il estoit un des meilleurs savetiers de vers qu'il y eust au monde. Il passoit une partie de son temps à raccommoder les vers des autres poètes. » Boileau rature le passage et écrit en marge : « Je n'ay point ouï dire cela de Montreuil et je ne sache point de vers qu'il ayt raccommodés. Tout ce que je sçay, c'est que les recueils estoient pleins de ses vers. »

A peine quelquefois je me force à les lire,
Pour plaire à quelque ami que charme la Satire,
Qui me flatte peut-être, et d'un air imposteur,
Rit tout haut de l'ouvrage et tout bas de l'auteur.

Selon Le Verrier, Furetière, qui s'était reconnu dans ce portrait, en aurait été mortifié. Boileau dit au contraire : « Il vid bien que c'estoit de lui que j'avois voulu parler, mais cela ne fit que le resjouir. »

La VIII[e] satire nous réserve une double surprise, un plaidoyer de Boileau en faveur de Bussy-Rabutin et une sorte d'amende honorable à l'abbé Cotin. En regard de ces vers :

V. 19 Excellente definitio

Il ne s'agit point
la dispersance — fondée sur l'opinion
Homme qui espe

V. 22 De ses fenest

le Doyen monter

25 · 26 Imitation ~~Parodie~~ d'Horace.
Parmula y nam
V. 27. et 28 Quid simul mun
H. sat. 1

V. 29. ~~Tapi~~. Ces mot est
mais l'energie ici le rend ne
~~ici il est one~~

e la Sagesse, et entierement
enseignoient
Stoïciens qui ~~croyoient~~ que tout
t esclave

l'autheur voyoit tous les jours
degrez du Palais.
v. 33. magni formica laboris &c
lo est
contristat Aquarius annum.

~~dans son origine. mais comme~~
r les mots bas peuvent quelquefois devenir su
~~l deviennent fort beau et fort noble.~~
... dans le 25me Chapitre de

Moi ! j'irais épouser une femme coquette !
J'irais, par ma constance aux affronts endurci,
Me mettre au rang des Saints qu'à célébrés Bussi :

Le Verrier juge très sévèrement l'*Histoire amoureuse des Gaules* : « Ce livre est rempli de faussetez, imité presqu'entièrement de Pétrone et regardé de tous les honnestes gens comme un ouvrage né dans la fureur de médire à quelque prix que ce soit... » Et le reste à l'avenant. Boileau proteste avec énergie : « Je ne voy pas pourquoy vous parlés avec cette amertume du comte de Bussy et surtout de son histoire des Gaules qui à la Morale près est un livre très beau et très estimé. Cela ne faict de rien à ma satire. » Bussy du reste, qui respectait si peu de choses et si peu de gens, fut toujours plein de déférence pour Boileau, dont il craignait peut-être la verve satirique. Dans une lettre au père Rapin (25 août 1672), après avoir parlé de Molière, il ajoute : « Despréaux est encore merveilleux ; personne n'escrit avec plus de pureté ; ses pensées sont fortes et, ce qui m'en plait, toujours vrayes ; il attaque le vice à force ouverte, et Molière plus finement que lui. Mais tous deux ont passé tous les françois qui ont écrit en leur genre. » Boileau, de son côté, faisait grand cas du suffrage de Bussy : on prétendait que le malicieux écrivain avait un peu maltraité l'Épitre sur le passage du Rhin ; Despréaux accueille avec joie un démenti formel : « J'avoue, écrit-il à Bussy, que j'ai été inquiet du bruit qui a couru que vous aviez écrit une lettre par laquelle vous me déchiriez, moi et l'épitre que j'ai écrite au roi sur la campagne de Hollande. Car outre le juste chagrin que j'avois de me voir maltraiter par l'homme du monde que j'estime et que j'admire le plus, j'avois de la peine à digérer le plaisir que cela alloit faire à mes ennemis. Je n'en ai pourtant jamais été bien persuadé. Eh ! le moyen de croire que l'homme de la cour qui a le plus d'esprit pût

entrer dans les intérêts de l'abbé Cotin et se résoudre à avoir raison même avec lui? La lettre que vous avez écrite à M. le comte de Limoges a achevé de me désabuser; et je vois bien que tout ce bruit n'a été qu'un artifice très ridicule de mes très ridicules ennemis. Mais quelque mauvais dessein qu'ils aient eu contre moi, je leur en ai de l'obligation puisque c'est ce qui m'a attiré les paroles obligeantes que vous avez écrites sur mon sujet... » Quelques jours après (30 mai 1673), Bussy rassure pleinement Boileau: «... Je vous dirai seulement que je n'ai rien vu de votre façon que je n'aye trouvé très beau et très naturel et que j'ai remarqué dans vos ouvrages un air d'honnête homme que j'ai encore plus estimé que tout le reste..... » L'année suivante, Madame de Scudéry, veuve du gouverneur de Notre-Dame de la Garde, essaie d'animer Bussy contre Boileau: « Aimez-vous, monsieur, lui écrit-elle, que Despréaux ait nommé votre nom dans une de ses satires? J'ai ouï dire que le Roi avait demandé ce que c'était qu'il vouloit dire à l'endroit où il parle de vous, et qu'on lui répondit d'une manière qui vous auroit fâché, si vous la saviez... » Mais Bussy ne se laisse point émouvoir par cette insinuation, et il termine ainsi sa réponse aux excitations vindicatives de la dame: « Despréaux est un garçon d'esprit et de mérite que j'aime fort. » Malgré tous ces témoignages de mutuelle admiration où se mêlait peut-être quelque crainte, on demeure un peu étonné de voir Bussy si chaudement défendu par Boileau et l'*Histoire amoureuse des Gaules* qualifiée de *livre très beau et très estimé.* Quoi qu'il en soit, ce jugement fait honneur à l'indépendance du satirique: il n'ignorait pas que Louis XIV n'avait jamais pardonné à Bussy les scandales de sa vie, ses médisances et ses calomnies, encore moins les vers sarcastiques sur Mlle de la Vallière; il y avait un certain courage à louer un homme si disgracié.

Quant à Cotin, il semble que Boileau vieilli ait eu quelques remords de l'avoir si cruellement ridiculisé. Supprimant toute une tirade de Le Verrier où, à propos de ces vers et des suivants :

> Et que sert à Cotin la raison qui lui crie ?
> N'écris plus, guéris-toi d'une vaine furie...

le pauvre versificateur est traité de méchant prédicateur et de poète détestable, Boileau l'apprécie avec plus d'indulgence : « L'abbé Cotin estoit un homme qui avoit quelque mérite. Il estoit de l'Académie et a faict quelques sermons qui ont esté imprimés, mais il n'avoit nul talent pour la chaire ; aussi ne se piquoit-il pas d'estre grand prédicateur, mais ce qu'il croioit posséder par excellence, c'estoit la galanterie et la satire. Il a faict plusieurs ouvrages en prose et en vers où l'on ne peut pas dire qu'il n'y ayt point d'esprit, mais qui ne sortent point du médiocre et où il paroist beaucoup de vanité. L'auteur excité par Furtière, avoit mis dans la Satire du festin son nom avec celui de Cassagne et ne croioit pas l'avoir par la fort choqué, parce qu'il ne se piquoit pas fort, comme nous avons dit, d'estre bon Prédicateur. Cependant il prit la cause en vrai Poète et fit une Satire en vers et un discours en prose contre l'auteur, où il lui dit tous les derniers outrages. C'est ce qui a faict que l'auteur a si fort chargé sur lui. Au reste il ne se contenta pas dans ces deux ouvrages d'attaquer l'Auteur de la satire à Molière, mais il attaqua Molière lui-mesme qu'il traita avec le dernier mépris et l'obligea par la à faire les femmes sçavantes. Le sonnet et le madrigal qu'on y tourne en ridicule sont tous deux de l'Abbé Cotin et sont pris de ses œuvres galantes où l'auteur les indiqua à Molière. » Il faut tenir compte à Despréaux de ce tardif repentir ; mais Cotin était mort.

Le Verrier rapproche d'un passage de la satire VIII (v. 91-99), ces quelques vers de l'*Alexandre* de Racine :

Quelle étrange valeur qui, ne cherchant qu'à nuire,
Embrase tout, sitôt qu'elle commence à luire,
Qui n'a que son orgueil pour règle et pour raison,
Qui veut que l'Univers ne soit qu'une prison
Et que, maître absolu de tous tant que nous sommes,
Ses esclaves en nombre égalent tous les hommes !

« Voilà, dit Boileau, presque la mesme pensée qu'ont énoncée deux auteurs, l'un en style comique et l'autre en style héroïque. C'est au lecteur à voir à laquelle il donnera le prix. Mr Despréaux trouva une fois un petit gentillatre qui lui témoigna estre choqué de cet endroit, qui en la personne d'Alexandre attaquoit, disoit-il, tous les braves gens. A quoi M. Despréaux respondit : Il est vrai que M. le Prince devroit estre choqué de cet endroit, mais le mal est que c'est l'endroit de la satire qui lui a plû davantage. »

Citons enfin ce rapide jugement sur les trois satiriques latins : « Horace est un galant homme qui rit toujours et qui dégouste du vice en le tournant en ridicule ; Juvénal est un déclamateur estincelant d'esprit qui combat le vice à force ouverte et qui crie sans cesse après lui ; Perse est un philosophe chagrin, mais plein de sens, qui chastie le vice avec la férule. »

Boileau ne fait aucune observation sur le commentaire des satires IX et X ; pour la XIe, il se borne à rectifier une erreur de Le Verrier, prétendant que « l'autheur avoit commencé cet ouvrage il y a plus de trente ans, c'est-à-dire que dez ce temps la il avoit mis en vers tout son apologue. » Boileau se récrie : « Cela n'est nullement véritable. C'est la satire des femmes que j'avais commencée, c'est-à-dire dont j'avois faict dix ou douze vers trente ans avant que je l'aye achevée. » Pourquoi, sauf cette correction, les trois dernières satires ne nous présentent-elles aucune annotation de Boileau ? Jugea-t-il le texte de Le Verrier irréprochable ? Il est plus probable

qu'il fut empêché par la maladie, par la mort peut-être, de réviser le commentaire de son laborieux ami.

Les extraits que nous avons donnés de ces notes autographes suffisent, croyons-nous, à mettre en lumière le très vif intérêt de cette édition unique des satires. On y trouve, ici la confirmation officielle de renseignements déjà connus, là des rectifications précises, un peu partout des matériaux utiles pour les futurs éditeurs de Despréaux.

Dans la préface qu'il a mise en tête de la Correspondance de Boileau et de Brossette, Jules Janin déplorait la rareté des autographes du satirique : « Hélas ! telle était l'incurie, autour de ce grand homme, et ses parents les plus proches, ses amis les plus intimes s'étaient si cruellement familiarisés avec sa gloire que de tant de pages, écrites de sa main, raturées, corrigées, où chaque parole a son poids, sa valeur et sa forme, où le son même est interrogé avec une oreille délicate, si peu de ces pages sont restées. Où sont elles ? qu'en a-t-on fait ? Elles sont devenues le jouet des vents. A peine écrites, elles ont été dispersées, misérablement, par l'indifférence de celui-ci, par l'ignorance de celui-là. « Nous et nos œuvres, nous sommes voués à la mort, » disait le poète... A plus forte raison, si l'instrument matériel de ces œuvres qui doivent mourir, si ce papier frêle et glorieux, exposé à tant de lâches lacérations, à tant d'injures ; si ces augustes caractères, auxquels la seule postérité donne un prix irrécusable et certain, sont misérablement anéantis par l'incurie et l'ignorance des survivants. »

L'exemplaire que nous venons de révéler au lecteur comble un peu de ces regrettables lacunes. Que ne donnerait-on pas pour avoir une tragédie de Corneille ou de Racine, une comédie de Molière ainsi commentée par l'auteur !

E. DELAPLACE.

FUNÉRAILLES

DE

M. OLGAR THIERRY-POUX

Le 21 juin 1894, s'est éteint à Neuilly-sur-Seine, après une longue et cruelle maladie, M. Olgar Thierry-Poux, conservateur du Département des imprimés à la Bibliothèque nationale. Aux obsèques qui ont eu lieu le 24 du même mois, M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, s'est fait l'interprète des sentiments de ses collègues, de ses collaborateurs et, nous n'hésitons pas à le dire, de tous les bibliophiles et de tous les travailleurs qui ont si souvent mis à contribution la science, le goût et l'obligeance de cet éminent bibliographe.

Pendant plus de trente années, M. Thierry s'est consacré tout entier et sans partage au Département des imprimés, dans lequel il a introduit les plus notables améliorations. Le temps lui a manqué pour exécuter des travaux personnels qui auraient attesté la variété de ses connaissances et l'étendue de son érudition bibliographique. Cependant son nom restera attaché à une publication dont le mérite a été unanimement reconnu en France et à l'étranger ; c'est un volume in-folio intitulé : *Premiers monuments de l'imprimerie en France au XV*e *siècle, publiés par* O. THIERRY-POUX (Paris, Hachette, 1890). On y trouve réunis, classés et commentés tous les exemples qui permettent d'étudier, pièces en main, les

caractères des livres sortis des ateliers typographiques français au xve siècle.

Dans le même ordre d'idées il convient de citer l'édition que M. Thierry a donnée, avec des additions originales très considérables, des Recherches de M. Corrard de Breban sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes (1), ainsi qu'une note très courte, mais très substantielle, relative à l'emploi de la gravure sur bois dans des livres imprimés à Venise de 1469 à 1472 (2).

M. Thierry possédait à fond la théorie et l'histoire de la musique. C'est ainsi qu'il a pu prendre une part très active à la préparation du monument que Mlle Fanny Pelletan a élevé à la gloire de Gluck. Son nom figure à côté de celui de M. Camille Saint-Saëns en tête de l'édition d'Armide, achevée en 1889. Il s'était formé une petite bibliothèque musicale, dont la composition faisait honneur à son goût et à sa curiosité. Il en avait détaché de son vivant les morceaux les plus importants (3), pour en enrichir les collections de la Bibliothèque nationale. Sa veuve n'a pas été moins généreuse : elle a offert à la Bibliothèque nationale une série de partitions et de livres musicaux que M. Thierry avait rassemblés avec amour et dont beaucoup se présentent dans un remarquable état de conservation.

(1) *Recherches sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes...* par M. Corrard de Breban ; *troisième édition revue et considérablement augmentée...* par Olgar Thierry-Poux. Paris, A. Chossonnery, 1873, in-8.

(2) Cette note, lue le 12 septembre 1892 au Congrès de l'Association des Bibliothèques du Royaume uni, à Paris, a été publiée dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1892, p. 476.

(3) Notamment la partition autographe de l'*Alceste* de Gluck. En offrant ce précieux manuscrit à la Bibliothèque nationale, M. Thierry a voulu, par une attention délicate, qu'il fût enregistré comme provenant d'un legs fait par Mlle Pelletan.

Voici maintenant les paroles que M. l'administrateur général de la Bibliothèque nationale a prononcées sur la tombe de son ami :

Messieurs,

Le Département des imprimés de la Bibliothèque Nationale est cruellement éprouvé. Il n'y a pas encore un an, il perdait en Julien Havet un conservateur-adjoint sur lequel il fondait les plus légitimes espérances. Aujourd'hui, c'est le chef même de ce département qui nous est enlevé, au moment où son expérience nous était le plus nécessaire, à un âge qui nous permettait de compter sur lui pour continuer longtemps encore à soutenir le bon renom de la Bibliothèque, en dirigeant, à la satisfaction générale, des services compliqués et délicats, dont il est essentiel de connaître de longue date les moindres détails.

Olgar Thierry-Poux, né à Montauban le 1er avril 1838, avait à peine vingt-deux ans quand il fut attaché, le 5 juin 1860, aux travaux du catalogue des imprimés de la Bibliothèque Nationale. Grâce à une très forte instruction littéraire et scientifique, il avait, dès lors, acquis des connaissances encyclopédiques dont le public a pu souvent apprécier la sûreté et l'étendue. Il y joignait une excellente mémoire, le goût du beau, l'esprit de méthode, l'amour des livres, le désir de les faire servir au progrès des études, en un mot toutes les qualités indispensables au bibliothécaire appelé à concourir à l'administration de notre grand dépôt national.

A peine entré à la Bibliothèque, il s'y fit remarquer par des aptitudes spéciales que ses chefs lui fournirent l'occasion de développer en l'appliquant à des travaux des genres les plus variés. Il accomplit de la façon la plus consciencieuse et avec un égal entrain toutes les besognes qui lui furent alors confiées ; il acquit ainsi, en peu d'années, l'ensemble des connaissances techniques sur lesquelles reposent la science et l'art du bibliothécaire ; il devint bientôt un bibliographe consommé, soucieux à la fois du fond et de la forme des livres, préoccupé d'en assurer la conservation, tout en les mettant avec la plus intelligente libéralité à la disposition des lecteurs ayant intérêt à les consulter.

Ce fut en 1878 qu'après avoir passé par tous les degrés inférieurs de la hiérarchie, il fut désigné pour succéder à son maître et ami M. Ravenel comme conservateur du Département des imprimés. Les quinze années pendant lesquelles il a occupé ce poste ont été fécondes en résultats. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer toutes les améliorations dont il a pris l'initiative et dont il a assuré le succès avec autant de prudence que de fermeté. Qu'il me soit cependant permis de rappeler quelques-unes des mesures prises sous son administration et dont plusieurs sont aujourd'hui tellement passées dans les mœurs qu'on a peine à s'imaginer que l'application en remonte seulement à un très petit nombre d'années. Tel est l'établissement de cette vaste collection de livres de référence, à laquelle les lecteurs ont librement accès dans la salle de travail : cette collection, qui n'existait qu'en germe il y a vingt ans, est une création de M. Thierry; c'est lui qui en a choisi les éléments, lui qui en a combiné l'arrangement, lui qui en a rédigé les catalogues, et il s'apprêtait à lui donner une nouvelle extension quand, après avoir trop longtemps lutté, il se sentit terrassé par un mal implacable. Il convient aussi de rapporter à l'administration de M. Thierry l'adoption d'un système de cotes déterminant d'une façon rigoureuse la place que doit prendre et garder immédiatement tout livre et tout document imprimé qui entre à la Bibliothèque. De même encore l'achèvement d'un inventaire général, susceptible d'être transformé en répertoires variés, répondant à tout ordre de recherches. De même, enfin, la publication de ces bulletins mensuels et la constitution de ces registres, où se retrouvent, par ordre de noms d'auteurs ou de sujets, les titres et les cotes d'environ 180.000 ouvrages ou opuscules arrivés chez nous dans les vingt dernières années.

Ce sont là d'inappréciables bienfaits, dont est redevable à l'activité et au bon vouloir de M. Thierry le public admis à fréquenter la salle de travail du Département des imprimés. Les curieux qui visitent la Bibliothèque Nationale ne lui ont pas de moindres obligations. C'est pour eux qu'il organisa en 1878, dans la Galerie Mazarine, une exposition destinée à faire suivre pas à pas l'histoire de l'impression, de la décoration et de la reliure des livres, depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'à l'époque contemporaine. Rien n'est plus instructif à cet égard que le livret explicatif, qui peut servir

de manuel à qui veut admirer et étudier les chefs-d'œuvre typographiques des divers pays de l'Europe et s'initier aux mystères de la bibliophilie. Tout ce qu'il importe de connaître dans cet ordre d'idées y est exposé avec une méthode rigoureuse, un goût exquis, une simplicité et une propriété d'expressions qui ne laissent rien à désirer. C'est que M. Thierry s'était familiarisé par de longues études avec les monuments eux-mêmes et avec les travaux dont les monuments ont été l'objet en France et à l'étranger. On le vit bien en 1889, quand il composa un recueil où sont réunis, classés et expliqués environ 300 exemples authentiques de livres sortis au xve siècle des différents ateliers français. C'est là un ouvrage vraiment classique, dont le mérite a été constaté par tous les vrais connaisseurs, et qui sert et servira longtemps de base aux études dont les incunables d'origine française peuvent fournir la matière.

La composition de cet ouvrage n'est pas le seul hommage que M. Thierry ait rendu au talent de nos anciens typographes. Il considérait son Département comme un musée où devaient trouver place, au même titre que les œuvres littéraires, historiques ou scient fiques de l'Orient, de l'antiquité classique, du moyen-âge, de la renaissance et des temps modernes, les produits les plus remarquables de l'industrie du livre. Il voulait compléter, dans la mesure du possible, les admirables séries dont Van Praet, au cours de sa longue carrière, avait rassemblé les principaux éléments. Malgré l'exiguité des ressources dont il disposait, il réussit au-delà de toute espérance. C'est ainsi qu'à deux exceptions près il est parvenu à combler toutes les lacunes d'un des groupes les plus précieux: celui des premières impressions exécutées dans chacune des quarante-et-une localités françaises connues aujourd'hui pour avoir possédé au xve siècle des ateliers typographiques.

L'honneur de la Bibliothèque était la principale, on pourrait dire la seule préoccupation de M. Thierry : il n'avait pas de plus grand bonheur que d'en voir les collections s'augmenter et fournir aux travailleurs les meilleurs matériaux et les plus abondantes sources d'information. Que de fois il s'est dépouillé, modestemement et sans mot dire, de morceaux d'élite, qui sont aujourd'hui classés parmi les pièces les plus précieuses de notre série musicale !

Assurément il était fier des trésors dont la garde lui était confiée et dont il augmentait chaque année l'importance ; mais il n'en était pas jaloux. Il voulait uniquement en faire jouir le public. Dévoué corps et âme à l'accomplissement de ses fonctions, il se faisait une loi d'accueillir avec la plus courtoise urbanité tous ceux qui faisaient appel à son savoir et à son expérience. Il s'ingéniait pour leur donner entière satisfaction, sans jamais oublier les mesures de prudence que de sages règlements nous imposent dans l'intérêt général et pour prévenir de désastreux abus. Aussi, ne comptait-il que des amis dans cette société nombreuse et distinguée qui remplit journellement notre salle de travail.

Les collègues et les collaborateurs de tout ordre au milieu desquels s'écoulait sa vie laborieuse avaient encore plus l'occasion d'apprécier son esprit d'équité, son égalité d'humeur, sa justesse de vues, sa noblesse de caractère, son désintéressement et son ardent désir de rendre service et de faire le bien sous toutes les formes. En leur nom, au nom de tous ceux qui de près ou de loin l'ont vu à l'œuvre, je dis, sans crainte d'ête aveuglé par une vieille et profonde amitié, qu'il a courageusement et glorieusement rempli sa tâche, qu'il a bien mérité de la Bibliothèque, de la science et du pays. Puisse le souvenir du bien qu'il a fait, des travaux qu'il a accomplis et des exemples qu'il a donnés adoucir l'amertume d'une aussi cruelle séparation !

Après ce discours, M. Lasserre, député de Tarn-et-Garonne, et M. Herbette, conseiller d'État, au nom des compatriotes et des amis du défunt, ont éloquemment rendu hommage à la noblesse et à la fermeté du caractère de M. Thierry-Poux.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

VICOMTE DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL. — **Les Lundis d'un chercheur. Édition augmentée de nombreux documents fac-similés relatifs aux Œuvres de Théophile Gautier.** *Paris, Calmann-Lévy, éditeur, rue Auber, 3, et boulevard des Italiens, 15, à la librairie nouvelle,* 1894, in-8 de 2 ff., III-362 pp.; et 1 f. de table (1).

L'apparition d'un livre de M. le Vte de Spoelberch de Lovenjoul est toujours nne bonne aubaine pour les amis des lettres qui sont assurés d'y trouver une quantité de documents précieux pour l'histoire littéraire de notre pays au XIXe siècle.

M. de Spoelberch est un passionné de notre littérature; il éprouve, pour certains de nos écrivains, des tendresses toutes particulières qui l'ont (ce dont nous devons nous réjouir) poussé à écrire l'histoire de leurs œuvres jusque dans les détails les plus petits. Est-il besoin de rappeler ici les deux excellents ouvrages qu'il nous a déjà donnés, il y a quelques années, sur Honoré de Balzac et Théophile Gautier, ouvrages qui ont éclairci bien des points obscurs dans l'œuvre de ces deux maitres? Actuellement, M. de Spoelberch prépare une histoire des œuvres de George Sand, à laquelle il travaille depuis longtemps et que le public lettré attend avec une légitime impatience.

Les *Lundis d'un Chercheur* ne sont, suivant l'expression même de l'auteur, que des « entr'actes de travaux beaucoup plus éten-

(1) Cette édition a été tirée à 600 exemplaires sur pap. vergé de Hollande pour M. Deman, libraire à Bruxelles; l'édition ordinaire a paru dans le format in-12 (3 fr. 50).

dus ». Mais ces *entractes* n'en sont pas moins très instructifs pour nous, puisqu'ils révèlent certains détails littéraires que, seul, un chercheur infatigable comme M. de Spoelberch, était à même de découvrir.

M. le V[te] de Spoelberch de Lovenjoul est un travailleur de la bonne école, un *déterreur* de documents absolument hors ligne et un lettré délicat. Toujours à l'affût des renseignements qui intéressent les quelques auteurs, objets de ses magistrales études, quand il est sur une piste, si vague soit-elle, il la suit, en fin limier, avec une persévérance et une ténacité que rien ne rebute et il se garderait bien de l'abandonner, tant qu'il n'a point obtenu le renseignement qu'il désire. Doué d'un flair véritablement remarquable et sûr, il sait chercher, j'ajoute, il sait trouver. Que de petits détails qui à tant d'autres eussent semblé insignifiants, n'a-t-il pas recueillis amassés, classés, sachant bien que, lorsqu'on écrit l'histoire d'un homme ou de son œuvre, il n'y a pas de quantités négligeables. Isolé, tel détail peut être sans valeur ; joint à un autre il prend de l'importance et avec beaucoup d'autres finit souvent par donner la clef de l'énigme demeurée longtemps indéchiffrable. M. de Spoelberch le sait bien ; aussi est-il impossible de dire toutes les richesses que renferment la Bibliothèque et les Archives du boulevard du Régent, à Bruxelles. Combien de documents uniques, manuscrits, lettres autographes, notes diverses, éditions rares ou annotées, etc., que l'on chercherait vainement ailleurs et qui sont méticuleusement et intelligemment classés, dans cette merveilleuse collection, par leur aimable propriétaire à la science et à l'obligeance duquel jamais travailleur sérieux n'a adressé un appel sans être entendu. J'en sais personnellement quelque chose et je suis enchanté de trouver ici une nouvelle occasion de lui exprimer publiquement toute ma bien vive et sincère gratitude.

Cela dit, j'en reviens aux *Lundis d'un Chercheur*.

On aurait pu croire, après les deux gros volumes consacrés à Théophile Gautier, qu'il ne restait plus rien à écrire sur son œuvre. M. le V[te] de Spoeberlch, à mesure qu'il vide son sac, le remplit à nouveau ; son travail n'est jamais définitif à ses yeux, et toujours il amasse, toujours il entasse documents sur documents. L'œuvre de Théophile Gautier, telle qu'il l'a laissée, est déjà très considérable ; mais la brillante imagination du poète l'avait rêvée plus vaste encore, à en juger par tous les projets littéraires non réalisés dont M. de Spoelberch a eu la patience et l'ingéniosité de rechercher les traces sur les couvertures des livres contemporains de Gautier et les annonces des revues auxquelles il collaborait. Des lettres, des

souvenirs d'amis du maître, ont permis à l'éminent bibliographe de reconstituer l'histoire de ces œuvres restées à l'état de projet et de quelques autres ébauchées mais non terminées.

Mademoiselle de Maupin qui ne fit, lors de sa mise en vente, qu'une sensation médiocre, bien qu'elle ait valu à Théophile Gautier l'admiration de l'auteur de la *Comédie humaine*, et qui, depuis, a pris une place capitale dans l'œuvre du maître, est l'objet d'un chapitre du plus haut intérêt.

Quelques pages oubliées d'Alfred de Vigny, accompagnées de notes bibliographiques, des lettres inédites de George Sand, des notes et documents sur la première édition des Œuvres complètes d'Alfred de Musset (édition dite des Amis du poète), la réimpression d'une étude bibliographique sur Baudelaire, publiée en 1872, dont Poulet-Malassis s'était alors indûment attribué la paternité, une page inédite de M. Thiers (arrivée d'un méridional à Paris), datée de septembre 1821, un catalogue des travaux d'Henry Monnier publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Musée des Familles*, le *Charivari*, la *France administrative*, la *Revue du Lyonnais*, etc., etc., et non réimprimés en volume, et enfin une bibliographie très détaillée de l'œuvre de Paul Féval, tels sont les intéressants documents historiques et bibliographiques que nous présentent, sous une forme des plus littéraires, les *Lundis d'un chercheur*.

Je regrette de ne pouvoir m'étendre davantage sur quelques-uns des chapitres de ce livre, dont chaque page apporte, pour ainsi dire, une contribution à l'histoire de la littérature du XIXe siècle et que tous ceux qui s'intéressent aux productions de nos grands écrivains liront avec plaisir et consulteront avec profit.

GEORGES VICAIRE.

THÉOPHILE GAUTIER. — Une Nuit de Cléopâtre, illustrée de vingt-et-une compositions par Paul Avril. Préface par Anatole France. *Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127*, 1894, in-8 de 2 ff., xx-82 pp., et 1 f.

Voici encore un très beau livre, un livre de grand luxe qui vient de paraître à la librairie des Amateurs. Après *Un cœur simple*, ce petit chef-d'œuvre de Flaubert, si merveilleusement illustré par Émile Adan, *Une Nuit de Cléopâtre*, de Théophile Gautier et bientôt, dit-on, *Jean et Jeannette*, du même maître.

On ne saurait reprocher à M. Ferroud de s'endormir sur ses lauriers et de vivre de ses triomphes passés. « Bien faire, faire mieux encore et mieux toujours » telle semble être sa devise que le présent justifie déjà pleinement et que l'avenir, plein de nouvelles promesses, se chargera de consacrer.

La dernière publication de l'éditeur du boulevard Saint-Germain est, en tous points, digne des précédentes; il faut dire que M. Paul Avril, dont les illustrations du *Roi Candaule* ont obtenu un si vif succès, a mis au service d'*Une Nuit de Cléopâtre* toute la finesse et toute la grâce de son charmant talent. Les vingt-et-une compositions qu'il a dessinées et gravées pour l'étincelante nouvelle de Théophile Gautier constituent un véritable régal pour les yeux, et c'est plaisir de lire, dans une aussi luxueuse édition, le texte déjà si captivant de l'écrivain. M. Anatole France a écrit pour *Une Nut de Cléopâtre* une savante préface.

Ajoutons enfin que le livre est imprimé de façon irréprochable par les maîtres-imprimeurs Chamerot et Renouard ; et que les planches sont tirées par Witmann, ce qui veut dire parfaitement tirées.

Une Nuit de Cléopâtre a été imprimée à 500 exemplaires, savoir : 20 exemplaires sur papier du Japon ou grand vélin d'Arches, avec trois états des eaux-fortes pures, eaux-fortes terminées avant la lettre et eaux-fortes avec la lettre, et un motif à l'aquarelle par Paul Avril (nos 1 à 20), à 400 fr. ; 80 exemplaires sur pap. du Japon ou grand vélin d'Arches, avec trois états des eaux-fortes : eaux-fortes pures, eaux-fortes terminées avant et avec la lettre (nos 21 à 100), à 200 fr. ; 100 exemplaires sur papier du Japon ou grand vélin d'Arches, avec deux états des eaux-fortes, avant et avec la lettre (nos 101 à 200), à 120 fr. ; 150 exemplaires sur grand papier vélin d'Arches, avec les eaux-fortes avec la lettre (nos 201 à 250), à 60 fr. ; et 150 exemplaires sur papier vélin d'Arches, avec les eaux-fortes avec la lettre (nos 251 à 500), à 50 fr.

G. V.

MEMENTO

— La Raccolta di Poemetti Italiani della Bibliotheca di Chantilly, descritta dal prof. Emilio Picot. *In Pisa, dalla tipografia del Cav. F. Mariotti, Plazza dei Cavalieri*, 5, 1894, in-8 de 30 pp. et 1 f. blanc.

Extrait de la *Rassegna bibliografica della Letteratura italiana*, 2me année, nos 4 et 5.

Le Recueil dont M. Emile Picot donne, dans cette Revue bibliographique, une minutieuse description contient 50 pièces des plus intéressantes pour l'histoire de la poésie populaire à Venise, vers 1520. Avant de faire partie de la Bibliothèque de Mgr le Duc d'Aumale, il avait appartenu à Bernard de la Monnoye, à Gluc de Saint-Port, à MM. de Chabrol, Richard Heber et Crozet. Vendu 30 fr., en 1749, à la vente de Gluc de Saint-Port, 1260 fr., à celle de M. de Chabrol, en 1829, ce précieux recueil a été adjugé 1050 fr. avec les frais à la vente du libraire Crozet.

— Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Tome neuvième. Table générale des Archives de la Bastille. A.-K. Par Frantz Funck-Brentano, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal. *Paris, librairie Plon, E. Plon, Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, rue Garancière, 10*, 1894, in-8 de 2 ff. et pp. 277 à 633.

Le *Bulletin du Bibliophile* annonçait, en 1892 (p. 171), le premier fascicule de l'inventaire des *Archives de la Bastille*, dressé avec la plus grande conscience par M. Frantz Funck-Brentano ; certes, les documents contenus dans cet ouvrage sont d'une haute importance pour l'histoire sociale de l'ancien régime, mais, jusqu'alors, les recherches y étaient assez longues. Grâce à la table dont M. Funck-Brentano publie aujourd'hui la première partie et qui, lorsqu'elle sera complétée par un troisième et dernier fascicule, ne comprendra pas moins de 60.000 noms, on va pouvoir tirer grand profit de tous ces documents dont la Bibliothèque de l'Arsenal a le dépôt. Cette table sera d'un précieux secours pour tous les travailleurs qui ne manqueront pas d'être reconnaissants à l'infatigable bibliothécaire de leur avoir fourni, aux prix d'un long et patient labeur, une nouvelle et très féconde source d'informations.

— Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte Théodore de Renesse, membre suppléant du Conseil héraldique. *Bruxelles, société belge de librairie (société anonyme), Oscar Schepens, directeur, 16, rue Treurenberg, 16*, 1894, in-8.

Le deuxième fascicule du tome II de ce *Dictionnaire* vient de paraître. Dans un précédent article (*Bulletin du Bibliophile, p. 329*), nous avons signalé l'utilité et l'importance du travail de M. le Comte de Renesse ; nous avons dit combien il était précieux pour les collectionneurs et les travailleurs, il suffit aujourd'hui de renvoyer le lecteur à cet article.

Le fascicule qui vient d'être mis en vente (le 8e de la publication) contient sur le verso de la couverture, la table des fascicules VII et VIII qui permet ainsi de les consulter avec fruit, en attendant la terminaison de l'ouvrage.

— Molière. L'Avare, comédie en cinq actes avec une notice et des notes par Georges Monval, dessin de L. Leloir, gravé à l'eau-forte par Champollion. *Paris, librairie des Bibliophiles*,

E. Flammarion, successeur, rue Racine, 26, près de l'Odéon, MDCCCXCIII, in-12 de 3 ff., x-159 pp. (8 fr.).

— Molière. Monsieur de Pourceaugnac, comédie en trois actes, avec une notice et des notes par Georges Monval. Dessin de L. Leloir, gravé à l'eau-forte par Champollion. *Ibid., id.,* MDCCCXCIV, in-12 de 2 ff. (carton pour *Tartuffe*), 2 ff., XIX-108 pp. (6 fr.).

Ces pièces ont été tirées en plus du pap. ordinaire, à 20 ex. sur pap. du Japon, avec triple épreuve de la gravure, (nos 1 à 20), 25 ex. sur pap. de Chine, avec double épreuve, (nos 21 à 45) et 25 ex. sur pap. Whatman, avec double suite (nos 46 à 70), tous numérotés.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

109. — DAMASCENUS (J.-A. Burgundio Pisano). Manuscrit du XIIIe siècle sur vélin, de 83 ff. à 2 col., lett. rouges et noires, nombr. annotations du temps sur les marges des pages, in-4, ais en bois recouverts de maroq. noir, compart. de fil. et fleurons à froid. **200 fr.**

Réunion de nombreux traités théologiques de saint Jean Damascène, traduits de grec en latin par Burgundio Pisanus, italien du XIIe siècle, dont la science fut très admirée de ses contemporains, comme en témoigne son épitaphe :

Omne quod est natum terris, sub sole locatum,
Hic plene scivit Scibile quidquid erat,
Optimus intepores græcorum fonte refectus,
Plurima Romano contulit eloquio.

On sait quelle fut l'étonnante fécondité de Jean Damascène ; il a laissé un nombre considérable d'écrits théologiques, qui sont loin d'avoir été tous imprimés. L'édition estimée, donnée par Michel Le Quien en 1712 et rééditée en 1860 par les soins de J. P. Migne, laisse de côté une bonne partie de ses ouvrages. Notre manuscrit, qui se recommande par l'autorité du traducteur, pourrait servir très utilement à une nouvelle édition latine du savant théologien ou, tout au moins, combler quelques lacunes des textes imprimés.

---

110. — Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres et des émaux.

Avec plusieurs autres excellens secrets des choses naturelles. Plus un traicté de la marne, fort utile et nécessaire pour ceux qui se mellent de l'agriculture. Le tout dressé par dialogues, esquels sont introduits la théorique et la pratique, par Bernard Palissy. *Paris, Martin le Jeune,* 1580 ; in-8 de 8 ff. prél. 361 ff. chiff. et 11 ff. de table, veau fauve. 50 fr.

Très intéressant ouvrage, ou plutôt série de très intéressants ouvrages de Bernard Palissy. Le titre ci-dessus, malgré sa longueur, ne donne qu'une idée très incomplète des sujets traités par l'illustre potier. Voici la liste totale de ces divers opuscules :

1. *Discours admirable des eaux et fontaines.*
2. *Des métaux et alchimie.*
3. *De l'or potable.*
4. *Du mitridat.*
5. *Des glaces.*
6. *Des diverses formes des sels végétatifs ou génératifs.*
7. *Du sel commun, la manière de le faire...*
8. *Des pierres tant communes que précieuses.*
9. *Des diverses terres d'argille...*
10. *De l'art de terre, de son utilité, des émaux et du feu.*
11. *De la marne, de son utilité...*

On voit quelle étonnante diversité d'études embrassait ce génie encyclopédique, si longtemps méconnu. On ignore généralement que c'est dans le *Discours admirable des eaux et fontaines* qu'est démontrée pour la première fois la pérennité des sources et leur génération par l'infiltration des eaux de pluie ou de neige fondue qui descendent dans l'intérieur de la terre au travers des fentes, jusqu'à ce qu'elles rencontrent *quelque lieu foncé de pierre ou rocher bien contigu :* M. Daubrée, membre de l'Institut, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* (15 juin 1887) constate que l'honneur de cette découverte appartient à Bernard Palissy. On rencontre, dans ce même volume, cette pensée, neuve en 1580 et qui sert aujourd'hui de base à la géologie expérimentale, « qu'il est impossible d'imiter nature en quoi que ce soit, que premièrement l'on ne contemple les effets d'icelle, la prenant pour patron et exemplaire ».

Palissy écrivit ce livre dans sa vieillesse ; il explique, dans sa dédicace à Antoine de Ponts, les raisons qui le déterminent à le publier. Après avoir « gratté la terre l'espace de quarante ans et

fouillé les entrailles d'icelle », il a trouvé « des secrets qui ont esté jusqu'à present inconnuz aux hommes » : Et il ajoute : « Je sçay bien qu'aucuns se moqueront, en disant qu'il est impossible qu'un homme destitué de la Langue Latine puisse avoir intelligence des choses naturelles... Je sçay aussi qu'autres jugeront selon l'extérieur, disant que je ne suis qu'un pauvre artisan et par tels propos voudront faire trouver mauvais mes escrits... Pour couper broche à toutes calomnies et embusches, j'ay dressé un cabinet auquel j'ay mis plusieurs choses admirables et mõstrueuses, que j'ai tiré de la matrice de la terre... »

---

111. — Cinq livres de la manière de nourrir et gouverner les enfans dès leur naissance, par M. Simon de Vallambert, médecin de madame la duchesse de Savoye et de Berry... *A Poitiers, par les de Marnef et Bouchetz frères*, 1565 ; in-4, veau fauve, fil., tr. dor. 30 fr.

Curieux traité des soins que réclame l'enfance, de ses maladies et de leurs remèdes. Voici les titres des cinq livres qui le composent :

I. La manière de bien choisir une nourrice ;

II. L'instruction de la sage-femme des accouchées et de la nourrice, au gouvernement de l'enfant nouveau-né ;

III. La manière de nourrir et gouverner l'enfant avant que le sevrer ;

IV. La manière de nourrir et gouverner l'enfant après qu'il est sevré ;

V. La manière de guarir les maladies des enfans.

L'auteur traite toutes ces questions avec un scrupule consciencieux. On en jugera par les qualités morales qu'il exige d'une nourrice : « Ses mœurs doiuent estre bonnes et louables, femme diligente, alaigre, gracieuse, chaste, sobre, nette, ioyeuse et riante à l'enfant : tardiue à se courroucer, non facile à auoir peur, non soudaine a estre marrie ne troublée. Car ces passions et troublemens corrompent et altèrent la cõplexion de la nourrice, et consequemment son laict. »

En matière médicale, ses principales autorités sont Hippocrate, Galien, Avicenne, Paul d'Ægine, Razis et Haly-Abba. Toutefois Simon de Vallambert se tient soigneusement au courant des pro-

grès de la médecine contemporaine. Le livre est dédié à la « royne mère du roy » (Catherine de Médicis).

Nom gratté sur le titre.

---

112. — INCIPIUNT HYSTORIÆ parve de historiis majoribus abstractœ, etc. MANUSCRIT DU XVe SIÈCLE, sur papier fort, bonne écriture. Gros in-8, rel. du temps, en bois recouvert de peau, avec clous en cuivre. 225 fr.

Provient de la bibliothèque du couvent de Saint-Mathias, hors des murs de Trèves. Il contient :

1° Le décret du concile de Bâle, 17 septembre 1439, sanctionnant le dogme de l'Immaculée Conception ;

2° Extrait de la Historia scholastica de Comestor ;

3° Tabula metrice docens breviter commendare memoriœ contenta in Biblia et numerum capitulorum ; espèce de vers mnémoniques, mots sans suite ni liaison, dont chacun doit indiquer le principal contenu d'un chapitre de l'Écriture, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse ;

4° Un certain nombre de sermons latins, prononcés dans un couvent scolastique ;

5° Une collection d'extraits divers sur les animaux, les vertus, les vices, etc. Il s'y trouve çà et là des anecdotes et des traits de mœurs assez curieux. Ces extraits, suivant la note ajoutée à la fin, furent faits et terminés le 16 janvier 1434 par Chrétien Derfelden, le même qui a écrit presque tout ce qui précède ;

6° A la suite sont ajoutés quelques autres extraits du même genre et quelques sermons, écrits d'une autre main.

---

113. — Congestorium artificiose memorie Joãnis Romberch de Kyrspe. Regularis observantie predicatorie : Omnium de memoria preceptiões aggregatim complectens : opus oĩbus theologis : predicatoribus et confessoribus. Juristis : judicibus procuratoribus : advocatis et notariis : medicis : philosophis. Artiuz liberalium professoribus. Insuper mercatoribus nuntiis et tabellariis pernecessarium. — A la fin : *Vene-*

tiis per Melchiorem Sessam Anno Domini 1533; in-8 goth., fig. sur bois, veau. 40 fr.

Cet ouvrage, nécessaire aux « théologiens, prédicateurs, confesseurs, juristes, juges, procureurs, avocats et notaires, médecins, philosophes » et autres, est un très bizarre traité de mnémotechnie, enrichi de figures explicatives, parmi lesquelles nous signalons d'abord une tête humaine, qui prouve que la craniologie était cultivée longtemps avant Lavater et Gall. Cette tête présente en effet le cerveau mis à nu, avec la localisation des diverses facultés : *fantasia, cogitativa, estimativa, memorativa,* etc. Les chapitres les plus importants sont *illustrés* par des planches plus qu'étranges, destinées à faciliter (?) l'exercice de la mémoire en rattachant à des représentations matérielles les divers objets du souvenir. Ainsi, au chap. *De vivis literarum imaginibus,* on trouve une page remplie de dessins d'animaux, le nom de chacun d'eux commençant par une des lettres de l'alphabet et l'image devant servir à rappeler un certain nombre de mots commençant aussi par cette lettre. Les cas, *simulachra casuum*, sont remémorés par deux figures en pied, *singularis* et *pluralis*, le nominatif étant placé au-dessus de la tête, l'accusatif à la hauteur des épaules, le vocatif au ventre, le génitif dans une main, le datif dans l'autre, enfin l'ablatif sur les genoux. A propos d'une curieuse figure de femme représentant la grammaire : *Imaginaberis,* dit le bon Romperch, *mulierē aliquā grāmaticaz cuius dextrū latas negationē significet et sinistrū affirmativā ponas; dextris eius p̃dicationis, applicationis et continentiæ imagines...*

A la suite : *Fœnix* (sic) *domini Petri Ravennatis memoriæ magistri*, de la même année 1533.

---

114. — Disputation (La) de l'asne contre frère Anselme Turmeda, sur la nature et noblesse des animaux, faite et ordonnée par ledit frère Anselme en la cité de Tunicz, l'an 1417, en laquelle le dit frère Anselme preuve comme les enfans de nostre père Adam sont de plus grande noblesse et dignité, que ne sont tous les autres animaux du mōde, et par plusieurs et vives preuves et raisons. Traduicte de Vulgaire

Hespaignol en lãgue frãçoyse. *A Lyon, chez Jaume Jaqui en rue Thomassin, s. d.;* in-16, fig. sur bois, mar. bleu, dos orné, fil. à comp., dent. int., tr. dor. (*Bauzonnet*). 200 fr.

On peut consulter, sur cette spirituelle facétie, le *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet Le Duc, avec des notes... Chansons, fabliaux, contes en vers et en prose...* (Paris, 1847), p. 123-124, et le *Bulletin du Bibliophile*, XII[e] série, p. 888.

Viollet Le Duc donne de la « Disputation » une rapide analyse qui se termine ainsi : « Mille traits piquants, souvent appuyés de faits, d'anecdotes contemporaines, remplissent cette ingénieuse satire des mœurs, des coutumes et des lois qui nous régissent. Est-ce à cause de son extrême rareté que cet ouvrage n'est pas plus connu ? »

Ap. Briquet, l'auteur de la notice du *Bulletin*, émet la conjecture suivante sur le nom du traducteur anonyme : « L'épitre liminaire a pour suscription : *G. L. à tous ses fidèles amis ;* elle renferme en outre le passage suivant : *Cognoissant les divines et subtiles responses d'un asne, duquel combien qu'il soit animal irraisonnable, je suis quelque peu parent et allié à cause de l'affinité du nom ;* et enfin, elle est signée *Énutrof Ensal ;* ces deux mots, lus à rebours, donnent : *Lasne Fortuné.* Le traducteur se nommait donc Gui ou Guillaume Lasne. » Cette conjecture est adoptée par le *Manuel* de Brunet.

L'âne le prend d'assez haut avec frère Anselme : « Cõbiẽ que ne soiez digne que ie vous responde, toutes fois ne pouuant contredire au tres expres commandement du treshaut et puissant prince nostre sire le Roy, me cõvient (cõme un bõ et loyal subget et serviteur) accõplir et observer cela. » Et, en général, dans tout le cours de la discussion, l'âne a une supériorité très marquée sur son contradicteur. Cependant le lion conclut en faveur du frère Anselme : « Par raison et vraye justice vous avez vaincu et gaigné la question, et nous et tous les uenerables barons de nostre court, accordons uostre opinion estre vraye. C'est asavoir que entre vous filz d'Adam estes de plus grande noblesse et dignité que nous autres animaux et estes de droit noz seigneurs, et nous autres voz vassaux. »

Petites gravures sur bois.

---

115. — SUPPUTATIO annorum mundi, *S. l. n. d.*, (1540); in-8, dem.-rel. vélin. **20 fr.**

Très curieux livre. Le titre ci-dessus est contenu dans un encadrement qui semble copié sur ceux de Denys Janot. Au-dessous de ce titre, ces mots manuscrits : *Canonic. Regular. S^ti Leonis Tullen.* L'auteur serait donc un chanoine régulier de l'Église Saint-Léon de Toul. Au bas de la page du titre : *Est prohibitus in indice Concilii Tridentini in appendice.* On comprend que le Concile de Trente ait interdit ce livre qui contient sur plus d'un point, et notamment sur la fin prochaine du monde, des opinions fort peu orthodoxes.

D'après l'auteur, qui s'appuie, dit-il, sur l'autorité du prophète Élie, le monde ne doit avoir qu'une durée de six mille ans au plus.

Elia propheta.
Sex milibus annorum stabit mundus.
Duobus milibus inane.
Duobus milibus Lex.
Duobus milibus Messiah.
Isti sunt sex dies hebdomadæ coram Deo.
Septimus dies sabbatum æternum est.
Psal. 90. Et. 2. petri. 2.
Mille anni sicut dies unus.

Après cette déclaration catégorique sur la durée du monde, l'anonyme dresse une table chronologique à deux colonnes des principaux évènements depuis la création jusqu'à l'année 1540 après J.-C. Rien n'est étonnant comme l'imperturbable sécurité avec laquelle il assigne des dates *certaines* aux faits des périodes les plus reculées de l'histoire. La constitution de l'Eglise du Diable par le fratricide de Caïn, la naissance d'Enoch, de Mathusalem, de Lamech et autres patriarches sont datées sans la moindre hésitation.

Arrivé à l'année 1540, l'auteur annonce en ces termes la fin imminente de toutes choses : *Hoc anno (1540) numerus annorum Mundi precise est 5500. Quare sperandus est finis mundi. Nam sextus millenarius non complebitur.*

---

116. — LA THERIAQUE FRANÇOISE avec les vertus et proprietez d'icelle selon Galien, mises en vers francois par Pierre Maginet, pharmacien salinois. Et dispensé publiquement à Salins par le dict Maginet & Claude

Thonnercy frères pharmaciens, en l'an 1623. *Lyon, Barthelemy Vincent,* 1623; in-8 de 90 pag. et un ff. non chiff., mar. roug. foncé, tr. dor. (*V[e] Brany*) 45 fr.

Bizarre poème sur les vertus de la thériaque, écrit par un pharmacien de Salins dont les drogues, il faut le souhaiter, valaient mieux que les vers. L'auteur est d'ailleurs plein de son sujet et, avant de célébrer la thériaque en vers, il vante en prose, dans son « Salut à messieurs les pharmaciens », les merveilleuses propriétés de cette panacée, « laquelle est entre nos autres compositions ce qu'est le soleil entre les planètes, le feu entre les élémens, l'or entre les métaux, le cèdre entre les arbres, la grenade entre les fruits, l'aigle entre les oiseaux et le diamant entre les pierreries : et laquelle messieurs les appothicaires de Lyon illustrent et rendent célèbre de jour à autre, par la frequente dispensation qu'ils en font si souvent, et la recherche curieuse qu'ils ont faicte au tour du Lyonnois des vipères approuvées par les plus célèbres médecins de Lyon. »

Après cet échantillon de la prose du pharmacien Salinois, veut-on faire connaissance avec ses vers ?

Si l'humeur corrompu de la dissenterie
Ulcère tes boyaux, si la lienterie
Souille tes intestins, si misérablement
Tu souffres abbatu l'iliaque tourment,
Il consume l'humeur, la desseiche, et encore
Les esprits flattueux subtil il évapore.

. . . .

C'est le remède seur, qui tranquille tempère
La phantasque vapeur de sa chaude cholere,
Et qui ferme la bonde à tout humeur qui peut
Affaiblir nostre corps quand le catharre veut.

Maginet reconnaît, avec une louable modestie, que ses vers sont « rudes et mal polis », mais, dit-il, « ils serviront de facilité aux apprentifs pour apprendre ce qui despend de cette composition ». Le plus étonnant est que cet étrange poète trouve bon nombre d'admirateurs ; on le célèbre en vers français, latins et même grecs ; il est vrai que la plupart de ces panégyristes sont des apothicaires ou des médecins. Que ne peut l'esprit de corps !

---

117. — VOYAGES (Les) avantureux du capitaine Martin de Hoyarsabal, habitant de Cubiburu, contenant les rei-

gles et enseignemens nécessaires à la bonne et seure navigation. Nouvellement reveu & corrigé en cette dernière impression, & augmenté de la déclinaison du soleil. Par aucuns des plus célèbres mathematiciens suivant les observations du renommé Tycho Brahi. *Se vendent à la Rochelle, chez les veuves de Paul et Pierre Yvounet*, 1669; in-8, de 122 p. et 10 ff. n. chiff., mar. roug., tr. dor. 120 fr.

Très curieux livre. C'est moins un récit de voyages qu'un résumé des observations nautiques faites par Hoyarsabal, capitaine basque, sur les côtes d'Europe, du Levant et à Terre-Neuve. L'auteur indique, du reste, avec précision le but et l'utilité de son ouvrage, dans ces quelques lignes placées en tête du volume :

« Au nom de Dieu le Père et le Fils, et du Sainct-Esprit. Ainsi soit-il. Sçaches qu'en ce present livre sont comprises les routes, lieues, sondes, marées, entrées, cognoissances et hauteur. Soit pour le Levant, Espagne, France, Bretagne, Normandie, Picardie, Flandres, Angleterre, Hirlande, Escosse et Terre neufue, tout au long, ainsi qu'il est escrit, pour un chacun maistre et fort propre qui Pilote va sur la mer, pour se garder des lieux dangereux ; et premièrement, pour le Levant tout au long. ».

Suivent des indications très pratiques sur l'ancrage, le sondage, les entrées des ports, les marées, les distances, etc., généralement conçues dans la forme suivante : « Sçaches que si tu veux ancrer dans Tariffe de Levant, ancre devers l'oest de la ville à travers des Sablieres a quinze brasses » ; ou encore : « Gisent le Figuer de Fonterabie et Cabobiezo, noroest et suest quart de nord et su : y a 200 lieues, en cette route tu passeras de Sain 3 ou 4 lieues ; de Figuer à Sain, y a 115 lieues. »

Les pages sur Terre-Neuve sont particulièrement intéressantes et peuvent, aujourd'hui encore fournir de précieux renseignements pour la navigation dans ces parages difficiles. Hoyarsabal indique avec un soin minutieux les caps, les baies, le nombre de brasses accusé par les divers sondages, enfin chaque passe périlleuse, en terminant uniformément par cette sage prescription : « Garde-toi d'elle. »

Il y a de ce livre une traduction en langue basque, *Bayonan*, 1677, extrêmement rare, dout la Bibliothèque nationale possède un exemplaire.

LES ORIGINES

DE

L'IMPRIMERIE A SISTERON

EN PROVENCE

1513

Les Pérégrinations d'un Imprimeur

(1507-1513)

Imprimerie établie à Servoules, commune de Sisteron, pendant la Révolution.

La ville de Sisteron, l'antique *Segestero* de l'Itinéraire d'Antonin, bâtie au pied d'un rocher, à l'entrée de la vallée de la Durance, jadis siège d'un évêché, n'est mentionnée par aucun historien de l'imprimerie. Un bréviaire y fut cependant imprimé en 1513.

Germain, dans sa dissertation sur l'histoire de Saint-Mary, manuscrit écrit en 1736, qui est conservé à la Bibliothèque de la ville d'Aix, dit : « On trouve encore un bréviaire en lettres gothiques dans les archives du vénérable chapitre de la concathédrale de Forcalquier ». Toussaint de Glandevès, évêque de Sisteron, dans une lettre adressée à Peiresc en 1632 (*Correspondance de*

Peiresc, à la Bibliothèque de Carpentras), parle de deux anciens bréviaires, ou du moins il envoie à Peiresc « deux livres marqués ès endroits de l'office des bienheureux Saint-Mary et Tyrse ». Saint Tyrse était le patron du diocèse et spécialement de la cathédrale de Sisteron. Saint Mary était le patron de la ville de Forcalquier et en même temps de sa concathédrale.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir à la Bibliothèque Nationale le bréviaire de Sisteron « en lettres gothiques » comme il est désigné par Germain, parmi les livres de la Réserve sous la cote d'inventaire : B, 6328. Comme ce livre n'a pas encore été signalé par les bibliographes, nous allons en donner une description exacte.

Le volume est de format petit in-8 carré. Il n'a point de titre et commence par le calendrier :

Januarius habet dies xxxi.

Cette première ligne est imprimée en rouge. Le cahier est marqué au bas de la page d'un signe +. Le calendrier occupe 6 feuillets ; une page pour chaque mois. Vient ensuite un feuillet séparé ayant au haut de la page ce titre-courant :

Tabula per totum annum.

et en tête de la première colonne cet intitulé :

℄ Sequũtur regule per to
tum annum.

Le texte du bréviaire commence au feuillet suivant avec la pagination : *folio primo,* dans le coin de la page, au haut, à droite, précédé sur la même ligne du titre-courant :

In primo nocturno.

Le titre de départ se trouve immédiatement au-dessous, à la colonne de gauche :

¶ Jn nomine domini no-
stri iesu christi : et in hono
rem beatissime gloriosissi-
meq; virginis Marie eius
matris. Incipit breuiariū
s'm vsvm et ordinationem
ecclesie cathedralis sista
ricēsis.

Au folio clxvi, on rencontre le légendaire :

Incipit vita sctor. s'm
ↄ suetudinē sistaricen
sis ecclesie.

Cet intitulé est également imprimé en rouge.

Une seconde partie du bréviaire commence au folio cclxxij. Elle est précédée d'un titre-courant imprimé en noir :

Dominica prima in aduētu

qui est suivi de ce libellé imprimé en rouge, en tête de la première colonne :

¶ In nomine domini no-
stri iesu xp̄i : & in honorem
beatissime virginis glorio
se matris eiusdē. Incipit
breuiariū p. totū annū s'm
vsvm ⁊ ordinationē eccl'ie
beate marie cistaricensis.

Le Commun des Saints est placé au folio cccclxxxviij

¶ Incipit cōmune sctōr.

Enfin le bréviaire finit au *verso* du fol. cccccxiij. Le *colophon,* qui est imprimé en rouge, nous donne le lieu d'impression, le nom de l'imprimeur, l'année et le quantième du mois dans lequel il fut achevé :

¶ Explicit breuiarium s'm
vsum sistaricēn. Impressū
sistaricēn . per Magistrū
Thomā de campanis al's
breton . finitumq; die viij.
aprilis. Anno nostre salu-
tis. M.cccccxiij.

Le registre pour le collationnement des cahiers du bréviaire vient après et l'ouvrage se termine par la formule sacramentelle :

DEO GRATIAS.

Le volume composé de 513 feuillets chiffrés, plus 7 feuillets préliminaires non chiffrés, soit 1040 pages en tout, était assez gros pour être partagé en deux tomes et pouvait très bien représenter les « deux livres » que l'évêque Toussaint de Glandevès envoyait à Peiresc en 1632.

L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale est incomplet de six cahiers (AA à FF) et de la moitié d'un septième (GG, feuillets 1, 4, 5 et 8). On a cru à tort pouvoir en faire un *bréviaire Quignonien* (1), en en retranchant certaines parties, et ainsi diminué d'épaisseur, il a été relié anciennement (au XVIII[e] siècle) en un seul volume avec couverture en carton portant au dos ce titre : *Bréviaire de Quignoues (sic)*. Malgré cette lacune, c'est un livre fort précieux, car on n'en connaît pas d'autre exemplaire.

Complétons cette description en disant que ledit bré-

(1) On appelle quignoniens, du nom du cardinal Quignon ou Quignonez, certains bréviaires. « Les bréviaires locaux imprimés à la fin du XV[e] et au commencement du XVI[e] siècle (nous écrit le savant abbé Albanès, historiographe du diocèse de Marseille), sont des livres traditionnels, reproduisant les bréviaires manuscrits de nos églises, tandis que le bréviaire de Quignonez est un bréviaire de fantaisie, composé sur un plan complètement arbitraire, et n'ayant rien de commun avec les bréviaires antérieurs. Le cardinal François Quignonez, espagnol, ancien général des Franciscains, n'avait d'autre but que de faire à nouveau un bréviaire plus court que tous les autres, et n'ayant avec eux aucun rapport, si ce n'est qu'il y avait des psaumes et des leçons. Tout y était bouleversé et il ne pouvait en être autrement, puisque tous les offices y étaient réduits à trois psaumes, toujours les mêmes, chaque semaine et à trois leçons ; presque tout le reste, antiennes, répons, capitules, etc., avait disparu. A part l'oraison, parfois une antienne, une hymne, on n'y trouve, même aux grandes fêtes, à peu près rien de ce qui se trouvait dans les anciens bréviaires. Par conséquent, votre bréviaire de Sisteron et le bréviaire de Quignonez n'ont rien de commun. J'ajoute qu'un bréviaire imprimé en 1513 ne peut être identifié avec un autre d'un système tout différent, dont la première édition est de 1535. »

viaire est imprimé en rouge et noir à 2 colonnes et que les pages pleines ont chacune 34 lignes. Le filigrane du papier, un peu confus et en partie coupé, nous a paru représenter un calice ou une colonne avec piédestal, dénommée roc d'échiquier en terme de blason, surmontée d'une croix.

Nous donnons ci-dessous le fac-simile exact du dernier feuillet qui contient le colophon et le registre des cahiers tous disposés en *quaternions* (par 4 ff. doubles, soit 8 ff. formant les 16 pages de l'in-8), sauf le dernier qui est un *quinternion* (par 5 ff. doubles, soit 10 ff. ou 20 pages).

De sancta clara Fo.ccccxiij.

¶ De sancta clara in primis
vesperis aña. Hace celesti
numine matre fauente vir
gine clara re clara nomine
spreto paterno lumine spre
to natiuo sanguine est in sā
ctorū lumine ac btōrū agmi
ne glīa tibi dñe. ℣. Ora p
nobis btā clara. ℟. Ut di
gni efficiamur. Oratio.
Famulos tuos q̄s dñe
beate virginis tue cla
re votiua natalicia recēsen
tes celestiū gaudiorū sua fa
cias interuentione partici
pes : ⁊ tui vnigeniti cohe
redes. Qui tecum. Ad bñ
dictus aña Nouum sydus
emicuit cādor lucis appa
ruit lux claritatis affuit ce
li splendor emicuit: nā lux
que lucē influit clarā clare
re voluit. ℣. Ora p nobis
beata clara. ℟. Ut digni.
Ad magt aħ. Salue spon
sa dei virgo sacra planta
minorū tu vas mūditie : tu
preuia forma sororū clara
tuis precibus duc nos ad re
gna polorum. ℣. Ora pro
nobis beata clara. ℟. Ut
digni efficiamur pmissio
nibus christi.

¶ Iste hymnus dicitur die
bus dominicis i laudibus.
Ecce iam noctis tenu
atur vmbra lucis au
rora rutilans choruscat: nī
sibus totis rogitemus oēs
cunctipotentem. Ut deus
noster: miseratus omnem
pellat langores tribuat sa
lutem: donet ⁊ nobis pieta
te patris regna polorum.
Prestet hoc nobis.

¶ Explicit breuiarium fm
vsum sistaricen. Impressū
sistaricen. per Magistrum
Thomā de campanis alls
breton. finitumq3 die. xiij.
aprilis. Anno nostre salu
tis. M. ccccxiij.

¶ Registrum.
✠. a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l.
m. n. o. p. q. r. s. t. v. x. y. z.
A. B. C. D. E. F. G. H. I.
K. L. M. N. O. P. Q. R.
S. T. U. X. Y. a a. b b. c c.
d d. e e. f f. g g. h h. i i. k k.
l l. m m. n n. o o. p p. q q.
r r. s s. t t. Oēs sunt quater
ni p̄ter. t t. q̄ est quinternū.

DEO GRATIAS.

Les caractères du Bréviaire de Sisteron, comme on le remarquera, paraissent un peu usés. S'ils ont été employés pour la première fois à Sisteron, ils proviennent d'un ancien matériel d'imprimerie.

D'où venait l'imprimeur qui a exécuté ce *labeur* typographique ? Tel est le problème que nous nous sommes posé et que nous avons été assez heureux pour résoudre.

Il venait d'Avignon, où nous l'avons trouvé exerçant en 1511. Son nom figure à la fin d'un traité de Raymond Lulle, dont voici le titre, en fac-simile, précédé d'une petite image de la Vierge :



**Ars breuis illuminati doctoris: magistri remun-
di lulli: que omnium scientiarum introductorium
dicitur: humano intellectui diuinitus datum.**

Nous donnons également en fac-simile le *colophon* qui se trouve au bas du dernier feuillet (*verso*) :

**Deo dante: diuinum opus ars breuis reuerendissimi magi-
stri Raymundi Lull nuncupatum: Anno millesimo.ccccc.
xi.xv. septembris: per thomam de campanis impressus Aui-
nione ibique fideliter correctum finiuit.**

Le volume, de format pet. in-4, se compose de 24 feuillets non chiffrés, dont les deux derniers entièrement blancs sont divisés en 3 cahiers : A, B et C encartés par 4; impression à longues lignes au nombre de 38 par page. Le filigrane du papier représente un canard ou tout autre oiseau aquatique et un casque ou morion.

L'existence de cet imprimeur nous a été révélée par une note de l'abbé de Massilian parmi ses notes manuscrites, conservées à la Bibliothèque du Musée Calvet, à Avignon, indiquant que l'exemplaire vu par ce chercheur se trouvait, au XVIII[e] siècle, chez M. de Blanchetti. M. le Comte César de Blanchetti, un de ses descendants, propriétaire actuel du livre, a bien voulu, sur notre demande, nous le communiquer. C'est grâce à son obligeance parfaite, dont nous tenons à le remercier, que nous avons pu l'examiner avec le plus grand soin (1). Nous y reviendrons avec plus de détails, lorsque nous traiterons la question de l'imprimerie à Avignon, sur laquelle nous avons dores et déjà, réuni de nombreux matériaux.

« Thomas de Campanis, *alias* Breton », dont nous dirons plus loin le véritable nom, a imprimé encore à Avignon un autre volume. C'est lui qui est l'imprimeur anonyme du texte latin de la première édition des Statuts du Comtat Venaissin, datée du mois de juillet de la même année 1511.

On avait cru jusqu'ici pouvoir attribuer l'impression de ces Statuts à Jean de Channey, un autre imprimeur bien connu d'Avignon.

Pour démontrer cette erreur accréditée parmi les bibliophiles provençaux, quelques détails ne sont pas inutiles.

(1) L'exemplaire possédé actuellement par M. le Comte de Blanchetti est jusqu'ici le seul qui soit connu. Il est dans son état primitif, entièrement non rogné et parfaitement conservé dans un simple portefeuille de carton

Jean de Channey, avant de venir se fixer à Avignon, avait exercé à Lyon. On connaît de lui une *Vie de Jésus-Christ,* datée de Lyon, 1510, in-4, qui figurait à la vente du duc de La Vallière (Paris, 1783, tome I, page 45, n° 150) dont l'édition a été décrite avec détails par Brunet (*Manuel du libraire,* Tome V, col. 1186). Jean de Channey, imprimeur, est taxé à Lyon en 1509 et 1512, d'après les rôles d'imposition conservés aux archives de cette ville. Le premier livre de Jean de Channey qui soit daté d'Avignon est le Bréviaire de Cavaillon (*Breviarium secundum usum sacratissime Cavallicensis ecclesie*), qui fut achevé d'imprimer dans la maison des deux Faucons (*in domo duorum Falconum*), le 25 août 1513. L'abbé de Massilian, dans ses notes sur les imprimeurs d'Avignon, déjà citées, indique, il est vrai, deux opuscules imprimés par lui : « *La manière de enter et planter ès jardins* » et le « *Giroufiier aux dames* », auxquels il donne les dates respectives de 1508 et 1509 qui ont été adoptées par d'autres, notamment par Achard (*Bulletin du Vaucluse,* 1879, page 187). Mais vérification faite, les deux pièces citées ne portent aucune date et celles données par l'abbé de Massilian sont conjecturales et arbitraires.

Ce n'est qu'après le départ de Thomas de Campanis pour Sisteron, où il avait été attiré par l'évêque François de Dinteville qui venait de temps à autre faire des séjours plus ou moins prolongés à Avignon, que Jean de Channey, voyant une place à prendre, présenta requête aux Consuls et au Conseil de ville d'Avignon, pour leur demander permission de s'y établir.

Les étrangers au Comtat étaient soumis à des impôts et à des droits de gabelle assez lourds, dont étaient exempts les habitants d'Avignon, ce qui rendait l'exercice d'un métier ou d'une industrie fort difficile pour ceux qui auraient été tentés d'y venir chercher fortune. Jean de Channey qui était renseigné sur cette situation

particulière demanda, au préalable, exemption de ces charges. Il se réclamait de l'Université et de ses privilèges de franchise, comme suppôt des écoliers et des étudiants en sa qualité d'imprimeur de livres. Nous transcrivons en entier le texte de cette pièce intéressante (1).

A Messieurs les Consuls et Conseils de la ville et cité d'Avignon.

« Mes tres honorés seigneurs,

« Messieurs, tres humble recommandation precedente, votre tres humble serviteur Jehan de Chenay (1), imprimeur et libraire, vous expose comme exerçant son art de empreinte, il a demouré en la cité de Lion, et despuys, considérant la situation de ceste ville, libertés et franchises d'icelle et qu'il y a plusieurs gens de bien et grandement lettrés, il désireroit soi retirer et fere son repaire en ycelle, esperant que ce seroit a l'honneur de Dieu, prouffit de ladite cité et consolation des habitans dicelle, mesmement de gens de doctrine et qui prennent plaisirs à lire livres de diverses facultés.

« Pour ce, ledit Jean de Chennay exposant, vous supplie et requiert que affin qu'il vienne faire sa residence en ceste vostre cité à l'utilité commune et aux fins que dessus, vous plaise vous le recepvoir entre les habitans de ceste ville et affin et ad ce qu'il soit plus enclin et disposé vous servir, vous plaise ordonner et desclairer que dès le jour qu'il arrivera en ceste ville pour y demourer et faire sa residence, œuvres et besognes de son art, comme il a accoutume, il soit et exempté de toutes les charges et subcides de ladite ville en tout et partout comme sont les vrais supposts des escolies et estudiants

(1) M. Achard a, le premier, publié cette pièce dans l'*Union de Vaucluse*, (N° du 17 janvier 1875). Il n'en donne pas la date et dit simplement qu'elle se trouve aux Archives de la Ville. Comme il n'en indique pas la cote et que les archives de la ville d'Avignon étaient inaccessibles il y a quelques années, nous n'avons pu encore en collationner le texte et y ajouter la date précise avec le quantième du jour et du mois, mais nous avons tout lieu de croire qu'elle a été rédigée vers la fin de 1512 ou dans les premiers mois de l'année 1513 au plus tard. — M[lle] Pellechet dans ses excellentes *Notes sur les imprimeurs du Comtat-Venaissin*, Paris, 1888, page 133, *Appendice*), l'a également reproduite, d'après M. Achard.

de l'université de cette ville. Considere que semblables imprimeurs de livres selon la disposition du droit commum et selon les privileges de vostre université sont contenuz entre les privilègies sans qu'ils soient à aucuns subsides. Et en ce faisant vous plaise d'esclairer et ordonner que ledit suppliant pour son bagage et mesnage et ustensilles de maison et aultres quelconques duysans et necessaire à lad. art d'empremerie de quelque matiere, valour ou estime qu'ils soient ou puisse estre, ne luy sera fait aucune demande à l'entrée de ceste ville à raison ou cause du droit des gabelles ou entrées d'ycelle. Semblablement pour le droit d'entrée des huylles et aultres drogues nécessaire à son art, vin, bois et aultres choses nécessaires pour sa famille, ses fammiliers et serviteurs.

« Et affin qu'il puysse plus commodement vous servir, vous plaise aux despens de la ville, luy faire bailler et delivrer environ les estuves d'icelle ville une maison où il puisse habiter lui et ses serviteurs et s'exercer et besogner de lad. art. Et en ce faisant ledit suppliant vous en demourera tousjours obligé et ferez le bien et prouffit de votre cité, car l'honneur d'icelle par moyen de ladite art sera renommé et exhaucé par tout le monde. »

Il résulte de la lecture de ce document que Jean de Channey n'était pas encore venu à Avignon et qu'il n'a pu y imprimer en 1508 et 1509, comme l'avait supposé l'abbé de Massilian et comme on l'avait cru depuis, d'après lui. Il était encore à Lyon en 1517 (1), puisqu'il

(1) M. Achard cherche à expliquer la présence simultanée de Jean de Channey à Avignon et à Lyon de cette façon : « Malgré les obstacles, alors très sérieux, que les grandes distances offraient à franchir, il avait à Lyon un atelier, qui n'était qu'un simple laboratoire d'essais, par lequel il recevait la communication des perfectionnements progressivement introduits dans son industrie. » (*Bulletin hist. et archéolog. de Vaucluse*, 1879, p. 187). Ce système ne tient pas debout ; l'art de l'imprimerie n'en était plus aux tâtonnements du début et était en plein épanouissement industriel. On ne trouve nulle part dans l'histoire de l'imprimerie l'existence d'un fait semblable à celui qui est allégué par M. Achard. Notons en passant que ce dernier fixe à 1533 la dernière limite de l'exercice de Jean de Channey, à Avignon, tandis qu'elle doit être prolongée jusqu'en 1536 au moins, d'après des documents que nous avons en main.

y paye sa taxe, comme nous l'avons rapporté plus haut, et ne pouvait par conséquent exercer à Avignon, en 1511, date à laquelle ont paru les statuts du Comtat Venaissin. A cet argument, nous ajouterons des preuves d'une évidence indiscutable.

Le volume des *Statuta Comitatus Venayssini* est imprimé avec les gros caractères usés dont s'est servi *Thomas de Campanis*, dans le seul livre connu portant son nom comme imprimeur à Avignon. On peut s'en assurer en comparant le titre des *Statuta* que nous reproduisons ci-dessous avec celui de l'*Ars brevis illuminati doctoris magistri Remundi Lulli,* dont nous avons déjà donné un fac-simile, page 458.





Statuta comitatus
venayssini.

Au-dessus de ce titre, on voit à droite les armoiries gravées sur bois de Julien de la Rovère (d'azur au chêne arraché d'or, les branches passées en double sautoir),

ancien légat d'Avignon (1476-1504), depuis pape sous le nom de Jules II (1503-1513). A gauche, on remarque la figure de la Vierge exactement la même que celle qui se trouve en tête de *l'Ars brevis* de Raymond Lulle, reconnaissable à une cassure, dans le coin gauche du filet inférieur et que l'on retrouvera dans les deux impressions. On peut encore comparer les caractères du colophon ci-dessous reproduit des *Statuta* et, après examen, on sera convaincu, comme nous le sommes, de leur identité parfaite qui dénote une origine commune pour ces deux livres.

Impressa fuere presentia statuta in civitate auinion. et extracta a libro statutorum dicti comitatus venaysini existente penes curiam rectoriatus dicte comitatus imprimi facta per honorabiles viros magistrum romanum filioli notarium et universitatis civitatis carpen. secretarium iohannem robaudi et pontium raimondi etiam notarios et dicte curie rectoriatus conscribas. anno a nativitate domini millesimo quingentesimo undecimo et die xv. mensis julii.

Après cette démonstration qui lèvera toute incertitude sur l'attribution des *Statuta* à *Thomas de Campanis* et non à Jean de Channey, il nous reste à donner la description du volume.

Il est imprimé à longues lignes au nombre de 38 par page, comme pour le Raymond Lulle. Les cahiers de format in-4, sont encartés par 4 de A à G inclusivement, ce qui donne 56 feuillets non chiffrés dont le dernier est blanc. Le *colophon* est placé isolément au milieu de l'avant-dernier feuillet (*recto*), et le *verso* du même feuillet est blanc. Sur le dernier feuillet blanc de notre exemplaire qui est entièrement non rogné (comme l'exemplaire

de Raymond Lulle, appartenant à M. de Blanchetti), on remarque l'empreinte laissée en blanc et en relief dans le papier de deux bois. Sur l'un d'eux on voit encore distinctement l'écu aux trois fleurs de lys de France, ce qui semblerait indiquer que *Thomas de Campanis* a pu imprimer d'autres pièces comme des *Ordonnances royales* que nous ne connaissons pas, ou tout au moins que ces bois ont fait partie du matériel qu'il possédait à Avignon. Ces bois avaient été employés comme blocs pour combler le vide des pages blanches dans la forme sous presse. Le filigrane du papier représente un oiseau aquatique comme dans le Raymond Lulle et une tête vue de profil avec un bandeau noué par derrière, marque que l'on rencontre fréquemment dans cette région du Midi.

L'exercice de *Thomas de Campanis* à Avignon n'est pas antérieur à 1511. Comme Jean du Pré, le premier imprimeur d'Avignon, il était venu de Lyon, où nous avons retrouvé ses traces de 1507 à 1510.

Il s'associa avec Jean de Place et publia avec ce dernier les ouvrages suivants :

1° Summa angelica de casibus conscientie Angeli de Clavasio. (In fine) : *Explicit summa angelica de casibus cõscientie per fratrez Angelum de Clauasio compilata, maxima cũ diligeusio reuisa : & fideli studio emendata sicut ipsum opus per se satis attestabit. Lugd'impressa p̄ Johannē de platea & Thomā de cāpanis. Anno domini. M ccccc. vij. Die vero vij octobris.* In-4, gothique de CCCLXXI ff. chiffrés.

2° Sermones dormi secure... *Venundantur Lugduni ab Jacobo Huguetano. (In fine) : Impressi Lugduni per Johannem de Platea et Thomā de Cāpanis anno domini M. ccccc. vij, die vero xxiij mensis decembri finiunt feliciter.* In-4, gothique à 2 col.

3° Questiones cum suis argumētis in oppositum formatis supra euāgelia dominicarum et solennium festiuitatum. Item et casus ɔcientie cum suis cōclusionibus... (*In fine*): *Impressus*

Lugduni per Johãnem de Place et THOMAS DE CLOCHES... *Anno nostre salutis. M. ccccc octauo. Die vero xxij mensis aprilis* (1).

On trouvera ci-dessous le fac-simile de la dernière page et du *colophon* de ce livre dans lequel notre imprimeur est appelé de son vrai nom de DE CLOCHES qu'il traduisit ensuite par *de Campanis*, du latin *campana*, cloche.

Tabula

celebrare.zc.fol.lxviij.
lix. Utrum illa spina quam vincētini tã
q̄ xp̄i sanguine cruētam venerant amplio
ri reuerētia q̄ btã vgo psequēda sit.fo.c.
lx. Utrū aliquid valeat si sacerdos dicat
in absolutione.quicquid boni feceris.sit ti
bi in remissionem peccatorum.fo.lxvi.
lxi. Utrū vnus pfessor possit mutare pe
nitentiam iniunctam ab alio.fo.eod.
lxij. Utrū aliqs in extremis possit face
re veram penitentiam.fo.eodem.
lxiij. Utrum circunstantia tpis sacri pec
catum aggrauet in infinitum: z cōsequen
ter sit necessario confitenda.fo.eo.
lxiiij. Utrum is q̄ in religione intrat a/o
z intentionē pseuerandi in ea vsq3 ad mor
tem si peniteat:possit redire ad seculum z
contrahere matrimonium.fo.lxx.

lxv. Utrum iste contractus liceat siue
locatio siue pignoratio. petrus habēs io
cale valoris aureorum.ccc.z indigēs pecu
nia accipit a titio aureos.ccc.z titius a pe
tro dictum iocale: z hoc pacto vt quotiens
ille restituerit iocale:iste restituat pecuni
as.folio.lxxi.

¶ Explicit liber questionum officialium
z casuum conscientie q̄ perutilis:cum sua
tabula:super dictis questionibus z casib
edita. Impressus Lugduni per Johānem
de place et Thomas de cloches. Ad opus
discreti viri Symonis vincentij.bibliopo
le dicte ciuitatis Lugd. Anno nostre salu
tis. M.ccccc.octauo. Die vero.xxij. mensis
aprilis.

En 1510, nous le trouvons exerçant seul à Lyon. Il imprime pour Hugues Fatot, libraire de Lyon, le livre dont le titre suit :

Doctrinale florum artis notarie. *(In fine :) Impressum habes candidissime lector, doctrinale flor. siue formularium instrumentor. nec non artis notariatus..... Impressum per Thomam de Cãpanis expẽsis vero Hugonis Fatot bibliopola (sic) Lugdunensis anno domini M.ccccc.x.*

In-8, gothique de ciiij ff. chiffrés (2), avec de nombreuses initiales ornées sur fond noir que l'on remarque

(1) Pâques tombant cette année le 22 avril, la date du 23 avril doit être reportée à l'année 1509, selon le comput français, si toutefois il a été suivi par l'imprimeur lyonnais.

(2) Nous ne pouvons donner la collation exacte de ce volume pour les feuillets non chiffrés, le seul exemplaire connu de ce livre qui se conserve

dans ses impressions faites à Lyon et que nous retrouvons notamment dans le Raymond Lulle, imprimé à Avignon en 1511, suivant le spécimen ci-joint :

¶ Deus cum tua gratia: sapientia: z amore incipit ars breuis: que est ymago artis: que sic intitulatur. Deus cuȝ tua summa: prudentia z perfectione incipit ars generalis.



Atio quare facimus istam artem breuem est: vt ars magna facilius sciatur Nã scita ista arte: ars supradicta: et etiã alie artes de facili poterunt addisci: siue sciri. Subiectum huius artis est respõdere de omnibus questionibus. supposito q sciatur: quid dicitur per nomen. ¶ Diuiditur iste liber in tredecim partes: in quas similiter ars magna est diuisa. ¶ Prima pars est de alphabeto. ¶ Secũda de figuris. ¶ Tertia de diffinitionibus. ¶ Quarta de regulis. ¶ Quinta de tabula. ¶ Sexta de euacuatione tertie figure. ¶ Septima de multiplicatione quarte figure. ¶ Octaua de mixtione principiorum et regularum. ¶ Nona de nouem subiectis. ¶ Decima de applicatione ¶ Undecima de questionibus. Duodecima de habituatione. ¶ Tredecima de modo docendi hanc artẽ. ¶ Et primo de prima parte dicimus sic.

Comme nous ne retrouvons pas à Avignon les caractères dont Thomas de Cloches s'est servi à Lyon, nous supposons, qu'il aura repris la suite de l'atelier de Pierre Rohault,

à la Bibliothèque de la ville de Lyon étant incomplet. Il en est de même pour les *Sermones dormi secure*, que nous ne connaissons que par une communication de feu M. Baudrier, président à la Cour de Lyon, bibliophile des plus distingués. L'exemplaire qu'il nous a signalé faisait partie de la bibliothèque d'un établissement religieux de cette ville, qui a été dispersée à la suite des décrets.

Lugduni per Johãnem de Place et THOMAS DE CLOCHES... *Anno nostre salutis. M. ccccc octauo. Die vero xxij mensis aprilis* (1).

On trouvera ci-dessous le fac-simile de la dernière page et du *colophon* de ce livre dans lequel notre imprimeur est appelé de son vrai nom de DE CLOCHES qu'il traduisit ensuite par *de Campanis*, du latin *campana*, cloche.

Tabula

celebrare.&c.fol.lxiiij.
lix. Utrum illa spina quam vincētini tã
q̄ xp̄i sanguine cruētam venerant amplio
ri reuerētia q̄ btā ꝯgo ꝓsequēda sit.fo.c.
lx. Utrū aliquid valeat si sacerdos dicat
in absolutione.quicquid boni feceris sit ti
bi in remissionem peccatorum.fo.lxvi.
lxi. Utrū vnus ꝯfessor possit mutare pe
nitentiam iniunctam ab alio.fo.eod.
lxij. Utrū aliq̄s in extremis possit face/
re veram penitentiam.fo.eodem.
lxiij. Utrum circunstantia tp̄is sacri pec
catum aggrauet in infinitum: & cōsequen/
ter sit necessario confitenda.fo.eo.
lxiiij. Utrum is q̄ in religione intrat a͞io
& intentionē ꝑseuerandi in ea vsq̄ ad mor
tem si peniteat: possit redire ad seculum &
contrahere matrimonium.fo.lxx.

lxv. Utrum iste contractus liceat siue sit
locatio siue pignoratio. petrus habēs io/
cale valoris aureorum.ccc.& indigēs pecu
nia accipit a titio aureos.ccc.& titius a pe
tro dictum iocale: hoc pacto vt quotiens
ille restituerit iocale: iste restituat pecuni
as.folio.lxxi.

¶ Explicit liber questionum officialium
& casuum consciencie q̄ perutilis: cum sua
tabula: super dictis questionibus & casib⁹
edita. Impressus Lugduni per Johānem
de place et Thomas de cloches. Ad opus
discreti viri Symonis vincentij. bibliopo/
le dicte ciuitatis Lugd. Anno nostre salu/
tis. M.ccccc.octauo. Die vero.xxij. mensis
aprilis.

En 1510, nous le trouvons exerçant seul à Lyon. Il imprime pour Hugues Fatot, libraire de Lyon, le livre dont le titre suit :

Doctrinale florum artis notarie. *(In fine :) Impressum habes candidissime lector, doctrinale flor. siue formularium instrumentor. nec non artis notariatus..... Impressum per Thomam de Cãpanis expẽsis vero Hugonis Fatot bibliopola (sic) Lugdunensis anno domini M.ccccc.x.*

In-8, gothique de ciiij ff. chiffrés (2), avec de nombreuses initiales ornées sur fond noir que l'on remarque

(1) Pâques tombant cette année le 22 avril, la date du 23 avril doit être reportée à l'année 1509, selon le comput français, si toutefois il a été suivi par l'imprimeur lyonnais.

(2) Nous ne pouvons donner la collation exacte de ce volume pour les feuillets non chiffrés, le seul exemplaire connu de ce livre qui se conserve

dans ses impressions faites à Lyon et que nous retrouvons notamment dans le Raymond Lulle, imprimé à Avignon en 1511, suivant le spécimen ci-joint :

¶ Deus cũ tua gratia: sapientia: et amore incipit ars breuis: que est ymago artis: que sic intitulatur. Deus cum tua summa: prudentia et perfectione incipit ars generalis.



atio quare facimus istam artem breuem est: vt ars magna facilius sciatur. Nã scita ista arte: ars supradicta: et etiã alie artes de facili poterunt addisci: siue sciri. Subiectum huius artis est respõdere de omnibus questionibus, supposito q sciatur: quid dicitur per nomen.
¶ Diuiditur iste liber in tredecim partes: in quas similiter ars magna est diuisa. ¶ Prima pars est de alphabeto. ¶ Secũda de figuris. ¶ Tertia de diffinitiõibus. ¶ Quarta de regulis. ¶ Quinta de tabula. ¶ Sexta de euacuatione tertie figure. ¶ Septima de multiplicatione quarte figure. ¶ Octaua de mixtione principiorum et regularum. ¶ Nona de nouem subiectis. ¶ Decima de applicatione ¶ Undecima de questionibus. Duodecima de habituatione. ¶ Tredecima de modo docendi hanc artem. ¶ Et primo de prima parte dicimus sic.

Comme nous ne retrouvons pas à Avignon les caractères dont Thomas de Cloches s'est servi à Lyon, nous supposons, qu'il aura repris la suite de l'atelier de Pierre Rohault,

à la Bibliothèque de la ville de Lyon étant incomplet. Il en est de même pour les *Sermones dormi secure*, que nous ne connaissons que par une communication de feu M. Baudrier, président à la Cour de Lyon, bibliophile des plus distingués. L'exemplaire qu'il nous a signalé faisait partie de la bibliothèque d'un établissement religieux de cette ville, qui a été dispersée à la suite des décrets.

ancien légat d'Avignon (1476-1504), depuis pape sous le nom de Jules II (1503-1513). A gauche, on remarque la figure de la Vierge exactement la même que celle qui se trouve en tête de *l'Ars brevis* de Raymond Lulle, reconnaissable à une cassure, dans le coin gauche du filet inférieur et que l'on retrouvera dans les deux impressions. On peut encore comparer les caractères du colophon ci-dessous reproduit des *Statuta* et, après examen, on sera convaincu, comme nous le sommes, de leur identité parfaite qui dénote une origine commune pour ces deux livres.

Impressa fuere presentia statuta in civitate avinion. & extracta a li-
bro statutorum dicti comitatus venaysini existente penes curiam
rectoriatus dicte comitatus imprimi facta per honorabiles vi-
ros magistrum romanum filioli notarium & universitatis civi-
tatis carpen. secretarium iohannem robaudi & pontium raimon-
di etiam notarios & dicte curie rectoriatus conscribas. an-
no a nativitate domini millesimo quingentesimo undeci-
mo & die xv. mensis julii.

Après cette démonstration qui lèvera toute incertitude sur l'attribution des *Statuta* à *Thomas de Campanis* et non à Jean de Channey, il nous reste à donner la description du volume.

Il est imprimé à longues lignes au nombre de 38 par page, comme pour le Raymond Lulle. Les cahiers de format in-4, sont encartés par 4 de A à G inclusivement, ce qui donne 56 feuillets non chiffrés dont le dernier est blanc. Le *colophon* est placé isolément au milieu de l'avant-dernier feuillet (*recto*), et le *verso* du même feuillet est blanc. Sur le dernier feuillet blanc de notre exemplaire qui est entièrement non rogné (comme l'exemplaire

de Raymond Lulle, appartenant à M. de Blanchetti), on remarque l'empreinte laissée en blanc et en relief dans le papier de deux bois. Sur l'un d'eux on voit encore distinctement l'écu aux trois fleurs de lys de France, ce qui semblerait indiquer que *Thomas de Campanis* a pu imprimer d'autres pièces comme des *Ordonnances royales* que nous ne connaissons pas, ou tout au moins que ces bois ont fait partie du matériel qu'il possédait à Avignon. Ces bois avaient été employés comme blocs pour combler le vide des pages blanches dans la forme sous presse. Le filigrane du papier représente un oiseau aquatique comme dans le Raymond Lulle et une tête vue de profil avec un bandeau noué par derrière, marque que l'on rencontre fréquemment dans cette région du Midi.

L'exercice de *Thomas de Campanis* à Avignon n'est pas antérieur à 1511. Comme Jean du Pré, le premier imprimeur d'Avignon, il était venu de Lyon, où nous avons retrouvé ses traces de 1507 à 1510.

Il s'associa avec Jean de Place et publia avec ce dernier les ouvrages suivants :

1° Summa angelica de casibus conscientie Angeli de Clavasio. (In fine) : *Explicit summa angelica de casibus cõscientie per fratrez Angelum de Clauasio compilata, maxima cũ diligeusio reuisa : & fideli studio emendata sicut ipsum opus per se satis attestabit. Lugd'impressa p̃ Johannẽ de platea & Thomã de cãpanis. Anno domini. M ccccc. vij. Die vero vij octobris.* In-4, gothique de CCCLXXI ff. chiffrés.

2° Sermones dormi secure... *Venundantur Lugduni ab Jacobo Huguetano. (In fine) : Impressi Lugduni per Johannem de Platea et Thomã de Cãpanis anno domini M. ccccc. vij, die vero xxiij mensis decembri finiunt feliciter.* In-4, gothique à 2 col.

3° Questiones cum suis argumẽtis in oppositum formatis supra euãgelia dominicarum et solennium festiuitatum. Item et casus ↄcientie cum suis cõclusionibus... (*In fine*): *Impressus*

Lugduni per Johãnem de Place et THOMAS DE CLOCHES... *Anno nostre salutis. M. ccccc octauo. Die vero xxij mensis aprilis* (1).

On trouvera ci-dessous le fac-simile de la dernière page et du *colophon* de ce livre dans lequel notre imprimeur est appelé de son vrai nom de DE CLOCHES qu'il traduisit ensuite par *de Campanis*, du latin *campana*, cloche.

Tabula

celebrare.&c.fol.lxiiij.
lix. Utrum illa spina quam vincentini tã q xpi sanguine cruẽtam venerant amplio ri reuerẽtia q btã vgo psequẽda sit.fo.c.
lx. Utrũ aliquid valeat si sacerdos dicat in absolutione.quicquid boni feceris sit ti bi in remissionem peccatorum.fo.lxvi.
lxi. Utrũ vnus pfessor possit mutare pe nitentiam iniunctam ab alio.fo.eod.
lxij. Utrũ aliqs in extremis possit face re veram penitentiam.fo.eodem.
lxiij. Utrum circunstantia tpis sacri pec catum aggrauet in infinitum: & cõsequen ter sit necessario confitenda.fo.eo.
lxiiij. Utrum is q in religione intrat aĩo & intentionẽ pseuerandi in ea vsq ad mor tem si peniteat: possit redire ad seculum & contrahere matrimonium.fo.lxx.
lxv. Utrum iste contractus liceat siue sit locatio siue pignoratio. petrus habẽs io cale valoris aureorum.ccc.& indigẽs pecu nia accipit a titio aureos.ccc.& titius a pe tro dictum iocale: hoc pacto vt quotiens ille restituerit iocale: iste restituat pecuni as.folio.lxxi.

¶ Explicit liber questionum officialium & casuum conscientie q peruti lis: cum sua tabula: super dictis questionibus & casibus edita. Impressus Lugduni per Johãnem de place et Thomas de cloches. Ad opus discreti viri Symonis vincentij. bibliopo le dicte ciuitatis Lugd. Anno nostre salu tis. M.ccccc. octauo. Die vero. xxij. mensis aprilis.

En 1510, nous le trouvons exerçant seul à Lyon. Il imprime pour Hugues Fatot, libraire de Lyon, le livre dont le titre suit :

Doctrinale florum artis notarie. *(In fine :) Impressum habes candidissime lector, doctrinale flor. siue formularium instrumentor. nec non artis notariatus..... Impressum per Thomam de Cãpanis expẽsis vero Hugonis Fatot bibliopola (sic) Lugdunensis anno domini M.ccccc.x.*

In-8, gothique de ciiij ff. chiffrés (2), avec de nombreuses initiales ornées sur fond noir que l'on remarque

(1) Pâques tombant cette année le 22 avril, la date du 23 avril doit être reportée à l'année 1509, selon le comput français, si toutefois il a été suivi par l'imprimeur lyonnais.

(2) Nous ne pouvons donner la collation exacte de ce volume pour les feuillets non chiffrés, le seul exemplaire connu de ce livre qui se conserve

dans ses impressions faites à Lyon et que nous retrouvons notamment dans le Raymond Lulle, imprimé à Avignon en 1511, suivant le spécimen ci-joint :

¶ Deus cum tua gratia: sapientia: ⁊ amore incipit ars bre-
uis: que est ymago artis: que sic intitulatur. Deus cuz tua
summa: prudentia ⁊ perfectione incipit ars generalis.



atio quare facimus istam artem bre-
uem est: vt ars magna facilius sciatur
Nã scita ista arte: ars supradicta: et etiã
alie artes de facili poterunt addisci: siue
sciri. Subiectum huius artis est respõ-
dere de omnibus questionibus. suppo
sito q sciatur: quid dicitur per nomen.
¶ Diuiditur iste liber in tredecim partes: in quas simili-
ter ars magna est diuisa. ¶ Prima pars est de alphabeto.
¶ Secũda de figuris. ¶ Tertia de diffinitionibus. ¶ Quar
ta de regulis. ¶ Quinta de tabula. ¶ Sexta de euacuatio
ne tertie figure. ¶ Septima de multiplicatione quarte fi-
gure. ¶ Octaua de mixtione principiorum et regularum.
¶ Nona de nouem subiectis. ¶ Decima de applicatione
¶ Undecima de questionibus. Duodecima de habitua-
tione. ¶ Tredecima de modo docendi hanc artez. ¶ Et pri
mo de prima parte dicimus sic.

Comme nous ne retrouvons pas à Avignon les caractères dont Thomas de Cloches s'est servi à Lyon, nous supposons, qu'il aura repris la suite de l'atelier de Pierre Rohault,

à la Bibliothèque de la ville de Lyon étant incomplet. Il en est de même pour les *Sermones dormi secure*, que nous ne connaissons que par une communication de feu M. Baudrier, président à la Cour de Lyon, bibliophile des plus distingués. L'exemplaire qu'il nous a signalé faisait partie de la bibliothèque d'un établissement religieux de cette ville, qui a été dispersée à la suite des décrets.

un ancien maître imprimeur de Lyon (1), dont nous connaissons deux impressions datées d'Avignon, 1499 (2), et

(1) Rohault (Pierre), imprimeur rue Vendran, dont les meubles et pratiques furent évalués 36 livres en 1493 (Péricaud. *Bibliographie lyonnaise du* XV[e] *siècle ;* Lyon, 1852, 2[e] partie, page 30).

(2) Ces deux impressions qui ne sont pas signalées dans le *Manuel du libraire* de Brunet, ont pour titre :

Directoire de ceux qui sont en l'article de la mort, extraict de la doctrine de maistre Jehan Gerson par reverend pere, docteur en ars et saincte theologie, pere Jehan Columbi, frère mineur et penitencier de nostre sainct pere le page en Avinion..... Livret pet. in-8, gothique de 8 ff., imprimé avec les mêmes caractères que l'ouvrage suivant qui est relié à la suite dans le même volume :

Confession generale avec certaines rigles au
cōmencemēt tresutile tant a cōfesseurs
que a penitens cōposee ⁊ ordōnee par
reuerēt pere maistre et ars ⁊ en saincte
theologie frere Jehan Colūbi frere mineur
Et penitencier de nostre sainct père le Pape
en auignon.

Le colophon qui donne le lieu de l'impression, le nom de l'imprimeur et le quantième est en vers et placé à la fin :

Imprime en auignon
Cite de pris ⁊ de renom
Et compose tout de neuf
Lan quatre vingz ⁊ dix neuf
Avec mille ⁊ quatre cens
Selon la doctrine et sens
De Colūbi Penitencier
Dieu lui en doyn bon loier

A xx viij de nouēbre

Le nom du maistre imprimeur
Qui a ces dépens ⁊ labeur
La mis en forme que a tous vault
Est maistre pierre rohault.
¶ *Estote simplices sicut Colombe.*

Petit in-8, gothique de 40 ff., à longues lignes, au nombre de 26 à la page (*Bibliothèque de Carpentras*, C., 376).

qui est désigné ainsi : « *Mestre Pierre l'imprimeur* » dans un compte de la ville en 1507 (1).

Thomas de Cloches est appelé *alias* Breton dans le *colophon* du bréviaire de Sisteron. Cela veut-il dire qu'il était d'origine bretonne? Bien que nous sachions que les Lyonnais eussent des relations avec Nantes (2), nous n'avons encore aucune preuve directe qu'il fût originaire de ce pays.

Après le bréviaire de 1513, Thomas de Cloches disparaît avec son imprimerie. Le nom de Sisteron ne reparaît plus qu'en 1680 et encore n'est-ce que pour indiquer un libraire sur le titre du livre suivant :

L'histoire des troubles de Provence depuis son retour à la couronne jusqu'à la paix de Vervins en 1598, par PIERRE LOUVET, *docteur médecin, conseiller et historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes,* 2 vol. in-12, qui se vendaient à SISTERON, chez JEAN-PIERRE LOUVET, libraire (*Bibliothèque Nationale*, I² K, 1431). L'ouvrage n'a pas été imprimé à Sisteron ; il est sorti des presses de Charles David, imprimeur du Roi, du Clergé et de la Ville à Aix. Les arrêts du Conseil et les rapports sur l'imprimerie adressés à M. de Sartines ne font pas mention de cette ville, qui n'a pas eu d'avantage d'imprimerie dans le courant du XVIIIe siècle.

A la Révolution, une imprimerie fut établie au petit hameau de Servoules, dépendant de la commune de Sisteron, dans une fabrique de papier créée par les frères

(1) Cf. *Bulletin historique et archéologique du Vaucluse*, 1879, page 186 et PELLECHET, *Notes sur les imprimeurs du Comtat Venaissin*, ouvrage déjà cité avec l'éloge qu'il mérite, page 83.

(2) En 1502, les Consuls de Lyon donnèrent à Hans Scabeler, ancien imprimeur à Lyon, marchand libraire allemand (originaire de Bâle), des lettres de recommandation auprès des échevins de Nantes (Cf. PÉRICAUD, *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle*, 2e partie, page 30).

Nicolas, sur les bords de la petite rivière de Buëch, affluent de la Durance (1). Nous possédons dans notre collection un volume in-16, de 112 pages, sorti de cette presse. Il est intitulé : *Constitution de la République Française, proposée au peuple français par la Convention Nationale et acceptée;* A SERVOULES, *près Sisteron, de l'imprimerie de A.-J. Nicolas frères et compagnie,* et ne porte pas de date.

C'est la Constitution de l'an III qui fut imprimée en cet endroit, au moment même de sa promulgation. On nous a signalé un autre produit de cette imprimerie, un traité

(1) Cette usine à papier fut établie vers 1780. Elle était placée en face du bourg de Ribiers (Hautes-Alpes). Le nom de Servoules lui fut donné parce qu'elle fut édifiée sur les terres d'un petit fief de ce nom appartenant dès le XVI[e] siècle à la famille de Richaud qui existe encore et dont un des derniers descendants était connu sous le nom de chevalier de Servoules.

« Le château de Servoules était à mille mètres de la fabrique sur un plateau supérieur. C'est et c'était de tout temps une simple ferme, mais assez vaste. Le hameau de Servoules est à mille mètres du château, plus près de la rivière de la Durance. J'y ai vu dans mon enfance une douzaine de familles, mais il n'y en a plus que trois ou quatre maintenant. Ce nom de Servoules se trouve écrit dans les actes du XIV[e] siècle *Silvola*, diminutif de *Silva*. Le pays était alors couvert de forêts; un village voisin se nommait La Sylve. » Tels sont les détails topographiques que nous a transmis avec une parfaite obligeance M. Joseph Roman, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, dans la famille duquel sont passés le château et la bâtisse de la papeterie aujourd'hui en ruines. Servoules n'est pas mentionné dans le dictionnaire des communes de France et ne figure pas davantage dans les dictionnaires topographiques des départements des Basses ou Hautes-Alpes. Les localités ci-dessus ne sont indiquées que dans les cartes de l'état-major; ces endroits sont sur la limite extrême du département, entre le confluent du Buëch et de la Durance, en amont de Sisteron.

Lorsque les frères Nicolas achetèrent le fief de Servoules, ils y firent construire un immense bâtiment pour leur usine à papier. On nous a assuré que le nombre des fenêtres, égalant celui des jours de l'année, était de 365. Nous n'avons pu contrôler ce chiffre. L'imprimerie fut établie dans la fabrique même dont elle était l'annexe. L'entreprise ne fut pas heureuse. Les Nicolas ne tardèrent pas à faire faillite et les produits de leur imprimerie sont d'autant plus rares qu'ils furent, pour la majeure partie, mis au pilon et détruits. A l'imprimerie, succéda une filature dont l'existence fut, elle aussi, de courte durée.

sur les soins à donner aux chevaux, mais nous n'avons pu nous procurer le titre exact de cette impression. On a encore imprimé à Servoules des pièces de propagande révolutionnaire, des arrêtés administratifs et des proclamations, comme nous en avons la preuve par les extraits suivants des archives de la ville de Forcalquier qui nous ont été communiqués par M. Paul Arbaud, bibliophile provençal des plus distingués :

15 pluviôse, an III. — Des exprès portent à Servoules, terroir de Sisteron, l'arrêté du représentant Gauthier, renouvelant les autorités du district pour le faire imprimer et en portent des exemplaires à chacun des citoyens désignés dans cet arrêté.

19 germinal an III. — Mandats du district aux noms de Nicolas frères, imprimeurs.

M. Eysseric, bibliophile à Sisteron, auquel nous nous sommes adressé pour avoir des renseignements plus précis sur l'imprimerie de Servoules, nous a répondu : « J'ai eu en mains, mais elles sont aujourd'hui égarées, plusieurs pièces émanées de cette imprimerie. Leur nom m'échappe ; il y avait entre autres un ABCD pour apprendre la lecture aux enfants, commençant par une croix pattée, ce qui nous a fait donner à cet abécédaire le nom de *Livre de la Sainte-Croix*. Ce sont là des souvenirs qui ont près de soixante ans. »

A. Claudin.

LE BRITISH MUSEUM

EN 1766

(*Extrait des mémoires du prince Emmanuel de Croÿ-Solre*).

Le 24 Juin, après la messe, nous allâmes voir le fameux Museum, ou bibliothèque et cabinet d'histoire naturelle et antiquités de la Nation, c'est assurément une des plus belles choses de l'Angleterre et qui revient peut être à plus de trente millions de notre monnaie. C'était anciennement l'hôtel du Duc de Montagu, et le plus beau logis de Londres. Le Parlement l'acheta, environ en 1760, moyennant 230.000 livres de notre monnaie ; et l'a fort embelli et approprié à la chose ; personne ne loge dans le grand corps de logis, et il n'y entre ni feu ni lumière ; on en continue le catalogue, qui contient déjà cinquante volumes in-folio. On le montre par billets ; le fameux docteur Mati, qui en est le principal chef, etant mon ami, nous le montra exprès en grand détail.

On conserve par salles séparées les cabinets que les savants laissent quelques fois par testament.

La colonnade de la cour et la disposition de l'hôtel sont très belles, la vue est admirable sur la campagne et sur les prairies couvertes de bestiaux. Le jardin est très noble et tout l'ensemble fait un bel effet. L'escalier et le grand salon sont peints par Lafosse dans le goût de ce qu'il peint à nos Invalides ; toutes les salles sont belles et bien ornées, par des belles armoires superbes par le contenant et le contenu.

En haut, outre le beau salon, il y a cinq salles de beaux manuscrits, une salle d'antiquité et six salles d'histoire naturelle.

Au dessous, il y a la bibliothèque, composée de dix salles, au dessous encore, de superbes souterrains, d'environ dix salles voûtées. Nous examinâmes d'abord les cinq salles de manuscrits, il y en a des plus estimés. On y montre, sur une feuille de vieux parchemin un peu usé, la charte du roi Jean, qui établit la Souveraineté de la Nation, aussi est-ce la pièce qui touche le plus les Anglais. Nous y vîmes le manuscrit appelé « d'*Alexandrie* » environ de l'an IIII.C.L. qui renferme toute la Bible et qui est en rivalité avec le plus ancien du Vatican, il est très bien conservé et n'a pas l'air aussi ancien; on dit qu'il n'existe guère de manuscrit plus vénérable.

Nous vîmes ensuite la salle d'antiquités, elle est divisée en antiquités Chinoises, Égyptiennes, Toscanes (ou des habitants de l'Italie avant les Romains,) et Romaines, divisées chacune par les Dieux, les sacrifices, les funéraires et ce qui avait rapport à la vie privée. C'est là qu'on peut agiter la prérogative d'ancienneté entre les Egyptiens et les Chinois qui prétendent être bien plus anciens, par des rapports de ressemblance; on a tâché de prouver que les Chinois ne sont qu'après eux et une colonie sortie d'Égypte, mais les Chinois réclament contre cette opinion. Le ton chinois se reconnaît à la pierre de lard qu'ils emploient et à leur tour grotesque. Le ton Egyptien à leurs momies et hyéroglyphes de pierre blanche. Le ton des Toscans, prédécesseurs des Romains, à une espèce de poterie un peu friable avec d'assez belles formes, et le ton des premiers Romains à leur manière de bronze et de formes bizarres et à leurs instruments connus pour les sacrifices.

Ensuite, nous vîmes les six salles d'histoire naturelle. On y voit sous une table un crocodile entier bien con-

servé : il a vingt pieds de long. La minéralogie, les polypiers, etc., sont curieux, le coquillier est au milieu, agréablement rangé. Je crois notre collection du jardin du Roi à Paris au moins aussi riche, mais celle là est très belle et se perfectionne.

En bas, dans la bibliothèque, nous vîmes le recueil d'histoire naturelle dessiné en perfection; les livres sont agréablement rangés, très complets pour la partie anglaise, mais notre bibliothèque du Roi à Paris surpasse beaucoup, surtout pour ce qui nous regarde.

En dessous, dans les superbes souterrains, sont les salles où l'on laisse entrer les savants, qui viennent demander des livres et étudier. A côté, on y voit, des animaux en grand ; j'y étudiai le squelette de l'éléphant, et d'une hyène et nous finimes par voir la tête d'une grande baleine, dans la quelle on pouvait danser une contre danse (1).

VICOMTE DE GROUCHY

(1) Le voyage en Angleterre du Prince de Croÿ paraîtra dans la *Revue Britannique*.

LETTRES OUBLIÉES

A plusieurs reprises, nous avons mis sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* des lettres de Henri IV et de Marguerite de Valois, qui avaient échappé aux savants et consciencieux éditeurs de la correspondance de ces deux époux mal assortis. L'accueil qui leur a été fait nous engage à publier d'autres lettres des mêmes personnages, que nous croyons également inédites.

I

LETTRES DE HENRI IV

Madame, ayant antandu par la Roche (1) present porteur la uolonte que uous auyes que ma fame vyst M[r] Depernon je my suys anploye ancore quelle meust fet fayre sermant de ne la preser de le uoyr et y feray ancores tout ce que ie pouray tant pource que cest ūre volonte que pour le desyr que jan ay nayant autre desyr an ce monde que de uous conplayre et randre toute lobeysance que ie uous doy et me conseruer perpetuellemēt an la bonne grace de uos magestes par tous les tres humbles et tres fydelles seruyses dont jamays se poura auyser (2)

Vtre tres humble et tres obeysant suget
fyls et seruyteur

HENRY.

A la Royne mere du Roy monseigneur (sans lieu ni date).

(Bibliothèque Nationale, N. a. fr. 5129, f° 9.)

(1) Le capitaine La Roche fut, à plusieurs reprises, chargé de porter des dépêches de Henri IV.

(2) Cette lettre fut sans doute écrite pendant le voyage de d'Épernon en Gascogne, en mai 1585. Il vit le roi de Navarre à Pamiers. Brantôme a raconté l'accueil que lui fit Marguerite à Nérac (Edition L. Lalanne, t. VIII, p. 65-67.)

Mons[r] de Sainct Cheron, Le tesmoignage que ma rendu mon Cousin (*le*) duc de Buillon (1) du bon debuoir duquel vous auez usé au secours de Stenay ne ma poinct augmenté la bonne oppinion que jay tousiours eu de vous, aiant assez de preuue dallieurs de laffection que vous au(*ez*) au bien de mes affaires, Je vous diray seullement que jay eu fort agreable lassistance que vous luy auez donnee en ceste occasion, vo(*us*) priant que s'il sen pñte quelqu'autre ou il en ait encores besoin pour mon seruice vous y apportiez la mesme bonne volonté que (*vous*) auez faict paroistre en ceste cy auec asseurance que je vous donne de ne mettre jamais en oubly voz seruices et que selon le merite diceux vous receurez toutes les Gratiffications que vous sauriez justement desirer de vre roy qui prie dieu quil vous ayt Mons[r] de Sainct Cheron en sa s[te] et digne garde. Au camp de Darneta (2) deuant Rouan ce XXVII[e] de decembre 1591.

HENRY.

RUZÉ.

(Bibliothèque Nationale, Clérambault, 1072, f° 172, original.)

Mons[r] de S[t] Cheron (3), La Comtesse de Chasteauuillain (4) ma faict entendre que l'antienne douairiere de lad. maison veult demeurer en lad. ville nonobstant quelle nayt accoustume de recepuoir certaine rente pour son douaire, lad. comtesse me represente les raisons pour lesquelles la demeure de lad[le] douairiere pourroit preiudicier a mon seruice, de quoy voyant quelque apparence, Je vous ay faict ce mot, pour vous dire que jay agreable ce qu'en auez faict

(1) Le duc de Lorraine fut obligé de lever le siège de Stenay, qu'il cherchait à reprendre au duc de Bouillon. Celui-ci s'en etait emparé par surprise, la nuit même de ses noces, le 15 octobre précédent.

(2) Il s'agit de Darnétal, chef-lieu de canton, situé à la porte de Rouen.

(3) On voit par les *Lettres missives de Henri IV*, éd. Berger de Xivrey, t. III, p. 777, que M. de Saint-Chéron commandait alors à Langres.

(4) Châteauvillain appartient aujourd'hui au département de la Haute-Marne et fait partie de l'arrondissement de Chaumont. Au moment où fut écrite cette lettre, la comtesse de Châteauvillain était Anne d'Aquaviva, veuve de François-Louis d'Adjacette. Celui-ci avait été tué, le 26 avril de la même année, par M. de Meuse, capitaine commandant à Châteauvillain, à qui il avait donné un démenti. C'était un assez triste personnage, fils du financier italien Vincent d'Adjacette, qui, à la mort de Jean d'Avaugour, dernier descendant de la maison de Broyes, avait acheté la seigneurie de Châteauvillain. L'ancienne douairière, dont le voisinage déplaisait à la comtesse, était la mère de Jean d'Avaugour. Voir Ch. Didier, *Histoire de la seigneurie de Châteauvillain* (Chaumont, 1882, in-8, p. 69 à 71).

jusques a present, vous continuerez de vous y gouuerner de la mesme façon et si lad. douairiere men faict plaincte ou a mon parlement Je feray sur ce ordonner ce que ie jugeray estre vtille pour mon seruice. Cependant tenez la main a tout ce que vous jugerez estre de mondit seruice de dela selon la charge que je vous en ay donne, et sur ce ie prye dieu Monsr de St Cheron quil vous ayt en sa s^te^ et digne garde, de Chartres ce xve jour d'octobre 1593.

HENRY.

POTIER.

(Nationale, Clérambault, 1072, fol. 171, original.)

Mon cousin Je suis arriue en ceste ville au temps que je vous auoys mandé. Je suis venu en poste et arriué si las quil me fault prendre deux jours de repos joint que mes affaires my obligent. Jay laissé beaucoup de trouppes tant de caualerie que de gens de pied qui me viennent trouuer, chascun monte a cheual pour me seruir en ceste occasion, laquelle je juge estre si importante et suget si capable d'y veoir de beaux et grands effects que jay voulu venir en diligence pour participer a ce qui se passera, non que je ne trouue bon que vous ne perdiez les occasions qui se pouroient presenter auant mon arriuee lesquelles ie vous prye ne laisser passer pour mon respect car jauroys agreable dentendre auant mon arriuee que le siege feut leué ou que vous eussiez fait quelque autre effect aduantageux pour mon seruice. A quoy je m'asseure que vous apporteres tout ce qui deppendra de vous, comme je vous prye de fere et tenir pour certain que je partiray mardy de ceste ville et iray en diligence en mon armee auec cent gentilshommes attendant mes autres forces lesquelles je feray aduancer, vous pryant de donner aduis aux assieges de mon arrivee en ceste ville et les asseurer que dans peu de jours je seray en mon armee. Cependant je vous prye donner ordre que les viures qui sont sur le chemin quil faut tenir pour aller secourir Cambray ne soyent consommes et me donner aduis de jour a autre de ce qui se passera audit siege. Pryant dieu mon cousin vous auoir en sa sainte garde. Ce soir a Paris ce premier jour d'octobre 1595.

HENRY.

POTIER.

Mon cousin joublioys a vous dire que je feray mener auec moy cent chevaux roulliers et les ardaigne (*sic*) (1) et attirail pour mener quatre

(1) Au lieu de *ardaigne*, il faudrait sans doute lire *hardaille*, troupe de goujats.

canons donnez ordre de faire tenir prests les charroys et pour faire mener les munitions.

Mon cousin ie partyre mercredy sans faylyr e yré coucher a Pontoyse ie suys arryué icy au jour que je vous ay dyt e an partyré de mesmes tout suyt de tous cotes e auec un extreme courage gardons nos vyures et manjons ceus des ennemys tout ce porte bien ches vous.

Au dos :

Mon cousin le duc de Niuernoys et de Rethelloys, pair de France, gouuerneur et mon lieutenant g^al en Çhampagne et Brye.

(Nationale, N. a. fr. 5096, fol. 4. Original avec post-scriptum autographe.)

Tres sainct Pere, Estant aduenu vaccation de l'abbaye N^re Dame de Grace, ordre de St Benoist, diocese de Carcassonne (1), par la mort de feu frere Georges de Mandelot dernier abbé et vray titullaire d'icelle, Nous desirrerions singullierement, pour les bonnes mœurs, s^te doctrine, integrité, vertus et louables quallités qui sont en la personne de ñre tres cher et ame cousin le Cardinal de Joyeuse qu'il feust pourueu de lad. Abbaye par Vre Sainctceté. A ceste cause, Tres sainct Pere, Nous supplions et requerons Vrẽ d. Sainctceté tant et si affectueusement que faire pouuons que son bon plaisir soit, A ñre nominaõn priere req^te pouruoir ñre cousin le Cardinal de Joyeuse, d'icelle Abbaye de ñre Dame de Grace, luy en octroyant et faisant a cette fin expedier toutes les bulles dispenses et prouisions appostolicques qui pour ce luy seront necessaires, suiuant les memoires et supplicaõns qui en seront presentees a Vre d. Sainctceté, Laquelle nous fera en cest endroict plaisir tres grand et tres agreable (2), pryant Dieu Tressainct Pere quicelle Vre Sainctceté, Il vueille maintenir et garder longuement et heureusement au regime gouvernement et administraõn de ñre mere Ste Eglise Escript Au camp de Beauual pres Doullens le XIe jour d'octobre 1597.

Vre deuot filz le Roy de France et de Nauarre

HENRY.

DENEUFVILLE.

(Nationale, Latin, 17044, f° 377, original.)

(1) Notre-Dame de la Grasse, en latin *B. Maria de Crassa.*

(2) La prière du roi fut exaucée, et le cardinal de Joyeuse put joindre l'abbaye de Notre-Dame de la Grasse à ses nombreux bénéfices.

Mon cousin (1), je vous prie presenter a ñre Tressainct Pere le Pape les lres que pñtement je luy escripts et suiuant icelles intercedder et vous employer enuers sa Saincteté, A ce que son bon plaisir soit à ma nomination, priere et req^{te}, pourueoir mon cousin le cardinal de Joyeuse de l'abbaye Nre Dame de la grace ordre de St Benoist diocese de Carcassonne, vaccant par la mort de frere Georges de Mandelot dernier abbé et vray titullaire d'icelle, luy en octroyant et faisant a cette fin expedier toutes les bulles dispenses et prouisions appostollicques qui pour ce luy seront necessaires suyuant les memoires et supplicaõns qui en seront presentés a sad. Saincteté, Et vous me ferez en cest endroict seruice tres agreable. Pryant Dieu mon cousin qu'il vous tienne en sa saincte garde. Escript au camp de Beauual pres Doullens le xie jour d'octobre 1597.

HENRY.

DENEUFUILLE.

(Nationale, Latin, 17044, fol. 373, original.)

Monsr de la Guesle (2), Le Sr du Plessis de Cosme (3) mest venu trouuer auquel jay fait entendre ma volunté pour ce qui concerne la garde du ch^{au} de Cran. Et d'autant qu'il m'est venu trouuer suiuant le commandement que ie luy en auoys fait et que par ceste obeyssance ayant vsé de ceste franchise il fait paroistre quil n'a sa consience chargee du fait dont il estoit accusé, j'ai commandé à l'exempt de mes gardes qui l'auoit en garde de le laisser en liberté. Et par ce que je desire qu'il joysse de la grace que je luy ay faitte en cela je veulx qu'il soyt deschargé du registre par lequel il estoit obligé de se representer comme aussi ledit exempt de mes gardes. A quoy vous tiendrez la main pour fere obseruer ma volunté et le

(1) Cette lettre est adressée à M. de Luxembourg, duc de Piney, ambassadeur à Rome.

(2) Jacques de la Guesle (1557-1612), procureur général au Parlement de Paris. C'est lui qui avait introduit Jacques Clément dans la chambre de Henri III. Au lieu de maintenir l'assassin et de l'interroger pour savoir s'il avait des complices, comme c'était le devoir de sa charge, il le frappa de son épée et le tua sur le coup. Cette conduite étrange chez un magistrat fut mise sur le compte de l'indignation que lui aurait causée le forfait dont il avait été indirectement la cause. La Guesle servit fidèlement Henri IV.

(3) Dans les *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 931, on trouve une lettre adressée, le 18 mars 1598, à M. du Plessis de Cosmes, gouverneur de la ville et château de Craon et pays craonnois.

fere joyr de ma grace. Et je prieray Dieu Monsr de la Guesle vous auoir en sa garde.

A Montceaulx ce VIe nouembre 1598.

HENRY.

POTIER.

(Nationale, N. a. fr. 5096, fol. 5, original.)

Mon cousin. Le traicté de mon mariage auec la Princesse Marye niepce de mon cousin le grand duc de Toscane est tellement aduancé que j'espere que l'accomplissement sen ensuyura bien tost. Et faiz estat d'en faire les espousailles et autres ceremonyes en ma ville de Marseille ou je m'achemineray dans peu de jours pour y attendre lad. princesse. Et par ce que je desire quelle reçoiue en son voyage tout l'honneur et bonne assistance que faire se pourra, Je vous prie me prester les galleres de l'ordre pour assister accompagner lad. Princesse en son passage jusques en mad. ville de Marseille et de croire que je me reuancheray du plaisir que je receuray en ceste occasion de vostre dit ordre par tous les bons offices que je pourray rendre pour le bien et aduancement d'icelui. Ainsy que le Sr de Sillery conseiller et mon ambassadr pres ñre St pere le Pape vous escrira plus particulierement de ma part Lequel vous fera aussy scauoir le temps et le lieu ou il sera besoing que lesd. gallaires se rendent pour cest effect, et comme jay espere de vous et de vre ordre ceste assistance, Aussy vous pouuez faire estat asseuré de ma bienueillance pour en receuoir les effects en toutes les occasions qui se présenteront pour vre contentement et le bien de l'ordre. Et sur ce je prie dieu qu'il vous ait Mon Cousin en sa ste et digne garde. Escrit a Fontaynebleau le IIe de May 1600.

Au dos :

Au grand Maistre de Malte (1).

(Nationale, Clérambault, 360, fol. 1, brouillon corrigé.)

Mon amy ou va Mr de rocquelaure (2) la myenne sera plus courte. Il vous dyra de mes nouuelles autant que je vous an sauroys escrire

(1) A cette date, le grand Maître était Martin Garzez, Aragonais.

(2) Antoine de Roquelaure, grand-maître de la garde-robe du roi, l'un des plus anciens et des plus fidèles serviteurs de Henri IV, dans le carrosse duquel il se trouvait au moment où ce prince fut frappé par le couteau de Ravaillac. Il mourut dans sa 82e année, en 1625, après avoir été créé maréchal de France par Louis XIII, en 1615.

et ce que je luy ay coṁandé de quoy je vous prye de le crere comme moy mesme, mes sur tous de l'asseurance que ie luy ay commandé de vous donner de la contynuasyon de mon amytyé de laquelle vous me trouuerés tousyours tres dysposé de vous tesmoygner des efes aux occasyons quy san offryront pour vostre contantemant a Dieu mon amy ce xx[e] auryl à Fontenebleau (1).

Signé : HENRY.

A mon cousyn le duc d'Espernon.

(Nationale, N. a. fr. 5245, fol. 15, copie.)

Mon amy, jay commandé à guyschart (2) quy vous randra cette cy de vous dyre de mes nouuelles et comme je commance demayn ma dyete, laquelle sera pour durer huyt ou dys jours au plus, que je fay venir ycy ou yl fet tres beau mon fyls et ma fylle et les vres (?) vyendront auec luy, les nouuelles que jay du pays bas sont que M[r] le prynce mauryce est descandu auec dys à douse mylle hommes de pyes et quatre mylle cheuaux à lysle de Cassan (?) proche dostande pour an fere leuer le syege (3) et que les premyeres que jan auray quy ne peuuent gueres tarder je sauray ce quy an cera reussy quy nest pas vne petyte antreprise veu l'assyecte du pays yl est vrai qu'yl a a fere a vn homme quy n'est pas grand capytaine. Termes (?) y est allé par ma permyssyon. a Dieu mon amy ce 3 may à Fontenebleau.

Signé HENRY.

A mon cousin le duc d'Espernon.

(Nationale, N. a. fr. 5245, fol. 15, copie.)

Mon amy ayant ceu par avys quy ma esté donné de Tours que vous y auez enuoyé querir vn chyrurgyen par le jeune de Verdelyn vostre escuyer pour vous ceruyr (guérir?) d'vne cheute quy vous a froyssé la cuysse, jan ay esté an vne extresme poyne c'est pourquoy januoye ce porteur lun de mes vales de chambre esprés vers vous

(1) Cette lettre, ainsi que les trois suivantes, doit être de l'année 1603.

(2) Guichard était l'un des valets de chambre du roi (*Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 950).

(3) Malgré Maurice de Nassau, Ostende fut prise en 1604 par Spinola, après un siège de trois ans, trois mois et trois jours.

pour sauoyr comme vous vous portés et ce quy an est et sy vous auez besoing de quelque chose quy despande de moy afin de vous an assyster vous pryant de me le ranuoyer au plus tost afyn de me tyrer de la peyne ou je suys je vous assure de ma bonne volente. à Dieu mon amy ce XXVII may a Fontenebleau.

Signé HENRY.

A mon cousin le duc d'Espernon.

(Nationale, N. a. fr. 5245, fol. 14.)

Mon amy, J'ay esté byen ayse dantandre de vos nouuelles et l'estat de vostre santé par le retour du valet de chambre que ie vous auoys depesché pour man raporter et quelles soient telles quyl ma dyt et que vous me mandés veu l'accydant que vous aues receu ce de quoy mayntenant ie vous prye et vous conseylle, c'est de vous resoudre a passyance afyn d'estre tant plus tost guery pour ancor me pouuoyr seruyr sy les occasyons s'en offrent. Jay donne congé a Perronne (?) de vous alley voyr par luy ie ne vous manderay aucunes nouuelles ny de ma santé de celle de mon fyls et de ma fylle ny des dames car yl vous an porte et de fylles de fames et de veufues.
Bien vous asseurerayje pour fyn de la contynuasyon de mon amytyé et que personne ne porte plus de regret de vre mal que moy quy vous ayme byen fort. à Dieu mon amy ce VIII[e] juin a Saynt Germayn an laye

Signé HENRY.

(Nationale, N. a. fr. 5245, fol. 14.)

II

LETTRES DE LA REINE MARGUERITE DE VALOIS

M[r]. S'en allant M[rs] de Pibrac et de la motte fenelon je n'ay voulu les laisser partir sans les accompagner de cette lettre qui sera Monsieur pour vous supplier de croire que M. de Pibrac ne prendra jamais commission pour vous conseiller autre chose que ce qui sera de votre bien, conservation et grandeur. Ils vous diront comme la Reine s'est déliberée de faire sortir la garnison d'Agen (1). Je vous

(1) Il y a dans les *Lettres missives de Henri IV* (fin de 1583 et commencement de 1584) plusieurs lettres relatives à cet incident.

supplie Monsieur que vôtre retardement ne rompe une si bonne déliberation, et que je puisse avoir cette heure que je souhaite tant de vous voir, ce que je prie Dieu qui puisse avec vôtre contentement avenir. Vôtre tres humble et trés obeissante femme.

MARGUERITE.

Et pour souscription : *Au Roy de Navarre, M. mon Mary.*

(Nationale, N. a fr. 4533, fol. 175. Copie.)

M. puisque ma maladie s'opiniatre contre l'extrême désir que j'ai d'avoir l'honneur de vous voir, je recherche pour le moins ce contentement de vous écrire par toutes les commodités que j'en pourray trouver, n'ayant felicité, privée de l'heure de vôtre presence, que celle de recevoir de vos nouvelles et de vous témoigner la trés humble affection que j'ay vouée à vôtre service, il ne se parle icy que de choses ordinaires, toujours des remuements, nous y avons souvent des nouvelles de M. le Marechal de Matignon, hier Dulorant en vint encore, mais il n'apporta rien de nouveau qui me sera M..... davantage, frontenac vous supplie trés humblement, Mr, me conserver l'honneur de vos bonnes graces, et me permettre M. de vous baiser trés humblement les mains.

Et pour souscription : *Au Roy de Navarre, Mon Mary* (1).

(Nationale, N. a. fr. 4533, fol. 176. Copie.)

Madame ce qui vous a pleu commander a monsieur de belieure de me dire ma randue si heureuse que ie nai iames resanti contantemant qui aprochat de celui de lesperanse qui ma donnee de me uoir honoree de vre bonne grase et randue digne destre reconnue de vous madame pour vre tres humble et tres fidele creature et seruante ie vous suplie tres humblemant de croire que le plus grant desir que iaie est de me uoir pres de vous madame pour vous randre par toutes mes actions preuues de ma tres humble obeisanse le tans san auanse car perigriex (Périgueux?) est acconmodé et ni ara point de difiquleté a tout ce qui se devera randre iespere que le languedoc sacommodera ausi comme la guiene car le roi mon mari se delibere

(1) Cette lettre doit être de la même époque que la précédente. La copie que nous avons sous les yeux est inintelligible pour l'avant-dernière phrase.

di amploier tout son credit et ne dessire que de pouuoir mestre les choses an tel estast qui se puise raprocher du roi et de vous madame. A lors icspere que par mes seruises nous uous donnerons aucasion doublier tout le pasé ie ne faudere quant ses choses seront faites et que ie sere preste a partir de vous an auertir afin que si le roi mon mari ne ueut poin cet heure la paser plus auant que congnac iusquou il ma promis de me mener si uous esties a chenonsau que nous fasions qui (*qu'il*) uous baise les mains uous nan parleres si uous plait a personne car il hi a ases de ians qui trauersent les bons desains monsieur le marechal de matignon et monsieur de belieure partent maintenant (?) disi le roi mon mari leur a donne tout le contantemant qui la peu (*qu'il a pu*) ce que masurant quil vous escriron particulieremant ie man remetre à eux.

Nous auons seu le pasage de mon frere an angleterre ieuse plus tost desire qui leut (*qu'il eût*) pris le chemain de la terre que de la mer et puisqui lauoit auoir (*sic*) une mere qui leut rien cele qui a plus dinterres a son bien et qui li an peut faire dauantage dieu et vous madame le veulles asister car cet de la et non dautre qui doit atandre le secours de ses aferes pour ne vous estre madame par trop inportune ie vous baisere tres humblement les mains et prirai dieu

Madame vous donner an sante tres heureuse et longue vie.

Vre tres humble et tres obeisante seruante
fille MARGUERITE.

✝ *A la Roine*
Madame et mere.

(Nationale, N. a. fr. 6237, fol. 36, autographe. Sans lieu ni date.)

La lettre suivante doit avoir été écrite à la duchesse de Guise, après l'assassinat de son mari, en 1588.

Ma Cousine la mesmoire de ce que ie dois a feu Mr vre mari et l'honneur que maues tousiours fait de maimer ne me permet de laisser passer cete ocasion sans uous ofrir de nouuau la voulonte perpetuelle que iai de uous seruir de laquelle ie uous suplie faire estat et croire que locasion qui me donnera le moien de uous an randre une digne preuue sera estimee de moi pour tresheureuse ce quatandant que le ciel me rande si bien fortunee de man ofrire coṁe ie le desire ie man conseruere (?) la desuotion et apres vous auoir bien humblemant baise les mains ie priera dieu

Ma cousine vous donner la iuste et tresheureuse vaniansе de uos annemis que uous desire

Vre bienhumble et tresafectionnee
cousine MARGUERITE.

(Nationale, Clérambault, 358, fol. 52, autographe. Sans lieu ni date.)

Les deux lettres qu'on va lire, adressées, l'une au roi, l'autre à la duchesse d'Angoulême, se rapportent au divorce de Henri IV et de Marguerite. Pour les comprendre, on voudra bien les replacer à leur date parmi celles que nous avons publiées dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1891, p. 413 à 432.

Monsigneur dieu me fera la grace de faire connaitre a vre ma^te que lintantion an laquelle iai anueie les dernier procuration (*sic*) na este questimant quelle seruoit dauantage a lintantion de ure ma^te et faisoit cet acte plus onorablemant pour moi ce que ie sai que vre ma^te desire ainsi qui lui a tousiours pleu man asurer mes puis que ie vois que vre ma^te ne lestime si bonne preferant son contantemant et sa uoulonte a tout ce qui peut estre du mien iescris a ma seur (1) a M^r de beau repaire et a M^r mole (2) de consantir a celle quil plaira choisir a vre ma^te lui remestant apres dieu mon honneur ma uie et mon repos bien heureuse de lui iamais randre ce tesmongnage du tres humble et tres fidelle seruise que ie lui ai uoue du fruit du quel ieuse tenu a beaucoup de felisite que celle a qui ie desirois autant de bien qua moi mesme i eut partisipée resantant ũre desplaisir plus que seruante quaies au monde (3) priant dieu Monsegneur donner a vre ma^te tres heureuse et tres longue uie.

(1) Par ce titre, Marguerite désigne la duchesse d'Angoulême, aux bons offices de laquelle elle eut plusieurs fois recours. Voir notre publication sus-mentionnée.

(2) Les mandataires de Marguerite, dans cette triste affaire, étaient MM. Martin Langlois, sieur de Beaurepaire, maître des requêtes, et Édouard Molé, sieur de Montblin, conseiller au Parlement.

(3) C'est à Gabrielle d'Estrées, morte récemment, que font allusion ces dernières lignes. Les lettres que nous avons publiées en 1891, nous ont permis de réduire à sa juste valeur la légende d'après laquelle Marguerite, dans la crainte de voir Henri IV épouser sa maîtresse, aurait résisté de

Duson ce 19 auerill le mesme iour que ce laquais est arriue 1599.

Vre treshumble et tres obeisante seruante
fame et sugette MARGUERITE.

Au dos : ✝

Au Roy
Monsegneur

(Arsenal, ms. 6613, fol. 60, autographe.)

Ma seur uous aues a cet heure resu celles que ie uous ai escrit et celles que ie uous ai anuoie pour Mr de beaurepaire et pour Mr melo (*sic*, pour Molé) pour consantir a telles de mes procurations que iai si deuant anuoiees quil plaira au roi.

Cete si est pour vous confirmer lamesme chose ainsi que le veires par la desclaration quauec ceuxsi ianuoie au roi pour faire canseler (1) mes dernieres procurations et faire que le roi ce serue des autres premieres (2) ainsi que sa mate ma escrit le desirer et afin quil ni ait plus de longeur et que le roi puise choisir de toutes mes procurations.

Ie mes dans cete desclaration que ie ueux quil consante a celle de toutes les presedantes que uouderes ie uoulois mestre le roi mes Mr de conmartin a estime qui la falloit ainsi ie uous suplie donc ma seur soudain cete resue presanter a sa mate les autres procurations quaues de moi afin que sa mate choisise et an fase coñe il lui plaira.

Ie croi que laves desia fait suiuant celle que ie vous ai escrite par guilain (3) ce me seroit deureuse nouuelle que le roi reste satisfait de ma tres humble obseruanse et que sa mate connaise conbien iai dafection a ce qui est de son contantement le tesmongnage que ie lui an ran san cesi (ici?) doit ce me sanble auoir plus de forse que toux les artifises de mes annemis qui lui ueulent faire croire le contrere

toutes ses forces à la proposition d'un *démariage*, et n'y aurait consenti qu'après la mort de Gabrielle. Nos conclusions se trouvent singulièrement confirmées par cette lettre-ci. Décidément il n'était pas possible d'être plus accommodante que cette bonne Marguerite !

(1) « Canceller (de *cancellare*) est, dit le *Trésor* de Nicot, passer la plume de dextre à senestre et de senestre à dextre, à la façon d'une rais, pour montrer par cela qu'elle est mise à néant. »

(2) Cette première procuration, datée du 3 février 1599, se trouve dans Aubery, *Histoire du cardinal de Joyeuse*. Paris, 1654, in-4, p. 312.

(3) Ce Ghilain était un laquais de Marguerite.

iespere tant an la bonte de Dieu qui randera leurs efors uains et fera conneitre et agreer au roi la treshumble afection que iai a son seruise ie lan suplie

Ma seur et de vous donner tres heureuse et longue uie.

Duson ce 24 auerill 1599.

Vre tres afectionnee et tres fidelle seur
a uous servir MARGUERITE.

Iescris cete lre an extreme hate et la balle (*sic* pour baille) a Mr de Conmartin pour lanuoier au roi escuses moi donc si craignant annuier sa mate qui peut estre la lira ie nai ose mestandre dauantage pour uous tesmongner ce que uous ont aquis sur moi les tres grandes obligations que ie vous ai.

A ma seur
Madame la duchesse dangoulesme.

(Arsenal, ms. 6613, fol. 61, autographe.)

La lettre suivante, qui jette sur la situation et le caractère de la reine Marguerite un jour si douloureux, semble avoir été écrite par elle à la comtesse de Moret quand elle eut consommé la disgrâce de la marquise de Verneuil. Celle-ci avait entraîné dans une conspiration contre son royal amant son père Fr. de Balzac et son frère utérin le comte d'Auvergne. Le complot ayant été découvert et déféré au Parlement (1604), Henri IV fit grâce aux coupables (1605). Mais la Verneuil finit par être supplantée tout à fait par la comtesse de Moret. C'est pour féliciter de son élévation la nouvelle maîtresse de son mari que l'épouse humiliée de Henri IV, *démariée* à la suite d'une comédie sacrilège, lui écrit qu'elle voit dans son triomphe une marque de la protection du Ciel !

De la Royne Marguerite a la Comtesse de Moret.

Madame la Comtesse. Estant obligée par deuoir, et plus de vou d'honnorer tout ce que le Roy ayme, i'ay desiré en vous rendant cet agreable deuoir estre recongneue de vous pour celle du Monde qui se resjouit dauantage de vre glorieuse fortune, et qui par autant de

vœux tres deuots requiers continuellement au Ciel vouloir continuer a sa M[te] ce contentement et a vous ce bonheur et tres longues années, sans que iamais cette Indigne, de la forcennerie de laquelle cette beauté nous a tous deliurez leurs Ma[tes] ce Roy[me] et moy, se puisse releuer de sa cheute (1). Dieu qui pour le bien du Roy a esté lautheur de ce tant souhaité effet exauçant ma priere accompagnée de celle de tous les gens de bien en sera le conservateur, et me donnera le moyen comme ie l'en requiers de me faire par quelque digne effet paroistre.....

(Nationale, Fr., 20.051, fol. 34. Copie.)

(1) Et pourtant, quelques mois auparavant, Marguerite, qui ne touchait rien de sa pension, et harcelée de ses créanciers, sollicitait la protection de cette « indigne » ! (Voir *Lettres de Marguerite de Valois*, édition Guessard, p. 430).

Ch. Urbain.

LES ÉDITIONS ILLUSTRÉES

DES

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE

PAR C.-A. DEMOUSTIER

La première édition des *Lettres à Émilie sur la mythologie* date de 1786. La première partie seule, c'est-à-dire les seize premières lettres, a été publiée ; Paris, Grangé imprimeur-libraire, rue de la Parcheminerie, et chez les marchands de nouveautés, avec privilège du roi, 1 vol. in-8, MDCCLXXXVI. Il y avait d'excellents culs-de-lampe sur bois, un amour sur le titre, et des culs-de-lampe en tête et à la fin de quelques lettres, mais pas de figures. La seconde partie a paru : Paris, 1788, Cailleau, imprimeur-libraire, rue Galande, n° 64, et chez les marchands de nouveautés, avec culs-de-lampe sur bois, et 1 f. d'errata. La troisième partie a paru encore chez Cailleau, Paris, 1789. La quatrième partie a paru : Paris, Desenne, au Palais-Royal, 1790 ; il y avait encore des culs-de-lampe mais en très mauvais état. La cinquième partie a paru en 1796, chez l'auteur, il n'y avait point de culs-de-lampe mais il y avait des figures, non seulement pour la cinquième partie, mais encore pour les quatre premières. A partir de 1790, une petite édition illustrée des 4 premières parties avait été lancée dans le public et ne portait ni nom d'éditeur, ni nom d'imprimeur.

Cette première édition illustrée renferme 2 frontispices, un pour la 1re partie, l'autre pour la 2e partie. Celui de la 1re représente une femme lisant les lettres à Émilie, un amour derrière et devant une colonne avec 4 médaillons, représentant des dieux ; celui de la 2e représente l'assemblée des dieux. Pour les deux autres parties il y avait une figure repré-

sentant un dieu et quelques accessoires autour : des amours, un char et des chevaux; les vignettes sont signées, dessinées et gravées à l'eau-forte par Queverdo, terminées au burin par Gaucher. Il y avait primitivement 2 planches par partie. En 1793 et 1794, les éditeurs ont fait ajouter des planches pour les quatre parties publiées, elles portent la date l'an II de la R. F., ou 1793. Cela indique qu'il y a eu au moins trois éditions de cet ouvrage. Ce qui permet de le croire c'est qu'il y a une autre édition avec des figures de Queverdo en 1794. Les premières figures sont bordées d'un trait, les nouvelles sont entourées d'un encadrement très riche et très décoré.

La seconde édition illustrée porte la date 1792 pour les quatre premières parties, 1795 pour la cinquième, an VII pour la sixième. Les figures gravées à l'eau-forte ne sont pas signées. Ce sont des médaillons où il n'y a qu'un seul personnage.

La troisième édition, qui est celle de l'éditeur Patris, renferme des figures faites exclusivement pour le livre. Elles sont au nombre de 36, dessinées par Monnet, l'un des dessinateurs de l'édition des fables de La Fontaine, édition Montulay dite édition Fessard ; elles sont gravées par Audouin. Le portrait est de Ducreux et gravé par Gaucher. Ce portrait est celui qui a été placé plus tard dans les diverses éditions ultérieures. Les figures sont la plupart très bonnes ; il faut signaler entre autre Salmacis et Hermaphrodite.

La quatrième édition est celle de Renouard; elle contient le portrait de Ducreux et 36 gravures exquises d'après les dessins de Moreau le jeune, dont la moitié au moins sont des chefs-d'œuvre et égalent les figures des Métamorphoses d'Ovide, traduction de l'abbé Banier, Paris 1771, un des livres de bibliothèque les plus recherchés. Les dessins de Moreau ont été habilement gravés par Delvaux, de Ghendt, Boyer et Simonet, artistes consommés dans l'art de graver les vignettes. Ces illustrations sont incomparablement les meilleures illustrations des *Lettres à Émilie* et elles ont du prix.

Puis viennent les illustrations de Choquet : deux séries, l'une comprenant le portrait de Demoustier, le portrait d'Émilie, et soixante gravures au pointillé et assez ordinaires ; l'autre comprenant seulement six sujets et qui est

beaucoup meilleure ; cette série a été faite pour une édition, Paris Tenré, et imprimée par Didot ; elle est très bien exécutée. Menard et Desenne ont publié ensuite une édition avec des figures de Desenne au nombre de huit, un peu dures dans le genre des figures du même artiste qui se trouvent dans les contes et les fables de La Fontaine.

Duplat, le graveur sur pierre, qui a illustré pour la librairie Renouard une édition des fables de la Fontaine, Paris, 1811, a composé 48 sujets gravés sur pierre que l'on trouve le plus souvent dans les éditions Paris, Renouard, 1809, éd. in-18 et dans l'édition Paris, Renouard, 1817, in-18.

Ces figures ont été faites vers 1811 ; elles manquent de finesse et de grâce, il y a beaucoup de réminiscences des dessins de Moreau et de Queverdo.

Les figures de la petite édition Saintin 1819, ne sont pas signées ; elles sont assez finement gravées dans le genre de Simon et Coiny et il y en a deux qui sont très bonnes ; Caron dans sa barque et Deucalion et Pyrrha.

Les premiers dessins de Desenne n'avaient pas sans doute séduit le public. Desenne en produisit de nouveaux, pour l'éditeur Froment, 3 d'abord puis 12. Ce sont de petits sujets gravés avec le plus grand soin par des graveurs tels que Pourvoyeur et Hopwood. Ces gravures ayant eu plus de succès, un autre éditeur Langlois, en 1835, fit illustrer dans le même genre une nouvelle édition, par Ferdinand et Dubouloz et le graveur Truebe ; quelques-uns de ces petits sujets sont réellement remarquables.

A partir de cette époque, sauf les eaux-fortes de Lalauze, il n'y a pas eu d'œuvre importante. Il ne faut pas compter les quatre figures au trait de l'édition Bry aîné, 1859, qui sont sans valeur. Il ne faut pas compter davantage les illustrations de l'édition Martial Ardent, parue en 1841, les figures d'ailleurs sont de mauvaises vignettes destinées à illustrer une édition de Télémaque.

Pour être complet, il faut signaler une suite de 100 très petits sujets pour *illustrer les livres de mythologie*, parue en 10 feuilles in-12, chez Saintin, rue du Foin-St-Jacques, et que j'ai trouvés dans une édition Renouard, 1817, et qui y avait

été placée en bloc dans la première partie, sans aucun doute par un amateur.

Telles sont les illustrations d'un livre qui, pendant les trente premières années de ce siècle, a eu une vogue exceptionnelle et qui a peut-être été injustement oublié. Les *Lettres à Émilie* offrent, en effet, un moyen commode de repasser la mythologie que l'on n'apprend plus aujourd'hui dans la jeunesse, et que pourtant chacun doit connaître au moins pour l'intelligence de nombreux ouvrages de la littérature latine et française. Les illustrations de Monnet, Moreau le jeune et Choquet donnent d'ailleurs du prix à l'ouvrage, et les éditions du commencement du siècle méritent d'avoir leur place dans les bibliothèques des véritables amateurs de livres.

BIBLIOGRAPHIE

Éditions soignées

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE par De Moustier || Heureux ceux qui se divertissent en s'instruisant. Télémaque, livre II || *A Paris,* 1790 ; 4 parties en 2 vol., pet. in-18.

Les figures au nombre de 3; puis de 16 sont signées « *Queverdo fecit* » dans l'édition que je possède il y a des figures de deux sortes. Celles qui paraissent avoir été faites après coup et rajoutées, sont signées *Queverdo fecit,* l'an II° de la R. F. ou 1793, il existe en effet d'autres éditions avec ces figures.

LETTRES A EMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par De Moustier, quatrième édition || Heureux ceux qui se divertissent en s'instruisant. Télémaque, livre II || *A Paris, de l'imprimerie F. Dufart ;* 4 parties en 2 vol. pet. in-18, 1794.

Ouvrage très soigné comme composition et comme papier. Figures de Queverdo très bien tirées, plus deux figures de Binet dans le deuxième volume, et faites pour l'édition *les Amours de Psyché et de Cupidon*, Paris, Patris, 1796. L'on a placé dans cette édition, en tête du tome II, la vignette, l'*Assemblée des dieux*, placée dans les précédentes éditions en tête de la deuxième partie. On aurait publié le premier volume seul avec figures en 1790 ; et en 1791, 92 et 94 on aurait successivement réimprimé le premier volume au moment de l'apparition de la 3° et de la 4° partie, et cela fait en réalité les quatre éditions.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par M. De Moustier || Heureux ceux qui se divertissent en s'instruisant. Télém. liv. 2 || seconde édition : *les 1re, 2e, 3e et 4e parties chez Desenne, libraire au palais royal, 1792 ; la 5e partie chez l'auteur, rue d'Enfer, no 168,* 1796, an IV ; et *Lettres à Émilie sur la mythologie,* par C. A. Demoustier. *Sixième partie, chez Devaux, palais Égalité, 181, et Patris, imprimeur, quai Malaquais, no 2,* an VII, 1799 ; 6 vol. in-8.

Les figures de cette édition ne sont pas signées, elles sont au nombre de 24. Ce sont des médaillons où sont représentés les dieux, un personnage seul ; les gravures sont des eaux-fortes dans la manière de Delignon, les meilleures planches sont Neptune, Iris, Cérès, Vulcain, Amphitrite, Bacchus et Vénus.

Ces gravures semblent avoir été faites pour un autre ouvrage, car elles sont marquées d'une pagination qui ne correspond pas au texte de l'édition. Pour la 6e partie il n'y avait pas de figures, mais les libraires y ont placé au moment où ils ont publié l'édition complète, quelques-unes des figures intercalées d'abord dans les quatre premières parties. Il y a des culs-de-lampe sur bois en tête des parties, mais elles sont étrangères au texte.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier || Heureux ceux qui se divertissent en s'instruisant. Télémaque, livre 2. || *La 5e partie à Paris, chez Patris, imprimeur, quai Malaquais, 2, et Devaux, libraire, palais égalité, n° 181,* an VI, 1779 ; *La 6e à Paris, chez Devaux, libraire, palais égalité no 181 et Patris, imprimeur, quai Malaquais,* an VII (1799), 1 vol. pet. in-18.

Une figure pour chaque partie, sans intérêt : Demoustier et Émilie représentés sur les bords du Styx, et une femme montrant à Émilie et à Demoustier le temple de Cythère. Ce volume est la suite de l'édition avec les illustrations de Queverdo, les éditeurs ont signé cet exemplaire de la première édition de la 6e partie pour éviter les contrefaçons, principalement celles qui avaient été éditées à Londres et à Brunswick.

Patris est à partir de cette époque le seul propriétaire de l'ouvrage et le cèdera deux ans plus tard à Renouard.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier. || Heureux ceux qui se divertissent en s'instrui-

sant. Télémaque, livre 2. || Dernière édition. *Chez Ant.-Aug. Renouard, libraire, rue Saint André-des-Arts, 42 ;* imprimerie de C.-F. Patris, ci-devant imprimeur de la marine et des colonies, quai Malaquais, 2, près la rue de Seine ; 6 parties en 2 ou 3 vol. in-8, IX-1801.

Cette édition a paru en 1800. Portrait par Ducreux, gravé par C.-E. Gaucher, 36 figures dessinées par Monnet et gravées par P. Audouin. Bonnes gravures, parmi lesquelles il faut citer particulièrement Minerve, Apollon et le serpent Python, Vénus sortant de l'onde, le Jugement de Pâris, Pyrame et Thisbé, Alcyone, Salmacis et Hermaphrodite. Les gravures sont encadrées comme les gravures de Fessard dans l'édition gravée des fables de La Fontaine de Montulay. Il a passé chez le libraire Durel un exemplaire de cette édition avec une dédicace à M[me] Bonaparte. Ce livre est très bien imprimé et sur beau papier.

— Autre édition. *Chez le même éditeur*, à la même date, 1801. Six parties en 3 vol. in-18, *imprimerie Patris.*

Les gravures sont les mêmes, mais sans encadrement et la signature des vignettes a disparu.

— Même édition. *Paris, Ant.-Aug. Renouard*, 1804 ; six parties en 3 vol. in-18.

Les figures de Monnet, sans encadrement, édition tirée à grand nombre.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier, première à sixième partie. *Paris, chez Ant.-Aug. Renouard*, M. D. CCC. IX, 6 parties reliées en 2 vol. in-8 ; imprimerie de Didot l'aîné. Au faux-titre : Heureux ceux qui se divertissent en s'instruisant. Télémaque livre II.

Les exemplaires ont été tirés sur papier vergé, sur papier satiné et sur vélin satiné. Les derniers étaient vendus 50 fr. et avec les figures avant la lettres, 66 fr. Un avis du libraire, 4 ff. ; notice sur la vie et les ouvrages de Charles-Albert Demoustier. Par Fayolle. Portrait par Ducreux, le même que celui de l'édition de 1801 ; 36 figures dessinées par Moreau le jeune, gravées par E. de Ghendt, Roger, Thomas, J.-B. Simonet, Delvaux et Frière. Les figures sont presque toutes exquises et admirablement gravées, sauf quelques-unes. Les figures avec la lettre sont signées à la pointe. Quatre figures

sont anciennes : les deux pour Psyché et Cupidon, Zephir enlevant Psyphé, le réveil de l'amour et les deux figures d'Adonis sont celles de l'édition Saugrain, 1797, avec les fig. de Moreau.

Le libraire Morgand possède dans un volume contenant d'autres figures de Moreau, la suite des planches avant la lettre pour les LETTRES A ÉMILIE, sur *Chine volant*, collé. (Collection et Catalogue Renouard) ; il a aussi la suite des gravures avant la lettre et les épreuves à l'état d'eau-forte, réunies, tirées sur feuilles in-4. Cette collection est évaluée 1000 fr.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A Demoustier, même éditeur ; 6 parties, en 2 vol. petit in-12. *Paris*, M. D. CCC. IX.

Le portrait est signé Pajou, gravé par Max. Tardieu ; c'est la copie exacte du portrait de Ducreux, les 36 figures de Moreau de l'édition précédente, M. Charles Royer possède un de ces très rares exemplaires sur vélin fin. Un sur papier rose, suivant Renouard, serait unique.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE par C.-A. Demoustier, même éditeur. *Paris*, 1809, 6 parties en 2 vol. in-18, imprimerie Crapelet.

D'après l'avis du libraire de l'édition in-8, les exemplaires de cette édition tirée à grand nombre renferment soit les figures de Monnet, soit celles de Moreau. Les figures de Monnet sont celles de la petite édition Renouard, 1801 et 1804. On y a même placé quelquefois les figures de Duplat, signées D. dans le dessin.

LETTRES à ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier. *Paris, Alexandre Briand*, 1812 ; 6 parties en 3 vol. in-18.

Édition à laquelle on a ajouté les figures de Queverdo de la 1re et 4me édition, retouchées et très bien tirées. Le texte est celui de l'édition Renouard, 1809. Il est probable que Briand avait acheté un nombre de l'édition Renouard et avait les cuivres des planches de Queverdo, et il a fait ainsi cet édition.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier. *Paris, Ant.-Aug. Renouard*, 1817 ; 6 parties en 2 vol. in-16, ou in-18.

Les figures de Moreau, très fatiguées, ou les figures de Monnet également usées. Dans l'édition in-16, l'on a intercalé une mauvaise gravure sur bois, représentant un tombeau. Elle est placée dans la notice sur Demoustier. Quelques exemplaires in-18 renferment les figures de Duplat.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier, édition ornée de 62 gravures en taille-douce, première à sixième parties. *A Paris, chez Nicolle, libraire, rue de Seine n° 12; Dabo, lib., place S. Germain l'Aux., n° 41; Corbet, lib., quai des Augustins, n° 63. — Sur la garde : J.-M. Eberhart, imprimeur-libraire, rue du Foin-St-Jacques, n° 12; les Editeurs, place du Pont-St-Michel, n° 48, maison du marchand papetier;* 6 vol. pet. in-16, MD. CCC. XVI.

Excellente édition au point de vue typographique. Notice anonyme sur Demoustier. Portrait par Choquet, d'après Ducreux, le portrait d'Émilie par le même et 60 gravures signées Choquet, *inv. et direx.*, gravure au pointillé, trop noire. Quelques vignettes très bonnes : la ceinture de Vénus, Sapho, Psyché suppliante : les autres vignettes faibles. Cette édition a été trouvée renfermant d'autres illustrations. Celles de Monnet par exemple.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier, première à sixième partie. *Paris, Menard et Desenne, fils,* 1817, imprimerie de Chaigniau jeune; 2 vol. in-12.

8 figures avant la lettre, dessinées par Desenne et gravées par Villeray, Le Courbe, Johannot et Manteau, signées à la pointe. Les deux meilleures figures sont les Parques et Sapho. Il y a dans l'exemplaire que je possède une excellente figure, un grec qui tient un jeune cerf blessé ce qui ne se rapporte pas à la mythologie de Demoustier et qui paraît être Cyparis; l'édition ne devait donc contenir que 7 vignettes, une par partie.

Cette édition a été reproduite textuellement, peut-être avec un nouveau titre seulement, en 1822.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier. *Paris, Saintin, libraire de la Cour, rue du Foin-St-Jacques, n° 11.* Imprimerie Denugon, rue du Pot-de-Fer. M. D. CCC. XIX, 3 vol. in-32.

8 figures, trois pour le 1er volume, trois pour le 2me et deux pour le 3me, sans signature; imitations des gravures de Monnet; les meilleures sont Deucalion et Pyrrha, Orphée et Eurydice, la mort d'Adonis, et Caron dans sa barque avec les ombres attendant. Très jolie édition miniature, très bien imprimée en beaux caractères neufs.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier. *Paris, Tenré, libraire, rue du Paon-St-André, 1.* 1820 ; 2 vol. in-8, imprimerie Didot le jeune.

6 vignettes. Dessins de Choquet, gravés par Lejeune, F. Aze, Adam et Lecerf, avant la lettre, signées à la pointe, 2 de ces vignettes sont excellentes. Psyché sur le rocher endormie par Morphée, et Bacchus et Ariane. Le dessin est tout à fait dans le genre de l'école de David. Les paysages sont très bons. Très belle édition au point de vue typographique.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier. *Paris, Froment,* M. D. CCC. XXIV ; 6 parties en 3 vol. in-18 ; imprimerie et fonderie de Rignoux.

3 figures de Desenne gravées par Johannot et Massard, une par volume, sans lettre.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier, *Paris, Froment, quai des Augustins, 17,* 1826. 4 vol. in-24 ; imprimerie Barbier, rue des Marais.

Édition en petit caractère très bien imprimée, et sur bon papier, le titre est gravé, et contient un petit sujet, frontispice avec légende ; il y a donc 2 figures par volume. Ce qui fait 12 vignettes. Les dessins de Desenne sont finement gravés par Pourvoyeur, Johannot, Massard et Hopwood. La meilleure vignette est celle qui représente Erigone et Icarius. Cette édition est plus grande que celle de Saintin, quoique le caractère sois plus fin.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par Demoustier. *Paris, Froment,* 1828 et 1838 ; 2 vol. in 8.

Trois des figures de Desenne des éditions précédentes agrandies, gravées par Pfitzer ; une nouvelle, Acis et Galathée : très bonnes.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, suivies des *Consolations* par Demoustier, avec une notice nouvelle et des notes, par G. Touchard de Lafosse. *Paris. A.-R. Langlois, libraire-éditeur, rue des Grands-Augustins,* 25, 1833 ; imprimerie Bourgogne et Martinet, rue du Colombier, 30 ; 2 vol. in-8.

Un portrait par Ferdinand. Copie du portrait de Ducreux, 7 petites figures fines dessinées par Ferdinand et Duboulez et gravées sur acier par Trual, quelques-unes au moins. 2 vignettes sont dignes de remarque : La mort de

Didon et la Chèvre Amalthée. Cet ouvrage annonce une correction dans le texte et la suppression d'un passage sur Phaeton. Les figures sont avant la lettre, une des 7 figures quoique signée Ferdinand ne semble pas se rapporter à l'ouvrage.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par C.-A. Demoustier. *Paris, Furne,* 1859; un vol. gr. in-8.

12 figures de Moreau et le portrait de Ducreux, gravés à nouveau par Dehorty et dans le même sens; le graveur s'est servi de la glace pour copier.

Nouvelle édition. Paris, Furne, 1868 ; édition de luxe, mêmes figures tirées sur très beau papier et à petit nombre. Bel ouvrage.

Les figures de ces deux exemplaires sont sur chine et montés.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par Demoustier, avec une préface par Paul Lacroix. Frontispices gravés par Lalauze. *Paris, Jouaust, librairie des bibliophiles,* M. DCCC. LXXXIII, 3 vol. in-16.

Édition de luxe soignée, 3 frontispices sujets, 1 volume, la Chèvre Amalthée, le Réveil de Cupidon, l'Enlèvement d'Europe, dans un riche encadrement : culs-de-lampe très fins. Les gravures sont excellentes.

Éditions Étrangères

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par Demoustier. *Londres,* 1790; 2 vol. in-18, édit. Genre Cazin; puis LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par Demoustier. *Londres,* an IV; la 5me partie; an VII; la 6me, en 1 vol. in-18.

1er et 2e parties réunies, une fig. originale en tête, la chèvre Amalthée; 2e et 3e parties réunie, une figure, Vénus et Apollon, 5e et 6e parties réunies, une figure en tête de chaque partie, celles de l'édition Patris et Devaux. Mauvaises figures.

LETTRES A ÉMILIE SUR LA MYTHOLOGIE, par de Moustier, 1er à 5e parties ; les 4 premières *Bukingham,* 1792; la 5e, *chez l'auteur, rue d'Enfer, n° 768,* 1796; 2 vol. in-8.

Reproduction exacte de l'édition, Paris, Desenne, 1792-96 ; mêmes gravures en médaillon, 24 planches.

Lettres a Émilie sur la mythologie, par Demoustier, nouvelle édition, augmentée de plusieurs lettres; 2 vol. in-18. *Brunswick*, 1796.

Contrefaçon signalée par Renouard dans l'avis du libraire (édition de 1809), que le libraire a fait poursuivre et dont un bon nombre d'exemplaires a été détruit. Un titre frontispice par volume, encadré et avec feuillage autour, une planche par volume, Vénus et Proserpine, signées Schroder; dans cette édition le texte de Demoustier, est travesti. Il y a des interpolations. La même édition a été publiée plus tard, augmentée de deux volumes, en 1800. Elle porte néanmoins la date 1796, et pourtant elle contient la 6e partie des lettres, publiée plus tard en 1799; l'édition alors est en 4 volumes et elle renferme les figures de Queverdo et une figure de l'édition Patris et Devau de 1797-1799.

Éditions de Pacotille.

Les lettres a Émilie sur la mythologie, édition de Nicolle Dabo et Corbet, avec des figures autres que celles de Choquet, des copies grossièrement exécutées d'après Monnet, Moreau et Choquet, ont été mises dans le commerce. Ce sont les premières éditions pour le colportage. Vient ensuite l'édition de Delarue avec des noms de libraires différents :

Lettres a Émilie sur la mythologie, par M. Demoustier. *Paris, Delarue*, 1820; 6 parties en 6 vol. in-18, brochés. Le médaillon, aux trois têtes, sur le titre; imprimerie stéréotypie de Laurens.

Une figure par volume. Copies de Monnet et de Choquet, mauvaises d'ailleurs.

— Même édition, même imprimerie. *Paris, Locard et Davi*, 1820; 6 parties en 6 vol. in-18.

Figures copiées de Monnet, de Choquet et de Moreau, très faibles.

— Même édition, même imprimerie. *Paris, Locard et Davi*, 1820; 6 parties en 6 vol. in-18.

18 figures un peu moins faibles que les précédentes, 2 planches par volume : une à 2 sujets, et un frontispice sujet mythologique sur le titre ce sont des copies réduites et peu finies des vignettes de Moreau, et surtout de Monnet.

— Même édition, même imprimerie. *Paris, Garnery,* 1822 ; 6 parties en 6 vol. in-18.

1 figure par volume, cette fois. Ce sont les vignettes de Desenne de l'édition Menard-Desenne qui ont été copiées, les trois Parques par exemple, et la gravure est sans valeur.

Il y a là sans doute d'autres noms de libraires sur cette édition tirée à très grand nombre pour le colportage. Ces ouvrages étaient vendus brochés avec une couverture de papier gris, rose ou bleu.

Lettres a Émilie sur la mythologie, par Demoustier. *Paris, Martial Ardant frères, imprimeurs-libraires, rue Hautefeuille, 14; à Limoges, même maison;* 2 vol. in-8, 1841.

2 figures par volume, mauvaises et tirées d'une édition des Aventures de Télémaque, mal illustrée.

Lettres a Émilie sur la mythologie, par Demoustier. Édition Bry aîné. *Paris, Lécrivain et Troubon, libraires-éditeurs,* 1859 ; 1 vol. in-8.

4 figures au trait, gravées par A. de Paris, assez faibles et sans valeur, tirées dans le texte.

Enfin il faut signaler la publication de cent petits sujets au trait, gravés en taille-douce, 10 par feuille in-18, parues avec un en-tête frontispice. *Paris, Saintin, rue du Foin-St-Jacques, sans date.* Je les ai trouvés en bloc, classés dans une édition Nicolle, 1816.

Dr Armand DESPRÉS.

VANDERBOURG

ET LES

POÉSIES DE CLOTILDE DE SURVILLE

Une muse inconnue. — Opinion de Lamartine. — Les *Verselets à mon premier né*. — L'*Héroïde* à Bérenger. — Le *Chant Royal* dédié à Charles VIII. — Comment Vanderbourg entreprit l'édition des œuvres de Clotilde. — Le marquis et la marquise de Surville. — Lecture chez M. de Sainte-Croix. — Recherche des manuscrits de Clotilde. — Difficultés que présente leur publication. — La question d'authenticité. — La censure en 1802. — Un imprimeur scrupuleux. — Madame Bonaparte intervient auprès du Premier Consul. — Le portrait de Clotilde. — Délicatesse de Vanderbourg. — Inconvénients de la célébrité. — La Société des Gobe-mouches. — Objections de la critique. — Réponse de Vanderbourg. — Polémiques soulevées par la publication de sa correspondance, en 1869. — La « Question survilienne » n'est point élucidée. — La statue de Clotilde à Vesseaux.

En mai 1803, le libraire Henrichs mettait en vente un volume in-8 imprimé avec soin, orné de curieuses vignettes gothiques, intitulé : *Poésies de M. E. Clotilde de Vallon Chalys, depuis madame de Surville, poète du XVe siècle.*

Clotilde de Surville ? Qui pouvait être cette muse inconnue ?

Si l'on ouvrait le volume, la surprise redoublait : plusieurs de ses morceaux pouvaient passer pour des chefs-d'œuvre ; l'inspiration s'y faisait constamment sentir, la grâce y alternait avec la force et la sensibilité. La langue en était pure, harmonieuse et souple. Le style, chose inouïe à l'époque où l'on faisait remonter l'auteur, atteignait la perfection. Ces poésies allaient, à coup sûr, jeter un brillant éclat sur notre littérature nationale.

C'était l'avis de Lamartine, qui, plusieurs années après leur publication (1), écrivit à M. de Virieu (2) :

« Il m'est tombé, hier, entre les mains, un petit volume « intitulé *Poésies de Marguerite Éléonore Clotilde de Sur-« ville :* ce sont des poésies gauloises d'une femme jus-« qu'à présent inconnue et dont les manuscrits, vrais ou « faux, ont été récemment mis au jour. Je ne t'en parle-« rai pas de sang-froid, parce que je suis transporté. « Comment, dans un siècle de la plus profonde igno-« rance, une femme qui ne sortit jamais de son châtel « gothique, a-t-elle pu faire des choses qu'à mon avis ni « Tibulle, ni qui que ce soit, ne pourrait trouver indigne « de lui ?.... ».

Quelques stances d'une pièce intitulée *Verselets à mon premier né,* montreront que l'auteur des *Méditations* n'exagérait point :

O cher enfantelet, vray pourtraict de ton père,
Dors sur le seyn que ta bouche a pressé !
Dors, petiot ; cloz, amy, sur le seyn de ta mère,
Tien doulx œillet par le somme oppressé !

Bel amy, cher petiot, que ta pupille tendre
Gouste ung sommeil qui n'est plus fait pour moy !
Je veille pour te veoir, te nourrir, te défendre...
Ainz qu'il m'est doulx ne veiller que pour toy !

Dors, mien enfantelet, mon soulcy, mon idole !
Dors sur le seyn, le seyn qui t'a porté !
Ne m'esjouit encor le son de ta parole,
Bien ton soubriz cent fois m'aye enchanté.

Me soubriraz, amy, dez ton réveil peut-estre ;
Tu soubriraz à mes regards joyeulx.

(1) En 1803, Lamartine avait onze ans. Il n'a donc pu écrire que bien après cette époque la lettre dont suit un fragment trouvé, sans date, dans un catalogue d'autographes.

(2) Aymon de Virieu, ami de Lamartine ; tous deux avaient été ensemble sur les bancs du collège de Belley.

Jà prou m'a dict le tien qui me savoiz cognestre,
Jà bien appris te myrer dans mes yeulx.

Quoy ! tes blancs doigtelets abandonnent la mamme
Où vingt puyzer ta bouschette à playzir !...
Ah ! dusses la seschier, cher gage de ma flamme,
N'y puyzeroiz au gré de mon dézir !

. . . .
. . . .

C'est par cette charmante pièce que le volume débute. Elle a été admirée de tout temps : « Pour le détail de l'expression et la nuance des pensées, écrivait Sainte-Beuve, tout est neuf, délicat, distingué, naturel et créé à la fois (1) ».

Après la tendresse maternelle, l'amour conjugal s'épanche dans une *Héroïde* adressée par Clotilde à son mari qui guerroyait au loin :

Clotilde à son amy doulce mande accolade,
A son espoulx salut, respect, amour !
Ah ! tandiz qu'esplorée et de cœur si malade,
Te quier la nuit, te redemande au jour,
Que deviens ? Où cours-tu ? loing de ta bien-aimée
Où les destins entraisnent donc tes pas ?
Faut que le dize, hélas ! s'en croy la Renommée,
De bien longtemps ne te revoyrai pas !

. . . .
. . . .

Pardonne maintz soulcys à ceste qui t'adore !
A tant d'amour est permis quelqu'effroy :
Ah ! dez chasque matin que l'olympe se dore,
Se me voyoiz montant sur le beffroy,
Pourmenant mes regards tant que peuvent s'estendre
Et me livrant à d'impuyssans désirs !
Folle que suis, hélaz ! m'est adviz de t'attendre ;
Illusion me tient lieu de playsirs !

(1) *Tableau de la poésie française au XVI[e] siècle;* édit. de 1869, p. 496.

. . . .
. . . .

Il y a, dans cette *Héroïde*, des passages où Clotilde, se souvenant que son époux est « l'enfant des héros », et qu'il défend son pays contre l'envahisseur, change de ton : les strophes deviennent, alors, vibrantes d'énergie et de patriotisme. Nous les avons omises à dessein ici, nous réservant de les citer en parlant des allusions politiques qu'on y a vues. D'ailleurs, l'extrait suivant du *Chant royal dédié à Charles VIII* après la bataille de Fornoue, montrera que, si Clotilde savait soupirer un chant d'amour, elle n'excellait pas moins à entonner l'hymne des combats :

Qui fait enfler ton cours, fleuve bruyant du Rosne ?
Pourquoi roulent si fiers tes flotz tumultueux ?
Que la nymphe de Sayne, au port majestueulx,
De ses bras argentins aille entourant le trosne ;
Tu luy faiz envyer tes bonds impestueulx !
Des fleuves, tes esgaulx, coulent en assurance
Parmy des champs flouris, des plaines et des bois :
Toy, qu'un gouffre profond absorbe à ta nayssance,
Mille obstacles divers combattent ta puyssance ;
Tu triomphes de tous. Tel, vengeur de ses droicts,
Charles brave l'Europe et fait dire à la France :
« Rien n'est tel qu'un héroz soubz la pourpre des roys !
. . . .

Il n'existe point, à notre avis, dans la littérature française, de morceau lyrique d'une plus belle envolée. Telle était la force du style qu'on ne put se résoudre à croire une femme capable d'écrire de pareils vers. On demandait une explication : la préface du livre, remarquable elle aussi, fournit, sinon tous les éclaircissements souhaités, du moins ceux qu'il était au pouvoir de l'éditeur d'offrir.

Ce dernier était un homme jeune encore, à la fois érudit et poète, que sa découverte allait rendre célèbre tout-à-coup : il s'appelait Charles, vicomte de Vanderbourg (1).

Il s'occupait, depuis longtemps, d'une traduction en vers des *Odes* d'Horace qui devait, un jour, lui ouvrir les portes de l'Institut, et, de temps à autre, rimait dans les *Almanachs* (2) ; toutefois ses études avaient surtout pour objet des traductions de l'allemand (3), et l'édition d'un poète français du xve siècle ne rentrait point dans le cadre de ses travaux ordinaires. Voici comment il fut amené à l'entreprendre :

Au début de l'émigration, Vanderbourg était passé en Allemagne. A Dusseldorf, il rencontra un ancien officier français, le marquis de Surville (4), qui possédait des manuscrits auxquels il attachait un grand prix ; ce n'étaient point des pièces originales : celles-ci avaient été, il l'affirmait du moins, brûlées en 1791, par ordre du tribunal révolutionnaire, mais il avait eu la précaution

(1) Il était né à Saintes en 1765, d'une famille originaire des Flandres, pays de Furnes. Son grand-père, Charles de Boudens de Vanderbourg, avait été bourgmestre de la ville de Bergues-Saint-Vinox. Son père, Charles Benoît de Boudens de Vanderbourg, d'abord capitaine au régiment de Hainaut (infanterie), mourut lieutenant-colonel, en 1790.

(2) L'*Almanach des Dames* a imprimé un certain nombre de ses poésies. La *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* a publié, en 1867, une lettre de Vanderbourg au chevalier de F...., officier aux Gardes françaises. Cette lettre, datée de Colombo (1784), décrit en prose et en vers la ville et les mœurs de ses habitants. Il était alors embarqué, comme officier de marine, sur la frégate l'*Hermione*, qui faisait une campagne dans l'Inde.

La bibliothèque publique de Saintes a possédé, autrefois, un volume de *Poésies diverses recueillies en janvier 1790 par le sieur de Vanderbourg* (72 pp. in-8), contenant des épigrammes, des énigmes, des fables, etc., et un autre manuscrit de 59 pages, contenant une traduction en vers de *La Troade*.

(3) Il avait publié, en 1796, la traduction du roman de Jacobi *Woldemar* ; en 1802, celle du *Laocoon* de Lessing ; la même année, celle du *Voyage en Italie* de F. J. L. Meyer. On lui devait encore des articles sur les *Annales de l'imprimerie des Aldes*, par Renouard, dans le *Moniteur* (thermidor, an XI.)

(4) Joseph-Etienne, marquis de Surville, né en 1755 à Vallon (Ardèche).

d'en faire prendre des copies. C'étaient les poésies de son aïeule Marguerite-Éléonore de Vallon-Chalys, épouse de Bérenger de Surville, née en 1405, morte en 1495.

Vanderbourg n'entra point personnellement en relations avec le marquis, mais un de ses amis lui communiqua ces poèmes, dont il prit, à son tour, quelques copies. Il partit, peu après, pour l'Amérique, où l'appelaient des affaires dont le soin lui avait été confié, mais n'eut garde d'y oublier Clotilde : à peine rentré en France, en 1801, il s'enquit de M. de Surville, et apprit qu'arrêté comme émissaire royaliste, il avait été fusillé au Puy-en-Velay, le 27 vendémiaire an VII (18 octobre 1798) (1).

(1) M. Paul Le Blanc, de Brioude, a raconté son existence et sa fin tragique dans le journal *La Haute-Loire* (16 et 19 mars 1867).

Les détails de son arrestation se lisent dans le *Moniteur* du 1er Complémentaire an VI (17 septembre 1798), où se trouve le procès-verbal dressé par le brigadier de gendarmerie Delaigue qui, accompagné de la force armée, s'était rendu dans un souterrain de la commune de Tiranges, où le marquis s'était réfugié avec trois de ses compagnons. Ils firent d'abord mine de se défendre, mais voyant l'inutilité de la résistance, mirent bas les armes. Une perquisition dans leur retraite amena la découverte de tout un attirail de faux monnayeur : une forge, trente creusets, des lames d'argent faux ; à côté de ces ustensiles, des objets de religion, tels qu'un calice, une chasuble, une étole, des hosties, un missel, etc.

Rectifions ici l'allégation de M. Antonin Macé, au sujet de l'« asile sûr » que le marquis aurait trouvé, quelque temps avant son arrestation « au Puy », chez madame de Chabanolle. Elle n'habitait point le Puy, mais le château de Chabanolle, situé dans la commune de Retournac, canton d'Yssingeaux. M. Paul Le Blanc possède une brochure rarissime de huit pages in-8, non datée, mais publiée en 1815, intitulée : *Recueil chronologique des événemens les plus célèbres de la Révolution au Puy*, par Thomas André, ancien employé dans l'« organisation royale du midi », sous-lieutenant de grenadiers de la Garde nationale, qui révèle l'odieuse trahison dont le marquis fut la victime : un ami de madame de Chabanolle, ayant appris et le secret de la retraite du marquis, et le dépôt fait par lui, au château de cette dame, d'une somme considérable, dénonça l'infortuné gentilhomme pour s'approprier l'argent. Le gouvernement lui alloua, pour ce fait, une récompense de huit cents livres.

A quelque temps de là, il lut chez M. de Sainte-Croix, l'historien, les pièces qu'il avait transcrites et religieusement conservées. Grand fut leur succès. Un des auditeurs, M. de Cambis, ancien officier de marine, avait connu le marquis. Il engagea Vanderbourg à écrire à sa veuve. Le conseil fut suivi, et, le 2 décembre 1801, celle-ci recevait une lettre d'où nous détachons le passage suivant :

« .... Il ne peut y avoir qu'un seul jugement sur ces « belles poésies. Le désir général de ceux qui en ont vu « des échantillons, c'est que l'on puisse parvenir à en « trouver le recueil, pour le publier et faire ainsi le « cadeau le plus précieux à la littérature française.... « Si les manuscrits sont entre vos mains, Madame, « et que vous me fassiez l'honneur d'approuver mon « projet, je pourrai vous offrir un libraire et me charger « d'être moi-même l'éditeur, mais sans prétendre que « vous vous en teniez, pour l'impression et les notes, « ni à ce libraire, ni à moi. Vous serez toujours parfai« tement libre à cet égard. Tout ce que je désire, c'est « que les ouvrages de Clotilde deviennent publics... » (1).

Discrète était la demande ; la réponse ne se fit point attendre : madame de Surville ne possédait point les manuscrits, elle savait seulement, par une lettre de son mari, écrite la veille de sa mort, qu'ils avaient été confiés à « des mains amies » pour lui être remis un jour, et communiqués par elle à des hommes compétents. Elle ignorait encore quelles étaient ces « mains amies. »

Vanderbourg se met aussitôt en campagne. Il apprend que le *Journal de Lausanne*, autrefois dirigé par une dame de Polier, a reproduit quelques-uns des poèmes de Clotilde. Cette dame est à Paris : il se présente, est

(1) La Correspondance de Vanderbourg avec Madame de Surville a été publiée, par M. Antonin Macé, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale* (Grenoble, 1869). Elle est précédée d'une savante étude dont il avait auparavant donné un résumé dans le *Journal de l'Instruction publique*, année 1863.

assez mal reçu, et comprend que, peu favorisée de la fortune, elle aurait des prétentions sur les manuscrits, s'ils venaient à se retrouver. Elle déclare, en effet, que M. de Surville lui a écrit une lettre où il lui donnait la mission de les publier.

Cette dernière assertion est en contradiction flagrante avec les termes de la lettre écrite *in extremis* par le marquis à sa femme. Toutefois Vanderbourg ne veut point profiter de la situation : il écrit à Madame de Surville que, sa concurrente ayant, sur lui, l'avantage d'avoir connu personnellement son mari, il est prêt à se retirer devant elle.

On ne pouvait pousser plus loin la délicatesse.

Sur ces entrefaites, la marquise reçoit d'une dame de Chabanolle, habitant l'Auvergne, les papiers de son époux et les poésies de Clotilde. Elle envoie ces dernières à Vanderbourg qui, après mûre réflexion, se décide à se charger de leur publication : l'attitude de Madame de Polier, les renseignements qu'il a recueillis sur elle, lui ont ôté tout scrupule.

Toutefois, il ne se fait point illusion sur la difficulté de sa tâche : comment, en l'absence des originaux, établir l'authenticité des copies ? Le lecteur souscrira-t-il, *de plano,* aux explications de M. de Surville ? Cela est d'autant plus douteux qu'elles passent la vraisemblance. Entre autres objets singuliers, le marquis présente une certaine liste de femmes-poètes, portant des noms inconnus et tirés, semble-t-il, de quelque roman de chevalerie : *Amélie de Montendre, Sainte des Prés, N. de Rose*, etc., noms que le public instruit aura grand'peine à accepter ; selon M. de Surville, ces muses (1) auraient

(1) L'une d'elles se nommait Justine de Lévis. Au moment où Vanderbourg mit sous presse le recueil de Clotilde, il apprit que cette Justine de Lévis avait réellement existé. Un de ses sonnets, adressé à Pétrarque, avait, en effet, été publié dans l'œuvre de ce poète (éd. de Londres, 1784, t. II, p. 184).

transmis à Clotilde. les traditions littéraires qu'elles tenaient d'Héloïse, femme d'Abailard. Il cherchait manifestement à prévenir ainsi les objections qu'allait soulever la perfection du style de son aïeule. Il prenait, dans le même but, une autre précaution : il prétendait qu'une descendante de Clotilde, nommée Jeanne de Vallon, avait introduit, au XVI[e] siècle, des changements et des corrections dans ces poésies, dont elle préparait une édition que la mort l'empêcha d'achever.

Tout cela paraît suspect à Vanderbourg, qui ne cache ses doutes ni dans ses lettres à madame de Surville, ni dans sa préface. Mais comment expliquer plus vraisemblablement l'origine de l'œuvre ? En admettant que le marquis en ait imposé, ne doit-on point lui appliquer le mot de Jean-Jacques : « Si c'est une fable, l'inventeur en « serait plus étonnant que le héros ? »

Les preuves *matérielles* d'authenticité manquent, il faut s'y résigner ; mais, en revanche, que de preuves *morales !* Est-il supposable, par exemple, qu'un gentilhomme tel que le marquis (1) ait volontairement induit sa femme en erreur, au moment de paraître devant Dieu ? Même s'il l'a osé faire, « on ne sauroit comprendre « comment, au bout de trois cents ans, un homme « auroit pu si bien saisir et peindre les sentimens, les « intérêts d'une femme, d'une mère, d'une française

(1) Les découvertes faites lors de son arrestation, n'infirment point la loyauté de son caractère, si l'on se reporte aux idées du temps, ou du moins à celles qui inspiraient les actions des émigrés. Toutes les personnes qui ont connu le marquis de Surville ont rendu hommage à sa nature chevaleresque : c'est lui qui, étant en garnison à Besançon, en 1785, se prit de querelle avec un Anglais au sujet de la bravoure nationale. Un duel s'ensuivit, dans lequel les deux champions avaient revêtu des armures du moyen-âge : détail qui met à nu le caractère romanesque du marquis. L'affaire fit grand bruit dans le Vivarais, où l'ardeur de ses sentiments, ardeur qui allait jusqu'à l'exaltation, était notoire. On ne doit point l'oublier en lisant ce qu'il a écrit sur Clotilde et sur l'histoire de ses manuscrits. (Voir les articles de M. Paul Le Blanc, *loc. cit.*).

« du temps de Charles VIII ; comment il se seroit amusé « à faire des rondeaux contre Alain Chartier et à imagi- « ner tous les personnages dont parle Clotilde. »

Puis, il y a les preuves « de sentiment » qui ne sont point, il est vrai, à la portée de tout le monde, dont, seuls, les bons esprits comprendront la force. Le premier cahier des poésies abonde en témoignages de ce genre : « Quant au second cahier, écrit-il à madame de « Surville, j'avouerai franchement que je voudrais ne « l'avoir pas vu ; ce volume n'est propre qu'à détruire « toute l'illusion des poésies de Clotilde, qu'à révoquer « en doute leur authenticité. » Aussi se gardera-t-il bien de le publier (1).

Si l'authenticité est discutable, les remaniements ne le sont point : il est même à peu près certain qu'ils ont été faits par M. de Surville. Madame de Polier en a convenu, et son attestation a été confirmée par un ami du marquis, nommé M. de Brazais, qui, poète de talent, était fort capable de l'aider dans sa composition. (2) La vérification de ces changements ne formera point la partie la moins délicate du travail de Vanderbourg.

Il a, en outre, des soucis d'un autre ordre : la crainte de voir madame de Polier livrer à l'impression les manuscrits de M. de Surville qu'elle a conservés, et causer ainsi un préjudice sérieux à l'édition projetée ; la facilité qu'aura le premier venu, d'après les lois sur la librairie, de s'emparer des poèmes de Clotilde et de les publier en se contentant de changer la préface et les notes : car les

(1) MM. Nodier et de Roujoux n'ont point eu les mêmes scrupules : ils ont publié ce cahier en 1826, sous le titre de *Poésies inédites de Clotilde*, bien qu'une partie en eût déjà paru dans le *Journal de Lausanne*.

(2) Le marquis de Brazais avait été l'ami intime d'André Chénier, qui cite son nom dans plusieurs de ses pièces de vers et qui lui dédie sa seconde *Épitre*. L'*Appendice* du travail de M. Antonin Macé, contient des extraits de ses œuvres poétiques, qui sont un pastiche de la manière de Chénier.

«

auteurs ne sont assurés de la propriété de leurs ouvrages que pendant leur vie et dix ans après leur mort, et Clotilde étant morte en 1495, ses poésies tombent dans le domaine public. Comment parer à ces inconvénients ?

Le libraire Henrichs est un fort honnête homme, qui connaît des gens en place et qui a de bonnes idées. Il propose d'adresser au ministre de l'Intérieur une pétition tendant à obtenir la propriété exclusive de l'œuvre. La pétition est aussitôt rédigée. Il n'y manque plus que la signature de madame de Surville.

Elle hésite ; femme d'un émigré mort victime de la Révolution, elle ne se soucie guère d'écrire à un ministre républicain, surtout pour demander une faveur. Cependant, une lettre de Vanderbourg, en date du 7 octobre 1802, nous apprend qu'elle finit par s'y décider.

La pétition est remise, par de Gérando (1), au ministre Chaptal, qui prescrit une enquête. Un curieux incident se produit alors : le rapporteur, dont on ignore le nom, déclare que les poésies ne sont nullement du xv[e] siècle, que leur véritable auteur est M. de Surville, qu'il l'a reconnu devant plusieurs de ses amis, et qu'il y a lieu, en conséquence, d'appliquer le droit commun. Elles n'y perdront rien, car, ajoute le rapporteur, elles sont si belles que leur succès est assuré, même en les donnant pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour modernes.

On voit à quelles difficultés peut se heurter le modeste éditeur d'une œuvre littéraire. Et Vanderbourg n'était point au bout de ses peines !

Il met à profit le temps que lui laissent tous ces obstacles. On lui parle d'un gentilhomme breton, M. de Fournas, qui aurait vu le marquis *traduire du languedocien* les manuscrits originaux, avec l'aide d'un feudiste.

(1) De Gérando était alors Secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

Quel pas ferait la question, si l'on pouvait retrouver ce collaborateur ! Malheureusement, M. de Surville jeune, beau-frère de la marquise, interrogé, ne peut donner aucun renseignement capable de mettre sur sa trace.

De guerre lasse, on se décide à chercher un imprimeur. L'Imprimerie nationale n'a point les caractères voulus. On s'adresse à Didot, qui accepte. Mais tout-à-coup, après la composition de l'*Héroïde à Bérenger*, voilà Didot pris de scrupules ! (Les adversaires de Clotilde ne manqueront point, ensuite, d'exploiter l'incident) : il y a vu des allusions politiques ! En effet, les vers suivants de l'*Héroïde à Bérenger* peuvent fort bien s'appliquer au roi Louis XVI et aux années sanglantes de la Révolution :

Bellone au front d'arhain ravage nos provinces ;
    France est en proye aux dents des léoparts :
Banny par ses subjects, le plus noble des princes
    Erre, et, proscript en ses propres remparts,
De chastels en chastels et de villes en villes,
    Contrainct de fuyr lieux où devoit régner,
Pendant qu'hommes félons, clercs et tourbes serviles
    L'ozent, ô crime ! en jusdment assigner !...
Non, non ; ne peult durer tant coupable vertige :
    O peuple franc, reviendraz à ton roy !
Et pour te rendre à luy, quand faudroit d'un prodige,
    L'attends du Ciel, en ce commun desroy.
. . . .
. . . .
Quand te voyraz marchier sur taz fumans de cendre,
    Peuple esgaré..., quel sera ton réveil ?
Ne m'entend ; se complaist à s'abreuver de larmes,
    Tyse les feux qui le vont dévorans...
Mieux ne vauldroit, hélas ! repos, que tant de larmes,
    Et roy si preulx que cent lasches tyrans ?
. . . .

Didot refuse de continuer l'impression, sans l'autorisation du Ministre ! Le Ministre, consulté, refuse de prendre la responsabilité d'un consentement ! Que faire, sinon s'adresser au Premier Consul en personne ? De nouveaux retards vont être le prix de la démarche, mais Vanderbourg ne s'en plaint pas car, plus sa préface avance, plus il rencontre d'obstacles. Il écrit à madame de Surville : « Je marche entre deux écueils, car il seroit également « dangereux de rendre mon témoignage suspect au « public par trop de persuasion et d'enthousiasme, ou de « mettre trop à découvert les raisons que fournissent les « manuscrits de M. de Surville contre l'authenticité des « originaux. » Il passerait même sous silence la généalogie des femmes-poètes, si le *Journal de Lausanne* ne l'eût signalée. D'ailleurs la découverte de l'identité de l'une d'elles, Justine de Lévis, bisaïeule de Clotilde, palliera le mauvais effet de la fameuse liste.

Bref, Vanderbourg termine sa préface, achève ses notes, et le volume est prêt le 1er Mai. Mais, bien que la cause de Clotilde soit en de bonnes mains, celles de madame Bonaparte, qui a bien voulu se charger de ses intérêts, l'autorisation du Premier Consul se fait attendre. Si elle tardait trop, écrit Vanderbourg, ce qui ne serait point surprenant, à une époque où la paix avec l'Angleterre est sur le point d'être rompue, il faudrait passer outre et mettre en vente. Il est toutefois regrettable de n'avoir point de portrait à placer en tête du volume. Madame de Surville en a retrouvé un qu'elle envoie, mais c'est une vraie déception : « On n'y reconnoît rien du génie et du carac- « tère de Clotilde. L'habillement, et surtout la coiffure, « sont comme on les portoit il y a trente ans. La tête a « de la beauté, mais l'expression en est dure et point du « tout spirituelle. Le portrait est mal peint, et, comme « aucune lettre ne l'accompagnoit, ajoute-t-il, j'aurois « douté de ce qu'il devoit être, si je n'y avois remarqué

« cette malheureuse lentille pour laquelle feu M. de Sur-
« ville avoit tant de goût... » Vanderbourg renonce donc à l'utiliser.

Le 19 mai, on n'attend plus qu'un exemplaire luxueusement relié, destiné à madame Bonaparte (1), dont l'intervention auprès de son mari a eu un plein succès.

Le volume parait enfin ; il s'agit maintenant de le lancer. Henrichs l'envoie à plusieurs journaux, et la vente se dessine favorablement dès leurs premiers articles. Mais, si brillante que s'annonce l'affaire, Vanderbourg refuse toute rétribution pour son travail. Toutefois, « comme la littérature est, aujourd'hui, l'une de ses « principales ressources », (2) si, lors du second tirage, Henrichs lui offre une indemnité, il demandera à M. et à madame de Surville l'autorisation de l'accepter.

Le succès du livre dépassa ses espérances, car deux éditions parurent l'année suivante. La quatrième est de 1824.

C'est alors que Vanderbourg connut les inconvénients de la célébrité : les sollicitations se mirent à pleuvoir autour de lui. Les femmes surtout se montrèrent ardentes à lui proposer, celle-ci une édition de Charles d'Orléans, celle-là le plan d'une pièce de théâtre, etc. :

(1) Il lui fut remis par le général Mathieu Dumas. Joséphine envoya une lettre de remercîment à Vanderbourg.

(2) Vanderbourg se trouvait dans une situation modeste, qui n'avait point toujours été celle de sa famille. Il parle, dans une de ses lettres à Geoffroi Schweighœuser, de « son ancienne richesse, richesse qui n'a fait que diminuer, depuis un quart de siècle, ou environ. » (Voir la *Correspondance de Charles Vanderbourg avec Geoffroi Schweighœuser*, publiée par la *Revue rétrospective*, années 1887 et 1888, tomes VII et VIII. Cette *Correspondance*, publiée sur les originaux appartenant à M. Charles Mehl, commence au moment où les *Poésies* de Clotilde viennent de paraître, et va jusqu'au 20 mai 1823. Outre de fréquentes allusions à ce volume, on y trouve d'intéressants détails sur la société littéraire de l'époque, sur M. et Madame Suard, Mlle de Meulan qui épousa François Guizot, toute la rédaction des *Archives littéraires*, du *Publiciste*, du *Mercure de France*, etc., auxquels Vanderbourg a collaboré, etc.)

« Si je n'y prends garde, écrit-il plaisamment à son « ami Schweighœuser, je me trouverai, malgré moi, « constitué l'Aristarque de la littérature femelle (1) »

Puis, il y eut le clan des railleurs : le 16 juillet, il informe gaîment madame de Surville qu'Henrichs et lui viennent d'entrer dans une société assurément inconnue d'elle : *la Société des Gobe-mouches.* (2) Il faut en prendre son parti. C'est ce qu'ils font tous deux, en riant de bon cœur.

Les articles se mutiplient. Celui de Michaud, dans le *Mercure*, a eu le don d'opérer un certain nombre de conversions, de convaincre M. de Sainte-Croix, par exemple. D'autres journalistes se sont montrés sévères : la *Décade philosophique* (3), a eu l'impertinence de lui reprocher de n'avoir point cité en toutes lettres le nom de M. Fournas. Le *Journal de Paris* (4), a consacré à Clotilde deux articles signés *Indagator*, qui sont du tribun Carrion-Nisas, et tellement absurdes qu'ils se réfutent eux-mêmes. Cependant, quand Vanderbourg prendra la plume pour répondre aux « lourds raisonnements » de la *Décade*, « le docteur *Indagator* aura son coup de fouet en passant » (5).

Au contraire, M. de Ségur fait, dans la *Bibliothèque française*, l'éloge du recueil, mais en l'attribuant à un

(1) *Revue rétrospective* (année 1887, page 46), lettre du 3 octobre 1803.

(2) La *Société des Gobe-mouches*, qui avait disparu pendant la première partie de la Révolution, se réorganisa sous le Directoire. Jourgniac de Saint-Méard, ancien capitaine au régiment du Roi, infanterie, chevalier de Saint-Louis, en avait été le fondateur. En 1803, Cazalès en était le secrétaire général. On se réunissait en la boutique du libraire Desenne, au Palais-Royal, vis-à-vis du café de Valois.

(3) La *Décade philosophique*, An XI, 4e trimestre, p. 150. L'article est signé L... ; M. Antonin Macé l'attribue à Ginguené.

(4) Numéros des 9 et 10 juillet 1803. L'article est intitulé : *C'est un pastiche, ou des poésies de Clotilde de Surville.*

(5) Lettre à Schweighœuser, 16 juillet 1803. — La réponse de Vanderbourg se trouve dans le *Moniteur* des 22 et 24 novembre 1803. Elle est pleine de

poète moderne, et le *Journal des Débats* ne lui est pas moins favorable.

En général, la valeur des poésies demeurait indiscutée. Il n'en était point de même de leur origine : à l'époque où vous faites vivre Clotilde, disait-on, le goût n'existait point, le style était rude, la versification défectueuse. Comparez ses vers à ceux des contemporains, à ceux d'Alain Chartier, par exemple, et voyez la différence !

Et l'on ajoutait : comment un poète aussi remarquable a-t-il pu vivre ignoré de son siècle et des suivants ? Enfin, l'impossibilité de représenter le moindre manuscrit original, n'autorise-t-elle point tous les soupçons ?

Vanderbourg répondait : « Que Clotilde trouve beau« coup d'incrédules, cela ne m'étonne pas. Les objec« tions contre l'authenticité de ses poésies sont à la « portée de tout le monde, et il n'y a peut-être que peu « de personnes qui réunissent assez de goût et de sensi« bilité pour apprécier les preuves morales qui militent « en sa faveur » (1).

finesse et d'ironie. Il feint de supposer qu'*Indagator* a voulu lui rendre « un véritable service » en ne fournissant que de mauvaises raisons contre l'authenticité des poésies de Clotilde ; qu'en agissant ainsi, *Indagator* s'est servi « d'une tournure très ingénieuse pour combattre en leur faveur. » Quant à L..., auteur de l'article de la *Décade*, qui pose dix questions, « sorte d'interrogatoire moitié littéraire, moitié juridique », Vanderbourg lui répond de point en point. Il regrette, toutefois, d'avoir à s'occuper de ces deux adversaires, plutôt que de M. de Ségur dont la critique, dans la *Bibliothèque française*, ne doit pas être confondue avec celles des deux premiers : « Je dois louer le goût sûr et l'excellent ton qui se font remarquer dans la critique de M. de Ségur, je devrais surtout me louer de sa politesse exquise... » Pour être indirect, le trait n'en est pas mains acéré.

Il ajoute que, s'il défend Clotilde, c'est beaucoup plus pour fortifier dans leur conviction les amis de cette femme-poète, que pour chercher à convertir ceux qui ne voient point le mérite de ses vers. Ceux-là « peuvent conserver leur opinion, que les poésies de Clotilde sont supposées ». Les meilleures raisons du monde ne les feront point changer d'avis.

(1) Lettre à Schweighœuser, 16 juillet 1803.

Il continuait : l'obscurité du nom de Clotilde n'offre rien d'extraordinairement surprenant; le nom de Charles d'Orléans s'est trouvé dans le même cas jusqu'au début du XVIIIe siècle, époque où ses œuvres furent mises en lumière par l'abbé Claude Sallier.

Quant à l'absence de manuscrits originaux, il y a là un fait brutal, — leur disparition dans la tourmente révolutionnaire —, devant lequel il faut s'incliner.

Explications peu susceptibles, reconnaissons-le, de détruire l'incrédulité. On la poussa jusqu'à l'exagération : un écrivain a été jusqu'à soutenir que le marquis de Surville était un personnage imaginaire, inventé par l'éditeur, pour les besoins de la cause. Daunou va moins loin; dans une *Notice* lue à l'Académie des Inscriptions, douze ans après la mort de Vanderbourg, il insinue que ce dernier pourrait bien avoir été quelque chose de mieux que l'éditeur de Clotilde : « Il est permis, dit-il (1), « de conjecturer que Vanderbourg a eu la principale « part au volume imprimé en 1803, qu'il est le véritable « auteur des meilleurs morceaux. » De là à avancer que l'Académie l'a accueilli en raison d'une présomption de paternité, il n'y a pas loin. Et nous ne serions point surpris que cette croyance, non moins que la traduction des *Odes* d'Horace, eût guidé le choix des membres de l'Institut. De son vivant même, Vanderbourg s'était entendu demander malicieusement par madame de Humboldt « ses poésies en vieux français. » Et M. de Ségur, dans son article de la *Bibliothèque française*, avait glissé cette phrase : « J'espère que l'*auteur* ou *l'éditeur* de ce recueil me pardonneront... » Les soupçons prirent une telle consistance que Vanderbourg en

(1) *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Vanderbourg*, publiée dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, tome XIV (1845), lue à l'Académie le 2 août 1839.

vint à hésiter à publier des vers dans *l'Almanach des Dames* (1).

Raynouard contribua à les propager, car il admirait « avec quel art et quel succès un homme d'esprit et de « goût était parvenu à séduire, un moment, et intéresser « la curiosité publique, jusqu'à ce qu'un examen sérieux « eût apprécié et caractérisé ces compositions pseudo-« nymes » (2).

Il rappelait, à ce propos, des exemples de supposition qui sont restés célèbres : les poésies de Thomas Rowley, moine du XVe siècle, composées en réalité par Chatterton ; *Les Troubadours, poésies occitaniques du XIIIe siècle,* publiées, par une singulière et double coïncidence, en 1803, chez le libraire Henrichs, par Fabre d'Olivet. Il aurait pu ajouter : les poèmes d'Ossian, dont James Macpherson, mort à la fin du XVIIIe siècle, passe pour le véritable auteur.

Vanderbourg avait répondu d'avance à Raynouard, dans son article du *Moniteur*, en combattant *Indagator* du *Journal de Paris,* et M. L... de la *Décade*, qui, eux aussi, avaient eu l'idée de dresser une liste de supercheries littéraires dans laquelle ils faisaient entrer les poésies de Clotilde. Leurs exemples avaient été mal choisis : pourquoi, disait Vanderbourg, n'ont-ils point parlé de Desforges-Maillard qui, sous le nom de Mlle Malcrais de la Vigne, envoyait, au *Mercure,* des vers auxquels Destouches et Voltaire se sont laissé prendre (3) ? C'est que Desforges-Maillard s'est nommé dès qu'il a vu le succès de ses poésies, « au lieu que M. de Surville, en

(1) Lettre à Schweighœuser, du 7 novembre 1803.

(2) *Journal des Savants,* juillet 1824.

(3) Piron a tiré, de cet incident, le sujet de sa *Métromanie.* — Ici, Vanderderbourg se trompe : l'article du *Journal de Paris* cite l'exemple de Desforges-Maillard.

« mourant, s'est ôté tout moyen de jamais recueillir le « fruit de l'imposture qu'on lui attribue gratuitement. »

Les adversaires de Clotilde avaient encore évoqué, à propos de la dernière lettre de M. de Surville à sa femme, le souvenir de Mazarin trompant Condé dans une conversation « tenue peu d'heures avant sa mort ». Ils ont été mal inspirés en le faisant, disait Vanderbourg, car cette conversation n'a point été tenue *quelques heures*, mais bien *trois jours* avant la mort du Cardinal qui, d'ailleurs, était connu par sa dissimulation, tandis que M. de Surville l'était par sa franchise.

Enfin, continuait-il, même si l'on admet que les poésies de Rowley sont en réalité de Chatterton, ce qui est discuté, son cas n'est point comparable à celui de M. de Surville, car Chatterton, à seize ans, était « un prodige de génie », tandis qu'à quarante, M. de Surville n'avait aucun talent. En outre, Chatterton a mené une vie de dissipation et a voulu, avant sa mort, détruire ses œuvres, tandis que M. de Surville n'a jamais songé qu'à la gloire et, jusqu'à son dernier moment, a cherché à sauver de l'oubli les poésies de son aïeule.

Selon nous, s'il est impossible, depuis la publication de la Correspondance de Vanderbourg, d'attribuer les poésies à ce dernier, il n'est pas moins difficile d'en faire honneur à M. de Surville, car on en a retrouvé dont il est l'auteur incontesté et qui confirment le jugement de Vanderbourg sur leur valeur (1). Est-il supposable qu'il devînt un poète de génie quand il rimait en français du moyen-âge, et que son talent l'abandonnât lorsqu'il se servait du langage moderne ?

Pourtant, on l'a remarqué avec justesse, Macpherson et Chatterton ont produit des œuvres médiocres dans la

(1) Voir celles qu'a publiées M. Antonin Macé, dans son étude *Les poésies de Clotilde de Surville*, page 122 du *Bulletin de l'Académie delphinale* (1869).

langue de leur temps ; des chefs-d'œuvre en langue ancienne. Le marquis ne Surville offrirait-il un phénomène du même genre ?

Tout est mystère dans cette aventure poétique.

Malgré les dissidences sur la question d'authenticité, « il n'y avait guère qu'un avis sur le mérite général du « recueil (1) ». Laya avait été l'un des premiers à le reconnaître, dans le *Moniteur* :

« S'il fallait citer, disait-il, tout ce que ce recueil ren« ferme de remarquable, il en faudrait copier les trois « quarts ; de supérieur, la moitié... Quand Clotilde écrit, « c'est son cœur qui dicte, et le cœur fut et sera toujours « notre premier, comme notre meilleur Apollon (2) ». Il envisage, ici, la question sous son véritable aspect : l'important, en effet, n'était point de savoir qui était l'auteur du livre, mais si le livre était bon ou mauvais.

Tel n'était point l'avis de la *Décade philosophique,* dont l'article, on se le rappelle, fâcha si fort Vanderbourg. Elle proposait dix objections. Nous en ferons grâce au lecteur. Elle concluait en déclarant M. de Surville seul auteur possible « de ces vers sans hiatus, d'une phraséo« logie et d'une coupe modernes ». Elle se trompait en ajoutant « qu'ils ne deviendraient jamais une pomme de « discorde » entre les littérateurs. Nous verrons, tout à l'heure, que les polémiques soulevées à leur sujet, sont devenues plus vives que jamais, de nos jours.

Dès 1812, Charles Nodier prit part au débat dans ses *Questions de littérature légale.* Il s'associe aux critiques de la plupart de ses prédécesseurs, et insiste sur « l'habi« leté de la mise en scène ». L'introduction du personnage de Jeanne de Vallon, est, dit-il, un coup de maître.

(1) Lettre de Vanderbourg à Schweighœuser, du 16 juillet 1803.

(2) Articles des 24 et 26 juillet 1803.

Malgré tout, la supposition se manifeste par la correction des vers, la variété des rythmes, les allusions et les rencontres trop fréquentes avec les auteurs du XVIII[e] siècle, notamment Voltaire dont les *Trois manières* ressemblent aux *Trois plaids d'or* de Clotilde, et Berquin dont la chanson : *Dors, mon enfant...*, populaire à la fin du dernier siècle, paraît avoir inspiré les *Verselets à mon premier né* (1). L'hésitation, croit-il, est impossible pour quiconque a étudié les poètes du XV[e] : « Celui-là ne pourra rien voir, « dans les vers de Clotilde, qu'une production très mo- « derne, habillée de lambeaux antiques, assez souvent « équivoques ».

Opinion très soutenable, mais qui donne lieu à une remarque : en 1826, peu avant la mort de Vanderbourg, Charles Nodier publiait avec M. de Roujoux, chez l'éditeur Neveu, de prétendues *Poésies inédites de M. E. Clotilde de Vallon-Chalys, depuis madame de Surville, poète du XV[e] siècle* (2). Loin d'être inédits, bon nombre de ces morceaux avaient déjà paru dans le *Journal de Lausanne*. Vanderbourg, on s'en souvient, n'avait point voulu les imprimer parce qu'il les regardait comme apocryphes (3). Leur succès fut médiocre. Mais n'est-il point piquant de voir Nodier, après avoir nié l'existence de Clotilde comme poète, et fait son procès à la partie remarquable de ses manuscrits, entreprendre l'édition de la partie faible et offrant encore moins de garanties d'authenticité que la première ?

(1) A part le sujet, les deux pièces n'offrent pourtant guère de ressemblances.

(2) Leur manuscrit aurait été remis par Vanderbourg à l'éditeur Neveu qui se serait engagé à ne point les imprimer « étant persuadé, comme lui, qu'elles n'étaient point de l'aïeule de M. de Surville ». (Lettre de Vanderbourg à M. de Surville jeune, du 25 décembre 1822). C'est chez Neveu que parut l'édition de *Clotilde* publiée en 1824.)

(3) M. de Roujoux les avait annoncées, dès 1811, dans son *Histoire des révolutions arrivées dans les sciences*.

Plus tard, il prétendit avoir connu le marquis de Surville à Besançon, chez un ami commun. Il l'eût même entendu réciter des vers de sa façon « auxquels il « ne manquait qu'un tour antique pour figurer très « honorablement parmi ceux de Clotilde. » M. Antonin Macé a fait mieux qu'entendre, il a retrouvé et imprimé des vers du marquis, et ces vers, même agrémentés d'un « tour antique », n'arriveraient point à dépasser les bornes du médiocre.

En 1830, Villemain applaudit au tour de force : « Le « monument est curieux, dit-il, mais, c'est une petite cons- « truction gothique élevée à plaisir par un moderne archi- « tecte... La fraude une fois prouvée, reste le mérite de la « fraude en elle-même ; ces poésies sont charmantes » (1).

En 1841, dans un intéressant article de la *Revue des Deux-Mondes* (2), Sainte-Beuve examine les circonstances qui ont présidé à l'éclosion des œuvres prétendues de Clotilde. La tournure d'esprit de la fin du XVIIIe siècle, d'importants travaux sur le moyen-âge et la chevalerie, en furent les causes déterminantes : « Rien ne manquait « dans l'air pour susciter, ici ou là, un Surville. » En effet, pour Sainte-Beuve comme pour Nodier, Clotilde et le marquis ne font qu'un ; « le contre-calque est flagrant » et facile à vérifier, car « en déshabillant ces vers de leur « toilette brillamment surannée, on ne voit rien que le XVIIIe siècle, à cette date. »

Le lecteur retrouve ici la théorie de Nodier sur l'influence des milieux (3).

(1) Voir *Cours de littérature. Littérature du moyen-âge*, t. II, p. 243.

(2) Voir *Poètes et Romanciers modernes de la France*, article de la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er novembre 1841, ou le *Tableau de la poésie française*, éd. de 1869, p. 485.

(3) Selon Sainte-Beuve, Surville procède de Colardeau, de Saint Lambert, de Roucher et des poètes qui ont chanté la Nature et l'Univers. Il fait allusion, ici, au poème *De la Nature et de l'Univers* dont l'édition Nodier-Roujoux a publié un fragment. On sait que Vanderbourg le regardait comme apocryphe.

Il existe bien d'autres études sur Clotilde. Notre cadre ne nous permet point de les passer en revue : un volume n'y suffirait point. Les curieux trouveront d'ailleurs leur nomenclature dans une *Bibliographie Survilienne* publiée en 1876, par M. Henry Vaschalde. Parlons seulement de l'important travail de M. Antonin Macé : *Un procès d'histoire littéraire, les poésies de Clotilde de Surville*, qui contient vingt et une lettres de Vanderbourg à madame de Surville, et des épîtres du marquis de Brazais, de madame de Polier, du libraire Henrichs, etc., à la même.

Grâce à cette correspondance, la « question survilienne » est entrée dans une nouvelle phase. Ces lettres font ressortir la parfaite loyauté, la délicatesse, le tact de Vanderbourg, aussi bien pendant ses pourparlers avec la marquise, que pendant l'élaboration du volume ; le montrent enthousiasmé de la découverte des manuscrits de Clotilde, découverte qu'il regarde comme « un vrai bonheur pour la littérature » ; désintéressé surtout, et uniquement préoccupé d'enrichir de nouveaux chefs-d'œuvre la poésie française.

La conformité des termes de ses lettres au contenu de sa préface, rend désormais impossible toute contestation sur son rôle d'éditeur.

Les polémiques que soulevèrent les révélations de M. Macé suffisent à en établir l'importance ; un vent de discorde et de chicane souffla sur la France littéraire : un auteur, jaloux de confondre l'érudit écrivain, se donna la peine d'écrire 250 pages in-8, pour le combattre, et cela, sans apporter d'éléments nouveaux au débat. Veut-on savoir ce qu'il lui reproche tout d'abord ? D'avoir mal orthographié le nom du libraire Henrichs ! Un autre, ayant remarqué que Clotilde avait parlé, dans ses vers, d'un pré, d'un bois, d'un moulin, d'une fontaine, consulta un terrier du xve siècle, relatif à la terre

de Vesseaux autrefois possédée par la famille de Surville, y trouva la mention d'un pré, d'un bois, d'un moulin, d'une fontaine, et en conclut non seulement que Clotilde avait existé, mais qu'elle avait écrit ses poésies en cet endroit.

Depuis le travail de M. Macé, M. A. Mazon a publié, en 1873, une savante étude, intitulée *Marguerite de Chalis et la légende de Clotilde de Surville* (1), qui contient l'acte de mariage *de noble Bérenger de Surville et d'honorable dame Marguerite, fille de Pierre Chalis.* Malgré l'absence du nom de *Clotilde* dans cet acte, on est fondé à croire qu'il s'agit bien d'elle, en raison de l'âge que lui donne la pièce, du nom de son père et de celui de son époux. D'autres documents, publiés par M. Vaschalde (2), nous apprennent que Bérenger possédait réellement la terre de Vesseaux et qu'il eut un fils, Jehan de Surville : c'est à lui que les *Verselets* paraissent adressés.

Toutefois, de l'existence constatée de Clotilde, il serait téméraire d'induire qu'elle est l'auteur des vers qu'on lui attribue. La preuve en est encore à faire, et cette preuve ne résultera guère que de la découverte d'un autographe original. En l'attendant — l'attente peut être longue, — il est permis de recourir aux présomptions : ces poésies ne sont *sûrement* point de Vanderbourg ; elles ne sont *très probablement* ni du marquis de Surville, ni d'un poète du XV[e] siècle. Restent deux hypothèses : la première, à laquelle nous nous rallions, consiste à voir dans l'auteur un poète dont le nom et l'époque sont également inconnus, mais qui serait postérieur au XV[e] siècle, et, selon toute apparence, de la fin du XVIII[e] ; la seconde, à adopter

(1) Paris, Lemerre, 1873. M. Mazon regarde le marquis de Surville comme l'auteur probable des *Poésies*.

(2) *Clotilde de Surville et ses poésies*, documents inédits. Valence, 1873.

l'opinion de Vanderbourg, opinion que la phrase suivante, écrite par lui à madame de Surville, résume en deux lignes : « Le sentiment seul soutient ma foi, mais en « admettant que les œuvres de la muse de l'Ardèche ont « été soigneusement retouchées. »

Laya donnait à la même idée un tour pittoresque, dans son article du *Moniteur*: « C'est, disait-il, un excellent « tableau original retouché par des mains habiles » (1).

Qu'on nous permette de rappeler, en terminant, un incident curieux : le Vivarais est, de toutes nos provinces, celle où Clotilde a rencontré le moins d'incrédules : « Les « habitants, dit M. Macé, revendiquent énergiquement « l'authenticité de ses poésies. » Cela est si vrai, qu'ils entreprirent, en 1875, de lui ériger une statue à Vesseaux. Les railleurs s'en donnèrent à cœur joie, mais n'empêchèrent point les organisateurs de la souscription de recueillir, en un mois, la somme ronde de 5000 fr. (2) Ce monument n'a point été exécuté, et nous regrettons, pour notre part, l'insuccès de la tentative : Clotilde fût-

(1) L'habileté, convenons-en, tiendrait du prodige. S'il est extrêmement difficile de remanier des vers, il est encore bien plus malaisé de dissimuler ce travail. Or les poésies de Clotilde ne s'en ressentent nullement, à notre avis, du moins. Ce n'était point celui de Vanderbourg qui, dans les notes du volume, signale les passages qu'il considère comme interpolés.

(2) La cinquième liste pour le monument à élever à Clotilde de Surville, a paru dans l'*Echo de l'Ardèche* du 11 novembre 1875. Elle monte à 5130 francs.

Rapprochons de ce fait l'incident suivant mentionné dans le *Nouvelliste* du 1er août 1887 : à l'occasion de la naissance du prince de Beira, le duc et la duchesse de Bragance ont reçu une statue représentant Clotilde de Surville, tenant dans ses bras son premier né. Sur le socle était inscrit le premier quatrain des *Verselets* : *O cher enfantelet*, etc. C'était un don du comte de Franco, gentilhomme portugais.

Dans un article de la *Revue critique* (1er mars 1873), M. Gaston Pâris demande spirituellement que, sur le piédestal du monument de Vesseaux, on réserve « une petite place pour ce pauvre marquis de Surville dont on

elle un mythe, il ne nous eût point déplu, dans un siècle où l'on dresse tant de statues imméritées, d'en voir une s'élever à l'auteur anonyme d'une œuvre littéraire dont la France peut, à bon droit, s'enorgueillir.

PAUL COTTIN.

dénigre tant les vers, et qui pourrait vraiment se plaindre d'avoir trop bien réussi. »

M. Gaston Pâris regarde donc le marquis de Surville comme le véritable auteur des *Poésies*; ajoutons que cette manière de voir réunit, aujourd'hui, un grand nombre d'adhérents.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

(SUITE)

RASSE DESNEUX

1556, 8 décembre. — Anne Lambert, femme de Me Nicolas Desneux, chirurgien du Roy nostre sire, auparavant femme de Me Nicolas Lebrun, du dit estat. Location de terre à Clichy la Garenne. (Arch. de Contesse, not.).

1563 (1564), jeudi 10 février. — Honorable femme Catherine Journeau, veuve de feu Me Race (*sic* pour Rasse) Desneulx, chirurgien ordinaire du Roy, tutrice de Pierre et Claude Desneux, enfans mineurs du deffunt, et d'elle ;

2o Me Françoys Desneux, chirurgien juré à Paris, en son nom et comme tuteur et curateur des dits mineurs ;

3o Me Nicolle Desneux, aussi chirurgien du Roy ;

4o Jehan Desneux, docteur régent en la Faculté de médecine en l'Université de Paris ;

5o Marie Le Prebstre, femme dudit François Desneux ;

Vendent à Phil. Moises, sieur du dit lieu de Moisen en la seigneurie d'Allonne, avocat au Parlement, et Catherine Habert, sa femme, une maison assise au chevet S. Landry,

deux cours, galerie sur rue, corps d'hostel, puys et cellier, acquise par Rasse Desneux et sa femme Catherine Journeau. Prix 1500 l. en 125 l. de rente.
(Arch. de Cothereau, not.).

1569, mars. — Me Nicole Desneux, chirurgien et varlet de chambre ordinaire du Roy, bourgeois de Paris, transporte à Claude Desneux, son frère, avocat au Parlement, tous les deniers à lui dus par Philippe Moyses, aussi avocat, et sa femme, à cause des arrérages de 75 l. de rente, faisant partie de 6^{20} 5 l. (125 livres) de rente, à la charge de laquelle le dit Moyses et sa femme ont retenu une maison, rue du Chevet S. Landry, du dit Nicole Desneux et ses cohéritiers de feu Me Race Desneux, son père.
(Arch. de Cothereau, not.).

MICHEL DE VAULX

1556 (1557), 19 mars. — Michel de Vaulx, avocat, se fait fort pour Messire Charles de Thelligny, sieur de la Salle, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et son (*sic*) lieutenant en la compagnie de M. le Dauphin, et dame Marie de Busay, sa femme, demi usufruitière de la seigneurie de Ver, de laquelle est la terre et métairie de la Broudière, assise au Perche, paroisse de Montigny (Montigny-le-Chartif, Eure-et-Loir). Transaction sur un procès pendant. (Arch. de Brûlé, not.).

V., à l'article *Libraires*, p. 222, (année 1893) l'inventaire des livres de Michel de Vaulx fait par Galliot I du Pré, à la date du 12 août 1558.

1558, 17 novembre. — Michel de Vaulx, avocat. Ses biens maternels étoient échus a Estiennette de Feux, femme de noble homme G. de la Barge, escuyer, demeurant à Coulombs, près Lizy sur Ourcq. (Arch. de Brûlé, not.).

1558, 23 novembre et 3 décembre. — Isabeau Sanguin, veuve de Michel de Vaulx, reçoit 3000 l., une robe longue à parements de velours, et ung (*sic* pour une) saye de taffetas à l'usage du défunt, prisée 23 l. dans l'inventaire. (Arch. de Brûlé, not.).

1558, 23 décembre. — Ysabel (*sic*) Sanguin, veuve de Michel de Vaulx, donne à loyer à Guillaume Trouvé-chevaucheur d'escurie du Roy, tenant la poste du Bourget, diverses pièces de terre au Bourget et environs. (Arch. de Brûlé, not.).

1559, 10 juillet. — Françoys de Moussoy, avocat, mineur, loue par son tuteur à noble homme Estienne Carles, secretaire de M. le Prince de Condé, une maison rue de la Poterie, occupée presentement par Delle Ysabel Sanguin, veuve de feu Me Michel de Vaulx, avocat au Parlement.

Cette maison étoit située derrière celle de feue Mlle de Montguichet. (Arch. de Brûlé, not.).

ADRIEN FOURNIER

1570, lundi 21 août. — Inventaire d'Adrien Fournier, notaire, à la requeste de sa veuve, Perrette Broutesaulge, François Herbin, notaire, et Perrette Fournier, sa femme, Marie Fournier, âgée de 18 ans, Adrien, de 17 ans, Marguerite, de 11 ans, et Simon, de 5 ans.

Fournier décédé, rue Vieille Tixéranderie, en une maison ayant pour enseigne sur le portail l'*Eschiquier*. Quentin Nehon, clerc, et Denise N., servante, montrent les biens.

Assez beaux mobiliers et habits et des armes gravées et dorées.

Une tasse en terre d'émail, façon de Vallance, et autres petites tasses sans pied, deux petits plats de verre (*enlu-*

minez, effacé) [dorés] d'or moullu, quatre petites sossières de verre vert . . . . 20 s.

Ensuyt l'orfèvrerie.

Ung bassin rond et une esguière descouverte d'argent véré, poinçon de Paris, pesant 6 marcs 6 onces 1 gros, à 17 l. le marc. . . . . 115 l.

Deux salières à vaze gauderonnées, verées, poinçon de Paris, pesant 2 marcs 2 onces 4 gros, à 18 l. . . 39 l. 7 s. 6 d.

Une coupe d'argent vermeille, dorée, taillée de moresques, le pied à balustre sizellée (*sic*) à feuillage, pesant 7 onces . . . . 20 l.

Deux salières à escailles vérées, poinçon de Paris, pesant 1 marc 3 onces 7 gros, à 16 l. . . . . 24 l. 15 s.

Cinq coupes d'argent, les pieds à vaze taillez de moresque, vérées, poinçon de Paris, pesant 4 marcs 7 gros, à 17 l. . . . . 69 l. 17 s.

Une escuelle à oreilles et une douzaine de cuillers à fraize vérées, poinçon de Paris, pesant 3 marcs 3 onces 4 gros, à 16 l. . . . . 57 l.

(Pas de fourchettes).

30 jetons d'argent à la figure du feu Roy Henry, pesant 4 onces 5 gros 1/2, à 16 l. . . . . . . 9 l. 7 s. 6 d.

Quinze cousteaux marqués de lame . . . . . 20 s.

Un demi-ceint à table d'attente, garny de 5 chesnes et d'une autre petite chesne à porter clefs, pesant 1 marc 4 gros, à 15 l. . . . . 17 l.

Ung livre en parchemin enluminé, couvert d'or esmallé d'ung passement blanc et verd, garni de sa chaîne, pesant 5 onces 2 gros 1/2, dont convient rabastre pour les feuillets 1 gros, reste 5 onces 1 gros, prisé l'once 22 l. . . . . 112 l. 15 s.

Une paire de bracelets d'or à chesne de flacon, garnie de deux tables, esmaillé d'un passement blanc et d'un boullon rouge, pesant 2 onces 1 gros . . . 65 l. 9 s.

Six boutons d'or à mancherons, emaillez d'un passement de blanc, pesant 3 esterlins 3 felins . . . 19 l.

Deux anneaux d'or à vaze, diamant en table et rubis cabochon longuet . . . . 20 l.

Un anneau esmaillé d'or, passement de blanc avec table de diamant . . . . 20 l.

En la contr'estude du dit defunt a esté trouvé un bureau de bois de chesne à deux layettes couléisses, couvert d'un tapis rouge à flamme de feu . . . . 10 s.
Ung satire de bronze portant un chandelier et un cornet. . . . . 20 s.
Ung home de laton (laiton) portant ùne lance . . 10 s.
Une monte d'orloge sablonnière, garnie de son estui. 30 s.
Quatre ovales de verre figuré. Les 4 evangelistes, l'un quassé en deux. . . . . 30 s.
Deux autres petites ovales en verre . . . . . 10 s.
Ung (sic pour *une*) chasuble de damas bleu, les orfroyes de Thoir (sic pour *Thouars?*) d'or fort, et le reste à roulleaux. Corporal en satin de Burges verd sur lequel y a une image Notre-Dame de l'Assomption, etc. . 8 l.
Ung petit tableau figuré d'un *Ecce homo*, façon de Limoges, et de l'autre costé un miroir en cristalin rompu.
Deux tableaux peints sur thoille. . . . . . 40 s.

Ensuyvent les livres.

Une Bible en françoys, de l'impression de Lyon, relié en veau. . . . . 50 s.
Heures en parchemin, couvertes de velours noir. 5 s.
4 paires d'Heures en diverses grandeurs, couvertes de cuir . . . . 20 s.
1 messel et 1 breviere a usaige de Paris. . . . 20 s.
Livre intitulé : Trace du ministère visible de l'église catholique romaine, avec lequel sont reliés plusieurs autres livres en veau rouge. . . . . 8 s.
6 autres petits livres, tous de devotion . . . . 3 s.
Un livre des ystoires et cronique du monde, tirées tant du gros volume de Jehan Zonaras, auteur bizentin, que plusieurs, veau. . . . . 50 s.
La mère (*sic*) des ystoires en trois livres, reliés ensemble, veau rouge. . . . . 20 s.
Flavius Joseph, 20 s. — Annales de France en deux petiz volumes, veau rouge. . . . . 10 s.
L'Institution du Prince, parchemin — le Grand Olympe des histoires d'Ovide et les Diverses leçons de Pierre Messie. Grand coustumier de France, 30 s. — Ordonnances royaulx, 40 s. Les autres de vielle impression, couverts de bazanne et les Ordonnances des estats d'Orléans, 10 s.

Institutions impériales en France et 3 autres petiz livres de pratique, 6 s. — 10 livres de classe frippez, 8 s.

Trois petits livres de joyeusetez et recréations, dont 2 couverts de bazanne et tout le reste en parchemin, 6 s.

En deniers 7[20] t.

1547, 15 mai. — Mariage de Fournier avec Perrette Broutesaulge ; contrat passé devant Guillaume Nicolas et Jean Nicolas, notaires. Douaire : 40 l.

1565, 6 décembre. — Acquisition de la maison de l'*Eschiquier*, rue de la Vieille Tixéranderie, d'Estienne de Grand Remy et Magdeleine de Lor, sa femme : 150 l. de rente.

1568, 29 janvier. — Mariage de Perrette Fournier avec Jacques Parque, notaire. Dot : 800 l.

1569, 21 août. — Mariage de Perrette Fournier avec François Herbin. Dot : 100 escus d'or sol.

(Arch. de Brûlé, not.) (1).

PONCE JACQUEAU

1570, 24 novembre. — L'an 1570, le vendredi 24e jour de novembre, à la requeste de honorable femme Philippes du Verger, veuve de Me Ponce Jacqueau, en son vivant sculteur et architecte du Roy, demeurant à Paris, en son nom, et Joseph Buron, marchand tailleur d'habits, demeurant à la Malmaison-lez-Espernay, donataire des biens meubles et immeubles demeurés de la succession dudit deffunt, et en la présence de honorable homme Me Nicolas Péan, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, qui, à la requeste de ladite veuve et à la conser-

(1) Le notaire bibliophile Fournier qui avait ce *Recueil de joyeusetez* en trois volumes était beau-frère du brodeur de François II et de Marie Stuart, sans doute, nommé Robert Joseph. Ce dernier avait épousé Marguerite Fournier ; il avait exécuté pour le Roi des travaux importants qu'on tardait fort à lui payer. Il en résultait qu'il ne payait pas ses ouvriers. Ceux-ci le poursuivirent et le firent même mettre au Châtelet ; son beau-frère Fournier vint à son secours et le tira de cette fâcheuse position. Plus tard, Joseph fut payé et il était dans une belle situation en 1568. Il y a eu, à la même époque, un autre notaire, Nicolas Lecamus, amateur d'art, qui fit graver à ses frais un charmant recueil des Sept âges de la vie de l'homme, 1580, in-4 oblong.

vation du droict des parties, auroit procédé par voie de scellé sur les biens demourés du décès dudit défunt par François Croiset et Estienne Brûlé, notaires du Roy au Châtelet de Paris, fut et a esté faict inventaire de tous les biens meubles demeurez après le decès dudit deffunt, trouvez en une maison, rue de la grand'Truanderye, monstrez et enseignez par ladite veuve, après serment par elle faict par devant ledit Péan, commissaire, de mettre en évidence les biens qu'elle scet appartenir à ladite succession, sans aulcuns en réserver ne retenir sur les peines en... a elle declarez, prisez et estimez par Guillaume Laurens, priseur et vendeur juré de biens à Paris, et par Claude Regene, marchand freppier et priseur de biens à Paris, tous deux appellez par les parties qui ont faict serment solempnel de iceulx prisez et estimez en leur conscience eu égard au temps de présent les ont prisez et estimez aux sommes de deniers et en la manière qui s'ensuyt. Et a esté iceluy scellé levé par ledit Péan, examinateur, du consentement desdites parties et a esté procédé aux inventaires en ensuyvant certaine sentence de M. le Prévost de Paris ou son lieutenant civil, de laquelle la teneur ensuyt :

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Anthoine du Prat, chevalier de l'ordre du Roy, s. de Nanthoillet... garde de la prévosté de Paris, ordonne qu'inventaire sera fait et partage fait entre les parties des biens qui communs estoient entre la veuve et son mari. La veuve demandoit que Baron lui remboursât la moitié des dettes communes payées par elle depuis le decès, ensemble de ce qu'elle disoit avoir payé pour les obsèques. Elle en donnera état et la partie viendra se défendre.

1570, 22 novembre. — En la cave : 1 petit cuvier, 1 tinette, 4 aiz, 3 selles longuettes. . . . . 20 s.

En la salle :

Chenets et leurs pommes de cuivre, pelles, etc. . . 70 s.
Un buffet de salle, en boys de noyer, à piliers cannelez à 2 guichets par bas fermant à clef, sur lequel y a ung petit verrier de bois de noyer à 2 layettes coulisses, un petit tapis de drap vert, servant audit buffet. . . . 100 s.
Unes grandes aulmoires en bois de chesne de 9 pieds de haut et 4 pieds 1/2 de large à 4 guichets, 2 fermans à clef. . . . . 6 l.
Unes autres paires d'armoires de bois de chesnes de 6 pieds 1/2 de haut ou environ et 4 pieds de large, ouvrant à 6 guichets non fermant. . . . . 60 s.
4 escabeaux carrez, de bois de noyer, à pilliers tournez 40 s.
3 chaises basses de bois, 2 en noyer, 1 en chêne. . 15 s.
Un banc de bois de chesne, à bas dossier, de 6 pieds de long ou environ, à 2 coffres fermans à clef. . . . . 15 s.
Un coffre de bois de chesne de 3 pieds 1/2 de long ou environ et une serrure fermant à clef, les pagneaulx *taillés à arcades et tuyaulx d'orgues*
Un autre petit coffre de 2 pieds 1/2 environ, taillez a pagneaulx de draperie. . . . . 15 s.
Une chaize de bois de chesne, garnie de son chapiteau, cloze par les cotez. . . . . 10 s.
Ung royt et un devydor (*sic*) de bois blanc. . . . . 4 s.
Ung grand tableau, peint sur thoille, enchassé en boys, auquel est figuré une descente (*sic*) de la croix, garny d'une verge de fer (tringle) et d'une custode (rideau) 25 s.
Item, 4 autres tableaux de plusieurs figures, enchassés en bois, de plusieurs histoires. . . . . . . 10 l.
Item, 3 tapis, peints sur thoile, dont l'un enchassé en bois, auquel y a une figure d'une [moresque?] homme et femme. . . . . 10 l.
Une petite couchette à piliers de bois de noyer, une paillasse de canevas, une de thoille de chanvre, une couverture de drap vert, le tout tel quel. . . . . . . 30 l.
Ung corps de cuyrace blanc, gravé, garny de (?) 40 l.
Un autre petit corps de cuyrace noir, un cabasset noir . . . . 40 l.
Ung morion noir, doré de feuilles. . . . . . 20 l.
Une pique de 15 pieds de long, une petite rondache de boys, peinte et dorée, et 1 hallebarde . . . . 15 l.

En une petite cuysine joignant la dite salle a esté trouvé une fontaine en cuivre servant à mettre (?), garnie de son couvercle, et 3 seaulx . . . . 50 s.

3 chaudrons. . . . . 20 l.

4 chandeliers d'arain dont 2 rompus. . . . . 12 l.

1 petit coquemar de cuivre, façon de Lyon, tenant chopine ou environ. . . . . 5 l.

2 chapelets en cuivre, 1 poilon, 2 barettes. . . . . 10 s.

1 petit chandelier à par..age et 2 mesches . . . . 2 s.

Poiles de fer, pot et (?) de fer, broches, lechefrites.

En pots, plats, escuelles et autres ustenciles d'estain a esté trouvé la quantité de 84 livres, prisé 3 s. 6 d. la l. 14 l. 14 s.

En une chambre estant au dessus de la dite salle, au premier étage, ayant vue sur la dite rue, a esté trouvé une table de bois de noyer, tirant par les 2 bouts, marquetée, assize sur un tréteau imparfaict . . . 6 l.

Un dressouer de bois de chesne à 2 guischets non fermans et à 2 layettes coulisses. . . . . 4 l.

Une petite aulmoires, façon de cabinet, de 2 pieds 1/2 en hauteur et 2 pieds de large à 4 guichets, dont 2 fermans à clef. . . . . 40 s.

Une petite table basse, assize, et une chaise de noyer . 10 s.

Une chaise basse ronde de chesne, ung placet de drap vert, une autre petite chaize sans dossier, tels quels. 12 s.

Une garderobe de bahu, de 6 pieds de long, bandée et ferrée de fer blanc, à 2 serrures fermant à clef, garnie d'un subassement de bois de chesne. . . . . . 100 s.

Coffre de bahut. . . . . 60 s.

Une paire d'ormoire de bois de chesne, façon de couche, tallez à panneaux à bosse. . . . . 50 s.

Une couche de bois de noyer à bas dossier, à piliers tournez, cannelez et par bas à piramides renversez, une paillasse, lit de plume, 1 couverture de catelongne verte, ung ciel. Les pantes d'estamet vert, garny de franges de laine, garnies d'une crespine de soye vert, deux custodes et une bonne grâce aussi d'estamet noir, garny de frange de soye. . . . . 30 l.

Une couchette de bois de noyer, à bas pilliers, par bas à piramyde renversée, une paillasse de canevas, un lit, le coustil et toile blanche, 1 traversin à coustil de Bretagne, couverture de castelongne rouge . . 60 l.

Tableau peint sur toile, enchassé en bois, ouquel est figuré S. Joseph, une custude de roulliotz estant en dêssoubz (*sic*) (à cheyne ?). . . . . 50 s.

Au grenier :

Une table à 4 piliers tournés. . . . . 30 s.
1 couchette. . . . . 30 s.
Quatre espées et une dague, dont 2 sans fourreau. . 20 s.

Ensuyt les habits à l'usage dudit deffunt trouvés en un bahut, façon de garderobe, de 5 pieds de long ou environ :

Une cape de serge de Florence, bandée à 4 bandes de taffetas noir. . . . . 40 s.
Une cape de drap noir simple. . . . . 20 s.
Un long pourpoint de satin noir, découppé, doublé de boncasan (*sic* pour *bouracan*) blanc . . . . 20 s.
Un autre pourpoint de satin noir, tel quel. . . . . 5 s.
Un *idem* de thoille de lin, découppé, doublé de satin vert 30 s.
Une guergnesalle de taffetas noir. . . . . 40 s.
Une paire de chausses d'estamet noir, le hault découpé, doublé d'estamet noir, tel quel . . . . 10 s.
Une casaque d'estamet violet, doublée de toile neufve, garnie de croix blanche (*sic* au singulier). . . . . . 40 s.
Un corps de robe de satin noir à usage de femme, doublé de thoile, haut de chausse d'estamet violet, 1 bas de chosse (*sic*). . . . . 30 s.
Un petit manteau robon de drap couleur d'oye, garny d'un petit passement de soye verte, doublé de revesche vert 60 s.
Un collet de buffle, le pourpoint de charges (?), un corps de pourpoint de toile rayne. . . . . 60 s.
Trois chappeaux dont 2 de feultre, 1 couvert de taffetas, garni de 2 crepes, un bonnet de laine, façon de maure. 40 s.
Les habits à usage de femme. Rien de remarquable (six articles).

Dedans un petit cabinet a esté trouvé 3 bourses dont l'une de satin cramoisy, une petite couchette de bois doré servans à poupée, 6 poupées de plusieurs sortes, une bergère (ou bergerie) faite de cannetille et soye, ung petit berceau.

Ung petit coffre d'yvoir, un mirouer de cristallin, enchassé en boys, garni de cannestille, ensemble. . . . 60 s.

Ung estuy à paigne, garny d'un peigne d'ivoire, 2 paires de ciseaux dorés et un petit estuy rond, garny de toutes sortes de ferrement dorés. . . . . 20 s.

Deux chapelets, l'un de corne rouge, l'autre de gectz, 1 corps de ceinture de gectz noir, un petit livret, le couvercle de velours noir. . . . . 10 s.

Linge dans un bahut : 18 draps, 6 nappes, 29 serviettes, 5 chemises (et autres choses peu importantes).

Dedans les grandes aulmoires à 4 guichets, a esté trouvé un grand pavillon à pendre au plancher, de serge verte, chamarré et frangé de vert, garni de sa pomme de bois doré, prisé. . . . . 100 s.

Plusieurs petits utits (*sic*) servant à l'estat dudit defunt et autres plusieurs petits morceaux de ferraille. . 10 s.

Dans un petit coffre de blanc bois a esté trouvé la quantité de 20 livres de vieilles cires à mouller. . . . 40 s.

24 buches de bois flotté. . . . . 24 s.

Du mardy 28e jour de novembre oudit an 1570... a esté inventorié ce qui ensuyt.

Et premièrement ensuyvent les pourtraicts servans au dit estat de sculteur et architecte, prisez et estimez par Martin Le Fort, sculteur et architecte demeurant à Paris.

Un exemplaire de Perspective de Jean Cousin. . . 40 s.

Un livre auquel est figuré plusieurs pourtraictures. 12 s.

Un livre auquel est figuré plusieurs histoires. . . 100 s.

Trois livres, dont deux reliés ensemble, de Bastien Serleau (Sebastien Serlio). . . . . 60 s.

Un livre de la conqueste de la Toison d'or. . . . 20 s.

Deux livres de pourtraictures. . . . . 18 s.

Un livre auquel est figuré plusieurs pièces de figures estampe (*sic*) . . . . 7 l.

Un livre de Anthoine Lebauro. . . . . . . 55 s.

Deux petits livres d'estampes, reliés ensemble... avecques figures . . . . 20 s.

Un volume de Jometrye (Géométrie). . . . . . 12 s.

Deux (*pièces* effacé,) cahiers d'ornements de la chapelle de Michel Lange, avec un preschement (*paysage* effacé) S. Pol de Raphael. . . . . 64 s.

Sept pièces de pourtraictures estampes. . . . . 18 s.

Treize pièces de pourtraictures, huilées . . . . 6 s.
Soixante pièces de pourtraictures faites à la main et au pinceau après les antiquités de Rome. . . . . 8 l.
Vingt pièces de pourtraictures après l'antiquité de Rome, parties à la main. . . . . 20 s.
Un pacquet de plusieurs exguises (*sic*). . . . . . 12 s.
Plusieurs pièces de pourtraictures d'architecte . . 20 s.
Un petit livre et plusieurs papier auquels sont figurez plusieurs pourtraictures d'estampes. . . . . . 20 s.
Un théâtre du Colizée de Rome, avec deux pourtraicts de deux villes. . . . . 12 s.
Plusieurs pourtraicts et figures exguizées. . . . 5 s.
Un crucifix enlevé (en relief), figure de femme en terre couvert de cire, une teste de marbre, 4 petites modelles de terre avec ung....... de terre cuite, 6 basses tailles, moullées en plastre . . . . 50 s.
Un mortier de marbre imparfait. . . . . . . 50 s.

En l'hostel de Nesle, près les Célestins, a esté trouvé ce qui s'ensuyt :

Deux aiz de bois de noyer. . . . . 40 s.
Un casque.

Ensuyt les livres trouvez en l'hostel où le dit défunt est décédé :

Six grands livres de plusieurs sortes et d'impression tant en latin que françoys, couvert de cuir, et de plusieurs grandeurs, prisés ensemble . . . . 15 s.
Cinq autres livres de moyenne grandeur, les uns couverts en veau, les autres tels quels. . . . . 10 s.
Un damyer de bois de noyer. . . . . . . 6 s. 6. d.
Un autre petit damier de bois du Brésil, 1/2 pied en carré. . . . . 6 s.
Une paire d'Heures, de l'impression de Thielement Kerver historiées. . . . . 5 s.
Un fourniment, bandé de fer, avec son amorsoy (amorçoir) . . . . 5 s.

Ensuyt les lettres, tiltres et enseignemens, demeurés après le décès dudit défunt :

Une cédule du 27 avril 1570 par lequel (en blanc) doit audit défunt Jacqueau, 9 escus d'or.

Un brevet en parchemin, signé Rossignol et Alart, notaires, le samedi 4 février 1570, par lequel Claude Cressy et sa femme vendent à Jacqueau 1/2 arpent de vigne à Vaujour. Prix : 46 l. payées par le défunt.

Un brevet en parchemin, signé Rossignol et Alart, notaires, le samedi 20 juillet 1566, par lequel Guy Havart, marchand chandelier, demeurant à S. Germain des Prez, et Marguerite du Parc, sa femme, vendent au defunt Jacqueau une maison, estable, court, petit jardin et 1 grand jardin, derrière encloz de hayes neuves, en tout 1 arpent environ, assis au village de Montauban près Vaujour. Prix : 9^{xx} 10 l. (190 l.) payées.

Un *id.*, signé Courtillier et Jamart, le jeudi 7 mai 1566. Robert Rouffran, laboureur, demeurant à Montauban, paroisse de Vaujour, vend à Jacqueau 1 masure et jardin, contenant environ 4 perches à Montauban. Prix : 30 l. payées.

Un *id.*, signé Rossignol et Alart, le vendredi 28 janvier 1569, Nicolas Boudet, demeurant à Montauban, et Adèle Le Dé, sa femme, vendent à Ponce Jacqueau une maison, cour, estable en appentilz, cloz de bois et baïres (*sic* pour *haies*) à Montauban, en la grande Rue, 100 l. t. payées.

Autre signé *idem*, le jeudi 3 avril 1567, par lequel Jacques Pinteur, serrurier, demeurant à S. Marcel, et sa femme, et Jehan Bochet, marchand plumassier, et sa femme, vendent à Jacqueau une maison qui se consiste en un corps d'ostel, cave, cour, puis, jardin, le tout clos de murs, sis à S. Marcel, rue S. Jacques (*au lieu dit?*) au clos d'Orléans, 550 l. t. payés ; au dos est un autre brevet signé de M......, du mardi 22 mars 1569, contenant transaction faite entre les vendeurs et Philippe du Verger, se portant fort pour son mary, par laquelle elle promet payer 4 l. de rente de plus pour ladite maison qui est 40 s. de rente plus que le défunt Jacqueau n'estoit tenu payer par le ci-contre.

1566, lundi 26 août. — Brevet signé Jamart et Courtillier ; le prevot des marchands vend 25 l. de rente à Ponce Jacqueau.

Ung brevet, signé Rossignol et Alart.

1570, mardi 3 janvier. — Brisse Gasteau, laboureur à Montauban, paroisse de Vaujour, et sa femme, vendent à

Ponce Jacqueau 3/4 de vigne moins 6 perches à Vaujour, au lieu dit la *Fontaine Marichon,* 60 l. t. payées.

Un *id.*, signé, lundi 12 novembre (ou octobre), 1563. Contrat de mariage de Ponce Jacqueau et de Philippes du Verger, par lequel appert Ponce avoir reçu en deniers comptans de honorable homme Jehan du Verger, sergent à verge au Chastelet de Paris, la somme de 200 l. t. qui luy avoit été promise en faveur dudit mariage, avec 25 l. de rente que ledit du Verger lui auroit lors cédé et transporté, 21 décembre 1585 (1).

(Arch. de Brûlé, not.).

DOREURS SUR CUIR

JEHAN CHAUFFART

1556, 27 avril. — Inventaire, après le décès de feu Jehan Chauffart, marchand miroitier et doreur sur cuir, fait en sa maison, rue de la vielle draperie, à la requeste d'Aignez Gilles, sa veuve, tutrice de leurs enfans Catherine, Bernard et Martre, fait par un fripier et par Jehan Hardouyn et Olivier Gueville, maîtres miroitiers doreurs, et Adrien Bastier, marchand orfèvre (2).

Tables, bancs, dressouers, garderobe façon de bahu plat, couvert de cuyr bandé de fer, armoires, chaises, escabelles.

(1) Bien qu'il ne rentre pas tout à fait dans le cadre de notre publication, nous donnons ici l'inventaire de Ponce Jacqueau qui nous a paru très intéressant et parcequ'il fait connaître un artiste resté jusqu'à présent à peu près inconnu. Les recueils d'estampes, les dessins et livres qui figurent dans cet inventaire sont assez nombreux et offrent, pour les bibliophiles, un véritable intérêt.

(2) Nous citons ce miroitier à cause des miroirs, vus dans l'inventaire, ayant forme de livres. Cet homme était doreur sur cuir; et à la fin de l'inventaire on trouve la liste de ses outils qu'il nous a paru intéressant de conserver.

Un petit tableau d'esmail, ou sont en peinture les apostres de Nostre Seigneur, garny d'une layette de blanc bois. . . . . 10 s. t.
Deux tapis peints sur toile, un tour de cheminée de toile noire.
Une paire de cyzeaux dorée, façon de Toulouse, prisé . 8 s.
3 tapis de poil et fil, façon de Tournay. . . . . 15 s. t.
Un dressouer de toile de lin . . . . 6 s. t.
Une cuilier d'argent doré, dont le manche est de cristal, prisé . . . . 7 l. t.
Un chappelet de setrain, avec 2 chapelets en grenat, prisé. 5 s.

Ensuyt la marchandise du dit mestier estans dans les dites armoires à 4 guichets.

Deux miroirs de canetille, levez sur or de cliquant, ung grand et ung petit . . . . 70 s. t.
Quatre grants myroetz à canon, garniz d'argent. . 100 s.
Cinq autres myroetz bordés, et 4 couvertures, aussi bordez, garnis et non garnis, bordez en satin, velours rouge et autres couleurs de velours et satin, prisé. 7 l. t.
14 myrouetz brodés et 4 garnis d'argent . . 12 l. t.
Deux thuilles de Venise, avec plusieurs morceaux . 50 s. t.
6 myroetz de Venise, garnis de leurs boys, de plusieurs grandeurs, prisés . . . . 13 l. 10 s. t.
Six glaces de cristalin de Venise, de plusieurs grandeurs. 15 l. t.
10 myroetz de Loraine, garnis de leur boys. . 7 l.
2 glaces de verre de cristalin, l'une carrée et l'autre ronde, 7 autres glaces moyennes, 6 douzaines de glaces plus moyennes, 5 autres douze plus moyennes et 2 douzaines de petites, le tout verre de Lauraine . . 22 l. 10 s.
Ung grand myrouer, couvert de cuyr argenté, 4 plus moyens et 9 plus moyens, le tout garny de glaces de cristalin. 7 l. t.
Trois petits tableaux, garniz de velours avec leurs glaces, neuf mirouetz façon de livre, couvert de velours, 2 petites paires d'heures, couvertes de velours, garniz de leurs rubans, et 4 petiz myrouetz, couverts de velours verd, bordez (ou brodés ?), garnis de leurs glaces, le tout de cristalin de Lauraine. . . . . . . 6 l. 10 s.
5 myrouets à livre, de plusieurs grandeurs, couverts de cuir doré et argenté, 4 moyens, 2 douzaines de trois sortes, 5 douzaines de la 2me sorte, 5 douzaines de la petite sorte, le tout garny de leurs glaces de cristalin de Lauraine. . . . . 20 l. 10 s.

7 douzaines de myrrouetz de la 3e sorte, 7 douzaines 1/2 de la 1re, 13 douzaines 1/2 de petits, garniz de leurs moullures, le tout de cristallin, prisé ensemble. . . . . 27 l.

3 douzaines de tableaux à mettre myrouets, couverts de cuyr, les uns dorez et argentez, non garnis, 6 tasses de boys noyer, de plusieurs grandeurs, non garnis, à mettre myrouetz. . . . . 7 l. 15 s.

Une douzaine de grans livres, 16 plus moyens, 2 douzaines plus moyens, 6 douzaines 1/2 encore plus moyens, 12 douzaines encore et 4 encore de plus moyens, 18 douzaines de petits. . . . . 24 l. 10 s.

10 estuiz, couverts de velours, bordez (*sic*) de.... argentez, les uns garniz de feille d'argent. . . . . . 100 s.

13 petits coffres, couverts de cuyr doré, servant à mettre bagues et anneaulx, prisés. . . . . 60 s.

3 escriptoires et pupitres.

Ung grand myrouer, garny de son boys, taillé à pied à 2 costez . . . . 7 l. 10 s.

3 douzaines de petis myrouets ronds, garnis d'acier, 3 douzaines de layettes à poudre.

Un grand myrouer, garni de son boys, taillé avec ung nacle (nacre) dessus, garny de sa glace de cristalin. Une douzaine d'estuis à lunettes dorez, et 4 noyres, 1 douzaine de peignes de boys . . . . 14 s. t.

7 petis livres, de plusieurs grandeurs, garnis de myroetz d'acier . . . . 25 s.

10 lunettes de cristalin et 5 douzaines de lunettes de voirre . . . . 30 s.

2 douzaines 1/2 de palettes et 7 breses, 2 douzaines 1/2 de curcoreilles, 1/2 douzaine de sereaulx avec une table, le tout servant à garnir estuis de peignes. . . 22 s. 6 d.

6...... et 3 bouetes de plusieurs sortes, garnis de cristalin, avec des moulures, servant au dit estat. . . 30 s.

6 douzaines de bouestes, grandes et moyennes, couvertes de cuir doré.

Une douzaine et 8 de livres moyens, 2 douzaines et 3 plus petis, couvers de cuir argenté, non garnis, livres à moulures dorez et ruban.

Livres couverts, dorés d'or fin, avec plusieurs moulures de trois grandeurs, servans à mettre glaces.

Oustils.

Un alphabet avec dix douzaines de fers à la main, onze fers à tirer à la presse . . . . 7 l.

2 cousinets avec leur bâton à coucher l'or, reglets, quatre roulettes gravées, trois roulettes à filets, compas, tenailles . . . . 30 s.

Une presse avec son barreau de fer et ses sommiers.

Son contrat de mariage, du samedi 24 novembre 1543 : douaire : 53 l. t.

(Arch. de Contesse, not.)

DELAMARE

V., à l'article *Libraires*, p. 519 (année 1893), Henry Pacquot, libraire, à la date du 26 juillet 1557.

ROBERT GRANDERIE

1561 (1562), 13 février. — Robert Granderie, maître doreur sur cuir, à Paris, et Galienne Le Maistre, sa femme. Quittances. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par M. Thoinan.

GUILBERT MAURY

1562, 17 juillet. — Guilbert Maury, doreur de livres, demeurant rue Judas, paroisse Saint Etienne du Mont, transige avec Anthoine Terrasson, clerc au Châtelet de Paris, pour excès faits sur lui par Terrasson. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par M. Thoinan.

JEHAN SAVETIER

1565 (1566), mardi 5 février. — Jehan Savetier, maître doreur sur cuir, assiste au contrat de Françoise Savetier, sa cousine. 500 l. t. de dot. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par M. Thoinan.

GERMAIN HARDOUYN

1566, 12 juillet. — Germain Hardouyn, doreur sur cuir, et Claude Cabry, sa femme, vendent 50 s. de rente

à Anthoine Liré, marchand orfèvre. (Arch. de Contesse, not.) (1).

Non cité par M. Thoinan.

HENRY BOCQUET

1566, 18 novembre. — Madeleine Rubentel, veuve de Jehan Des Cordes, loue à Antoine de Russange, maître orfèvre, une maison assise à Paris, rue de la Vannerie, que par cy devant a tenue, au dit titre (de locataire), Henry Bocquet, maître doreur sur cuir, et depuis Loys Marescot, prêtre. Prix 70 l. (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par M. Thoinan.

CLAUDE BARBE

1569, dimanche 27 mars. — Claude Barbe, maître doreur sur cuir, présent au mariage de Marguerite Barbe, servante de Jehan Bruneau, maître tapissier contrepointier, avec Pierre Aubert, relieur de livres. (Arch. de Cothereau, not.).

M. Thoinan, à qui cette pièce avait été communiquée, a commis dans ses *Relieurs français*, p. 222, une erreur à propos de Pierre Aubert. Il fait figurer ce relieur au nom de *Bruneau*, lui attribuant comme prénoms ceux de Pierre Aubert. Or *Aubert* est son nom de famille, *Pierre* son prénom, et Marguerite Barbe, qu'il a épousée, était simplement la servante du maître tapissier Jehan Bruneau.

1580, jeudi 26 mai. — Jehan Marais, layetier, et Claude Barbe, maître doreur sur cuir, promettent à Vincent Le Blanc, maître graveur à Paris, frère de Marie Le Blanc, fiancée de Marais, de faire ou faire faire le dîner des nopces d'entre Marest (*sic*) et ladite Le Blanc, et fournir

(1) Il semble bien qu'il s'agit ici d'un membre de la famille si connue des libraires Hardouyn.

tout ce qu'il fauldra pour la dite nopce, et Marais et Barbe déchargent ledit Le Blanc de la promesse qu'il leur avoit faicte de fournir aux frais de la dite nopce. Le Blanc les tient quitte de la somme à laquelle ils auroient convenu pour rançon (de leur part contributive, naturellement puisqu'ils payoient tout). Indemnité à Barbe par Jehan Marest. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN HUGUYER

1570, mercredi 25 octobre. — Jehan Huguyer, maître doreur sur cuir, loue une maison à Villeneuve le Roy, à Guillaume Tranchart, laboureur. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par M. Thoinan.

JEHAN BERGERON

1573, samedi 12 décembre. — Jehan Joly, marchand orfèvre, cède son bail du 17 décembre 1572 à Sire Jehan Bergeron, maître doreur sur cuir.

Loys de S. Leger, marchand orfèvre, loue avec d'autres, ses copropriétaires, à Jehan Jolly, aussi maître orfèvre, une maison rue de la Haute Vannerie. (Arch. de Brûlé, not.).

1576. — Loys de S. Leger, maître orfèvre et autres, louent à J. Bergeron, doreur sur cuir, une maison rue de la Haute Vanerie où souloit pendre pour enseigne le *Moulinet*. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par M. Thoinan.

PIERRE LANGLOIX

1574, 9 septembre. — Pierre Langloix, maître doreur sur cuir, rue de la Licorne, à l'enseigne *Nostre Dame*, tuteur de sa nièce Jehanne Langlois, vend quelque bien

à Montbellier, paroisse de Guerard. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par M. Thoinan.

1579, mercredi 23 septembre. — Jehan Herouard (signe ainsi, mais écrit *Ezouart*), compaignon doreur sur cuir, épouse Jehanne Langlois, fille de Blondin Langlois, courtier de chevaulx, et nièce de Pierre Langlois, maître doreur sur cuyr. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN HÉROUARD

Voir Pierre Langlois, à la date du 23 septembre 1579.

1590, 5 décembre. — Jehan Hérouard, doreur sur cuir, épouse Jehanne Verger, âgée de 28 ans, fille d'un laboureur de S. Arnoul, près Chevreuse. (Arch. de La Barde, not.).

Non cité par M. Thoinan.

LAURENT RICHOMME

1580, 21 février. — Laurent Richomme, maître doreur sur cuir, marie son fils Nicolas, maître joueur d'instruments, avec Marguerite Lacombe. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par M. Thoinan.

GIRARD MASSERE

1581, vendredi 3 février. — Girard Masseré, maître doreur sur cuir à Paris, — Marie Des Moulins, sa servante, épouse un fondeur en sable. (Arch. de Rossignol, not.).

Non cité par M. Thoinan.

VINCENT MOYSY

1581, lundi 6 mai. — Vincent Moysy, maître doreur, garnisseur et enjoliveur sur cuyr, demeurant à Paris,

rue S. Denis, paroisse S. Sauveur, nomme procureur pour arbitrer les dépens par luy obtenus contre les jurez bimbelotiers mirouetiers de Paris, par arrêt du 26 may 1579. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par M. Thoinan.

JEHAN BOURGEOIS

Voir, à l'article *Libraires*, p. 341 (année 1894), Mathieu Lesprillier, à la date du 25 juin 1586.

Non cité par M. Thoinan.

JEHAN COLLIER

1597, 3 avril. — Catherine Regnault, veuve de feu Jehan Collier, vivant doreur sur cuir, demeurant rue de la Savaterie, vend 11 escus 40 s. de rente à prendre sur 35 l. de rente appartenant à son mary. (Arch. de La Barde, not.).

Non cité par M. Thoinan.

CHARLES TESTART

Voir ce même nom, à l'article *Libraires*, p. 350 (année 1894), à la date du 6 août 1597, et ci-dessous, Jehan de Colezy, à la date du 13 janvier 1598.

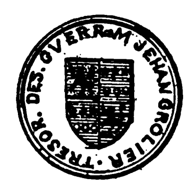
JEHAN DE COLEZY

1598, 13 janvier. — Jehan de Colezy, maitre doreur sur cuir, rue Gervais Laurent, paroisse Ste Croix en la cité, met Claude de Colezy, son fils, en apprentissage chez Charles Testart, aussi maître doreur sur cuir. (Arch. de La-Barde, not.).

Non cité par M. Thoinan.

(A suivre).

SCEAU DE JEAN GROLIER



Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous n'avons pas pu recevoir à temps, pour l'insérer dans nos précédents articles, le sceau de Jean Grolier, celui du moins dont il se servait pour cacheter ses lettres au grand-maître. M. Macon, bibliothécaire de Chantilly, a bien voulu nous mettre à même de reproduire ce précieux cachet; on remarquera son analogie avec le jeton donné par Le Roux de Lincy, et dont le Baron Pichon possède deux exemplaires, l'un vrai et l'autre faux. Ce sceau porte les armes *écartelées* de Grolier et de la famille inconnue. Il y a là, comme nous l'avons déjà dit, un curieux problème héraldique à résoudre.

VICOMTE DE GROUCHY.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Henry Lumière. — **Le Théâtre-Français pendant la Révolution. 1789-1799, avec plusieurs lettres inédites de Talma. Lettre-Préface de M. Jules Claretie, de l'Académie française.** *Paris, E. Dentu, éditeur, place de Valois, 3, Palais-Royal*, s. d. (1894), in-18 de XII-438 pp. et 1 f. bl. (3 fr. 50).

Il y a quelque temps, M. Henry Lumière, qui est un fervent du théâtre, publiait une délicate biographie de Marie Joly, sociétaire de la Comédie-Française. Le travail qu'il vient de faire paraître est de plus longue haleine; c'est une très attachante étude sur le Théâtre-Français pendant la Révolution. Depuis l'ouvrage d'Etienne et Martainville, publié en 1802, aucune monographie spéciale n'avait été écrite sur ce sujet. L'auteur a puisé à des sources nombreuses tous les documents qu'il a mis en œuvre avec beaucoup d'habileté et qu'il a su présenter sous une forme tout à fait attrayante. S'il a fait des emprunts, nécessaires du reste, à des mémoires, recueils et livres de diverses sortes, il a compulsé aussi quantité de gazettes et de journaux, sachant bien qu'on trouve dans ces imprimés, trop injustement dédaignés parfois, des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. Les documents manuscrits surtout ont été pour M. Lumière une précieuse source d'informations; il a fouillé, avec une patience consciencieuse, dans les liasses des Archives nationales et de la Comédie-Française qui lui ont fourni un très important contingent de renseignements.

L'Histoire du Théâtre-Français de M. Henry Lumière, outre qu'elle apporte de nombreux faits inédits, a le mérite d'être d'une lecture fort agréable; les anecdotes, vivement contées, y fourmillent, s'entremêlant savamment avec les documents authentiques et précis.

En écrivant cet ouvrage dont l'administrateur de la Comédie-Française s'est fait le parrain, M. Henry Lumière a mis en relief et

vulgarisé les incidents les plus curieux et les plus intéressants de la vie théâtrale pendant la Révolution. Le livre est divisé en trois parties : *les Débuts de la Révolution, la Terreur* et *la Période thermidorienne et du Directoire*. A ces trois parties, littéralement bourrées de faits et de documents — un critique dramatique des plus autorisés a même reproché je ne sais trop pourquoi à l'auteur d'en avoir accumulé un trop grand nombre, — M. Lumière a joint un appendice dans lequel, entre autres pièces curieuses, on trouvera plusieurs lettres inédites de Talma adressées à un de ses amis les plus intimes, M. Harou Romain, architecte. Une table des matières abondante termine ce livre très instructif pour les amateurs de théâtre.

Il a été tiré dix exemplaires sur papier du Japon.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Paris, rédigé par M. Fernand Bournon, archiviste-paléographe. *Paris, Honoré Champion, libraire, 9, quai Voltaire*, MDCCCLXXXXIIII, in-8 de 48 pp.

M. Fernand Bournon, à qui l'on doit déjà *le Catalogue des mss. de la Bibliothèque de l'Institut*, vient de dresser avec la même conscience et le même soin celui des manuscrits conservés à l'Hôtel Carnavalet. M. Bournon a suivi, dans la rédaction de ce catalogue, qui compte 527 articles, le classement en 160 séries adopté par M. J. Cousin, ancien conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris.

Ce classement méthodique facilite beaucoup les recherches ; mais ces recherches auraient été plus faciles encore si M. Bournon avait fait précéder ou suivre son catalogue d'une table de ses principales divisions. Ces quelques lignes eussent coûté peu de peine au rédacteur et permis au travailleur qui consulte son intéressant et utile travail de trouver immédiatement l'endroit où sont catalogués les documents cherchés par lui.

Catalogue des estampes, dessins et cartes, composant le cabinet des estampes de la Bibliothèque de l'Arsenal, par Gaston Schéfer, bibliothécaire à l'Arsenal.

Paris, aux bureaux de l'« Artiste », 44, quai des Orfèvres, 44, 1894 ; in-8, de 64 pp.

Le *Bulletin du Bibliophile* a annoncé, dans sa livraison de mars-avril, l'important et utile travail entrepris par M. Gaston Schéfer. La deuxième livraison (colonnes 65 à 127) de ce catalogue, dressé avec autant de conscience que de goût, vient d'être mise en vente.

MOLIÈRE. — Les Amants magnifiques, comédie mêlée de musique et d'entrées de ballet, avec une notice et des notes par Georges Monval. Dessin de L. Leloir, gravé à l'eau-forte par Champollion. *Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, rue Racine, 26, près l'Odéon,* MDCCCXCIV, in-12 de 2 ff., XII-100 pp. (6 fr.)

Les *Amants magnifiques* forment la vingt-quatrième pièce de cette jolie collection, commencée par Auguste Vitu et continuée par Georges Monval, l'érudit archiviste de la Comédie-Française.

Rappelons qu'en plus du tirage ordinaire, sur papier ordinaire, il est tiré de chaque pièce, 20 ex. sur papier du Japon, avec triple épreuve de la gravure, 25 ex. sur pap. de Chine et 25 ex. sur pap. Whatmann, avec double épreuve de la gravure.

M. Aimé Vingtrinier, le savant bibliothécaire de la ville de Lyon, vient de publier, chez Adrien Storck, une très intéressante *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours,* [illegible] gnée d'un très grand nombre de reproductions de [illegible] caractères et de marques d'imprimeurs. La place n[illegible] pour parler aussi longuement qu'il convient de cet excellent ouvr[illegible] nous nous bornons à l'annoncer aujourd'hui, espérant que M. [illegible] Vingtrinier voudra bien nous faire crédit jusqu'à la pro[illegible] livraison, cest-à-dire celle de novembre-décembre.

Rectification. — En annonçant, dans la dernière livraison du *Bulletin du Bibliophile*, p. 438, les *Lundis d'un Chercheur* par M. le Vte Spoelberch de Lovenjoul, on a imprimé par erreur que l'édition de cet excellent livre sur papier vergé de Hollande (format in-8), avait été tirée à 600 exemplaires pour M. Deman, libraire à Bruxelles ; c'est à 100 exemplaires numérotés seulement qu'elle a été tirée.

G. V.

VIENNENT DE PARAITRE

— La Représentation artistique des animaux. Application, pratique et théorie de la photographie des animaux domestiques, particulièrement du cheval, arrêtés et en mouvement, par G.-E.-M. Gautier, ingénieur agronome. *Paris, Charles Mendel, éditeur, 118 et 118 bis, rue d'Assas,* 1894, in-12 de 6 ff., x-320 pp. et 1 f. blanc.

— S. Bossakiewicz. Manuel du collectionneur de Timbres-Poste. *Paris, librairie de la « Science en famille », Ch. Mendel, éditeur, 118, rue d'Assas, 118, s. d.*, (1894), in-12 de 254 pp. (3 fr.)

Le Manuel du Collectionneur de Timbres-Poste qui vient de paraître, sous la signature de M. Bossakiewicz, bien que renfermant toutes les notions indispensables aux amateurs, notions qui leur permettront d'éviter des erreurs et de repousser de leur collection les timbres non authentiques, n'a pas la sécheresse d'un traité scientifique. Il est émaillé d'anecdotes et d'études historiques, géographiques, mythologiques, etc., qui en rendent la lecture attrayante et instructive, même pour les personnes qui ne s'occupent pas de philatélie.

A. B.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

(FIN)

ENLUMINEURS

LE COUSTURIER

Voir, année 1893, p. 119, Guy Marchant, libraire-imprimeur, à la date du 7 septembre 1486.

JEHAN LECLERC

1525, 16 décembre. — Jehan Le Clerc, maître enlumineur, à Paris, achète à rente de M. Jehan Perier, prestre, curé de Brigny, près Orléans, un demi arpent de vigne, à Sèvres, au lieu dict le Guect. (Arch. de Turpin, not.).

1544, vendredi 23 mai. — Inventaire après le décès de Jehan Leclerc, enlumineur et relieur de livres, à la requeste de Jehanne Goumet, sa femme, tutrice de Dreuse, Pierre, Jehan l'aisné, Nicole, Barbe, Jehan le jeune et Charles Leclerc, leurs enfans mineurs d'ans, Guillaume Leclerc, laboureur de vignes à Lagny sur Marne, frère du défunt, subrogé tuteur :

Des meubles, ustenciles d'hostel, marchandises et oustilz dudit mestier et estat de relieur de livres, marchandises et oustilz d'enlumineur, bagues et joyaulx, en une maison, rue de la Voirrerie, faisant le coing de la rue du Coq.

Les oustilz de relieur prisez par Jehan Bourgine, maître relieur de livres en parchemin ; les marchandises et oustilz d'enlumineur, par Robert de la Noue, enlumineur juré de l'Université de Paris, et les bagues, par Guillaume Barbedor, marchand orfèvre, bourgeois de Paris.

Coffres, tables, bahuts, un muy de vin en vidange, bancs.

4 tableaux en l'un desquels est paint le trespassement de Nostre Dame, en l'autre, un paysage, et les autres à personnages, prisez ensemble. . . . . 45 s. t.

Une image de Nostre Dame de haute lisse.

Vaisselle d'étain . . . . 194 l.

Au 1er étage de la dite maison, ayant vue sur la rue de la Verrerie, un banc de chesne à haut dossier à deux coffres fermant à clef, taillés à panneaux de draperie et par le haut à médalles . . . . 4 l. t.

Dressouer de chesne demy-rond à deux guichets et deux layettes coulisses (tiroirs), taillé à medalles et anticques. . . . . 70 s.

Image de Nostre Dame, de bois doré . . . . . 45 s.

Chaise de bois de chesne à hault dossier fermant à clef, taillée à rozettes . . . . 20 s.

Couchette à hault dossier, taillée à panneaux de draperie à creste, pantes de serge rouge et verte, rideaux de serge rouge.

Autres couchettes.

Chaise à bas dossier, couverte de tapisserie faicte au gros point, à une licorne et autres bestes. Six placets dont quatre au petit point à figures. Deux épées.

Deux robes de drap noir, sayes, deux pourpoints de fustaine de Milan, six robes de femme, cotte d'escarlate rouge, doublée de frise blanche. . . . . . 60 s.

Deux autres cotes. Chaperons. Trente six nappes de tables, neuf douzaines de serviettes, douze autres serviettes. Seize aunes de toile, draps.

Deux nappes, dont une de l'œuvre de Venise. Cinq nappes de toile de lin à plusieurs ouvraiges. Douze serviettes *id.*, plus quatorze, dont douze à l'œuvre de Venise. Chausses.

Encore couchettes.

Une chaise de bois de chesne à hault dossier à coffre fermant à clef, garnie de sa marche haulte à un escu de France, et rosetes . . . . 18 s.

Deux dressouers de bois de chesne, à demy ronds, fermant à un guichet fermant à clef, une layette à coulisse, taillé à petites rosetes, l'un 45 s., l'autre 30 s.

Tapis de menue verdure à bestes et oyseaulx, trois aunes et demi de long sur 5/4 de large, un autre rehaussé de soie.

Du samedi 24 dudit moys.

S'ensuyvent les ouvrages et oustilz de relieur (1). En l'ouvrouer dudit hostel fut trouvé la quantité de 54 pièces de livres et heures, tant grans que petits, prisez ensemble par le dit Bourgine . . . . 6 l. 7 s. t.

Vingt bottes d'aiz à missel, prisée chacune botte. 4 s. t. 4 l.

Deux bottes d'aiz de Catolicon, prisé 5 s. chacune botte. 10 s.

Une botte ou environ d'aiz de Décrétalles . . . . 7 s. 6 d.

Quinze grans aiz servans à presser livres . . . 20 s.

Plusieurs pièces de plomb moullé, d'autres pièces de vieil plomb, pesant ensemble 22 livres, chaque livre à 5 d . . . . 9 s. 2 d.

Dedans une layette de bois furent trouvez plusieurs ustils dudit mestier de relieur . . . . 12 s. 6 d.

Item, 2 grans cousteaulx à rongner, un marteau à battre, un autre marteau . . . . 20 s.

Item, deux grans presses, ferrées par les deux bouts, avec leurs aiz et garnitures à presser. . . . . 60 s.

Deux cousouers, l'un grant, l'autre petit, l'un desquels est garni d'une barre ? de fer et de viz ferrées . . 20 s.

Unes aultres petites presses ferrées à une viz ferrée. 10 s.

(1) Il est étonnant de ne pas retrouver ici d'autres outils de relieurs tels que ceux qui se trouvent dans l'inventaire de Jehan Chauffart, miroitier (1556) qui, vendant des miroirs en forme de livre, avait des outils de doreur. (V. p. 217).

Cependant, Leclerc paraît avoir été seulement relieur en parchemin et il ne dorait peut-être pas, puisque Bourgine, qu'on choisit pour estimer les outils, était relieur en parchemin et J. Dupré, relieur en papier (ou brocheur).

Au grenier : six presses dont deux plates, deux timpans garniz de toile et de fer, cinq livres de rognures de parchemin. . . . . 2 s. 6 d.

Sensuyvent les ouvrages et autres choses touchant l'estat d'enlumineur, prisez par le dit Robert de la Noue.

Dedans les deux poulpistres estans au grenier dudit ostel fut trouvé plusieurs patrons en papier servans au dit mestier d'enlumineur, une escriptoire de cuyvre, ung petit pierrier ouquel avoit cinq ou six petites pierres faulces, le tout prisé. . . . . 15 s.

En l'ouvrouer dudit hostel fut trouvé quatre petites boîtes en deux desquelles y a de la lacre de Venise (gomme laque ou nacre ?) ung petit sachet d'asur et autres petites couleurs, prisées . . . . 6 s.

Item, quatre livres d'azur batu, macicot et vert. . 35 s.

Autre quantité d'azur batu et plusieurs morceaux de papier. . . . . 12 s. 6 d.

Ung coquillier à cinq layettes, trois autres layettes, trois règles de bouys, et une petite règle de fer, un petit calemart de cuir . . . . 7 s. 6 d.

Une pourphire rouge, ronde et plate, garni de sa molette de pareille couleur, enchassée en bois . . . . 50 s.

Une escaille de mer plate servant au dit mestier . 45 s.

Petite pierre ronde plate et autres petites pierres. 6 s.

Dans l'un des guichetz du dressouer de ladite salette fut trouvé une paire d'heures en parchemin, non reliés, les lettres enluminées qui sont commencées à vigneter. 45 s.

Une autre paire d'heures en parchemin, reliés en veau, enluminées de lettres, d'istoires et bastonnées. . 45 s.

Plusieurs morceaux de parchemins advortons (avortons) taillez en cayers. . . . . 2 s.

Un Cannon de parchemin, relié en veau, enluminé. 2 s.

Un livre de parchemin, escript à la main, à plusieurs ystoires commencées et achevées. . . . . 7 s. 6 d.

Deux autres livres imprimez, l'un appellé le Champ Fleury et l'autre, un Herbier . . . . 6 s. 6 d.

Deux histoires de nativité, de blanc et de noir et de nuict. . . . . 12 s.

Ung *Qui pridie*, escript à la main, à histoires et vignettes et deux pièces de pourtraicture, ensemble. . . 10 s. t.

Cinq autres *Qui pridie*, escripts à la main . . . 55 s.



Trois histoires et un cayer très vigneté. . . . 20 s.
Deux histoires de chappellet des Chartreux, enluminées. 5 s.
Item. Unes vieilles heures, escriptes en parchemin, escriptes à deux colonnes, vignetées, et un livre de chant en parchemin desquels la dite veufve a dit estre deue la façon à la dite succession, les dites façons prisées de marché faict avec ceulx à qui ils appartiennent qu'elle n'a pu nommer . . . . 10 s. t.
Cent soixante candeaux (?) que lettres tournées d'azur et de vermillon d'ung gran livre qu'elle dit appartenir à l'Abbaye de Gercy, à raison de 25 s. t. le cent, valant . . . . 40 s. t.
Deux grandes lettres à fleurs à champ d'or de trois points, valant ensemble . . . . 10 s.
Une autre lettre à fleurs à champ d'or de deux points, valant . . . . 2 s.
Item, une lettre hystoriée dedans, ung liteau d'or à l'entour, le tout pour le dit livre de Jarcy (Gercy), valant . 6 s. t.
S'ensuyvent autres biens et marchandises, enseignées par Jehan du Pré, maître relieur de livres en papier, après serment par lui.
11 rames . . . . 103 s. 6 d.
1/2 rame de grand papier à la (main ?)
Une rame d'autre papier de *Jehan Moreau*, prisée . 15 s.
Huit peaux de parchemin . . . . 10 s.
Dix sept mains de papier broullart . . . . . . 3 s.
Huit petits livres de papier blanc, reliez . . . . 5 s.

Bagues et joyaulx prisez par Jehan Barbedor.

Une troussouere avec trois clous. Six anneaux dont les deux à perles à molinetz, un autre ouquel est enchassée neu vermeille, deux autres avec petite turquoise — en l'autre, un saphir de couleur. Douze marques à bout bruniz, un cent ou environ de grans (morceaux ?), le tout d'or. . . . . 30 l. 12 s.
Un gobelet, deux cuillers, demi ceint à chesnes, 2 à... une estraincte, un anneau d'argent auquel a enchassé une crapaudine, un chef S. Jehan, ung fermouer de livre, garny de deux escuçons, deux autres écussons, *un fer de dard de S. Sébastien*, autre petite bague, une croix ou a une vermeille, trois verges, le tout d'argent. 25 l. 16 s.

En or et argent comptant, 5 escus d'or sol., 15 s. tournois, monnoie, en tout. . . . . 12 l.

Lettres

1480, 14 octobre. — Adam Boucher, notaire et secrétaire du Roy, vend à Jehan Leclerc, laboureur à Orçay, une masure, colombier, 3 arpens de jardin vendu, le cens de plus, 12 s. et 1 chapon de croit de cens.

1495, 5 septembre. — Jehan et Guillaume Dorange, laboureurs à Lozare, donnent à cens à Andry Mausant (Morsan ?), cette propriété pour 16 s. de rente.

1525, 16 décembre. — Le 1/2 arpent du curé de Brigny.

1535, 18 juillet. — Leclerc achète 41 s. 3 d. de rente de Jacques du Chemin, marchand, demeurant à Ivry la Chaussée, 25 l. t.

1536, samedi 17 novembre. — Tanneguy du Bois, laboureur à Massy, pres Paloisel, et Marion Morsan, sa femme, donnent à Jehan Leclerc leurs droits sur une maison et 1/2 arpent ou environ à Lozare (1), paroisse de Paloisel.

1537, samedi 2 juin. — Noël Cardet, vigneron, demeurant à Champplan (*sic*), et Jehan Cardet, son fils, compagnon enlumineur, demeurant à Paris en l'hostel du dit deffunt, reconnoissent devoir deux escus d'or sol. au dit defunt.

(Sur l'enveloppe ou titre).

Payé au frippier . . . . 22 s.
— au relieur. . . . . 5 s.
— à l'enlumineur . . . . 5 s.

(1) Lozer. V. *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tome VIII, p. 14. Dans l'acte notarié, il y a *Faloisel*, mais c'est Paloisel qu'il faut lire pour Palaiseau. (V. la pièce du 18 avril 1548.)

Payé des deniers communs avant l'inventaire close. (Arch. de Brûlé, not.).

1546, 5 novembre. — Anne Gomet, veuve de Jehan Le Clerc, enlumineur, reçoit 48 l. 13 s. pour remboursement de rente. (Arch. de Turpin, not.).

1548, 18 avril. — Honorable femme Jehanne Gomet, veuve de feu Jehan Le Clerc, en son vivant enlumineur, déclare posséder une maison sise au village de Lozare, paroisse de Palaiseau. (Arch. de Turpin, not.).

ROBERT DE LA NOUE

Voir, p. 554, Jehan Leclerc, à la date du 23 mai 1544.

1559, 13 septembre. — Honorable femme Agnès Dupuis, veuve de Ch. Lestoffé, pleige Robert de Lanoue, marchand enlumineur juré en l'Université de Paris. (Arch. de la Cour des monnoies, liasse Z, 2827.)

JACQUES GIRAULT

1548, 12 juillet. — Marguerite Mercyer, veuve de feu Jacques Girault, en son vivant enlumineur. (Arch. de Turpin, not.).

ROBIN DUCHASTEAU

1555, 31 mai et 6 juin. — Jehan de Vauzelles, compagnon orfèvre, reçu maître malgré l'opposition des Gardes, en vertu de lettres patentes de la Reine, (son poinçon, fleur de lis, 2 grains et au-dessous un V couronné entre deux elles [*sic*]) cautionne Nicolas Colas (?) marchand orfèvre, demeurant devant la boucherie, à l'enseigne de la *Lamproye*, Robin Duchasteau, enlumyneur, demeurant devant S. Jacques de la Boucherie, à l'enseigne des *Trois pigeons*, et Symon Barbe, maître orfèvre, demeu-

rant devant le crucifix S. Jacques. (Arch. de la cour des Monnoies, liasse Z. 3173.)

NOEL DE LA HAYE

1556, 3 mai. — Noël de La Haye, enlumineur, près S. Jehan de Latran, épouse Marie Pasquier, fille orpheline de l'hospital du S. Esprit, servant chez J. Girard, marchand bonnetier. Dot ordinaire : 35 l. Girard y ajoute 65 l. (Arch. de Brûlé, not.).

1556, 18 octobre. — Noël de La Haye, enlumineur, demeurant près S. Jehan de Latran, et Marie Pasquier, sa femme, reconnoissent avoir reçu de la chapelle et hospital du S. Esprit 35 l. t. pour leur mariage. J. Girard, marchand bonnetier, leur donne 65 l. t. (Arch. de Brûlé, not.).

FIACRE TOUCHARD

1557, 10 juillet. — Fiacre Touchart, enlumineur, place aux Veaux, paroisse S. Jacques la Boucherie, exécuteur du testament de defunte Jehanne du Tret, sa tante, quitte Symon Pradeau, mercier, de ce qu'il pourroit lui devoir. (Arch. de Contesse, not.).

NICOLAS SION

1564, 29 avril. — Nicolas Sion, enlumineur, demeurant rue des rats dict (*sic*) des murs, près le collège du Cardinal Lemoine, vend 28 perches 2/3 de vignes à Montreuil sur bois. (Arch. de Brûlé, not.).

1565, 14 mai. — Nicolas Syon, enlumineur, demeurant à Saint-Germain-des-Prez, rue des Prebstres, près Saint-Sulpice, à l'*Image S. Loys,* pour lui et se faisant fort de Mathurine Lendormy, sa femme, vend à Jacques de

Villemat (*sic* pour Villemert), aussi enlumineur, 3/4 indivis d'un 5ᵉ indivis aussi, dans une maison sise à Montreuil sur le bois, 63 l. 15 s. t. Villemert acheta, le 18, un cinquième d'un quinzième de la dite maison de Noël Syon, laboureur à Montreuil, et Andrée Vinot, sa femme, 15 l. t. (Arch. de Brûlé, not.).

1565, 30 juin. — Nicolas Syon, enlumineur, vend 37 s. de rente, à Montreuil, à Jacques de Villemert, aussi enlumineur. (Arch. de Brûlé, not.).

1573, mercredi 14 janvier. — Ratification (en marge *non passé*) par Mathurine Lendormy, veuve de Nicolas Sion, enlumineur, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, d'un contrat du 14 may 1565, d'une vente faite par lui à Jacques de Villemet, enlumineur, d'une partie de maison à Monstreuil. (Arch. de Brûlé, not.).

JEHAN SAVARD

1564 (1565), 13 février. — Jehan Savard, écrivain en livres d'église, serviteur domestique de M. du Belloy, capitaine du chasteau du bois de Vincennes, fait son testament. Ses biens meubles à Helaine Carton, fille de sa femme Geneviève Gremesy et de son premier mari Ferry Carton. Il étoit, en testant, plein de santé. (Arch. de Brûlé, not.).

JACQUES DE VILLEMERT

1565, 9 novembre. — Jacques de Villemert (très clairement écrit), enlumineur, demeurant à Paris, baille, à titre de rente annuelle et perpétuelle, à Noël Syon, laboureur à Montreuil sur le bois, 1/5ᵉ d'une maison sise audit lieu pour 6 l. t. 15 s. de rente. (Arch. de Brûlé, not.).

1567, 23 mai. — Jacques de Villemot (Villemert), maître enlumineur, demeurant rue de la Coutellerie, à

l'*Image Notre-Dame*, loue un ouvrouer à Louis Pasquier, chapelier, dans cette maison 58 l. (Arch. de Brûlé, not.).

1570, 7 août. — Nicolas Marchant, escolier estudiant en l'Université de Paris, met son frère Bonaventure en apprentissage chez honorable homme Jacques de Villemet, maître enlumineur, rue de la Coutellerie. (Arch. de Brûlé, not.).

1570, mardi 14 novembre. — Ant. Hinsselin, maître tapissier de haulte lisse, et Philippe Conihou, sa femme, Jehan La Hannière, tailleur d'habits, et Marguerite Bringot, sa femme, vendent à honorable homme Jacques de Villemet, maître enlumineur, un demi arpent de vigne à Gentilly, 4/5 d'une maison, jardin et carrière. Prix : 210 l. (Arch. de Brûlé, not.).

1570, 2 décembre. — Jacques de Villemet, (dit ici marchand, bourgeois de Paris et non maître enlumineur) achète de Nicolas Batillart, marchand, bourgeois de Paris, partie d'une maison à Gentilly, 150 l. t. (Arch. de Brûlé, not.).

1571, 18 janvier. — Jacques Vilemet, maître enlumineur, achète la cinquième partie de la moitié moins un cinquième d'une maison sise à Gentilly. (Arch. de Brûlé, not.).

1571, 31 août. — Jacques de Vilemet, maître enlumineur, subit le retrait lignager exercé par Nicolas Batillard, marchand, bourgeois de Paris, sur certaines vignes achetées par lui d'Anthoine Hinsselin, tapissier de haulte lisse, et Philippes Conihou, sa femme, et de Jehan La Hennière, tailleur d'habits (les vignes à Gentilly). (Arch. de Brûlé, not.).

1574, jeudi 4 novembre. — Jacques de Villemet, enlumineur, rue de la Coustellerie, met son fils Raoullin de Villemet en apprentissage, pour 3 ans, avec noble homme

Pierre Gourdelle, peintre et varlet de chambre ordinaire de la Royne, mère du Roy. (Arch. de Brûlé, not.).

1576, vendredi 2 mars. — Jacques de Vilemet, maître enlumineur, reçoit de Me Jherosme Angenoust, S. d'Avan, conseiller au Parlement, 14 l. t. (en marge *avec 150*) à laquelle somme ont été adjugés certains héritages à Gentilly, saisis sur Vilemet par Angenoust, cessionnaire de dame Françoise de Courtenay, veuve de Messire Anth. de Limières, pour demeurer quitte envers la dite dame de 6[20] escus sol. 5 escus Royne, 5 ducats à la potence, 19 ducats à la grand croix, que Vilemet et sa femme devoient à la dite dame. (Arch. de Brûlé, not.).

1578, lundi 29 décembre. — Jacques de Vilemet, maître enlumineur, et Marie Richer, sa femme, louent trois berceaux de cave, rue Jehan Pain Molet (jardin et cour) pour 9 escus 1/3. (Arch. de Brûlé, not.).

1585, jeudi 10 octobre. — Jacques Villemet, enlumineur, reçoit de Pierre Michel, bourgeois de Paris, 9 escus 20 s. à quoi il a été condamné pour avoir acheté à Villemet un cabinet, un buffet, une table, cinq cuillers d'argent, quatre anneaux et un pendant d'oreille. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir, p. 556, François Flament, à la date du 22 novembre 1587.

CHARLES DE RUMIGNY

1567, 15 avril. — Ambrois Dupont, doreur sur cuivre, donne en mariage Marie Dupont, fille de lui et de Claude Magdeleine, jadis sa femme, à Charles de Ruminy, enlumineur. Présents : Jehan de Ruminy, aussi enlumineur, frère de Charles, Girard Mascré, doreur sur cuivre, et Laurent Garnier, marchand, amis de Marie. Dot : 110 l. t.,

héritage de sa mère. Douaire : 40 l. une fois payée. (Arch. de Brûlé, not.).

1587, 9 novembre. — Jehan de Rumigny, maître enlumineur, met son fils Pierre en apprentissage chez Arnoul de Vymont, marchand mercier. (Arch. de Cothereau, not.).

LOYS SIMON

1567, lundi 25 août. — Loys Simon, compagnon enlumineur, demeurant rue S. Christofle, devant la maison du lieutenant criminel, vend à Hugues Fremyn, maître brodeur, un arpent de vigne au terroir de la Vaudoue (ailleurs Vaudouyn), en la censive de l'abbaye de Chelles. Prix : 80 l. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN AUBERT

1569, 30 juin. — Anthoine Hinsselin, tapissier de haute lisse, rue de la Vannerie, met Jehan Aubert, son beau-frère, en apprentissage chez Jacques Villemet, maître enlumineur. Il avoit 15 à 16 ans. (Arch. de Brûlé, not.).

1572, jeudi 17 janvier. — Jehan Aubert, enlumineur, demeurant à Paris, rue de la Vannerie, à la *Croix blanche,* et Fleurance Daugé, sa femme, vendent à Jacques Villemet, maître enlumineur, à Paris, le cinquième de la moitié moins un cinquième (de cette moitié ?) (cela fait 2/25) d'une maison à Gentilly et autres biens, vignes, etc. (Arch. de Brûlé, not.).

NICOLAS RICHER

1573, jeudi 17 septembre. — Nicolas Richer, maître enlumineur, fils de feu Claude Richer, maître enlumineur et de Charlotte Vendanjouy, sa veuve, épouse Marie Nicquet, fille de feu Jehan Nicquet, écuyer, elle de présent demourant en la maison de Nicolas Houel, marchand apothicaire et espicier, bourgeois de Paris.

En présence de Gilles Le Breton, aussi marchand apothicaire, Jacques Le Breton, marchand drapier, et Jehane Le Breton, veuve de Nicolas Bocquet, marchand, bourgeois de Paris, aussi de Marie Nicquet, et honorable homme Jacques de Vilemet, aussi maître enlumineur, et Jacques Valin, marchand, bourgeois de Paris, beaux-frères de Nic. Richer.

Marie apporte 600 l., partie procédant de la vente de ses héritages. La mère du futur époux promet la garniture d'une chambre. Douaire : 200 l. et 300 l. de pré ciput. (Arch. de Brûlé, not.).

1574, mardi 2 novembre. — Charlotte Vendanzouy, veuve de feu Claude Richer, maître enlumineur, met Claude Richer, leur fils, en apprentissage avec Nicolas Richer, maître enlumineur, aussi son fils. (Arch. de Brûlé, not.).

1576, 27 octobre. — Inventaire de Nicolas Richer, enlumineur, rue S. Jehan de Latran, à la *Grosse escriptoire.* Marie Niquet, sa veuve.

Deux tableaux, 2 enfans l'un tenant un mort (une tête de?) et l'autre une horloge . . . . 25 s.
Un où est la figure d'une femme . . . . . 7 s. 6 d.
52 pièces de plusieurs histoires, enluminées sur parchemin . . . . 50 s.
Une autre histoire enluminée, de moyenne grandeur, où est en histoire la Fontaine de miséricorde . . 6 s.

Du par M. Le Prévost, chanoine de Nostre-Dame, à Paris, demourant au collège de Navarre . 11 l.
(Arch. de Brûlé, not.)

JEHAN MASSON

1581, mercredi 25 octobre. — Pierre Le Breton, marchand à Villers Costeret, et Claude Charpentier, sa

femme, vendent 8 escus de rente, à Villers Coterets, à Jehan Masson, maitre enlumineur, demeurant au Mont Saint Hilaire, 100 escus. (Arch. de Brûlé, not.).

1581, samedi 28 octobre. — Jehan Masson délaisse par retrait lignager à Nicolas Houel, marchand, bourgeois de Paris, et Jehanne Le Breton, sa femme, 8 escus 1/3 achetés de Pierre Le Breton, frère de la dite Jehanne Le Breton, et reçoit les 100 escus payés par lui, plus les frais. Houel et sa femme déclarent que cette somme provient de 500 l. cy devant recue par eux de maitre (*sic*) Verroquier, procureur des comptes, pour rachat de rente, de baux d'héritage propres à Jehanne (rente sur une maison rue de la Baudroirie où demeure Varroquier). (Arch. de Brûlé, not.).

GUILLAUME LE MIRE

Voir, année 1893, p. 311, Philippe Damfrye, à la date du 19 janvier 1582.

FRANÇOIS FLAMENT

1587, 22 novembre — François Flament, enlumineur, rue de la Verrerie, à l'*Image Notre-Dame,* épouse Marie de Brye, fille d'un tailleur. Jacques Le Coigneux, conseiller au Parlement, et Geneviève de Montholon, sa femme, maître et maitresse de Marie. Jacques de Vilemet, maitre enlumineur, maitre de Flament. Douaire : 40 escus. (Arch. de Cothereau, not.).

PAPETIERS PARCHEMINIERS

PIETREQUIN

1490, 21 juillet. — Entre l'Evesque, duc de Langres, pair de France, Pierre Bertrand et Jehan Bourbon, pape-

tiers, demeurant près de Mussy, appelant du bailly de Sens et de Jehan Peloton, sergent du Roy, et Jehan Piétrequin, anticipant.

L'Evesque est seigneur de Mussy, de Pleure et de Lisle près Mussy, et y a haute, basse et moyenne justice et il est en possession, de tout temps, de donner les marques ou remarques (*marchas seu signacula et molia*) aux fermiers de ces moulins à papier, pour faire et marquer le papier. Bertrand et Bourbon, fermiers de ces moulins, avoient loué les moulins et reçu les marques (*marchas seu signacula pro ipsum papirum signando seu caractando.*) Peloton, arguant d'une prétendue commission du bailly de Sens, avoit défendu à Bertrand et Bourbon de se servir de ces marques ; ceux-ci en avoient appelé.

Pietrequin disoit que, depuis son enfance, il s'étoit toujours occupé du métier de papetier (*de ministerio papeterii*) et qu'en conséquence il avoit tenu à Troyes plusieurs moulins à papier qui, maintenant, lui appartenoient, qu'il s'étoit très honnêtement conduit dans ce métier et qu'il étoit très renommé parmi les marchands et, en conséquence, depuis 1474, il avoit reçu du bailly de Troyes *donum pro signaculum seu marcham sui papiri faciendo et prohinet* (?) *marchas unicornem ac caput bovis in sua* (*sic*) *papiro imprimendo a baillivo Trecensi obtinuerat quod donum defunctus Carolus progenitor noster confirmaverat.*

Par suite de ce don et de sa confirmation, le dit anticipant s'étoit toujours servi de cette marque. Or, quoique, malgré les ordonnances de ce métier, aucun fabricant ne puisse se servir de la marque ou signe ou caractère d'un autre, néanmoins la veuve de feu Estienne de Bouy, marchand, demeurant à Troyes, avoit acheté une certaine quantité de papier de Girard Malhiet, auvergnat, marqué frauduleusement de la marque de l'anticipant, il avoit fait saisir ce papier en vertu de

lettres du bailli de Troyes et defendre à la veuve de Bouy d'acheter ce papier. Cependant, Bertrand et Bourbon avoient loué des moulins à Mussy et avoient fait des papiers à diverses marques, et, voyant que leur papier n'avoit pas grande valeur, ils avoient marqué leur papier à *la licorne* frauduleusement. Plusieurs marchands avoient été trompés, au grand blâme de l'anticipant. C'est pourquoi Pelon (*sic*) avoit notifié la défense à Bertrand et Bourbon. Les appelants sont condamnés. (Parlement. *Jugés*, X1a 125, 98 v°.)

NICOLAS LUDON

1492, 7 septembre. — Nicolas Ludon, marchand papetier, demeurant à Troyes, avoit mis opposition à la vente d'une maison, rue S. Denis, aux *Trois têtes*, achetée par Denis de Thumery, en vertu du privilège des bourgeois de Paris, à la Trinité, 1483, pour 8xx et 19 l. 8 s. 8 d. t., à lui dus par Raolin Lion, vendeur. (Parlement, *Jugés*, X1a, 126, fol. 278).

PIERRE ET GUILLAUME LE MELAIZ, FRÈRES

1544, 15 décembre. — Guillaume et Pierre Le Melaiz, frères, faiseurs d'aiz de papier [1], le premier, rue Frementeau, conviennent que, pendant cinq ans, Pierre et quatre serviteurs feront des papiers de toutes sortes et grandeurs pour son frère, 14 s. chacun cent dudit papier payés par Guillaume ; à raison du déchet, Pierre ne sera tenu rendre à Guillaume (il semblerait que c'est le contraire), le cent à 10 près. Guillaume prêtera à son frère lieu et oustils en son domicile à lui. (Arch. de Turpin, not.).

(1) Aiz de papier, c.-à-d. carton.

MACÉ DE FLEURS

1549, 7 mars. — Macé de Fleurs, maître papetier à Paris, réclame et obtient 6 l., prix accoutumé, pour avoir fait l'effigie de André Foucart, maître affineur, pendu en effigie. (Arch. de la Cour des Monnoies, liasse Z, 2816).

JEHAN LE CHARRON

1557, 16 novembre. — Inventaire, après décès de Jehan le Charron, marchand papetier, à la requête de Jehanne Troude, sa femme, rue de la Mégisserie, à l'*Ymage S*[te] *Geneviève.* Vaisselle, prisée par Est. Victor, marchand orfèvre, la marchandise de papier par Jacques Lesueur, marchand papetier, les livres reliez, par Jacques Ernault, maître libraire et relieur de livres, les parchemins par Claude Havart, parcheminier, la marchandise de noix de gale, couperose et gomme, par Jacques Roussel, marchand espicier.

1° En la chambre appelée du Papier, au 3e estage, 84 faisses de petit papier fin d'Essaulne, prisée chaque fesse, 25 sols . . . . 105 l.
427 rames de papier moyen de plusieurs marques, prisé 13 s. t. la rame . . . . 277 l. 11 s.
10 rames de papier, marqué au *Grant rozier,* prisé 45 s. la rame, ensemble . . . . 22 l. 10 s.
103 rames de papier fin, marqué à *l'Escripteau,* la rame 27 s. t. . . . . 139 l. 1 s.
8 rames de papier fin, marqué à *la Serpente,* 12 s. t. la rame. . . . . 4 l. 16 s.
63 rames de papier Castillon, 25 s. t. la rame . 78 l. 15 s.
19 rames de papier, marqué au *Pot d'Auvergne,* 20 s. t. la rame. . . . . 19 l.
Papier commun, la rame . . . . 20 s.
18 rames de papier de *grant bastart* fin, 12 de cassé et 6 de bon, 18 s. la rame . . . . 16 l. 4 s.

7 rames de papier de grand forme, 45 s. la rame . 15 l. 15 s.
18 rames de papier de *petit bastart de gros bon*, 11 s. la rame. . . . . 14 l. 6 s.
19 rames de papier de *Pot de Troyes*, 20 s. la rame. 19 l.
73 rames de papier *longuet*, 9 s. la rame. . . 32 l. 17 s.
38 rames de papier *fueillet*, 7 s. la rame . . 14 s. 6 s.
12 rames de papier *Carilon* cassé, 12 s. la rame. . 144 s.
12 rames de papier *petit espinglier au musier*, 18 s. la rame. . . . . 10 l. 16 s.
4 rames de papier de grant forme au *Mussier*, à 16 s. 14 l.
14 rames 1/2 de papier *petit gros bon*, à 9 s. . 6 l. 10 s. 6 d.
68 rames de papier du *petit escu d'Auvergne*, à 11 s. 37 l. 8 s.
15 rames 1/2 papier *broulatz* (brouillard ?) à 4 s. . . 62 s.
25 paquets de papier ramassé. . . . . 70 s. t.
800 pesant de vieilz drappeaux servans à faire papier, prisé 20 s. le 100 . . . . 8 l.
1 cent de colle de paste de parchemin . . . . 60 s.
24 rames de papier du *petit escu fluant*, à 8 s. . 9 l. 12 s.
Petit escu d'Auvergne, 11 s. la rame . . . . 4 l. 17 s.
15 rames de papier moyen à 13 s. la rame. .
21 rames de papier fin au *Pot de Troyes*, 20 s. la rame.
7 fesses de petit papier, prisé 25 s. la fesse.
Papier longuet cassé.
6 rames de papier *fuelletz*, 7 s. la rame . . . . 42 s.
77 bottes de parchemin breton non parfaict encore, à 48 s. la botte. . . . .
2 autres bottes et 21 peaux de parchemin et morceaulx tant Breton que Normant. . . . . 4 l. t.
2 bottes, 3 peaux de parchemin Breton prêt à escrire. 4 l. 6 s.
8 douzaines 1/2 de livres couverts de parchemins carrez de *papier carillon*, de main 1/2 et d'une main, prisez la douzaine l'un portant l'autre 24 s., valent . . 9 l. 12 s.
13 douzaines et 7 petits livres de papier moyen *couzus a rengée*, couverts de parchemyn, 5 s. la douz. . .
6 douzaines et 1 livre longuet de papier *carrillon*, de main 1/2 et d'une main . . . . 24 s.
15 livres de petit pappier *couzus a rengée de son volume*, couverts de parchemin, 14 s. la douz.
Livres reliés en bazenne verte et rouge.
15 livres carrés de papier commun, reliés en bazane entre vert et rouge, la douzaine 12 s. . . . . . 15 s.

9 livres de papier *carrillon* bon cassé de 8, 6, 5 et 4 mains, couverts de parchemin blanc . . . . . . 60 s.
6 livres de papier *bastard*, à boucle, dont 2 de 10 mains et 4 de 8 . . . . 79 s. 6 d.
Ficelle, 4 s. la livre.
18 livres 1/2 de cire rouge à 5 s. . . . . . . 4 l. 10 s.
300 de burettes de terre à mettre l'encre.
18 livres de papier regley servant à notter, couvert de parchemin, prisé 12 s.
3 muids d'encre à 10 l. . . . . 30 l.
28 paires d'heures comprenant 3 sautiers (psautiers) qui vont pour 6 paires de psautiers gros traict et petites carrez. . . . . 24 s.
6 autres paires communes d'heures à filles . . . 12 s.

Bagues et joyaux.

Une montre d'argent, gauderonnée, non estant du poinçon de Paris le souleil *(sic)* ??? ciselée, dorée par les garnisons 6 onces 1 gros . . . . 9 l. 19 s.
Un petit livre de parchemin à couvert d'or, taillé d'espargne.
14 anneaux d'or auxquelz sont enchassez plusieurs pierres turquoises et camayeux.
2 petits anneaulx appelés Moulinets, garnis chacun d'une perle blanche pendant . . . . 6 l. 15 s.
Enseigne d'or avec un camayeu de cassidoine eslevé (1) et une autre cornaline, gravée à deux têtes.
Patenostres de pourcelaine, garnie de 6 marques d'or.
Tableaux : S. Joseph, la Vierge, S. Jerôme.
Un réveille-matin, garni de ses contre poix et mouvement dedans une petite layette de bois . . . . . 60 s.
Beaucoup d'armes et de vêtemens.
4 pentes et ciel, faits à l'aiguille au gros point a bêtes et oiseaulx, garnis de franges de sayette blanc, vert et rouge, la crespine verte.
Grande pièce de tapisserie faite a l'esguille de l'histoire de Salomon (au gros point) et autres fleurs *(sic)* rehaussée de soye garni de canevars, 3 aunes de haut sur 3 aunes 1/4 de large . . . . 30 l.

(1) Gravé en relief.

Linge.

25 chemises à usage d'homme, froncez.

Cédules.

1557, 15 mai (devant Viart et Contesse). Nicolas Brayer le jeune, papetier, demeurant à Essaulne, au moulin de la Choppinière, doit au deffunt. . . . . 30 l. t.

1556, 29 août. Guyon Thioust, libraire, demeurant en l'Université de Paris, rue S. Jehan de Latran . 27 l. 15 s.

Dettes actives.

Les Généraux des monnoies	12 l. 11 s.
Thomas, libraire	14 s.
Estienne de Leaune (1)	9 l. 7 s.

12 chemises de femme.
1 chemise de creze rouge.

(Arch. de Contesse, not.).

CLAUDE HAVART

Voir, p. 569, Jehan Le Charron, à la date du 16 novembre 1557.

JACQUES LESUEUR

Voir, p. 569, Jehan Le Charron, à la date du 16 novembre 1557.

NICOLAS BRAYER

Voir, p. 572, Jehan Le Charron, à la date du 16 novembre 1557.

GUILLAUME LE BÉ

Voir, p. 163, Jeanne Bruneau, à la date du 2 juillet 1574.

ESTIENNE AUCHER

1565 (1566), samedi 13 avril, vigile de Pasques. — Sire Estienne Aucher, parcheminier du Roy, loue à François Mesliet, maitre orlogeur mathematicien à Paris, la moitié d'une boutique en eschoppe sur la descente de la

(1) C'est le fameux graveur.

grande salle du Palais, du côté de l'église S. Barthelemy, la troisième à main gauche en descendant, l'autre moitié occupée par un mercier. Prix : 22 l. 10 s. Cette moitié a vue sur la grand court du Palais. (Arch. de Cothereau, not.).

PIERRE FIEFFÉ

1578, mercredi 22 janvier. — Honorable homme, Pierre Fieffé, marchand papetier, bourgeois de Paris, fondé d'une procuration passée devant Favyn et Pasque, notaires, le 31 janvier 1577, de Jacques Simonnet, marchand papetier, demeurant à S. Remy de la Vanne en Brie, et Jehan Moreau, dudit estat, demeurant à la Ferté Gaulcher, pour eulx et se faisant fort de Jehan Moreau le jeune, Cothin Bailly et Claude Moreau, aussi marchands papetiers, demeurant à Jouy sur Morain — de Bernard Simonnet, Claude Julliart, aussi marchands papetiers, demeurant au dit S. Remy — Charles des Escoutès, Jehan Simonet, aussi marchands papetiers, demeurant à S. Siméon, le tout pays de Brie, nomment Pierre Fieffé leur procureur pour poursuir certain appel interjeté par Germain Clignet, au Parlement, de certaine sentence contre lui donnée par MM. du Trésor au profit de Me Mathieu du Prast et se joindre au dit procès avec le dit Germain Clignet, Claude Roux, Jehan Nave et Jacques Langlier, marchands papetiers, demeurant à Essonne pour suivre le dit procès et faire les frais nécessaires; la dite procuration scellée et rendue exécutoire le 22 janvier 1578. (Arch. de Cothereau, not.).

ROBERT GOBERT DIT CHOCQUET

1576, mercredi 24 janvier. — Robert Gobert, papetier, demeurant à Essonne, près Corbeil, reçoit pour apprentie Marguerite Rousseau, fille de Philippe R....., gagne

denier, et de Lubine Sansson ; il promet pendant 4 ans lui montrer et enseigner le dit estat et mestier de papetier, la marchandise et tout ce dont il se mesle. (Arch. de Brûlé, not.).

1578, 15 février. — Noble homme Roger de Rogery, paintre et varlet de chambre du Roy, et concierge de ses grands jardins de Fontainebleau, y demeurant, donne à loyer pour 6 ans à Robert Gobert dict Chocquet, maître papetier à Essonne, un moulin à papier à luy appartenant, assis au-dessous d'Essonne, près Corbeil, au lieu dit Normandie cy devant appelé le *Moulin à huille,* garni de ses ustenciles, maison habitable pour loger le papetier, ouvrouer pour faire la marchandise et deux arpents 1/4 de pré. Prix : 120 l. t., plus deux faisses de grand papier bon, loyal et marchand. (Arch. de Cothereau, not.).

COSME CARREL

1583, 29 octobre. — Cosme Carrel, marchand papetier juré et quartinier de la ville de Paris, demeurant rue de Petitpont, à l'enseigne des *Trois pochons,* paroisse S. Severin, confesse, combien que Me Pierre Regnard, procureur en la Cour, luy ait ce jourd'huy donné procuration de résigner son office de Greffier au bailliage et chambre laye de l'église de Paris, la vérité est que cet acte a été fait pour conserver cet office à Regnard et qu'il le lui remettra ou à ses héritiers quand on le demandera. Fait au village de Champlan. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

LAURENT DE BAY

1597, 29 août. — Laurent de Bay, maître parcheminier, sur le Pont S. Michel, cède à Jehan Roulx, compagnon parcheminier, demeurant à S. Marcel, une lettre royaulx, donnée à Paris le 27 juillet dernier, dont

le nom est en blanc pour y remplir le nom du dit Roulx pour, en vertu de la dite lettre, le faire maître parcheminier. Prix 20 escus sol.

De Bay paiera les frais à faire avec le procureur du Roy et les jurés parcheminiers. (Arch. de La Barde, not.).

RELIEURS

PIERRE THYART

Voir, année 1893,[1] p. 233, à l'article *Libraires*, Pierre Thyart, à la date du vendredi 23 janvier 1539 (1540).

JEHAN BAILLEUR

Voir, année 1893, p. 238, Jehan Amazieux, à l'article *Libraires*, à la date du 7 juin 1544.

JEHAN BOURGINE, *relieur en parchemin*

Voir, p. 555, Jehan Leclerc, à l'article *Enlumineurs*, à la date du 23 mai 1544.

JEHAN DU PRÉ, *relieur en papier*

1544, jeudi 2 octobre. — Inventaire, après décès, de Jehanne Charpentier, femme de Pierre Boucher, clerc au greffe des généraux en la justice des aydes, à la requeste de celui-ci, en son nom et comme tuteur de leur fille Anne Boucher, mineure d'ans.

Livres.

Priscianus, viel.	4 s.
Les Annales de France de Me Nicole Gilles . . .	4 s.
Les Ordonnances royaulx, vielles	3 s. 6 d.
Thérence, viel, sans couverture	10 d.

Quintilianus de laudibus urbis parisiorum (*sic*) .	8 d.
Le Traverseur des voies périlleuses.	6 d.
Ysaie le triste.	15 d.
Le Coustumier de praticque.	20 d.
Ordonnances des aydes.	12 d.
Le Guidon des praticiens.	3 s. 7 d.
Les Offices de Cicero en françois.	15 d.
L'Arbre des batailles.	8 d.
Les Œuvres de Marot et Coquillart.	16 d.
Recueil d'istoires, petit.	20 d.
Le Vyait (la voye ?) de salut	6 d.
Le Verger spirituel.	10 d.
Le Chasteau de labour.	6 d.

Somme 4 l. 18 s. 3 d. prisez par Jehan du Pré, libraire, et relieur en papier.

(Arch. de Turpin, not.).

LAURENT THOMAS

1550, 20 mai. — Laurent Thomas, maitre relieur de livres, et Denise de La Mare, sa femme, paravant veuve de feu Rogier Hugues, en son vivant du dit estat, marient Marie Hugues à Jehan Gille, maître esteufier (fabricant d'esteufs, de balles pour la paume). (Arch. de Brûlé, not.).

ROGIER HUGUES

Voir, ci-dessus, à l'article *Relieurs,* Laurent Thomas, à la date du 20 mai 1550.

GOMART ou GRIVART

Voir, année 1893, p. 243, à l'article *Libraires,* les Le Bé, à la date du 5 juin 1556.

Non cité par M. Thoinan.

JACQUES BLANCHET

Voir, année 1893, p. 243, à l'article *Libraires,* les Le Bé, à la date du 5 juin 1556.

JACQUES ERNAULT

Voir, p. 569, à l'article *Papetiers,* Jean Le Charron, à la date du 16 novembre 1577.

M. Thoinan cite ce relieur au nom de Jacques *Esnault*. Dans l'inventaire de Jehan Le Charron, il y a bien *Ernault*.

GEORGES POLY

Voir, p. 218, à l'article *Libraires,* Georges Poly, à la date du 28 mars 1564 (1565).

JEHAN SIONNEAU

1569, jeudi 10 mars. — Jehan Sionneau, marchant (*sic*) relieur de livres, à Paris, promet à Toussaint Saulchier, maitre boulanger, de quitter, à Noël prochain, la maison rue S. Christophe, au coin de la rue de la Licorne, où il est demeurant. (Arch. de Cothereau, not.).

PIERRE AUBERT

Voir, p. 544, à l'article *Doreurs sur cuir,* Claude Barbe, à la date du 27 mars 1569.

ESTIENNE LE DUC

1574, dimanche 20 juin. — Estienne Le Duc, relieur de livres, rue S. Jacques, au *Lyon d'Or*, met Jean Le Duc, son fils, comme serviteur et apprenti avec Vincent Normant, marchand libraire. Il avait 11 ans. (Arch. de Cothereau, not.).

M. Thoinan donne, par erreur, dans ses *Relieurs*, la date du 14 janvier 1574 au lieu de celle du 20 juin de la même année.

JEHAN BERNARD

1576, lundi 30 décembre. — Jehan Bernard, relieur de livres, demeurant à Paris, rue neuve Nostre Dame,

à l'enseigne de la *Marguerite*, et Renée Guenard, sa femme, louent à Nicolas Picard, vigneron, demeurant à Verrières, seize perches 1/2 de vignes, assises à Verrières, pour 40 sols par an. (Arch. de Cothereau, not.).

MATHIEU LESPRILLIER

Voir, p. 341, à l'article *Libraires*, Mathieu Lesprillier, à la date du 25 juin 1586.

FERRAND LEFÈVRE

1596, 24 juillet. — Les marguilliers de S. Barthélemy cèdent à maître Ferrand Lefèvre, relieur des livres de la Chambre des comptes, enclos du Palais, 4 escus 46 s. de rente. (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN FRÉMONT

1596, 31 août. — Simon Godart, maître orloger à Paris, rue de la Vieille Draperie, paroisse Sainte Croix, en la Cité, cède à Jehan Fremont, marchand papetier et relieur de livres à Paris, demeurant en l'enclos du Palais, paroisse basse Ste Chapelle, le temps restant à courir de son bail d'une échoppe, au bas des degrés, sortant du palais, tournant vers la Chambre des comptes. Godart reçoit 80 escus de pot de vin. (Arch. de La Barde, not.).

1597, 22 janvier. — Jehan Fremont, relieur de livres de MM. de la Chambre des comptes, enclos du Palais, confesse devoir à Simon Godart, maître orloger, neuf escus à laquelle somme les parties ont composé pour tous dommages et intérêts que le dit Godard pouvoit prétendre pour défaut de paiement de 80 escus pour cession de bail d'un estal au bas des degrés sortant du Palais. (Arch. de La Barde, not.).

CHRISTOPHE TOUCHART

1597, 22 janvier. — Cristophe Touchart, relieur de livres, rue S. Jacques, paroisse S. Benoist, location faite par lui comme tuteur. (Arch. de La Barde, not.).

DOMINIQUE SALIS

Voir, p. 352, à l'article *Libraires,* Dominique Salis, à la date du jeudi 5 mars 1598.

ALFRED DE VIGNY

ET

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE SES POÉSIES

(SUITE)

VII

Depuis la publication des *Poèmes* d'Alfred de Vigny, les œuvres romantiques s'étaient succédées avec éclat dans les arts comme dans les lettres. En 1822 avaient paru la *Clytemnestre* et le *Saül* (1) de Soumet, les *Machabées* de Guiraud, trois tragédies revendiquées par la nouvelle école, et au Salon de cette même année le *Dante* d'Eugène Delacroix. Lamartine avait donné les *Nouvelles Méditations* en 1823, le *Dernier chant du Pèlerinage de Child Harold,* et le *Chant du Sacre*, en 1825 ; Victor Hugo, *Han d'Islande*, son début dans le roman, en 1823, les *Nouvelles Odes*, en 1824. Parmi les collaborateurs de la *Muse française* plusieurs avaient abordé la publicité du livre : en 1824, Ulric Guttinguer avec ses *Mélanges poétiques* ; en 1825, Jules Lefèvre, avec le *Clocher de Saint-Marc,* Gaspard de Pons avec les *Inspirations poétiques.* La mort de Louis XVIII et du général Foy en 1824, le sacre de Charles X en 1825, l'insurrection des Grecs, furent célébrés à l'envi par les poètes. Parmi ceux que la cause hellénique inspira l'on remarque Jules Barbey, qui ne signait pas encore Barbey d'Aurevilly, avec ses vers *Aux héros des Thermopyles* (22 janvier), et Edmond d'Angle-

(1) V. Hugo en rendit compte dans le *Moniteur*.

mont avec une *Ode* (1er janvier) ; parmi les chantres du général Foy on trouve les noms d'Alexandre Dumas, qui, l'année suivante, célèbrera Canaris dans un dythirambe, Jules Lefèvre, Belmontet, Émile Debraux, Amédée Pommier. Quant aux chantres du Sacre, ils sont innombrables, et de toutes les écoles : indépendamment de Lamartine et de Victor Hugo, c'est Mme Tastu (*Les Oiseaux du Sacre*), Mlle Delphine Gay (*Vision*), Saint-Valry, A. Tissot, Baour-Lormian, Barthélemy, Bignan, etc.

Dans ce concert de poètes, on pourrait dire officiels, Alfred de Vigny brille par son absence. Ce fils de royaliste, cet officier de la garde royale, n'a été inspiré ni par la mort du duc de Berry, ni par celle de LOUIS XVIII, ni par la naissance du duc de Bordeaux, ni par le sacre de Charles X. C'était là tout au moins une originalité, et peut-être y faut-il chercher la cause de cet avancement militaire si peu rapide qui finit par le dégoûter du service. Son silence avait dû être remarqué par un gouvernement qui, à la même époque, accordait à Victor Hugo deux pensions, l'une sur la cassette du roi en 1822 (22 sept.), l'autre sur le ministère de l'intérieur en 1823, le nommait chevalier de la Légion d'honneur le même jour que Lamartine (29 avril 1825), et l'invitait au Sacre.

L'année 1826 devait être une année remarquable pour Alfred de Vigny. Elle vit paraitre tout à la fois son troisième volume de vers et son premier roman. Ce roman, publié trois ans après *Han d'Islande*, trois mois après *Bug Jargal*, de Victor Hugo, était *Cinq Mars* (1). Il fut annoncé dans le *Journal de la Librairie* du 26 avril

(1) Sainte-Beuve en rendit compte dans *le Globe* du 8 juillet 1826, article reproduit dans les *Portraits contemporains*, I, 537. Voy. aussi un article de la *Revue encyclopédique*, t. xxx, p. 528, et celui de Mme Simon Candeille dans les *Annales de la littérature*, t. xxiv, p. 7.

1826, sous le numéro 2402. Il devançait de cinq ans *Notre-Dame de Paris*, et dotait la France du premier roman historique tel que l'avait conçu Walter Scott dès 1814 avec *Waverley*, et dont il venait de donner un nouveau modèle dans *Quentin Durward* (1823). Mais Alfred de Vigny l'avait fait précéder d'un nouveau recueil de vers. Annoncé dans le *Journal de la librairie* du 11 janvier, sous le numéro 113, ce recueil avait pour titre :

Poèmes | antiques et modernes | par le comte | Alfred de Vigny. | Le Déluge, Moïse, Dolorida, le Trapiste, la Neige, | le Cor. | *Paris,* | *Urbain Canel, éditeur,* | *rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.* | 1826 ; in-8. (De l'imprimerie de J. Tastu, rue de Vaugirard, n. 36, au verso du faux-titre)(1).

Faux-titre, titre, et 91 pp.

Le libraire Urbain Canel, qui éditait les *Annales Romantiques* depuis 1825, fut, antérieurement à Eugène Renduel, l'éditeur attitré des romantiques. Si Pélicier a été représenté par Victor Hugo comme un éditeur très singulier et très original, Urbain Canel le valait. Rien de moins mercantile que lui : c'était le phénix des éditeurs.

« Aimable et honnête homme, a dit de lui la fille de Nodier, organisation littéraire s'il en fut, trop littéraire peut-être pour un libraire, — qui voulait aimer ce qu'il publiait et qui l'aimait quelquefois au point de ne pas tenir outre mesure à le vendre (2). »

Le volume des *Poèmes antiques et modernes* se composait de six poèmes, sur lesquels un seul, le *Déluge,* paraissait là pour la première fois. Les cinq autres avaient

(1) Bibl. Nationale, Inventaire, Ye, 34787.

(2) Mme Mennessier-Nodier, *Charles Nodier.* Paris, Didier, 1867, p. 206.



déjà paru dans différents recueils périodiques que nous avons indiqués. Comme les *Poèmes* de 1822, aucun n'était daté. Un seul était précédé d'une dédicace : *Moïse*, « A M. VICTOR H... » c'est-à-dire à Victor Hugo, qui, en 1824, dans la *Muse Française*, avait fait l'éloge magnifique d'*Éloa*. C'était autant le paiement d'une dette de reconnaissance qu'un témoignage de l'amitié qui unissait les deux poètes. Cette dédicace maintenue encore dans l'édition des *Poèmes* de 1829, où même le nom de Victor Hugo a remplacé la simple initiale de 1826, ne disparut qu'à partir de l'édition de 1837, mais après que Victor Hugo eut lui-même supprimé de son volume *Littérature et philosophie mêlées* (1834) les noms d'*Éloa* et de son auteur.

Voici les variantes de cette édition :

Dans le *Déluge. Mystère* :

> Au sein d'une mortelle on vit le fils *de l'*Ange.

au lieu de :

> Au sein d'une mortelle on vit le fils d'un ange.

*

> Avaient sur leur visage empreint *de* majesté.

au lieu de :

> Avaient sur leur visage empreint la majesté.

*

Avec le vers :

> Le pasteur poursuivit...

commence un nouvel alinéa.

*

> *Ta* terre va mourir sous des eaux éternelles,

au lieu de :

> La terre va mourir...

*

Ne t'en étonne pas, n'y porte pas *tes* yeux,

au lieu de :

. . . . n'y porte pas les yeux,

*

J'ai monté sur l'Arar, mais *auprès* d'une femme.

au lieu de :

. . . . mais avec une femme.

*

Et moi je l'ai quitté sans avoir répondu,
Parce que plus longtemps tu m'aurais attendu.

au lieu de :

De peur qu'Emmanuel n'ait longtemps attendu.

*

Un alinéa, composé de quatre vers, commence avec le vers

Puis tous deux embrassés.....

*

Sur *des* bords étrangers tout à coup survenus ;

au lieu de :

Sur les bords étrangers.....

*

S'offraient *d'eux-mêmes* à l'onde avec un front tranquille,

au lieu de :

S'offraient ensemble à l'onde avec un front tranquille,

*

Les mourants et *leurs* Dieux, les spectres immortels,

au lieu de :

Les mourants et les dieux, les spectres immortels.

*

> Passer *ces* demi-dieux sans immortalité.

au lieu de :

> Passer ses demi-dieux...

*

Sans date.

Dans *Moïse. Poème.* A M. VICTOR H...

Au verso du titre de départ, se lit cette épigraphe supprimée depuis :

> Le souffle de Dieu dans l'homme est une lampe dévorante (*Prov.* Salomon).

*

> L'encens brûla partout sur *les* autels de pierre,

au lieu de :

> L'encens brûla partout sur des autels de pierre.

Sans date.

*

Dans *Dolorida. Poème.*

Après le vers :

> Font pâlir les lueurs du feu rose et changeant,

se trouvent ces six vers dont les quatre premiers n'existaient pas dans l'édition de 1823 et ont disparus des dernières éditions, et dont les deux derniers ont été modifiés :

> Car sa flamme est auprès de celle de la terre
> Ce qu'est l'amour céleste à l'amour adultère.
> Comme un fleuve de lait lentement répandu,
> Inondant le tapis dans la chambre étendu,
> *L'astre mystérieux présente à l'œil des* pièges,
> *Il éclaire en montant* le velours bleu des sièges.

Au lieu de ces deux derniers vers, on lit aujourd'hui :

Les deux clartés à l'œil offrent partout leurs pièges,
Caressent mollement le velours bleu des sièges.

*

Hélas ! *avec* la mort *es-tu d'intelligence*

au lieu de ce vers des éditions de 1823, 1825, et de celles postérieures à l'édition de 1826,

Hélas ! devant la mort montre un peu d'indulgence.

*

Mais je t'*appelais* seule avec des plaintes vaines,

au lieu de :

Mais je t'invoquais seule avec des plaintes vaines,

*

Dolorida a été, tout d'abord et jusqu'ici, un des poèmes les plus admirés de Vigny. Charles Magnin écrivait en 1829 :

« Le chef-d'œuvre de M. de Vigny dans un autre genre, dans le récit tragique, est à mon avis, *Dolorida*. Cette jeune espagnole, belle, voluptueuse, cruelle et dévote, comme celles qu'a si souvent et toujours si bien peintes M. Prosper Mérimée, empoisonne son jeune époux qu'elle sait infidèle. C'est un drame touchant, passionné ; le poète narre et dialogue en vers avec une souplesse dont nous ne connaissons que peu d'exemples. Seulement un trop vif amour de la périphrase égare quelquefois sa plume » (1).

Ce dernier reproche est celui adressé aux vers sur la chemise. Nous ferons seulement remarquer que Vigny a précédé de deux ans Mérimée, dont le *Théâtre de Clara Gazul* est de 1825 seulement (2).

(1) Article du *Globe*, 21 octobre 1829 ; reproduit dans les *Causeries et Méditations*, Paris, B. Duprat, 1843, in-8, t. I, p. 234.

(2) Cette première œuvre de Mérimée fut annoncée dans le *Journal de la librairie* du 4 juin, n° 3077 (Paris, Sautelet, in-8). *Dolorida* est de 1823.

S'associant à cet éloge, Sainte-Beuve a dit en 1835:

« Les trois plus beaux poèmes de M. de Vigny, au jugement de M. Magnin et au nôtre, *Dolorida*, *Moïse*, *Éloa*, assignent à sa noble Muse des traits qui, dussent-ils ne plus se renouveler et se varier, sont ceux d'une immortelle (1).

Plus tard, en 1864, il a mêlé quelque acide au miel de l'éloge :

« Dans *Dolorida*, dans cette scène à l'espagnole... la forme si dramatique est pourtant bien cherchée, bien compliquée, et le dernier vers, qui est tout un drame, a été préparé avec un art infini, mais un peu prétentieux. Le sanctuaire tend déjà à devenir un labyrinthe. »

Ce labyrinthe, Sainte-Beuve l'inventait, car rien n'est moins « compliqué » que ce dernier vers, d'une si terrible concision.

Rapprochant Alfred de Musset d'Alfred de Vigny, M. Emile Montégut a dit :

« Avez-vous remarqué que cette charmante pièce intitulée *Idylle*, où deux amis célèbrent alternativement, l'un les extases de l'amour respectueux, l'autre les ivresses de l'amour sensuel, n'est qu'une transformation du poème d'Alfred de Vigny intitulé la *Dryade*, et que *Dolorida* est l'origine de *Don Paez* (2). »

En 1887, M. Émile Faguet, faute de distinguer entre la périphrase à la Delille et à la Dorat et celle employée et renouvelée par André Chénier, particulièrement dans les *Élégies*, a renchéri sur la critique de Charles Magnin et rapproché Vigny de Gentil Bernard !!

« Tout y est depuis le « pudique matin » jusqu'à « l'amour et sa main idolâtre ». Il va jusqu'à des périphrases sur les

(1) *Portraits contemporains*, II, 62.

(2) *Nos morts contemporains*, Paris, Hachette, 1883, p. 344 L'article est de mars 1867. *Don Paez* parut dans *Contes d'Espagne et d'Italie*, U. Canel, janv. 1830.

pendules, ce qui est la marque même et comme le signe de ralliement des pseudo-classiques de 1760. »

Et encore :

« *Dolorida* est parfaitement banale dans le goût faux de 1820, et *le Bal* parfaitement commun dans le goût faux de 1780. L'un est du mauvais Deschamps, et l'autre est du mauvais André Chénier (1). »

Malgré tout notre estime pour le talent de M. Émile Faguet, que nous considérons comme un des meilleurs critiques d'à présent, nous nous demandons s'il a jamais lu Émile Deschamps, ou bien s'il l'a lu, comment il a pu rapprocher les vers empanachés de l'auteur du *Poème de Rodrique*, son meilleur cependant, de ceux de Vigny, même les moins bons.

C'est en s'appuyant de ces vers de *Dolorida :*

Quand la lune apparaît... etc.

que, plus récemment, et d'une touche moins rude, M. Ferdinand Brunetière, dans sa recherche des origines diverses du talent d'Alfred de Vigny, a dit qu'il y avait en lui « un peu de Watteau, davantage de Boucher, et beaucoup de Fragonard ». Mais en somme, pour lui, Vigny est le précurseur du Musset des contes en vers, c'est-à-dire, selon nous, du meilleur Musset :

« Musset, à ses débuts, dans ses *Contes d'Espagne et d'Italie* s'est largement inspiré de lui, si toutes ses « Andalouses » et notamment la Juana de son *Don Paëz*, ne sont guère que des sœurs de *Dolorida* (2). »

Dans *le Trapiste* (*sic*) :

Au recto du titre de départ on lit : « Ce poème a déjà paru en 1822, au mois de juillet. »

(1) *Etudes littéraires sur le XIXe siècle*, Paris, Oudin, 1887, p. 146.

(2) F. Brunetière, article du 1er déc. 1891, dans *Essais sur la littérature contemporaine*, Paris, C. Lévy, 1892, p. 31, et l'*Évolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1894, in-16 ; t. II, p. 3.

Au verso se trouve l'épigraphe qui existe aujourd'hui. Mais cet extrait de journal est attribué au « *Journal des Débats*, 15 juillet 1822, » et non au « *Moniteur*, 15 juillet 1822 », comme aujourd'hui.

*

En note :

Ce poème a déjà paru en 1822, au mois de juillet.

Dans *la Neige. Ballade.*

Ce sous-titre a été remplacé en 1829 par celui de *Conte* et en 1837 par celui de *Poème.*

*

Ils sont petits et seuls *ces* deux pieds sur la neige.

au lieu de :

Ils sont petits et seuls ses deux pieds sur la neige.

Ce vers est précédé d'une astérisque qui subdivise en deux alinéas la première partie de la pièce.

*

C'est le page *Eginard*, qu'à ses genoux le jour

au lieu de :

C'est le page Eginhard.....

*

Et *pleurante* elle attend l'orage qui s'apprête ;

au lieu de :

Et, pleurant, elle attend l'orage qui s'apprête ;

*

En 1835, Sainte-Beuve, dans le second article qu'il a écrit sur Vigny, s'est servi de cette ballade pour caractériser avec beaucoup de recherche et peu de bienveillance la première manière du poète :

« Le début de cette pièce me représente à merveille le début de sa muse ; elle fit ses premiers pas aussi péniblement que la belle Emma, portant son amant sur la neige ; mais dans la pièce, Charlemagne regarde et pardonne ; et le public, qui n'est pas un Charlemagne, comprit peu, regarda peu, et ne se soucia guère ni de pardonner ni d'autre chose (1). »

Plus tard, comparant cette pièce au fabliau, *Emma et Eginhard*, où Millevoye a traité le même sujet, et qui, selon lui, « offre toute une allusion chevaleresque aux mœurs de 1812 », Sainte-Beuve a été plus équitable :

« Il y a loin de là à *la Neige*, qui est le même sujet traité par M. de Vigny dans un tout autre style, dans un goût rare et, je crois, plus durable, mais qui a aussi sa teinte particulière de 1824, c'est-à-dire le précieux (2). »

Depuis, M. Ferdinand Brunetière a dit, visant le quatrain qui commence par :

Un grand trône ombragé des drapeaux d'Allemagne.

« Connaissez-vous, quelque part, dans les *Odes et Ballades*, ou dans *Notre-Dame de Paris*, de vitrail plus gothique (3). » .

Dans *le Cor. Ballade.*

Le sous-titre est remplacé en 1829 par *Conte*, en 1837 et depuis par *Poème*.

Charles Magnin, en 1829, en a fait un magnifique éloge :

« *Le Cor* n'est pas seulement une scène de bataille supérieurement décrite et un site des Pyrénées peint avec la touche de Michallon » (ô vanité de la critique ! qui pense aujourd'hui à Michallon, le peintre de paysage historique) (4) ; « c'est encore

(1) *Portraits contemporains*, I, 65.

(2) *Portraits littéraires*, I, 476. Article sur Millevoye, paru le 1er juin 1837.

(3) *Revue bleue*, 1893, I, 495 (22 avril), et *Évolution de la poésie lyrique*, II, 5.

(4) Reconnaissons cependant que le nom de Michallon était assez naturellement suggéré au critique par le tableau alors très connu de cet artiste, *la Mort de Roland*, exposé au salon de 1819, et auquel Vigny avait peut-être lui-même pensé en écrivant *le Cor* (1825) ; comme il avait pensé à celui de Girodet en composant *le Déluge*. D'un an plus âgé seulement que Vigny (1796), Michallon mourut en 1822.

un effet musical des plus frappants et des plus mélancoliques. Il sera désormais impossible à qui aura lu cette pièce, d'entendre, le soir, le son prolongé du cor répété de colline en colline, et glissant de feuille en feuille, sans se rappeler Roncevaux, les Maures, le dernier soupir de Roland, et sans redire ce vers qui tinte comme un glas funèbre dans toute la ballade :

Dieu ! que le son du cor est triste au fond du bois ! (1)

*

Quatre mois après l'apparition des *Poèmes antiques et modernes*, quelques jours seulement après celle de *Cinq-Mars*, Alfred de Vigny, qui deux fois, coup sur coup, venait de s'adresser au public, écrivait à un ami une lettre où se trahissaient ses doutes, ses anxiétés :

« J'ai besoin d'être raffermi pour croire en moi-même. Je me connais peu et je ne suis sûr que de la pureté des intentions qui me font écrire. Il a dû lutter, en écrivant, contre les pensées poétiques qui l'obsédaient (2). »

Le public n'était pas resté indifférent ; *Cinq-Mars* fut même un coup d'éclat, qui, avec *Moïse*, rendit le nom de Vigny définitivement célèbre. Cependant la presse ne fut pas unanime. Sainte-Beuve s'est reproché d'avoir été trop sévère pour le roman (3).

Voici deux échantillons des articles dont les *Poèmes* furent l'objet. *Le Mercure du dix-neuvième siècle* (t. XII, p. 223) s'exprimait ainsi :

(1) *Le Globe*, du 21 octobre 1829.

(2) Lettre inédite du 25 mai 1826. (Vente E. Charavay du 2 déc. 1886).

(3) *Cinq-Mars*, dit-il, eut un beau succès, contre lequel les critiques minutieuses ne purent rien. Nous avons à nous reprocher nous-mêmes d'avoir, dans *le Globe* d'alors, relevé soigneusement les taches de ce roman, plutôt que d'en avoir fait valoir les beautés supérieures. « ...Oh ! faites-nous des *Cinq-Mars*, disait-on de toutes parts à l'auteur ». — Il est vrai que dans une *Note* postérieure, Sainte-Beuve s'est repenti de ce repentir.

« Le talent original et la manière de M. de Vigny le feraient peut-être ranger en Angleterre parmi les poètes connus sous le nom de *Lakistes*.... Parfois gracieuse, souvent terrible, presque toujours mélancolique, leur muse, que l'on s'empresserait en France de qualifier d'*ultra-romantique*, se montre partout empreinte d'un caractère grave et religieux... Avant cette publication récente, M. de Vigny s'était déjà placé dans les rangs distingués de l'école moderne, par des compositions qui annonçaient déjà beaucoup de talent. Les amateurs de pensées neuves, exprimées en beaux vers, n'ont point oublié *la Sœur des Anges*, *la Fille de Jephté*, *la Prison*, *la Femme adultère*, et le poème d'*Héléna*...

« De toute les compositions de l'auteur, la plus vaste et la plus achevée est l'épouvantable catastrophe du *Déluge*. »

Et après ce vers cité :

Mourait un autre roi...

« Cet épisode qui rappelle l'audace superbe du génie de Byron.

« De pareilles citations suffiront pour justifier nos éloges et, nous l'espérons, pour faire excuser les critiques, que notre respect pour le public et notre estime pour l'auteur, nous ont fait un devoir d'y ajouter. D'autres ont déjà relevé de légères incorrections de style, des idées dont la justesse pourrait être contestée, des images qu'il eût peut-être été mieux d'éviter. Il serait facile à M. de Vigny de ne laisser rien à craindre à ses amis, ni rien espérer à ses ennemis. Pour nous, tout en reconnaissant le mérite de la difficulté vaincue, nous l'invitons à répandre désormais l'intérêt de la poésie sur des héros plus universellement reconnus pour tels, et, par exemple, ce moine vagabond *le Trappiste*. »

La *Revue Encyclopédique* de mars 1826 (t. XXIX, p. 729) rendit compte des *Poèmes antiques et modernes* dans un article collectif signé E. Héreau. Après deux citations assez longues du *Déluge*, l'auteur mêle ainsi le blâme à l'éloge :

« Sans doute, tout n'est pas égal dans ce poème ; il n'est point exempt de ces taches qui rappellent *la Neige* et *Dolorida*,

mais il fait pressentir ce que l'auteur pourra devenir avec du travail et de l'étude s'il veut en croire les avis de la critique, de préférence aux insinuations perfides de la flatterie, qui, dès son début, n'a pas craint de l'appeler du nom de *Racine moderne*. Nous ne dirons rien du *Trappiste*... dont le héros que son ministère devait enchaîner au pied des autels, *frappe et bénit* tour à tour ses victimes, suivant l'expression de l'auteur. Ce poème singulier se termine par ce vers bizarre :

Amen, dit l'assemblée en tombant à genoux.

EUGÈNE ASSE.

(A suivre).

LES

PREMIERS IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

M. L. Audiat, dans son *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, suppose que le premier imprimeur de Saint-Jean-d'Angély fut Jean Moussat, imprimeur du célèbre Agrippa d'Aubigné. Bien qu'aucun document précis ne soit venu, jusqu'à ce jour, élucider le curieux problème du lieu d'impression de *l'Histoire universelle*, nous croyons avoir suffisamment étudié la question pour pouvoir affirmer que *Maille* n'est point mis pour Saint-Jean-d'Angély, encore moins pour *Maillé*, commune de Coivert, à quelques kilomètres de Saint-Jean-d'Angély (1).

Il s'agit de Maillé, près de Maillezais, domaine d'Agrippa d'Aubigné.

Jean Moussat était imprimeur à Niort depuis un an ou deux, lorsque d'Aubigné le fit venir près de lui avec ses presses (2).

Dès le 1er mars 1616, l'atelier avait mis au jour un in-4° de 412 pp., l'*Apologie de Babylone*, du pasteur de Ruffec, Jean Gommarc ; quelques mois plus tard, parut la *Declaration d'Henri de Gouffier* ; enfin, les *Tragiques* dont le manuscrit avait été remis le 5 août (3).

(1) *Bulletin des Archives de Saintonge*, art. sig. D. A.

(2) Voyez *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres*, par Henri Clouzot, pp. 40 et suiv. — Lettre à M. le Chancelier Sillery. « Mes imprimeurs que j'avais faict venir de loin avec grande despense, le papier, les presses aprestées.... »

(3) En tête du manuscrit original de la coll. Tronchin, on lit : « Donné à l'imprimeur le 5 aoust. »

Pendant ce temps, *l'Histoire universelle* poursuivait son impression « tardive ». Le scrupuleux d'Aubigné, cherchant toujours à s'entourer de nouvelles preuves, demandant des renseignements et des mémoires à tous les coins de l'Europe, n'avançait que pas à pas, et ses ennemis l'attaquaient si vivement qu'il se demandait, dès la fin de l'année 1616, s'il n'allait pas envoyer imprimeur et correcteur achever leur besogne hors de France (1). Malgré tout, au milieu de l'année 1619, les deux premiers tomes étaient imprimés et l'imprimeur avait le troisième en mains.

La lettre qui nous donne ce dernier détail, est du 20 juillet 1619 et porte la mention de *Maillezais* (2), ce qui semble signifier que d'Aubigné, bien qu'ayant vendu son petit royaume au duc de Rohan depuis le mois de mai, continua d'y habiter et y laissa ses imprimeurs jusqu'à sa complète installation à Saint-Jean-d'Angély, où il acheva l'impression de son livre (3).

Il n'y aurait donc eu que la fin du dernier tome imprimé à Saint-Jean ; et un séjour aussi court, amené par des causes étrangères aux intérêts de la ville, ne nous semble pas suffisant pour faire de Jean Moussat le premier typographe angérien.

Il ne serait, du reste, pas le premier en date. M. Claudin nous communique un livre, sans doute unique, qui prouve que, dès 1616, il y avait à Saint-Jean-d'Angély un imprimeur établi. Nous donnons ci-contre le titre en fac-simile de ce précieux volume.

(1) Lettre à M. Goulard, ministre à Genève, l'an 1616. « Je vous requiers recours et conseil, au cas qu'il me fallust envoyer mon imprimeur et son correcteur achever hors de France, que vous veilliez me marquer un logis, où à la requeste des jésuittes on ne puisse envoyer quérir mon équippage. »

(2) Lettre à Messieurs les très honorez et magnifiques seigneurs de la république de Genève. *De Maillezais, ce 20 juillet 1619.*

(3) Sa vie à ses enfants. « Il fit sa retraite à Sainct-Jean d'Angéli, ou s'estant meublé, il acheva l'impression de ses histoires, tout à ses despens. »

ANATOMIE DE L'AME ET DE L'HOMME INTERIEVR, POVR LA COGNOISSANCE DE SOY-MESMES, A LA CONFVSION DE L'ATHEÏSME.

Oeuvre traitée Phisicalement & Moralement, faisant demonstration du fondement des Sciences humaines, & de tout ce qu'il convient à l'homme de sçavoir humainement avec illustration de doctrine.

Par JEAN DE PRANTINHAC.

Au fruict on cognoist l'Arbre.



A SAINCT IEAN D'ANGELY,
PAR FRANÇOIS AVDEBERT,
Imprimeur ordinaire du Roy & de
ladicte Ville.

M. D. C. XVI.

Très petit in-4° de 10 ff. prélim. non chiff. pour la préface et la table de 208 pp. chiff.

François Audebert, qui, comme on le voit, semble avoir été le premier typographe de Saint-Jean-d'Angély, arrivait de Saintes où il avait introduit l'imprimerie dix-huit ans auparavant, avec un livre de *Nicolas Alain*, médecin de Saintes : *De Santonum regione et illustrioribus familiis, item de factura salis*, 1598, pet. in-4° de 39 pp., et la même année, avec un autre de *P. Arguesson*, Saintongeois : *Diverses poésies divisées en trois parties, la première appelée la Muse sérieuse, la seconde latine, la troisième joyeuse ou amoureuse ;* in-8°, de 38, 32 et 32 pp. En 1604, le 19 juin, il faisait baptiser au temple de Saintes à Bussac, par le ministre Samuel Petit, sa fille Marie, qu'il avait eue de Barbe Boisfrémin (1). Le dernier livre sorti de ses presses à Saintes doit être :

La | conférence advenue au | bourg de Baigne, en présence de plu | sieurs d'une et d'autre | Religion. | Entre le sieur Welsch Pasteur de l'église de Jarnac, et le sieur | Pyrard Jésuite, Prédicateur et Professeur en phi | losophie à Bourdeau. | Plus | un traicté dudict sieur Welsch, auquel par plusieurs | raisons très fortes il est prouvé, | qu'en l'Eglise Romaine il n'y a ni Foy, ni Christ, ni Salut. — AU PETIT MILAN. | *Par François Audebert, Imprimeur | et libraire juré de la ville de Saintes.* M.VIC.XV. Pet. in-4° de II-80 pages. — A la suite : *A très vertueuse | haute et puissante | dame, Madame de | Montausier. | De Jarnac, Charante, ce 10 mars 1615. (Consolation sur le trépas de son époux.)*

Jean Welsch, pasteur à Jonzac jusqu'en 1614, puis à Jarnac au moment où il faisait imprimer ce traité, enfin à Saint-Jean-d'Angély jusqu'en 1621, avait publié en 1612

(1) *Essai sur l'Imprimerie en Saintonge*, par L. AUDIAT, pp. 53-55.

chez Jérôme Maran, à Jonzac, *l'Armageddon de la nouvelle Babylone*. C'est peut-être lui qui engagea Audebert à s'établir à Saint-Jean-d'Angély. Nous ignorons combien de temps ses presses restèrent en activité.

Le successeur de François Audebert fut Nicolas Crespon, imprimeur de Saintes, qui quitta cette ville au commencement de 1621, après avoir été exécuté « sur ses meubles » à la requête de la veuve Antoine de Harsy, marchand-libraire de Lyon (1). Il imprima :

Discours sur ce que ceux de la religion réformée ne sont cause de la guerre, combien qu'elle leur soit plus utile en ce temps que la paix feinte et simulée dont on veut les abuser. SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, *par Nicolas Crespon*, 1621, in-8.

Nous ne savons pas quelle fut la durée du séjour de Crespon à Saint-Jean-d'Angély. Mais, en 1650, au contrat de mariage de son fils Bernard, il est dit demeurant à Saintes.

Le successeur de Nic. Crespon fut sans doute Jean Boysset, dont les fils (?) Henry et David ont conservé le nom sur un livre de 1655 : *typis hœredum Joannis Boysset*.

Le premier livre sorti de leurs presses est un *Commentaire sur la coutume de Saint-Jean-d'Angély*, en 1650. M. Denys d'Aussy (2) a publié le contrat d'association passé entre l'auteur Armand Maichin, l'éditeur Paul d'Angicourt et nos imprimeurs pour cet ouvrage. (Décemb. 1649.) La dédicace du 21 août 1650 place l'achèvement du livre huit mois après l'acte. Voici la description du volume :

(1) Crespon était à Orthez en Béarn, en 1620. Il y séjourna peu de temps et y imprima : *La calamité de Béarn*, par Jean-Paul de Lescun, in-8, suivie d'une ordonnance du Roi du 21 septembre et d'un arrêt du conseil de la même année. (Bibl. nation., L b. 36, 1499). Cf. L. Lacaze. *Les imprimeurs et les libraires en Béarn*. (Pau, 1884, in-4, page 88.)

(2) Archives de Saintonge et d'Aunis, tome VIII, p. 276.

Commentaires | sur la coustume de sainct Iean | d'Angély, | composez | par le sieur Maichin | conseiller du roy | lieutenant | particulier en la seneschaussée | de Xaintonge au Siège et Ressort dudit Sainct-Iean-d'Angély. — A SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, | *pour Paul d'Angycourt, marchand libraire.* | M.DC.L. | *Avec privilège du Roy.* In-4 de XVI-379 pp., plus 16 pp. chiff. pour le *Procez-verbal | faict par Messieurs | les commissaires députez par | le Roy pour la réformation de la coustume de Saint-Iean-d'Angély.*

Quatre ans plus tard, le fécond jurisconsulte, ayant un nouveau travail à publier, s'adressait à ses imprimeurs ordinaires comme le témoigne un second marché du 6 mai 1654. L'ouvrage parut l'année suivante sous le titre de :

Summa | iuris civilis | in qua perspicua et methodica | totius legitimæ scientiæ tractacio contine | tur, tum ex Iustiniani Sacratissimi Principis | legum Romanarum conditoris operibus | collecta, tum ex Regum nostrorum Chris | tianissimorum supremorum senatuum, | Iurisconsultorum optimæ notæ, singulorumque | Galliæ Provinciarum Edictis, | Decretis, Responsis, Statutis. | Opus omnibus Civilis sapientiæ studiosis perneces | sarium, ac iis Prœcipue qui ad Juris illius | quod in foro nunc obtinet intelligen | tiam aspirant. | Auctore D. Armando Maichino | consiliario Regio, Santonicæ Provin | ciæ in Angeliensi Curia Propræside. | Pars prima. — ANGELIÆ, *typis hœredum Ioannis Boysset, sumptibus Pauli d'Angycourt | Bibliopolæ* | M.DC.LV. In-8, titre et 4 ff. limin., 427 pp. chiff.

Bibl. de la Cour de Cassation.
Bibl. de Bordeaux.

La même année, Henry Boisset imprimait, toujours pour le lieutenant particulier :

La | Théologie | payenne | Par le sieur Maichin, conseiller du Roy, Lieutenant particulier | en la seneschaussée

de Saintonge, | *au Siège et Ressort de S. Iean d'An* | *gely.* | *Partie première.* | — A S. IEAN D'ANGELY, | *de l'Imprimerie d'Henri Boysset* | *Imprimeur et libraire, Rüe des* | *Bancs.* | *Pour Paul Dangycourt, Marchand* | *Libraire.* 1657. In-8 de 12 ff. prél. non chiff. et 591 pp. chiff., le verso du dernier ff. blanc.

Dédié à Monseigneur messire Armand de Pontac, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat, et Privé, Premier Président en sa Cour de Parlement de Bourdeaux, et Lieutenant général du Commerce et de la Navigation en la Province de Guyenne.

Coll. Claudin.

Enfin, en 1667, une nouvelle convention confiait à notre imprimeur la célèbre histoire de Saintonge à partir *de la création du monde,* et quatre ans après la première partie de l'ouvrage voyait le jour sous ce titre :

Histoire | *de* | *Saintonge* | *Poitou* | *Aunix,* | *et Angoumois.* | *Contenant ce qui s'est passé de plus* | *Remarquable dans la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne,* | *l'Angleterre.* | *Avec des observations particulières* | *sur l'Estat de la Religion, et sur l'Origine des plus Nobles* | *et plus Illustres Familles de l'Europe.* | *Dédiée à Monseigneur le Duc de Montausier :* | *Aar Armand Maichin, Escuyer, Seigneur de la* | *Maison-Neuve, du Fief-Franc, & de Charentenay, Conseiller* | *du Roy, Lieutenant particulier en la Seneschaussée de* | *Saintonge, au Siège et Ressort de Sainct* | *Iean d'Angely. Partie première.* — A SAINT IEAN D'ANGELY, | *De l'Imprimerie d'Henry Boysset, Imprimeur &* | *Libraire, Rüe de l'Horloge.* | MDCXXXXXXXI. 2 parties en 1 vol. in-f° de 140 et 185 pp.

Jean et Henri Boysset étaient très probablement proches parents d'André Boysset, imprimeur à Bergerac en 1665, dont le nom figure à la fin du livre suivant :

L'Anti-Chiron ou deffense de l'accord de la Foy avec la Raison contre la réfutation et les Répliques de Maistre

Jean Chiron, prestre et Bachelier en Théologie, par Joseph Asimont, ministre du Saint Evangile dans l'Eglise réformée de Bergerac. — A Paris. M.DC.LXV. (A la fin:) *Imprimé à* BERGERAC, *par André Boisset,* 1665, 2 tomes en un vol. in-4 de 8 ff. prélim. non chiffrés, 1051 pp. chiff., 2 pag. non chiffr. d'*errata* et une page non chiffrée contenant un avis de l'imprimeur aux lecteurs dans lequel ce dernier s'excuse de n'avoir pu paraitre plus tôt :

.... « Que pouvait faire davantage un homme seul pour l'impression d'un si grand ouvrage : lequel a esté affligé d'une véhémente maladie pendant l'espace de six mois et encore oultre ce grand travail a fait quelques labeurs de ville pour le service du public et des particuliers ?.... » (1)

Quant au libraire Paul Dangicourt, dont le nom figure avec les Boysset sur ces derniers livres, il était de la famille des premiers imprimeurs-libraires de Fontenay-le-Comte. Nous n'avons pu, malgré nos recherches et les notes laissées par Benj. Fillon, établir d'une façon suffisamment exacte la filiation de tous les membres de cette famille, mais Paul Dangicourt nous est parfaitement connu. Il était fils de Jacques Dangicourt, marchand libraire, et de Suzanne Estouard. Au mois d'avril 1637, il épousa Geneviève Amproux, fille de Jean Amproux, sieur de Champlouez, de Blain en Bretagne, au service de Louise de Chasteignier, dame de Bessay. Le contrat fut signé dans la maison de la noble dame qui dota la mariée de 680 livres.

En 1681, Paul d'Angicourt était sans doute mort et Jacques d'Angicourt, son fils (?) lui succédait, comme l'indique le titre du volume suivant :

In somnium | febricitantis | de febrium | intermittentium | natura in genere, | cui accedit Historia experti |

(1) Note communiquée par M. A. Claudin.

feliciter Quartanœ | curà et studio Honorati | Ailliaud Medensis, Regis | consilarii, Doctoris medici Serenissi — mœ Principis Aurelianensis. — ANGERIÆ | *apud Jacobum d'Angicourt | Bibliopolam.* 1681. In-12 de 181 pag. chiff., plus 2 pour la permission, 3 pour l'index et 5 pour l'errata. — 1 ff. pour le titre non chiff.

Bibl. de Dieppe, n° 2421. C° 102.

Quelques années après survint la révocation de l'édit de Nantes. Les d'Angicourt étaient protestants. Selon Fillon (*Orig. de l'Église réformée*), ils se retirèrent dans le Bocage et de là gagnèrent la Prusse.

Au milieu du XVIIIe siècle, il y avait encore à Saint-Jean-d'Angély un libraire nommé Pierre Faye, mais il faisait imprimer à Saintes, chez Pierre Delys et Pierre Toussaints, imprimeurs de l'évêché :

Officia | propria | ad usum | regalis abbatiœ | Sancti Joannis Angeriacensis | ordinis S. Benedicti | congregationis S. Mauri. | Approbata a Capitulo Generali ejusdem congregationis, anno 1745. | ANGERIACI, | *apud Petrum Faye, Bibliopolam, 1747.* | *Cum superiorum licentia.* In-8 de XXXV-336 pp., plus 48 pp. chiff. pour l'*Officium | S. P. Benedicti | abbatis, | occidentalium monachorum | Patriarchœ.*

A la fin, on lit : SANTONIS. | *Ex Typis Petri Delys & Petri | Toussaints, | Illustrissimi ac Reverendissimi D. D. Episcopi Typographorum.* | M.DCC.XL.VII.

HENRI CLOUZOT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1649, 20 décembre. — ASSOCIATION FAITE ENTRE ARMAND MAICHIN ET PAUL DANGYCOURT, libraire, pour l'impres-

sion du *Commentaire sur la coutume de Saint-Jean-d'Angély*. — *Minutes de Dugrot*.

Aujourd'hui vingt décembre mil six cent quarante neuf, après midy, ont esté présents et personnellement establis en droit comme en vray jugement : monsieur maistre Armand Maichin, écuyer, conseiller du roy, lieutenant particulier au siège royal de cette ville de Saint-Jean-d'Angély, y demeurant, d'une part ; et Paul Dangycourt, marchand libraire en la ville de Saint-Jean-d'Angély, d'autre part ; lesquels de leur libre volonté se sont associés pour l'impression d'un livre intitulé : *Commentaire sur la coutume dudit siège*, composé par le sieur Maichin, moyennant que le sieur Dangycourt a promis et sera tenu de fournir tout le papier qu'il conviendra pour ce faire ; et pour ce qui est de l'impression, elle sera payée par moitié entre les parties à mesure que le livre s'imprimera ; et seront lesdits exemplaires prins ès mains dudit Dangycourt, pour estre par luy reliez et négociés, et les deniers qui proviendront de la vente d'iceux, partagés par moitié entre les partyes, à la charge que ledit sieur Dangycourt prendra sur les plus clairs deniers qui proviendront de la vente, ses droits de reliure, ensemble la valeur du papier qu'il aura advancé, et l'intérest de la valeur d'icelluy, à la raison du denier douze ; et en cas que ledit Dangycourt envoie ledit livre à d'autres libraires, lesdites parties paieront par moictyé aux frais de la voiture d'iceux ; moyennant aussi que ledit sieur Maichin prendra et aura quinze desdits livres, sans qu'ils lui soient précomptés sur sa dite moictyé, ny qu'il paye aucune chose pour la reliure ; et, pour l'accomplissement des présentes.... Fait et passé à Saint-Jean-d'Angély, au logis du sieur Maichin, les jour et an susdits, en présence de Henry et David Boysset, imprimeurs de ladite ville, qui ont signé. MAICHIN. DANGYCOURT. BOYSSET. H. BOYSSET. DUGROT, *notaire royal*.

II

1649, 20 décembre. — MARCHÉ FAIT ENTRE PAUL DANGYCOURT, LIBRAIRE, ET HENRY ET DAVID BOYSSET, imprimeurs, pour l'impression du *Commentaire sur la coutume*. — *Idem*.

Aujourd'huy vingt décembre mil six cent quarante neuf, après midy... ont été présents et personnellement établys en

droit : Paul Dangycourt, marchand libraire, demeurant en cette ville de Saint-Jean-d'Angély, d'une part ; et Henry et David Boysset frères, imprimeurs de la présente ville, d'autre part, lesquels dits Boysset ont promis et seront tenus imprimer un livre intitulé : *Commentayre sur la coustume du siège de Saint-Jean-d'Angély,* composé par monsieur maistre Armand Maichin, écuyer, conseiller du roy, lieutenant particulier du siège royal de cette ville, dont le caractère sera de cicero, et les additions de petit romain, et le nombre d'exemplaires de cinq cents ; à quoy ils seront tenus de travailler sans discontinuer, moyennant que ledit Dangycourt sera tenu de fournir tout le papier qu'il conviendra pour ce faire, et en outre sera tenu leur payer, pour chascune rame, trois livres à mesure qu'ils l'imprimeront ; et pour l'accomplissement des présentes .... (*Formules*). Fait et passé à Saint-Jean-d'Angély, les jours, mois et an susdits, en présence de Pierre Daunas et Simon Verdon, clercs, demeurant audit Saint-Jean, qui ont signé : DANGYCOURT. BOYSSET. H. BOYSSET. DUGROT, *notaire royal.*

III

1654, 6 may. — « CONVENANCE ENTRE MONSIEUR LE LIEUTENANT PARTICULIER ET HENRY BOYSSET » pour l'impression de la *Summa juris civilis.* — *Idem.*

Aujourd'huy sixiesme may mil six cent cinquante-quatre.... ont esté présents en leurs personnes : monsieur maistre Armand Maichin, écuyer, conseiller du roy, lieutenant particulier au siège royal de la présente ville, y demeurant, d'une part, et Henry Boisset, maistre imprimeur, demeurant en ladite ville, d'autre part ; lesquelles partyes ont arresté ce qui s'en suit : savoir, que ledit Boysset a promis et sera tenu d'imprimer la première partie d'un livre composé par ledit Maichin, intitulé *Summa juris civilis,* in-8 par feuilles, en chasque page duquel il y aura trente-trois lignes, et en chascune ligne une lettre de plus qu'il n'y a dans *l'Institution de droit français,* composé par Coquille, lequel a esté représenté par ledit sieur Maischin ; commencer l'impression dudit livre dans le mois de juin prochain ; faire sécher les feuilles dudit livre, rendre les rames entières et complettes à raison de cinq cents pour chascune, à réserve de six feuilles pour le

deschet de l'impression ; corriger la première épreuve, et porter la seconde audit sieur Maichin pour la revoir, sans que ledit Boysset en puisse imprimer pour luy ny en débiter à la réserve de deux pour son droict, à peine de tous despends, d'hommages et inthérests, à la charge que ledit sieur Maichin a promis et sera tenu de fournir audit Boysset du papier pour faire ladite impression, et encore la somme de quatre livres huict sols pour chascune feuille ; et par-dessus le marché, luy a baillé présentement la somme de sept livres pour faire le voyage de Limoges, et pour l'accomplissement de tout ce que dessus.... Fait et passé audit Saint-Jean, en présence de Jean Bertaud, clerc, et Jacques Pinsonneau, fournier, demeurant audit Saint-Jean, qui a desclaré ne savoir signer. MAICHIN. H. BOYSSET. DUGROT, *notaire royal.*

IV

1667, 9 août. — « CONVENTIONS FAITES ENTRE MONSIEUR LE LIEUTENANT PARTICULIER ET LES SIEURS BOYSSET, IMPRIMEUR, ET NOEL PYAT, MARCHAND » pour l'impression de *l'Histoire de Saintonge*. — *Idem.*

Aujourd'huy neufviesme aoust mil six cent soixante sept, ont été présents en leurs personnes : monsieur maistre Armand Maichin, escuyer, sieur de La Maisonneufve, conseiller du roy, lieutenant particulier au siège royal de la présente ville de Saint-Jean-d'Angély, d'une part, et Henry Boisset, imprimeur de la présente ville, demeurant les partyes en icelle, d'autre part ; lesquelles partyes de leur bonne volonté, ont fait entre elles la convention suivante : savoir que ledit Boysset a promis et sera tenu d'imprimer un livre intitulé *Histoire de Xaintonge, Poitou, Aunis et Angoumois*, in-folio, de lettres de gros romain. Pour faire laquelle impression, ledit sieur Maichin sera tenu de fournir de papier, et ledit sieur Boysset, de son travail d'impression dudit livre ; duquel, celluy Boysset sera obligé de luy en donner deux cent trente exemplaires, non reliés, et le restant appartiendra audit Boysset : et, pour cet effet, ledit sieur Maichin sera tenu de fournir une rame de papier pour chaque feuille, comme aussy sera tenu ledit sieur Maichin de corriger les épreuves sans aucun retardement ; à laquelle besongne ledit Boysset commencera à travailler dans quinzaine, sans dis-

continuer par après ; et devra donner une feuille par chascune semaine, ou plus, s'il luy est possible.

Et par ces mesmes présentes, a esté présent en sa personne Noël Pyat, marchand de la ville de Verteuil; lequel a promis et sera tenu de livrer audit sieur Maichin la quantité de papier nécessaire pour l'impression dudit livre, pendant dix-huit mois ; et fera ladite livraison en la maison dudit sieur Maichin, en cette dite ville, à mesure que ledit Boysset en aura besoing, et ce, à raison de trois livres cinq sols chascune rame ; lequel prix le dit sieur Maichin sera tenu de payer audit Pyat à mesure de la livraison ; ledit papier appelé chevallier, une feuille étant demeuré attachée aux présentes et signés en deux endroits dudit Pyat, et pour l'accomplissement des présentes... Fait et passé audit Saint-Jean, maison dudit sieur Maichin, en présence de Jacques Dugrot, praticien, et Jacques Pinsonneau, fournier, demeurant en ladite ville de Saint-Jean. Ledit Pinsonneau a desclaré ne savoir signer, de ce enquis et interpellé. MAICHIN. H. BOYSSET. NOUEL PYAT. DUGROT. DUGROT, *notaire royal.*

Sur la feuille annexée est écrit : NOUEL PYAT. Pour trois livres cinq sols la ramme.(1)

(1) Ces pièces justificatives ont été publiées par M. Denys d'Aussy dans le tome VIII des Archives de Saintonge.

L'EXPOSITION DU LIVRE

Notre collaborateur, M. d'Eylac, a publié, dans le *Moniteur Universel*, une série d'articles relatifs à l'Exposition du Livre. Il nous autorise à reproduire dans le *Bulletin* ceux de ces articles qui concernent la typographie et l'illustration. Quant à la reliure, M. Léon Gruel a bien voulu se charger de la traiter pour nos lecteurs, avec sa compétence et sa grande autorité :

I

COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

Je ne sais par où commencer mes comptes rendus de l'Exposition du Livre. Les salles se suivent ; pas une ne se ressemble. Il y a de quoi décourager le visiteur qui veut tout voir et tout juger en détail : mais il y a aussi, dans cette variété, de quoi attirer toutes les catégories et tous les genres de public. L'amateur qui connaît les livres peut y passer de longues heures; les simples curieux qui n'y connaissent rien peuvent y faire des promenades où ils s'amusent et s'instruisent.

Je me propose de revenir avec quelques développements sur ce qui mérite essentiellement d'intéresser les bibliophiles, à savoir la typographie, l'illustration, la reliure. Dans ces trois domaines, dont chacun est si vaste, les documents anciens et contemporains réunis à l'Exposition sont innombrables, beaucoup sont précieux.

Rarement on a eu semblable occasion d'apprendre et d'admirer. Aujourd'hui, je vais donner une idée, qui sera forcément incomplète, de ce que renferme l'Exposition en dehors du livre proprement dit.

Et d'abord elle renferme, dans les sections consacrées aux dessins originaux et aux gravures, de remarquables œuvres d'art. Elle contient, en outre, des curiosités de toutes sortes. C'est qu'en dépit du titre adopté comme étant plus court, l'exposition qui est installée au Palais de l'Industrie embrasse dans son programme toutes les industries du papier. Que ne met-on pas sur du papier? Ce n'est pas de nos jours seulement qu'il supporte tout; il y est habitué depuis longtemps.

On s'en sert pour figurer les valeurs; que dis-je? on a cru, à de certains moments, qu'il pouvait par lui-même être une valeur. Regardez plutôt ces belles collections d'assignats: avec ces chiffons-là, quelques gens s'enrichirent et un grand pays fut ruiné. A côté se trouve des types anciens et choisis de billets à ordre, de lettres de change, d'effets de commerce, d'actions de la Compagnie des Indes, etc., etc.

Ces papiers rapportaient ou du moins ils devaient rapporter. Mais en voici d'autres qui eurent toujours pour destination de... coûter: ce sont des feuilles de papier timbré depuis l'origine, c'est-à-dire depuis Louis XIV jusqu'à nos jours.

Le papier se prête à des emplois moins officiels: avec lui on confectionne les cartes à jouer ; et voici, en effet, les plus curieuses, les plus invraisemblables séries de jeux de cartes de tous les temps et de tous les pays, — y compris la Chine.

Avec le papier on fabrique des éventails; et voici un choix d'éventails triés parmi les belles collections de Mme G. Piogey et de M. Duchet.

Pour inviter à dîner, on se sert de papier ; et voici des formules d'invitation, les unes bizarres et les autres artistiques ; voici, en outre, des menus merveilleusement décorés ; voici des cartes d'admission à des fêtes, à des banquets ; beaucoup datent du siècle dernier. Jadis, d'autres invitations existaient, moins agréables à recevoir : c'étaient des billets de... service pour la garde nationale ; j'en ai remarqué tout un lot fort curieux.

Je mentionne des lettres faisant part de décès il y a cent et deux cents ans ; on en trouve de plus récentes ; ainsi celle de la mort de Casimir Périer, le grand-père. Je mentionne des cartes de visite comme on n'en fait plus : au lieu de nos vulgaires « cartons », on se servait jadis de vignettes plus ou moins allégoriques, souvent charmantes, où le dessinateur avait laissé une place pour l'inscription du nom. M. le docteur Piogey en possède un choix remarquable, et il a bien voulu s'en dessaisir pour l'Exposition.

Et les brevets ! et les affiches ! et les réclames de toute espèce ! et les prospectus de tous les styles ! Je constate que si notre époque a perfectionné la « réclame », elle ne l'a pas inventée. Vous trouverez au Palais de l'Industrie des spécimens de boniments bien vieux et qui n'en sont pas moins divertissants. Il y eut toujours des dentistes. Exemple : celui qui faisait « assavoir » aux habitants de la bonne-ville de Paris, en l'an de grâce 1729, ce qui suit : « Le Grand Thomas, reçu à Saint-Cosme et fameux opérateur pour la partie qui concerne les dents, donne avis au public qu'il arrachera les dents pendant quinze jours *gratis* en l'honneur de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin. »

Le papier sert surtout à la correspondance ; il n'y avait même pas d'autre moyen de communiquer à distance avant le télégraphe et le téléphone. Les lettres anciennes des grands personnages ont souvent un intérêt historique ;

elles sont toujours précieuses pour les adeptes de la science moderne qui a nom la graphologie ; on les recherche avec soin, on les collectionne avec ardeur, et l'on a bien raison. Personne ne les connaît mieux et personne n'en possède en plus grand nombre que le savant expert M. Charavay. Il a envoyé à l'Exposition un choix de ses documents autographes les plus précieux : lettres de rois, de ministres, d'hommes d'État et d'hommes de guerre, d'écrivains, d'artistes, de femmes célèbres, etc., pendant les trois derniers siècles.

Les papiers à lettres sont eux-mêmes, indépendamment de toute écriture, matière à collection. Ils se distinguent les uns des autres par leurs « filigranes ». On sait le rôle qu'ont joué les filigranes dans un procès retentissant, puis dans les romans d'Alphonse Daudet. Mais ce n'est pas tout : chaque époque a eu ses papiers, comme sa littérature. Des amateurs colligent tous ces types. Ne cite-t-on pas des collectionneurs de soufflets, de bassinoires, etc. ? Un magistrat municipal de Paris, M. Paul Beurdeley, s'est spécialement adonné à la recherche des papiers à lettres ; il a formé un musée qui ne laisse pas d'être divertissant. Avec la Révolution et le Premier Empire, les « emblèmes » apparaissent : les jeune filles font choix, pour écrire leurs missives, de feuillets où l'on admire de belles dames tenant des fleurs à la main ; les jeunes gens se servent de vignettes où ils sont représentés portant autre chose dans leurs mains ; et cette autre chose est... leur cœur. Un peu plus tard, et surtout sous le règne de Louis-Philippe, des devises en vers accompagnent ces allégories graphiques. Écrit-on à la Dame de ses pensées ? On se munit d'un beau papier glacé, en tête duquel est figuré un Phare qui domine une mer tumultueuse ; au-dessous, ce dystique :

Ainsi qu'un phare sert au pilote intrépide
Ta volonté toujours est mon unique guide.

Ou bien encore ce sera un bouquet avec ce commentaire :

De ta beauté la rose est l'emblème fidèle ;
Celui de mon amour se voit dans l'immortelle.

Les images sont variées à l'infini ; la poésie se maintient toujours au même niveau.

Je croyais avancer dans ma promenade à travers l'Exposition, et voici que de nouvelles vitrines en nombre presque illimité me sollicitent. Ce qu'elles contiennent? des journaux. C'est encore sous la forme de journaux que se débitent les quantités les plus invraisemblables de rames de papier ; c'est le développement continu et croissant de la presse qui a valu à notre siècle le nom d'âge du papier. Y en a-t-il, mon Dieu, y en a-t-il ! Je salue avec respect l'ancêtre, la *Gazette de France*, fondée en 1631 ; les premiers volumes de la collection sont là ; ils ont été communiqués par notre éminent confrère, le descendant en ligne directe de Théophraste Renaudot, M. G. Janicot. Je donne un regard au *Mercure de France*, au *Journal de Trévoux*, aux autres périodiques du siècle dernier, et j'arrive à la période révolutionnaire. Le papier noirci règne et gouverne : on se croirait déjà à notre époque. Remarquez ce tout petit *Moniteur Universel*, ce tout petit *Journal des Débats* : ce sont les numéros qui inaugurent des séries destinées à prendre des développements dont le dernier mot n'est pas dit.

Arrêtez-vous devant cette feuille tachée : c'est l'*Ami du Peuple* ; le numéro appartient à M. P. Dublin, et ces taches seraient, s'il faut croire la légende, celles du sang de Marat : il tenait ce papier dans sa baignoire lorsque survint Charlotte Corday...

Et les journaux de caricatures au cours de notre siècle ! Et ceux de modes ! Et la série des *Lanterne* de tout genre ! Et les périodiques illustrés ! MM. Malherbe, Grand-Carteret, Pringault, Liout, Otto Friedrichs, etc., ont vidé

leurs tiroirs et leurs cartons pour en faire bénéficier les visiteurs de l'Exposition. Il y a même les quittances d'abonnement à ces innombrables journaux.

Ne croyez pas que ce soit tout. J'ai omis de mentionner la belle réunion de lettres ornées et autres ornements typographiques des imprimeurs des seizième et dix-septième siècles, exposée par M. Lemoine ; les catalogues de libraires du siècle dernier ; les minutes d'arrêts du Parlement ordonnant la destruction de livres condamnés et punissant les colporteurs.

Vous trouverez tout cela et une foule d'autres choses encore dans les salles du premier étage du Palais de l'Industrie. Vous admirerez l'ordre avec lequel les organisateurs de l'Exposition rétrospective, au premier rang desquels il convient de citer M. J. Grand-Carteret, ont classé ces documents. Et quand vous aurez fait une première visite, je suis sûr que vous y reviendrez.

II

LA TYPOGRAPHIE

Les organisateurs de la section rétrospective de l'Exposition du Livre se sont placés à un point de vue qui me paraît le vrai : ils ont moins visé à réunir des chefs-d'œuvre que des documents. Jusqu'ici, dans les entreprises plus ou moins analogues, — je dis analogues, je ne dis pas semblables, car rien de pareil n'avait été tenté, — on s'était surtout préoccupé d'éblouir les visiteurs par un choix de merveilles. S'agissait-il de décider si tel objet serait admis à figurer dans les vitrines? On examinait sa valeur intrinsèque ; on négligeait trop fréquemment l'intérêt qu'il pouvait offrir sous le rapport de l'histoire et de l'étude de l'art. Certes, à l'Exposition du Livre, on n'a pas refusé les chefs-d'œuvre que de

grands amateurs ont consenti à prêter ; il y en a beaucoup, et de premier ordre, sortis de collections qui sont à bon droit renommées. Mais on s'est attaché surtout à présenter un ensemble complet d'œuvres caractéristiques de toutes les époques. Il y a eu pour l'imprimerie, pour la gravure, pour la reliure, des heures de crise et des moments de marasme. Devait-on rejeter, par le motif qu'ils étaient défectueux, les produits de ces périodes disgraciées ou ingrates? Mais on n'aurait plus présenté un tableau fidèle de ce qu'on peut appeler la marche du travail humain dans ces divers domaines ; c'eût été se priver par là même et nous priver des leçons qui résultent du contraste et des rapprochements des étapes diverses. Tant mieux si certaines de ces étapes sont représentées par des spécimens hors ligne ; mais si l'on ne possède, pour d'autres époques ou d'autres écoles, que des spécimens inférieurs, eh bien ! on les exhibera. Et ainsi la série sera ininterrompue, tous les éléments de comparaison seront juxtaposés.

On a procédé de la sorte pour le « département des Imprimés » à notre exposition ; on a eu mille fois raison. En quelques instants, le visiteur qui parcourt les salles du premier étage du Palais de l'Industrie voit défiler devant lui tous les genres d'impression depuis les origines jusqu'au milieu de notre siècle. Quant aux produits de la typographie contemporaine, on les trouve assemblés en grand nombre dans le vaste hall du rez-de-chaussée.

En tout premier lieu, nous rencontrons un précieux fragment d'une *Bible des Pauvres*, impression xylographique antérieure à la découverte des caractères mobiles. On taillait dans une planche de bois, en ayant soin de les tracer à l'envers, des lettres ou des figures ; on passait de l'encre dessus, et on tirait des épreuves. Le procédé était bien primitif ; la patience des prédécesseurs de Guttemberg l'avait conduit à un singulier degré de perfection relative.

Puis nous voyons de beaux incunables — on sait que ce mot désigne tous les imprimés antérieurs à l'an 1500 : puis des échantillons, dont plusieurs sont admirables, de l'imprimerie au début du seizième siècle. Chose étonnante ! Dès ces âges lointains, tous les problèmes de la typographie avaient été résolus, toutes les difficultés avaient été vaincues. Les encres étaient noires, brillantes, indélébiles ; le papier, souvent inégal, était d'une solidité à toute épreuve. Les caractères étaient d'une netteté parfaite, souvent d'une beauté extrême. Les encadrements, notamment ceux des Livres d'Heures, étaient d'un travail précieux, d'une exécution raffinée, d'un goût exquis : les figures sur bois et le texte se mariaient dans un ensemble harmonieux ; il n'est pas jusqu'aux « marques » de ces étonnants maitres imprimeurs, les Vérard et les Simon Vostre, les Galliot du Pré et les Alde, les Estienne et les Dolet, les Geoffroy Tory et les Jean de Tournes, etc., qui ne fussent des œuvres remarquables. Et quand on réfléchit à l'insuffisance de l'outillage avec lequel ces livres qui ont défié le temps et dont beaucoup continuent à défier la comparaison ont été exécutés, on reconnait la vérité de l'adage suivant lequel l'art déchoit en proportion des perfectionnements apportés aux procédés mécaniques.

La typographie, portée du premier coup à ce degré de puissance et de beauté par les artistes que je viens de mentionner et dont les productions sont assemblées à l'Exposition du Livre, eut ensuite beaucoup de peine à se maintenir au même niveau. Au siècle suivant, elle se modifie ; les Elzévier surgissent avec leurs charmantes éditions, si pures et si nettes ; les Mabre-Cramoisy, les Anisson, les Claude Barbin, les Michallet — l'ami de La Bruyère — nous donnent ces excellents impressions, d'une irréprochable correction, d'une noble simplicité et d'un si grand air, dans lesquelles les œuvres capitales de

notre littérature apparurent au jour pour la première fois. C'est qu'alors le double métier d'imprimeur et de libraire était entouré de règles qui pouvaient gêner les incapables, mais qui assuraient la dignité de la profession. « Tout libraire, tout imprimeur, écrit M. Paul Lacroix, devait être un lettré, nourri d'études classiques, comme on en peut juger par les ouvrages d'érudition grecque et latine qui sortaient alors des presses parisiennes ». D'après le règlement de 1686, ils devaient faire imprimer les livres « en beaux caractères, sur de bons papiers » ; on leur défendait même d'ouvrir boutique « à moins d'être congrus en langue latine et de savoir lire le grec ».

Mais bientôt ces prescriptions tombent en désuétude. Au siècle suivant, c'est en vain que l'ordonnance de 1723 les renouvellera pour la forme, en ajoutant que les feuilles mal corrigées devront être refaites aux frais de l'imprimeur, la décadence s'accentue rapidement. On produit beaucoup plus, on fait beaucoup moins bien. Le travail se ressent de la précipitation avec laquelle il est accompli. Le goût s'altère. Les imprimeries clandestines se multiplient. Les traditions de probité professionnelle s'oblitèrent. Quelques imprimeurs luttent contre le courant : tel, Barbou, qui publia de charmantes éditions des classiques latins et les *Contes* de la Fontaine, édition dite des Fermiers-Généraux ; tel, Delalain, qui devait fonder une dynastie, et certains autres. Mais la moyenne s'abaisse de plus en plus. On cherche à capter les regards du passant et à séduire l'acheteur par de charmantes et souvent délicieuses illustrations : jamais l'art de la gravure en taille-douce n'a été poussé aussi loin ; j'en reparlerai à loisir. Mais la typographie elle-même devient de plus en plus médiocre, banale, insignifiante, mauvaise. Les contemporains s'en rendent compte ; Grimm écrit en 1768 : « Je remarque avec humeur que, depuis

l'usage des planches, il ne s'est pas imprimé un beau livre à Paris... » La Révolution va achever de tout perdre. Heureusement que Pierre Didot se révèle ; digne continuateur et émule des meilleurs parmi les anciens maîtres, il relève l'art typographique ; il le vulgarise en même temps avec ses éditions stéréotypes.

Nous voici dans notre dix-neuvième siècle. La poussée romantique transforme la littérature ; simultanément la typographie entre dans des voies nouvelles. Les vieux bibliophiles protestent ; Charles Nodier, dans son *Bibliomane,* que Conquet vient de réimprimer si joliment, fulmine contre les novateurs. Et pourtant qu'on aille voir la riche collection d'éditions romantiques qui se trouvent à l'Exposition des Champs-Élysées : les livres publiés chez Perrotin, Renduel, Delloye, Gosselin, Curmer, Desessart, etc., ne méritaient pas les dédains dont ils étaient l'objet. Ils étaient bien imprimés ; leur décoration typographique était originale et souvent très riche ; leurs couvertures ornées étaient curieuses. Mais leurs papiers ! Hélas ! leurs papiers ne valaient rien. Tandis que les papiers des incunables ont traversé quatre fois cent ans sans une défaillance, sans une tache, ceux de la première moitié de notre siècle n'ont pas duré quatre fois dix ans... Qu'adviendra-t-il des papiers qu'on fabrique actuellement et sur lesquels s'exerce la typographie contemporaine? Mais pardon; les imprimeurs d'aujourd'hui et leurs œuvres méritent une étude spéciale.

III

TYPOGRAPHIE CONTEMPORAINE

La typographie était surtout et essentiellement un art aux temps de ces grands maitres imprimeurs des quinzième et seizième siècles, dont j'ai parlé. Elle est encore

un art de nos jours; mais elle est devenue, en outre, une importante et puissante industrie. Elle est pratiquée dans d'immenses usines qui n'ont plus qu'un rapport bien éloigné avec les ateliers familiaux dont la ville d'Anvers a si heureusement conservé un type célèbre transformé en un musée, — le musée Plantin. On connaît un intéressant tableau de M. François Flameng, qui représente Grolier visitant à Venise l'imprimerie d'Alde Manuce : quelques *casses* pleines de caractères, quelques *formes* prêtes à être serrées, une *presse* exactement calquée sur le modèle des anciens pressoirs pour fouler le raisin, — car c'est aux pressoirs que les premiers imprimeurs empruntèrent et l'idée et le nom même de leur machine, — rien de plus, c'est tout. Et maintenant qu'on visite un de ces établissements modernes où la vapeur actionne d'innombrables mécanismes, dans une confusion apparente qui, au fond, est de l'ordre, et au milieu d'un peuple d'ouvriers qui se meuvent eux-mêmes selon des règles fixes...

Tout justement, les lecteurs vont pouvoir, d'ici peu de jours, faire sans aucun dérangement ni aucune fatigue cette visite que je leur suggère. Très prochainement, un ouvrage intitulé : *Les arts et les industries du papier*, par M. Marius Vachon, paraîtra chez Quantin. Je dois à une obligeante communication d'avoir pu prendre connaissance des bonnes feuilles de ce livre. L'état actuel de l'imprimerie, ses procédés, ses progrès, ses tendances y sont consciencieusement décrits. Je promets plaisir et profit à tous ceux qui consulteront ce travail; je m'acquitte d'une dette en déclarant que j'y ai trouvé nombre de renseignements dont je fais usage dès aujourd'hui.

Sans même attendre la publication de cette œuvre si complète, on peut et l'on doit profiter de l'occasion qu'offre l'Exposition du Livre; non seulement les produits les plus remarquables et les plus variés de la typo-

graphie contemporaine y sont assemblés, mais on assiste à la production. Une « galerie des machines » est annexée à l'Exposition ; on y voit fonctionner les appareils les plus perfectionnés. Je signale, notamment, la « presse en blanc à deux couleurs », sortie des ateliers Veuve Alauzet et Tiquet et qui fait partie du matériel de la grande maison Lahure.

Qu'il me soit permis d'exprimer un regret : de même qu'on a fait, et avec infiniment de raison, une exhibition rétrospective des imprimés de tous les temps, n'eût-il pas été très intéressant d'exhiber, à côté des derniers engins de la mécanique contemporaine, des spécimens de presses anciennes ? On aurait montré les vieilles presses à bras sur lesquelles s'imprimaient les journaux du commencement de ce siècle. Puis seraient venues les presses mues par la vapeur : c'est le 28 novembre 1814 que le *Times* annonça fièrement à ses lecteurs que le numéro qu'ils avaient sous les yeux avait été imprimé par « une machine à vapeur ». Combien primitive était cette machine ! Elle n'imprimait, bien entendu, que d'un seul côté. Mais le premier pas était fait ; les inventeurs redoublèrent d'efforts ; en 1834, Charles Dupin, rapporteur de l'Exposition ouverte à Paris, constatait que déjà 160 presses mécaniques *roulaient* en France. Il n'est que juste de rendre hommage au génie de nos ingénieurs et mécaniciens nationaux : dans les luttes dès lors engagées, ils arrivèrent bons premiers ; en 1847, A. Gaveau et Marinoni fournirent à Émile de Girardin pour la *Presse,* une machine à quatre cylindres, qui imprimait des deux côtés à la fois. La difficulté jusque-là insoluble était enfin vaincue !

Et depuis lors, combien d'améliorations ! Combien de révolutions même ! En 1866, les « rotatives » faisaient leur apparition. Le 28 février 1873, la maison Dalloz — aujourd'hui la Société des Publications périodiques —

imprimait le *Petit Moniteur* sur une « rotative à papier sans fin ». Dès lors, le problème des tirages à nombre presque illimité se trouvait résolu. A l'Exposition de 1878, trois presses Marinoni, en application du même principe, tiraient le *Petit Journal* à raison de 40.000 exemplaires à l'heure, tout se faisant automatiquement : impression, coupage, comptage, rangement, pliage des feuilles ! Et le public n'était pas moins émerveillé de la simplicité apparente de ces mécanismes que de leur puissance prodigieuse.

« Où sont, écrit à ce sujet M. Marius Vachon, où sont les mastodontes de jadis, fouillis inextricable d'arbres de couche, de bielles, de cylindres, de roues et de pignons, étayés de lourdes charpentes mécaniques, comme une maison branlante, hissés sur des fosses profondes, aux approches périlleuses, geignant, ahânant, avec un bruit sinistre de ferraille, et que devaient assister dans leur travail lent et pénible de nombreux ouvriers, toujours préoccupés, toujours anxieux ? Ces rotatives qui, dans une journée de douze heures, vous abattent sur la table un demi-million de journaux, ressemblent à des jouets. Leur organisme formidable, mais d'une simplicité décevante pour l'imagination, est contenu dans un châssis de fonte et d'acier, luisant comme un bijou, et qui mesure moins de 4 mètres... Des engrenages, presque minuscules, mettent, sans bruit, cet organisme en action. Et le papier sans fin, une fois engagé dans les cylindres, la machine marche toute seule, sous le regard placide et confiant d'un unique ouvrier. »

Qu'on n'aille pas s'imaginer que tout s'est réduit, en fait de progrès, à une augmentation presque invraisemblable de la quantité produite. Ces « rotatives » ne servent pas seulement à tirer des journaux en noir ; elles donnent, quand on veut, des impressions en couleurs ; elles peuvent être munies de cylindres et d'encriers permet-

tant de tirer simultanément à plusieurs teintes. On fait de tout et on fait tout présentement avec la typographie. Grâce au « gillotage », toute épreuve quelconque, tout dessin quelconque, toute gravure quelconque est susceptible de reproduction typographique. La photogravure, la photolithographie, la photocollographie, la phototypogravure ouvrent au typographe des champs sans bornes.

*
* *

De tout cela sont résultées des révolutions multiples. Il y a eu d'abord une révolution d'ordre économique dans le prix des livres. En 1826, Ambroise Firmin-Didot protestait contre ce qu'il appelait l'avilissement excessif des prix ; il déclarait abusif que des in-octavo fussent cotés 2 fr. 25. Il continua longtemps à soutenir cette opinion, tandis que Hachette — le fondateur de la célèbre maison — répondait qu'il n'en est pas des livres comme des petits pains : « Un moment pourrait venir où les boulangers ne sauraient accroître leur production : ce serait si tout le monde avait du pain autant qu'il en peut manger. Mais un pareil moment ne viendra jamais pour les livres : plus on en fera, plus on en lira. »

Je me demande ce que pensèrent les détracteurs du bon marché quand ils virent quelques années plus tard, en 1851, à l'Exposition universelle de Londres, la maison Mame offrir aux acheteurs, pour le prix de vingt-cinq sous, un *Paroissien* de 636 pages, bien imprimé, avec un encadrement à chaque page et proprement cartonné ? La même maison est arrivée depuis à marquer 50 centimes, même 20 centimes, des volumes *reliés !*

Prenons maintenant, si vous le voulez, d'autres publications d'un prix plus élevé, soit de la même maison Mame, soit de nos autres grandes librairies. Ces volumes coûtent dix, ou vingt, ou trente francs. Mais ouvrez-les.

Ici, ce sont les livres de Paul Lacroix, édités par la maison Didot, sur les arts dans les différents siècles ; là ce sont les publications géographiques ou pittoresques de Hachette; plus loin, ce sont des volumes parus chez Plon, ou dans la maison Quantin, ou chez Berger-Levrault, ou chez Delagrave, etc. ; ils sont ornés d'innombrables reproductions graphiques. Posez-vous, je vous prie, la question de savoir ce qu'auraient coûté autrefois des publications analogues avec les anciens procédés de gravure et d'impression !

*
* *

Mais tous ces livres, si grands que soient leur mérite, leur intérêt, leur utilité, ne sont pas de vrais livres de bibliophiles. Fait-on encore des livres de bibliophiles ? Oui, on en fait. Allez voir, à l'Exposition du Livre, la vitrine de la librairie Conquet ; allez voir celle de la maison Chamerot et Renouard, où ces maîtres-imprimeurs nous montrent, notamment, les œuvres admirables qu'ils ont exécutées pour Ferroud, pour Calmann-Lévy, au besoin pour un simple particulier comme M. H. Béraldi. Allez voir les impressions de Hérissey (d'Évreux) pour la librairie Testard ; allez voir les *Saints Évangiles* et le *Boileau* de chez Hachette ; le *Polyeucte* de chez Mame ; le *Conte de l'Archer* et les autres impressions ornées de figures en couleur, de Lahure ; les grands livres d'architecture et de décoration de la maison Quantin ; les publications artistiques et bibliographiques imprimées à Lille par Danel, etc., etc. Et quand vous aurez vu tout cela, vous conclurez, avec M. Marius Vachon, que « ce dernier quart de siècle lèguera à la postérité un riche héritage d'œuvres représentant superbement toutes les formes d'expression de l'art dans le Livre ».

Plus favorisés que certains de leurs devanciers, nos imprimeurs et éditeurs sont encouragés, conseillés, stimulés par les amateurs. Le temps n'est plus, fort heureusement, ou les bibliophiles auraient cru déroger s'ils avaient paru s'intéresser aux livres qui se faisaient sous leurs yeux. Le grand bibliophile qui vient de mourir, M. de Lignerolles, avait fermé l'accès de ses collections à toutes les œuvres contemporaines. Il représentait dans son exclusivisme l'école d'il y a quarante et cinquante ans. Comme c'était encourageant pour Curmer, par exemple, et pour les autres éditeurs qui s'efforçaient, vers 1840, d'attacher leurs noms à de beaux livres !

A partir de 1860 environ, des amateurs à l'esprit plus ouvert se rendirent compte enfin que la bibliophilie pouvait et devait être autre chose qu'une adoration stérile du vieux. A leur instigation, grâce à leur concours, parfois à leur collaboration, ce que j'appelais tout à l'heure le livre de bibliophile fit sa réapparition. Mais au début de cette période, peu s'en fallut que tout ne fût compromis par la manie, poussée à l'extrême, de copier servilement les anciens modèles. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, la « rétrospectivité » nous envahissait. On mettait à toute sauce les caractères elzéviriens ; on les appliquait à tout, non seulement aux réimpressions où ils pouvaient être à leur place, mais aux œuvres modernes, voire aux plaquettes fantaisistes. Qu'on eût persisté, et c'en était fait de toute originalité, de tout progrès...

Mais on n'a pas persisté. On s'est aperçu à temps qu'il y avait d'autres types ; on est revenu aux types nationaux, surtout à ces superbes « didots » qu'on avait délaissés. Puis on s'est dit qu'il n'était pas défendu d'innover. Et présentement on innove. On va même bien loin. De même qu'en peinture, il y a des « impressionnistes » en typographie. De grâce, qu'on ne tombe pas jusqu'aux

« décadents ! » Là est le danger. En attendant, rien n'est plus intéressant que les efforts auxquels on se livre, les expériences qu'on tente sous toutes les formes, l'ardeur avec laquelle on s'ingénie à faire tourner au profit de l'art les inventions mécaniques.

IV

LES LIVRES ILLUSTRÉS ANCIENS

Comme pour la typographie, dont j'ai déjà parlé, l'Exposition du Livre offre l'occasion d'études sur l'illustration, à toutes les époques et sous toutes les formes. Les plus anciens illustrateurs furent les miniaturistes et enlumineurs du moyen-âge. C'est dans les manuscrits antérieurs à la découverte de Guttemberg qu'on peut surtout et qu'il faut apprécier leur art. Une des salles du premier étage du Palais de l'Industrie est consacrée tout entière aux manuscrits. Le commissaire général de l'Exposition rétrospective, M. Grand-Carteret, a été assisté pour le classement par des collaborateurs spéciaux, et notamment par M. Alphonse Labitte, dont le nom s'est souvent déjà rencontré sous ma plume. Il y a dans cette salle beaucoup d'œuvres de mérite et quelques merveilles. Pour le moment, je m'occupe des livres imprimés à figures ou images, — ces mots étant pris dans leur sens le plus large.

Ceci tua cela. L'imprimerie, à la fin du quinzième siècle, supplanta et fit disparaître l'enluminure, — cet art si charmant qui renaît de nos jours. M. le comte Paul Durrieu, le savant conservateur du Louvre, a narré la lamentable histoire d'un miniaturiste qui, après avoir tenu à la tête de sa corporation une place éminente, se vit privé de travail, puis de pain, par la concurrence des premiers imprimeurs. Comment l'enluminure aurait-elle

lutté ? Elle dut céder le terrain, en se contentant de l'honneur d'imposer ses traditions à ses rivaux mieux armés et de marquer leurs œuvres de son empreinte. La préoccupation de ressembler aux manuscrits et de les rappeler est visible dans les incunables ; on peut s'en convaincre en regardant les volumes précieux que M. Claudin et quelques autres collectionneurs ont confiés aux organisateurs de l'Exposition. La décoration des Livres d'Heures, en particulier, tendait à imiter les modèles que les scribes venaient de pousser à un rare degré de perfection. Les Livres d'Heures étaient essentiellement alors les livres de grand art et de grand luxe. Ceux que publièrent Antoine Vérard et Pigouchet, Kerver et Simon Vostre sont de purs chefs-d'œuvre. L'Exposition en possède quelques-uns qui sont de toute beauté.

Bientôt, sous l'influence de la Renaissance italienne, une transformation s'opère ; le célèbre imprimeur Geoffroy Tory en est, chez nous, un des principaux initiateurs, dans son officine à l'enseigne du « Pôt cassé ». Pendant tout le seizième siècle, ce genre prévaudra : il inspirera les grandes planches qui accompagnent le texte, les bordures qui l'encadrent, les figures et les figurines qui sont jetées au milieu. Des dessinatenrs de premier ordre et des graveurs dignes d'eux, Jean Goujon, J. Cousin, le Petit Angevin, Codoré, etc., etc., tiennent le crayon ou le burin. Les œuvres qu'ils produisent — le plus souvent sans les signer — sont les merveilles qui s'appellent le *Songe de Poliphile*, l'*Amour de Psyché et Cupido*, l'*Entrée de Charles IX*, etc., etc.

Le siècle suivant, — le grand siècle de la littérature française, — ne cultiva guère l'illustration. Au début, cependant, Crispin de Pas et quelques autres avaient donné une note bien personnelle. Les procédés d'exécution sont en progrès. Mais il est évident que le public lettré se préoccupe d'avoir des livres plutôt pour les lire que

pour les regarder. En face du titre du volume, on admet un frontispice généralement allégorique, ou bien le portrait de l'auteur. C'est ainsi qu'on trouve le portrait de Malherbe en tête de l'édition de ses œuvres de 1630, celui de Corneille à la première page de l'édition de 1644, etc., etc. Ce sont, en général, d'excellents morceaux de gravure ; ce sont, en outre, des documents précieux. Quant aux suites de figures, elles sont rares. On les rencontre dans les livres de piété, et d'habitude elles sont d'un mauvais goût achevé ; seule, ou à peu près, l'illustration de la *Bible de Royaumont*, publiée en 1670, offre un intérêt artistique. La Fontaine demande à F. Chauvau des dessins pour chacune de ses Fables ; mais ces dessins n'ont de valeur que par leur naïve simplicité. Très riches souvent sont les illustrations des « Oraisons funèbres ». Au dix-septième siècle, l'oraison funèbre n'était pas seulement le genre préféré des prédicateurs, c'était le grand luxe des familles. Les immortels discours de Bossuet furent édités avec un luxe noble et sobre ; l'ornementation de certains autres discours, par exemple de ceux du Père Menestrier, était fastueuse.

J'arrive à la grande époque de l'illustration des livres. L'art ne cesse pas de progresser durant toute la première moitié du dix-huitième siècle, ses adeptes sont de plus en plus nombreux, depuis Romain de Hogge jusqu'à Bernard Picart et Coypel, en passant par le régent Philippe d'Orléans. Il brille de tout son éclat durant la période de 1750 à 1780. Des dessinateurs qu'on ne surpassera pas rencontrent, comme interprètes, d'inimitables graveurs. On s'intéresse à leurs travaux, on les encourage ; c'est un engouement : il n'est pas jusqu'à Madame de Pompadour qui ne manie le burin ! Les éditeurs étrangers font appel à nos artistes. Les plus médiocres livrets se présentent au public sous le pavillon de vignettes exquises. Les vers de Dorat sont illustrés par

Eisen ou Marillier ; et, chose qu'on ne saurait trop célébrer, ces artistes trouvent le moyen de greffer sur un texte inepte des dessins tout remplis d'esprit, et du meilleur. Moreau le Jeune décore de compositions qui sont des chefs-d'œuvre les rapsodies de M. de Laborde. Cochin, Boucher, Le Barbier, Saint-Aubin et vingt autres dépensent un talent merveilleux sur d'insipides plaquettes. Qui se souviendrait de cette littérature sans les images ? On a justement comparé les beaux esprits de cet âge de décadence à des naufragés : ils se sont sauvés par les planches.

L'Exposition du Livre renferme de très nombreux spécimens de ces ouvrages à figures ; les exemplaires groupés dans la section rétrospective ne sont pas tous de premier choix, mais plusieurs sont fort beaux. En outre, les visiteurs en admireront quelques types remarquables au rez-de-chaussée, où se trouvent les vitrines de plusieurs libraires bien connus des bibliophiles, notamment MM. Rondeau (ancienne librairie Fontaine), Th. Belin, Lortic...

Oui, certes, c'était une admirable école que celle des illustrateurs français d'alors. Je dis école et je dis bien. Il y avait des traditions, il y avait une discipline. En veut-on la preuve ? Qu'on prenne les quatre volumes des *Métamorphoses d'Ovide*, publiées en 1767-71. A la fin du tome IV, on verra un superbe cul-de-lampe, dû à Choffard. Les noms des collaborateurs artistiques du livre y sont inscrits dans des cartouches. Côté des dessinateurs : Boucher, Gravelot, Moreau, Eisen, Monet, Le Prince, d'autres encore. Côté des graveurs : Baquoy, Le Mire, De Launay, Saint-Aubin, Née, Basan, De Longueil, Massard, etc., etc. Chacun de ces peintres, chacun de ces aquafortistes avait son genre et son style à lui, quand il fallait. Mais étaient-ils associés pour une œuvre collective ? Ils savaient se concerter, et de l'union de leurs

talents une œuvre est sortie, qui est merveilleusement une et homogène...

C'était probablement trop beau pour durer longtemps. Aux approches de la Révolution, et surtout sous son règne ainsi que pendant les années qui suivirent, on constate le plus lamentable déclin. Non seulement les artistes nouveaux ne se révèlent pas, mais ceux qui avaient survécu de la grande époque se survivaient à eux-mêmes. Quoi de plus triste que la vieillesse de Moreau? Il faut pousser jusqu'à l'époque romantique pour trouver un renouveau de talents. Tony Johannot. Raffet, Lemud, Charlet, Meissonier et bien d'autres surgissent. Dans le genre humouristique, c'est Daumier, Grandville, Gavarni, Monnier, etc. Tout cela est alerte, vivant, bien français: mais la gravure exécutée tantôt lithographiquement, tantôt sur bois, tantôt sur acier, n'est pas toujours suffisante. Puis, après cette magnifique poussée, une nouvelle éclipse : de 1850 à 1870, il n'y aura guère, comme illustrateur de marque, que Gustave Doré, avec sa puissance d'invention, son éclat, sa fécondité, son exécution trop souvent lâchée... A partir de 1870, l'ère contemporaine commence. Elle est assez riche en œuvres de valeur et elle est assez largement représentée à l'Exposition du Livre pour que je lui consacre un article spécial.

LIVRES ILLUSTRÉS MODERNES

Décidément, les vingt années aujourd'hui écoulées — ou à peu près — depuis 1875, compteront parmi les plus fécondes au point de vue des livres d'art et de luxe. En a-t-on fait! Et en fait-on encore! Certes, tout n'a pas été d'une égale valeur dans cette production intense, qui a été parfois de la surproduction. Il y a eu des publications

éditées fort cher, et qu'on peut se procurer maintenant avec des rabais énormes, et qui méritaient ce triste sort. A côté il y a eu des livres réellement beaux, qui resteront, qui sont dignes de rester. A côté encore, il y a eu nombre d'illustrations qui sont et qui seront discutées, mais qui représentent tout au moins des efforts louables, des tentatives intéressantes. Dans aucun genre, les livres n'ont manqué aux amateurs. Certains éditeurs se plaignent que les amateurs ont manqué aux livres. Mais l'abondance a été si grande, par moment si excessive!

On s'en rendra compte en visitant l'Exposition du Livre. Et encore n'y trouve-t-on qu'une petite partie de ce qui constitue, dans ce domaine spécial, le bagage artistique des vingt dernières années. Il y a des lacunes. J'ai vainement cherché des dessins d'Émile Bayard, de Jules Garnier, de Hédouin, de Louis Leloir, par exemple; il est vrai que ces artistes sont morts; mais il n'est pas moins vrai qu'ils ont marqué dans l'illustration contemporaine. Certains autres ont été exclus, m'assure-t-on, parce que la nationalité française était exigée des exposants. Je ne blâme pas la mesure en principe; mais son application à des artistes aussi Français, voire Parisiens, par leur genre et leur goût, que Draner, Grasset ou Myrbach, — pour ne citer qu'eux, — ne laisse pas que de causer quelque déconvenue au visiteur. D'autres sont incontestablement Français, et pourtant ils ne sont pas représentés, ou ils ne le sont qu'à peine : ainsi Lepère, P. Avril, Vierge, Robaudi, Somm, Louis Morin, Jazet, Giacomelli, Foulquier, Courboin... A signaler encore l'absence presque complète des « impressionnistes » de l'illustration, des outranciers, du modernisme ou bien encore des adeptes du « symbolisme » qui saluent dans Ropps, Willette, Besnard, V. Prouvé, des chefs d'école. — Ah! si les chefs d'école pouvaient n'avoir pas de

disciples ! — On a le moyen de se faire une idée de leurs tendances en passant devant la vitrine d'une de leurs publications, appelée l'*Estampe originale*. C'est au rez-de-chaussée du palais de l'Industrie. Pour ma part, ce spécimen me suffit. Je vais me faire conspuer, mais j'avoue bien humblement que j'admirerais davantage ces œuvres-là si je réussissais à les comprendre.

Après cette revue incomplète des artistes qui ne sont pas à l'Exposition du Livre, il convient de déclarer que la seule énumération de tous ceux qui s'y trouvent m'entraînerait trop loin. Je dois me borner, et c'est là le point difficile.

Entrons d'abord dans la vaste salle exclusivement réservée aux dessins originaux qui ont servi à des illustrations. Les compositions de J.-P. Laurens pour l'illustration des *Récits des temps mérovingiens*, publiés chez Hachette en 1887, appellent tout d'abord l'attention. C'est une suite considérable, d'un beau style et d'une facture aussi large que puissante. En face, se trouvent de ravissants dessins d'Émile Adam, pour les *Poésies* de Henri Charles Read. Entre J.-P. Laurens et Emile Adan, il y a ce trait commun qu'ils sont l'un et l'autre de grands peintres. On ne peut guère signaler, en dehors de cela, que des contrastes entre eux. J'avoue que le genre de M. Ém. Adam, où la grâce et l'élévation du sentiment le disputent à la perfection du faire, me plaît infiniment.

Voici d'autres peintres de premier ordre qui ne dédaignent pas de s'adonner à l'illustration du livre : Rochegrosse, représenté par plusieurs dessins ; Luc-Olivier Merson, qui expose quelques-unes de ses compositions pour les *Poèmes* de Wagner ; Le Blant, qui nous fait admirer plusieurs de ses compositions — combien charmantes, fouillées, consciencieuses ! — pour les *Chouans* édités par la librairie Testard ; Léon Couturier, qui excelle à rendre nos marins ; Jeanniot et Dawant qui

ont envoyé quelques-uns de leurs dessins pour les *Misérables* et pour l'*Histoire d'un Crime*, de Victor Hugo, édition dite nationale.

De Sergent, de Flameng, de Delort, de Dillon, de Zier, je signale d'excellents dessins. Rudaux nous montre ceux qu'il a composés pour la belle édition de *Pècheur d'Islande* donnée par la maison Calmann-Lévy. Robida exhibe des vues qu'il a gravées pour sa grande publication *La Vieille France*. Et les spirituelles fantaisies de Pierre Vidal et de Boutet de Monvel! Et les éventails de Fraipont! Et les aquarelles, en trop petit nombre, d'Ad. Lalauze, choisies parmi celles qui ont servi pour son admirable illustration de la *Physiologie du goût*, éditée par Jouaust! Et les œuvres des deux frères Régamey! L'un des deux, Félix, a rempli de sujets variés tout un panneau ; l'autre, Frédéric, à côté des scènes d'escrime qui sont sa spécialité, nous montre des portraits qui ne sont que des exquisses, mais des exquisses enlevées de verve, avec justesse et esprit.

Une salle entière est affectée aux publications de la maison Testard. En général, ce ne sont plus des dessins originaux, ce sont des gravures. Nous retrouvons plusieurs des artistes qui viennent d'être mentionnés; nous remarquons, en outre, des œuvres signées de MM. Toudouze, Adrien Moreau, Duez, Léandre... Il y a pourtant quelques dessins originaux : les aquarelles de Maurice Leloir pour le *Molière* dont Lemann avait commencé l'illustration sont des morceaux de premier ordre.

Une autre salle est consacrée aux graveurs. Les maîtres de l'eau-forte et du bois y défilent sous nos yeux, non pas au complet, — sauf erreur, je n'ai rien aperçu de Bracquemond, — mais en grand nombre. Il y a les graveurs qui dessinent eux-mêmes : tel, A. Lalauze, le vignettiste plein de charme, de goût et de distinction, qui s'apprête à donner chez Ferroud un digne pendant à

ces deux petits chefs-d'œuvre, le *Dernier abbé* et la *Mouche*, dont j'ai retrouvé avec plaisir les *suites* à l'Exposition du Livre. Il y a les graveurs proprement dits, qui se contentent d'interpréter la pensée d'autrui, mais qui le font avec une conscience et une sûreté incomparables, quand ils s'appellent Gaujean, Champollion, Géry-Bichard, Boilvin, Laguillermie, Lamotte, Chauvel... La plupart du temps, les épreuves ont été tirées par Wittmann, l'habile imprimeur en taille-douce qui de plus en plus monopolise, à la satisfaction des artistes et des amateurs, ce genre de travaux.

Nos diverses écoles de gravure sur bois, très différentes de procédés et de facture, ont envoyé quelques-uns de leurs produits. D'un côté, on voit les gravures fondues et gracieuses de M. J. Huyot, le même qui a rendu avec tant de succès les dessins de Maurice Leloir pour les *Trois Mousquetaires*. De l'autre côté, on voit les gravures plus sèches, mais plus nerveuses, de Clément Bellenger, notamment, un des artistes appartenant à la « Société du Livre illustré » dont je recommande de visiter l'intéressante vitrine. On voit, en outre, de belles planches exécutées par MM. Baude, Ruff, Froment...

Il faut encore, pour complèter cette revue, s'arrêter devant plusieurs vitrines du rez-de-chaussée de l'Exposition, par exemple, devant celle de la librairie Conquet. Il faut pénétrer dans celle de l'ancienne maison Quantin, où l'on remarque des dessins de Lynch, ayant servi à l'illustration de la *Dame aux Camélias*, et encore dans celle de la maison Hachette où se trouvent des aquarelles d'Alfred Pâris pour l'ouvrage intitulé *Gloire et souvenirs militaires*.

Pour ces derniers dessins et pour un certain nombre d'autres — ainsi pour les dessins de Riou qui ornent *Trois ans chez les Argentins*, de la librairie Plon — on a placé les reproductions à côté des originaux. Le specta-

teur se rend compte du degré de perfection auquel sont arrivés les procédés de reproduction typographique, en noir ou en couleur.

Mais aura-t-on longtemps encore besoin de dessinateurs pour décorer les livres? Il suffirait de photographes si l'éditeur Ch. Mendel réussissait à faire école. J'ai mentionné, il y a deux ans, sa première tentative ; depuis lors de nouveaux essais très dignes d'attention ont été exécutés sous sa direction et menés à bien. Voici en deux mots comment on procède : on choisit des modèles qui représenteront les personnages du récit ; on les habille des costumes requis ; on les place dans le cadre même où l'action se déroule : supposez que ce cadre soit une vieille cathédrale, un cloître, un château, vous voyez d'ici l'effet obtenu. Un photographe rompu aux secrets du métier — c'est M. Magron qui opère pour les publications de la librairie Mendel — fait poser les personnages et combine les groupes. Les épreuves sont « héliogravées » par Dujardin, puis elles sont confiées à l'imprimeur : on a ainsi un livre dont l'illustration est due à l'application directe de la photographie. — Ce n'est jamais que de la photographie, dira-t-on. — Soit, mais il entre de l'art, et beaucoup d'art dans le choix des types, dans l'arrangement des scènes, en un mot dans la composition des sujets. La meilleure preuve des difficultés du genre et, par suite des mérites qu'il présente, c'est qu'on ne réussit pas toujours. L'illustration de la nouvelle de M. Claretie, *Un Mariage manqué*, ne me satisfait qu'à moitié. Mais d'autres sont remarquablement réussies. Je signale surtout l'édition du joli conte de M. Alphonse Daudet, l'*Elixir du père Gaucher* : c'est tout à fait curieux.

D'EYLAC.

QUELQUES MOTS

SUR

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE LA RELIURE

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE

EN 1894.

On a écrit beaucoup sur la reliure des livres, surtout dans ces dernières années ; mais, il en est de même pour tout ce qui se rapporte à l'art dans le passé, il y a toujours à trouver et par cela même toujours à s'instruire, et toujours à écrire.

L'Exposition rétrospective installée cette année au Palais de l'Industrie, nous fournit l'occasion de causer un peu de ces vieux amis, souvent très rares à rencontrer, mais qui vous restent fidèles..... aussi longtemps que vous leur en donnez l'exemple, et qui vous apportent toujours des jouissances nouvelles, surtout s'ils ne vous ont pas fait payer trop cher leur société, que le hasard vous a procurée.

Cette exposition rétrospective de la reliure est organisée surtout dans un but documentaire. L'amateur la parcourra, peut-être avec intérêt, mais le connaisseur y trouvera le plaisir de ceux qui cherchent, qui travaillent, car sans nul doute, il y aura quelques surprises pour lui ; la matière est loin d'être épuisée.

Un des objets qui offre un intérêt capital à tous les points de vue, est le n° 1. Grand et gros volume in-folio, à l'air imposant et sévère. Brrr..... on passe devant, en

lui jetant un coup d'œil rapide..... il fait froid ! Mais, quelle trouvaille pour un délicat. C'est une édition inconnue du *Speculum morale* du célèbre Vincent de Beauvais (1), sans date, sans nom d'imprimeur ou de libraire, son actê de naissance manque complètement. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il vit le jour au plus tard en 1477, peut-être avant ; car la reliure qui le renferme est datée de 1478.

La *Serna Santander* et Brunet indiquent une édition assez analogue donnée par Mentelin de Strasbourg vers 1476. Le nôtre est imprimé sur deux colonnes et comporte 58 lignes par colonne. Puis, à la fin du dernier feuillet, après la dernière ligne d'impression : « *Finit Speculum morale* », on lit la note manuscrite suivante : *Per ulricũ sattner pbrm̃ diligentissime rubricatũ et incor patũ anno 1478.*

Si l'état civil régulier manque, en voici un religieux qui a bien son prix, car il nous apprend qu'en 1478, le frère Ulric Sattner a rubriqué l'ouvrage avec un très grand soin, qu'il en a ensuite rassemblé les feuillets et les a reliés. Et quelle reliure, grands dieux ! Un véritable chef-d'œuvre ; examinons-la.

Le premier côté, qui comporte à lui seul tout l'intérêt, est décoré sans or à l'aide de deux procédés, les ornements sont traités par la ciselure sur cuir obtenue avec le burin, et par des estampages à la presse. Le double encadrement de croisillons de branchages est estampé au fer, ainsi que la partie inférieure du panneau du milieu. Tout autour de ce panneau, s'étale majestueusement en gros caractères de manuscrit le titre de l'ouvrage : SPECVLVM MORALE VINCENCY 1478. La partie supérieure du centre nous montre, à gauche : les armes de Bernard II de Rohr, qui fut archevêque de Salzbourg de 1466 à

(1) Collection Léon Gruel.



1482, et à droite : celles de l'archevêché de cette même ville de Salzbourg. Ces armoiries sont surmontées du chiffre M avec la couronne impériale et la devise : *unica spes mea*, qui s'enroule autour du chiffre, qui sont les marques distinctives de Maximilien, archiduc d'Autriche, devenu plus tard empereur d'Allemagne. Toute cette composition est finement exécutée sur un fond de milliers de points obtenus avec le burin.

L'ensemble de la reliure est préservé par de grands coins en cuivre ciselé d'un dessin tout à fait gracieux et par des fermoirs dont les côtés fixés au premier plat portent encore les armoiries, sous une légère épaisseur de corne transparente.

Pour compléter encore ce joyau, qui fut un riche présent de Maximilien à l'archevêque Bernard II de Rohr, on trouve à la première page de ce traité théologique, de gracieux ornements peints en miniature, prenant naissance à la première grande lettre du haut du texte : *In omnibus*, qui, se déroulant le long de la marge intérieure, viennent former dans la grande marge du bas une répétition de la composition occcupant la partie supérieure du premier plat de la reliure détaillé plus haut.

Voilà, ce me semble, une pièce ancienne qui parle et qui parle bien encore, et qui, si par son aspect un peu sombre, passe inaperçue aux yeux du plus grand nombre, ne sera pas sans surprendre agréablement ceux qui se sont adonnés plus spécialement à l'histoire du bel art de la reliure des livres. Nous donnons le fac-simile de cette reliure réduite à la moitié de sa grandeur.

Parmi les autres pièces patinées par le temps, et qui, tout en étant d'un aspect noirâtre et peu engageant sont aussi de véritables petites raretés pour les curieux, nous remarquons, par ordre de date, le nº 2 (1) petit in-8, *Manipulus curatorum — Parisiis, 1494*, en veau estampé

(1) Collection Léon Gruel.

à froid, qui porte une inscription parlante, entourée de deux bandes remplies d'animaux fantastiques. On lit en caractères gothiques : JACOBUS GAVET ME LIGAVIT.

Au quinzième siècle et au commencement du seizième les relieurs, ceux qui eurent l'orgueil de laisser leur nom à la postérité, faisaient parler leurs œuvres, ou parlaient eux-mêmes dans leurs travaux, à l'aide de légendes religieuses par lesquelles ils se plaçaient sous la protection du Christ, de la Vierge, ou de saints et saintes particuliers. André Boule et le libraire-relieur Hémon Le Fevre avaient adopté, pour décorer leurs reliures, l'image de saint Sébastien ; Clément Alyandre, celle de saint Maurice ; Julien des Jardins, celles de saint Sébastien et de sainte Irène ; Jehan Dupin, celles de sainte Barbe et de saint Nicolas ; Jehan Huvin, libraire-relieur à Rouen, celle de saint Nicolas ; Nicolas Mathei, la même, qui était réellement celle de son patron ; Théodore Richard, celle de sainte Barbe, etc., etc. Parmi les légendes que nous retrouvons sur les reliures de cette époque, il y en a de fort jolies ; par exemple, celle adoptée par Robinet Macé II, premier maître de Christophe Plantin à Caen, qui a relié le n° 3 de l'exposition (1), volume in-8 : *In hoc volumine continentur infrascripti codices..... etc. Venetiis, 1507*, en veau brun estampé à froid au premier plat, d'une belle miniature représentant la glorification de la Vierge, où cette dernière se voit agenouillée devant le Père éternel et, comme complément de ce sujet, signifiant la promesse qui lui fut faite d'enfanter le Sauveur, on remarque au second plat la scène de l'Annonciation. Le sujet du premier côté est entouré de la légende suivante en caractères gothiques et posée en exergue : TOTA PULCHRA ES AMICA MEA ET MACULA NON EST IN TE. Elle se termine par le nom du relieur R. MACE.

(1) Collection Léon Gruel.

Le n° 4 (1), *Divini eloquii preconis celeberrimi fratris Oliverii — Parisiis*, 1513, in-12, est tout à fait explicite, car la décoration estampée à froid contient, entre deux rangées de médaillons ornés de fleurs de lys et d'animaux, une légende nous apprenant que le livre fut relié par les mains de Jacques le Clerc ; voici cette légende : LIGATUS PER MAN JACOBI CLERCI QUI PETIT A MALIS ENIM ET SEMPER PROTEGI PER MANUS DOMINI. Est-ce assez joli, ce relieur qui signe son œuvre et demande en même temps au Seigneur d'être protégé des méchants ! Était-ce d'une façon générale, ou seulement par crainte d'être critiqué dans ses œuvres ?

Le n° 6 (2) est curieux, par sa décoration ainsi que par la légende qu'elle contient. *Legēde sanctorū sanctārqz....* etc., 1513, in-4. Au premier plat, le sujet estampé à froid, encadré de divers motifs d'ornementation, nous montre l'Adoration des Mages, et autour, formant encadrement, on lit cette intéressante devise en caractères gothiques : HIC LIBER LIGATUS EST WHESALIE IN DOMO SANCTI MARTINI OB LAUDEM CHRISTI, GAUDE HOMO. CHRISTUS NATUS EST. Le second côté est décoré par un petit tableau répété deux fois, représentant sur un joli fond filigranné, l'image de saint Martin à cheval, coupant la moitié de son manteau pour la donner à un mendiant, et cette composition est entourée d'une légende semblable à celle du premier côté. Donc, voici une vraie reliure monastique avec tous ses brevets, qui fut exécutée dans le couvent de saint Martin en Vhesalie, au commencement du XVIe siècle.

Anthoine de Gavère, relieur flamand, est représenté sous le n° 5 (3) : *Plinii Secundi opera — Basileae,* 1526. Cette reliure, estampée à froid, nous apprend par sa légende : OB LAUDEM CHRISTI LIBRUM HUNC RECTE LIGAVIT ANTHONINUS DE GAVERE, que l'artisan, en l'honneur du

(1, 2, 3) Collection Léon Gruel.

Christ, a relié ce livre correctement, selon les principes et les règlements du métier. Il existait aussi à la même époque dans les Flandres, un Jacques de Gavere, qui a laissé des reliures semblables; rien jusqu'ici n'est venu nous confirmer qu'ils pouvaient être tous deux de la même famille.

Voici, sous le nº 27 (1), une reliure monastique estampée à froid qui, par sa légende, est l'œuvre d'un humble, en effet, on y lit : DA MICHI INTELLECTUM UT SCIAM TESTIMONIA TUA JACOBUS CLERC DE GHELE SERVUS TUUS SUM EGO. Elle recouvre un volume in-8, *Platinæ Cremonensis de vita Pontificum — Coloniae*, 1529.

Il faut noter une petite curiosité qui figure sous le nº 25 (2) : *M. V. Martialis epigrammata. — Parisiis*, 1540, couverture veau brun estampé à froid. Ce volume a été relié pour Charles-Quint, dont il porte les armes au centre, surmontées des deux colonnes légendaires autour desquelles flotte un ruban avec sa devise : PLUS ULTRA ; ce qui est déjà très intéressant. Mais, ce qui ajoute encore en saveur, c'est que dans l'angle de droite en bas, on voit le monogramme P H, et le nom en entier du relieur PIETER HEINRICZ se trouve à côté, accosté d'un écu garnissant parallèllement l'angle de gauche, et qui n'est autre que les armes de la ville d'Amsterdam. Donc, voici un Martial, relié pour Charles-Quint par Pieter Heinricz, relieur à Amsterdam. C'est une biographie parlante, peu commune.

Avant de quitter les reliures à froid, n'oublions pas un vieux débris, qui est comme un vieux moine défroqué, représenté sous le nº 9 (3) : *Epistolarum illustricum virorum*, 1499. La reliure, très finement estampée à froid, laisse pendre deux cartons composés de lamelles de papier que le temps a obligé à courir maintenant les

(1, 2, 3,) Collection Léon Gruel.

unes après les autres. Ceci nous représente une reliure souple au xve siècle, pas commune !

Puis, cet autre gros *Alberti magni postilla — Coloniae*, 1471 (no 16) (1) enchaîné derrière, par le col, comme si on avait peur qu'il morde ! Non, seulement nos devanciers du Moyen-Age n'avaient pas confiance et ne communiquaient leurs livres, que bien certains qu'on ne pourrait pas les leur voler.

Bifurquons maintenant, voici assez longtemps que nous vivons avec les primitifs ; il ne faut pas fatiguer le lecteur, voyons autre chose.

D'aussi loin qu'on puisse remonter, celui qui faisait commerce de librairie avait aussi un atelier de reliure ; car dans les temps les plus reculés comme aux xve et xvie siècles, aucun livre n'était vendu sans être relié. De là, il y avait une grande difficulté pour celui qui n'était pas libraire de s'établir relieur, car il lui fallait compter avec une concurrence formidable. Aussi cette catégorie de relieurs indépendants dont nous retrouvons les noms sur des reliures estampées à froid était peu importante et ne se fixait nulle part ; ces artisans allaient de ville en ville solliciter des travaux qu'ils faisaient sur place, puis quittaient le pays pour aller dans une autre région. On les a appelés relieurs ambulants. Les reliures qui n'étaient pas faites par ces derniers, ou qui ne sortaient pas de l'officine des libraires, provenaient des monastères et des abbayes où il y a toujours eu des moines et des frères s'occupant d'écrire, d'enluminer et de relier les livres.

L'Exposition du Livre réunit une collection de reliures fabriquées par divers libraires ou imprimeurs des xvie et xviie siècles. Elle portent sur les plats des marques pareilles à celles qui figuraient en tête ou à la fin de leurs éditions. Nous trouvons plusieurs reliures en veau exé-

(1) Collection Léon Gruel.

cutées par les Angelier, représentés par trois types différents de leur marque-rébus parlante : deux petit anges agenouillés devant la figure nimbée du Sauveur du monde, qui de la main droite tient un lac liant les deux personnages l'un à l'autre, et de la gauche, présente le globe terrestre. Les Gryphe de Lyon nous montrent, en deux spécimens de différentes grandeurs, leur petit griffon enchaîné par la patte à un bloc cubique. Sur un in-folio: *Les Coutumes générales de France*, 1581, nous voyons la jolie marque parlante de Jacques du Puys : Jésus et la Samaritaine au bord d'un puits. Un in-8, *Biblia*, 1546, porte celle de Madeleine Bourselle, veuve de François Regnault, représentée par un éléphant. Jean Bogard de Douai figure avec deux reliures portant sa jolie marque en deux formats différents : un cœur avec deux ailes servant de base à un livre ouvert et planant au-dessus d'un paysage. Un in-12 (1), *Orthographiae ratio ab Aldo Manutio collecta. Antuerpiae*, 1564, présente une petite marque au compas de Christophe Plantin, relieur imprimeur Anversois. Les Junte ont apposé au verso d'une reliure estampée à froid, leur jolie marque de la fleur de lys fleuronnée. Trois ou quatre types sont empreints de la marque au hibou et à la minerve des Elzévirs, celle que l'on rencontre sur le titre du *Patissier français*, Amsterdam, 1651. Une de ces marques est répétée quatre fois sur le dos d'un petit in-18, œuvres de Molière. Le *Molière* Elzévir de 1675, dans une reliure originale faite par les Elzéviers et à leur marque, quelle trouvaille ! Mais, pas d'émotions, cette reliure est bien celle du Molière, mais le Molière n'y est pas, nous n'avons pu nous procurer que l'habit.

Parmi les reliures de grande marque, il faut noter le nº 212 (2), *Gagnoeius-Brevissima et facillima in omnes divi Pauli*..... etc. *Parisiis*, 1543, au chiffre de François Ier ; le

(1) Collection Pringault.

(2) Collection Leclerc et Cornuau.

nº 62 (1), *l'Idolatrie Huguenote — Lyon,* 1608, très curieuse reliure en mosaïque de peau découpée et dorée à petits fers, aux armes du pape Paul V. Les reliures anciennes en mosaïques sont originaires d'Italie, elles étaient généralement exécutées en peinture sur la couverture des livres ; celles qui sont traitées comme la nôtre en *peau découpée* sont extrêmement rares.

Les numéros 213 (2) et 215 la *Wandalie* et la *Saxonie* d'Albert Krantz, 1519-1520, sont deux magnifiques compositions de mosaïque peinte d'une grande richesse, au nom et à la devise de Jean Grolier. La reliure du premier ouvrage a été sans aucun doute exécutée en Italie, mais celle du second, par ses lignes savantes d'entrelacs, dénote un travail français. Le nº 201 (3) *de Providentia Dei,* 1508, est aussi une reliure au nom et à la devise de Jean Grolier ; elle est ornée de compartiments avec fers aldins sans mosaïque (première manière). Le nº 211 (4) *Xénophontis opera,* 1545 est revêtue d'une mosaïque peinte, et le nº 203 (5), *Discorsi di nobilitati,* 1549, d'une composition à compartiments de fers et de filets ; tous deux ont été exécutées pour Th. Maïoli, dont elles portent le nom et la devise.

Le nº 217 (6) mérite une mention spéciale : *Erasmi Roterodami adajiorum chiliades tres, ac centuriae fere totidem. Venetiis,* 1508, in-fol. Ce volume constitue une rareté de premier ordre, car il est entièrement annoté de la main du célèbre Grolier ; le verso du feuillet 112 contient même un dessin, fait par lui, d'une médaille citée dans le texte ; et pour compléter cette curiosité,

(1) Collection Rondeau.
(2) Collection Léon Gruel.
(3) Collection Marcel Thevenin.
(4) Collection Leclerc et Cornuau.
(5) Collection Marcel Thevenin.
(6) Collection de M. le Marquis de Grolier.

notre amateur, fidèle à la devise qu'il avait adoptée pour ses reliures, a signé au dernier feuillet : *Io Grolierij Lugduneñ et amicorum.* La reliure malheureusement est de fabrication moderne. Combien serait plus complet ce trésor, si ce livre nous était parvenu dans sa reliure originale ! Elle a existé cependant, car on voit que le volume fut relié une première fois ; quel affreux vandale a pu séparer l'habit d'un tel moine ! Cette devise, ami lecteur, inscrite à la fin d'un ouvrage entièrement annoté par Grolier *seul,* ne vous dit-elle rien ? Quand nous la retrouvons sur des reliures, nous supposons que Grolier entend nommer ses collaborateurs par le mot *amicorum*. Ici, ce n'est pas le cas, car il a annoté seul cet ouvrage. Cet amateur aurait-il prêté ses livres à ses amis ? Mystère !

De la même époque il faut remarquer le nº 200 (1), *Ovide,* Lyon, 1543, maroquin brun à compartiments de filets avec petits fers, à la marque du médecin D. Canevarius, cette reliure est d'une extrême fraîcheur ; et le nº 202 (2) *Homère,* Venise, 1537, dont la décoration composée de filets et de fers aldins, dans le genre de celles exécutées pour J. Grolier, porte le nom, inconnu jusqu'ici, d'un amateur du XVIe siècle : RENÉ THEVENIN.

N'oublions pas le nº 214 (3) *Horae B. Virginis Mariae, Parrhisiis,* 1531, très joli exemplaire de ces Heures remarquables par les riches encadrements qui ornent toutes les pages, et qui se trouvent ici réunis dans leur reliure originale de Geoffroy Tory, dit *au Pot cassé.*

Parmi les curiosités d'une autre époque, nous signalerons le nº 94 (4), *Recueil de chansons* (manuscrit), relié en maroquin rouge avec une riche dentelle du XVIIIe siècle, aux armes de Chistian VII, roi de Danemarck ;

(1, 2) Collection de Marcel Thevenin.
(3) Collection Léon Gruel.
(4) Collection Leclerc et Cornuau.

le n° 68 (1), *Le thrésor des prières*, Paris, 1596, reliure faite et signée par Clovis Ève ; le n° 69 (2), *L'office de la semaine sainte*, Paris, 1619, relié au chiffre de Louis XIII, également par le même maître et signé ; le n° 73 (3), petite reliure exécutée pour Louis XIII et signée *Anthoine Ruette*.

Tous les amateurs ayant eu un certain renom sont représentés dans cette exposition rétrospective ; on y trouve des reliures faites pour Peiresc, de Thou, de Maurepas, de Sartines, de Choiseul-Praslin, Leclerc de Lessanville, Dubarry-Tournon, Duchesse de Berry, Duchesse du Maine, etc.., etc.

Le n° 84 (4) ne doit pas être passé sous silence ; c'est une affreuse petite reliure en veau marbré dans lequel le temps a déjà mis ses dents aux endroits où le marbre a été obtenu avec des acides. Elle recouvre un exemplaire des *Statuts et règlements pour les relieurs-doreurs de la Ville de Paris*, 1750. C'est celui de Jean Redon, ce papetier-relieur de troisième ordre, qui demeurait Salle Dauphine n° 1, au palais de Justice ; et afin que personne n'en ignore, on lit sur le premier côté : JEAN REDON NÉ LE 2 DE JUILLET 1739 A BREGY DIOCESE DE MEAUX ; sur le second plat : MARIÉ LE 2 AVRIL 1765 PAROISSE St HILAIRE A PARIS ; au dos, au dessous du titre : J. REDON RECU APPRENTI EN 1757 ; dans le quatrième entre-nerf : MAITRE 2 AVRIL 1766 ; et dans le cinquième : PRETE SERMENT LE 1er MAY.

Si on retrouvait souvent des documents aussi complets, notre histoire deviendrait riche et précieusement authentique ; si seulement le fameux Le Gascon, tant chanté, nous avait laissé quelque chose qui rappelle les inscriptions de ce Redon ! Quelle aubaine pour celui qui trouvera cela. Cherchons encore.

(1, 2, 3, 4) Collection Léon Gruel.

Voici une pièce qui va faire contraste avec les reliures sombres et sévères que nous avons décrites en commençant cette étude. Le n° 100 (1), très grand in-folio : *La représentation des fêtes données à la ville de Strasbourg pour la convalescence du roi en 1744*, nous montre ce qui se faisait de plus grandiose au XVIIIe siècle. Ce magnifique volume à tous les points de vue, relié en maroquin rouge, est décoré d'une large dentelle composée de divers motifs d'ornement gravés par blocs, raboutés les uns aux autres et dorés à la presse par le célèbre maître de l'époque : *Padeloup, relieur du roi, place Sorbonne à Paris,* dont l'étiquette se trouve collée sur le titre. Le centre des plats est occupé par des grandes armes de France, et dans les angles on voit, mêlées à la décoration, celles de Guérin de Tencin, primat des Gaules et archevêque de Lyon.

Pour causer un peu de tout dans ce rapide exposé, nous devons mentionner quelques bizarreries qui figurent à cette exposition : Une reliure en *Vernis sans odeur* sur un *Processional de Sens*, 1791, n° 108 (2). Une autre en forme de triangle ornée d'une riche dentelle à petits fers XVIIIe siècle avec attributs de franc-maçonnerie, au dos de laquelle on lit deux noms de relieurs membres de cette association, à laquelle ils ont offert la reliure : DONNÉE PAR MONIER ET PLUMET. Cette reliure recouvre les statuts manuscrits de la loge *La bonne foi*, n° 109 (3).

Deux reliures jumelles à deux et à trois parties. Pour s'en servir et lire l'ouvrage, il suffisait de faire tourner horizontalement le livre dans la main, car après un demi-tour on se trouvait en présence de l'ouverture du second volume.

Il se trouve encore une reliure en marquetterie de paille ornée d'un œillet. Jusqu'à une reliure en verre

(1) Collection Baron A. de Claye.
(2, 3) Collection Léon Gruel.

avec un goulot! (1). Le dos est couvert en maroquin grain long et porte comme titre : ESPRIT DE FRANKLIN et plus bas : LE BONHOMME RICHARD. Les plats sont couverts en papier rose avec grand médaillon ovale en papier blanc. On voit au premier côté, dans le médaillon, le portrait de Franklin en pied au milieu d'un paysage; en haut est imprimé *Franklin* et en bas *Par brevet d'invention et de perfectionnement*, et le tout est entouré d'une vignette composée de palmes grecques et de rosaces. Le médaillon du second côté représente un garde national, coiffé d'un bonnet de police et qui a quitté son fourniment ; il est en train de préparer des fruits pour faire de l'alcool, un alambic est placé derrière lui. L'encadrement est pareil à celui de l'autre côté, en haut on lit : *Fremy frères, Bottrel et Cie*, et en bas : *à Chalonnes-sur-Loire près Angers*. J'ai entendu dire que ces genres de volumes, qui servaient à mettre des liqueurs, étaient surtout feuilletés par nos curés de campagne ; pour reconnaître le contenu, ces sortes de livres portaient des titres différents. Nous en possédons un autre intitulé : *Esprit de Rousseau ;* mais c'était toujours de l'esprit !

Une vilaine époque pour la reliure est celle de la Révolution française ; elle est représentée à l'Exposition par divers types de reliures à emblêmes révolutionnaires ou patriotiques. Il fallait que ces emblêmes figurassent partout si on voulait être considéré ; aussi, retrouvons-nous les tables de la loi et le faisceau avec le bonnet phrygien ornant le dos d'un *Eucologe* n° 125. (2). La terreur était devenue si grande, que les nobles faisaient mettre sur les reliures de leurs bibliothèques des emblêmes révolutionnaires pour cacher leurs armoiries ; il s'en trouve un spécimen n° 126 (3), *Théâtre de société*, in-8, relié primiti-

(1) Collection Edmond Engelmann.
(2, 3) Collection Léon Gruel.

vement aux armes de Anne-Marguerite Gabrielle de Beauveau-Craon, veuve de Charles de Lévis duc de Mirepoix, qui furent dissimulées par un ovale de maroquin rouge sur lequel fut doré un faisceau avec la hache, accompagné de deux piques en sautoir.

Encore un objet curieux de cette époque, est l'*Almanach royal* (le dernier paru sous cette qualification) au chiffre de Philippe-Égalité (1).

La période de la Restauration (2) est représentée par une collection de spécimens typiques et intéressants ; on remarque des reliures faites par Thouvenin, le grand maître, Larivière, Deforges, Vogel, Simier, Ginain, Lesné, Duplanil, puis Thompson, Purgold, Bauzonnet, qui sont les traits d'union avec nos relieurs modernes. A propos de Thouvenin, ne laissons pas passer le nº 160, *Euvres de Baïf* 1573 (3), sans appeler l'attention du lecteur sur sa reliure. Cet ouvrage est relié en maroquin avec un double encadrement de filets dans le genre de ceux qu'on est convenu d'appeler *à la Dusseuil!* Au centre de chaque plat se trouve en or un cartouche qui reçoit au recto EX MUSEO CAROLI NODIER, et au verso EX OFFICINA JOS. THOUVENIN. Voilà Thouvenin plagiat, faisant des décorations à la Louis XIV et les signant comme l'aurait fait Grolier ! Qui se fut jamais attendu à cela ?

Et les reliures à la Cathédrale ! Autrement dit le gothique de la restauration ; il s'en trouve plusieurs de divers genres, dont le plus typique est le nº 154 (4), *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo, édition originale, Paris 1836, relié en veau lavallière orné en plein d'une plaque poussée à froid représentant un intérieur d'église dans

(1) Collection Léon Gruel.

(2) La majeure partie des livres de cette époque est tirée de la collection Henri Béraldi.

(3) Collection du Baron A. de Claye.

(4) Collection Henri Béraldi.

le style gothique adopté à l'époque par les maîtres cités plus haut.

Avant de passer aux reliures modernes qui sont réunies là comme une récapitulation du passé, et qui donnent dans cette exposition la note gaie et artistique par excellence, jetons un regard sur un petit bouquin couvert en vélin de mince apparence, n° 156 (1), *Francisci Petrarchae libri IV, 1610,* qui reçoit, au premier plat, un dessin original à la plume par Devéria représentant le portrait de Pétrarque, au dos une composition avec le titre et le buste de cet auteur, et au second plat une femme tenant une fleur. C'est une petite curiosité.

Les œuvres des relieurs contemporains, occupent deux vitrines dans lesquelles ces derniers semblent mélangés comme de bons amis (on a toujours dit qu'ils se dévoraient entre eux, quelle calomnie!) En voici la nomenclature :

N° 181. — *Petite couverture* in-12 ; dentelle aux armes de Napoléon III. (Hering, à Stasbourg) (2).

N° 179. — *Œuvres d'Alain Chartier,* 1529 ; garde intérieure avec filets et petits fers XVIIe siècle. (Bauzonnet) (3).

N° 174. — *Œuvres de Tabarin,* 1623 ; maroquin rouge, compartiments de filets fins avec fers au pointillé (Capé) (4).

N° 173. — *J. G. Farcy. Reliquiae,* 1831 ; maroquin noir semé de larmes et de fleurettes, portrait peint sur le premier plat (Amand) (5).

N° 171. — *Manuscrit moderne* ; maroquin rouge, dorure à feuillages dites à *La Fanfare* (Lortic père) (6).

N° 180. — *Cronique et histoire faicte par révérend père Tur-*

(1) Collection du Comte de Gourcuff.
(2) Collection E. Perrot.
(3) Collection du Baron de Claye.
(4) Collection Leclerc et Cornuau.
(5) Collection Jules Le Petit.
(6) Collection Leclerc et Cornuau.

pin, 1527 ; garde intérieure avec riche dentelle et compartiments de filets dorés à petits fers. (Joly) (1).

Nº 177. — Uzanne : *L'Éventail*, 1882 ; maroquin lavallière, très riche composition de filets et de fleurs traitée en mosaïque dorée à petits fers. (Cuzin) (2).

Marius Michel : *La reliure française*, 1880 ; maroquin brun, dorure au filet sur fond pointillé. (Quinet) (3).

Nº 182. — *Fables de La Fontaine*, 1858 ; maroquin bleu, filets or. (Smeers) (4).

Nº 172. — *Les gestes du chevalier Bayard*, s. d. ; maroquin rouge, compartiments de filets style XVIe siécle. (Trautz-Bauzonnet) (5).

Nº 170. — *Heures du Moyen-Age* ; vachette modelée et ciselée à la main sur fond vieil or. (Gruel).

Le Maître de forges ; maroquin bleu, décoration à compartiments de filets. (Mercier).

Nº 169. — Marius Michel : *La reliure française*, maroquin noir, composition ornementale en mosaïque lavallière, dorée à froid. (Marius-Michel) (6).

Nº 176. — A. de Musset : *La Mouche* ; garde intérieure, maroquin lavallière, dentelle XVIIIe siècle à petits fers, figurines en maroquin modelé. (Raparlier).

Nº 184. — *Emblêmes d'Alciat*, 1536 ; garde intérieure à compartiments de filets ornés de fers aldins (Chambolle).

Nº 183. — Cardoze : *Lina*, 1860 ; maroquin lavallière, compartiments de filets ornés de feuillages. (Marcellin Lortic).

Nº 178. — *Expédition des portes de fer* ; maroquin rouge, dorure à filets entre-croisés. (David).

Mémoires de Mme de Staal, 1891 ; gardes intérieures maroquin rouge à compartiments de filets de mosaïque avec feuillages. (Domont, doreur).

(1) Collection Leclerc et Cornuau.
(2) Collection Henri Béraldi.
(3) Collection Adam.
(4) Collection Pringault.
(5) Collection Leclerc et Cornuau.
(6) Collection Henri Béraldi.

N° 175. — *Le dernier abbé,* 1891 ; garde intérieure avec milieu composé à petits fers, style XVIIIe siècle. (Ruban) (1).

Cette exposition rétrospective de la reliure, la première qui ait été faite aussi complète jusqu'à ce jour au point de vue documentaire, comporte aussi des chartes des XIVe, XVe et XVIe siècles, des comptes de reliure, des pièces manuscrites de toutes sortes, des étiquettes des maîtres-relieurs de toutes les époques, des fers à dorer, des matrices gravées sur cuir de chameau dont se servaient au siècle dernier les orientaux pour obtenir les jolis estampages en or et en couleur qui ornent leurs reliures (2), etc., etc. Une rareté dans cet ordre d'idées c'est un livre *Catalogue des fers qui sont dans la boete à dorer de Tessier à l'époque de 1789.* (3) Tessier, successeur de Lemonnier, fut relieur en titre du duc d'Orléans, puis de la République, puis de l'Empire. Enfin, quatre vitrines sont affectées à la bibliographie, dans lesquelles tous les ouvrages, parus jusqu'à ce jour sur la reliure, se trouvent rassemblés.

LÉON GRUEL.

(1) Collection du Baron A. de Claye.

(2) Collection Léon Gruel.

(3) Collection du Vicomte de Savigny de Moncorps.

LES COLLECTIONS JULES DELPIT

Un érudit girondin, un laborieux explorateur des choses du passé, avait consacré plus de quarante années à des recherches persévérantes relatives à tout ce qui concerne le département de la Gironde. Livres anciens et modernes, estampes et portraits, documents, manuscrits, cartes et plans, tout ce qui se rattachait à cette spécialité était pour lui l'objet d'investigations incessantes. Mort en 1893, il a laissé une bibliothèque qu'il serait impossible de refaire aujourd'hui et qui présente pour les travailleurs girondins une importance qui se démontre d'elle-même; la municipalité bordelaise a compris qu'il ne fallait pas laisser disperser ce que l'on a le droit de regarder comme un monument : elle a fait, au prix relativement très modeste de 25.000 francs, l'acquisition des collections Jules Delpit. Nous n'avons pas à signaler ici les nombreux travaux de cet infatigable bibliophile ; quelques personnes se souviennent de la polémique animée qu'il soutint avec Veuillot au sujet du droit du seigneur dont il s'efforça d'établir l'existence; pendant plus de vingt ans, il a été le directeur des Archives historiques de la Gironde, mine inépuisable de renseignements puisés aux sources officielles. On lui doit également le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, qui forme un gros volume in-4° et l'un des meilleurs travaux qui ait paru en ce genre.

NÉCROLOGIE

Les Bibliothèques publiques sont cruellement éprouvées depuis quelque temps ; tout récemment encore, la Bibliothèque nationale perdait un de ses conservateurs, M. Thierry-Poux ; aujourd'hui, c'est dans les rangs de la Bibliothèque Mazarine que la mort frappe.

M. Jean Jacques François de Béchon, comte de Caussade, conservateur à la Bibliothèque Mazarine, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, a été enlevé subitement à l'affection de sa famille et de ses collègues, le 20 novembre dernier, à l'âge de 53 ans.

M. de Caussade était né à La Sauve (Gironde) le 18 juillet 1841 ; il appartenait à une des plus vieilles et des plus honorables familles de l'Agenais et en était actuellement le chef. L'origine des de Béchon de Caussade remonte au XIII[e] siècle. Après de brillantes études commencées à Agen, Bordeaux et Bazas, et terminées à Paris, François de Caussade se destinait à l'Université lorsqu'en 1866, il accepta le poste de secrétaire particulier de M. Thouvenel, ancien ministre des Affaires étrangères, qui était alors grand Référendaire du Sénat. Un an plus tard, il était nommé bibliothécaire de la Bibliothèque du Louvre qui fut, comme on sait, détruite en 1871, par l'incendie que la Commune alluma dans Paris. Nommé alors bibliothécaire de la Bibliothèque du Ministère de l'Instruction publique, M. de Caussade conserva ce poste jusqu'en 1879, époque à laquelle il entra en qualité de bibliothécaire à la Mazarine dont il devenait l'un des conservateurs en 1885.

A la Bibliothèque Mazarine, M. de Caussade ne comptait que des amis ; tout le personnel, du plus humble au plus élevé en grade, estimait la droiture de son caractère et rendait hommage à la noblesse de ses sentiments. Doué d'une nature affable et foncièrement excellente, toujours prêt quand il s'agissait de rendre service, d'une courtoisie devenue proverbiale, animé d'un esprit de justice trop rare aujourd'hui, fidèle à ses amis, esclave du devoir profes-

sionnel, M. François de Caussade était l'homme d'honneur et de dévouement dans la plus forte acception de ces mots.

Le regretté conservateur que la Bibliothèque Mazarine pleure aujourd'hui était un érudit et un littérateur distingué. Outre les excellentes éditions qu'il a données des *Œuvres d'Agrippa d'Aubigné,* des *Pamphlets et lettres politiques de Paul-Louis Courier,* on doit encore à M. de Caussade, qui a été professeur à l'Association libre de la Sorbonne, d'importants ouvrages classiques.

Collaborateur des *Débats,* il donnait à ce journal de savants comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de celle des Sciences morales et politiques.

Lorsque la mort est venue l'arracher à ses travaux, M. François de Caussade préparait une édition des *Vies des poètes français* de Guillaume Colletet, dont le précieux manuscrit avait été détruit dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. Sur 459 biographies qu'il contenait, M. de Caussade avait pu, grâce à de patientes recherches, en reconstituer 214.

La vie de M. de Caussade a été toute de travail et de dévouement; sa mort est un deuil pour tous ceux qui l'ont connu et nous prions sa veuve et sa famille, si cruellement frappées, de trouver ici même l'expression de nos profonds regrets et de notre douloureuse sympathie.

GEORGES VICAIRE.

QUELQUES PAGES DES MÉMOIRES

DE

AL. FAURIS DE SAINT-VINCENS LE FILS

Les pages que nous publions ci-dessous forment la dernière partie, et la plus intéressante, d'un ouvrage en trois volumes, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence), resté inédit et intitulé. « *Notes et recherches sur la ville d'Aix, sur les faits qui la concernent, sur ses monumens, ses curiosités, ses habitans les plus célèbres et les ouvrages que ceux-ci ont produits.* » Ces recherches furent entreprises en 1779 par Alexandre-Jules-Antoine Fauris de Saint-Vincens, fils du savant président Jules Fauris de Saint-Vincens, et qui fut lui-même, après son père, un érudit et un archéologue de mérite. Elles contituent sous forme d'annales une histoire de la ville d'Aix, divisée tout à fait artificiellement en autant de parties que de volumes : des origines à 1558 (pp. 1 à 484) ; de 1558 à 1671 (pp. 485 à 961) ; de 1671 à la Révolution (pp. 962 à 1280). Pour tout ce qui est antérieur au milieu du XVIIIe siècle, ces recherches n'ont pas, sauf quelques anecdotes et quelques détails bibliographiques épars çà et là, de valeur originale. Il n'en va pas de même pour la période qui suit l'année 1748 : le jeune auteur a depuis lors vu personnellement les faits qu'il raconte et connu les personnages dont il parle ; il a au moins sur eux des renseignements oraux directs et des informations de première main. Fils de magistrat, fils d'érudit et provençal, sa curiosité attentive et intelligente se porta surtout vers les incidents de la vie parlementaire, vers les nouvelles littéraires, enfin vers la chronique artistique et archéologique de sa ville natale. Il ne se borne pas à enregistrer des faits, il les apprécie avec un sens très judicieux et une critique très éveillée. Les portraits de quelques personnages aixois, ses contemporains, qu'il crayonne chemin faisant, sont exacts et intéressants. Les détails que l'auteur donne sur les hommes dont il a été l'auditeur et sur les évènements dont il a été le témoin, dépassent au reste et de loin l'histoire locale :

ils forment une contribution, et des plus importantes, à l'histoire générale de la société et des lettres françaises pendant le XVIIIe siècle, et ils méritent de ne point partager le sort de la compilation à laquelle Fauris de Saint-Vincens les a rajoutés en façon d'appendice. Après des *recherches*, des *notes* de seconde main, des copies d'inscriptions et d'autres détails sans originalité, ils forment de véritables mémoires littéraires et c'est à ce titre qu'ils doivent intéresser les curieux et même les historiens.

LÉON-G. PÉLISSIER.

En 1746 les Autrichiens pénètrent en Provence, la ville d'Aix est menacée, mais les ennemis n'y viennent pas. Le pays fournit deux bataillons et le Parlement délibère de faire la dépense d'un bataillon dont les procureurs du pays ont la direction. L'armée du Roi en Provence était commandée par M. le Maréchal de Maillebois. La délibération du Parlement qui donne un bataillon est du 15 Novembre 1746. Plusieurs magistrats voulaient y aller payer de leurs personnes, mais ils en furent détournés par leur corps. On permit seulement à ceux d'entre eux qui étaient les plus zélés de faire la patrouille dans la ville. Les ennemis sortirent bientôt de la province.

M. de Surian, évêque de Vence, reçut les généraux ennemis à Vence. Leur camp n'en étoit pas éloigné. Il ne pouvoit leur résister, mais il se distingua par la noblesse et la générosité avec lesquelles il se conduisit à leur égard. Ce fut avant d'entrer en Provence que le général autrichien fit une proclamation adressée aux Provençaux dans laquelle il pretendoit établir les droits de l'empire sur la Provence. La révolte des Génois contre les Autrichiens sauva la Provence et obligea l'armée à rebrousser chemin.

M. Surian, dont nous venons de parler, était provençal, né à Saint-Chamas. Ses talens, son éloquence le mirent

en concurrence avec les meilleurs prédicateurs. Il étoit entré dans l'Oratoire. Il fit sa fortune par le talent de sa chaire comme avoient fait M. Mascaron et M. Massillon, oratoriens et provençaux comme lui. Dès qu'il fut fait évêque, il ne se montra plus qu'une seule fois à Paris. Il venoit quelquefois à Aix, quoique assez rarement. Il y précha un Carême entier devant le Parlement et cette compagnie lui fit grâce du droit de bonnet que les évesques doivent pour l'enregistrement de leurs bulles et leur réception. M. Soanen, évêque de Senés, et M. Lafiteau, évêque de Sisteron, obtinrent aussi la gràce de leur droit de bonnet de la même manière. M. Soanen préchoit plus solidement, mais moins éloquemment, que M. Surian. Tous les deux l'emportoient de beaucoup sur M. Lafiteau que l'on taxait à être un diseur de mots et de phrases bien cadencées. Pour en revenir à M. Surian, il était admirable dans les péroraisons de ses sermons. Au reste il était devenu si paresseux et si apathique à la fin de sa vie qu'il refusa opiniâtrement de retoucher ses manuscrits tous chargés de ratures et absolument illisibles : « *Ils m'ont si fort cassé la tête*, disoit-il à mon père, *que je ne cherche qu'à les oublier.* » On a fait imprimer après sa mort un *Petit carême* que l'on dit estre de lui. Mais d'après l'anecdote que je viens de citer, rien n'est moins sûr.

En 1748, M. de la Tour le fils fut reçu premier président. Il avait déjà été nommé intendant pendant la vie de son père. Il avoit à peine trente quatre ans lorsqu'il fut reçu dans la première présidence, et il n'en avoit que vingt-huit lorsqu'il devint intendant. Il dut ces grâces extraordinaires, moins encore à sa facilité pour les affaires qu'à l'excellente maison que tenoit sa mère, et à la grande représentation qu'elle avoit à Aix. Elle avoit eu occasion d'y recevoir et d'en faire les honneurs aux plus grands seigneurs lors de leur passage à Aix. M. de la Tour fils

avait épousé Mlle d'Aligre, fille d'un président à mortier de Paris, sœur du dernier premier président de ce nom. Lorsque M. de la Tour vint à Aix pour être reçu premier président, la garde bourgeoise se forma en bataillon et fut à sa rencontre hors la ville, ainsi que les consuls en chaperon.

J.-B. Bonardy, savant docteur de Sorbonne, né à Aix et mort à Paris en 1756, se distinguait par son érudition bibliographique des écrivains de Provence. On a de lui en manuscrit la *Bibliothèque des écrivains de Provence.* On ne sait si ses héritiers voudront faire ce présent au public.

Les jésuites furent menacés en Provence en 1762. La première dénonciation faite par les gens du roi contre leur institut est du 6 mars 1762. Ils rappellent dans leur réquisitoire les obstacles que la ville d'Aix vouloit élever en 1621 à leur établissement dans le collège Bourbon. Ils demandent qu'il soit fait injonction aux jésuites d'Aix de leur remettre un exemplaire de l'Institut.

Le 4 janvier 1763, M. de Monclar commence à plaider l'appel comme d'abus par lui interjetté envers ledit institut. Il plaide pendant quatre audiences sans contradicteur à la salle d'audience, au milieu d'un concours prodigieux d'auditeurs. Le 12 janvier 1763, le Parlement ordonne qu'il en sera délibéré sur le registre. Il fait ensuite un arrêté qui nomme des commissaires pour examiner les livres et la morale des jésuites. Des séquestres sont nommés aux biens des jésuites. On pourvoit aux demandes de leurs créanciers pendant le reste de l'année 1763 et pendant l'année 1764. Le 22 décembre, le duc de Villars, gouverneur de la province, étant au palais, on enregistre l'édit de leur suppression absolue.

Les procédures faites contre les jésuites donnèrent lieu aux réclamations de plusieurs membres du Parlement qui, dans le mois de novembre 1762, signèrent et

présentèrent au roi un mémoire contre leur compagnie. L'affaire fut traitée en mercuriale ; c'est une procédure particulière au Parlement : les témoins, les interrogatoires, le procès extraordinaire, tout est dicté et fait les chambres assemblées. Le Parlement emploie cette sorte d'instruction quand il veut juger quelqu'un de ses membres par manière de correction. Au mois de mai 1763, cet arrêt est cassé par arrêt du conseil comme attentatoire à un autre arrêt du conseil du 3 mars qui défendoit au Parlement de poursuivre les mercuriales. Le dernier arrêt du conseil impose pourtant des interdictions limitées contre deux des magistrats mis en mercuriale.

Dès l'année 1763, le bureau de Bourbon qui, pendant la tenue des jésuites, avoit été presque sans exercice, reprend ses droits. L'éducation publique est confiée à des particuliers pris de différents états. M. de Monclar, procureur général, dirige lui-même le plan des études. La place de principal du collège est d'abord donnée au sieur Chauvet, prêtre de Pertuis, bientôt après au sieur Beausset, prêtre, né à Bauduen, qui avait fait à Paris plusieurs éducations distinguées, très savant dans la connoissance de l'hébreu et de l'Écriture Sainte.

En 1772, pendant l'exil du Parlement, le bureau de Bourbon a changé le régime du collège et en a confié la régie aux pères de la Doctrine chrétienne qui l'ont occupé depuis lors. Le bureau de Bourbon a été établi d'après les plans du fameux du Vair, premier président, autorisés par les lettres patentes du mois d'octobre 1603, confirmées par d'autres lettres patentes enregistrées le 13 février 1765. Le premier président du Parlement en est seul le chef, ou en son absence un autre président à mortier. Il est encore composé du premier président de la cour des comptes, qui ne s'y trouve jamais, de deux conseillers et de tous les gens du roi des deux cours, de

deux trésoriers de France, des consuls d'Aix et de deux notables d'Aix. L'administration du collège et de ses revenus, la nomination et le paiement des professeurs de l'université et des régens sont les objets confiés aux soins et à la police de ce bureau.

— Beau tableau fait par Vanloo représentant l'Enfant Jésus à qui un ange présente les instruments de la passion. Il l'a envoyé de Paris en 1770 à l'église de Saint-Pierre pour acquitter un vœu qu'il avoit fait. Il étoit placé en entrant à droite vis-à-vis la chapelle de l'Enfant Jésus.

— Depuis le duc de Mercœur, aucun gouverneur de Provence n'y avoit fait de séjour considérable. Le duc de Vendôme, fils du duc de Mercœur, n'y étoit venu qu'en passant. Étant à Aix, il refusa la bourse de pièces d'or que la province donne à ses gouverneurs. M. le maréchal de Villars ayant succédé à M. de Vendôme en 1713, les procureurs du pays lors de son entrée à Aix lui offrirent une bourse remplie de mille louis. Il la prit et disait ensuite que M. de Vendôme était inimitable. Le maréchal de Villars a peu demeuré en Provence. Son fils le duc de Villars, qui fut nommé en survivance deux ans après son père, a vécu en Provence pendant vingt-huit ans et y a fini sa vie. Son séjour dans son gouvernement ne fut interrompu que par de très courts voyages à Paris. Il étoit à la cour avec peu d'agrément. Ses défauts, son peu de goût pour la guerre l'avoient rendu peu recommandable et presque méprisable. En Provence, il étoit soutenu par le poids de sa place et y étoit aimé surtout par le peuple à cause de ses aumônes qui étoient très abondantes. Les riches trouvoient chez lui une maison de jeu et d'assemblée. On peut lui reprocher d'avoir inspiré un amour effréné du jeu qui s'est répandu dans toutes les classes de citoyens à Aix et à Marseille. Le Parlement, qui ne pouvoit pas empêcher le lansquenet du gouver-

neur, ne pouvoit sévir que très faiblement contre les autres maisons où l'on jouoit les jeux d'hasard (*sic*). Le duc de Villars passoit ordinairement les hyvers à Aix, les étés à Marseille ou dans les environs. Il avoit acheté à vie, quelques années avant sa mort, le château et le parc d'Eygalades à une lieue de Marseille, du côté d'Aix. Pendant le carnaval de 1770, il donna une fête où l'on crut voir qu'il vouloit marquer des préférences pour quelques personnes. Les autres s'en choquèrent et ne voulurent point assister aux bals qu'il donna ensuite. Le duc en fut piqué. Il résolut d'abandonner le séjour d'Aix, et il n'y seroit pas revenu s'il avoit vécu plus longtemps, ou il n'y auroit été qu'en passant. Le duc de Villars avoit de l'esprit. Il étoit de l'Académie française. Il avoit du goût. M. de Monclar ne faisoit imprimer aucun ouvrage sans qu'il eût eu son approbation, mais il avoit de grands défauts, et même, s'il faut en croire le public, de grands vices. On l'accusa de manquer de bravoure. Il est mort cependant d'une maladie prompte avec sang-froid et courage. Apparemment qu'il ne craignoit pas la mort sous cette forme. Il étoit minutieux, vétilleux, occupé de sa parure, se laissant gouverner pas ses gens, les craignant même et leur laissant tout faire impunément. Il redoutoit la présence d'un homme fort ou irrité. M. de Vence disait un jour à sa femme (Mlle de Simiane, petite fille de Mme de Grignan) : « Avouez du moins que le duc est un bon homme. » — « A la bonne heure, répondit-elle, mais c'est une méchante femme. » Il étoit marié à une demoiselle de Noailles. Il en avoit eu une fille qui, étant veuve du duc d'Egmont, s'étoit faite religieuse au Calvaire à Paris. Ce fut pour sa profession que le P. Chapelain, jésuite, fit ce beau sermon dans lequel il dit : « Je consolerai le monde qui vous plaint et vous regrette ; j'éclairerai et je confondrai celui qui vous condamne. » M. de Villars ne vivoit plus, depuis longtemps, avec sa

femme, qui étoit fort dévote. Il avoit cherché à l'engager à demander pour lui le cordon bleu qu'il désirait extrêmement. « Le cordon bleu, disait-on à Aix, sera pour le duc de Villars un beau ruban. » Il avait la Toison d'or et était grand d'Espagne.

Le duc de Villars mourut aux Eygalades, terroir de Marseille.

Il fut transporté à Aix le 29 avril. Son corps fut exposé dans une grande salle de l'hôtel qu'il occupoit au cours, chez M. d'Esmivi de Moissac. Il y eut deux autels dressés où l'on célébra plusieurs messes. Le parlement y députa le second président, quatre conseillers et un des gens du roi pour donner de l'eau bénie (*sic*) au corps. Tous les corps ecclésiastiques allèrent y faire l'absoute. Le 2 mai, il fut enterré à Saint-Sauveur derrière le maître autel.

M. le duc de Villars a nommé M. de Monclar, procureur général, son exécuteur testamentaire. Il a laissé des fonds pour une bibliothèque publique qui devoit être établie au collège Bourbon après la mort de deux de ses proches parents. Mais ce dont le collège étoit déjà en possession et qui est encore emballé dans des caisses, c'est 1° un superbe buste du maréchal de Villars en marbre fait par Coustou. 2° les beaux tableaux des batailles du même maréchal de Villars qui étoient dans son hôtel à Paris. Le buste et les tableaux devoient être placés dans la bibliothèque, qui n'aura jamais lieu. J'ai vu il y a peu de temps le buste du maréchal dans le vestibule du collège, entouré de planches qui seroient un faible rempart contre les mauvaises intentions des malveillans.

— L'archevêque d'Aix, M. J.-B. Ant. de Brancas, meurt à Aix le 30 août 1770 plein d'années et de bonnes œuvres. Quoique on lui ait trouvé à sa mort une somme d'argent considérable, il avait fait pendant sa vie des aumônes abondantes et des établissemens considérables, tels sont : 1° les orphelins. 2° Sainte Marcelle pour les pauvres ser-

vantes en attendant qu'elles puissent entrer en condition. 3° la bâtisse du corps de logis de l'Hôtel-Dieu qui est destiné aux convalescens. 4° les enfants abandonnés, où les pauvres enfants délaissés sont reçus tous les soirs à coucher ; on leur donne du pain et quelques légumes ; on les instruit sur les devoirs de religion ; on leur fournit les moyens de gagner leur vie. Il y a aussi des souterrains pour y renfermer les mauvais garnemens. 5° les frères des écoles chrétiennes, qui édifient et instruisent soit sur l'arithmétique, soit pour (*sic*) la lecture et l'écriture, soit sur les devoirs de religion. 6° un fonds sur la province dont les revenus étoient employés en pension pour les prêtres vieux et valétudinaires qui avoient exercé le ministère ; les pensions étoient de cinquante écus et de vingt-cinq écus suivant l'âge, quatre de cinquante écus, quatre de vingt-cinq.

Les funérailles de M. de Brancas furent faites avec pompe. L'évêque d'Apt comme premier suffragant y officia ; pendant la messe, il prononça un discours au bas de l'autel, fort pathétique. C'est le droit de l'évêque d'Apt d'officier aux funérailles de l'archevêque d'Aix. Il peut ensuite prendre le meilleur cheval de son écurie pour s'en retourner, disent les anciennes traditions qui supposent qu'il vient à pied. Ce n'est que par l'histoire et la tradition que ce droit est établi. On ne connoît aucun titre primordial qui en parle. Le Parlement assista en corps et en masse au convoi. Les consuls ni la sénéchaussée n'y furent point. On sait que l'archevêque est premier conseiller d'honneur.

On peut dire de M. de Brancas qu'il eut beaucoup de vertus et de défauts. Il eut des mœurs excellentes, une grande piété, un grand fonds de charité, une grande sollicitude pour le gouvernement de son diocèse. Mais les moyens qu'il employa pour le gouverner furent-ils les meilleurs ? Il avoit à ses idées un attache-

ment que l'on pourrait taxer d'opiniâtreté ; sa parcimonie pour lui-même et pour sa maison étoit trop grande. Il est vrai qu'il faisoit des aumônes immenses, et l'on assure qu'il avoit destiné à un établissement très-utile les sommes considérables qui ont été trouvées chez lui après sa mort. Il exigeoit de ses curés une soumission sans bornes. Au reste la plupart des prêtres, surtout ceux qui étoient employés au ministère, la lui accordoient sans répugnance. Ils l'aimoient parce qu'il se rapprochoit d'eux par sa manière de vivre édifiante, sacerdotale, retirée du monde, occupée de ses devoirs. Quelques uns n'étoient pas du même avis que lui et l'aimoient peu. Mais il se faisoit craindre de ceux-là. Son chapitre, qui ne le craignoit pas, étoit souvent en contestation avec lui; il ne lui accordoit rien par faveur. Il n'y avoit parmi ses chanoines que deux ou trois qui lui fussent attachés. Il a eu pendant très peu de temps du crédit en cour. Il fit nommer alors plusieurs de ses grands vicaires évêques, l'abbé de Beausset-Roquefort à Béziers, M. Lambert à Saint Paul Trois-Châteaux, M. de Cabanes à Gap. M. de Brancas n'avoit pas de vues étendues. Il aimoit à écrire et à faire des mandements. Son style étoit lourd et embarrassé. Son cœur et ses intentions étoient pures, mais souvent peu éclairées. Il étoit sec et froid. Les cinq ou six dernières années de sa vie, il n'a plus eu de contestations avec personne ; les vieilles querelles ont paru être oubliées. Il avoit offert des pouvoirs au P. Berthier, de l'Oratoire qui, en 1766, vint demeurer à Aix pendant un an et remplit la place de directeur de l'Institution. Le P. Berthier était né à Aix ; il vivoit à Paris depuis longtemps, occupé de physique et d'astronomie, rapportant cependant ses études à la religion. Il a fait un ouvrage sur la physique de Moise, ses livres sont peu lus, parce qu'il écrivoit pesamment et obscurément. Il étoit néanmoins un savant très-distingué par ses connaissances. Il

fut membre de l'Académie des Sciences et de la Société royale de Londres. Il est mort à Paris en 1775. Lors de son voyage et de son séjour à Aix, il se montra, quant aux affaires de jansénisme, éloigné de tout esprit de parti, soumis à la bulle, vivant cependant très bien avec ses confrères. Il refusa les pouvoirs de l'archevêque, craignant de leur déplaire.

— L'année 1771 est fatale pour tous les Parlements. Celui de Paris étoit détruit depuis le mois de janvier. Ses membres avoient été exilés. Il avoit été remplacé par le conseil du roi, ensuite on avoit créé d'autres offices que que l'on fesoit remplir par des personnes peu considérées par le public. Le 30 septembre, M. de Rochechouart, commandant de la province, et M. Le Noir, maître des requêtes, viennent à Aix chargés de supprimer tous les offices du Parlement, d'en recréer de nouveaux et de les faire remplir par les officiers de la Chambre des Bomptes qui devoit aussi être supprimée, enfin d'exiler tous les membres du Parlement. Ces ordres s'exécutent; le premier octobre, tous les membres des deux cours reçoivent des lettres de cachet pour se rendre au palais chacun dans leur tribunal. Les commissaires du roi viennent au Parlement, exécutent leur commission. Les officiers du Parlement sortis et dispersés, ils vont à la chambre des comptes qu'ils suppriment en vertu d'un édit qu'ils y font enregistrer. Ils viennent ensuite avec ceux des officiers de cette chambre qui étoient désignés et les créent officiers du Parlement. Tous ne sont pas compris dans cette promotion. M. de Cadenet de Charleval en fut exclu, quoique président de la Chambre des Comptes. Cette exclusion fut faite à son insçu. Il avoit quitté le Parlement où il étoit conseiller, à cause qu'il avoit été compris dans les mercuriales de 1763; son oncle, M. de Monvallon et son cousin le président d'Eguilles l'avoient entraîné dans leur parti. Il avoit fait scission avec eux, mais d'une

manière moins forte. L'exclusion qu'on lui donna en 1771 l'a rapatrié avec le Parlement où il est rentré en 1775. Il a pris alors la charge de son frère conseiller clerc, mort en 1773, qu'il a faite (*sic*) commuer en charge laïque. Le second officier de la chambre des Comptes qui ne devint point membre du Parlement Maupeou, fut M. de Saurin de Murat. Il n'y entra pas parce qu'il refusa d'y entrer.

Le peuple d'Aix voit la destruction et l'exil du Parlement avec indifférence. Bientôt après il voit avec haine et envie la gloire et l'autorité du nouveau Parlement.

Tous les Parlements de France sont rétablis après la mort du roi Louis XV et l'exil du chancelier Maupeou. Celui d'Aix est rétabli le 12 janvier 1775; M. de Rochechouart, qui avoit mis tant d'honnêteté dans ses procédés lors de l'exil et de la révolution de 1771, témoigne toute la joie possible lors du rétablissement. Le second commissaire du roi est M. Feideau de Marville, conseiller d'Etat. La chambre des comptes est rétablie telle qu'elle étoit en 1771. Le rétablissement du Parlement est célébré à Aix par des fêtes publiques, des illuminations; les corps des arts et métiers, la basoche le célèbrent par des monumens publics, la basoche porte au palais et fait suspendre à la voûte de la salle d'audience un drapeau blanc, rouge et bleu sur lequel sont escrites ces devises:

Orietur in diebus ejus justitia et abundantia pacis.
Justitia et pax osculatæ sunt.

Les corps des arts et métiers font graver sur un marbre dans l'église des Grands Augustins le témoignage de leur joie; voici ce qui est écrit sur un marbre posé sur le mur de l'église, du même côté que la sacristie, au-dessus duquel est un médaillon, portant le buste du Roi.

LUDOVICO XVI
HENRICI MAGNI PATERNUM IN POPULOS AMOREM
AEMULANTI
SENATUM GALLOPROVINCIÆ PRŒSIDIUM ET DECUS
CIVIUM OMNIUM VOTIS EXPETITUM
AUSPICATO REVOCANTI
PRŒMISSIS SOLEMNIBUS D. O. M. GRATIARUM ACTIONIBUS
POSUERE OPIFICES AQUENSES
ANNO SALUTIS MDCCLXXV

Le Parlement, en rentrant, a rappelé dans son corps les membres qui, en 1763, avoient fait scission avec lui et avoient été jugés en mercuriale, du moins ceux qui ne s'étoient pas défaits de leurs charges, ce qui se bornait à MM. de Monvallon et de Beaurecueil.

Lors de la révolution de 1771, M. d'Albertas, premier président, homme doux, mais facile et faible, avoit, à la persuasion, dit-on, de M. Moreau, conseiller en la cour des comptes et historiographe de France, fait remplir les lettres de cachet des magistrats des lieux de leur exil sans les consulter et sans consulter M. de Rochechouart. Celui-ci, indigné, se saisit des lettres de cachet, fait demander à chacun le lieu où il veut être exilé, efface ce qui a été écrit et remplit les blanc des lieux d'exil qui ont été choisis. Une personne bien instruite m'a assuré que cette conduite a empêché M. Moreau d'être membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Pendant l'exil du Parlement au mois de février 1773, M. de Monclar, procureur général, magistrat d'une grande réputation, homme, savant profond dans le droit et dans la connaissance du droit public et des finances, qui avoit été lié d'amitié avec M. de Choiseul, ministre des affaires étrangères, qui avoit plusieurs fois été désigné pour remplir la place de contrôleur général et de garde des sceaux, connu dans tous le royaume par son ouvrage intitulé *Compte rendu sur les Jésuites,* meurt dans sa terre de Saint Savournin. Son fils a vendu ou laissé

enlever tous les manuscrits précieux de ce célèbre magistrat. Ce malheureux jeune homme, aprés avoir entièrement dissipé ses biens, a péri au mois de juin 1794, lors de l'infernale persécution de Robespierre. On a fait imprimer en 1774 ou 1775, un *Éloge de M. de Monclar*, in-12; on croit que le fameux Riqueti Mirabeau en est l'auteur. Mais cet ouvrage, écrit en style ampoulé et tout en déclamation, n'est pas digne d'un auteur à qui on ne peut pas refuser des talens et de la célébrité.

Le marquis d'Argens, qui a fait un grand nombre d'ouvrages dans lesquels il a peu respecté la religion, — l'ami, le confident, le chambellan du roi de Prusse qu'il amusoit par ses saillies, — le frère du président d'Éguilles, fameux par les négociations auxquelles il fut employé en Angleterre pour soutenir le parti abattu et puis tout à fait expirant du prince Édouard, prétendant, fameux encore par son zèle outré pour les jésuites, jusqu'à s'attirer l'animadversion de sa compagnie qui l'exclut de son sein en 1763, — le marquis d'Argens est mort à Toulon, le 12 janvier 1771, après avoir, dit-on, témoigné des regrets sur sa vie et sur ses ouvrages. Le roi de Prusse voulut lui faire ériger un monument. La famille indiqua l'église des Minimes où est la chapelle et le tombeau de la maison Boyer. C'est la chapelle à gauche en entrant. Ce mausolée fut érigé en 1775. Il est composé d'une pyramide plaquée contre le mur. A cette pyramide est adossée une base ronde surmontée d'un tronçon de couronne. Une renommée de marbre, blanc comme le tronçon de colonne, tenant une couronne de laurier en bronze, tient de l'autre main un médaillon représentant le buste du marquis d'Argens, aussi en marbre blanc, qu'elle appuie sur le tronçon de la colonne. A côté on voit des livres, des branches de laurier, des styles et des membranes en bronze; sur la base on lit cette inscription composée par le président d'Esguilles :

A L'ÉTERNELLE MÉMOIRE
DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
JEAN BAPTISTE DE BOYER, CHEVALIER,
MARQUIS D'ARGENS, CHAMBELLAN
DE FRÉDÉRIC LE GRAND, ROI DE PRUSSE,
QUI LUI A FAIT ÉLEVER CE MAUSOLÉE
COMME UN MONUMENT ÉTERNEL
DE LA BIENVEILLANCE ET DE L'ESTIME
DONT IL L'HONOROIT
1775

A peine ce mausolée eut-il été construit que mille cris s'élevèrent sur ce qu'on avait laissé élever un monument dans une église par un prince protestant à une personne dont la foi avait été suspecte sans qu'il fût parlé de Dieu. L'archevêque d'Aix en fit faire des reproches aux Minimes qui répondirent que la chapelle ne leur appartenait pas, mais à la famille d'Argens. Le président d'Éguilles, homme d'ailleurs religieux, et l'abbé d'Argens, son frère, chanoine, puis prévôt de Saint Sauveur, prêtre très vertueux et très édifiant, ont voulu faire cesser ces réclamations. L'abbé d'Argens a composé une seconde inscription qui a été inscrustée sur le tronçon de colonne et que voici :

Instante morte, — annos aeternos recogitanti — velum nugacitatis — ablatum est ; — et hic — cum cognatis fidei cultoribus — quorum spes — immortalitate plena est — requiescere cupivit — ut testamento mandaverat, sed — Telomartio obiit — et in ecclesia majori sepultus, — die XII mensis Jan. anni — domini 1771.

Le monument dont je viens de parler a été déplacé lors de la révolution et de la destruction des églises. Les inscriptions et le médaillon ont été enlevés. La base, la

statue de la renommée ont été transportées d'abord aux Carmélites dont l'église a pendant plusieurs années servi de ce qu'on a appelé *Temple de la raison,* et ensuite dans la salle de l'hôtel de ville, où les officiers municipaux tiennent leur séance.

(*A suivre.*)

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française, par Maurice Tourneux. Tome premier. Préliminaires-Événements. ***Paris, imprimerie nouvelle (Association ouvrière), 11, rue Cadet,*** **1890, gr. in-8 de 2 ff., LXXX et 520 pp. —** ***Tome deuxième.*** **Organisation et rôle politiques de Paris.** ***Ibid., id.,*** **1894, gr. in-8 de 2 ff., XLIV-822 pp. et 1 f. blanc (En vente chez H. Champion, 9, quai Voltaire ; prix : 10 fr. le volume).**

On se demande, en ouvrant ces deux gros volumes dont le texte est imprimé sur deux colonnes en caractères assez fins, et qui ne forment même pas la moitié de tout l'ouvrage, comment un cerveau humain, si bien organisé soit-il, peut embrasser un ensemble de documents aussi considérable et le classifier avec autant de netteté et de précision.

Il est, en effet, peu de périodes de notre histoire qui aient provoqué une quantité d'écrits comparable à celle que les événements de 1789 à 1799 firent éclore ou qu'ils ont inspirés depuis à nos contemporains. La Bibliothèque nationale (qui ne possède pas tout) enregistre sur son catalogue environ 46.000 pièces, livres, brochures, pamphlets, documents administratifs, journaux, mémoires, etc.

Il fallait, pour triompher d'une besogne aussi complexe, une organisation toute spéciale, une patience à toute épreuve et une connaissance parfaite de notre histoire à cette époque tourmentée. M. Maurice Tourneux, véritable bénédictin laïque, s'est mis à l'œuvre courageusement ; il a dépouillé, trié, classé ces monceaux de documents, pour la plupart anonymes, et il en a dressé une savante et bien précieuse bibliographie.

Peut-être est-il inutile de parler ici de l'auteur ; les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* ont pu apprécier eux-mêmes la haute valeur de ses travaux ; qu'il me soit permis toutefois de rappeler que la Révolution n'est pas son seul champ d'exploration ; il a souvent traité, il aborde même encore des sujets moins sévères et, si le XVIIIe siècle lui a fourni de nombreuses sources de travail, le XIXe siècle lui a aussi suggéré d'intéressantes études. Citerai-je parmi ses principales publications, les éditions qu'il a données de la *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de Grimm, Diderot, Raynal, etc., des *Œuvres* de Diderot, du *Neveu de Rameau*, des *Lettres persanes*, des *Mémoires* de Marmontel, de l'*Histoire de Beaumarchais*, par Gudin de la Brenellerie, des *Promenades à la mode*, les bibliographies de Mérimée, Gautier et Asselineau, son *Eugène Delacroix*, des notices en tête de catalogues de vente, etc., etc., sans compter les nombreux articles qu'il a éparpillés dans l'*Artiste*, dans les *Revues de la Société d'histoire littéraire de la France, des Documents historiques, Rétrospective*, et bien d'autres publications similaires. Enfin, récemment, n'écrivait-il pas une charmante préface pour la coquette édition que Conquet a donnée du *Petit chien de la marquise*, de Th. Gautier ?

M. Maurice Tourneux (je le dis au risque de blesser sa modestie) est une encyclopédie vivante, et j'ajoute qu'on ne fait jamais en vain appel à son érudition ; je le sais, pour ma part, et je suis heureux de trouver ici une occasion de le reconnaître.

Si des amateurs ou des bibliothécaires ont recueilli ou conservé des documents relatifs à la Révolution, si, en 1829, Deschiens a publié une bibliographie, fort imparfaite du reste, des journaux révolutionnaires, personne encore n'avait songé à dresser une bibliographie complète de l'Histoire de Paris pendant la Révolution. Il a fallu que M. Léopold Delisle, que l'on trouve toujours en avant lorsqu'il s'agit d'aider à l'avancement de l'histoire ou de la bibliographie, proposât au Comité des travaux historiques de doter Paris d'un Manuel de bibliographie pratique de son histoire, de 1789 à 1799, pour que l'ouvrage de M. Tourneux vît le jour. La proposition de l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale fut adoptée à l'unanimité. Le Comité ne doit pas regretter son vote.

Dans une substantielle introduction, M. Maurice Tourneux fait un historique détaillé des collections particulières mises aujourd'hui à la portée de tous et donne un aperçu des répertoires où il a puisé, concurremment avec ses recherches à la Bibliothèque de la rue de

Richelieu. Les Bibliothèques de l'Arsenal (fonds Grégoire), du Sénat (collection de Pixérécourt), de la Chambre des députés (collection de Louis Rondonneau), et le British muséum (collection Croker) ont fourni à l'auteur de la *Bibliographie de l'Histoire de Paris* de nombreux documents.

D'ailleurs ce ne sont pas les matériaux qui manquent ; la grosse difficulté était, après les avoir trouvés, de les assembler et de les mettre en œuvre. M. Tourneux, qui n'est pas homme à s'effrayer pour pareille chose, avec un esprit de méthode très sûr, a dressé, je ne dirai pas sans tâtonnements, un plan général, et, une fois ce plan bien établi, il s'est mis gaillardement à la besogne.

L'ouvrage comportera cinq volumes dont voici, à grands traits, les principales divisions :

Tome I : Ce tome contient une introduction, une liste chronologique des principales ventes de documents imprimés concernant la Révolution (1803-1889), les *Préliminaires* embrassant tout ce qu'il convient de savoir sur les histoires générales ou fragmentaires, les recueils iconographiques de la Révolution, sur les six assemblées, qui ont les premières mis en pratique le régime parlementaire, sur les Constitutions et les lois; plus la *Première partie,* c'est-à-dire la succession chronologique des événements qui se sont déroulés de juillet 1788 au 18 brumaire an VIII.

Tome II : Contient la *Deuxième partie,* savoir : l'organisation et le rôle politiques de Paris. On y trouve, outre les préliminaires, l'*Organisation municipale, Actes et délibérations politiques de la municipalité, Armée nationale parisienne, Corps annexe et force armée révolutionnaire, Actes et délibérations des districts, des sections, des clubs et des Sociétés populaires,* et *Journaux, pamphlets et Almanachs politiques.*

Un *index* des journaux décrits dans les deux premières parties occupe les pages 793 à 810.

Tome III : (en préparation). Documents relatifs aux *Monuments, mœurs et institutions.*

Le *Tome IV* sera consacré à la *Biographie* et aux *Mémoires ;* le *tome V* contiendra la *Table générale.*

M. Maurice Tourneux, estimant à juste raison que le rôle du bibliographe n'est point de présenter au lecteur un jugement tout fait, mais de lui fournir les moyens de s'en créer un, s'est systématiquement abstenu de donner aucune appréciation personnelle. A d'autres appartient d'écrire l'histoire de Paris sous la Révolution, mais il sera prudent d'attendre que l'ouvrage de Maurice Tourneux

ait complètement paru, de même que le *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris*, de M. Alexandre Tuetey, avant d'entreprendre cette tâche. Car c'est notre rôle à nous, humbles bibliographes, de préparer la besogne des autres ; mais M. Tourneux ne pensera-t-il pas, comme moi, que nous ne sommes point, après tout, les plus mal partagés ?

GEORGES VICAIRE.

HEURES A L'USAGE DE ROME, ornées de figures d'après l'édition de Simon Vostre, du XXII août MDCCCXCVIII (*Paris, librairie Curmer, C. Gauthier, successeur, 47, rue de Richelieu*), pet. in-8, caractères gothiques (1).

Parmi les livres d'*Heures* imprimés à la fin du quinzième siècle, il n'en est pas qui aient atteint la perfection de l'édition achevée d'imprimer le 22 août 1498 par Philippe Pigouchet pour le compte de Simon Vostre.

Antoine Vérard, dès 1487, Philippe Pigouchet et Simon Vostre, en 1488, furent les premiers qui tentèrent de remplacer par des livres imprimés, ornés de gravures tirées avec le texte, les livres d'*Heures* manuscrits jusqu'alors en usage, et qui étaient, grâce aux miniatures et aux bordures enluminées dont on les enrichissait, de véritables petites merveilles d'art.

L'entreprise, pour être audacieuse, n'en fut pas moins couronnée d'un plein succès et la réputation des *Heures* de Simon Vostre ne tarda pas à s'affirmer non seulement en France mais encore en Angleterre, en Espagne et dans une partie des Pays-Bas. Le célèbre libraire, en effet, ne donna pas, de 1488 à 1520, sans compter celles que publia jusqu'en 1524 Nicole Vostre, sa veuve, moins de cent trois éditions des *Heures* soit à l'usage de Rome, soit à l'usage de Paris, Amiens, Besançon, Toul, Verdun, Lisieux, Noyon, Autun, Metz, Nevers, Poitiers, Clermont, Angers, Lausanne, Salisbury, Tournay, etc., etc.

Simon Vostre avait fait dessiner et graver pour ses remarquables *Heures*, aujourd'hui si recherchées des bibliophiles, un grand nombre de bordures et de planches dont les scènes se

(1) Prix des exemplaires en feuilles, dans un emboîtage : Peau vélin, 600 fr. ; papier du Japon, 200 fr. ; papier de Chine, 150 fr. ; papier de cuve des papeteries du Marais, avec filigrane au chiffre de Simon Vostre, 60 fr.

rapportaient aux divers sujets de l'Office. Ces compositions d'une originalité charmante, empreintes d'un sentiment de piété touchante et naïve, sont en même temps d'une allure magistrale.

Les premières *Heures* de Simon Vostre ne contiennent que quatorze grandes planches et une grande variété d'encadrements ; le nombre des figures augmenta peu à peu dans les éditions successives, mais ce ne fut que dans l'édition du 22 août 1498 que le contemporain d'Antoine Vérard donna la collection complète de ses admirables dessins si bien appropriés au texte dont ils sont, pour ainsi dire, le commentaire fidèle.

Les éditions originales des *Heures* de Simon Vostre, outre qu'elles sont difficiles à trouver, atteignent dans les ventes des prix fort élevés; on a bien reproduit quelques-unes des bordures qui agrémentent ce beau livre, mais ces reproductions partielles et réduites ne donnent qu'une idée incomplète et assez inexacte de cet important monument de l'art religieux au Moyen-Age.

Un éditeur, soucieux de faire revivre dans son intégrité cet ouvrage merveilleux aussi bien au point de vue de l'art que de la typographie, M. C. Gauthier, élève et successeur de Curmer, a eu l'heureuse idée de donner une édition moderne des *Heures à l'usage de Rome*, de Simon Vostre.

Tel maître, tel élève, dit-on souvent ; si jamais ces quatre mots ont été employés à propos, c'est bien lorsqu'il s'agit de Léon Curmer et de M. C. Gauthier.

Tous les bibliophiles connaissent et apprécient les publications magnifiques de Curmer qui font époque dans l'histoire du livre; la littérature profane comme la littérature sacrée ont inspiré tour à tour l'éminent éditeur et lui ont fourni l'occasion de nous léguer quelques chefs-d'œuvre. Est-il un amateur de beaux livres qui ne possède ces superbes éditions de *Paul et Virginie* et des *Contes du temps passé*, pour ne citer que celles-là ; l'*Œuvre de Jehan Foucquet*, le *Livre d'heures d'Anne de Bretagne*, l'*Imitation de Jésus-Christ*, les *Saints Évangiles*, toutes ces magnifiques et saines publications ne forcent-elles point les bibliothèques même des plus intransigeants amateurs de livres anciens ?

Le nom de Curmer est déjà justement inscrit parmi ceux des grands éditeurs, et son œuvre, réalisée souvent au prix de grands sacrifices, traversera les siècles comme sont arrivés jusqu'à nous les chefs-d'œuvre de l'art typographique des siècles passés.

M. C. Gauthier, élève d'un tel maître, ne pouvait qu'en être le digne successeur ; aussi bien a-t-il continué les excellentes tradi-

tions de celui dont il reçut les leçons et pour lequel il se fait honneur de professer une respectueuse admiration.

L'édition des *Heures à l'usage de Rome,* que les amateurs de beaux livres doivent maintenant à M. C. Gauthier, est un véritable petit chef-d'œuvre de typographie et d'art.

De format petit in-8, cet ouvrage contient 96 feuillets, non chiffrés, signés A-Z par 4, plus 3 ff. blancs et 1 f. pour l'*imprimatur* placé en tête du volume. Il est imprimé en rouge et noir et contient, outre les bordures de chaque page, les grandes planches suivantes : *Le Saint Graal, l'Arbre de Jessé, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Annonciation aux bergers, l'Adoration des Bergers, l'Adoration des Mages, la Fuite en Égypte, la Présentation au Temple, Notre-Seigneur trahi au jardin des Olives, la Mort de Jésus-Christ au Calvaire, l'Ensevelissement de Notre-Seigneur, la Pentecôte, la Mort de Notre-Dame, le Martyre de saint Jean devant la Porte latine, la Toussaint, Lazare et le mauvais Riche* et *le Combat où Ulric fut tué.*

Nous reproduisons ci-contre une de ces superbes planches, la *Pentecôte.*

Les bordures comprennent : Les saints et saintes du calendrier, les signes du zodiaque, les fêtes, les jeux et occupations de chaque mois, les vertus théologales et cardinales, les sacrements, la vie de la Sainte-Vierge, la vie de Jésus-Christ, des groupes de pontifes et de fidèles en prière, l'histoire de Suzanne, l'enfant prodigue, la Danse des Morts, l'histoire de Job, et d'autres nombreux sujets.

Quant au texte, outre la table des fêtes mobiles et du calendrier, il est presque entièrement composé de prières tirées de la liturgie ; les autres prières sont empruntées à saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Ignace et saint Louis de Gonzague.

M. C. Gauthier a fait spécialement graver pour le livre les poinçons des caractères fidèlement copiés sur l'original de Simon Vostre, et M. E. Mouchon, à qui ce travail minutieux a été confié, s'en est tiré tout à son honneur. Tous les dessins ont également été gravés par M. E. Mouchon.

J'ajoute que cette publication, autorisée par Mgr le Cardinal Richard, a été honorée de la bénédiction du Saint-Père.

Les *Heures à l'usage de Rome* sont, à tous les points de vue, un livre digne de prendre place dans la plus belle bibliothèque ; il fallait pour mener à bien cette entreprise délicate non seulement beaucoup de goût joint à un grand sens artistique, mais encore une



connaissance approfondie de la typographie du quinzième siècle. Le successeur de Curmer a prouvé, en donnant cette édition magnifique, qu'il avait bien profité des leçons de son célèbre prédécesseur.

G. V.

Histoire de l'imprimerie à Lyon, de l'origine jusqu'à nos jours, par Aimé Vingtrinier, officier de l'Instruction publique, bibliothécaire de la ville de Lyon. *Lyon, Adrien Storck, imprimeur-éditeur, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78,* 1894, in-8 de 4 ff., iv et 440 pp.

Lyon est, sans contredit, l'une des villes de France où, presqu'au début de son invention, l'art de la typographie a été très en honneur. Au XVIe siècle surtout, cet art merveilleux y a pris un essor considérable et les typographes qui l'ont exercé nous ont laissé des livres d'une exécution charmante. C'est qu'alors ces maîtres s'appellaient Gryphe, Pierre de Tours, Jean de Tournes, Arnoullet, Roville, sans oublier Robert Granjon, à qui revient l'honneur d'avoir, le premier, imprimé des livres en caractères cursifs dits de civilité.

Jusqu'à présent, l'histoire de l'imprimerie à Lyon était assez imparfaitement connue ; assurément, Monfalcon et Péricaud avaient écrit de très intéressants travaux, mais ce n'est pas en diminuer la valeur que de constater qu'étant donné l'état de nos connaissances actuelles au point de vue des origines de l'art typographique, leurs ouvrages étaient devenus insuffisants et ne satisfaisaient plus nos exigences bien légitimes.

Un savant et vénérable bibliothécaire de Lyon, auquel on est redevable d'un grand nombre d'ouvrages sur le Lyonnais, la Bresse et le Bugey, M. Aimé Vingtrinier a voulu compléter les renseignements peu nombreux que ses prédécesseurs nous avaient donnés. L'auteur — qui est du bâtiment, comme on dit vulgairement, puisque longtemps, lui aussi, il a exercé la noble profession d'imprimeur — a mis à profit les importantes découvertes faites depuis quelques années sur l'histoire de la typographie lyonnaise. Joints aux documents que ses patientes et laborieuses recherches ont mis au jour, ces renseignements forment un ensemble excessivement intéressant et instructif. M. A. Vingtrinier les a groupés avec beaucoup de méthode, et il nous les présente, très clairement, dans son livre, écrit avec une ardeur toute juvénile (bien que l'auteur ait près de 80 ans), et dans un style alerte et vif. L'introduction dont il l'a fait précéder est, comme le reste de l'ouvrage, d'ailleurs, d'une lecture aussi facile qu'agréable.

L'excellent catalogue des Incunables de la ville de Lyon, si consciencieusement dressé par Mlle Pellechet, de même que les précieuses trouvailles d'un savant parisien, M. A. Claudin, ont fourni à l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie à Lyon* bien des matériaux

utiles et M. Vingtrinier, comme tout travailleur sérieux doit le faire, n'a pas manqué de citer les sources auxquelles il a puisé.

En nous livrant son ouvrage, M. Vingtrinier s'est acquis des titres à la reconnaissance de tous ceux qu'occupe l'étude de l'histoire de la typographie en France ; il faut constater qu'il a fait avancer d'un grand pas les connaissances sur la typographie lyonnaise et, si son excellent livre ne dit pas encore le dernier mot (qui peut jamais se vanter de le dire?) nous devons lui savoir un gré profond d'avoir, le premier, dressé ce piédestal glorieux aux typographes lyonnais. L'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie à Lyon* laisse bien loin derrière lui Monfalcon, dont les assertions ont été, longtemps, reçues comme paroles d'évangile, et il a ajouté à la *Bibliographie lyonnaise au XVe siècle* de M. Péricaud, beaucoup de renseignements pleins d'intérêt.

En ce qui concerne le XVIe siècle, le livre de M. Vingtrinier est tout à fait nouveau, car on n'avait encore presque rien écrit sur les typographes lyonnais de cette époque ; il est, on peut le dire, le seul qui donne une idée juste de l'importance que Lyon a prise dans le mouvement littéraire du seizième siècle.

Je n'ai pas la prétention d'analyser en détail le livre de M. Vingtrinier ; mais il me paraît utile de signaler tout particulièrement le chapitre important que l'érudit bibliothécaire a consacré aux Gryphe, ces gloires de la typographie lyonnaise.

M. Vingtrinier ne s'est pas borné au XVe et au XVIe siècles ; son livre a un caractère beaucoup plus général, car il embrasse toute l'histoire de l'imprimerie à Lyon depuis ses débuts dans cette ville jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Pour le XIXe siècle, l'auteur s'est montré très sobre de détails ; une simple liste des imprimeurs soumis au brevet par la loi de 1811 et c'est tout. Nos descendants s'acquitteront un jour, il faut l'espérer, de continuer cette tâche, et les matériaux ne leur manqueront certainement pas.

M. Vingtrinier me permettra sans doute d'appeler son attention sur le chapitre de son livre relatif à Jehan Du Pré. L'auteur me semble, en effet, avoir confondu le Jehan du Pré, de Paris, avec le Jehan Du Pré, de Lyon. La marque qu'il donne, page 73, est celle de l'imprimeur parisien (Voir Silvestre, *Marques typographiques*, no 178), alors que celle ou plutôt celles de l'imprimeur lyonnais se trouvent reproduites dans l'ouvrage de Silvestre sous les numéros 263, 264 et 862.

Peut-être aussi n'eût-il pas été sans intérêt de mentionner le

séjour que Jacques Maillet fit à Venise, où il s'établit imprimeur, et de citer le *Missel de Besançon* qu'il édita le 14 avril 1500. Un exemplaire de ce *Missel* est conservé à la Bibliothèque de Besançon.

L'*Histoire de l'imprimerie à Lyon*, en dépit de ces légères critiques, est donc un livre fort utile et qui a sa place toute indiquée dans les bibliothèques publiques comme dans les collections particulières. Bibliophiles, bibliothécaires, libraires et bibliographes ne peuvent manquer d'avoir recours à ce livre, orné d'un grand nombre de marques de libraires lyonnais et de fac-simile de caractères, dans lequel ils trouveront des renseignements qu'ils chercheraient vainement ailleurs.

G. V.

THÉOPHILE GAUTIER. — Jean et Jeannette, illustré de vingt-quatre compositions par Ad. Lalauze. Préface par Léo Claretie. *Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127*, 1894, in-8.

Dans la jolie préface qu'il a écrite pour *Jean et Jeannette*, M. Léo Claretie, appréciant les compositions dont Lalauze a enrichi le roman de Théophile Gautier, dit en terminant : « C'est une belle œuvre à côté d'une autre ». Le compliment n'est pas banal et ce jugement concis et si nettement formulé fait honneur à celui qui l'a porté comme à ceux qui l'ont provoqué.

Jusqu'à présent, *Jean et Jeannette*, publié d'abord dans la *Presse* (9-26 juillet 1850) et plusieurs fois réimprimé, n'avait pas encore été présenté au public sous une forme aussi somptueuse.

M. A. Lalauze, toujours épris des œuvres belles, a voulu, lui aussi, faire une belle œuvre et il a mis son talent souple et distingué au service de l'édition que Ferroud vient de publier.

Un admirateur passionné de l'art du XVIIIe siècle, très compétent, mais très rebelle aux productions de notre époque, voyant chez moi la suite des compositions de Lalauze n'a pu s'empêcher de me dire : « Eisen n'a jamais fait mieux ». Pour laisser échapper un tel aveu, il a fallu que l'œuvre le séduisît fort, ce contempteur de l'art moderne, et qu'il la trouvât bien dans l'esprit de « son siècle ». Si mon opinion n'eût été déjà faite, celle de mon visiteur, dont le goût artistique est très sûr, aurait amplement suffi à me convaincre.

Je ne sais rien, en effet, de plus complètement gracieux que cette suite d'eaux-fortes que M. Lalauze a dessinées et gravées pour *Jean*

et Jeannette. Dans ces douze têtes de chapitre, dans ces douze culs-de-lampe et dans ce ravissant fleuron du titre, Lalauze s'est surpassé. L'éloge n'est pas mince, car le talent du maître avait déjà atteint de hauts sommets. Si je rappelais ici sa délicieuse illustration de la *Physiologie du goût*, peut-être serait-on tenté de m'accuser de partialité, en raison même du caractère de l'œuvre de Brillat-Savarin ? Mais qui ne se souvient des eaux-fortes qui illustrent *les Caquets de l'accouchée*, *le Diable amoureux*, *les Mille et une nuits*, *les Souffrances du jeune Werther*, *le Vicaire de Wakefield*, *les Contes fantastiques* d'Hoffmann, *le Diable boiteux*, *les Contes de Perrault*, *les Quinze joies de mariage*, *les Mémoires de Mme de Staal*, *le Dernier Abbé*, *la Mouche*, et bien d'autres livres encore, sans oublier les beaux portraits qu'exécuta Lalauze pour un ouvrage, trop injustement dédaigné aujourd'hui, de Charles Gueullette, *Acteurs et Actrices du temps passé ?*

Dans l'œuvre actuelle, que ce soit Jean et Jeannette, sous leurs modestes travestissements de petit commis et de grisette, la Marquise de Champrosé, avec ses falbalas et ses paniers, le Vicomte de Candale, la danseuse Rosette ou le financier Bafogne qu'il représente, M. Lalauze a poussé au dernier degré de l'élégance et du raffinement l'exécution des scènes qu'il a rendues. L'artiste eut fréquenté chez les couturières et les marchandes de mode du XVIIIe siècle, il eut vécu dans ces palais charmants au milieu des figures de Clodion et des trumeaux de Fragonard, il se serait assis à la table de la Guimard entre Rosette et Candale, qu'il n'aurait pas été plus fidèle dans l'interprétation des costumes, de l'ameublement et des appartements où se meuvent les héros du roman de Gautier. La Marquise de Champrosé à sa toilette, le souper chez la Guimard, le bal du Moulin-Rouge, les prés S. Gervais, Jean et Jeannette rue S. Martin, Rosette chez le vicomte de Candale, Rosette chez Jeannette, etc., etc., autant de petits tableaux, traités avec une distinction exquise. Les culs-de-lampe sont d'une grâce légère et charmante ; quant aux remarques des têtes de chapitre tirées à part dans les exemplaires de grand luxe, elles constituent de délicieux petits sujets.

Théophile Gautier, dans ses *Jeunes France*, confesse qu'il ne lit que les préfaces ; la confession peut sembler quelque peu paradoxale, mais on aura assurément raison, avant de tourner les pages de *Jean et Jeannette*, de lire la belle préface dont M. Léo Claretie a fait précéder l'œuvre du maître. C'est même plus qu'une préface, c'est une étude critique, très finement raisonnée et très élégamment écrite.

Il serait injuste de ne parler ici que de l'auteur, de l'illustrateur et du préfacier. L'éditeur a droit à une large part dans l'œuvre commune dont il est, en somme, le grand metteur en scène. M. André Ferroud n'en est plus, du reste, à compter ses succès depuis le *Dernier Abbé* jusqu'à *Jean et Jeannette*. On sait avec quelle faveur ont été accueillis par les bibliophiles *la Mouche*, *le Roi Candaule*, *Hérodias* et *Un Cœur simple*. Ces publications hors de pair font le plus grand honneur à leur éditeur, qui est passé maître en l'art du livre moderne.

Quant à *Jean et Jeannette*, ce n'est pas être prophète que de constater son succès, puisque, le jour même de la mise en vente, presque tous les exemplaires étaient déjà souscrits.

Jean et Jeannette, imprimé par Chamerot et Renouard pour le texte, par Wittmann pour les planches, a été tiré à 500 exemplaires, savoir : les nos 1 à 20, sur Japon ou grand vélin d'Arches, avec 3 états des eaux-fortes et une composition originale de Lalauze (400 fr.) ; les nos 21 à 100, sur pap. du Japon ou grand vélin d'Arches, avec 3 états des eaux-fortes (200 fr.) ; les nos 101 à 200, sur pap. du Japon ou grand vélin d'Arches, avec 2 états des eaux-fortes (120 fr.) ; les nos 201 à 250 sur grand vélin d'Arches, avec les eaux-fortes avec la lettre (60 fr.) ; et les nos 251 à 500 sur pap. vélin d'Arches, eaux-fortes avec la lettre (50 fr.).

G. V.

LES PETITS JOYAUX BIBLIOPHILIQUES, in-18, in-24 et in-32. Collections précieuses du XVIIIe siècle. Première série. Livres-bijoux précurseurs des Cazins. Publications primitives fondées de 1773 à 1779 à Lille, Lyon et Orléans. *Paris, librairie du Cazinophile, A. Corroënne, 23-25, quai Voltaire*, (1894), in-12 de 108 pp., (4 fr. sur pap. vergé et 6 fr. sur pap. de Hollande).

Le nombre excessif des petits formats publiés au XVIIIe siècle a donné lieu parfois à bien des erreurs sur les vrais et les faux Cazins. Brissart-Binet (*Cazin, sa vie, ses éditions*), est assez confus et embrouillé. C'est pour rétablir les choses dans leur ordre qu'un spécialiste, engoué de tant de collections charmantes devenues rares aujourd'hui, M. A. Corroënne, vient de publier la première série de ses *Petits joyaux bibliophiliques*.

L'auteur, en séparant chacune de ces publications si distinctes quoique si ressemblantes, arrive à faire reconnaître, à première vue, par l'aspect extérieur d'abord, par les caractères et les ornements typographiques, comme par le papier et le tirage ensuite, un véritable Cazin d'un faux. Les nomenclatures bibliographiques sont précédées d'un aperçu sommaire historique de chaque collection.

Dorénavant, grâce aux patientes recherches de l'auteur du *Manuel* et du *Bulletin du Cazinophile*, les amateurs auront un guide sûr qui leur permettra de ne plus se fourvoyer parmi les contrefaçons et les fausses éditions du libraire rémois. Le travail de M. Corroënne est un travail consciencieusement traité ; l'auteur connaît à fond son sujet et l'on peut dire que nul plus que lui n'a le droit de s'intituler le *Bibliographe des petits formats dits Cazin*.

G. V.

HENRI BERALDI. La Reliure du XIXe siècle. Première partie. *Paris, librairie L. Conquet, 8, rue Drouot,* 1895, pet. in-4.

L'apparition d'un livre signé *Henri Beraldi* est toujours un gros évènement dans le monde des bibliophiles. Celui-ci était tout particulièrement attendu, car il traite d'un sujet qui intéresse au plus haut degré tous les amateurs de livres modernes. Ajouter qu'il est luxueusement édité par Conquet expliquera encore le succès qui a accueilli la nouvelle publication du spirituel écrivain, succès tel que l'ouvrage, à peine mis en vente, est déjà, m'a-t-on dit, totalement épuisé.

La place me manque pour consacrer aujourd'hui à la *Reliure du XIXe siècle* l'article auquel a droit cet important travail ; me réservant de l'analyser dans une des prochaines livraisons du *Bulletin,* je me borne donc à donner, pour l'instant, quelques renseignements bibliographiques.

La *Reliure du XIXe siècle* de M. Beraldi comprendra quatre parties dont la première vient de paraître. La seconde partie est annoncée pour le commencement de l'année prochaine, les deux dernières pour la saison de 1895-1896.

Cette première partie contient 45 héliogravures ; l'ouvrage terminé n'en renfermera pas moins de 160 représentant des reliures *originales,* non copiées sur des reliures anciennes.

L'ouvrage est imprimé par Lahure sur papier vélin du Marais

filigrané ; il n'a été tiré qu'à 295 exemplaires dont 200 seulement ont été mis dans le commerce, à 60 fr. chaque partie (240 fr. l'ouvrage complet).

G. V.

VIENNENT DE PARAITRE

Le Premier Livre imprimé à Agen. Recherches sur la vie et les travaux du premier imprimeur agenais, par A. CLAUDIN, lauréat de l'Institut. *Paris, librairie A. Claudin, 16, rue Dauphine, 16,* MDCCCXCIV, in-8 de 22 pp. et 1 f. n. ch.

Cette nouvelle monographie sur les origines de l'imprimerie en France, de notre savant collaborateur A. Claudin, est extraite de la *Revue de l'Agenais* et n'a été tirée qu'à 100 exemplaires. Bien qu'elle n'ait pas été mise dans le commerce, nous nous empressons de la signaler à tous ceux qui s'adonnent à l'étude des origines de l'art typographique.

Quatre fac-similés accompagnent le texte.

— Dictionnaire des Figures héraldiques, par le comte THÉODORE DE RENESSE, membre suppléant du Conseil héraldique. Tome II. 3e fascicule. *Bruxelles, Société belge de librairie (société anonyme), Oscar Schepens, directeur, 16, rue Treurenberg, 16,* 1894, in-8 (1).

Le 3me fascicule du tome II de cet excellent ouvrage (pp. 209 à 319, plus une planche de blasons) contient les figures héraldiques suivantes : chevalier à cheval, cavaliers divers, figures religieuses et bibliques, figures mythologiques et allégoriques, homme sans désignation spéciale, bras, avant-bras, dextrochère et sénestrochère. Sur le second plat de la couverture, se trouve la table des trois premiers fascicules du tome II, ce qui permet, d'ores et déjà, en attendant la terminaison du volume, de se servir utilement de ce dictionnaire précieux pour les bibliophiles et les collectionneurs.

Signalons encore l'*Inventaire des tapisseries, tableaux et armes de Louvois,* que vient de publier M. le vicomte DE GROUCHY dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France* et dont il a été fait un tirage à part.

Ce document est aujourd'hui conservé dans les archives de M. le duc de Doudeauville. M. de Grouchy, dont nos lecteurs ont déjà apprécié les précieuses découvertes sur Racine, Boileau, La Fontaine, etc., ainsi que ses récentes études sur les livres ayant appartenu à Grolier, nous sauront certainement gré de leur signaler cette pièce intéressante pour l'histoire des arts au XVIIe siècle.

G. V.

(1) V. *Bulletin du Bibliophile,* livraisons de mai-juin et de juillet-août 1894.

Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle (1801-1893), par Georges Vicaire, 3e fascicule.

Ce troisième fascicule est des plus intéressants. Outre la nomenclature scrupuleusement consciencieuse des œuvres de Petrus Borel, de Paul Bourget, de Brizeux, de Philippe Burty, de Champfleury, il contient, selon le plan que s'est tracé l'auteur et auquel il demeure fidèle, une description détaillée, livraison par livraison, de ces publications périodiques qui seront si utiles aux futurs historiens de la littérature et de l'art du XIXe siècle ; grâce aux renseignements méthodiques et précis de M. Vicaire, ils pourront, sans confusion ni perte de temps, mettre la main sur les documents relatifs à l'objet spécial de leurs études. Parmi les collections ainsi décrites, signalons : *Le bon genre* (avec l'indication des planches qui, quoique portant les mêmes numéros, diffèrent par le sujet ou la légende) ; le *Bulletin du Bibliophile,* depuis sa fondation (1834) jusqu'en 1893 ; la *Caricature,* étudiée de très près et complétée par la première description qui ait été faite jusqu'ici de la *Caricature provisoire ;* un certain nombre de catalogues de ventes, avec la révélation des noms cachés par des astérisques ou de simples initiales.

Quelques pièces peu connues ou inédites augmentent l'intérêt de ce répertoire bibliographique : ainsi cette lettre (communiquée par M. Gautier) de Balzac à Curmer, à propos d'un différent survenu entre cet éditeur et le lycanthrope Borel, et porté devant le comité de la Société des gens de Lettres. Il s'agissait de deux *types* publiés par Borel dans *Les Français peints par eux-mêmes,* le *Gniaffe* et le *Croquemort :* l'auteur jugeait insuffisant le prix offert par Curmer pour le dernier type : « Monsieur et cher confrère, écrit Balzac, M. Petrus Borel a mis une sorte d'orgueil à ne pas accepter l'espèce de transaction que vous avez proposée après le prononcé de la sentence du comité ; mais peut-être serait-il flatté de voir un second type très généreusement rétribué. Véritablement le type du *Croquemort* est un des meilleurs des *Français,* l'auteur a pu être induit en erreur avant de faire son travail sur l'étendue de son travail. La raideur de M. Petrus Borel venait sans doute de la conscience de ses longs labeurs. Estimez beaucoup cette considération, vous qui obtenez si rarement, malgré la largeur de vos précédés, de bons articles, et tâchez de déverser sur un nouveau type, en posant bien les termes de s/ contrat, ce que prétendait M. Petrus Borel sur celui-ci. Ne pourriez-vous, comme l'article est bon à faire connaître, lui en laisser toucher l'insertion quelque part ? Nous avons été fâchés de

l'insistance qu'a mise M. Borel à refuser votre offre ; mais puisque vous avez maintenant de votre côté un droit incontestable, vous pouvez sans danger faire quelque concession qui n'attaquerait ni ce droit, ni vos intérêts ». Ainsi encore, cette protestation adressée par Célestin Nanteuil à la *Caricature :* « Une ressemblance de nom avec l'auteur de plusieurs caricatures auquel on attribue celles du *Figaro* a été cause que plusieurs personnes qui me connaissent peu m'en croient l'auteur ; je vous prie donc de m'aider à les désabuser par l'insertion de cette réclamation dans un prochain numéro de votre estimable journal. Je n'accepte que les œuvres signées *Célestin Nanteuil* et je désavoue toutes celles qui ont paru ou qui paraîtront sous le nom de *C.* ou *Charles Nanteuil* ».

Qui saurait aussi, sans une lettre de Champfleury (1888) à M. Henry Morel, rédacteur au *Moniteur Universel,* lettre citée par M. G. Vicaire, que le fécond écrivain avait composé, dans sa première jeunesse, un poème en cinq couplets, intitulé *Les Cendres de Napoléon,* et que ce poème se terminait par ces vers ?

Hudson Lowe, de féroce mémoire,
Ta proie enfin va donc t'être arrachée ;
Et l'Empereur, avec sa grande gloire,
S'échappe des chaînes qu'on aurait dû briser.
Mais l'Angleterre, fidèle à ses principes,
Te voit partir tout en frémissant ;
Son ministère et sa tâche politique
Sont aux abois tout en te lâchant.

Ce *morceau lyrique,* comme Champfleury lui-même l'appelle plaisammment, méritait d'être conservé.

E. D.

